REVUE

HISTORIQUE

NOBILIAIRE ET BIOGRAPHIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. L. SANDRET

Avec la Collaboration de littérateurs et d'archéologues

Nouvelle Série. — Tome Dixième.

PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DE J. B. DUMOULIN

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

13, QUAI DES AUGUSTINS, 13

1875

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

REVUE

HISTORIQUE

NOBILIAIRE ET BIOGRAPHIQUE

XII

LISTE DES COLLABORATEURS

DE CE VOLUME

MM.

Barthélemy (A. de).
Beaurepaire (Comte de).
Belleval (Marquis de).
Bigarne (C.).
Carbonnel (Marquis de).
Chastellux (Comte de).
Chatellier (du).
Gomont (H.).
Guigue (G.).
La Morinerie (de).
Marsy (A. de).
Sandret (L,).
Sornay (Comte de).
Soultrait (Comte de).
Tissot (A.).

DES

RÉFORMATIONS DE LA NOBLESSE

DANS LE XVII^e^ SIÈCLE

ET

EN PARTICULIER DE CELLE DE LA BRETAGNE [1]

Bien des personnes ont dit et beaucoup répètent encore aujourd'hui que le plus grand des despotes modernes a été le roi Louis XIV. Je me permets de contredire cette assertion et je n'hésite pas à émettre une opinion complétement opposée, en disant que, dans ma pensée, il fut, au contraire, l'un des réformateurs les plus décidés des institutions de la vieille monarchie française.

Ici même, au sein de l'Académie, en parlant d'un Mémoire secret de quelques évêques qui proposaient une coalition de toutes les Chambres ecclésiastiques des diocèses contre les agents du fisc, j'avais l'occasion de dire que l'esprit de réforme qui se manifesta sous son règne alla jusqu'à toucher aux dernières limites des transformations que devaient subir plus tard plusieurs institutions considérables du pays, j'ajoutais, en parlant du clergé, et de la vente de ses biens, que Louis XIV se montra un instant si résolu sur ce point, qu'on pourrait dire qu'il fût très-positivement le précurseur de la Constituante, pour la vente des biens de l'Église.

Je n'eus pas de peine, en produisant le mémoire dont je parle, de justifier complétement cette assertion, et je fis voir que si, après plusieurs menaces de saisie et de vente, il n'arriva pas à cette extrémité, il sut se récupérer d'un autre côté, par des droits d'amortissement et de contrôle qui soumirent à l'investigation de ses agents

[1] Ce remarquable mémoire vient d'être lu dans les séances de l'Académie des sciences morales et politiques des 6 et 13 février 1875. Nous en devons la communication à l'obligeance de l'auteur.

les chartriers des églises et des corporations religieuses, en y comprenant leurs rentiers et leurs délibérations les plus secrètes[1].

Je me rappelle, à ce sujet, l'observation qui me fut faite, sur le moment même, par un des membres les plus autorisés de cette Académie. Après m'avoir un instant entretenu du sujet de ma lecture, il voulut bien me dire que si, de Paris, en fait d'histoire, on voyait très-bien les sommets qui saillissent à l'horizon, on était, par cela même, souvent obligé de négliger une foule de détails qui, vus sur place, changent notablement l'exactitude des appréciations formulées.

Je tiens ce jugement pour parfaitement exact dans une foule de cas, et, en étudiant, d'une part, la curieuse correspondance des Ministres de Louis XIV, et, de l'autre, la réformation de la noblesse qui fut entreprise sous son règne, en 1668, je me crois autorisé à répéter que Louis XIV, fut le plus grand réformateur des derniers siècles de la monarchie française.

Pour le prouver, il suffit d'ouvrir les volumes publiés de cette correspondance et de rappeler sommairement que nul n'a fait autant que lui pour le développement du commerce et de l'industrie manufacturière; que nul ne l'a égalé dans la constitution nouvelle de nos forces militaires de terre et de mer, et que, s'attachant avec une égale résolution aux réformes civiles et judiciaires qui pouvaient donner une nouvelle base à notre droit public, aucun roi ni aucun ministre ne l'a égalé dans ce qu'il a su faire pour asseoir sur une base commune les droits de tous et ouvrir cette large voie de progrès, et de bien-être où la société moderne continue à se pousser avec tant d'ardeur.

Dans ce but et dans cette pensée, des réformes très-rapprochées les unes des autres, celle des francs-fiefs et des biens de main-morte, celle des Juridictions seigneuriales et ecclésiastiques, celle de la noblesse elle-même, furent comme les phases d'une même résolution.

Voici ce que disait, à l'occasion d'une de ces réformes, un des commissaires départis de la cour, près des États de Bretagne :

« Le peu de temps qu'il y a que nous sommes à Rennes, nous

[1] Étude sur la Bretagne et l'Évêché de Cornouailles. *Bulletin de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1859, tome XLVIII, p. 247, etc.

« fait connaître que les États seraient assez difficiles à conduire, « surtout à cause des recherches qui se font assez rigoureu- « sement à l'occasion des justices usurpées. Vous m'aviez fait « l'honneur de me dire que la recherche ne se ferait que depuis « 40 ans ; cependant je vois que cela s'exécute différemment et « qu'elle se fait de cent années ; et même beaucoup de ceux qui « sont assignés abandonneraient volontiers leurs justices à cause des « grands frais et des procédures, sans la crainte de succomber à la « condamnation d'une amende forte et des deux sols pour livre dont « ils ne peuvent s'exempter..... Les procès se multiplient et il y a « déjà plusieurs terres saisies et vendues, par décret, dont les acqué- « reurs ou créanciers sont poursuivis et seront condamnés sans « recours. »

Cependant le Roi dut céder, parce que ses besoins d'argent étaient des plus urgents, et une réduction sur le chiffre du don gratuit fut accordée et devint pour les États de 1673, l'objet de fêtes sans fin. Mais les intentions du réformateur, pour n'avoir point abouti, à cette époque, n'en furent pas moins poursuivies plus tard par la lutte prolongée des cours royales créées en opposition aux juridictions féodales ou ecclésiastiques ; qui couvraient le pays.

Quant à la réformation de la noblesse, qui fut prescrite en 1668, comme devant être simultanément poursuivie dans toute les provinces de la France, elle fut, de son côté, quoi qu'on en ait pu penser, une des expressions formelles de cet esprit de transformation que le grand Roi poursuivit sans relâche, et sur lequel repose encore la société française de nos jours, avec son régime d'administration et de concentration, si connu. Évidemment Colbert et les conseillers de Louis XIV n'eurent jamais la pensée d'arriver jusqu'à la suppression de la noblesse. Cela n'eut été ni dans l'intérêt du Roi ni dans l'intérêt de la monarchie au XVII^e^ siècle. Mais que l'on s'arrête aux dispositions de cette réforme, aux mesures qui durent être prises pour y arriver, et enfin aux résultats qui furent constatés et obtenus, et on ne pourra se refuser à reconnaître que si Richelieu fut le plus rude antagoniste des grands seigneurs, Louis XIV fut effectivement le niveleur le plus absolu qui ait passé sur toutes les inégalités de la vieille société française.

Au premier mot de cette réforme, les plaintes de la noblesse furent extrêmement vives et partout les mêmes.

A Toulouse, par la voix de l'Archevêque, président des États du Languedoc, ceux-ci disaient que cette mesure serait la ruine même de la noblesse et que, par suite des frais d'actes, des démarches et des recherches auxquels seraient obligés chaque famille et chaque gentilhomme, des *sommes immenses* seraient dépensées en pure perte et transportées au dehors de la province. En parlant des faux nobles qui s'étaient introduits en très-grand nombre dans l'ordre de la noblesse, l'Archevêque reconnaissait que le mal était évident, mais que le *moyen de le guérir par un remède doux était ce qu'il fallait trouver, et que c'était au Roy et à son conseil d'y apporter le tempérament qu'ils jugeraient à propos* [1].

Cependant de quoi s'agissait-il ? De ramener à l'acquittement de l'impôt la foule nombreuse des intrigants qui s'étaient indûment faufilés dans le corps de la noblesse. C'était là le motif hautement déclaré de la réformation entreprise ; mais, au fond de la pensée royale et de celle de ses ministres eux-mêmes, il y avait surtout le projet bien formel de réduire le nombre des gentilhommes faux ou vrais qui compromettaient la rentrée des subsides, en même temps qu'ils obstruaient toutes les avenues des pouvoirs publics sans laisser aux délégués de la Couronne un choix suffisamment libre des sujets qui pouvaient servir utilement les intérêts du pouvoir et de l'État qui se confondaient d'une manière si absolue. Pour le moment, nous ne pousserons pas ces considérations plus loin et, en étudiant les registres originaux de la réformation de la noblesse, en Bretagne, nous laisserons les faits authentiquement constatés conclure eux-mêmes en faveur de la thèse que nous soutenons, à savoir, que le plus grand réformateur des anciens abus du régime féodal fut Louis XIV lui-même.

§ I.

En nous attachant, à partir de ce moment, à ce qui concerne la réformation de la noblesse en Bretagne, nous disons d'abord qu'au XVII^e^ siècle, comme aux siècles précédents, sous les ducs régnants de cette province, l'objet des réformations entreprises fut surtout de ramener à l'acquittement des impôts toutes les personnes qui s'en étaient affranchies indûment.

[1] Lettre de l'Archevêque de Toulouse à Colbert, du 14 janvier 1668.

Si la commission donnée en 1668, aux membres du parlement de Rennes qui furent chargés de la réformation, porte que cette réformation devait être entreprise dans l'intérêt *du Tiers-État, aussi bien que de la noblesse*, les ordonnances ducales de 1456 et 1513 portaient expressément que les commissaires enquêteurs devaient surtout atteindre les personnes qui, « sans grâce ni autorité des « ducs, s'etaient fait exempter des contributions et payement des « fouages, soudoys et autres subsides. Les uns au moyen qu'ils « étaient praticiens, monnoyeurs, sergents et officiers tant des ducs « que de plusieurs nobles; les autres, par pactions et conventions « indues, tolérances ou menaces de tous genres [1]. »

Ce fut dans ce même esprit que la réformation de 1668 fut entreprise. Mais elle donna bien d'autres résultats, comme nous l'avons dit, et nous n'avons qu'à en suivre le cours pour nous en convaincre.

Faisons d'abord remarquer que la réformation elle-même dut, sous le règne de Louis XIV, se montrer d'autant plus urgente, que le désir de se faire admettre au rang des gentilshommes, dut se produire à cette époque, avec d'autant plus d'ardeur que les charges qui avaient longtemps incombé aux familles nobles du pays, soit pour le port des armes, soit pour l'entretien des châteaux, seules forteresses alors existantes, commençaient à se réduire d'une manière très-sensible, en même temps que les honneurs et les immunités des nombreuses charges de la cour s'offraient à toutes les ambitions comme une pâture plus ou moins facile. — La répression et la réforme devenaient, d'une autre part d'autant plus impérieuses, que par suite des croisades, des guerres prolongées du moyen âge, et des prodigalités comme des désordres de quelques familles, une grande partie des terres de celles-ci avait passé dans les mains de la bourgeoisie. Plusieurs des anciennes familles étant venues à s'éteindre, il arriva que parmi les familles nouvelles qui s'élevaient, il s'en trouva un certain nombre qui furent saisies des terres de celles qui avaient disparu. Au bout d'une ou de plusieurs générations, l'idée vint assez naturellement aux nouveaux venus de se faire admettre comme nobles d'ancienne extraction. Rien ne leur manquait, ni les noms

[1] Les recherches poursuivies en Normandie dans le cours des mêmes XV^e^ et XVI^e^ siècles n'eurent pas d'autre objet. Les recherches de Montfaut en 1464-65 sont restées célèbres et toujours consultées pour cette province.

de terres, ni les armoiries, signes ordinaires de la noblesse, ni même les ordonnances des rois qui avaient autorisé de nouveau les acquéreurs à jouir des titres et des priviléges des terres ou des fiefs acquis par eux [1].

C'est, en conséquence de ces faits, que la réformation de 1668 fut édictée.

Une commission du Roi, datée du 20 janvier, y pourvut et désigna M. d'Argouges, premier président du parlement de Bretagne, de Brequigny, président de chambre, et seize autres conseillers pour y pourvoir. Parmi ces derniers, se trouva Pierre Descartes, frère de René Descartes, ou des Cartes, l'illustre philosophe, que tout le monde connaît [2]. L'édit portait que le procureur général de la cour serait chargé de tous les actes et de toutes les poursuites qui deviendraient utiles.

Les trois volumes in-folio manuscrits que nous possédons et où sont relatés les arrêts de la cour qui intervinrent dans le courant de l'enquête, sont signés de l'avocat du Roy, Huchet-Dangeville.

En résumant l'ensemble de ces arrêts, nous trouvons d'abord que pour deux mille quatre-cent soixante-six familles reconnues nobles, après la production de leurs titres, il y eut deux mille six-cent-quatre-vingt-cinq autres familles écartées par des arrêts nominatifs, dont seize-cent-vingt se désistèrent de leurs prétentions à la noblesse, soit qu'elles n'aient pu produire que des titres insuffisants, soit qu'au moment de comparaître devant les conseillers enquêteurs, elles aient senti que les preuves exigées ne pourraient être faites. La forme des arrêts relatifs à la classe de ces éliminés est à peu près la même. Il est dit que :

N* s'est désisté, à la date du....., sans qu'il soit fait mention d'aucun arrêt à cet égard.

[1] Saint Louis aurait été, à ce qu'il paraît, le premier roi de France qui ait autorisé les roturiers à faire l'acquisition des fiefs et des priviléges qui s'y trouvaient attachés; livre Ier, chapitre CXLIII des établissements.

[2] L'article des *des Cartes*, qui se firent successivement appeler sieurs de Chavaigne, de Herleau, de Mondidier (*Manuscrit de la réformation de* 1668), dit que cette famille portait : *d'argent au sautoir de sable cantonné de quatre palmes de synople*. L'arrêt de maintenue leur accorde le titre de *chevalier*. Mais il faut remarquer à ce sujet que presque tous les conseillers de la chambre, chargés de la réformation, se décernèrent mutuellement des arrêts de maintenue avec le titre de *chevalier*. L'article des Descartes porte deux arrêts relatifs à ce titre, l'un du 22 octobre 1668; l'autre, du 17 décembre 1670, tous deux signés du conseiller de Bréhand, membre de la commission comme Pierre des Cartes.

D'autres fois, la mention porte que :

« N* s'est départi de sa qualité de noble, et a payé cent livres « d'amende, à la date du..... »

Mais, outre ces mille six cent vingt familles refoulées dans la classe de la bourgeoisie, il y en eut mille soixante-cinq autres qui, dans les arrêts, furent qualifiées *d'usurpateurs*; et, à ce titre condamnées à une amende de quatre cents livres, équivalant à la somme de neuf cents francs de notre monnaie ou environ.

Pour ceux-ci, il y a des arrêts en forme. Ils portent que :

« N* a été déclaré usurpateur et condamné à quatre cents livres « d'amende, par arrêt contradictoire du..... Monsieur N** rapporteur. »

Quelquefois cependant l'arrêt, tout en déclarant le prétendant usurpateur, ne fait pas état de l'amende de quatre cents livres, Est-ce une omission dans la rédaction ou une formule différente avec allégement de l'amende ? Cette assertion ne me paraît pas probable, l'édit royal ayant positivement déclaré que les amendes devaient profiter au trésor royal.

D'ailleurs, la formule portée sur le registre officiel de la réformation n'était pas l'arrêt lui-même. Voici le libellé de celui-ci qui était conservé en minute.

« Le procureur général demandeur d'une part et Jean Dares... « de Pontfantan de la ville de Lannion d'autre part.

« Vu, etc., etc.

« Il est dit que la chambre faisant droit sur l'instance a ordonné que la qualité d'écuyer prise par ledit d'Ares... sera extraite et rayée des actes ès lieux où elle se trouvera employée. Luy faict défense de continuer à l'advenir l'usurpation qu'il a cy devant faicte du nom et des qualités, anciens priviléges et prééminences de noblesse sur les peynes portées par la coutume ; et pour la dicte usurpation l'a condamné es quatre cents livres d'amende au Roy et aux deux sols pour livre de la dicte somme. Ordonne que pour raison de ses héritages roturiers, il sera imposé au rolle des fouages comme les autres roturiers de la province.

« Faict en la dicte chambre à Rennes le cinq novembre 1670.

« Signé : D'ARGOUGES, Louis DELANGLE [1]. »

[1] Archives des États de Bretagne.

Au résumé, on voit, en multipliant les chiffres donnés ci-dessus par cinq, pour avoir une moyenne des individus rangés dans chacune des catégories que nous venons d'énoncer, que, vers la fin du XVII^e^ siècle, la noblesse de Bretagne devait compter de douze à treize mille individus pouvant se prévaloir de la qualité de gentilhomme. C'était probablement cinq sur mille de la population totale de la province.

Quant aux prétendants aux priviléges et aux distinctions de la noblesse, ils étaient encore plus nombreux, et, en faisant le même calcul pour les *désistés* et les *usurpateurs,* on trouve que réunis, ils formaient une masse compacte de treize à quatorze mille individus, et probablement de dix-huit à vingt mille, si l'on réfléchit qu'au moment de comparaître devant la chambre chargée de la réformation, il y eut bon nombre de prétendants qui se cachèrent sans oser affronter le débat. L'Archevêque de Toulouse, écrivant à Colbert, sur ce même sujet, disait que d'après les appréciations les plus exactes, le Languedoc, de son côté, ne devait pas compter moins de quinze mille faux nobles [1].

Si l'on s'arrête aux réformations et aux édits royaux qui suivirent les recherches qui eurent lieu de 1668 à 1671, on ne peut douter que le nombre des familles nobles ne fût sensiblement plus considérable que celui accusé par la réformation elle-même. Beaucoup de familles nobles appauvries et épuisées par les longues guerres du moyen âge, se trouvèrent dans l'impossibilité de recueillir les pièces qui leur auraient été nécessaires pour justifier leur position, et cet état de dépérissement n'était pas nouveau, car on retrouve, dès le XV^e^ et le XVI^e^ siècles, dans les ordonnances des ducs de Bretagne, la preuve irrécusable de cette dégénérescence d'une partie de la noblesse du pays. Les ducs prononcèrent ainsi une exclusion formelle contre les gentilshommes qui cultivaient les terres d'autrui, ou qui avaient été vus courant les foires et les marchés, pour vendre des bestiaux ou des marchandises au détail, telles que draps, mercerie, etc... ; contre ceux qui travaillaient pour autrui, moyennant salaire, ou qui avaient tenu des hôtelleries et des tavernes. — Sur le fait même des preuves, il faut le dire, les gens de robe, dont l'anoblissement était, en général, de date récente, se montrèrent souvent très-durs envers les petits gentils-

[1] Lettre du 14 janvier 1668.

hommes qui n'avaient que la cape et l'épée pour soutenir leur rang.

Ces circonstances empêchèrent évidemment un grand nombre de familles de revendiquer les titres qui leur appartenaient [1].

Quoi qu'il en soit, il nous paraît acquis que le nombre des déboutés dut dépasser très-sensiblement le nombre des admis et même des admissibles qui auraient pu prendre rang ; et, dès lors, il nous semble intéressant de rechercher par quelles circonstances il put se faire que tant de prétendants à la noblesse fussent venus se mettre en ligne pour se voir *débouter*.

Nul doute d'abord, comme nous l'avons déjà dit, que l'exemption de l'impôt et des taxes locales qui dominaient en quelque sorte la position personnelle des taillables ne fût le principal motif des prétentions indûment élevées par tous ceux qui aspirèrent au titre de gentilhomme. Mais il y eut, pour ne s'arrêter qu'aux signes apparents de la noblesse, bien d'autres motifs en même temps d'arriver à se faire inscrire au nombre des privilégiés. Il y avait à se maintenir d'abord en dehors du rôle de la paroisse pour les fouages ou la taille ; mais il y avait aussi à se placer à la tête de la milice, tout en éludant l'obligation d'en faire partie comme simple réquisitionnaire. Il y avait l'espoir de faire insérer son écusson dans un vitrail de l'église paroissiale ; de se faire donner au prône ou ailleurs, du *messire*, et d'avoir au chœur un banc à accoudoir, et sur le parvis, pour les membres défunts de la famille, des enfeux et des pierres tombales avec des armoiries relevées en bosse. Le colombier *à pied* comme on l'appelait, devenait aussi l'objet naturel de l'ambition de tout propriétaire terrien ayant un domaine de quelque étendue.

Voilà plusieurs des avantages que tout bourgeois nouvellement enrichi dut poursuivre avec une ardeur soutenue, sans qu'on eût trop le droit de s'en étonner, car le temps avait tout changé dans la condition relative des différentes classes de la société. La permanence des armées avait, en quelque sorte, mis à néant la constitution propre de la noblesse ancienne qui, au lieu de marcher, suivie de ses hommes, qu'elle avait été longtemps chargée d'armer et de nourrir en campagne, n'avait plus à offrir que le service

[1] Nous connaissons une famille très-recommandable de la Bourgogne qui aujourd'hui même, ressentant le besoin de recueillir les anciens titres de ses origines, n'a pas dépensé moins de 15,000 livres pour réunir les actes qui lui étaient nécessaires.

de son épée, suivant que le souverain voulait bien l'appeler et l'employer dans un rang plus ou moins élevé. Avec les terres et les fiefs qui avaient si souvent changé de mains, c'était surtout de priviléges honorifiques et de distinctions personnelles qu'il s'agissait, et les derniers venus devaient être les plus ardents à se pousser.

De là un premier fait, c'est que sur les deux mille six cent quatre-vingt-cinq familles écartées, on n'en trouve qu'un très-petit nombre, quinze à vingt au plus, qui, en se présentant devant les conseillers enquêteurs, ne se soient pas trouvées munies, outre leurs noms patronymiques, d'un nom de terre ou de lieu emportant quelquefois la signification du récent avénement du prétendant ; c'est le sieur *des Fontaines*, ou *de la Rivière ;* le sieur *du Pré* ou *du Treillis ;* le sieur *de la Lavande* ou *de la Germandraye ; du Clos-Neuf* ou *des Marais*. Mais, pas un, comme nous le disons, qu'il s'appelle Le Roux, Bigaré, le Noir ou Beau-Chêne, qui ne se dise sieur d'une terre ou d'un clos quelconque. La chose, du reste, était tellement passée dans les mœurs; que dans toutes les familles un peu aisées, chaque enfant mâle ou femelle prenait en naissant le nom d'une terre ou d'un morceau de terre quelconque, sauf l'aîné qui conservait le nom de la famille.

En s'arrêtant, d'une autre part, aux arrêts de déboutement, on trouve qu'un assez grand nombre des prétendants appartinrent à l'ordre des avocats du parlement ; que quelques-uns des condamnés pour cause *d'usurpation*, en prenant le titre de conseiller du Roi, appartenaient aux cours royales du pays. Enfin, qu'un petit nombre faisaient partie du clergé et que quelques-uns exerçaient des professions libérales, comme celle de médecin ou de chirurgien. Mais un assez grand nombre des interloqués arguaient surtout des armoiries que leurs familles portaient depuis plus ou moins de temps, et faisaient consigner, dans les arrêts eux-mêmes, qu'ils habitaient des manoirs ou des châteaux qui étaient leurs propriétés. On peut rappeler à ce sujet que *Marat* lui-même, Monsieur Marat si vous voulez, timbra ses lettres jusqu'en 1790 d'un cachet blasonné, surmonté d'une couronne de comte [1].

Nous comprenons parfaitement que dans les nombreuses publications qui ont été faites de l'*Armorial Breton*, depuis la principale

[1] La lettre qui porte ce cachet est datée du 28 décembre 1789 et se trouve adressée à Camille Desmoulins. — *Revue nobiliaire*, tome 1er, page 84.

réformation de 1668, on ait passé sous silence, sauf la publication faite en 1671 [1], la longue nomenclature des gens qui furent alors frappés d'interdiction sur le fait propre de la noblesse, et nous ne verrions pas aujourd'hui quel intérêt autre que celui d'une vaine curiosité, il pourrait y avoir à produire le nom des familles qui furent alors déboutées. Mais, placé à plus de deux siècles de cet acte important de rigueur administrative qui, dans la pureté de son intention, tendit au moins à ramener sous le coup de la loi une foule de gens qui s'étaient soustraits, par des manœuvres coupables, à la juste participation des charges publiques, il nous est appris que si le corps de la noblesse était encore nombreux et très-puissant dans la province de Bretagne, la classe moyenne, dès ce même temps, c'est-à-dire, dès le XVII^e^ siècle, se montrait, de son côté, assez forte et assez puissante pour presser de très-près la classe supérieure qui la dominait par ses titres ou ses priviléges, et, qu'à tout prendre, soit par le fait de son industrie, soit par le titre de ses propriétés, elle se trouvait, avec une large possession du sol, déjà en mesure de se placer à la tête des affaires, comme des plus grands intérêts du pays.

Ce furent, sans doute, des considerations de cette nature qui portèrent les rois de France à élargir la porte, par laquelle le corps privilégié de la noblesse put se recruter dans les classes inférieures et se maintenir en un corps compacte et puissant.

On a estimé, approximativement, sans doute, mais sur des données qui paraissent assez certaines, que, par siècle, les deux cinquièmes de la noblesse s'éteignaient par l'extinction des familles restées sans hoirs directs. Il fallut pourvoir à ce déficit continu, à cette caducité imprescriptible d'un corps qui, en très-peu de temps, se fût trouvé complétement anéanti.

C'est à cette circonstance, sans doute, qu'il est dû que les armoriaux nouveaux de la Bretagne, comme celui de M. de Courcy, très-justement estimé, portent le nombre des familles nobles de notre temps à huit mille, au lieu de deux mille et quelques qu'il atteignait vers le milieu du XVII^e^ siècle [2].

Cette manière de faire et cette accession légitime d'une partie notable de la classe moyenne aux avantages de l'ancienne noblesse,

[1] Vatar, Rennes, 1671, in-4°, de 76 pages.

[2] La deuxième édition de l'armorial de M. de Courcy est de 1862.

nous paraissent complétement justifiées par la plus stricte raison, et il n'est guère permis de douter que Louis XIV et son ministre Colbert n'aient pressenti ce fait et n'en aient tenu un compte très-formel dans les réformes qu'ils poursuivirent.

Si l'on y réfléchit, il dut arriver, en effet, après l'établissement des armées permanentes que le Roi, comme chef de l'État, eut aussi l'obligation de constituer, plus fortement qu'elle ne l'avait été sous le régime des seigneuries féodales, l'administration de la justice, comme celle de tous les services publics qui avaient été autrefois un apanage de la noblesse d'épée. De là, les priviléges et les titres nouveaux de noblesse accordés aux membres des parlements, des chambres des comptes, de certaines chancelleries ou des mairies et des échevinages de quelques grandes villes.

§ II.

En envisageant les choses à une autre point de vue, je ne sais s'il est très-facile aujourd'hui de se rendre un compte parfaitement exact de tout le trouble que dut faire naître, dans les classes élevées de la population, les mesures prises pour arriver à une réformation de la noblesse. Mais on peut au moins s'en faire une idée par les détails mêmes de la procédure, qui s'ouvrit à ce sujet, non-seulement au parlement, mais aussi dans les présidiaux et les autres cours royales de la province.

Qu'on se figure aujourd'hui des ordonnances ou des décrets qui feraient appeler devant les tribunaux tous les gens qui ont mis une particule devant leurs noms, qui se sont servi d'un cachet armoirié ou d'un écusson sur leurs voitures, et l'on n'aurait qu'une idée incomplète du trouble et des inquiétudes que jetèrent dans tant de familles appelées à justifier de leur noblesse, les interlocutoires que le procureur général du parlement et les avocats généraux attachés à son parquet, ou placés près des quatre présidiaux de la province (Rennes, Vannes, Nantes et Quimper), furent chargés de remettre à des huissiers qui coururent toutes les routes, pénétrant dans les paroisses les plus éloignées, et jusque dans les études des notaires, pour rechercher les intrus qui avaient un colombier, un banc à accoudoir ou une vitre armoriée dans l'église de leur paroisse.

Qu'en suite de ces citations à comparaître devant la chambre de

la réformation, on suive de la pensée la présence des interloqués devant les commissaires enquêteurs, les débats qui s'ouvrirent et jusqu'aux délais survenant dans ces actes de procédure qui embrassèrent quelquefois plusieurs années, à cause des remises accordées aux parties, pour produire leurs titres ; qu'on se figure tous ces incidents, de caractère et de nature divers, et l'on n'aura qu'une appréciation imparfaite de l'agitation profonde que la mesure en elle-même ne put manquer de produire. Les débats portèrent, en effet, particulièrement sur cette classe moyenne qui, depuis quelque temps, était devenue une des forces les plus comptées et les plus réelles du pays.

A voir certains arrêts, on peut penser, sans crainte de se tromper, que les poursuites furent souvent rigoureuses et presque toujours très-actives. Je rencontre ainsi les enfants mineurs d'un sieur de R.., obligés de venir se désister, par l'entremise de leur mère, en qualité de tutrice, du titre de noble que l'aîné de ces mineurs avait pris avant mourir ; et nous savons, par quelques détails, que dans les cas les plus ordinaires, toute famille appelée à faire ses preuves, devait justifier d'un partage noble, remontant au moins à un siècle; que, pour ces preuves, il fallait produire, pour le cours du XVI^e^ siècle, au moins trois actes originaux, et deux pour les siècles antérieurs.

Quant aux débats eux-mêmes, ils avaient lieu en audience publique et sur un rapport de l'un des conseillers, après que la commission s'était trouvée saisie d'une mise en demeure signifiée par l'un des avocats généraux et qu'un arrêt préparatoire eût décidé que la partie serait appelée à justifier de ses droits. Un an et plus se passait ordinairement entre l'arrêt d'interpellation et le débat qui s'ouvrait devant la commission, contradictoirement et en audience publique. Celle-ci était suivie de l'arrêt définitif qui reconnaissait les droits de l'impétrant, ou qui les rejetait avec condamnation à l'amende, ou simple mention de désistement, avec ou sans l'amende de cent livres.

Quelquefois cependant, les parties ayant succombé dans un premier débat, étaient admises, par requête, à courir les chances d'un second débat, et alors, nouvelle audience et nouvelle production de pièces et de preuves ayant eu lieu, la commission statuait à nouveau par un arrêt définitif, qu'il n'était pas rare d'attendre jusqu'à trois et quatre ans, comme cela eut lieu pour une famille *Rabasté*,

qui dut subir, du 16 décembre 1669 au 16 février 1671, jusqu'à quatre arrêts l'ayant successivement déclarée usurpatrice ou d'extraction nobiliaire. Enfin, quelques familles, plus ou moins maltraitées par la commission provinciale, s'adressaient au Conseil d'État, ou à la cour des aides siégeant à Paris, et il arrivait alors que ces juridictions supérieures cassaient les arrêts du parlement et venaient ainsi infirmer la validité des décisions prises par la commission elle-même. Par suite de cette seconde procédure, il y eut un assez grand nombre de familles qui ne purent reprendre leurs titres et se faire réhabiliter qu'à la fin du siècle. Il y en eut même qui ne purent le faire que beaucoup plus tard, puisque le Roi se trouva amené, en 1696 et en 1702, à prendre de nouvelles mesures contre les usurpateurs et les fabricants de faux titres qu'il essaya de contraindre à payer des amendes jusque de deux milles livres[1]. Mais ces mesures extrêmes n'atteignirent pas le but qu'on s'était proposé et on se vit forcé de réduire à trois cents livres l'amende de deux mille livres d'abord demandée. Les officiers du Roi et les tribunaux ne pouvaient parvenir à refréner les faux gentilshommes qui continuaient à pulluler.

Et à quelque temps de là les héraldistes du XVIII^e^ siècle allaient jusqu'à dire qu'il en était des comtes et des marquis, qui apparaissaient de toutes parts, comme des abbés sans abbayes qu'on trouvait à toutes les avenues de la cour. — L'activité très-résolue de la chambre chargée de la réforme ne put donc apporter qu'un faible remède à ce débordement de titres usurpés, et on voit encore aujourd'hui aux anciennes archives des États à Rennes un registre compacte où sont minutés, de 1689 à 1722, les procès-verbaux des saisies opérées sur les biens des usurpateurs, qui, à près de quarante ans de la réformation de 1668, étaient ainsi poursuivis pour défaut de paiement des amendes édictées. — J'ai relevé sur ce registre les noms de soixante-seize retardataires au compte desquels tombèrent des frais considérables de saisie et d'expertise.

Mais pour rendre compte du trouble qui régna à cette époque dans le corps même de la noblesse, il n'est pas inutile de dire qu'un autre registre des États de la province, daté de 1701, contient les

[1] Déclaration du Roi *pour la recherche de la noblesse*, du 4 septembre 1696. Et déclaration du 30 mai 1702, *pour continuer à rechercher les faux nobles et usurpateurs des qualités nobles.*

noms d'un grand nombre de gentilshommes, qui, pour échapper aux taxes de la capitation afférentes aux titres héraldiques qu'ils portaient, déclarèrent personnellement se désister des titres dont ils s'étaient honorés jusque-là. — Je sais que, de nos jours, plusieurs déconvenues à ce sujet sont arrivées aux fils de ces mêmes gentilshommes qui tenaient à savoir si les titres de comte et de marquis leur étaient bien légitimement acquis. La quotité de ces taxes n'était cependant pas bien élevée, et le tarif arrêté dans l'assise des États tenus à Vannes en 1703 portait à 375 livres seulement, le taux de la capitation exigée de messieurs les marquis, comtes, vicomtes et barons de la province. On compta jusqu'à soixante-sept gentilshommes, chefs de noms et d'armes qui, dans cette circonstance, renoncèrent à leurs titres héraldiques [1].

Toutefois, si rigoureux que se montrassent les commissaires départis, on peut signaler un certain nombre d'arrêts où ils furent d'une complaisance peu édifiante. Ainsi, tous les arrêts par lesquels les membres de ces commissions s'attribuèrent invariablement et très-gratuitement les titres de chevalier et d'ancienne extraction. On en signale également d'autres, où, sans aller au fond des choses, ils admirent, sur la simple vue des écussons, quelques familles qui prétendirent, comme branches latérales, se rattacher à des familles déjà reconnues, sans qu'aucun acte les y autorisât effectivement.

[1] Les règlements qui fixèrent à cette époque la qualité et le mode de perception des droits de capitation à prélever sur les citoyens qui en furent atteints, ne laissent pas que d'être fort curieux. — Le règlement des États de Bretagne fixe jusqu'à vingt classes de contribuables dont les taxes furent échelonnées de 1,500 livres à 1 livre 10 sols. Les citoyens de la classe nobiliaire furent taxés pour la classe des gentilshommes titrés à 375 livres; — pour la classe des seigneurs supérieurs ou fondateurs des paroisses (7e classe) à 180 livres; — pour la classe des gentilshommes et autres personnes possédant châtellenyes ou quatre mille livres de rente (9e classe) à 120 livres; — pour la classe des gentilshommes possédant fiefs avec haute justice ou 3,000 à 4,000 livres de rente (10e classe) à 90 livres — pour les gentilshommes possédant de 2,000 à 3,000 livres de rente (12e classe) à 60 livres; — pour les gentilshommes possédant de 1,500 à 2,000 livres de rente (13e classe) à 45 livres; — pour les gentilshommes possédant manoirs ou domaines depuis 1,000 livres de rente jusqu'à 2,000 livres (14e classe) à 30 livres; — enfin pour les gentilshommes non compris dans les classes précédentes (15e, 16e et 17e classes) de 22 livres 10 sols à 15 livres ou 9 livres. Les autres catégories atteignaient tous les citoyens sans distinction et descendaient jusqu'aux hommes et aux femmes employés dans la domesticité. — Les matelots, les soldats de la milice, non plus que les officiers de terre et de mer n'en étaient exempts.

Cependant, nous devons dire, en poursuivant nos recherches sur l'étrangeté de ces procédures, qu'un point notable de leur caractère a complétement échappé à nos investigations : celui de savoir si les parties qui présentaient, par *induction*, les pièces à l'appui de leurs prétentions, pouvaient entrer en débat avec le procureur général ou ses substituts, autrement que par elles-mêmes, ou bien si, comme dans les débats judiciaires des temps modernes, elles pouvaient se faire représenter par un avocat ou un défenseur officieux chargé de discuter publiquement tous les points de fait et de droit.

Les arrêts que nous avons pu consulter et qui ont échappé au brûlis prescrit par la loi de 1792 semblent établir que les défenseurs officieux ne furent point admis [1]. Cette circonstance aurait

[1] Voici à ce sujet deux pièces que nous devons à l'obligeance du savant archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

Arrêt de maintenue.

Mr DARGOUGES, P. P. — 23 décembre 1670.
Mr LEFEUVRE, R. — 305.

DANDIGNÉ.

Entre le Procureur général du Roy, demandeur d'une part et dame Françoise Charpentier, veufve de deffunct messire René Dandigné, vivant chevalier dudit lieu, mère et tutrice de messire Jean-Baptiste Dandigné, chevallier, sieur dudit lieu et messire René Dandigné, aussy chevallier, ses enfens demeurant à sa maison et chastelenye de Saint-Jan, paroisse de Sainct-Malon, évesché de Sainct-Malo, ressort de Ploermel deffendeurs d'autre.

Veû par la chambre la déclaration faicte au greffe d'icelle par la dicte Charpentier, au dict nom de sonstenir pour ses dits enfens la qualité de noble et d'escuyer; messire et chevallier comme issus d'ancienne chevallerie et extraction noble et avoir pour armes : *d'argeant à troys aigles de gueulle becquées et mambrées d'azur* du 17e décembre présent mois et an 1670, signée Le Clavier, greffier. Induction de ladite dame Dandigné au dit nom deffenderesse sous le seing de messire René Charlet, leur procureur fournye et signiffye au Procureur général du Roy par Paslane, huissier, le 20e jour de février, par laquelle elle soustient que ses dits enfens sont nobles issus d'ancienne chevallerie et extraction noble et comme tels debvoir estre eux et leurs dessandans en mariage légitime maintenus dans la qualité de nobles, escuiers, messires et chevalliers et dans tous les droitz priviléges, prééminances, exemptions, immunités, honneurs, prérogatives et advantages atribués aux anciens chevalliers et nobles de ceste province et qu'à cest effet leurs noms seront employés au rolle et catalogue des dits nobles de la juridiction royale de Ploermel, articulant que le dit deffunct sieur d'Andigné, leur père, estait frère germain de feu messire Jan-Baptiste Dandigné, sieur de la Chasse, conseiller du Roy en sa cour de parlement de Bretagne, issus du mariage de messire François Dandigné, vivant sieur de Parmagaro et de dame Perronne Hubé, desquels le dit sieur de la Chasse, hérittier principal et noble et ainssy la dicte deffenderesse n'avait autres titres à induire que ceux quy ont esté vinzés par l'induction de messire François-Hiérome d'Andigné, seigneur de Saint-Malon, fils aisné hérittier

dès lors assez sensiblement réduit le débordement inévitable des insinuations et des mauvais propos qui durent avoir cours à la suite d'un si grand nombre de procédures.

Mais on ne saurait toutefois contester qu'une grande quantité de dénonciations et de méchantes calomnies durent se produire devant les présidiaux et les juridictions royales de la province pendant les quinze ou vingt ans que durèrent les informations qui eurent lieu. La conséquence inévitable de cet état de choses fut de jeter une perturbation profonde dans la position, les intérêts et la considération d'un très-grand nombre de familles, sans en excepter celles mêmes de la noblesse qui, tout en faisant preuve de leur origine privilégiée, durent perdre souvent des titres héraldiques dont on les croyait en possession incontestable.

principal et noble du dit sieur de la Chasse et le traité du mariage de la dite deffenderesse avecq son dit deffunct mari, lequel fut en iceluy authorizé par le dit eu sieur de la Chasse, son frère aisné en date du 26 septembre 1657 et les deux extraictz d'aage desditz Jan-Baptiste et René Dandigné, des 6e octobre 1653, 27e janvier 1654, 8e may 1658 et 7e juin 1661 et tout ce que par la dite dame au dit nom a esté mins et induit. Conclusions du Procureur général du Roy considérées.

Il sera dit que la chambre faisant droit sur l'instance a déclaré et déclare les dits Jean-Baptiste et René Dandigné et leurs dessandans en mariage légitime nobles issus d'ancienne extraction noble et comme tels a permins au dit Jean-Baptiste Dandigné de prendre les qualités d'escuyer et de chevallier et audit René celle d'escuyer et les a maintenus au droit d'avoir armes et écussons timbrés apartenans à la dite qualité et à jouir de tous droitz, franchises, priviléges et prééminances atribués aux nobles de ceste province et ordonne que leurs noms seront employés au rolle cathalogue desditz nobles de la juridiction royale de Ploermel.

Faict en la dicte Chambre à Rennes, le 23e décembre 1670. Signé : D'Argouges, Lefeuvre.

P. C. C. à la minute. Délivré à titre de renseignement historique. E. 27, 12 novembre 74.

Nous ajoutons cette seconde pièce comme un précieux spécimen de la procédure qui fut suivie.

Conclusions du Procureur général.

M. HUART, rapporteur.

Vu l'induction des actes et lettres de François Dollier, escuyer, sieur du Pont de Roche, faisant tant pour luy que pour escuyer Jullien Dollier, sieur de la Porte; son frère puisné, aux fins d'estre maintenus en la qualité d'escuyers, ayant pour armes : *d'argent à trois molettes d'esperon de sable, chaque molette à six pointes, deux en chef et une en pointe.*

Je consens pour le Roy, lesdits Dollier estre déclarés nobles et de noble extraction et en conséquence maintenus en la qualité d'escuyers et comme tels mis au catalogue du ressort de Nantes. Fait au parquet le 12 novembre 1668. Signé : André Huchet, avocat du Roy.

Une grande distribution de lettres de noblesse vendues dans le cours de ce même XVII^e^ siècle, ou des titres acquis par suite de quelques charges publiques, qui en furent dotées, donnèrent sans doute accès à beaucoup de familles qui vinrent prendre rang dans la noblesse de Bretagne. Mais tous les déboutés et les prétendants de la classe moyenne, comme on le pense bien, furent loin d'être arrivés en 89 et d'avoir parcouru, depuis la réformation, le chemin que l'on avait ouvert devant eux [1]. Les annales de la révolution en font foi, et pour peu que l'on s'attache à suivre les arrêts de déboutement et les amendes qui furent prononcées contre les familles qui se retirèrent sous l'inculpation d'usurpation ou d'insuffisance de titres, on ne tarde pas à remarquer, en parcourant les noms des déboutés et les lieux auxquels restèrent attachées leurs familles, que beaucoup d'entre celles-ci, au moment de la lutte, prirent rang contre l'ancien régime dans les administrations locales, dans les sociétés populaires,et les partis qui se montrèrent dans les plus ardents à détruire comme à remplacer tout ce qui se trouva à tenir, par un côté ou par l'autre, aux priviléges comme à la constitution de l'ancienne monarchie. Enfin, si l'on pousse plus loin cet examen, en se portant jusque dans le sein des assemblées représentatives qui furent un instant chargées de régler les destinées de la France, on ne manque pas de reconnaître que plusieurs des membres de ces assemblées, et des plus illustres, appartinrent aux familles qui, à plus d'un siècle de là, avaient été si durement stigmatisées par les parlements et les cours judiciaires auxquelles les soins de la réformation avaient été confiés. L'ardeur, et, quelquefois, l'aigreur peu mesurée de quelques-uns des fondateurs du nouvel état de choses qui vint à surgir, furent ainsi dues aux blessures que l'ancien régime avait faites à leur amour-propre et à celui de leurs familles plus ou moins justement déboutées. Outre plusieurs représentants de nos assemblées souveraines qui appartinrent à cette catégorie, j'en trouve beaucoup dans les conseils de district ou de département, et j'en puis signaler un qui décida de la journée du 10 août, comme commandant les fédérés d'un département éloigné de Paris.

[1] La seule mairie de Nantes fut un instant en mesure et avant certaine réforme survenue, de donner, à raison de 6 échevins par an, jusqu'à 600 familles nobles dans le siècle. 33 offices de chancellerie, 85 offices de la chambre des comptes et 120 offices du parlement jouissant d'un égal privilége, fournissaient de leur côté un contingent d'une importance notable pour le recrutement de l'ordre.

Un fait assez curieux résultant de cet état de choses, c'est que de notre temps encore, après deux siècles écoulés depuis la réformation de 1668, il se trouve des familles qui, repoussées alors du corps de l'ancienne noblesse, tiennent à dire et s'efforcent d'établir que les actes d'interdiction qui les frappèrent furent souverainement injustes. A un autre point de vue, et suivant un certain esprit de justice distributive, il se trouve aussi des gens qui, revenant sur un passé déjà bien loin de nous, poursuivent de leurs sarcasmes quelques nouveaux parvenus que leurs services ou leurs complaisances ont fait admettre par tolérance dans les rangs et les partis de la vieille noblesse, gardienne autorisée de certains intérêts et de certaines croyances. Ces faits nous paraissent, au reste, prouver péremptoirement que dans nos sociétés modernes, comme dans les sociétés démocratiques de l'ancienne Grèce, il y a toujours un intérêt majeur à savoir qu'un tel est fils de tel autre, et même que sa lignée est de date plus ou moins ancienne.

Combien, à ce point de vue, en effet, nos historiens modernes ne nous apprendraient-ils pas de choses curieuses ou à peine entrevues, si, en nommant la plupart des hommes que la politique et le courant de la révolution ont portés, depuis un siècle, à la tête des affaires de notre pays, ils voulaient bien, imitant en cela les grands écrivains de la Grèce, nous redire avec détail quels ont été les pères et les ascendants de plusieurs des hommes qui ont agi avec le plus d'autorité sur nos destinées ?

En définitive, et comme conclusion à l'œuvre laborieuse des parlements qui furent chargés de cette mission difficile et délicate, il resta donc, comme trace des recherches qui furent faites, des faits qui furent établis, quelques milliers d'arrêts consignés sur des registres copiés à un petit nombre d'exemplaires et déposés dans les greffes des sénéchaussées ou des cours Royales.

Le résultat le plus positif de l'enquête, fut, d'une part, d'écarter un très-grand nombre d'usurpateurs, et de l'autre, de réduire aussi très-sensiblement le nombre des familles qui restèrent inscrites sur les rôles de la noblesse. Que les lettres de noblesse qui furent accordées ou vendues, dans les années qui suivirent, ainsi que celles qui résultèrent des priviléges accordés à des échevinages ou à des cours supérieures, aient réparé, en partie, les pertes que le temps et la réformation firent subir au corps même de la noblesse française, il dut fatalement arriver, et il arriva effectivement, que, démantelée

en quelque sorte, elle alla s'affaiblissant chaque jour, en restant, plus que jamais, en butte aux attaques de la bourgeoisie qui venait d'être si rudement traitée dans le cours de la réformation.

A ce point de vue, on peut dire, que par ses conséquences, la réformation elle-même ne fut pas étrangère au grand mouvement de 89 et qu'elle le seconda par plusieurs côtés.

Rapprochée des faits nouveaux qui se sont produits depuis, comme la suppression momentanée de toute création de titres nobiliaires, à la suite de la loi de 1790, on peut regarder, en effet, comme certain, que dans peu de temps, le corps même de la noblesse aura à peu près disparu.

A l'époque mémorable de la suppression des titres de noblesse, en 1790, on disserta beaucoup sur le nombre des familles nobles qui pouvaient exister à ce moment.

En 1789, Siéyès avait estimé que le nombre des gentilshommes en France, en y comprenant les femmes et les enfants, devait être de cent dix mille. Selon Lavoisier, ce nombre n'était que de quatre-vingt-trois mille.

En partant des données fournies par la réformation de 1668, en Bretagne, que le généalogiste Chérin admettait pour bonnes, la seule province de Bretagne aurait eu alors deux mille quatre-vingt-quatre familles nobles. M. Potier de Courcy, auteur de *l'Armorial de Bretagne*, après avoir compulsé les listes électorales des cinq départements bretons, en 1862, estimait, qu'à ce moment, il ne restait plus qu'environ six cents familles de celles qui avaient été maintenues par la réformation de 1668. Supposant deux branches à chacune de ces familles, et trois mâles par chaque famille, on arriverait à trois mille six cents gentilshommes bretons. Comme la population de la Bretagne est le douzième de celle de la France, on trouverait, dit-il, pour la France entière, sept mille deux cents familles donnant un effectif de quarante-trois mille deux cents mâles.

Mais ce chiffre, comme l'observe M. de Courcy lui-même, est assez sensiblement exagéré, parce qu'à l'exception de la Bretagne, de la Normandie et du Languedoc, peut-être, aucune des autres provinces de la France ne compta autant de gentilshommes, que ces trois régions. Nous devons ajouter que dans les provinces qui, comme la Bretagne, furent longtemps très-pauvres, il y eut un grand nombre de ces familles, qui, fières de leurs armes et de leurs

antécédents, se refusèrent à tous moyens de se tenir dans l'aisance, par le commerce ou la culture des terres et que tombant rapidement dans un état avéré de détresse, il y en eut, qui se trouvèrent refoulées dans les dernières conditions de la société. On citait récemment encore en Bretagne quelques membres parfaitement obscurs de plusieurs maisons princières longtemps placées au faîte des grandeurs. Nous en connaissons qui, ayant des attaches notoires aux croisés et aux vaillants héros du combat des Trente, vivent obscurément dans quelque bureau de tabac, ou sont allés se cacher aux champs où, eux et leurs enfants, ont oublié jusqu'à leur langue maternelle, pour ne plus parler que le breton.

Si les choses se sont passées ainsi dans les autres provinces de France et que, par siècle, les deux cinquièmes des familles nobles s'éteignent d'elles-mêmes, il arrivera, sans beaucoup tarder, qu'il n'y aura plus en France, à se cantonner dans les cadres de la noblesse que les audacieux qui auront été assez habiles, pour conquérir une particule ou un nom de terre qu'ils auront fait passer pour le titre incontestable d'une origine nobiliaire. Ces détails et ces considérations, il faut bien le reconnaître, devraient apporter un certain calme dans les imaginations enfiévrées des hommes qui continuent à se redresser, les mains crispées, au seul aspect d'un gentilhomme, pouvant encore avoir un blason et des aïeux. A deux siècles de nous seulement, il ne resterait plus que sept cents et quelques familles nobles pour toute la France, et, le temps y aidant, les niveleurs en auraient bientôt fini avec elles. Nous ne voudrions pas, toutefois, terminer cette notice sans dire que si les registres contenant les arrêts de la réformation furent longtemps un objet de maligne curiosité à l'égard des usurpateurs et des déboutés, ils durent être, d'une autre part, une source abondante et très-curieuse de renseignements utiles sur l'origine, l'existence, comme les services des principales familles du pays. A tous ces titres, on peut les regarder comme des documents fort importants de l'histoire. Tout s'y trouve : d'abord la généalogie même de ces familles ; leurs alliances, leurs mariages, avec la nomenclature des fiefs et des seigneuries occupés par elles. Outre le nombre de leurs enfants, on y trouve aussi l'indication des commandements et des charges publiques occupés par leurs membres, souvent l'indication des guerres et des siéges auxquels ils ont assisté ; enfin les services qu'ils ont rendus, les établis-

sements qu'ils ont fondés et, quelquefois, les morts glorieuses qui les ont frappés.

Un seul exemple en dira plus que je ne saurais le dire moi-même, et je ne crois pouvoir mieux faire, pour justifier l'importance de ces documents, que de clore cette notice, par l'extrait qui suit, pris au hasard.

Le premier membre de la famille dont je veux parler, fut un Rivallon de Rosmadec, désigné comme ayant fondé, ou plutôt reconstitué l'abbaye de Landevennec, en 1191, du consentement d'Eléonore de Léon, sa femme. A quelque temps de là, un autre Rosmadec, Hervé, accompagnait, en 1236, le duc Pierre de Bretagne, dans son voyage de la Terre-Sainte. Il épousa Alix de Plusquellec et en eut sept enfants.

On pourrait encore aujourd'hui, en étudiant ces données, faire une statistique très-instructive sur le mouvement des naissances dans la classe élevée d'une des plus grandes provinces de France, en remontant du XVII^e^ siècle jusqu'au XIII^e^ siècle. A en juger par un examen sommaire de ces annales, on pourrait, en effet, établir, sans crainte de se tromper, que ces bonnes et fortes souches de race bretonne ne s'étaient point amoindries jusqu'au XVII^e^ siècle et qu'on en trouvait beaucoup qui, à cette époque, comptaient jusqu'à sept, huit et neuf enfants, procédant d'un ou de plusieurs mariages contractés par le père.

A l'assemblée générale de la noblesse bretonne à Ploërmel, en 1294, lors des longs démêlés de la France avec l'Angleterre, un nouveau de Rosmadec (Yves) se trouvait au rang des combattants. Peu de temps après, un sire de Rosmadec, nommé Hervé, est mentionné dans des actes de la cour de Saint-Renan, de 1330, sous les titres de *Dominus et miles*.

Jean, sire de Rosmadec, chambellan du duc de Bretagne, suivit ce prince dans un voyage que celui-ci fit en Flandre, en 1383, et épousa Alix, dame de Tyvarlan et de Pont-Croix, fiefs considérables qui, depuis sont restés l'apanage des Rosmadec.

Un de leurs fils, Guillaume de Rosmadec, fut tué au siége de Saint-Jean de Beuvron, en 1425.

Le fils de ce dernier, Jean de Rosmadec, figure au parlement général du duc, en 1462, au nombre des bannerets, s'intitulant seigneur de Tyvarlan et de Pont-Croix.

Un des descendants de Jean épousait, en 1503, au château de Blois,

en présence du roi Louis XII et de la duchesse Anne, l'héritière des terres de la Chapelle et de Molac.

Après ces alliances considérables, j'en trouve, dans le même siècle, deux d'une importance égale, l'une avec la fille de Tanguy du Chastel ; l'autre avec Marguerite de Beaumanoir. On sait assez ce que furent ces deux familles, qui portent avec elles tant de souvenirs de dévouement et de courage, depuis la bataille des Trente, jusqu'aux règnes de Charles VII et de Louis XI.

C'est à partir de ce moment que les sires de Rosmadec figurent à la réformation de 1668, avec le titre de marquis de Rosmadec et de Molac qui leur fut accordé par Henri IV.

Avec une lignée longtemps nombreuse et des enfants de plusieurs lits, les membres de cette famille continuèrent à contracter des alliances de plus en plus importantes avec les Clisson, les comtes de Mortagne, les de Goulaine, les Montmorency et les de Fontanges.

Aussi furent-ils successivement pourvus dans le cours du XVII^e^ siècle, de nombreux et importants commandements militaires, comme lieutenants généraux de Bretagne, gouverneurs de Nantes, de Quimper, de Dinan et autres lieux.

Mais l'Église, à son tour, trouva dans cette vaillante famille, jusqu'à trois évêques, dont la Cornouaille et le pays de Vannes n'ont pas oublié les services. Les actes de la réformation ne pouvaient pas non plus oublier ces prélats, et la Bretagne se rappelle encore qu'une des plus belles cathédrales de France, celle de Saint-Corentin, à Quimper, fut presque complétement rééditiée par Bertrand de Rosmadec qui avait été élu évêque de Quimper, en 1416. Cet évêque dota et assura, d'une autre part, l'enseignement que le chapitre et la psallette de sa cathédrale furent chargés de développer. Avant lui, quelques chanoines de la même cathédrale avaient fondé, dans le courant du XIV^e^ siècle, jusqu'à neuf bourses au collége de Navarre, à Paris, pour des écoliers pauvres du diocèse de Quimper. Deux autres évêques, du nom de Rosmadec, dirigèrent l'évêché de Vannes, et l'un d'eux fut pourvu de l'archevêché de Tours, en 1672. Cette famille est aujourd'hui éteinte.

On voit, par ces seules citations, de quelle importance furent une partie des actes de la réformation et quel profit les annalistes et les historiens du pays ont pu tirer de ces documents parlementaires

passés au creuset de la discussion et de la publicité des audiences judiciaires.

Aujourd'hui encore ces actes et ces arrêts, plus connus et consultés avec discernement, pourraient servir évidemment à fixer des dates plus ou moins incertaines, en même temps qu'ils pourraient jeter du jour sur des faits restés obscurs ou complétement ignorés.

Je ne saurais dire exactement ce que les réformations, poursuivies avec plus ou moins de persistance, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, produisirent dans les autres provinces, mais je puis cependant constater que l'ensemble des amendes prononcées contre les usurpateurs des différentes régions de la France s'éleva à plus de deux millions de livres; que celles édictées par l'intendant Chamillard dans la seule généralité de Rouen produisit 194,000 livres mises à la charge de trois à quatre cents familles qui furent déboutées [1]. Dans la Provence, le produit des amendes fut de 63,000 livres et on reconnaît, en suivant les enquêtes dans les rares documents qui ont échappé aux rigueurs de la loi du 24 juin 1792, que le taux des amendes prélevées varia sensiblement d'une province à l'autre. En Bretagne il n'y eut que deux amendes, l'une de 100 livres, l'autre de 400. En Normandie elles varièrent depuis 30 livres jusqu'à 2,000 et 3,000 livres et il m'a paru, par un détail de l'enquête poursuivie par Chamillard, qu'après avoir appelé les habitants des paroisses à faire eux-mêmes la preuve contre les interloqués, ceux-ci furent, en outre, obligés de rembourser les contributions auxquelles ils s'étaient induement soustraits.

Considérés à tous les points de vue, comme détails de mœurs et comme sources abondantes de renseignements statistiques, ces documents ne sauraient donc être négligés encore de nos jours et tout nous porte à dire qu'ils doivent être conservés avec le plus grand soin comme des titres précieux de notre histoire.

A. DU CHATELLIER.

[1] Manuscrit de la Bibliothèque nationale, nos 11, 929.

NOTES

Prises aux archives de l'État-civil de Paris.

(*Suite et fin* *)

Talon (Marie), inhumée le 2 octobre 1677, veuve de N. Moreau, conseiller du roi (S. A. des A.).

— Jean-Omer, conseiller du roi et trésorier de France, fils de feu François, conseiller du roi, et de Marie Lepage, alors femme de François Bazin, conseiller du roi, marié le 12 août 1678 à Marguerite Lestandart, fille de feu Antoine, sieur de Gruchy, et d'Angélique-Suzanne de Janville (S. A. des A.).

— Angélique-Jeanne-Louise, née le 27 janvier 1727, Omer-Louis-François, né le 4 octobre 1728, Françoise-Madeleine, née le 2 décembre 1730, enfants de messire Louis-Denis, chevalier, marquis du Boulay, conseiller ordinaire du roi, et de Françoise-Madeleine Chauvelin (S. S.).

— Louis-Denis, président à mortier, mort le 1er mars 1744 à quarante-trois ans (S. S.).

— François-Thomas, chevalier, seigneur de Chalembert, mort le 26 février 1755 à quatre-vingts ans (S. J. en G.).

— Françoise-Madeleine, morte le 9 décembre 1767 à trente-sept ans, épouse d'Étienne-François d'Aligre (S. M. M. la V. l'É.).

— Antoine-Omer, fils de Jean, marquis du Boulay, et de Marie-Charlotte Radix, marié le 2 août 1780 à Jeanne-Agnès-Gabrielle de Pestre, fille de Julien-Ghislain, comte de Séneffe, et d'Isabelle-Claire Cogels (S. J. du H. P.), dont : Omer-Joseph, né le 16 avril 1782, et Denis-Mathieu-Claire, né le 20 novembre 1783 (S. N. des Ch.).

* Voyez 11e et 12e liv., Novembre et Décembre 1874, p. 505.

Tambonneau — « Le 15 avril 1618, jour de Pâques, convoi d'un « enfant de M. le président Tambonneau » (S. P.).

— « Le 30 mai 1618, convoi général de Mme la présidente Tambonneau » (S. P.).

— « Le 6 novembre 1618, convoi d'un des enfants de M. Tam- « bonneau, président des comptes » (S. P.).

Tane (Antoine, comte de), mort le 20 décembre 1785 à soixante-quinze ans (S. S.).

Tarade (Anne-Marguerite-Andrée), née le 28 juillet 1741, Marie-Anne-Odile, née le 5 novembre 1742, et Louis-Marie, né le 18 juin 1747, enfants de Jacques, écuyer, gentilhomme ordinaire du roi, chevalier du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et de Marie Dupont du Vivier (S. R.).

— François-Gabriel, chevalier, comte de Corbeilles, seigneur du Mesnel, lieutenant-colonel de cavalerie, mort le 23 février 1787 à soixante-quatorze ans (S. E.).

Tardieu (Jacques-François), comte de Maleissye, mort le 10 juin 1738 à quarante-cinq ans (S. S.).

— Charles-Gabriel, chevalier, marquis de Maleissye, mort le 27 juin 1756 à soixante-huit ans (S. J. en G.).

— Charles-Philibert, comte de Maleissye, mort le 15 février 1778 à quarante-sept ans (S. E.).

— Louise-Florence-Pétronille, demoiselle d'Esclavelles, morte le 15 avril 1783 à cinquante-sept ans, veuve de Denis-Joseph de Lalive, seigneur d'Épinay (S. M. M. la V. l'É.).

Tarneau (Angélique-Aimée-Romaine-Julie), morte le 14 juin 1788 à quatre-vingts ans, veuve de Pierre, marquis de Lur-Saluces (S. E.).

Tartanac de Nérac (François-Joseph de), mort le 30 décembre 1750, fils de Joseph, et de Françoise-Claude Jouvin de Rochefort (S. R.).

Tarteron de Montiers (Albertine-Aldegonde), morte le 27 janvier 1784 à quarante-deux ans, veuve de Joseph-Maurice de Selle de Beauchamp (S. E.).

TASCHER (Louis-Samuel de), prieur de Sainte-Gauburge, mort le 31 juillet 1782 à cinquante-huit ans (S. E.).

TAVERNIER DE BOULLONGNE (Charles), écuyer, seigneur de Sainte-Croix, fermier général des États de Bretagne, mort le 2 février 1760 à soixante-seize ans (S. P.).

— Henri-François, fils de Pierre-Léonor, seigneur de Lorière, et de Catherine-Cécile-Antoinette de Rabodange, marié le 5 juin 1764 à Louise Langlois, fille d'André-François, conseiller du roi, et de Marguerite-Julie Derbais (S. G. du H. P.).

— Auguste-Philippe-Louis-Joseph, né le 5 février 1774, Herminie-Félicienne-Joseph, née le 26 mai 1775 (S. E.), et Julie-Louise-Perrette-Joséphine, née le 19 mars 1778 (S. M. M. la V. l'É.), enfants de Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Magnanville, et de Louise-Jeanne-Josèphe Walckiers-Boullongne.

TELLES D'ACOSTA (Marie-Thérèse), morte le 21 octobre 1781 à soixante-trois ans, veuve d'Étienne-Michel Bouret, écuyer, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi (S. E.).

TELLIER (Michel le), chancelier de France, commandeur des ordres du roi, mort le 30 octobre 1685 (S. G.).

— François-Macé, marquis de Louvois, colonel des Cent-Suisses, fils de Michel-François, marquis de Courtenvaux, et de Marie-Anne-Catherine d'Estrées, marié le 11 mars 1716 à Anne-Louise de Noailles, fille du duc Anne-Jules, et de Marie-Françoise de Bournonville, dont : François-César, né le 18 février 1718, et Élisabeth-Rosalie, née le 15 octobre 1719 (S. R.).

— Louise-Françoise-Angélique, demoiselle de Barbézieux, morte le 8 juillet 1719 à vingt-un ans, épouse d'Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne (S. S.).

— Catherine-Flore, née le 24 octobre 1724, fille de François-Louis, marquis de Louvois, et de Françoise-Gabrielle de Brancas (S. R.).

— Amable-Émilie-Gabrielle, née le 15 juin 1732, fille de François-Louis, comte de Rébenac, marquis de Souvré et de Louvois, et de Jeanne-Françoise Dauvet des Marets (S. S.).

— Charles-François-César, né le 11 septembre 1734, et Félicité-

Louise, née le 23 septembre 1736, enfants de François-César, marquis de Montmirail, et de Louise-Antonine de Gontaut (S. R.).

— Marie-Madeleine, demoiselle de Louvois, morte le 10 mars 1735 à trente-huit ans, épouse de François, duc d'Harcourt (S. S.).

— Madeleine-Charlotte, demoiselle de Louvois, morte le 19 novembre 1735 à soixante-dix ans, veuve de François, duc de la Rochefoucauld (S. S.).

— François-César, né le 9 avril 1739, fils de François-Louis, marquis de Rébenac et de Souvré, et de Félicité de Sailly (S. S.).

— Claude-François, brigadier des armées du roi, mort le 8 mai 1757 à soixante-douze ans, veuf d'Antoinette-Marie-Angélique Morel (S. R.).

— Marie-Gabrielle-Émilie, demoiselle de Souvré, morte le 19 septembre 1759 à vingt-sept ans, épouse de Jean–Baptiste-Calixte de Montmorin, marquis de Saint-Hérem (S. S.).

— Charles-François-César, marquis de Montmirail, mort le 13 décembre 1764 à trente ans, époux de Charlotte-Bénigne le Ragois de Bretonvilliers, dont : Bénigne-Augustine-Françoise, née le 4 juin 1764, et Louise-Charlotte-Françoise, née le 26 juin 1765 (S. R.).

— François-Louis, comte de Rébenac, marquis de Louvois, mort le 25 novembre 1767 à soixante-quatre ans (S. E.).

— Félicité-Louise, morte le 14 juin 1768 à trente et un ans huit mois vingt-un jours, épouse de Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier (S. S.).

— Françoise-Aglaé–Silvie, demoiselle de Souvré, morte le 3 mai 1778 à cinquante ans, épouse d'Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamans, lieutenant général des armées du roi (S. E.).

— François-César, marquis de Courtenvaux, duc de Doudeauville, baron d'Aucy-le-Franc et de Montmirail, mort le 7 juillet 1781 à soixante-trois ans, veuf de Louise-Antonine de Gontaut (S. R.).

— Louis-Sophie, marquis de Louvois et de Souvré, comte de

Tonnerre, veuf d'Hermanna-Cornélia Wriesen, remarié le 14 janvier 1782 à Marie-Jeanne-Henriette-Victoire de Bombelles, veuve de Constantin, landgrave de Hesse-Rheinfels-Rothenbourg, prince de Hersfeld, comte de Reichenberg (S. S.), dont : Auguste-Michel-Félicité, né le 3 décembre 1783 (S. M. M. la V. l'É.).

— Charlotte-Félicité, demoiselle de Souvré, morte le 21 mars 1783 à soixante-quinze ans, veuve de Louis-Philogène Brulart, marquis de Puisieux (S. S.).

— Louis-Sophie, marquis de Louvois et de Souvré, mort le 5 août 1785 à quarante-cinq ans quatre mois dix-huit jours (S. M. M. la V. l'É.).

— Gabrielle-Flore, demoiselle de Souvré, morte le 12 juin 1790 à soixante-deux ans, veuve de Louis-Hector de Sailly (S. S.).

Temple (Louis-Charles du), né à Chartres le 26 décembre 1797, fils de Louis-René, député, et de Louise-Hortense Prévo, marié le 6 septembre 1830 à Désirée-Thérèse Merlin d'Estreux, née à Valenciennes le 19 septembre 1810, fille de Louis-François, baron de Maingoval, et d'Aimée-Françoise-Louise-Josèphe Perdry (Ier arr.).

Ténare de Montmain (Simon de), mort le 5 novembre 1724 à cinquante-un ans (S. P.).

Terray (Anne-Félicité), née le 9 juin 1747, fille de Pierre, maître des requêtes, et de Renée-Félicité Le Nain (S. R.).

— François, mort le 28 décembre 1753 à quatre-vingt-huit ans cinq mois (S. E.).

— Antoine-Jean, conseiller du roi, fils de Pierre, et de Renée-Félicité Le Nain, marié le 11 février 1771 à Marie-Nicole Perreney, fille de Jean-Claude-Nicolas, seigneur de Grosbois, et d'Anne-Philippine-Louise Fyot de Mimeure (S. E.).

— Joseph-Marie, abbé de Molesmes, ministre d'État, mort le 22 février 1778 à soixante-deux ans (S. S.).

Terrisse (Marie-Françoise-de-Sales), supérieure de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, morte le 8 mars 1776 à soixante-treize ans, après cinquante-six ans de profession (S. J du H. P.).

Testot (Laurent), sieur de Nanteuil, originaire d'Arnay-le-Duc,

gouverneur des pages du prince de la Roche-sur-Yon, fils de Jean, sieur de Morigny, et de Claude Meunier, marié le 23 janvier 1685 à Marie-Anne Doublet, fille de Nicolas, et de Geneviève Petit (S. A. des A.).

Testu (Louis-Timoléon), mort le 17 novembre 1701 à dix-sept ans, et Joseph, mort le 20 octobre 1722 à trente-neuf ans, fils d'Henri, comte de Balincourt, baron de Bouloire, et de Marie-Suzanne de Masparault (S. S.).

— Timoléon, chevalier de Balincourt, mort le 26 août 1727 à soixante-dix ans (S. P.).

— Barnabé-Guillaume-Charles, né le 16 août 1760 (S. S.), mort le 2 août 1775 (S. M. M. la V. l'É.), fils de Charles-Louis, chevalier, comte de Balincourt, mestre de camp de cavalerie, et d'Anne-Claudine de Rochefort d'Ailly de Saint-Point.

— Claude-Guillaume, marquis de Balincourt, mort le 12 mai 1770 à quatre-vingt-dix ans (S. S.).

— Armand-Pierre-Claude-Emmanuel, fils d'Emmanuel-Placide-Claude-François, comte de Balincourt, baron de Chars, et d'Anne-Marie-Armande de Sailly, marié le 23 mai 1786 à Marie-Charlotte-Olympiade Boutin, fille de Charles-Robert, conseiller d'État, et de Jeanne-Gabrielle-Delphine-Victoire Chauvelin, dont : Marie-Emmanuel-Jean-François-Ignace-Xavier, né le 11 juin 1787, et Alexandrine-Marie-Charlotte, née le 1er décembre 1788 (S. S.).

— Marie-Louise-Claude-Clémentine, née le 27 septembre 1786, fille de Charles-Louis, comte de Balincourt, et d'Anne-Alexandrine de Bernard de Champigny (S. S.).

Texier (Catherine), baptisée le 28 avril 1638, fille de Germain, écuyer, seigneur châtelain de Hautefeuille et de Malicorne, conseiller du roi en sa cour de parlement, et commissaire aux requêtes du palais, et de Marie Perrot, S. G.).

— Jean-Henri, né le 27 février 1673, fils de Germain, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Malicorne, de Saint-Martin-sur-Ouanne, et de Marguerite-Catherine de Courtarvel (S. A. des A.).

— Gabriel, fils de feu Gabriel, écuyer, seigneur de la Touche et de Balurière, et d'Anne Martin, marié le 24 juillet 1673 à Anne

Baltasar, fille de feu Nicolas, écuyer, sieur de Grandmaison, et de Marie Guer (S. A. des A.).

— Marie-Françoise, née le 19 juin 1706, fille de Gabriel-Étienne-Louis, marquis d'Hautefeuille, et de Marie-Françoise-Élisabeth de Rouxel de Grancey (S. S.).

— Claude-Anne, morte le 10 décembre 1768 à soixante-dix ans, veuve d'Henri-Louis Échalard, marquis de la Mark (S. M. M. la V. l'É.).

— Marie-Françoise, morte le 27 décembre 1768 à trente-cinq ans, épouse de Louis, comte de Durfort (S. R.).

Teyssier des Forges (Auguste-Marie-Jacques), né le 1er avril 1779, fils de Jean-Joseph-Hyacinthe, écuyer, et de Marie-Angélique Charlier (S. S.).

Theil de Telmont (Charles-Philippe-Alexandre-Emmanuel-Louis-Marie-Alphonse du), né le 21 novembre 1791, fils de Nicolas-François, et d'Edmée-Euphémie Bonneville de Sainte-Anne (S. M. M. la V. l'É.).

Thésan (Pons-Louis-Bérenger-Paul-Joseph de), né le 1er octobre 1785; Louise-Jeanne, née le 14 janvier 1787, et Pons-Joseph-Erasme, né le 25 juillet 1788, mort le 19 décembre 1788, enfants du vicomte Jean-François-Béranger, et de Françoise-Antoinette-Louise de Noailles (S. S.).

Thésigny (Armand-François de), né le 1er février 1727, fils de Louis-Auguste, écuyer, et de Françoise de Gerpoñville (S. R.).

Thésut (Edme de), écuyer, avocat général, fils de François, écuyer, conseiller du roi, et de Jeanne Niquenard, marié le 11 août 1676 à Marie-Cécile Lambert, fille de Simon, architecte des bâtiments du roi, et de Jeanne Tillot, dont : Jean-Simon, né le 13 juin 1677; Marie-Madeleine, née le 11 février 1679; Louis, né le 15 février 1683 (S. A. des A.).

— Louis, conseiller d'État, abbé de Saint-Père-en-Vallée, de Saint-Martin de Pontoise et de Moutier Saint-Jean, mort le 28 décembre 1729 à soixante-sept ans (S. S.).

— Jean-Siméon, mort le 14 octobre 1738 à soixante-cinq ans (S. S.).

Thévenin (Marie-Thérèse), inhumée le 30 août 1672, femme de François Holman de Morfontaine, chevalier, conseiller du roi, seigneur de Villiers Saint-Georges (S. A. des A.).

— François, né le 10 avril 1673, fils de Jean, lieutenant de cavalerie, et de Jeanne le Febvre (S. A. des A.).

— Jean, né le 15 mars 1741 ; Catherine, née le 8 février 1742 ; Jean-Charles, né le 16 février 1743 ; Pierre, né le 7 juillet 1744 ; Étienne-Jean-Benoît, né le 18 juillet 1749, enfants de Jean, chevalier, seigneur de Tanlay, Bernaud, baron de Thorey, etc., et de Catherine Jolly (S. R.).

— Nicolas-Claude, seigneur de Margency, mort le 22 mars 1772 à soixante-cinq ans, époux de Geneviève Martin (S. R.).

— Apolline-Marie, née le 22 mars 1772 ; Adélaïde-Geneviève, née le 23 mars 1774, et Abel-Hector, né le 10 mai 1775 (S. R.), et Amaranthe-Thérèse, née le 19 mars 1779 (S. E.), enfants de Jean-Jacques, écuyer, seigneur de Margency, fermier général, et de Marguerite-Adélaïde Andouillé.

Thevet de Marsac (André-Jean-François), né à Philippeville le 3 juillet 1775 et baptisé à Paris en avril 1787, fils d'André, seigneur de Lugeat, et de Marie-Louise-Armande d'Yzarn de Villefort (S. J. du H. P.).

Thiard (Anne-Louis de), né le 8 mai 1715 (S. R.), et Françoise-Angélique-Josèphe, née le 3 février 1720 (S. S.), enfants d'Anne-Claude de Thiard, marquis de Bissy, brigadier des armées du roi, et d'Angélique-Henriette-Thérèse Chauvelin.

— Claude, né le 13 octobre 1721, et Henri-Charles, né le 7 janvier 1723, enfants de Claude, comte de Bissy, et de Silvie-Angélique Andrault de Langeron (S. S.).

— Claude, comte de Bissy, sous-lieutenant de gendarmerie, mort le 2 juillet 1723 à trente-cinq ans (S. S.).

— , cardinal de Bissy, évêque de Meaux, mort le 26 juillet 1737 (S. S.).

— Joseph, comte de Bissy, inhumé le 11 avril 1747 à quatre-vingt-deux ans (S. S.).

— Claude, comte de Bissy, mort le 27 mai 1754 à quatre-vingt-onze ans (S. S.).

THIBALLIER (Louise de), morte le 6 février 1672, veuve de Théodore Bochard, chevalier, seigneur du Ménillet, vice-amiral (S. A. des A.).

THIBAUD DE LA ROCHETHULON (Louise-Charlotte de), morte le 30 juin 1786 à quatre-vingt-un ans, veuve de Louis-René de Courtarvel, marquis de Rezé (S. S).

THIBAULT (François-Silvie), née le 10 juin 1719, et François, né le 1er janvier 1723, enfants de Jean-François, chevalier, seigneur de Boisgnorel, et de Jeanne-Marthe Biet (S. S.).

— Gabriel, chevalier, seigneur de la Carte, colonel de dragons, mort le 21 avril 1749 à quatre-vingt-cinq ans (S. R.).

— Henri-François, fils de Louis-Philippe, seigneur de la Carte, marquis de la Ferté-Senecterre, et de Marie-Anne de Rabodanges, marié le 24 avril 1780 à Jeanne-Marie Amelot, fille d'Antoine-Jean, marquis de Chaillou, et de Françoise-Marie le Gendre, dont : Antoinette-Henriette-Adèle, née le 20 février 1781 ; Ariane-Rosalie-Françoise, née le 4 août 1782, et Marie-Pauline-Aurélie, née le 19 mars 1788 (S. S.).

— François, comte de la Garde, fils de N., seigneur de Saint-Angel, et d'Anne-Marie de Beignats, marié le 4 janvier 1791 à Amélie-Joséphine-Françoise de Bourdeilles, fille d'Henri-Joseph, mestre de camp de cavalerie, et de Marguerite-Henriette Dexmiers d'Archiac Saint-Simon (S. S.).

THIBERT DES MARTRAIS (Marie-Madeleine), morte le 2 mai 1780 à soixante-trois ans, veuve d'Henri-Claude, comte d'Harcourt (S. S.).

THIBOUST (Marie-Louise de), née le 5 juillet 1770, fille de Jacques, comte de Durcet, et de Marie-Louise Pegné (S. S.).

THIERS (Jean-André de), né le 21 novembre 1724, fils de Jean-André, et de Marguerite Pottier (S. S.).

THIERSAULT (Hilaire-Ursule de), morte le 26 octobre 1767 à soixante-seize ans, veuve de Louis-François du Bouchet, comte de Sourches (S. S.).

THIMONET DES GAUDIÈRES (Charles-Louis de), sous-lieutenant aux gardes françaises, fils de Charles-Désiré, seigneur d'Amblond, et

d'Anne-Agnès Lombard, marié le 19 avril 1787 à Anne-Perrette Guillaume de Chavaudon, fille de Pierre, comte de Sainte-Maure, seigneur de Charley, et de Catherine-Renée Chaillou de Jonville (S. S.), dont : Alexis-Louis-Charles-René, né le 17 janvier 1788 (S. E.).

Thiroux (Amable-Marie-Bonne), née le 13 mars 1750, fille de Philibert, chevalier, seigneur de Chammeville, et de Geneviève-Thérèse de Colabeau (S. J. en G.).

— Catherine, morte le 2 juillet 1759 à quarante-huit ans, épouse de Charles-François Huguet de Sémonville, chevalier, seigneur de Dardenay (S. P.).

— Adélaïde-Louise-Geneviève, née le 5 mars 1768, fille d'André-Claude, seigneur de Gervilliers, et d'Adélaïde-Thérèse Savalette (S. R.).

— Jacqueline-Ursule, demoiselle de Gerseuil, morte le 9 février 1782 à cinquante-cinq ans, épouse de Pierre-Daniel Bourrée de Corberon, conseiller du roi (S. J. en G.).

— Adèle-Pierre-Marie, né le 26 et mort le 28 février 1784, fils de Claude-Philibert, seigneur de Montigny et d'Ouarville, et de Marie-Françoise du Buc (S. M. M. la V. l'E.).

— Marie-Perrette, née le 3 février 1786, et Constance-Marie-Herminie, née le 11 septembre 1787, filles de François-Charles-Claude, comte de Médavy, et d'Antoinette-Henriette de Gaignon de Vilennes (S. S.).

— Denis-Philibert, seigneur de Montsauge, de la Bretesche, mort le 3 octobre 1786 à soixante-onze ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Pierre-Marie, seigneur de Villemesle, mort le 7 mars 1789 à soixante-quinze ans, veuf d'Anne-Philiberte Thiroux de Lailly (S. N. des Ch.).

— Madeleine, demoiselle de Monregard, native de Paris, morte le 12 mai 1811 à soixante-quatorze ans, veuve de François-Martial de Choiseul-Beaupré, lieutenant général (X^e^ arr.).

Thiry d'Holbach (Amélie-Suzanne), née le 13 janvier 1759, et Louise-Pauline, née le 19 décembre 1759, filles de Paul, baron de Heeze, et de Charlotte-Suzanne d'Aine (S. R.).

THOLOZAN (Marie-Benoîte de), native de Lyon, morte le 14 mars 1811 à cinquante-deux ans, épouse de Léon-Edme-François le Gendre d'Onsembray (X^e^ arr.).

THOMAS (Marie-Louise de), née le 3 août 1748 ; François-Louis-Clair, né le 13 février 1750 ; Louis-Jean-Baptiste, né le 27 octobre 1753, enfants de Joseph-François, marquis de la Valette, et de Marie d'Alencé (S. R.).

— Gaspard, chevalier de la Valette, ancien évêque d'Autun, abbé de Figeac, de Cahors, mort le 10 juillet 1748 (S. R.).

— Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste-Louis-Benoît, seigneur de Pange, et de Françoise de Thumery, marié le 14 février 1752 à Marie-Adélaïde Chambon, âgée de vingt-sept ans, fille de Pierre, marquis d'Arbouville, et de Marie-Anne-Françoise de Montmorin de Saint-Hérem (S. S.).

— Françoise-Louise, née le 11 décembre 1757, et Jean-Baptiste-Philippe, mort le 18 février 1758, enfants de Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Pange, trésorier général, et de Jacques-Philippe-René d'Épinoy (S. P.).

— Joseph-François, marquis de la Valette, mort le 16 novembre 1765 à trente-six ans, veuf de Marie d'Alencé (S. R.).

— Anne-Louise-Adélaïde, demoiselle de Pange, morte le 3 juin 1777 à vingt-cinq ans, épouse de François-Antoine, comte de Berchény (S. S.).

— Jean-Baptiste, marquis de Pange, mort le 16 août 1780 à soixante-trois ans, veuf de Jacques-Philippe-Renée d'Épinoy (S. S.).

—Antoine-Henri-Camille, né le 18 février 1782, fils de Louis-Clair, marquis de la Valette, et d'Anne-Louise de Galléan de Gadagne (S. E.).

— Marie-Louis, fils de Jean-Baptiste, marquis de Pange, et de Jacques-Philippe-Renée d'Épinoy, marié le 24 août 1784 à Marie-Félicité-Victorine-Joséphine de Valicourt, fille du comte Marie-Maximilien, et de Marie-Madeleine-Josèphe de Calonne (S. S.).

— Anne-Marie-Jacques-Pauline, demoiselle de Domangeville, morte le 8 août 1789 à vingt ans huit mois, épouse de

Jean-Baptiste Chastel de Boinville, chevalier, receveur général des finances (S. S.).

Thomassin (Edmond), avocat du roi, fils d'Edmond, et de Perrette Mancel, marié le 9 novembre 1677 (S. A. des A.).

— Henriette-Marie-Josèphe, née le 12 octobre 1757, fille de Joseph-Étienne, marquis de Saint-Paul, et de Louise-Josèphe de Marbœuf (S. S.).

Thory (Pierre de), chevalier, seigneur d'Estefay et Billancourt, fils de Pierre, chevalier, et de Louise de Réli, marié le 29 août 1680 à Marguerite Hardy, fille de François, écuyer, et de Marguerite Duval (S. A. des A.).

Thou (Christophe-Auguste de), grand maître des eaux et forêts de l'Isle de France, inhumé le 29 février 1588 (S. A. des A.).

— Jean-Auguste, inhumé le 22 avril 1590, fils de Christophe-Auguste, grand maître des eaux et forêts de France, sieur du Plessis (S. A. des A.).

— Louis-Auguste, comte de Meslay, inhumé le 7 octobre 1672, fils de Jacques-Auguste, président au parlement de Paris et ambassadeur en Hollande, et de Marie Picardet (S. A. des A.).

— Jacques-Auguste, conseiller du roi, président au Parlement, ambassadeur en Hollande, mort le 26 septembre 1677 et inhumé le 27 avec son fils Charles-Gabriel-Auguste, rapporté de Saint-Sulpice (S. A. des A.).

— Jacques-Auguste, mort le 26 octobre 1677 à soixante-huit ans (S. S.).

— Marie-Charlotte, morte le 13 avril 1738 à quatre-vingt-six ans six mois, fille de Jacques-Auguste, et de Marie Picardet (S. S.).

— Jacques-Auguste, abbé de Samers, mort le 17 avril 1746 à quatre-vingt-onze ans un mois quinze jours (S. S.).

Thoynard (Madeleine), morte le 17 décembre 1766 à quarante-sept ans, veuve de Louis-Arnaud de la Briffe (S. S.).

Thoynet (Joséphine-Françoise-Marie), née le 9 février 1773, fille

de François, trésorier-général des ponts et chaussées de France, et de Marie-Françoise Regnault (S. E.).

THUBIÈRES DE CAYLUS (Gabriel de), abbé de Loc-Dieu, mort le 20 mars 1677 à soixante-cinq ans (S. S.).

THUMERY (René de), sieur de Boissise, chevalier, mort le 11 avril 1747 à soixante-douze ans trois mois (S. J. en G.).

— Madeleine, morte le 10 janvier 1762 à quatre-vingt-cinq ans, veuve de Jean-Baptiste de Flecelles, seigneur et comte de Brégy (S. P.).

TIERCELIN DE BROSSE (Angélique-Henriette-Marie), morte le 6 mars 1766 à cinquante-quatre ans, épouse de Louis-Henri de Pons, marquis de Sarcus (S. S.).

TILLET (Marie du), inhumée le 6 mai 1588, fille d'Hélie, conseiller du roi, sieur de Goy (S. A. des A.).

— Françoise, baptisée le 6 et inhumée le 10 septembre 1590, fille de Pierre, marchand, et de Marie Deviau (S. A. des A.).

— François, chevalier, seigneur de Bellefaye-la-Forêt, conseiller du roi, mort le 3 janvier 1673 (S. A. des A.).

— Jean, seigneur et baron de la Bussière, conseiller du roi, inhumé le 13 novembre 1677 (S. A. des A.).

— Charlotte-Henriette, née le 25 octobre 1755, fille de Charles-Jean-Baptiste, chevalier, marquis de Villarceaux, comte de Sérigny, et d'Henriette-Louise d'Illiers (S. P.).

— Charles-Claude, colonel d'infanterie, fils du marquis Charles-Claude, et de Marie-Marguerite de Cœuret, marié le 21 juin 1763 à Charlotte-Geneviève Pellard de Sebbeval, fille de Crescent-Antoine-Pierre, conseiller du roi, et de Charlotte-Frédérique-Catherine Grisot (S. Laurent) dont : Charles-Antoine-Claude, né le 1er avril 1764, mort le 2 juin 1765 ; Geneviève-Frédérique-Charlotte, née le 6 juin 1765 ; Marie-Charlotte-Henriette-Joséphine, née le 29 avril 1767 ; Charles-Louis-Alphonse, né le 7 septembre 1768, et Innocent-Antoine-Guillaume, né le 16 janvier 1774 (S. M. M. la V. l'É.).

— Marquis Charles-Claude-François, mort le 21 novembre 1783 à cinquante-sept ans (S. M. M. la V. l'É.).

Tillier (Marie-Gabrielle le), morte le 5 mai 1718 à soixante-douze ans, veuve d'Agésilas de Grossolles, comte de Flamarens (S. R.).

Tilly (Rose-Marthe de), morte le 10 janvier 1723 à vingt-quatre ans, fille de Charles, marquis de Blaru, et de Catherine-Élisabeth Menneville (S. S.).

— Marie-Élisabeth, née le 30 septembre 1727, fille de François-Bonaventure, chevalier, marquis de Blaru, et de Marie-Anne Le Nain (S. S.).

— N., né le 30 septembre 1787, fils du vicomte Charles-Louis-Auguste-Casimir Marie, et de Marie-Jeanne-Adélaïde Hamelin (S. M. M. la V. l'É.).

Timbrune-Thiembrone (Jean-Cyrus-Marie-Adélaïde de), mestre de camp, fils de Vincent-Sylvestre, comte de Valence, marquis de Ferrières, et de Marie-Louise de Losse, marié le 3 juin 1784 à Edme-Nicole-Pulchérie Brulart, fille de Charles-Alexis, comte de Genlis, brigadier des armées du roi, et d'Étiennette-Félicité du Crest (S. S.) dont : Charles-Emmanuel-Silvestre, né le 27 décembre 1785, mort le 21 janvier 1786 ; N., née le 29 juin 1787, et N., née le 7 octobre 1789 (S. E.).

Tissard (Catherine-Louise de), morte le 29 août 1752, à vingt-huit mois, fille de N., marquis de Rouen, et de Catherine-Marthe de Gourgues (S. R.).

Tissot de la Barre (Jean-François-Xavier), conseiller du roi, fils de Pierre-François, seigneur de Mérona, et d'Ursule-Françoise de Boissard, marié le 5 mai 1778 à Sophie-Angadrême du Hamel, fille de François-Pierre, et de Catherine-Thérèse Desvignes, dont : Albert-Joseph-François, né le 24 octobre 1781, et Albert-Louis-François-Xavier, né le 6 avril 1783 (S. S.).

Titon (Louis-Maximilien), écuyer, seigneur d'Ognon, de Villegenon, mort le 17 mai 1758 à soixante-dix-sept ans (S. P.).

— Daniel-Jacques, maître des Comptes, mort le 9 juin 1783 (S. L. en l'Ile).

Toison de Rocheblanche (Charlotte-Laurence-Ursule de la), née à Saint-Domingue le 13 janvier 1773 et baptisée à Paris en 1774,

et Jean-Baptiste-Ursule-Auguste, né le 3 janvier 1774, enfants de Louis, et d'Ursule de Caradeuc (S. E.).

Tolède (Charles-Gabriel de), âgé de soixante-seize ans, fils de Charles, seigneur de Launay, et de Marie-Henriette Dufaur, marié le 25 janvier 1777 à Marie-Jeanne-Charlotte Pasquier, veuve de Mathurin-René Duvy des Varannes, receveur des tailles (S. S.).

Tomé (Louise-Philippine); morte le 18 mai 1724 à trente-cinq ans, épouse de Louis-Thomas du Bois de Fiennes, marquis de Leu-ville, maréchal des camps et armées du roi (S. S.).

Tonnelier (Jean le), baptisé le 1 janvier 1572, et Jeanne, baptisée le 20 mars 1576, enfants d'Antoine, avocat, et de Geneviève Prévost (S. N. des Ch.).

— « Le quinziesme jour de septembre mil cinq centz quatre-vingtz-dix-neuf, fut baptizée Catherine, fille de noble homme Me Estienne Tonnellier, conseiller du roy en son grand conseil, et de damoiselle Marie Brissonnet, sa femme. Parrein, noble Me Jean Amelot, conseiller du roy et président en sa cour de Parlement. Marréines : damoiselle Catherine de Paluau veufve de feu Me Pierre Pithou, advocat, et Louise Pithou sa fille (S. Benoît).

— Marie-Anne, née le 18 octobre 1655, fille de Louis, seigneur de Breteuil, et de Chrétienne le Court (S. J. en G.).

— Catherine, morte le 16 février 1664 à soixante-quatre ans cinq mois, veuve d'Ambroise Rousselet, conseiller du roi en ses conseils et son procureur général aux requêtes de l'hôtel (S. J. en G.).

— Étienne, conseiller du roi, inhumé le 4 février 1698 (S. Victor).

— Marie-Élisabeth, morte le 4 juin 1702 à neuf mois, et Étienne-Pierre, mort le 24 octobre 1709, enfants de Pierre-Étienne, et de Marie-Gabrielle Le Gras (S. Victor).

— Marie-Anne-Charlotte-Sophie, morte le 25 mars 1727 à deux ans deux mois, fille de Claude-Charles, seigneur de Breteuil, et de Laure O'Brien (S. P.).

— Pierre-Étienne, mort le 7 août 1732 à soixante-douze ans (S. Victor).

— Élisabeth-Jeanne, morte le 23 octobre 1741 à trente-trois ans (S. Victor).

— Charlotte-Laure-Olympe, née le 12 octobre 1779, Achille-Charles-Stanislas-Émile, né le 29 mars 1781 (S. R.) et Louis-Élisabeth, né le 21 avril 1783 (S. M. M. la V. l'É), enfants de Claude-Stanislas, vicomte de Breteuil, et d'Olympe-Marguerite-Geneviève de Siry de Marigny (S. R.).

— Élisabeth-Théodore, grand'croix de Malte, abbé de la Charité, de Saint-Éloi de Noyon et de Notre-Dame de Livry, mort le 22 juillet 1781 à soixante-huit ans (S. R.).

— Jacques-Laure, chevalier de Breteuil, grand'croix de Malte, mort le 25 août 1785 à soixante deux ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Gabrielle-Rosalie, morte le 16 juillet 1792 à soixante-cinq ans, épouse de Louis-Armand-Constantin de Rohan-Montbazon, vice-amiral (S. Th. d'A.).

Tonquedec (Claire-Marie-Mathilde de), native de Morlaix, morte le 18 septembre 1834 à dix-neuf mois, fille de Pierre-Marie-René, marquis de Crenolle, et de Claire-Nicole de la Gonde (X^e^ arr.).

Torcy (Jean-Éléonore-Victoire, comte de) mort le 29 avril 1770 à cinquante-neuf ans (S. E.).

Tot (Jean-Alexandre du), comte de Varneville, mort le 15 juin 1755 à cinquante-sept ans (S. M. M. la V. l'É.).

Toulongeon (Catherine-Charlotte de), née le 28 octobre 1746, morte le 4 juillet 1750, fille du comte Jean-François-Joseph, et d'Anne-Prosper Cordier de Launay (S. M. M. la V. l'É.).

— Edme-Joseph-Hippolyte, né le 15 mars 1779 (S. E.), et Emmanuel-Louis, né le 25 février 1788 (S. M. M. la V. l'É.), enfants du comte Anne-Edme-Alexandre (*alias*-Emmanuel-Louis), capitaine de dragons, et d'Edmée-Antoinette-Marie de Duffort.

— Marie-Marguerite, morte le 6 décembre 1783 à seize ans (S. M. M. la V. l'É.).

Toulouse (Bernard de), comte de Lautrec, capitaine au régiment des gardes-françaises, mort le 28 février 1768 à soixante-douze ans (S. J. du H. P.).

Tour (Henri-Auguste de la), marquis d'Ayzenay, mort le 14 mai 1759 à soixante-un ans (S. R.).

Tour (Joseph-Amédée du), né le 6 mars 1787, fils du vicomte Joseph, et de Marie-Joseph-Aimée de Sauvage.

Tour d'Auvergne (Louis de la), chevalier de Malte, mort le 21 mai 1687 à douze ans, fils de Frédéric-Maurice, et de Henriette-Françoise de Hohenzollern (S. S.).

— Marie-Madeleine, morte le 25 septembre 1699; N., né le 28 et mort le 30 décembre 1699; Godefroi-Maurice, né le 4 mai 1701, et Charles-Godefroy, né le 11 juillet 1706, enfants d'Emmanuel-Théodose, duc d'Albret, et de Marie-Victoire de la Trémoille (S. S.).

— Louis-Claude-Maurice, né le 28 mai 1719; Nicolas-François-Julie, né le 10 août 1720; Anne-Marie-Étienne, née le 28 mars 1723, morte le 30 mars 1730, enfants du comte Jean-Maurice, et de Claude-Catherine de Sainctot (S. S.).

— Godefroy-Géraud, né le 2 juillet 1719, fils d'Emmanuel-Théodose, et de Louise-Françoise-Angélique le Tellier (S. S.).

— Godefroy-Jules, né le 19 décembre 1720, mort le 11 avril 1725; Marie-Adélaïde, née le 5 décembre 1721, morte dans la nuit du 5 au 6 janvier 1727; Godefroy-Charles-Alexandre, né le 22 août 1725, mort le 16 mai 1733, enfants de Frédéric-Jules, et de Catherine-Olive de Trent (S. S.).

— Godefroy-Maurice, duc de Bouillon, mort le 25 juillet 1721 à quatre-vingt un ans (S. S.).

— Anne-Marie-Louise, née le 3 août 1722, fille d'Emmanuel-Théodose, duc de Bouillon, et d'Anne-Marie-Christine de Simiane de Gordes (S. S.).

— Marie-Louise-Henriette-Jeanne, née le 12 août 1725; N. né le 27 janvier 1728, enfants de Charles-Godefroy, prince de Bouillon, et de Marie-Charlotte Sobieska (S. S.).

— Élisabeth, morte le 24 décembre 1725 à cinquante-neuf ans (S. S.).

— Emmanuel-Théodose, duc de Bouillon, mort le 16 mai 1730 à soixante-trois ans, époux de Louise-Henriette-Françoise de Lor-

raine, dont : N., née à Arcueil le 21 décembre 1728, et baptisée à Paris en 1738.

— Frédéric-Jules, mort le 28 juin 1733 à soixante-deux ans trois mois, époux de Catherine-Olive de Trent (S. S.).

— Frédéric-François, né le 22 juin 1744, fils de Frédéric, et de Marguerite de Rouvroy (S. M. M. la V. l'É.).

— Henri-Oswald, mort le 24 avril 1747 à soixante-dix-sept ans (S. S.).

— N., né le 15 janvier 1746; Charles-Godefroy-Louis, né le 22 septembre 1749; Louis-Henri, né le 20 février 1753, mort le 7 mars 1753; N., née et morte le 3 avril 1756; enfants de Godefroy-Charles-Henri, prince de Turenne, et de Louise-Henriette-Gabrielle de Lorraine (S. S.).

— Louise-Julie, morte le 1er novembre 1750, veuve de François-Armand de Rohan, prince de Montbazon (S. M. M. la V. l'É.).

— Louis, comte d'Évreux, mort le 20 janvier 1753 à soixante-dix-huit ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Charlotte-Marie-Louise, née le 10 novembre 1763 (S. S.); Marie-Louise, morte le 18 février 1765 à deux ans trois mois (S. P.); Charles-Marie, né le 15 février 1765 (S. S.), enfants naturels de Godefroy-Charles-Henri, et de Marie Blouin.

— Godefroy-Maurice-Marie-Joseph, né le 20 novembre 1770; Jacques-Marie-Henri, mort le 2 avril 1774 à dix-huit mois; François-Joseph-Henri, né le 27 février 1774, mort le 21 février 1775, et Françoise-Honorine-Adélaïde, née le 14 avril 1776, enfants de Nicolas-François-Julie, comte d'Apchier et de Montsuc, et d'Élisabeth-Louise-Adélaïde de Scépeaux de Beaupréau (S. S.).

— Jacques-Léopold-Gaspard, mort le 29 octobre 1779 à trois ans quatre mois, fils de Jacques-Léopold-Charles-Godefroy, et de Marthe Serson (S. S.).

— Thomas-Louis, chevalier de Corret, mort le 5 février 1784 à trente-six ans (S. R.).

Tour du Pin (Charles-Frédéric de la), né le 7 novembre 1694 (S. E.). et baptisé le 12 novembre 1709 (S. S.) fils de Charles-Barthélemy, marquis de Gouvernet, et d'Émilie de la Rochalar (S. S.).

— Jean-René, comte de Montauban, marié le 21 février 1708 à

Marie-Louise de Rochon de la Motte, dont : N., né le 26 septembre 1709 (S. S.).

— René-Jean-Mans, né le 26 juillet 1750, fils de Philippe-Antoine-Gabriel-Charles-Victor, marquis de la Charce, et de Jeanne-Madeleine Bertin (S. J. en G.).

— Cécile-Suzanne, née le 24 février 1756, Renée-Pauline, née le 14 juin 1757, et Frédéric-Séraphin, né le 6 janvier 1759, enfants de Jean-Frédéric, comte de Paulin, marquis de la Roche-Chalais et de Gouvernet, et de Cécile-Marguerite-Séraphine Guinot de Mauconseil (S. S.).

— Marie-Anne, demoiselle de Montauban, morte le 11 novembre 1760 à quarante-neuf ans (S. S.).

— N., mort le 23 avril 1762 à quinze ans (S. P.).

— Charles-Frédéric, marquis de Gouvernet, mort le 20 avril 1775 à quatre-vingts ans, époux de Suzanne-Catherine Gravet de Livry (S. S.).

— Adélaïde-Suzanne-Charlotte, née le 30 mai 1777, et Antoine-Victor-Louis-René, né le 25 juin 1778, enfants de Jean-Frédéric, vicomte de la Charce, et de Adélaïde-Marguerite Pajot (S. N. des Ch.)

— René-Jean-Mans, marquis de la Charce, colonel d'infanterie, veuf de Louise-Agathe de Saint-Antoine de Saint-André, remarié le 26 mars 1778 à Louise-Charlotte de Béthune-Pologne, fille de Joachim-Casimir-Léon, comte des Bordes, et d'Antoinette-Louise-Marie Crozat de Thiers (S. S.), dont : René-Louis-Victor, né le 22 août 1779 (S. M. M. la V. l'É.).

— René-Amable-Louis, né le 15 mars 1780, et Alexandre-Louis-Henri, né le 13 avril 1783, fils de René-Charles-François, comte de Chambly, et d'Angélique-Louise-Nicole de Bérulle (S. E.).

— Alexandrine-Lucrèce, morte le 20 avril 1780 à vingt-trois ans, épouse de Joseph-Pierre, comte de Révilliasc (S. E.).

— Alexandre-César, fils de Jean-Alexandre, marquis de Vissec, et de Louise de Broche, marié le 10 décembre 1783 à Charlotte-Françoise-Félicité-Odile de Rancher, fille de François-Michel-Antoine, marquis de la Ferrière, et de Thérèse-Hélène-Odile Testu de Balincourt (S. S.).

— Arthur-Frédéric-Humbert, né le 19 mai 1790, fils de Frédéric, comte de Gouvernet, et d'Henriette-Lucie de Dillon (S. E.).

Tour des Bains Saint-Vidal (Christophe-Ignace de la), comte de Choisinet, mort le 13 février 1762 à soixante ans (S. P.).

Tour la Voivre (Emmanuel-Dieudonné, comte de la), capitaine de grenadiers, fils de François-Hyacinthe, seigneur de Boncourt, et de Louise-Charlotte, comtesse de Nay et de Richecourt, marié le 16 février 1779 à Éléonore-Raymonde de Seiglières de Belleforière, fille de Joachim-Charles, comte de Soyecourt, et de Marie-Silvine de Bérenger (S. S.).

Tour-Taxis (Henri-François de la), mort le 4 décembre 1700 à dix-huit ans, fils du prince Eugène-Alexandre, et d'Anne-Adélaïde de Furstenberg (S. S.).

Tourlaville (Jean-Baptiste de), mort le 19 avril 1680 à deux ans et demi, fils de Philippe, et d'Anne Fardouel (S. S.).

Tournelle (Gilles de la), prieur de Notre-Dame de Talvier près de Lyon, mort le 20 février 1699 à cinquante-sept ans (S. S.).

— Marquis Roger, seigneur de Chaumard et Corancy, lieutenant, capitaine au régiment des gardes-françaises, gouverneur des villes de Marsal, Gravelines, Bourbourg, fils de Charles, chevalier, seigneur de la Tournelle, Maisoncomte, Beauregard, etc., et de Marie Brachet, mort le 6 octobre 1700 à soixante-un ans, marié le 31 juillet 1685 à Anne-Polyxène de Harville des Ursins, fille de François, marquis de Palaiseau et de Trainel, gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, et d'Anne de Comans, dont : Charles, né le 26 février 1687, et N., née le 31 octobre 1694 (S. S.), morte le 2 juin 1695 (S. P.)

— Nicolas-François, chevalier, seigneur d'Auger et de la Salle, mestre d'un régiment de cavalerie, frère du précédent, mort le 3 mai 1701 à cinquante ans, marié le 3 février 1701 à Marie d'Abos, veuve de François le Boucher, seigneur de la Chauvilloire, grand-maître des eaux et forêts de Touraine, Anjou et Maine, et fille de Léonor, seigneur de Fréminville, et de Catherine de Frédet (S. S.).

— Henriette-Armande, morte le 27 avril 1713 à soixante-huit

ans, veuve de Charles le Brun, seigneur du Breuil, gouverneur des ville et prévôté de Donchery (S. S.).

— Roger-Charles, chanoine de la Sainte-Chapelle royale de Dijon, prieur de Saint-Christophe de Château-Chinon, mort le 15 septembre 1720 (S. Étienne-du-Mont).

— Comte Antoine-François-Charles, seigneur de Leugny, Auger, Sénan, capitaine dans le régiment royal étranger cavalerie, fils de Nicolas-François, marquis de la Tournelle, et d'Anne-Marie-Louise le Vayer, marié le 1 juillet 1728 à Thérèse Baillon, fille de François, seigneur de Blampignon, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et de Gillette Perrigny (Passy), dont : Louise-Françoise, née le 14 mars 1730 (S. P.), morte le 5 août 1734, et Jeanne-Charlotte, née le 13 avril 1732 (S. S.).

— Marquis Jean-Baptiste-Louis, seigneur de Corancy et de Chaumard, capitaine dans le régiment Royal-Étranger, fils de Roger, et de Jeanne-Charlotte du Deffand de la Lande, mort le 23 novembre 1740 à vingt-deux ans, marié le 19 juin 1734 à Marie-Anne de Mailly, fille de Louis, marquis de Nesle, prince d'Orange, chevalier des ordres du roi, et d'Armande-Félicie de la Porte-Mazarin de la Meilleraye (S. S.).

— Marie-Louise-Françoise, sœur du précédent, morte le 20 janvier 1745 à vingt-cinq ans moins onze jours (S. P.).

— « Du quatre frimaire l'an second de la République française une et indivisible, acte de divorce de Jean-Baptiste-Louis la Tournelle, âgé de soixante ans, né à Leugny, domicilié à Paris, fils de deffunts Antoine-François-Charles la Tournelle, et de Thérèse Baillon son épouse, et Marie-Anne-Judith Chastelux, âgée de soixante-un ans, née à ....., domiciliée à Paris, fille de deffunts Guillaume-Antoine Chastelux, et de Claire-Thérèse Daguesseau, son épouse. — Les actes préliminaires sont : trois procès-verbaux d'assemblée en datte du dix-sept mai, dix-neuf juillet dernier, et premier jour de la première décade du second mois dernier, reçus par un officier municipal et duement signifiés, desquels il résulte la preuve que les époux n'ont pu être conciliés, précédés des citations y dattées et suivie d'une à ce jour et heure, à l'effet de voir prononcer le divorce. Ledit acte de divorce prononcé aux termes de la loi par l'officier public qui a signé au registre avec la partie et les témoins. (Reg. VIII, n° 14.)

Tournon (Jean-Baptiste-Marc-Antoine de), fils de Marc, marquis de Claveyson, et d'Anne-Catherine de Baudinet de Romanet, marié le 23 mars 1782 à Rose-Marie-Hélène de Tournon, veuve de Jean-Baptiste, vicomte du Barry, et fille du comte Hugues-François, et de Jeanne-Marie de Trélemont (S. S.).

Tourrette (Henri-François de la), né le 8 octobre 1710, fils de Jean-François, et de Marie-Anne Poulain (S. A. des A.).

Tourteau de Septeuil (Achille-Jean-Louis) né le 17 avril 1787, Antoinette-Caroline-Euphrasie, née le 23 avril 1788 (S. E.), et Constance-Stéphanie, née le 6 juin 1791 (S. R.), enfants de Jean-Baptiste, et d'Angélique-Euphrasie Pignon.

Tousard (Thérèse), morte le 17 avril 1755 à cinquante-trois ans, épouse de Léonard du Cluzel, chevalier, seigneur de Chabrerie (S. R.).

Toustain (François de), seigneur d'Escrennes, veuf d'Anne-Catherine Rolier, remarié le 15 février 1713 à Marie-Jeanne de Mailly, fille de Jean, seigneur de Trouville, et de Marguerite d'Havart d'Autel (S. A. des A.).

— N., né et mort le 8 mai 1767 (S. R.); Victor-Louis-Alexandre, né le 28 février 1774, et Aglaé-Marie-Anne, née le 12 mars 1779 (S. E.), enfants du marquis Claude-Alexandre, seigneur d'Escrennes, et de Marie-Anne-Françoise Ollivier.

Touwianski (Christophe, comte de), grand chambellan du roi de Pologne, mort le 10 septembre 1761 à cent quatre ans (S. M. M. la V. l'É.).

Touzet (Gilbert), mestre de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort le 2 janvier 1792 à soixante-trois ans (S. R.).

Tramecourt (Victor-Marie-Léonard de), né à Lille le 26 février 1807, fils du comte Marie-Albert-Eugène-Régis, et de Marie-Louise-Françoise de Brandt de Galametz, marié le 29 juin 1835 à Aline-Marie-Cécile de Tramecourt, née à Douai le 22 novembre 1808, fille du comte Marie- Alexandre-Joseph-Léonard, mort à Givenchy en décembre 1809, et de Marie-Claire-Hortense de Brandt (X^{e} arr.).

Tranchet (François du), sieur de Larjasse, mort le 26 septembre 1690 (S. A. des A.).

Traqueau (Marie-Charlotte-Suzanne), née le 23 juin 1660 et baptisée sous condition le 6 septembre 1688, fille de Jacques, marquis de la Jarrie, et de Jacqueline de Maurienne (S. A. des A.).

Travers (Jean-Victor, baron de), mort le 3 septembre 1776 à cinquante-cinq ans (S. S.).

Traversier (Suzanne-Pauline-Élisabeth de), née le 27 janvier 1775, fille de Jean-Antoine, marquis de la Pujade, et de Louise-Geneviève-Françoise Verdeaux (S. S.).

Tremblaye (Marie-Anne de la), morte le 6 mai 1725 à soixante-sept ans, vèuve de René de Montbel, seigneur de Champeron (S. S.).

Tremeolles de Barges (Charlotte-Suzanne de), morte le 1 février 1753 à soixante-quatorze ans (S. J. en G.).

— Marie, morte le 16 octobre 1779 à quatre-vingt-quinze ans (S. J. en G.).

Trémoille (N. de la), duc de Thouars, mort le 10 mai 1687 à vingt-huit mois, fils du duc, et de Madeleine de Créqui (S. S.).

— Marie-Victoire-Armande, morte le 5 mars 1717 à trente-neuf ans, épouse d'Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret (S. R.).

— Duc Charles-Bretagne, mort le 9 octobre 1719 à trente-sept ans (S. P.).

— Antoine-François, duc de Noirmoutier, mort le 18 juin 1733 à quatre-vingt-un ans (S. S.).

— Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, né le 4 février 1737; Marie-Charlotte-Geneviève, née le 5 mars 1740, morte le 22 mars 1744, enfants du duc Charles-Armand-René, et de Marie-Victoire-Hortense de la Tour d'Auvergne (S. R.).

— Duc Charles-Armand-René, mort le 23 mai 1741 à trente-trois ans quatre mois neuf jours (S. S.).

— Louis-Stanislas, mort le 17 septembre 1749 à quinze ans et

demi, fils d'Anne-Charles-Frédéric, comte de Taillebourg, et de Marie-Louise Jablonowska (S. S.).

— Anne-Charles-Frédéric, comte de Taillebourg, mort le 20 novembre 1759 à quarante-huit ans (S. S.).

— Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, duc de Thouars, veuf de Marie-Jeanne-Geneviève de Durfort, remarié le 20 juin 1763 à Marie-Maximilienne-Louise-Emmanuelle-Geneviève-Sophie de Salm, fille de Philippe, prince de Kirbourg, et de Marie-Thérèse-Josèphe de Hornes, dont : 1° Charles-Bretagne-Marie-Joseph, prince de Tarente, né le 24 mars 1764 (S. J. du H. P.); marié le 10 juillet 1781 à Louise-Emmanuelle de Châtillon, âgée de dix-huit ans, fille du duc Louis-Gaucher, et d'Adrienne-Émilie-Félicité de la Baume le Blanc de la Vallière, dont : Adrienne-Caroline-Félicie, née le 26 octobre 1788, morte le 15 février 1791 (S. S.); 2° Antoine-Philippe, prince de Talmont, marié le 26 janvier 1785 à Henriette-Louise-Françoise d'Argouges, fille du comte Michel-Pierre-François, et d'Henriette-Charlotte-Marie de Courtarvel, dont : Charles-Léopold Henri, né le 2 novembre 1786 (S. S.), mort le 7 novembre 1815, époux de Claire-Louise-Augustine-Félicie-Maclovie de Durfort de Duras (X^e^ arr.).

Trémolette (Jean-Joseph-Paul-Antoine de), duc de Montpezat, mort le 24 mars 1785 à soixante-dix ans (S. S.).

Trémolières (Jean-Pierre de), écuyer, capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, mort le 22 décembre 1766, époux de Marie-Élisabeth de Fay de Louvigny (S. R.).

Trémouille (Catherine-Geneviève de la), morte le 24 août 1785 à soixante-cinq ans, veuve 1° de François-Nicolas Dagneau, 2° de Sébastien Rollin, et remariée à Louis-Gaspard de Coudreau (S. S.).

Trémoye (Marie-Louise-Diane-Victoire de), née le 13 décembre 1758, fille d'Emmanuel-Marie-Christian-Louis, sieur de Tertu et de Tournay, et de Victoire le Restre (S. S.).

Tremstestoun de Barnewale (Aline), religieuse hospitalière de Saint-Gervais, morte le 10 janvier 1789 (S. G.).

Trévelec (Alexandre-Gabriel, marquis de), né le 19 octobre 1799.

TROLLIÈRE (Jean de la), fils de Mathias, comte de Gonnière, et de Marie-Anne de Courtais, marié le 16 avril 1787 à Suzanne de Longaunay de Montabois, fille du comte Alexandre, et de Marie Julliet de Franconville (S. J. du H. P.) dont : Marie-Anne-Colette, née le 29 mars 1790 (S. N. des Ch.).

TRONCHAY (Louis du), écuyer, seigneur de Mergoyé, inhumé le 20 mai 1677 (S. A. des A.).

TROUSSEBOIS (Arnaud-Ferdinand de), chevalier de Saint-Louis, mort le 14 janvier 1784 à l'âge de soixante-dix-huit ans (S. J. en G.).

TROVISSET D'OBSONVILLE (Angélique-Gabrielle-Euphrasie du), née le 22 avril 1790, fille de Charles-Louis, et de Claudine-Catherine-Marie Rolland (S. E.).

TRUCHY (Charles-Joseph–Marie-Étienne de), fils de Benoît-Charles, comte de Lays, capitaine de dragons, et de Marie-Antoine-Josèphe de Pirez de Liebenstein, marié le 31 mai 1787 à Marie-Madeleine–Françoise de la Toison–Rocheblanche, fille de Louis, et d'Ursule de Caradeuc (S. S.).

TRUDAINE (Nicole), baptisée le 4 août 1584, fille de noble homme François, capitaine de la marine, seigneur de Monceaux, et de demoiselle Marguerite Forger (S. G.).

— François-Firmin, évêque de Senlis, abbé de Notre–Dame-de-la-Victoire lès-Senlis et de Saint-Étienne-de-Femy, mort le 4 janvier 1754 à soixante-quinze ans (S. R.).

— Charles-Louis, marquis de Montigny, fils de Jean-Charles–Philibert, intendant des finances, et d'Anne-Marie-Rosalie Bouvard de Fourqueux, marié le 16 juin 1789 à Marie-Josèphe-Louise Micault de Courbeton, fille de Jean–Vivant, président à mortier au parlement de Dijon, et de Marie-Françoise Trudaine (S. S.).

TRUSSY (Joseph, comte de), envoyé extraordinaire du duc de Mantoue, mort le 27 décembre 1726 à soixante ans (S. R.).

TRYON (Louis-François-Joseph-Bonaventure de), né le 18 octobre 1758, et Pierre-Étienne-Philippe, né le 19 novembre 1765, enfants de Pierre-Claude-François, marquis de Montalembert, et de Marie-Anne Thibault (S. S.).

Tubeuf (Simon-Claude de), mort le 11 mars 1786 à dix ans, fils de Simon-Claude-Amable, seigneur de Ver, Morancé, et d'Élisabeth-Louise Richard (S. J. en G.).

Turenne (Charlotte-Pauline de), née le 14 mars 1775, morte le 28 mai 1775, fille du comte Marie-Joseph-René, et de Gabrielle-Pauline de Baschi (S. S.).

Turgis (Charles-Constantin de), né à Bourges le 28 mai 1670 et baptisé à Paris en 1678, fils de Pierre, conseiller secrétaire du roi, et de Barbe Guillaume (S. N. des Ch.).

— Catherine-Barbe, demoiselle de Cantleu, morte le 8 juin 1723 à vingt-cinq ans, épouse de Bon-Hervé Castel, marquis de Saint-Pierre (S. E.).

Turgot (Louis de), fils de feu Gabriel, et d'Élisabeth de Bérault, marié le 5 février 1691 à Olympe de Soucelles, fille de feu Henri, et de Catherine de Thory (S. A. des A.).

— Catherine, demoiselle de Saint-Clair, morte le 12 mai 1737 à soixante-huit ans, épouse de Claude Hatte de Chevilly (S. M. M. la V. l'É.).

— Marie-Thérèse, demoiselle des Tourailles, morte le 21 janvier 1768, veuve de Pierre de Neufville, marquis de Cléray, et remariée à Joseph, marquis d'Osmond (S. S.).

— Louis-Félix-Étienne, capitaine adjudant-major aux cuirassiers, né à Bons le 26 septembre 1796, fils du comte Anne-Étienne-Michel, et d'Anne-Louise Le Trésor d'Élon, marié le 14 février 1830 à Louise-Napoléone Mouton, née à Paris le 20 mars 1811, fille de Georges, comte de Lobau, et de Félicité-Honorine-Caroline d'Arberg (X^e arr.).

Turménies (Marie-Anne de), religieuse professe aux Nouvelles-Catholiques, morte le 28 novembre 1776 à vingt-sept ans (S. R.).

Turpin (Marie-Augustine-Constance de), née le 23 janvier 1763, morte le 21 février 1766; Lancelot-Henri-Benoît-Joseph, né le 8 mai 1764, et Angélique-Rose-Madeleine-Adélaïde, née le 6 mai 1765, enfants de Lancelot, comte de Crissé, et de Marie-Élisabeth-Constance de Lowendal (S. S.).

— Lancelot-Jean-Baptiste-Alexandre, né le 13 octobre 1775,

mort le 2 juillet 1780 ; Lancelot-Théodore, né le 9 juillet 1782 (S. S.), et Aline-Louise-Élisabeth, née le 14 août 1788 (S. M. M. la V. l'É.), enfants de Henri-Roland-Lancelot, marquis de Crissé, et d'Émilie-Sophie de Montullé.

Tyrel de Launay (Antoine-Denis), né le 5 mai 1719, fils de Pierre-Thomas, avocat, et de Marguerite-Geneviève Jubar (S. S.).

U

Urbain (Pierre), chevalier, seigneur de Mundre, Gillon, Vatronville, maître d'hôtel de la reine, mort le 10 mars 1746 à cinquante-deux ans, époux de Marie-Louise Le Guet (S. E.).

Ursel (Jean-Claude-Marie-Léon d'), né à Hingene le 4 octobre 1805, fils du duc Charles-Joseph, et de Louise-Victoire-Marie-Josèphe-Françoise de Masserano, marié le 30 juillet 1832 à Madeleine-Marie-Sophie d'Harcourt, née à Paris le 4 février 1812, fille du comte François-Eugène-Gabriel, et d'Aglaé Terray (X^e^ arr.).

Urtubié (Élisabeth-Françoise), morte le 22 février 1746 à six ans et demi, fille du vicomte Jean, et de Marie-Catherine Azon (S. R.).

Ussel (Léonard d'), fils du marquis Marc-Antoine, et de Claire-Catherine de Salvert de Montrognon, marié le 24 février 1784 à Joséphine-Marie-Honorée-Souveraine de la Rochefoucauld, fille d'Henri-François, comte de Cousages, et de Louise-Françoise de Rochechouart (S. S.).

Usson (François d'), marquis de Bonrepos, mort le 12 août 1719 (S. S.).

— Constance-Françoise, née le 23 août 1725 ; François-Félicité, né le 16 avril 1727 ; Jean-Barthélemy, mort le 25 avril 1738 à deux ans et demi ; Salomon-Victor, mort le 6 juillet 1738 à six ans dix mois, enfants de Jean-Louis, marquis de Bonnac, et de Françoise-Madeleine de Gontaut-Biron (S. S.).

— Jean-Louis, marquis de Bonnac, mort le 1^er^ septembre 1738 à soixante-cinq ans (S. S.).

— N..., né le 21 février 1777, et N... sa sœur jumelle, enfants de Matthieu-Louis-Armand, marquis de Bonnac, colonel d'infanterie, et de Constance-Paule-Flore-Émilie-Gabrielle Le Vicomte du Rumain (S. S.).

— Jean-Louis, ancien évêque d'Agen, mort le 11 mars 1821 à quatre-vingt-sept ans (1er arr.).

V

Vacher de Beaulieu (Marguerite le), morte le 15 septembre 1696, épouse de messire François Guyet, chevalier, seigneur de la Sourdière, écuyer ordinaire de feue madame la Dauphine (S. R.).

Vacher des Gastines (Toussaint-Antoine-Roch le), chevalier, gendarme de la garde ordinaire du roi, mort le 10 avril 1773 à quarante-deux ans (S. E.).

Vaillant du Chatelet (Maximilien-Louis-Joseph le), né à Champigneulles-les-Grandes le 30 juin 1787, fils de Marc-Antoine, mort à Saint-Pancras, Middlesex, le 14 août 1801, et de Marie-Joseph-Françoise-Constance-Gertrude de Gosson, veuf à Hyères le 1er septembre 1828 de Marguerite-Louise-Françoise-Élisabeth Sheldon, remarié le 7 juin 1830 à Marie-Louise-Philippine-Adèle de la Forge, chanoinesse de Sainte-Anne, née à Guise le 19 juillet 1804, fille de Charles-Ghislain, officier d'infanterie, et de Marie-Josèphe-Louise-Philippine de Fariaux (Xe arr.).

Vaillant de Damery (Antoinette-Marie-Catherine le), née le 15 janvier 1764, fille de Jean-Antoine, écuyer, et de Catherine le Rat de Chavanne (S. S.).

Val (Galliot du), fils d'Edme, seigneur d'Episy et du Val Saint-Étienne, et d'Élisabeth de Pontbreau, marié le 1er février 1698 à Geneviève du Tertre, fille de François, et de Françoise Roussel (S. A. des A.).

Valbelle (André-Geoffroy de), né à Aix en Provence le 18 octobre 1701, et baptisé à Paris le 14 mars 1715, fils de Côme, marquis de Riau, et de Marie-Thérèse d'Oraison (S. S.).

— Madeleine, née le 10 octobre 1732, fille d'André-Geoffroy,

marquis de Meyrargues, et de Marguerite-Delphine de Valbelle-Tourrés (S. S.).

— Joseph-Alphonse-Omer, comte d'Oraison, maréchal des camps et armées du roi; mort le 18 novembre 1778 à cinquante ans (S. R.).

VALETTE DE ROCHEVERT (Antoine), chevalier, seigneur de Bosredon, mort le 3 décembre 1752 à trente-cinq ans, veuf de Marie-Anne Rangot (S. R.).

VALLÉE DE RARÉCOURT (Charles-Louis-Honoré de la), baptisé le 26 février 1763; Armand-Charles, né le 5 mars 1764; Marie-Charlotte-Hyacinthe, née le 10 février 1765; Charlotte-Félicité-Victoire, née le 22 janvier 1766; Adélaïde-Charles-Joseph, né le 3 avril 1768; Charles-Marie-Angélique, né le 14 avril 1769, enfants de Charles-Jean, marquis de Pimodan, mestre de camp de cavalerie, et de Charlotte-Sidonie-Rose de Gouffier de Thoix (S. S.).

— Charlotte-Emmanuelle-Célestine, née le 21 juillet 1787, morte le 28 juillet 1791, fille de Charles-Louis-Honoré, comte de Pimodan, gentilhomme d'honneur de Monsieur, frère du roi, major en second du régiment de Barrois, et de Pauline-Émilie de Pons (S. R.).

VALLES (Antoine de), chevalier, seigneur de Loupière et de Grivery, mort le 19 avril 1672 (S. A. des A.).

VALLET DE VILLENEUVE (François-René), né le 7 juin 1777, et Louis-Auguste-Claude, né le 4 août 1779, fils de Pierre-Armand, écuyer, conseiller du roi, et de Madeleine-Suzanne Dupin de Francueil (S. E.).

VALLIÈRE (Marguerite de), morte le 11 avril 1788 à soixante-dix ans, veuve de Charles Pénot de Tournière, écuyer, membre de l'Académie des Sciences (S. E.).

VALLIN (Jean-François), écuyer, secrétaire du roi, mort le 16 septembre 1723 à cinquante-cinq ans, époux d'Anne-Madeleine Bonnet (S. S.).

— N..., né et mort le 24 février 1761, fils de Nicolas-Jean-François, sieur du Sableau, et de Marie-Louise Bachois (S. S.).

Vallin (Louise-Henriette de), née le 30 août 1840, fille du comte Léonard-Antoine, et de Bernardine-Clotilde-Marie de Laguiche (X^e arr.).

Vallou de Villeneuve (Marie-Joséphine), née le 16 juillet 1771, fille de Claude-Antoine, et de Marie-Madeleine-Catherine Leroy (S. E.).

Valois (Louis-René de), seigneur d'Ecouille, mort le 1^er mai 1695 (S. A. des A.).

— Antoine-Charles-Louis, chevalier d'Angoulême, premier gentilhomme de la chambre du prince de Conti, mort le 25 septembre 1701, inhumé le lendemain (S. A. des A.).

Valori (Paul-Frédéric-Charles de), mort le 20 juillet 1770 à quatre-vingt-huit ans, vicaire général de l'archevêché de Sens, abbé de Saint-Pierre de Sauve (S. J. du H. P.).

— Antoinette-Thérèse-Joséphine, née le 31 juillet 1780 (S. M. M. la V. l'E.); Hélène-Marie-Henriette-Thérèse, née le 12 novembre 1782; Clotilde-Antoinette-Henriette-Thérèse, née le 13 juillet 1784, morte le 22 avril 1786, et Célestine-Henriette, née le 17 juin 1787 (S. E.), filles de Charles-Jean-Marie, marquis de Cély, mestre de camp de Bourbon-Infanterie, et d'Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine Dupleix.

— Louis-François-Gabriel, né le 18 mai 1784, fils de Louis-Marc-Antoine, et de Marie-Joséphine-Henriette de Thomassin de Saint-Paul (S. M. M. la V. l'É.).

— Jeanne-Louise-Caroline, morte le 26 mars 1788 à soixante-quatre ans (S. R.).

Vandenesse (Jean-Baptiste de), écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, trésorier du marc d'or de sa compagnie, seigneur de Suines, mort le 29 mars 1751 à soixante-quinze ans (S. J. en G.).

— Jean, né le 6 octobre 1751, et Marie-Henriette, née le 20 avril 1754, enfants de Jean-Baptiste-François, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes, seigneur de Suines, et d'Henriette-Charlotte Salmon (S. J. en G.).

— Jean-Baptiste-François, seigneur de Suines, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes, mort le 23 novembre 1755 à trente-quatre ans (S. J. en G.).

VANDEUIL (Antoine de), seigneur de Tilfays, veuf de Louise de Laloy, remarié le 26 février 1688 à Louise-Françoise de Languedoue, fille de François, seigneur de Poussay, et d'Hélène de Compans (S. A. des A.).

VANSSAY (Louise de), morte le 14 octobre 1732 à vingt-un ans, épouse d'Ange-René Guerry, seigneur de Marquoy et de la Guillaumière (S. R.).

VAPY (Anne-Pierre-Étienne de), né le 4 août 1684, fils d'Étienne, écuyer, seigneur de Pange, et d'Anne Malerbe (S. A. des A.).

VARAIGNE (François de), âgé de vingt-six ans, fils de Jean-Charles, marquis de Hardouche, et de Marie-Thomase de Julliard, marié le 14 juin 1752 à Marie-Charlotte de Rousselet, âgée de vingt-quatre ans, fille d'Emmanuel, comte de Châteauregnault, et d'Anne-Julie de Montmorency (S. S.).

VAREILLES (Françoise de), morte le 20 août 1753 à quatre-vingt-quatorze ans, veuve de Jean Follope (S. E.).

VARENNE (Marie-Madeleine de la), morte le 4 juillet 1728 à soixante-cinq ans, épouse d'Edme-Rauan de Vieilbourg, marquis de Myennes (S. S.).

VARENNES (Charlemagne-Sébastien-Augustin de), né le 12 décembre 1728, mort le 5 janvier 1729 ; Vincent-Jean-Augustin, Sébastien-François, et François-Pierre, nés le 14 novembre 1729, enfants de Jean-Baptiste-Augustin, chevalier, seigneur de Mondasse, colonel d'infanterie, et de Catherine le Tellier (S. R.).

— Henriette-Jeanne-Françoise, née le 20 février 1768 ; Claude-Bertrand, né le 25 janvier 1769 ; Marie-Pierre-Frédéric, né le 5 juin 1770 ; Claude-Adélaïde-Catherine-Philippine, née le 7 janvier 1772 ; Adélaïde-Luce-Marie, née le 31 octobre 1773, enfants de François-Frédéric, seigneur de Kergozon, marquis de Bourron, et de Nicole-Dominique de Casaubon (S. M. M. la V. l'É.).

— Marie-Nicole, morte le 3 juin 1792 à quinze ans, fille de feu Jean-François, et de Marie-Jeanne de Varennes (S. R.).

Varye-Dufort (Jean-Mathieu), écuyer, mort le 31 août 1775 à soixante-un ans (S. M. M. la V. l'É.).

Vasconcellos (Antonia de), morte le 31 décembre 1858 à quatre semaines, fille d'Antoine-Auguste, gentilhomme de la maison du roi de Portugal, et de Julia de Landauer (Auteuil).

Vassal (Jean de), écuyer, mort le 7 février 1770 à soixante-six ans (S. E.).

— Jean-Baptiste, comte de Montviel, brigadier des armées du roi, veuf d'Alexis le Roy du Gué, remarié le 16 janvier 1782 à Marguerite-Alberte de Saincton, âgée de vingt-huit ans, fille de Claude, capitaine de cavalerie, et de Marie-Anne de Vassé (S. S.).

Valsan (Marie-Marguerite de), née le 10 février 1719, morte le 1er juin 1723; Hubert, né le 14 août 1720; Alexandre, mort le 26 août 1722 à deux ans, et Marie-Geneviève, née le 3 décembre 1725, enfants du marquis Charles, baron de Pierre-Buffière, brigadier des armées du roi, et de Marie-Thérèse de Ferrières de Sauvebœuf (S. S.).

— Jean-Baptiste-François-Marie, capitaine de cavalerie, fils du marquis Antoine-Eustache, et de Marie-Françoise Léger, marié le 8 novembre 1770 à Anne-Camille de Neufville, fille de parents inconnus (S. E.).

— Louis-Zacharie, veuf de Geneviève-Jeanne-Émilie Fourché de Quelihac, remarié le 12 août 1776 à Marie-Françoise-Louise le Gendre, fille de Léon-François, comte d'Onsembray, et de Marie-Edmée le Mairat (S. S.).

— Marie-Nicole, morte le 12 avril 1781 à soixante-douze ans (S. J. en G.).

— Alphonse-Armand-Augustin-Marie, née le 3 septembre 1786, fils du comte Gabriel-Michel, et de Louise-Armande-Pauline d'Alphonse (S. E.).

Vassé (Mathurine-Armande de), née le 15 février 1767, fille du

marquis Armand-Mathurin, vidame du Mans, et de Louise-Aimée Macqueron (S. S.).

— Marquis Armand-Mathurin, mort le 23 juillet 1782 à soixante-quinze ans (S. E.).

— Armande, née le 26 décembre 1783, fille du marquis Étienne-Alexis-Bruno, et d'Augustine-Charlotte de Broglie (S. S.).

— Armande, morte le 20 avril 1785 à quatre-vingt-dix ans, veuve de Jacques-Étienne de Heudey, marquis de Pommainville (S. S.).

Vasseur de Villebranche (Auguste-Monique-Hermine), née le 12 juillet 1787, fille de René-Armand, et de Charlotte-Madeleine-Louise de Pernet (S. S.).

Vassinhac (Marie-Louis-Charles de), vicomte d'Imécourt, mort le 3 mars 1786 à trente-neuf ans, époux de Charlotte-Ferdinande de Chauvelin, dont : Charles-Gédéon-Théodore, né le 1er janvier 1781 ; Françoise-Henriette-Marie-Louise, née le 15 août 1783, et Charles-Ferdinand-Théodore, né le 16 juillet 1785 (S. M. M. la V. l'É.).

Vassy (Amédée-Louis-Marie de), né le 8 juillet 1782, fils du comte Claude-Marie-Alexandre, et de Sophie-Victoire-Alexandrine de Girardin (S. R.).

Vatboy (Claude-Suzanne-Joachim), né le 12 mars 1727 ; Anne-Élisabeth-Rose, née le 10 novembre 1729, enfants de Louis-Joseph, écuyer, sieur du Metz, et de Louise-Françoise Heuse de Vologer (S. R.).

— Françoise-Maurice, né le 2 janvier 1750, et Adam-Henri, né le 8 mai 1751, enfants d'Anne-Marie, seigneur du Metz, colonel de cavalerie, et d'Anne-Élisabeth Marquet (S. M. M. la V. l'É.).

— Adélaïde-Louise, née le 29 juin 1756, et Charles-Victoire, né le 6 avril 1759, enfants d'Adam-Louis, comte du Metz, marquis de Ferrières, et de Marie-Françoise-Herminie Nigot de Saint-Sauveur (S. S.).

— Anne-Marie, chevalier, seigneur du Metz, mort le 17 juin 1773 à cinquante-cinq ans, veuf d'Anne-Élisabeth Marquet (S. R.).

VATIGNY (Charles-François de), chevalier, baron de Dinette, marié le 30 décembre 1680 à Françoise d'Urban, veuve de Louis Domaigné (S. A. des A.).

VAUBOREL (Adrien-Pierre de), né le 17 décembre 1722, fils de Philippe-Gabriel, marquis de Digouville, et de Louise Lhuillier (S. S.).

VAUCEL (Cécile-Louise-Marie du), morte le 20 décembre 1769 à huit mois, fille de Louis-Jules, marquis de Castelnau, seigneur de Thun et de Vermond, et de Marie-Thérèse de Bréget (S. E.).

— Antoinette-Sophie-Laure, née le 19 décembre 1789, fille de Louis-Philippe, chevalier, fermier général, et de Marie-Anne Loquet (S. E.).

VAUCELLE (Louis de), écuyer, seigneur de Berville, paroissien de Saint-Denis-d'Évreux, veuf de Marthe Behotte, remarié le 13 avril 1684 à Marie Chevalier, veuve de René Filleul, écuyer, sieur de la Bretesche (S. A. des A.).

VAUCOULEURS (Pierre-George de), comte de Lanjamet, veuf d'Anne-Renée-Sophie-Nicolas de Claye, remarié le 25 janvier 1762 à Albertine-Thérèse de Partz, fille de François-Joseph, marquis de Pressy, et de Jeanne-Isabelle de Beaufort (S. J. du H. P.).

VAUDIN (Adam-François), écuyer, fils de Simon, écuyer, seigneur de Frémont et d'Anne Bizel, marié le 29 février 1680 à Marie-Charlotte de Massol, veuve de Pierre de Sabrenois, chevalier seigneur du Boissard (S. A. des A.).

VAUDREY (Claude-Henri-Eugène de), mort le 10 septembre 1741 à quinze ans, fils du comte Claude-Antoine-Eugène, et de Marie-Gabrielle-Françoise de Blitercick (S. S.).

VAUDRIMEY (Jean-Charles-François de), capitaine d'infanterie, mort le 8 juin 1766 à soixante-six ans (S. P.).

VAUGRIGNEUSE (Arnaud-Alphonse-Joseph de), né le 5 octobre 1765, et Josserand-Melchior-Geoffroy, né le 2 septembre 1766, fils de Melchior, ancien consul de France en Levant, et d'Anne du Teil de Forcalquier (S. R.).

VAUJOURS DE CHATILLON (Charlotte-Geneviève-Émilie de), née le

10 mars 1778, fille de Charles-Michel, seigneur d'Harpouville, et de Marie-Geneviève Picquet de Dourriers (S. E.).

Vaulchier (Louise-Darie-Simone de), native de Dôle, morte le 19 avril 1834 à cinquante-cinq ans, chanoinesse de Sainte-Anne de Munich, fille de Georges-Simon, marquis de Deschaux, et de Charlotte-Félicie Terrier de Monciel (X^e^ arr.).

Vaulx (Honorée-Nicole-Gabrielle-Augustine de), née le 6 novembre 1786, fille du vicomte Claude-Joseph-Gabriel, et d'Élisabeth-Nicole Bontemps (S. S.).

— François-Eugène, lieutenant-général des armées du roi, natif de Lure, mort le 13 octobre 1790 à soixante-douze ans (S. E.).

Vaulx (Cécile du), morte le 9 novembre 1757, veuve de Philippe-Jean-Baptiste de la Vieuville, écuyer, secrétaire du roi, et en premières noces de François-Étienne Issaly, procureur au parlement (S. P.).

Vauréal (N. de), mort le 6 mars 1729 (S. S.).

Váution (Jean de), baptisé le 10 février 1638, et Isaac, baptisé le 11 janvier 1639, fils de Barthélemy, et de Renée de Champagne (S. G.).

Vaux (Alexandrine-Charlotte-Sophie de), née le 25 mai 1776, fille de Jean, écuyer, contrôleur des guerres, seigneur de Champlost, et de Joséphine-Cécile de Gramont (S. E.).

Vayer (Jacques le), chevalier, seigneur de Sables, conseiller du roi, fils de François, lieutenant-général en la sénéchaussée du Maine, et de Renée le Boindre, marié le 23 février 1677 à Renée-Françoise le Boindre, fille de Jean, seigneur de Gros-Chesnay, et de François Borchefer (S. A. des A.).

— Charles, seigneur de Vanteuil, conseiller du roi, et président à mortier au parlement de Metz, inhumé le 26 avril 1681 (S. A. des A.).

— Anne-Françoise, née le 10 novembre 1710; Jacques-François, né le 23 juin 1716; Marie-Thérèse, née le 14 septembre 1721; Louise-Françoise, née le 6 janvier 1724; Anne-Marthe, née le 5 avril 1727, enfants de Jean-Jacques, chevalier, seigneur de Marsilly, la Godrière, et d'Anne-Louise Dupin (S. S.).

— Roland-Guillaume, mort le 4 juillet 1726 à trente-deux ans (S. P.).

— Marie-Françoise, morte le 7 mars 1739 à vingt-un ans, épouse de Jacques-François de Moreau, marquis d'Arreles (S. S.).

— Jean-Jacques, mort le 8 septembre 1740 à soixante-deux ans, époux d'Anne-Louise Dupin (S. S.).

Veckbois de Villers (Marguerite-Josèphe de), morte le 9 septembre 1773 à soixante ans, veuve en premières noces de Domitien le Hardy, chevalier, seigneur de la Hoge, et en secondes de Philippe-Jacques Boyer de Saint-Georges (S. M. M. la V. l'É.).

Velard de Pandi (Louise-Charlotte-Godefroy de), morte le 19 juin 1778 à quatre-vingt-quatre ans, épouse de Jacques-Louis-Aymon le Prêtre d'Omerville (S. E.).

Vendeuil (Marie de), née le 10 et morte le 22 septembre 1706, fille de Charles-François, et de Lucie de Sallonne (S. A. des A.).

Vendôme (S. A. S. frère Philippe de), grand'croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, généralissime des armées du roi en Lombardie, mort le 24 janvier 1727 à soixante-onze ans, porté le 25 au Temple en présence de messire Nicolas Labouret, religieux conventuel de l'ordre de Malte, et de messire Claude Bertrand, religieux du même ordre (S. S.).

Veneur (François le), comte de Tillières, mort le 15 avril 1687 à quarante-cinq ans (S. S.).

— Jacques-Tanneguy, comte de Tillières, mort le 3 novembre 1748 à soixante-dix-huit ans (S. S.).

— Madeleine-Jacqueline, née le 17 décembre 1764; Anne-Aymardine-Marie, née le 2 février 1768, morte le 9 août 1768, filles du comte François-Jacques-Tanneguy, et d'Aymardine-Marie-Antoinette de Nicolay (S. S.).

— Jacques-Tanneguy, comte de Tillières, mort le 8 janvier 1777 à soixante-seize ans (S. S.).

— Alexis-Paul-Michel, fils de Jacques-Tanneguy, marquis de Tillières et de Carrouges, et de Michelle-Julie-Françoise Bouchard d'Esparbès de Lussan de Jonzac, marié le 15 juin 1778 à Henriette-Charlotte de Verdelin, fille du marquis Bernard, et de Marie-Louise-

Madeleine de Brémond d'Ars, dont : Alexis-Louis-Jacques-Tanneguy, né le 23 mai 1779 ; Alexis-Michel-Charles-Hubert, chevalier de Malte, né le 22 juillet 1781, mort le 24 octobre 1786 ; Aymardine-Henriette-Adeline, née le 18 mars 1784 ; Arnaud-Charles-Hector-Henri, né le 16 novembre 1786, et Alban-Francois-Julien, né le 27 mars 1789 (S. S.).

— Anne-Gabrielle, morte le 3 janvier 1781 à quatre-vingt-un ans, veuve d'Alexis-Madeleine-Rosalie, duc de Châtillon (S. S.).

— François-Jacques-Tanneguy, comte de Tillières, natif de Paris, mort le 24 mai 1811, époux d'Aymardine-Marie-Antoinette de Nicolay (X^e^ arr.).

Venoix (Jacques de), fils de feu Gilles, seigneur d'Anfreville, et de Françoise de Soulongne, marié le 26 septembre 1675 à Marie-Anne de Montault, veuve de François Lhuillier, gouverneur de Châtillon-les-Dombes (S. A. des A.).

— Marquis Jean-François, fils de Jean, comte d'Anfreville, et de Marie-Anne-Félicité le Normand de Victot, marié le 6 mars 1777 à Léopoldine-Marie-Thérèse de Giovanni, fille de Jean-Joseph-Thomas, comte de Verclos, et de Léopoldine de Bavière, princesse de Lewensteim-Wertheim (S. S.).

Verd de Saint-Julien (Marie-Sabine-Éléonore), née le 27 décembre 1787 ; Jean-Henri-Georges, né le 5 mars 1789, et Sophie-Jeanne-Françoise, née le 3 avril 1790, enfants de Jean-Charles, écuyer, et de Sophie Chabot de Valville (S. J. du H. P.).

Verdeilhan (Bathilde-Madeleine-Félicité de), née le 30 janvier 1732, et N., né le 6 juillet 1734, enfants de Jacques, seigneur de Fourniels, et de Marie-Madeleine Morin (S. R.).

Verdelin (Marie de), morte le 30 mai 1780 à vingt-cinq ans, épouse de Sophie-Jacques, marquis de Courbon (S. M. M. la V. l'É.).

Verdun (Jean-Jacques-Marie), fermier général, fils de Justinien, bourgeois de Lyon, et de Nicole-Cécile Legras, marié le 11 mars 1777 à Anne-Catherine le Preudhomme, fille de Nicolas-François, comte de Chatenoy, et de Charlotte-Thérèse-Marie-Françoise de Barbarat de Mazirot (S. S.).

Vergès (Élisabeth-Louise-Sophie de), baptisée le 22 décembre 1767, fille de Jacques-Marie, et d'Élisabeth Delaplace (S. E.).

— Jacques, mort le 24 février 1782 (S. M. M. la V. l'É.).

— Adolphe-Florimond, conseiller à la cour royale, né à Paris le 16 septembre 1795, fils de Jacques-Claude, et d'Eugénie Choppin d'Arnouville, marié le 30 septembre 1829 à Anne-Athanase-Caroline Brochant de Villiers, née à Paris le 2 février 1806, fille d'André-Jean-Marie, inspecteur des mines, et d'Anne-Flore Desavenelle (X^e arr.).

Vergne (Élisabeth de la), morte le 6 décembre 1741 à cent ans, veuve de Charles, comte de la Motte-Houdancourt (S. S.).

— François, marquis de Tressan, mort le 17 mars 1750 à quatre-vingt-trois ans, veuf de Louise-Madeleine Brulart (S. S.).

Vernette Saint-Maurice (Anne-François-Léon), né le 19 avril 1785, fils d'Abel-Michel-Bernard, et de Marie-Augustine de Chappuis de Rozières (S. S.).

Vernon (Louise-Anne-Madeleine de), morte le 12 mai 1778 à quarante-neuf ans, épouse de Philippe-Henri, marquis de Ségur (S. M. M. la V. l'É.).

Versigny (Charles de), baptisé le 29 avril 1637, fils de Mathieu, et de Claude le Roys (S. G.).

Verthamon (Jean-Baptiste-François de), mort le 28 mai 1753 à vingt-trois ans neuf mois (S. S.).

— Marie, morte le 13 décembre 1771 à cinquante-quatre ans, veuve de Martial de Verthamon (S. S.).

Vertus (François de), baptisé le 15 février 1637 à quatre mois ; Marie, baptisée le 9 août 1638 à deux mois, et Élie, baptisé le 24 mars 1640, enfants de Claude, écuyer, seigneur de Macogny, et d'Anne du Fresne (S. G.).

— N., ondoyée le 15 mars 1677, fille de Jean, sieur de Fontenay, capitaine du château de Carhan, et d'Anne du Thiron (S. N. des Ch.).

Veteris de Revest (Marie-Catherine-Françoise de), morte le 4

février 1777 à quatre-vingt-quatre ans, veuve de Charles-Élisabeth, marquis de Coëtlogon (S. S.).

VIART (Adrien-Nicolas de), comte de la Potterie, capitaine de dragons, fils de Jacques, et de Marie-Catherine Dechassée, marié le 30 octobre 1779 à Marie-Anne Maurel, fille d'Honoré, consul, et de Barbe Jaume (S. S.).

— Marie-Victoire, morte le 6 janvier 1783 à quarante-neuf ans quatre mois, épouse de Jean-Baptiste Darnay, écuyer, seigneur de Stains, secrétaire du roi (S. R.).

VIAU (Jean-Baptiste-Étienne), né le 5 mai 1721, fils de Marc-Antoine, seigneur de la Chetelaise, et de Marie-Thérèse de Santeuil (S. S.).

VICHY DE CHAMROND (Marie de), morte le 23 septembre 1780 à quatre-vingt-quatre ans, veuve de Jean-Baptiste-Jacques du Deffand, marquis de Lalande (S. S.).

VICONTE (Constance-Paule-Flore-Émilie-Gabrielle le), née le 1er décembre 1749; Charlotte-Catherine-Émilie-Flore-Gabrielle, née le 11 juillet 1751, enfants de Charles-Yves, comte du Rumain et de Coëtanfao, et de Constance-Simone-Flore-Gabrielle Rouault de Gamaches (S. S.).

— Élisabeth-Marie-Perrette, née le 4 juillet 1768; Anne-Charlotte, née le 13 octobre 1771; Adrien-François-Henri-Pierre, né le 29 septembre 1773; Bon-Henri-Pierre, né le 27 octobre 1775; Gabriel-Pierre-Maximilien, né le 7 juin 1777, enfants de Pierre-Constantin, comte de Blangy, et d'Anne-Marie-Perrette de Bouthillier (S. E.).

— Constance-Gabrielle-Bonne, morte le 16 janvier 1783 à trente-six ans, veuve de Louis-Marie-Alexandre, comte de Polignac (S. E.).

— N., né le 17 décembre 1784; Maximilien-Pierre-Bon, né le 7 juin 1787, et Alphonse-Roger-Marie, né le 13 septembre 1789, fils de Pierre-Henri-Marie, vicomte de Blangy, et de Claudine-Louise d'Estampes (S. R.).

VICOSSE (Marguerite de), morte le 5 juillet 1684, veuve de Nompar de Caumont, marquis de Castelmoron (S. A. des A.).

Viefville (Louis-René-Charles de la), né le 3 avril 1755, fils du marquis Louis-Alexandre, seigneur de Plainval, et de Claire-Marie-Choppin (S. P.).

Vieilbourg (Élisabeth-Marie de), morte le 27 juillet 1686, fille de feu René, comte de Myennes en Nivernais (S. A. des A.).

Viel (Antoinette-Louise-Marie-Reine), née le 21 novembre 1752; Louis-Jean-Jacques-Léonard, né le 18 juin 1758, mort le 5 mars 1759; Antoine-Pierre, né le 21 juin 1760; Antoine-Louis-François, né le 15 mai 1761, enfants de Louis-Daniel-Antoine-Jean, baron du Pouget, seigneur de Lunas, Foullaie, Serremejanne, Saint-Martin, Cazillac, Caunas, Nize, Vendemiau, Bauzille, Poujot, Saint-Arnant, Lestaut, etc., et de Marie-Reine de Boullenc de Saint-Remy (S. M. M. la V. l'É.).

— Antoine-Théodore, né le 25 avril 1803, fils d'Antoine-Louis-François, marquis d'Espeuilles, et de Julie-Marie-Suzanne-Françoise-Gabrielle de Roquefeuil, marié le 30 avril 1829 à Antoinette-Pauline le Peletier, née à Paris le 26 mai 1807, fille de Louis, marquis de Rosambo, et d'Henriette-Geneviève d'Andlau (1er arr.).

Viénot de Vaublanc (Jean-Baptiste), né le 30 janvier 1768, fils de Jean-Bernard, et d'Adélaïde Payneau (S. S.).

— Charles-Pierre, né à Beaune le 16 novembre 1802, fils de Jacques-Henri-Étienne, mort à Messimy en janvier 1810, et de Françoise-Joséphine Léviste de Montbrian, marié le 2 juin 1830 à Alix-Marie-Pauline du Bouays de la Bégassière, née à Paris le 20 février 1810, fille d'Anne-Maurice-Armand, mort à Guingamp en juillet 1816, et de Louise-Pauline de Bouthillier, morte en mars 1810, et petite-fille du marquis de Bouthillier, mort à Gommerville en décembre 1818, et de la marquise, morte à Paris en frimaire an XI (Xe arr.).

Vienne (Claude de), président au présidial de Dijon, mort le 12 juin 1726 à cinquante-un ans (S. P.).

— Charlotte-Élisabeth, morte le 20 décembre 1761 à soixante-quatorze ans, veuve de Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville (S. S.).

— Claude-Louise, morte le 5 novembre 1769 à vingt-sept ans,

épouse de Jean-François-Ferdinand Ollivier de Sénozan, comte de Viriville (S. R.).

— François-Geneviève-Charlemagne-Camille, né le 24 février 1790, fils de Cyr, et de Constance-Suzanne de Longaunay (S. S.).

VIENNE-MAILLART (Jean-Baptiste de), marquis de Landreville, mestre de camp de cavalerie, mort le 24 janvier 1777 à quarante-sept ans (S. E.).

VIEUVILLE (René-François, marquis de la), mort le 9 juin 1719 à soixante-sept ans (S. P.).

— Comte Charles-Emmanuel, mort le 17 janvier 1720 à soixante-quatre ans (S. P.).

— Charles-Nicolas-Toussaint, mort le 24 août 1732, à deux ans neuf mois vingt-quatre jours, fils de Charles-Louis-Joseph, et de Geneviève Gouyn (S. P.).

— Alexandre-Guillaume, mort le 28 février 1733 à cinquante-un ans, veuf de Marie-Marguerite Neyret (S. R.).

— Pierre-Guillaume, évêque de Bayonne, mort le 30 juin 1734 à cinquante-deux ans (S. R.).

— Pantaléon-Charles-Louis, né le 27 juillet 1749; Antoine-Louis, né le 11 août 1750, enfants de Charles-Louis-Auguste, marquis de Saint-Chamond, et de Madeleine Erny (S. R.).

— Marie-Madeleine, morte le 14 août 1755 à soixante-trois ans, veuve de César-Alexandre de Baudéan, comte de Parabère (S. R.).

— Marquis René-Jean-Baptiste, mort le 27 novembre 1761 à soixante-dix ans (S. S.).

— Comte Charles, mort le 16 décembre 1771 à soixante-quatorze ans, époux d'Anne-Geneviève de la Vieuville (S. S.).

VIEUXPONT (Charlotte-Henriette de), née le 23 novembre 1709, fille du marquis Guillaume-Alexandre, et de Jeanne-Charlotte-Armande d'Argouges (S. S.).

VIGIER (Pierre-Armand-Claude du), âgé de trente-sept ans, fils de Jacques-Armand, baron de Saint-Martin, et de Suzanne du Vigier,

marié le 10 janvier 1752 à Hiéronyme-Rosalie-Félicité Phélippeaux, âgée de dix-neuf ans, fille de Georges, seigneur d'Herbault, et de Marie-Anne-Louise de Kérouartz (S. S.).

Vignerod du Plessis (Armand-Louis), comte d'Agénois, âgé de trente-cinq ans, fils de Louis-Armand, marquis de Richelieu, duc d'Aiguillon, et de Marie de Mazarin, marié le 22 août 1718 à Anne-Charlotte de Crussol, âgée de dix-huit ans, fille de Louis, marquis de Florensac, et de Marie-Thérèse-Louise de Senecterre (S. R.), dont : Armand-Jean, né le 9 juin 1719, mort le 28 août 1719 ; Emmanuel-Armand, né le 31 juillet 1720 ; Marie-Anne-Julie, née le 28 avril 1723, morte le 16 mai 1728 ; Armande-Charlotte-Élisabeth, née le 5 juin 1725 ; Armand-Louis, né le 1er mai 1729 ; Armand-Jules-Charles, né le 5 décembre 1730, mort le 3 janvier 1736 (S. S.).

— Armand-Louis, duc d'Aiguillon, mort le 4 février 1750 à soixante-six ans (S. S.).

— Armande-Élisabeth, née le 10 février 1746, morte le 3 juillet 1759 ; Armande-Amélie, née le 24 juin 1752, morte le 14 octobre 1755 ; Louise-Sophie, née le 26 octobre 1757 ; Armand-Désiré, né le 31 octobre 1761 ; Agathe-Rosalie, née le 13 avril 1764, morte le 14 mai 1770, enfants d'Emmanuel-Armand, duc d'Aiguillon, et de Louise-Félicité de Bréhan de Plélo (S. S.).

— Armand-Sophie-Aimé-Camille, marquis de Pontcourlay, né le 27 février 1765, mort le 11 juin 1767, et Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie, né le 24 septembre 1766, fils de Louis-Sophie-Antoine, duc de Fronsac, et d'Adélaïde-Gabrielle d'Hautefort (S. R.).

— Armand, mort le 8 avril 1771 à cinq ans, fils naturel de Louis-François-Armand, duc de Richelieu, maréchal de France, et de Marie Lablon (S. R.).

— Louis-Sophie-Antoine, duc de Fronsac, veuf d'Adélaïde-Gabrielle d'Hautefort, remarié le 20 avril 1776 à Marie-Antoinette de Galiffet, fille de Philippe-Christophe-Amateur, baron de Dampierre, et de Marie de Lévis (S. S.), dont : Armande-Marie-Antoinette, née le 27 juin 1777, et Simplicie-Gabrielle-Armande, née le 2 novembre 1778 (S. R.).

— Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie, comte de Chi-

non, fils de Louis-Sophie-Antoine, duc de Fronsac, et d'Adélaïde-Gabrielle d'Hautefort, marié le 4 mai 1782 à Alexandrine-Rosalie de Rochechouart, âgée de treize ans, fille d'Émery-Louis-Roger, marquis de Faudoas, et de Mélanie-Charlotte-Henriette Barberie de Courteilles (S. S.).

— Louis-François-Armand, duc de Richelieu, maréchal de France, veuf d'Anne-Catherine de Noailles, et en secondes noces d'Élisabeth-Sophie de Lorraine, et remarié à Jeanne-Catherine-Joseph de Lavaulx, mort le 8 août 1788 à quatre-vingt-douze ans (S. R.).

— Emmanuel-Armand, duc d'Aiguillon, mort le 1er septembre 1788 à soixante-huit ans un mois un jour (S. S.).

— Armand-Emmanuel-Louis, né le 11 octobre 1788, fils d'Armand-Désiré, duc d'Aiguillon, et de Jeanne-Victoire-Henriette de Navailles (S. S.).

— Louis-Sophie-Antoine, duc de Richelieu, mort le 4 février 1791 à cinquante-quatre ans, veuf d'Adélaïde-Gabrielle d'Hautefort, et remarié à Marie-Antoinette de Galiffet (S. M. M. la V. l'É.).

— « Du vingt mai mil huit cent vingt-deux à l'heure de midi, acte de décès de S. E. Monseigneur Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie Duplessis, duc de Richelieu, pair et grand veneur de France, ministre d'État, chevalier des ordres du roi, décédé à l'hôtel de la grande Vénerie, place Vendôme n° 9, âgé de cinquante-six ans, le dix-sept du mois courant à une heure du soir; marié à dame Alexandrine-Rosalie de Rochechouart. Constaté par nous Frédéric-Pierre, baron Le Cordier, maire du premier arrondissement de Paris, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de St Michel, sur la déclaration des sieurs Stanislas-Joseph Laurent, secrétaire de M. le comte de Rochechouart, commandant de Paris, âgé de cinquante-deux ans, demeurant rue Neuve des Petits-Champs n° 61, Jean-Eustache Montaud, notaire royal à Paris, âgé de soixante-un ans, demeurant rue Louis le Grand n° 7, lesquels ont signé avec nous après lecture faite : — Laurent — Montaud — Lecordier (1er arr.).

Vignier (Claude), baptisé le 21 mai 1637, et Jean-Abel, baptisé

le 1er septembre 1638, enfants de Nicolas, sieur de Rissé, conseiller du roi, et d'Anne Flescelles (S. G.).

Vigny (Jean de), seigneur de Charny, mort le 11 juin 1766 à soixante-seize ans (S. P.).

— Mathurin-Claude, mort le 13 août 1766 à trois ans, fils de Claude-Jacques, marquis de Courquetaine, et de Guillemine-Marie Quichard (S. P.).

— Charles-Henri, fils d'Henri-Claude, seigneur de Merville, et de Louise-Françoise Marcadé, marié le 25 juin 1776 à Angélique-Jeanne de Beaurains, fille d'Antoine, comte de Montmort, et de Marie Anjorrant (S. J. du H. P.).

Vigoureux de la Villebague (Amante-Lydie-Henriette), née le 28 décembre 1783, fille de François-Henri, écuyer et de Lydie-Edgcumbe de la Villebague (S. M. M. la V. l'É.).

Vigouroux (Jean de), écuyer, fils de feu François, sieur de la Gouzonnie, et de feue Jeanne Foulquier, marié le 28 mai 1682 à Marie Damorezan, veuve de Pierre de Guignard, sieur d'Arbonne (S. A. des A.).

Vilers (Pierre de), curé de Vincelles-sur-Yonne, Prémontré, mort le 1er décembre 1726 à quarante-huit ans (S. P.).

Village (Alphonse-Gabriel-Jean-Baptiste de), mort le 13 juillet 1792, à treize ans, fils d'Arnaud-Alphonse-Jean-Baptiste, et de Pauline-Roselyne-Perpétue de Coriolis d'Espinouse (S. G. des P.).

Villaines (Omer-Charles-Antoine de), né le 17 juin 1780, fils du marquis Étienne-Philippe, mestre-de-camp de cavalerie, et de Marie-Geneviève Talon (S. N. des Ch.).

Villars (Angélique-Amable de), née le 19 mars 1723, fille du marquis Honoré-Armand, et d'Amable-Gabrielle de Noailles (S. S.).

— Marie-Louise, morte le 23 janvier 1736 à soixante-dix-huit ans, veuve de François-Éléonor de Choiseul, comte de Traves (S. S.).

Villebois (Jean-Jacques de), né le 27 octobre 1638, et Marie-Madeleine, baptisée le 26 mars 1640, enfants de Jacques, con-

seiller du roi, receveur des tailles de Sens, et de Judith le Riche (S. G.).

VILLECOQ (Jean-Claude), mort le 16 janvier 1746 à trois ans, fils d'Antoine-Nicolas, sieur de la Brière, et de Marie-Catherine Honfaille (S. R.).

VILLEGAIGNON (Nicolas de), baptisé le 27 décembre 1639, fils de Nicolas, écuyer, et d'Élisabeth Dantiste de Mansan (S. G.).

VILLELAON (Péronnelle-Angélique de la), morte le 22 décembre 1729, veuve de René-Hyacinthe, marquis de Coëtlogon, et en secondes noces de Jean du Parc, seigneur de Keyradou (S. S.).

VILLELUME DE PARMONTET (Marie-Anne), dame de Châteaubrun et de la Roche de Freissange, morte le 6 mars 1757 à quatre-vingts ans (S. P.).

VILLENEUVE (Louise de), morte le 22 février 1725 à quatre-vingt-dix ans (S. R.).

— Louis, chevalier de Trans, diacre, mort le 6 avril 1736 à vingt-cinq ans (S. S.).

— Siffroy-Louis-Charles-Antoine, écuyer, de Carpentras, mort le 3 octobre 1761 à trente ans (S. R.).

— Marquis Joseph, mort le 3 janvier 1767 à soixante-onze ans (S. S.).

— Claudine-Thérèse, demoiselle de Vence, morte le 2 mars 1780 à soixante-dix-huit ans et demi, veuve d'Antoine-Joseph d'Arcy, marquis de la Varenne (S. S.).

— Clément-Louis-Hélion, né le 11 février 1783, fils de Pierre-Paul-Ours-Hélion, baron de Vence, et de Marie-Clémentine-Thérèse de Laage (S. R.).

— Pierre, capitaine d'infanterie, chevalier de Malte, mort le 10 juin 1785 à quatre-vingt-quatre ans (S. E.).

— Sabine-Rosalie-Oursine-Léontine, née le 28 mai 1786, fille de Joseph-Guichard-Romée, comte de Tourrette, et de Madeleine-Alexandrine-Julie de Villeneuve-Vence (S. S.).

— Adélaïde-Joséphine, née le 2 octobre 1787, fille de Charles-Henri-Ignace, et de Louise Durand d'Herville (S. R.).

— Alexandre-Gaspard-Balthasar, fils de Joseph-André-Ours, marquis de Flayosc, et de Pauline de Villeneuve de Vence, marié le 22 avril 1788 à Aglaé-Charlotte-Mélanie de Forbin, chanoinesse de Neuville, fille du marquis Jean-Claude-Palamède, et de Clotilde-Adélaïde de Félix de la Ferrotière (S. S.).

— Guillaume, prêtre des Arcs (Var), mort le 17 septembre 1792 (S. J. du H. P.).

— Clément-Louis-Hélion, marquis de Vence, pair de France, natif de Paris, mort le 9 février 1834 à cinquante-un ans, époux d'Aymardine-Marie-Juliette d'Harcourt (X^e^ arr.).

Villéon (Jean-Toussaint-Achille de la), né le 14 mars 1789, fils de Toussaint-Léonard, écuyer de Madame Victoire, et de Jeanne-Martiale de Garisson (S. R.).

Villéon de Kergeon (Jean-Baptiste-René de la), abbé de Notre-Dame de Lanvaux, mort le 11 novembre 1783 à cinquante ans (S. E.).

Villers-au-Tertre (Charles-Louis de), né le 13 mars 1751, et Jean-Hector, né le 8 mai 1752, enfants de Pierre, chevalier, seigneur d'Hélissart, et de Marie-Jacqueline le Paige (S. R.).

Villers de Berchères (Robert de), abbé de Saint-Jacques de Doué, mort le 6 juillet 1753 à soixante-quinze ans (S. M. M. la V. l'É.).

Villerslafaye (Marie-Anne-Sophie de la), chanoinesse de Poulangy, morte le 23 janvier 1791 à vingt-sept ans (S. S.).

Villette (Louise-Camille-Victoire de), morte le 19 décembre 1758 à dix-huit ans, épouse de Louis, comte de Prie (S. M. M. la V. l'É.).

— François-Félix-Simon, écuyer, seigneur patron d'Avenay, mort le 23 décembre 1762 à soixante-onze ans (S. R.).

— Renée-Prosper-Charlotte, née le 13 juin 1781, morte le 7 juillet 1781 ; Charles-Juste-Marie-François, né le 6 juillet 1784, mort le 5 juillet 1785 ; Amable-Prosper-Charlotte-Philiberte-Marie, née le 23 novembre 1786, enfants du marquis Charles-Michel, et de Reine-Philiberte Rouph de Varicourt (S. S.).

— Charles, frère des précédents, né à Paris le 4 novembre 1792, marié le 21 octobre 1830 à Caliste-Adélaïde-Pauline Margerin de Longtiers, née à Paris le 22 octobre 1801, fille de Bonaventure-Charles-Marie, et d'Adélaïde-Julie Samson (Ier arr.).

VILLOUTREYS (Jean-François-Louis-Ernest de), né à Limoges le 4 février 1800, fils du comte Léonard-Charles, colonel de cavalerie, et de Louise-Joseph-Rose de Villoutreys de Faye, marié le 22 avril 1830 à Georges-Zénobie-Félicité-Marthe Debrie, née à Lésigny le 22 octobre 1808, fille du vicomte Joseph-Melchior, et de Louise-Marie-Joséphine Debrosse (Xe arr.).

VILVAULT (Louis-Guillaume de), chevalier, conseiller du roi, mort le 17 mai 1786 à soixante-neuf ans (S. E.).

VIMEUR (Antoinette-Charlotte-Lucie de), née le 13 décembre 1750, et Donatien-Marie-Joseph, né le 7 avril 1755, enfants de Jean-Baptiste-Donatien, chevalier, comte de Rochambeau, colonel du régiment de la Marche, et de Jeanne-Thérèse Telles d'Acosta (S, J. en G.).

— Augustine-Éléonore, née le 8 décembre 1783; Constance-Thérèse, née le 27 novembre 1784, et Philippe-Donatien, né le 26 janvier 1787, enfants de Donatien-Marie-Joseph, vicomte de Rochambeau, et de Marie-Françoise-Éléonore de Harville (S. S.).

VINCÉ (Jeanne de), morte le 23 mars 1717 à soixante-treize ans, épouse d'Henri Fradet, sieur du Bedat (S. R.).

VINCENS DE MAULÉON (Louis-Antoine de), mort le 7 mars 1753 à vingt-trois ans cinq mois (S. S.).

— Louise-Marie, née le 17 août 1758; Joseph, mort le 30 mars 1766 à neuf ans trois mois; Marie-Joseph-Eutrope, né le 16 février 1768; Marie-Françoise, née le 16 août 1773 (S. S.); Marie-Thérèse, morte le 3 mars 1783 à dix ans (S. E.), enfants de Jean-Joseph, marquis de Causans, comte d'Ampuries, colonel du régiment de la Marche, et de Marie-Françoise-Madeleine de Louvel de Glisy.

— Vital-Dominique-Louis, mort le 18 juin 1776 à onze ans sept mois, fils de Louis, marquis de Mauléon, et de Marie Savy-Gautier (S. S.).

— N..., né le 11 novembre 1781 ; Marie-Joséphine-Charlotte, née le 14 juillet 1783 ; Amélie-Robertine-Éléonore, née le 10 octobre 1784, enfants de Jacques, marquis de Causans, et de Marie-Élisabeth-Jeanne de la Noue (S. S.).

Vincent (Catherine), morte le 4 novembre 1711, veuve de maître Antoine Guyet, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes (Saint-Séverin).

— Marie-Françoise-Gertrude, morte le 17 mai 1759 à vingt-trois ans, épouse de Louis-Hercule, marquis de Montlezun (S. M. M. la V. l'É.).

— Jacques-Claude-Marie, marquis de Gourmay, conseiller honoraire du grand conseil, mort le 27 juin 1759 à quarante-sept ans, époux de Clotilde de Verdue (S. R.).

Vintimille (Madeleine-Charlotte-Guillelmine-Léonine de), née à Soleure en Suisse le 15 mars 1715, baptisée à Paris en avril 1727, et Marie-Charlotte-Madeleine, morte le 14 mars 1753 à trente-six ans, filles de Gaspard-Hubert-Madeleine, marquis du Luc, et de Marie-Charlotte de Refuge (S. S.).

— Pierre-François-Hyacinthe, comte d'Ollioules, mort le 18 mai 1727 à cinquante-neuf ans (S. S.).

— Gaspard-Hubert-Madelon, comte du Luc, gouverneur des Isles de Porerol, lieutenant-général des armées de S. M., mort le 17 mars 1748, époux de Marie-Madeleine-Charlotte du Refuge (S. R.).

— Charlotte-Marie-Madeleine-Sophie, née le 21 décembre 1765; N..., née le 30 septembre 1774, et Gabriel-Philibert-Marie-Gaspard, mort le 9 août 1779 à un an, enfants du marquis Charles-Fidèle, et de Marie-Madeleine-Sophie Talbot de Tyrconnel (S. S.)

— Adélaïde-Pauline-Constantine, née le 4 janvier 1767, et Candide-Dorothée-Louise, née le 14 décembre 1767, fille de Charles-Emmanuel-Marie-Madelon, marquis du Luc, et de Marie-Marguerite-Madeleine-Adélaïde de Castellane (S. E.).

— Madeleine-Charlotte-Guillelmine-Léonine, morte le 13 août 1767 à cinquante-deux ans, épouse d'Aynard-Jean de Nicolay, président de la chambre des comptes (S. P.).

— Jean-Baptiste-Hubert-Félix, comte du Luc, mort le 10 septembre 1777 à cinquante-sept ans (S. R.).

— Anne-Charlotte, née le 12 juin 1785 ; Marie-Françoise-Célestine, née le 26 juin 1787 ; Fidèle-Henriette-Joséphine, née le 16 janvier 1789, filles de Charles-Félix-René, comte du Luc, et de Marie-Gabrielle-Artois de Lévis (S. M. M. la V. l'É.).

Vion (Jean-François de), seigneur de Tessancourt, du Coudray, de Thionville et d'Orzeaux, mort le 10 septembre 1685 (S. A. des A.).

Virieu (Louis-François-René de), âgé de vingt ans, fils du marquis François, et de Marguerite-Jeanne-Louise-Lucrèce de la Tour du Pin, marié le 10 octobre 1752 à Armande-Ursule du Bouchet, fille de Louis, marquis de Sourches, et de Charlotte-Antonine de Gontaut, dont : François-Henri, mestre de camp en second du régiment d'infanterie de Monsieur, marié à vingt-six ans, le 30 janvier 1781, à Élisabeth Digeon, âgée de vingt ans, fille de Jean-Jacques, baron de Monteton, et de Suzanne de Narbonne-Pelet, dont : Paul-Émile-Louis-Henri, né le 7 janvier 1782, mort le 20 juillet 1783, et Marie-Émilie-Nathalie, née le 25 décembre 1786 (S. S.).

— Vicomte Nicolas-Alexandre, mort le 2 mars 1811 à soixante-dix-huit ans, époux de Claudine de Malteste (IIe arr.), dont : Nicole-Louise-Henriette, née le 15 février 1774 ; Jeanne-Marie-Louise, née le 17 avril 1775 ; Françoise-Bonne, née le 29 mars 1776 ; Joseph-Marie-Alexandre, né le 17 novembre 1777 (S. R.), et Loup-Gustave-Alexandre, né le 4 novembre 1779 (S. S.)

Vissec de Latude de Ganges (Marie-Jeanne de), native de Villefranche de l'Aveyron, ancienne abbesse du Trésor, morte le 8 septembre 1811 à soixante-dix-sept ans (Xe arr.).

Vitard (N.), seigneur de Passy, inhumé le 9 juillet 1683 (S. A. des A.).

Vitry (Monsieur de), mort sur Saint-Paul, inhumé le 19 novembre 1664 (Sainte-Marguerite).

— Catherine, inhumée le 29 mai 1678, et Marie, inhumée le 11 septembre 1684, filles de François, et de Marie Morliand ou Morlière (S. G.).

— Louis-Jacques, sieur de Mallassize, mort le 9 juillet 1753 à soixante-quatre ans (S. J. en G.).

— Claude-Suzanne-Jacques, morte le 23 janvier 1768 à soixante-seize ans, veuve de Pierre Dodun, écuyer, receveur général des finances de Bordeaux (S. R.).

— Caroline-Élisabeth-Désirée, née le 1er février 1781, fille de Jean-Nicolas, avocat au parlement, et d'Armande-Élisabeth Audebert (S. S.).

Vivans (Isaac de), capitaine d'infanterie, mort le 20 octobre 1720 à vingt-deux ans, fils de Guy, seigneur de la Salle, et de Marguerite de Sanzard (S. S.).

— Suzanne-Marie, morte le 1er mai 1772 à soixante-dix ans, épouse de Pierre-Antoine, marquis de Jaucourt, inhumée en présence de ses fils, Louis-Pierre, comte de Jaucourt, maréchal des camps et armées du roi, d'Étienne-Vivant, vicomte de Jaucourt, colonel du régiment de la marine-infanterie, et d'Armand-Henri, chevalier de Jaucourt, lieutenant des vaisseaux du roi (S. S.).

Vivien de Chateaubrun (Jean-Baptiste), membre de l'Académie française, mort le 16 février 1775 à quatre-vingt-douze ans (S. E.).

Vivier de Lansac (Pierre-Hippolyte du), abbé de Belecq, mort le 19 août 1784 à quatre-vingt-sept ans (S. J. du H. P.).

Vogüé (Charlotte-Henriette de), née le 27 janvier 1764, fille de Cérice-François-Melchior, mestre de camp de cavalerie, et de Jeanne-Madeleine-Thérèse du Bouchet de Sourches (S. S.).

Voisin (Daniel-François), chancelier de France, mort le 2 février 1717 à soixante-deux ans (S. G.).

— Marie-Anne, morte le 1er août 1721 à soixante-dix ans, veuve de Denis Feydeau de Brou, président au grand conseil (S. S.).

— Marie-Madeleine, morte le 10 janvier 1722 à trente-deux ans, épouse de Charles-Guillaume, marquis de Broglie (S. S.).

— Charlotte-Vautrude, morte le 13 août 1723 à trente-un ans, épouse d'Alexis-Madeleine-Rosalie, comte de Châtillon (S. S.).

— Marie-Jeanne, morte le 1er septembre 1727 à soixante-

treize ans, veuve de Chrétien-François de Lamoignon, seigneur de Bâville (S. P.).

— Madeleine-Charlotte, morte le 16 mars 1729 à quarante-trois ans, épouse de Louis le Goux de la Berchère, comte de la Rochepot, marquis de Santenay, baron de Thoisy (S. S.).

Vouges (Jeanne-Louise de), née le 27 septembre 1756, fille d'Augustin-Alexandre, écuyer, et de Jeanne-Agnès Hervé de la Folleville (S. R.).

Vougny (Anne-Marie-Louis de), né le 17 février 1758 ; Marie-Charlotte, morte le 19 avril 1760 à quatre ans ; Anne-Marie, née le 22 mars 1761, et Anne-Barthélemy-Louis, né le 8 octobre 1763, enfants de Barthélemy, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, seigneur de Boquestan, et de Marie-Louise-Antoinette-Anne Pelée de Varennes (S. R.).

— Marie-Jacqueline-Victoire, née le 15 avril 1761, fille naturelle de Jacques-Marie, chevalier, seigneur de Vitry-sur-Seine, mousquetaire de la première compagnie, et de Marie-Madeleine Dubois (S. S.)

— Charles-Laurent-Marie, baptisé le 19 février 1767, fils du même et d'Adélaïde-Flore-Sophie Frémyn de Sy (S. S.).

— Anne-Jean-Marie, né le 21 mars 1790, fils d'Anne-Marie-Louis, marquis de Boquestan, et de Constance-Marie-Thérèse Pochet (S. E.).

— Jacques-Marie, comte de Boquestan, mort le 19 janvier 1792 à cinquante-huit ans, époux d'Adélaïde-Flore Frémyn de Sy (S. R.).

Voyer de Paulmy (Marie-Catherine de), morte le 27 novembre 1735 à quarante-deux ans, épouse de Thomas le Gendre de Collande (S. S.).

— Marie-Marc, née le 14 juillet 1764 (S. R.) ; Pauline-Renée-Sophie, née le 15 mai 1767, et Marc-René-Marie, né le 19 septembre 1771 (S. E.), enfants de Marc-René, marquis d'Argenson, et de Marie-Constance de Mailly.

— Marie-Joséphine-Constance, morte le 24 février 1784 à dix-huit ans dix mois, épouse de Jean-Frédéric de Chabannes, comte de Curton (S. S.).

— Pauline-Renée-Sophie, morte le 6 juin 1791 à vingt-quatre ans, veuve de Guy-Anne-Louis de Montmorency-Laval (S. Th. d'A.).

Vullocq de Mursey (Marthe-Marguerite de), morte le 15 avril 1729 à cinquante-sept ans, veuve de Jean-Anne de Thubières de Grimoard, comte de Caylus (S. S.).

Vutiers de Champcour (Nicolas), ancien curé de Fouronnes au diocèse d'Auxerre, mort le 21 mars 1767 à soixante-dix-huit ans (S. J. du H. P.).

W

Wagner (Jean-Chrétien-Auguste), né à Weisenfels le 13 octobre 1777, fils de Jean-Georges-Gotthelf, mort en avril 1800, et de Rosine Wilhelmine Mund, morte en décembre 1824, veuf le 6 janvier 1839 de Marie-Hélène Desle, remarié lé 12 mai 1845 à Anne-Renée-Constance de Pons, chanoinesse, née à Fougères-les-Mines le 6 juin 1805, fille de Jean-Marie, mort à Clermont-Ferrand en février 1811, et de Madeleine Bergoin (X^e^ arr.).

Wall (Balthazar-François, comte de), marquis de Ballynakilly, seigneur des terres et seigneuries de Sautour, Soumaintrain, gouverneur de Ham, mort le 23 août 1754 à cinquante-trois ans, époux de Jeanne-Gabrielle-Catherine de Vaudrey, dont : Antoine-Benoît, né le 21 mars 1749, mort le 10 août 1754 (S. R.).

— Joseph-Marie-Richard-Patrice, né le 16 mai 1764 ; Antoinette-Ferdinande, née le 31 août 1765, et Thérèse-Eugénie, née le 21 juin 1771, enfants du comte Patrice, seigneur de Sainte-Sabine, et de Jeanne-Gabrielle-Catherine de Vaudrey, dame de Sautour, Sormery, Beugnon, Soumaintrain (S. S.).

— Joseph-Marie-Richard-Patrice, précité, marié le 22 avril 1787 à Marie-Agathe-Adélaïde-Jeanne de Chabot, fille de Louis, seigneur de Marigny, et d'Agathe le François des Courtis (S. S.).

Wallet (Euphémie), morte le 6 mars 1743 à quatre-vingt-six ans, veuve de Jean Drummond, duc de Melfort (S. S.).

Walsh (N.), né le 6 mars 1767 ; Charles-Philippe-François-Marie, né le 31 juillet 1768, mort le 13 octobre 1770 ; Sophie-Mé-

lanie-Françoise-Charlotte-Marie, née le 12 juillet 1769; Alix-Charlotte-Adélaïde, née le 18 septembre 1770; Edouard-Gautier-Philippe-Gabriel-François-Marie, né le 15 décembre 1771, enfants d'Antoine-Joseph-Philippe, comte de Serrant, et de Renée-Anne-Honorée de Choiseul (S. S.).

— Charles-Joseph-Augustin, capitaine d'infanterie, fils de Jacques-François, comte de Serrant, et de Marie Harper, marié le 26 février 1771 à Julie-Félicité Pasquet, fille de Jean, sieur de Lugé, et d'Anne Chevalier (S. N. des Ch.).

— Isidore-Marie-Félicité-Joseph, né le 19 octobre 1785 (S. M. M. la V. l'É.)., et Alfred-Isidore-Philippe, né le 28 mars 1788 (S. S.), enfants du comte Philippe-François-Joseph, et d'Isidore-Félicité Lottin de Lagérie.

— Marie-Dorothée-Anne-Josèphe, morte le 1er septembre 1787, à dix-huit ans, fille d'Antoine-Jean-Baptiste-Paulin, comte et pair d'Irlande, et de feue Marie-Anne-Josèphe Walsh (S. E.).

— Robert-Pierre-Philippe, né le 12 décembre 1840, fils du comte François-Alfred, et de Sophie-Louise le Grand (Xe arr.).

Waquette de Gribeauval (Jean-Baptiste), mort le 9 mai 1789 à soixante-treize ans (S. R.).

Warszicki (Agnès-Émérentienne), morte le 31 mars 1773 à quatre-vingts ans, veuve d'Alexandre-Joseph, comte de Montmorency-Bours, et en premières noces de Louis Pocicy, comte de Rosanka, palatin de Wilna (S. S.).

Wateville (Jean-Christian de), marquis de Conflans, mort le 7 mars 1725 à soixante-cinq ans (S. S.).

— Charles-Emmanuel-François, mort le 25 mars 1726 à seize ans, fils de Charles-Emmanuel, marquis de Conflans, et de Marie-Élisabeth de Mérode (S. S.).

— Marie-Geneviève, morte le 20 février 1764 à quarante-six ans, épouse de Marie-Marguerite-François-Firmin des Friches, comte Doria (S. P.).

Wauchope (Anne-Françoise), morte le 23 mai 1767 à soixante-six ans, veuve d'Antoine de Boufflers-Rouverel, brigadier des armées de S. M. C., après cinq semaines de profession à la Visitation sous le nom de sœur Anne-Joséphine (S. J. du H. P.).

Waurans (Gabriel-François-César de), né le 10 mars 1728; Achille-Antoine-Marie, né le 24 avril 1729; Antoine-Alexandre, né le 11 novembre 1736, enfants de Charles-François, marquis de Boursin, et d'Angélique-Jacquette de Gombault de Benunge (S. R.).

— Angélique-Françoise-Joséphine-Jeanne, née le 28 avril 1773, fille de Gabriel-François-César, marquis de Boursin, et de Marie-Jeanne-Claude de Lange (S. J. du H. P.).

Waurin (Albert-Honoré-Marie de), né le 7 janvier 1784; Paul-Marie-Antoine-René, né le 15 décembre 1785, et Louis-Honoré-Albéric, né le 26 octobre 1788, fils d'Albert-Honoré-Marie-Joseph-Cornil-Ghislain, marquis de Villers au Tertre, et de Françoise-Pélagie Cordier de Montreuil (S. M. M. la V. l'É.).

Wendel (Jean de), mort le 24 avril 1722 à vingt-un ans, fils de Jean-Martin, seigneur de Hayange, et d'Anne-Marguerite Mayer (S. S.).

Wignacourt (Marie-Louise-Antoinette-Françoise-Charlotte-Constance de), morte le 22 mai 1778 à vingt-sept ans, épouse de Hugues-Hyacinthe-Timoléon; comte de Cossé-Brissac (S. R.).

Wimpffen (Pierre-Christian, baron de), mort le 15 novembre 1781 à cinquante-six ans quatre mois, maréchal des camps et armées du roi, veuf de Marie-Élisabeth Boyarteau (S. R.).

Wismes (Alexandrine-Reine de), née le 6 octobre 1782 (S. E.); Charles-Auguste. né le 29 janvier 1791 (S. R.) et Charles-Alexandre-Eugène, mort le 8 janvier 1792 à cinq ans et demi (S. M. M. la V. l'É.), enfants de Joseph-Jacques-Martin, et de Marie-Françoise Simon.

Wismes de Saint-Alphonse (Alphonse-Denis-Marie de), fermier-général, mort le 19 mai 1792 à quarante-six ans (S. R.).

Witt (N. de), né le 17 octobre 1781, fils de Joseph, et de Sophie Czilitzi (S. E.).

Wœstine (Charles-Ghislain-Antoine-François-de-Paule-Armand de la), mestre de camp en second du régiment Chartres-dragons, capitaine des gardes du duc de Chartres, fils du marquis François-

Maximilien, et de Marie-Éléonore de Coblentz, chanoinesse de Prague, marié le 18 avril 1780 à Charlotte-Jeanne-Séraphine Brulart, fille de Charles-Alexis, comte de Genlis, et d'Etiennette-Félicité du Crest de Saint-Aubin (S. S.) dont : Adèle-Caroline-Stéphanie, née le 20 et morte le 24 avril 1784 (S. E.).

WUITTMER (André-Gilbert), né le 9 novembre 1715, fils d'André, écuyer, capitaine-commandant au bataillon suisse, chevalier de Saint-Louis, et d'Anne-Thérèse Alexandre (S. R.).

WURTEMBERG (Louis de), mort le 24 août 1734 à huit ans huit mois, fils de Georges-Léopold, prince de Montbéliard, et d'Éléonore-Charlotte de Sandersleben (S. S.).

— Antoine-François-Léopold, né le 29 juillet 1743; Frédérique-Adélaïde, née le 13 juin 1746 ; N. né le 16 juin 1748, mort le 16 janvier 1756, enfants de Charles-Léopold, prince de Montbéliard, et de Marie-Josèphe de Fuentès de Tolède de Castille (S. R.).

— Sophie-Antoinette, morte le 19 mai 1775 à douze ans, fille du duc Louis-Eugène, et de Sophie de Beichlingen (S. S.).

Y

YVONNET (Louise), baptisée le 14 juillet 1637, fille de noble Jean, trésorier provincial, et de Madeleine de Saint-Étienne (S. G.).

YZARN (Antoine), né le 25 janvier 1728 ; François-Pierre, né le 27 décembre 1729 ; Jean-François-Narcisse, mort le 3 mars 1729 à trois ans, enfants de François, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, et de Marie-Françoise-Narcisse Hennet (S. R.).

YZARN DE MONTJEU DE VILLEFORT (Louis-Antoine), abbé de Notre-Dame-d'Isle, mort le 1 octobre 1740 à quarante-six ans (S. S.).

Louis-Anne, né le 21 février 1756, fils de Louis-François, marquis de Villefort, et d'Anne-Bénédictine Goujon de Gasville (S. J. en G.).

— Geneviève-Marguerite-Sophie, née le 18 septembre 1776, fille de Marie-Barbe-Alexandrine, et de père inconnu (S. E.).

— Charles-Auguste-Parfait, né le 18 août 1762, fils de Pierre, comte de Villefort, et de Marie-Louise-Antoinette de Maichangé (S. S.).

— Jacques-Godefroy-Charles-Sébastien-Xavier-Jean-Joseph, comte de Fraissinet, fils de Louis-Joseph-Charles-Philippe, comte de Valady, et de Marie-Anne-Jeanne-Brigitte de Furquet, marié le 16 octobre 1783 à Louise-Élisabeth-Charlotte-Marie de Rigaud, fille de Louis-Philippe, marquis de Vaudreuil, lieutenant-général des armées navales, et de Madeleine-Pétronille de Roquefort de Marquein (S. S.).

ADDITIONS.

Béthune (Hippolyte de), né le 25 juillet 1682, baptisé en 1705, fils de Louis, et d'Élisabeth du Grippon (S. S.).

Bourbon (N. de), fils de Louis-Armand, prince de Conti, et de Louise-Elisabeth de Bourbon, né et ondoyé le 5 février 1722 (S. S.).

Chabot (Anne-Henriette-Charlotte de), morte le 3 mai 1751, épouse d'Alphonse-Dominique-François, prince de Berghes, grand d'Espagne.

— Louis-Auguste, comte de Rohan-Chabot, maréchal de camp, mort le 16 octobre 1753.

— Adélaïde-Louise-Guyonne, née le 17 janvier 1761, fille de Charles-Rosalie, vicomte de Rohan-Chabot, et de Guyonne-Hyacinthe de Pons (S. R.).

— Charles-Annibal, comte de Jarnac, mort le 5 novembre 1762 à soixante-seize ans, époux d'Henriette-Charlotte de Chabot (S. M. M. la V. l'É.).

Armand-Charles-Juste, né le 25 juin 1767, fils de Louis-Antoine-Auguste, duc de Rohan-Chabot, et d'Elisabeth-Louise de la Rochefoucauld (S. S.).

— Henriette-Charlotte, morte le 27 août 1769 à quatre-vingts ans, veuve de Charles-Annibal de Rohan-Chabot, comte de Jarnac (S. R.).

— Louise-Armande-Julie, morte le 11 mars 1784 à soixante-

douze ans, veuve de Daniel-François de Gelas d'Ambres, comte de Lautrec, maréchal de France.

— Louis-François-Auguste, né le 29 février 1788, et Anne-Louis-Ferdinand, né le 14 octobre 1789, fils d'Alexandre-Louis-Auguste, duc de Rohan-Chabot, et d'Anne-Louise-Madeleine-Elisabeth de Montmorency (S. S.).

MONGRAND (Charles-Louis), mort le 22 avril 1727.

« Extrait du registre des actes de décès de la paroisse de Saint-Sulpice, pour l'année 1727.

« Le vingt-trois avril mil sept cent vingt-sept a été fait le convoi et enterrement de messire Charles-Louis de Mongrand, âgé d'environ soixante et trois ans, maréchal des logis de la première compagnie des mousquetaires du Roy, mort hier à l'hôtel des Mousquetaires, rue du Bacq, et y ont assisté Jean-Baptiste Dillion, garde de la manche du Roy, nepveu, messire Louis de Bannes, comte Davejan, sous-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, amis dudit défunt, qui ont signé :

« Signé : DILLION et BANNES DAVEJAN. »

Comte DE CHASTELLUX.

Nos lecteurs connaissent le précieux recueil formé par D. Villevieille et conservé au Cabinet des Titres sous le titre de *Trésor généalogique*. Le passage suivant, extrait d'une lettre écrite au XVIII^e^ siècle par M. de Lambertye à M. de Taillefer, à Périgueux [1], nous apprend comment ce travail fut exécuté.

« Dom Villevieille, bénédictin très-éclairé, chargé de faire le nobillier de France, avec lequel je suis très-lié, m'a dit qu'il se chargeroit de faire les extraits des archives du Périgord, Limosin et Angoumois, moyennant une souscription qui put suffire aux frais de ses voyages. Je crois que ce moyen deviendroit très-intéressant pour la noblesse. Plusieurs gentilshommes de ces trois provinces, qui sont à Paris, consentent à donner 3 louis chacun pour cet objet. Si vous, Monsieur, et autres personnes de votre connaissance vouliez vous y joindre, j'engagerois Dom Villevieille à entreprendre incessamment cet ouvrage. »

1 *Bibl. nat. mss.*, Coll. de Périgord, t. LXIII, p. 203.

LE CHATEAU

DU

BLANC-BUISSON

EN NORMANDIE

Le château du Blanc-Buisson, est situé commune de Saint-Pierre du Mesnil, arrondissement de Bernay (Eure) [1]. Ce vieux manoir a eu une histoire et le but de cette étude est de rechercher quel rôle il a joué dans nos anciennes guerres.

Le château proprement dit devait être entièrement entouré de fossés, car on voit encore dans la cour se continuer le bourrelet qui règne tout autour du château sur la portion des fossés qui existe aujourd'hui.

La première ligne de défense, composée d'une muraille continue percée de meurtrières et dont les tours des angles sont garnies de machicoulis, était aussi entourée d'un fossé se reliant avec ceux du château; ces fossés sont encore pleins d'eau, le pont-levis, la porte avec la fente de la herse et la niche du guetteur ont été conservés.

Une fois cette première enceinte forcée, on pouvait se retirer dans le château qu'un deuxième pont-levis devait séparer de la cour. Il ne reste pas de traces de pont sur l'autre côté ; des tours carrées battaient les deux façades en forme de courtines, par des meurtrières. Puis, restait le donjon, ayant encore sa petite cour intérieure, ses machicoulis et ses petites embrasures. Enfin, pour dernière ressource, on descendait dans les souterrains, pleins d'eau en ce moment par l'infiltration de l'eau des fossés à travers les murs de grès du château, et la tradition constante du pays porte que de là on pouvait gagner la campagne.

[1] Château du Blanc-Buisson, fief de hautbert, relevant directement du Roi et de sa châtellenie de Breteuil.

Voici maintenant l'histoire de ce domaine, autant du moins que des recherches aidées du savoir et de l'obligeance de M. l'abbé Le Beurrier, d'Evreux, ont pu nous l'apprendre.

Le 1er février 1328, grandes étaient la stupeur et l'anxiété de la France en général, et du comté d'Évreux en particulier. Le roi Charles le Bel, qui portait toujours le titre de roi de Navarre, bien que ce royaume eût été donné par Louis le Hutin à Philippe, comte d'Évreux, lors du mariage du comte avec Jeanne, sa fille, venait de mourir, laissant enceinte sa troisième femme, Jeanne.

Si la reine accouchait d'un garçon, on allait avoir à supporter une longue régence, et la couronne de Navarre allait encore, probablement, échapper au comte d'Evreux.

Mais, le 1er avril, tous les doutes sont levés, la reine accouche d'une fille; Philippe de Valois devient roi de France et Philippe, comte d'Évreux, roi de Navarre.

Il y eut donc de grandes fêtes à Évreux et dans le comté en avril 1328. Les principaux seigneurs du pays, les d'Harcourt, Mallet de Graville, de Préaulx, etc., attachés au comte d'Évreux, rivalisèrent de luxe et de largesses, et parmi eux se distinguait Colinet Le Conte, connétable du comte d'Évreux et qui devenait connétable du roi de Navarre. Le Conte de Nonant portait : *d'azur, aux chevrons d'argent, accompagnés de trois besans d'or mal ordonnés.*

C'était un personnage considérable que le sire Colinet Le Conte. Ses domaines très-étendus comprenaient Cernières, Beaumesnil et Ferrières. Son père avait fait construire le château du Blanc-Buisson, fief de haubert, espèce de forteresse, où, jusqu'à l'invention de l'artillerie, on pouvait se défendre assez longtemps.

En 1332, nouvelles réunions et nouvelles fêtes. La reine Jeanne de Navarre accouche d'un fils, et l'évêque d'Évreux, qui le baptise, ne se doute pas que cet enfant, cause de l'allégresse publique, sera Charles le Mauvais et fera brûler sa cathédrale[1].

En 1349, Philippe comte d'Évreux et roi de Navarre étant mort, Charles son fils lui succéda, à l'âge de dix-sept ans. Déjà son caractère faux, emporté, vindicatif faisait présumer ce qu'il allait devenir. Le roi de France lui avait donné sa fille en mariage pour

[1] Il s'agit en ce moment de réparer les dégâts occasionnés par l'incendie. Les journaux d'octobre 1874 évaluent à un million la dépense nécessaire pour remettre la cathédrale d'Évreux comme elle était avant 1355.

tâcher de se l'attacher ; mais un jour, étant à Évreux, il monte à cheval avec ses amis et partisans, Philippe de Navarre, son frère, le comte d'Harcourt, Gervais Le Conte et plusieurs gentilshommes normands et navarrais. La troupe se dirige vers Laigle, où était Charles d'Espagne, connétable de France. Le roi de Navarre reste dans les faubourgs; ses gens entrent en ville, trouvent le connétable au lit, le tuent, et reviennent vers le roi qui rentre avec eux à Évreux et s'y fortifie.

Plusieurs nobles de Normandie, le seigneur de Hannebaye, Mallet de Graville, le seigneur de Malenne, approuvèrent sa conduite et écrivirent au roi de France pour le disculper et assurer qu'il n'y avait là qu'une vengeance personnelle. Le roi exigea que Charles le Mauvais vînt lui demander pardon en plein Parlement, ce qu'il fit à grand'peine, et la paix se rétablit pour un peu de temps.

Mais Charles le Mauvais était trop batailleur pour demeurer longtemps en repos. Il profite en 1355 de la nomination de Charles, fils du roi de France (depuis Charles V), au titre de duc de Normandie pour ameuter tous les seigneurs qui voulurent le suivre dans sa rébellion.

Le 5 avril le roi Jean II se vit obligé de venir lui-même pour les mettre à la raison.

Apprenant que le roi de Navarre est à Rouen auprès du jeune duc, son fils, il se rend secrètement avec cent hommes d'armes aux pieds du château de cette ville dont un capitaine dévoué lui ouvre la porte. Il trouve dans la grande salle réunis à la même table son fils, le roi de Navarre, Jean comte d'Harcourt, le seigneur de Préaulx, Jean Mallet de Graville, le seigneur de Clermont, Louis de Harcourt, les seigneurs de Friquault et Tournebeu, de Clere, de Maubué, Mauresnars, Olivier Doublet, Gervais Le Conte seigneur du Blanc-Buisson ; tous chevaliers.

C'était une belle et joyeuse assemblée ; les convives étaient presque tous jeunes. Le roi Jean les fait lever de table, et mettre aux arrêts dans les salles du château. Puis, à chacun il « fait bailler un confesseur et s'en va dîner [1]. »

Deux heures après, le comte d'Harcourt, Graville, Maubué et Doublet étaient décapités sur un échafaud qu'on venait de dresser ;

[1] *Annales de France*, par Nicolas Gilles (1556).

leurs corps furent exposés au gibet et leurs biens confisqués. Le lendemain les autres prisonniers furent délivrés, excepté le roi de Navarre, Friquault et Préaulx, qui furent conduits à Paris et enfermés au Louvre et au Châtelet.

Mais Philippe de Navarre frère de Charles le Mauvais, Geoffroy d'Harcourt, Gervais Le Conte et tous ceux qui étaient sortis sains et saufs n'abandonnèrent pas la partie. Ils se retirèrent dans leurs châteaux, levèrent tous leurs gens, firent des provisions de vivres et de munitions et s'apprêtèrent à une résistance désespérée. Égarés par la passion, ils firent appel aux Anglais. Le duc de Lancastre, enchanté d'avoir une occasion d'entrer en France, accourut avec 4000 hommes, mit des troupes dans Breteuil et parcourut le pays. Il se dirigeait vers Évreux lorsqu'il apprit que les Navarrais avaient brûlé cette ville et la cathédrale avant de la rendre aux troupes du roi de France (1355).

Gervais Le Conte se fortifia dans le Blanc-Buisson, où étaient restés sa femme et son fils Guillaume; les autres seigneurs en firent autant. Le roi comprit qu'il fallait se hâter de comprimer la rébellion.

Il vint mettre le siége devant Breteuil qui résista huit semaines. En même temps un détachement de l'armée royale investit le château du Blanc-Buisson. Mais sans s'occuper de la première enceinte, ce qui eut nécessité un double assaut, les troupes attaquèrent la place du côté de l'est, au moyen de l'artillerie, dont on faisait usage depuis bien peu d'années. Elles eurent bientôt pratiqué une brèche dans le corps même du château. Les fossés étant comblés à l'aide des décombres, les assaillants pénétrèrent dans la place et prirent à dos les défenseurs de la première enceinte qui durent se rendre, ne pouvant s'enfuir.

Le châtelain, sa famille et une partie de ses gens se réfugièrent dans le donjon, d'où par les meurtrières ils pouvaient se défendre encore; il ne paraît pas que l'on ait employé l'artillerie contre eux, puisque les murailles de ce côté sont restées intactes. On se contenta de les cerner, espérant les réduire par la famine. Mais grâce aux escaliers pratiqués dans l'épaisseur des murs, ils gagnèrent le souterrain qui donnait dans la campagne et le château abandonné tomba aux mains des troupes royales.

Il resta longtemps en ruines. Les Le Conte possédaient plusieurs autres fiefs; ils allèrent se fixer au château de Nonant, apporté en

dot en 1361 par le mariage de Ravollette le Gris, dame de Nonant, avec Guillaume Le Conte fils de Gervais.

Depuis ce temps la famille Le Conte a ajouté à son nom celui de Nonant; elle existe encore aujourd'hui.

Après la mort de Charles le Mauvais, la paix se fit et les biens enlevés aux rebelles furent rendus. Dans un aveu fait au roi en 1418 par Guillaume Le Conte, on cite le manoir du Blanc-Buisson comme étant en mauvais état, ainsi que le moulin et le colombier.

Pendant les guerres des Anglais sous Charles VI et Charles VII, on ne pensa pas à le faire restaurer. Ce ne fut qu'en 1474, lorsque Marie Le Conte, fille de Guillaume, l'apporta en dot à Jean du Merle [1], que ce dernier fit faire les réparations dont la trace se voit encore aujourd'hui ; c'est de cette époque que datent l'escalier si remarquable et la chapelle. Le donjon, l'entrée du souterrain, la tour carrée sont de l'époque primitive. On combla les fossés du côté de la cour. La famille Du Merle a habité le Blanc-Buisson jusqu'en 1806, que M. Le Pilon de Saint-Philbert l'acheta. Sa famille le possède encore aujourd'hui.

COMTE DE BEAUREPAIRE.

[1] Le Merle du Blanc-Buisson porte : *de gueules, à trois quintefeuilles d'or.* Cette famille existe encore ; elle a fourni plusieurs personnages distingués.

M. le comte d'Yanville vient d'achever la publication de l'*Armorial de la chambre des Comptes,* en deux volumes grand in-4°, illustrés de plus de quinze cents armoiries gravées et magnifiquement imprimés sur grand papier par la maison Perrin de Lyon.

Ce livre est la plus belle publication héraldique de notre époque. Aucune ne peut lui être comparée pour le nombre et l'exactitude des blasons décrits et gravés. Le travail de M^lle^ Denis, si recherché jusqu'à ce jour, n'en forme qu'une bien petite partie. On ne peut se figurer la patience et l'habileté que l'auteur a dû employer à la recherche de ces armoiries appartenant à des familles dont un bon nombre ont disparu aujourd'hui. L'*Armorial* est précédé d'une histoire de la chambre des Comptes, accompagnée de documents nombreux, pour la plupart inédits, et dont la réunion forme un véritable cartulaire de cette grande institution financière.

L. S.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps

(Suite)

Nobiliaire historique. T. V. — Règne de Louis VII.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Fimes (Pierre de), 1137.
— (Thibaud de), 1137.
Flamand (Baudoin Le), 1148.
Flambart (Roger), 1154-1189.
Flamine (Godescal), 1151.
Flassans (Bertrand de), 1140-1150.
Fleuri (Joseran, maire de), 1146.
Florei (Josbert de), 1152.
Floringelles (Florent de), 1150.
Flotte (Arnaud), 1140-1150.
Foi-Mentie (Gauthier de), 1160.
Fontaine (Eudes de), 1140.
— (Calon de), 1164.
— (Adam de), 1169.
Fontenai (Walon et Viard de), 1142.
— (Henri de), 1147.
— (Pierre de), 1146.
— (Jean de), 1166.
— (Roger de), 1154-1189.
Fontenelle (Baudouin de), 1145.
Fontiana (Guillaume de), 1168.
Forcalquier (Dambert de), 1140-1150.
Forgel (Simon de Saint-), 1171.

Formercelle (Gauthier de), 1163.
Formonville (Robert de), 1145-1153.
Forze (Pierre de), 1168.
Fos (Gui de), 1156.
— (Rostang de), 1176.
Fosse (Hugues de), 1138.
— (Robert de la), 1144.
— (Jean de la), 1171.
Fossé (Isdebald du), 1142.
— (Guillaume du), 1158.
Foucaud (Pierre), 1143.
Foucher (Geofroi de), 1163-1165.
Foucigny (Aimon et Rodolphe de), 1151.
— (*Ardutius* de), 1178.
— (Raimond de), 1178
— (Henri de). 1178.
Fougères (Henri de), 1144.
— (Raoul de), 1179.
— (Guillaume de), 1179.
— (Etienne de), 1168.
Fouillouse (Renaud de), 1171.
Fouland (Osmond), 1154-1163.
Fouques (Riquier), 1176.
Four (Eudes du), 1147.
— Four (Gui du), 1168.
Fourc ou Fourche (Jean), 1147.
Fox (Raimond de), 1150.
— (Eudes de), 1160.
Fragnies (Eudes de), 1138.
Fraisse (Guillaume de), 1178.
Framaud (Nicolas), 1165.
Freschet (Damas), 1170.
Fresne (Hervé du), 1176.
— (Gui du), 1178.
Frescencourt (Pierre de), 1138.
Fretez (Hugues), 1168.
Frexenes (Bernard-Ermengaud de), 1142.
Froissard (Eudes), 1163.
Froulay (Ponce de), 1143.

Furnes (Raoul, châtelain de), 1142.
Fuvel (Hugues de), 1140-1150.
Gaam (Raoul), 1159.
Gaillon (Ives de), 1145.
— (Fromont et Eudes de), 1145.
Galardon (Gui de), 1157.
Galbert (Pierre de),1140-1150.
Galeran (Thierri), 1141-1155.
Galmance (Hamélin), 1154.
Ganape (Pierre de), 1154-1166.
Gand (Ivain de), 1137-1143.
— (Gilles de), 1142.
— (Baudouin de), 1145.
— (Vivien de), 1145-1150.
— (Roger de), 1153.
— Stepon de), 1171.
— (Siger de), 1174.
Ganne (Milon de), 1140.
Gans (Simon de).
Gant (Herbert de), 1153.
Gantelme (Rostang), 1140-1150.
— (Raimond), 1168-1176.
Garde (Gautier de la), 1141.
— (Raimond de la), 1141.
Gardin (Eudes et Robert), 1140.
Garel (Gui), 1148-1154.
— (Thibaud), 1154.
— (Humbert), 1154.
Garenc (Hugues), 1145-1153.
Garlande (Guillaume de), 1157.
— (Dreux de), 1165.
— (Gui de), 1151-1170.
Garnati (Pierre), 1168.
Gastines (Hugues de), 1173.
Gate (Renier de), 1179.
Gaucelin (Bertrand), 1155.
— (Raimond), 1172-1176.
— (Pierre), 1176.
Gaufrai (Louis de), 1151.

Gaufridi (Hugues), 1176.
Gaulo (*Oyanus de*).
Gaure (Razon de), 1143-1174.
— (Arnould de), 1150.
Gaye (Gui de), 1170.
Gearan (Baudouin de), 1159.
Gemeaux (Hubert des), 1146.
Geney (Calon de), 1151.
Genlis (Gui de), 1147-1158.
— (Thuri de), 1147.
— (Dominique de), 1147.
Gentilly (Simon de), 1147.
— (Henri de), 1171.
Georges (Pierre de Saint-), 1147.
Gerbe (Bertrand de), 1157.
Gerberoi (Hélie, vidame de), 1138.
— (Pierre, vidame de), 1167.
Germain (Etienne de Saint-), 1145.
— (Hubert de Saint-), 1145.
— (Robert de Saint-), 1159.
Gerne (Guillaume de), 1173.
Gertran (Geofroi).
Gervais (Jean de), 1176.
Gest (Arnoul de), 1154.
Gex (Amé de), 1153.
Ghistelle (Robert et Simon de), 1153.
Gien (Geofroi de), 1153.
—. (Hervé de), 1153-1170.
Gilabert (Arnaud de), 1141.
Gilier (Bernard, Richard et Jean), 1158.
Gillans (Viard de), 1169.
Gilles (Étienne de Saint-), 1156.
Gilli (Pierre de), 1150.
Giramaus (Raimond de), 1150.
Gislebervilliers (Gauthier de), 1142.
Gislencourt (Arnould de), 1142.
Gisors (Thibaud de), 1156.
Givri (Adon de), 1141.
Gizelit (André), 1151.

Glanville (Raoul de), 1177.
Glazy (P. de), 1164.
Godard (Hugues), 1170.
Godmar (Gausbert), 1142.
Goesh (Guillaume), 1165.
Gohel (Arnoul), 1144.
Goix (Richard), 1154.
Gomar (Arnaud de), 1153.
Gonel (Gautier), 1166.
Gonesse (Jean de), 1148.
— (Baudouin de), 1158.
— (Gautier de), 1163.
Gontier (Gui), 1141.
Gordes (Guillaume de), 1143.
Gournai (Hugues de), 1145.
Graçai (Renaud de), 1149.
Gracé ou Gracei (Guillaume de), 1165.
Gradac (Bernard de), 1163.
Gramines (Eustache de), 1150-1156.
Grancei (Renaud de), 1140.
— (Raimond de), 1143.
Grand (Eudes le), 1149.
Grandcourt (Macaire de), 1147.
Grandmesnil (Hugues de), 1163.
— (Robert de), 1154.
Grandmont (Humbert de), 1147.
Grandrive (Thomas de), 1170.
Grasse (R. de), 1176.
Gravier (Ponsard de), 1155.
Grengi (Hugues de), 1163.
Grési (Pierre de), 1147.
Gressi (Raoul de), 1177.
Grimberges (Gérard de), 1179.
Grisingni (Thibaud de), 1150.
Griville (Baudouin de), 1158.
Grolai (Guy de), 1166-1177.
— (Philippe de), 1158.

L. SANDRET.

(*La suite prochainement.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES

Année 1874.

MARIAGES :

JUIN. — M. le comte Conrad de Maleyssie a épousé Mlle Jeanne de Mailly-Châlon.

M. le marquis de Broc, — Mlle Berthe de Romilly.

M. le comte Louis de Valori, — Mlle Alberte de Pontgibaud.

M. le baron Charles Demont de la Valette, capitaine au 13e dragons, — Mlle Claire Charlot.

JUILLET. — M. le comte Tanneguy Duchâtel, membre de l'Assemblée nationale, — Mlle Marie d'Harcourt.

AOUT. — M. le comte de Talhouët-Grationnaye, trésorier-payeur général à Angoulême, — Mlle Marie de Kéridec.

M. le comte Bertrand de Montesquiou-Fézensac, capitaine de frégate, — Mlle Emilie Des Cars.

M. le vicomte de Falentin de Saintenac, député de l'Ariège, — Mlle de Bertier de Sauvigny.

SEPTEMBRE. — M. Melchior de Neuvesel, — Mlle de la Tourette.

M. Toscan du Terrail, commandant au 7e hussards, — Mlle Marie-Antonine de Sentz.

M. Henri de Boussignac, capitaine d'état-major, — Mlle Ninette Benjamin.

M. Gustave de Borda, — Mme A. Nitot, née Féron de Puibusque.

OCTOBRE. — M. de Franclieu, capitaine au 127e de ligne, — Mlle Marie de Cussy.

M. le comte de Champflour, officier d'état-major, — Mlle Jeanne de Torrico.

M. le baron Cyrille de Saint-Didier, — Mlle Edith de Lastic.

M. Georges Masson de Montalivet, — Mlle Marguerite Davilliers.

M. le comte Henry de Ganay, capitaine au 7e dragons, — Mlle Marie-Anne de Maillé de la Tour-Landry.

M. Hubert de Saint-Didier, — Mlle Marie de Lastic.

NOVEMBRE. — M. le prince Camille de Polignac, — Mlle Marie Laugenbergér.

M. Gérard de Naurois, — Mlle Emilie de Nar.

M. le vicomte de Montangon, lieutenant au 19e dragons, — Mlle Elisabeth-Marie de la Brugière de Laveaucoupet.

DÉCEMBRE. — M. le comte de Carnazet, — Mlle Edith de la Chapelle.

M. de Lassalle, vicomte de Châteaubourg, capitaine d'infanterie, — Mlle Poitevin de la Croix de Vaubois.

M. Berlier de Laplane, chef du cabinet du garde des sceaux, — Mlle Le Chevalier.

M. de Lagrange, — Mlle Leroux.

M. Lefebvre de Viefville des Essarts, — Mlle Charlotte Lenepveu de Lafont.

M. le comte Jacques d'Aramon, — Mlle Mary Fisher.

M. le duc de Praslin, — Mlle Elise Forbes.

Année 1874.

DÉCÈS :

JUIN. — *Bourcier de Villers* (comte), ancien capitaine de cavalerie, ancien député, et membre du conseil général des Vosges, décédé à Nancy le 8, à l'âge de 76 ans.

Kerret (Mme la comtesse de), née de Mœlien, décédée au château de la Forest le 12, à l'âge de 68 ans.

Morel de Boncourt (Marie-François), décédé à Versailles le 17, à l'âge de 75 ans.

Beaurepaire (Mme la comtesse de), née de Taintegnies, décédée à Saint-Germain en Laye le 21.

Espiès (Mme la comtesse d'), née Aymon de Montépin, décédée au château de Montépin le 21, à l'âge de 48 ans.

JUILLET. — *Bardou* (Louis-Pierre-Joseph de), baron de Segonsac, ancien gentilhomme de la chambre de Charles X, décédé au château de Sorel le 1er, à l'âge de 91 ans.

Evrard de Saint-Jean (Auguste), intendant militaire en retraite, décédé le 6 à Saint-Germain en Laye, à l'âge de 84 ans.

Clerel de Tocqueville (vicomte Louis-Edouard de), vice-président du conseil général de l'Oise, décédé le 14 au château de Baugy, à l'âge de 75 ans.

Faultrier (Louis-Gaston de), décédé à Nancy le 18, à l'âge de 38 ans.

La Chesnaye (Mme Clémence-Françoise de), décédée à Poitiers le 27, à l'âge de 78 ans.

AOUT. — *Beauretour* (Mlle Félicie de), décédée à Saint-Martin-Lantosque le 5, à l'âge de 14 ans.

Lagrèze-Fossat (Arnaud de), avocat, décédé à Moissac le 6, à l'âge de 60 ans.

Delley de Blancmesnil (comte de), décédé à Versailles le 7, à l'âge de 73 ans.

Ginestous (Marie-Henri de), décédé à Montpellier le 11, à l'âge de 17 ans.

Toussaint (baron), secrétaire général du chemin de fer de Lyon, décédé à Paris le 18.

Forcade de la Roquette, ancien ministre, grand'croix de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 19, à l'âge de 54 ans.

Fougeray (baron du), ancien représentant du peuple, décédé au Mans le 24.

Ollone (comte d'), chef d'escadrons au 2e hussards, décédé le 25.

Monti (Louis, marquis de), ancien officier des gardes du corps de Charles X, chevalier de Saint-Louis, décédé le 30 au château de la Cour-de-Bouée.

Dunoyer de Noirmont (Mme la baronne), née de Berthois, décédée à Zurich le 31, à l'âge de 51 ans.

Meffray (Mme la comtesse de), décédée le 31, au château de Césarges.

SEPTEMBRE. — *Pourtalès* (comte Jacques-Robert de), député de Seine-et-Oise, décédé au château de Bandeville le 3, à l'âge de 54 ans.

La Caze (baron Pèdre), ancien pair de France, décédé le 4 à Paris, à l'âge de 80 ans.

Gourcuff (Mme la comtesse de), née de Villèle, décédée le 10 à Saint-Germain en Laye, à l'âge de 43 ans.

Duval (Jean-Louis-Marie), comte de Grenonville, décédé à Versailles le 11, à l'âge de 75 ans.

Préaulx (Mme la marquise de), née de Gibot, décédée au château de Pouancé le 15, à l'âge de 58 ans.

Lesparda (Mme de), née Désaugiers, décédée à Vendôme le 17, à l'âge de 62 ans.

Cambis (comte de), officier supérieur en retraite, ancien écuyer du duc d'Orléans, décédé à Paris le 17.

Arjuzon (comte d'), ancien député et membre du conseil général de l'Eure, décédé le 20.

Poroët (comte Aimeric de), décédé à Paris le 21, âgé de 69 ans.

Beaumont (Elie de), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, décédé à Paris le 25.

Beaufillan (marquis de), décédé à Paris le 29, à l'âge de 101 ans.

OCTOBRE. — *Froissard-Broissia* (marquis de), ancien officier de la maison militaire de Charles X, décédé à Bruxelles le 7, à l'âge de 74 ans.

Cabiron (Mme la marquise de), née Ricard de Villarel, décédée à Ganges le 8, à l'âge de 85 ans.

Vattier de Bourville (Mme Marie), née Le Vassor de la Touche, décédée le 8 à Saint-Germain en Laye, à l'âge de 52 ans.

Brossard (Mlle Marie-Madeleine de), décédée à Orléans le 15, à l'âge de 56 ans.

Quentin de Villiers (Jean), décédé à Saint-Germain en Laye le 18, à l'âge de 79 ans.

Mesgrigny (comte de), décédé au château de Champgrenou, le 31, à l'âge de 67 ans.

NOVEMBRE. — *Evry* (baron d'), ancien officier supérieur, chevalier de Saint-Louis, décédé à Paris le 1er, à l'âge de 84 ans.

Chamisso (comte de), décédé le 4.

Gain-Montaignac (Mme la comtesse de), sous-gouvernante des enfants de France, décédée le 5 à Paris, à l'âge de 96 ans.

Riguetti de Mirabeau (comte Edouard), petit-neveu du fameux tribun, décédé en Russie, à l'âge de 50 ans.

Moreton de Chabrillan (comte César), décédé à Saint-Aubin (Saône-et-Loire), à l'âge de 80 ans.

Courcy (comte de), ancien vice-président du conseil général de Seine-et-Marne, décédé à Paris le 8, à l'âge de 76 ans.

O'Neill (marquis Henry), sous-lieutenant au 7e chasseurs, décédé à l'âge de 25 ans.

Hunolstein (M^lle^ Françoise d'), décédée le 27 au château d'Entrains (Nièvre), à l'âge de 13 ans.

Pillon de Saint-Paul (M^me^ Inès), décédée le 27 à Saint-Germain en Laye, à l'âge de 71 ans.

DÉCEMBRE. — *Pontlevoy* (R. P. de), de la Compagnie de Jésus, supérieur de la maison de Paris, décédé le 1^er^.

Jaubert (le comte), membre de l'Assemblée nationale, ancien pair de France, ancien ministre, membre de l'Académie des sciences, décédé le 6, à l'âge de 81 ans.

Aigète (duc d'), lieutenant au 7^e^ chasseurs, décédé le 6,

Barbet de Jouy (M^me^ veuve), née Arnaudtizon, décédée à Paris le 7, à l'âge de 84 ans.

La Rochefoucauld (duc de), prince de Marsillac, duc d'Anville, ancien aide-de-camp de M. le Dauphin, chevalier de Saint-Louis, conseiller général de l'Oise, décédé à Paris le 11, à l'âge de 80 ans.

Letourneur-Hugon (baron), capitaine de vaisseau, décédé à Granville le 13, à l'âge de 45 ans.

Saint-Mars (M^me^ la marquise de), née Rasez, décédée à Paris le 27, à l'âge de 76 ans.

ERRATA.

Fautes à corriger dans la dernière livraison de 1874.

Page 552, lignes 29 et 33, *lisez* : Laffemas.
Page 553, ligne 20, *lisez* : Marest en Beauvaisis.
Page 553, ligne 21, *lisez* : Atin en Boulonnais.
Page 554, ligne 3, *lisez* : Frédérune.
Page 554, ligne 33, *lisez* : Coucy.
Page 557, ligne 5, *lisez* : Coudun.
Page 558, ligne 15, *lisez* : Pont-à-Vère.
Page 559, ligne 24, *lisez* : Crapain.
Page 564, ligne 21, *lisez* : Marcy.
Page 564, ligne 28, *lisez* : Estrées-au-Pont.
Page 565, ligne 25, *lisez* : Rocquépine.

UNE

CHANOINESSE DE BOURBOURG

La petite ville de Bourbourg, en Flandre, avait possédé de tout temps, une abbaye de filles nobles. La Reine Marie-Antoinette y fonda, en 1782, un chapitre de dames nobles sous l'invocation de Notre-Dame de Bourbourg.

Les chanoinesses de Bourbourg, titrées comtesses, devaient justifier de la même noblesse que celle qui était exigée pour monter dans les carrosses du Roi, c'est-à-dire d'une noblesse antérieure à 1399, et sans principe connu. On regardait cette preuve comme la plus difficile à faire et par conséquent comme la plus estimée. Les maisons qui la pouvaient fournir, étaient bien réellement nobles de race, de nom et d'armes comme on disait en langage héraldique. — L'avantage de prouver une noblesse irréprochable n'était pas le seul qui fût attaché à l'admission dans le chapitre de Bourbourg. En le fondant, la Reine y avait constitué douze prébendes, d'un bon revenu, qui se transmettaient par degré d'extinction et par rang d'ancienneté. La Reine avait, de plus, accordé à ses chanoinesses des insignes fort élégants, qui devaient produire un très-gracieux effet sur les robes de cour ou de ville, car les chanoinesses, si elles ne pouvaient se marier, jouissaient du moins de tous les priviléges des femmes mariées ou veuves et ne portaient aucun costume religieux. Elles n'étaient pas tenues à la résidence à Bourbourg, à l'exception des stagiaires, c'est-à-dire des dames qui, après avoir fait leurs preuves de noblesse, étaient admises à faire leur stage qui était de quatre mois consécutifs, à Bourbourg, sans découcher, avec obligation d'assister à tous les offices, sous peine de recommencer le stage si elles y manquaient, hormis pour le cas de maladie bien justifiée.

Les insignes du chapitre, portés par toutes les chanoinesses, consistaient en une croix à huit pointes, avec quatre fleurs de lys d'or aux angles, absolument comme la croix de Saint-Louis. Elle était surmontée d'une couronne de comte, en or, qui supportait

l'anneau également en or. Le médaillon du centre, émaillé de rouge, portait sur la face le buste de la Reine fondatrice, de profil, en or, et autour cette légende en lettres d'or sur un cercle d'émail bleu : « *M. Ant. d'Aut. Reine de France*, 1782. » Au revers, une Notre-Dame en or sur fond rouge, et la légende : « *C. N. de N.-Dame de Bourbourg.* »

Cette décoration se portait, en cérémonie, attachée à un large ruban de moire jaune bordé de deux filets noirs mis en écharpe de l'épaule gauche à la hanche droite; on y ajoutait, sur l'épaule droite, un nœud de ruban pareil soutenant une petite épaulette d'or à peu près semblable à celles des officiers de cette époque. Quand elle n'était pas en cérémonie, la chanoinesse n'avait, sur le sein gauche, qu'un nœud de ruban jaune et noir avec la petite croix.

Si le nombre des prébendes était limité à douze, sans compter l'Abbesse, celui des chanoinesses était illimité. Toutes pouvaient prétendre successivement aux prébendes vacantes, par ordre d'ancienneté. Fondé en 1782, le chapitre de Bourbourg disparut en 1790, et ne compta par conséquent qu'un très-petit nombre de chanoinesses. En voici la liste, dans l'ordre de leur réception :

La comtesse de Malet de Coupigny, abbesse.
La comtesse de Malet de Coupigny, doyenne.
La comtesse de Contes, chantre.
La comtesse de Dion, trésorière.
La comtesse d'Assignies.
La comtesse de Bernes.
La comtesse Moullart de Torcy.
La comtesse Moullart d'Authie.
La comtesse Ursule de Dion.
La comtesse Louise de Dion.
La comtesse de Patras de Campaigno.
La comtesse de La Pasture.
La comtesse Eugénie de Maulde.
La comtesse Adélaïde de Maulde.
La comtesse de Juigné.
La comtesse de Malet de Coupigny.
La comtesse de La Cropte de Bourzac.
La comtesse de Patras de Campaigno.
La comtesse de Houdetot.

Sur ces dix-neuf chanoinesses, seize appartenaient à des familles de l'Artois et une à une famille normande dont une branche s'était fixée depuis moins d'un siècle en Picardie. Marie-Élizabeth de Houdetot fut donc la dernière chanoinesse reçue dans le chapitre noble de Bourbourg. Elle était née le 16 novembre 1765 et était, par conséquent, âgée de vingt-trois ans six mois et neuf jours, quand elle fut présentée au chapitre et admise à faire son stage, ainsi que le constate la pièce suivante :

« Ce jourd'huy vingt-cinq du mois de may mil sept cent quatre-vingt-neuf, les dames abbesse, doyenne et chanoinesses du chapitre noble de la Reine, établi sous l'invocation de Notre-Dame en la ville de Bourbourg, en Flandre, diocèse de Saint-Omer, capitulairement assemblées par le son de la cloche en la manière accoutumée.

« Il a été par ladite dame Abbesse, présentée au chapitre, Mademoiselle Marie-Élizabeth de Houdetot, âgée de vingt-trois ans six mois et neuf jours, fille de Messire François-Bernard de Houdetot, chevalier, seigneur de Bernapré, le Crocq et autres lieux, capitaine d'infanterie, et de dame Marguerite-Catherine-Hélène Damesnil (*sic* au lieu de du Maisniel), pour jouir de la huitième prébende qui vaquera.

« Vu les titres à nous représentés par Messire Pierre-François, comte de Houdetot, chevalier, seigneur de Bernapré, le Crocq et autres lieux, capitaine au régiment d'infanterie de Condé, que nous avons fait examiner et examinés par nous-mêmes, et qui constatent amplement la filiation et la noblesse de Messire Richard de Houdetot, chevalier, seigneur de Houdetot en Caux, décédé le vingt-cinq juillet en treize cent quatre-vingt-seize, bailli de Rouen et de Caux, et maître des arbalétriers, et celle de Guillaume de Houdetot, son frère, qui vivait dans le même siècle, dixième ayeul de ladite demoiselle Marie-Élizabeth de Houdetot ; vu aussi le certificat du sieur Hibon, conseiller du Roi et son Procureur à l'Élection Provinciale d'Artois, et en cette qualité faisant les fonctions de hérault d'armes en ladite province, en date du neuf may mil sept-cent quatre-vingt-neuf.

« La matière mise en délibération, le tout murement pesé et examiné, il a été unanimement résolu d'accepter ladite demoiselle de Houdetot au nombre des dames comtesses chanoinesses de notre chapitre, pour user et jouir des droits et priviléges y attachés, et ainsy que nous en usons et jouissons.

« En conséquence, et en vertu de la réception icy-dessus énoncée, ladite demoiselle Marie-Élizabeth d'Houdetot a supplié et requis le chapitre qui luy fût permis de commencer de ce jour son stage.

« La matière égallement mise en délibération, et le tout aussi murement pesé et examiné, il a été unanimement consenti par le chapitre que laditte damoiselle pourroit commencer son stage dès aujourdhuy, aiant satisfait à ce qui est contenu dans le cérémonial, art. IV de l'installation des dames chanoinesses : et en observant aussy ce qui est contenu dans l'art. V du stage qui est de quatre mois consécutifs, pendant lesquels les dames stagiaires ne pourront découcher et seront obligées d'assister à tous les offices, sous peine de recommencer si elles y manquent, hormis le cas de maladie bien justifiée ; en conséquence luy déclarons qu'elle jouira de la huitième prébende qui vaquera, la première étant promise à Madame la comtesse de la Pasture, la deuxième à Madame la comtesse Eugénie de Maulde, la troisième à Madame la comtesse Adélaïde de Maulde, la quatrième à Madame la comtesse de Juigné, la cinquième à Madame la comtesse de Malet-Coupigny, la sixième à Madame la comtesse de la Cropte de Bourzac, présentement absente pour affaires de notre chapitre, la septième à Madame la comtesse de Patras de Campaigno.

« Ainsy fait, délibéré et passé au chapitre à Bourbourg, les jour, mois et an susdit ; et ont signé : De Coupigny, doyenne, de Contes, de Dion, de Draëck-d'Assignies, Patras de Campaigno, de Bernes, Moullart de Torsy, Moullart d'Authy, Ursule de Dion, Louise de Dion, de la Pasture, Eugénie de Maulde, Adélaïde de Maulde, de Malet-Coupigny, de Campaigno, d'Houdetot. »

Les preuves fournies par la nouvelle chanoinesse avaient été établies de la manière la plus simple et sans un grand étalage de documents manuscrits. La généalogie officielle et authentique de la maison d'Houdetot étant insérée dans le tome VIII, pages 15 et suivantes, de l'Histoire des grands officiers de la couronne, par le P. Anselme, édition de 1733, à cause de Robert, sire de Houdetot, nommé grand-maître des Arbalétriers de France, le 15 mai 1350 et mort en 1358, M. d'Houdetot se borna à faire collationner cette généalogie par Pruvost et Louis, notaires royaux à Arras, sur l'exemplaire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, en y ajoutant son propre état-civil, fit imprimer cet extrait en brochure, et le fit présenter au chapitre de Bourbourg par le comte

d'Houdetot, son fils, ainsi qu'il est dit dans la pièce que l'on vient de reproduire. La généalogie, ainsi transcrite, mentionne comme premier auteur connu Jean, sire de Houdetot en Caux, qui accompagna Robert le Magnifique, duc de Normandie, à Jérusalem en 1034 ; elle est établie, degré par degré, de la manière suivante :

1. Guillaume de Houdetot, écuyer, allié vers 1360, à Marguerite de Regnierville, dont :

2. Guillaume de Houdetot, chevalier, seigneur de Houdetot, Vauville, Herville, Auffay-la-Mallet, Granville, Limanville, le Hestray, Blasqueville, Quenonville et Alvinbusc, bailli de Rouen ; allié 1° à Guillemette de Rouvray, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° à Jeanne de Roncherolles, dont :

3. Jean de Houdetot, écuyer, seigneur de Houdetot, Herville-en-Caux, Auffay-la-Mallet, Biorel et Falletot, mort en 1492. Allié le 21 août 1451 à Marie de la Motte, dont :

4. Jacques de Houdetot, écuyer, seigneur de Herville, mort en 1513 ; allié le 20 juillet 1484 à Madeleine de Sandouville, qui lui donna :

5. Jacques de Houdetot, écuyer, seigneur de Herville, allié le 20 janvier 1507 à Péronne Chenu, fille de Perrot Chenu, roi d'Yvetot, dont :

6. Guillaume de Houdetot, écuyer, seigneur de Herville, mort en 1556 ; allié le 24 juin 1540 à Suzanne de Rouville, dont :

7. Jean de Houdetot, écuyer, seigneur d'Alvinbusc, époux de Judith Avenel, dont :

8. Jean de Houdetot, écuyer, seigneur d'Alvinbusc, qui, de sa deuxième femme, Suzanne de Boubers, qu'il épousa le 3 août 1644, eut :

9. Daniel de Houdetot, écuyer, seigneur de Roumare, allié le 22 juillet 1677 à Marthe de Rambures de Poireauville, qui lui donna :

10. Jean-Daniel de Houdetot, chevalier, capitaine réformé à la suite du regiment de la Trémoille, allié le 5 novembre 1712 à Marie-Thérèse Fister, dont il eut :

11. François-Bernard de Houdetot, chevalier, seigneur de Bernarpré, le Crocq, capitaine d'infanterie, né le 18 décembre 1713 ;

marié le 21 décembre 1749 à Marguerite-Hélène-Catherine du Maisniel d'Applaincourt, dont il eut neuf enfants. La dernière de tous fut :

12. Marie-Élizabeth de Houdetot, demoiselle de Roumare, chanoinesse de Bourbourg, née le 19 novembre 1765.

Armes anciennes : *D'or à six porcs de sable*, 3, 2 *et* 1. — Armes depuis le XV^e^ siècle : *D'argent à la bande d'azur diaprée et chargée d'un lion d'or entre deux aigles de même.*

Le 25 septembre 1789 il y avait quatre mois, jour pour jour, que le stage de la comtesse d'Houdetot avait commencé. Ce fut ce jour-là qu'il prit fin. Devant le chapitre assemblé de la manière accoutumée, « il a été présenté par Madame la comtesse de Contes, en sa qualité de dame chantre, que Mademoiselle Marie-Élisabeth d'Houdetot ayant lu et étudié pendant ses quatre mois de stage les statuts et règlements provisoires du dit chapitre, désirerait être décorée du cordon et de la croix de la reine, afin d'annoncer par cette décoration qu'elle a l'honneur d'appartenir au chapitre de Sa Majesté ; la matière mise en délibération, il a été unanimement dit et déclaré par le chapitre que laditte demoiselle d'Houdetot ayant pleinement satisfait aux obligations du stage par son assiduité aux offices et par sa grande régularité aux autres obligations contenues dans le règlement provisoire, la jugent tout à fait digne de l'honneur qu'elle désire ; en conséquence le chapitre prie et requiert Madame l'abbesse de vouloir bien la revêtir et décorer du cordon et de la croix de la reine, ce qui a été exécuté sur-le-champ. »

Telles étaient donc les conditions requises, tel était le cérémonial observé pour l'admission d'une chanoinesse dans le chapitre noble de la reine, des preuves rigoureuses, les mêmes que pour les honneurs de la cour, c'est-à-dire les plus estimées et les plus difficiles, une règle fort douce, des insignes fort élégants, la protection spéciale de la reine, en voilà bien plus qu'il était nécessaire pour que ce chapitre devînt le plus recherché. Recruté presque exclusivement à sa création parmi la noblesse artésienne qui comptait tant de familles d'ancienne chevalerie, il n'aurait pas tardé à accueillir les plus beaux noms de toutes les provinces françaises. Certes, c'était une situation enviable que celle de chanoinesse, l'indépendance sans le mariage, tous ses avantages sans ses inconvénients : ce n'était pas un mari bien gênant que celui que l'on portait ainsi

sur l'épaule sous la forme d'une décoration. Et pourtant la Révolution vint qui détruisit tout cela, qui abolit le chapitre et dispersa les chanoinesses : les familles roturières n'y gagnèrent rien, la familles nobles y perdirent beaucoup, mais la petite ville de Bourbourg y perdit plus encore.

Il n'y avait plus de chapitre ni de chanoinesses, plus de règle donc plus d'obligations. La comtesse d'Houdetot épousa le 12 juillet 1803 Pierre de Maisniel, comte d'Applaincourt, ex-lieutenant au régiment Royal-Navarre, cavalerie, son cousin-germain, duquel elle n'eut qu'un seul enfant, Pierre-Claude-Joseph du Maisniel, comte d'Applaincourt, garde du corps du roi, mort sans alliance, à l'âge de 24 ans, des suites d'une chute de cheval.

ARMORIAL

DU

CHAPITRE NOBLE DE LA REINE A BOURBOURG

Malet de Coupigny. — D'*azur à l'écusson d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois fermaux d'or.* — Cette famille, branche de la grande famille normande des Malet de Graville, compte encore des représentants en Artois ; le chef de nom et d'armes est M. le comte de Malet de Coupigny, qui habite le château de Louverval, près de Cambrai.

Contes. — D'*or au créquier de gueules.* — Famille aujourd'hui représentée par le baron de Contes, au château de Planques, par Fruges, Pas-de-Calais.

Dion. — D'*argent à l'aigle à deux têtes de sable, chargée d'un écusson de Brabant de sable au lion d'or à la bordure engrêlée de même.* Cette famille, encore représentée à Reims, à Paris et dans la Seine-Inférieure, fut admise aux honneurs de la cour, le 12 novembre 1784.

Assignies. — *Fascé de gueules et de vair de six pièces.* — Famille éteinte.

Moullart. — D'*or au lion de vair, armé et lampassé de gueules.* Le chef de la famille, M. le baron Moullart de Torcy, habite le château d'Authie, près Verton, Pas-de-Calais.

Bernes. — D'*argent à la hache de gueules posée en pal.* — Famille représentée par M. de Bernes de Longvilliers, résidant à Montreuil-sur-Mer, Pas-de-Calais.

Patras de Campaigno. — *Parti, au* 1 *de gueules à la croix d'argent, au* 2 *d'argent au lion lampassé, armé et couronné de gueules.* — Famille originaire de Gascogne, fixée à Boulogne-sur-Mer au XVI^e^ siècle. Le chef de cette maison est le comte de Campaigno, ancien maire de Toulouse, ancien député, officier de la Légion d'honneur.

La Pasture. — D'*argent à la bande de sable chargée de six losanges d'or.* — Cette famille existe encore.

Maulde. — D'*or à une bande de sable, frettée d'argent.* — Cette famille compte encore des représentants dans le Nord.

Juigné. — D'*argent à la croix de gueules engrêlée de sable, cantonnée de quatre aigles de gueules, armées et languées de sable.* — Maine et Anjou. — Chef actuel, le marquis de Juigné, à Sablé, Sarthe.

La Cropte. — D'*azur à la bande d'or accompagnée de deux fleurs de lys de même.* — Périgord. Chef actuel, le marquis de la Cropte de Chantérac, à Paris.

Houdetot. — D'*argent à la bande d'azur bordée d'or et chargée d'une chaîne de trois médaillons, celui du milieu portant un lion et les deux autres une aigle.* — Chef actuel, le marquis d'Houdetot, au château d'Aplemont, par Sainte-Adresse, Seine-Inférieure.

Comte de Belleval.

LISTE DES CHEVALIERS

DE

L'ORDRE DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM

ET DE

NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

DE 1610 A 1736

(*Suite* *).

18 décembre 1711, André-Philippe-Jacques Azurini-Conti, romain.

— Adrien de Bailleul, de minorité, commandeur de Saint-François de Bailleul-sous-Beaumont en Caux, fondé par M. son oncle [1].

— Philippe de Breget, commandeur de Villaré, conseiller au grand conseil, trésorier général de l'ordre, puis prévôt et maître des cérémonies.

— Jean-Baptiste-François des Courtils de Bissy, de minorité, cy-devant capitaine au régiment de Béarn, commandeur de la Motte des Courtils, en Champagne.

22 janvier 1712, Jean-François Sonnier du Rollet, commandeur fondateur de Saint-Jean de Belleuse, ancien capitaine-lieutenant des Cent-Suisses de S. A. R. Monsieur.

11 mai 1712, Pierre de Richoufftz, chanoine de l'église de Noyon, prieur commandeur de la chapelle de N.-D. du Mont-Carmel.

— Jean de Grossoles, marquis de Flammarins, capitaine au régiment de Champagne.

* Voir août 1868, page 366.

[1] Seigneur de Vattetot et du Fontenay, né en 1704, mort en 1749.

28 mai 1712, Pierre de Papus de la Cassagnières, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse.

10 juin 1712, François-Ange Poli–Agostini, sergent–major de la compagnie des cuirassiers du Pape.

23 juillet 1712, Antoine–François de Fuentes y del Castillio, commandeur fondateur de Saint–Antoine de Castille.

— Jean-Baptiste de Fuentes y del Castillio, son frère, commandeur fondateur de Saint-Antoine de Castille.

31 juillet 1712, François de Camus d'Artofontaine, commandeur de Camus d'Artofontaine, chevalier de Saint-Louis, cy–devant capitaine de grenadiers de Champagne, lieutenant de Roy de Landrecies.

19 août 1712, Arnaud–Scipion-Rose de Saint-Romain.

16 décembre 1712, Jacques de Vandenesse de Mauron, commandeur fondateur de Vandenesse.

17 décembre 1712, Claude, comte de Polignac, cy–devant capitaine au régiment du Roy, chevalier de Saint-Louis.

— Charles de Montmorency, colonel d'infanterie réformé du régiment de Bourbon, cy-devant gentilhomme de la chambre de M. de Bourbon, comte de Charollais.

5 février 1713, François–Joachim Mollard Dieu l'Amant du Plessis, ingénieur du Roy.

17 février 1713, Pierre du Livier, gouverneur de Pontichéry.

19 février 1713, Jean–Charles Malbosc de Mirail, cy-devant mousquetaire (1re comp.).

16 mars 1713, Ferdinand de Guiller.

7 mai 1713, Adrien Scafin, capitaine de dragons au service du roi d'Espagne.

4 juin 1713, Joachim des Cartes, commissaire ordonnateur des guerres, commandeur de Saint–Joachim des Cartes.

10 juin 1713, Léon Lancelot de la Lanne, président à mortier au parlement de Bordeaux.

30 août 1713, Dominique-Antoine Lucci.

10 novembre 1713, Noël–François, marquis de Brion et de Marolles, commandeur.

26 mars 1714, Louis-Joseph de Chanlecy, marquis de Pluvault, chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne, gentilhomme de feu Monsieur et colonel d'infanterie.

8 mai 1714, Louis Rustaing de Saint-Jorry, commandeur de Saint-Louis de Jorry, gentilhomme de M. le duc d'Orléans.

24 juin 1714, César-Charles Le Franc de la Haye-Berou du Val-David, mousquetaire (1re comp.).

18 août 1714, Claude-Charles de Foucault, prieur de Saint-Sulpice de Pierrefont, seigneur d'Orouy.

27 octobre 1714, Louis Samuel, marquis de Gontaine.

— Charles-Edme du Trenchant, comte de la Verne, gouverneur de Clerval.

— Pierre-Antoine-François de Sevrailles, marquis de Salers, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, gouverneur du château de Crevecœur.

18 décembre 1714, Paul-Annet de Scorailles, marquis de Salers, capitaine de cavalerie.

15 juin 1715, Nicolas Pottier, marquis de Novion, mousquetaire (2e comp.).

17 août 1715, Estienne Padery.

— Louis-François du Bouchet de Sourches, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roy.

13 novembre 1715, François de Barocille Duclos, mousquetaire (1re comp.).

5 novembre 1715, Hardouin de Gauffreteau, baron de Puynormand, commandeur de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roy.

4 janvier 1716, François-Paul-Xavier de Saint-Vallier de la Croix-Chevrier, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp.

— Pierre-Aimé Guiffrey de Monteynard, chevalier, comte de Marcieu.

— Jean-Pierre de Montliard, marquis de Rumont, gouverneur et grand bailly des duché, ville et château de Nemours.

17 janvier 1716, Joseph de Lesquen de la Ville-Menust, colonel du régiment de Chartres, commandeur de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roy, conseiller du conseil de l'ordre.

— Joachim Louis de Retz de Bresserolles, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, aide-de-camp de M. le Dauphin.

— Henry-Madeleine de Creusy, comte de Marcillac, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées.

31 janvier 1716, Jean-Baptiste Bosc, commandeur de Saint-Thomas de Fontenay-le-Comte, conseiller du roy, procureur général en la cour des aydes, chancelier et garde des sceaux de l'ordre.

— Claude-Joseph-Eugène de Tournay d'Assignies, comte d'Oisy.

6 février 1716, Théodore-Jean, baron de Vaha.

8 février 1716, Guy-Louis-Henry de Valory, gouverneur du Quesnoy, commandeur de Saint-Louis, brigadier d'infanterie et envoyé extraordinaire auprès du roi de Prusse.

— Jean-François-Millain, procureur général de l'ordre, commandeur de Bethizy, secrétaire des commandements de M. le duc de Bourbon.

— Jean-Baptiste Thomas de Beauregard, capitaine d'infanterie au régiment de Chartres.

11 février 1716, Jean-Baptiste de Johanne de la Carre, comte de Saumery, lieutenant général au gouvernement d'Orléans, premier maître d'hôtel de Madame la duchesse de Berry.

10 mars 1716, Louis-Alexandre, marquis de Polignac, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine au régiment du Roy.

16 mars 1716, Sicaire-Antonin-Armand d'Aidie, comte de Rioms, lieutenant des gardes de Madame de France, duchesse de Berry.

— Gaspard de Sabran, comte de Forcalquier, exempt des gardes de Madame la duchesse de Berry.

— René-Augustin de Rard de Ray, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment de Vivarais.

23 mars 1716, Pierre de la Combe de Monteil, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées.

— Pierre du Mans de Vezelé, commandeur de Saint-Pierre de Vezelé, maître d'hôtel ordinaire du Roy.

4 avril 1716, Marc-François de Gelinar, comte de Varaise, colonel d'infanterie.

— Hippolyte, comte de Béthune, capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne.

— Claude de Ceberet, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de la ville d'Aire en Artois.

— Jean-Jacques Le Frichot des Friches de Clodoré, chevalier de Saint-Louis, brigadier d'infanterie et gouverneur du château de Villeneuve-lès-Avignon.

— Etienne-Alexandre de Trest de Gauffredy, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées, lieutenant-colonel au régiment de Médoc.

13 avril 1716, Charles-François Lagau, commandeur de Sainte-Catherine du Petit-Montrevaux, secrétaire d'ambassade en Suède puis en Espagne.

18 avril 1716, Jean-Baptiste Vidaud, comte du Dognon, colonel d'infanterie, chambellan de feu Monseigneur le duc de Berry.

— Jean Regnault, comte des Barres, commandeur de Saint-Lazare d'Estampes, gouverneur et grand bailli d'épée de cette ville et lieutenant des maréchaux de France.

— Étienne du Carrou de Valentiennes de Messières, colonel d'infanterie réformé du régiment de Navarre, aide-major des armées du Roy.

25 avril 1716, Michel-Gabriel-Raphaël, baron de Beauvais, cy-devant capitaine des gardes de la porte de Monseigneur le duc de Berry.

— François-Robert de Cuissotte de Saint-Ferjeux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, major du régiment de Bretagne.

— François de Rivoire, comte du Palais, mestre de camp réformé au régiment du Maine.

— Charles-François Huguet de Semonville, conseiller au parlement (4e chambre des enquêtes).

— Henry-Augustin Surin de Tillecourt, de minorité, capitaine d'infanterie au régiment de Lorraine.

2 mai 1716, Pierre-Jean de Pujol, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées.

— Gabriel-Thibaut de la Carte, chevalier de Saint-Louis, cy-devant colonel de dragons.

— Louis-Doublet de Treuil-Pont, secrétaire du cabinet et des commandements de Monseigneur le duc d'Orléans, régent; commandeur greffier et secrétaire général de l'ordre.

— Guillaume Thonier, chevalier de Saint–Louis, capitaine de cavalerie.

16 mai 1716, Louis-François Bellanger de Thourotte, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées.

— Henry-Joseph–Hyacinte, baron Le Grand de Rehainviller et du Saint-Empire, colonel à brevet, d'infanterie.

— Louis-François-Marie de Verton, maître d'hôtel ordinaire du Roi.

22 mai 1716, Gabriel–François de Kermoisan, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal de la marine.

5 juin 1716, Estienne de Sainctot-Pingré.

— Jacques Arthaud de Saint-Mars, lieutenant provincial d'artillerie, au département de Lyonnois, chevalier de Saint-Louis.

19 juin 1716, Pierre Picaud de Quehon.

— Daniel O'Brien, capitaine au régiment irlandois d'O'Brien.

— Alexandre du Grou de Chuines, secrétaire des commandements de M. le comte de Charolois.

— Philippe Pastur, cy-devant lieutenant-colonel du régiment de Pastur, dragons.

11 juillet 1716, Jérosme, comte de Marquèze, lieutenant de vaisseau.

16 juillet 1716, Charles-Nicolas de Montliart, chevalier de Rumont, capitaine de carabiniers et chevalier de Saint–Louis.

— Jean–Baptiste Guynne, gentilhomme irlandois à la suite du roy d'Angleterre.

— Jean-François Ranchin de Montaran, de minorité, capitaine d'infanterie au régiment de Souvré.

13 août 1716, Frédéric–Antoine Pavat, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, gouverneur du fort de Sainte-Croix de Bordeaux.

26 août 1716, Jacques de Tarade, ancien gentilhomme ordinaire du Roi.

— François de Montbel de Champeron, premier ayde-major des quatre compagnies des gardes du corps du Roy, chevalier de Saint-Louis.

28 août 1716, Louis-Jacques-Joseph-Jean-Baptiste de Chatillon, comte de Souillac, cy-devant colonel d'infanterie.

— Mathieu-François de Tiraqueau, commandeur d'Aigrefeuille, chevalier de Saint-Louis, colonel réformé à la suite du régiment de Picardie.

9 octobre 1716, Pierre-Maurille Boulard, cy-devant secrétaire d'ambassade, commandeur de Basoches, greffier et secrétaire général de l'ordre.

23 octobre 1716, Jacques Vauquelin de la Lande, ancien capitaine de cavalerie.

11 novembre 1716, Ferdinand Hespel de la Vallée.

18 novembre 1716, Gilbert-François Alexandre, commandeur fondateur de Saint-François, premier commis des affaires de la guerre.

17 décembre 1716, Alexandre-Joseph de Montmorency, élève de l'ordre, capitaine réformé à la suite du régiment du Maine cavalerie.

— Antoine-François, marquis de Simianes, lieutenant de Roy de la province de Xaintonge, capitaine de cavalerie au régiment de Chartres.

— Jean de Rigaud de Vaudreuil, chevalier de Saint-Louis, capitaine aux gardes françoises.

23 décembre 1716, Antoine d'Ambly, capitaine au régiment Dauphin étranger, cavalerie.

— Louis Clérialdus d'Ambly, capitaine réformé au régiment de Beauffremont dragons.

13 janvier 1717, Louis Jorel de la Louisière, ancien gouverneur des pages de la chambre du Roy.

28 janvier 1717, Louis-Auguste, marquis de Ruzé.

17 février 1717, Antoine de Chambon de Marcillac, capitaine de cavalerie au régiment de Berry.

— Charles-Pierre Roullin de Launay de Malvoisière, de minorité.

23 février 1717, Philippe-Antoine de Rigaud de Vaudreuil, capitaine au régiment du Roy, infanterie.

— Jacques de Tarade, chevalier de Saint-Louis, commandant de Dôle et ancien directeur des fortifications d'Alsace.

27 février 1717, Nicolas-Marcellot de Richeville, commandeur de Saint-Quentin, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine et major de la ville de Dôle.

3 mars 1717, Antoine-Florent de Masparault, chevalier, seigneur de Chenevières, chambellan de Monseigneur le duc d'Orléans, régent, *major d'Hommes*, capitaine des gardes de la reine d'Espagne, mestre de camp de dragons.

— Antoine-Thomas Le Secq de Saint-Martin, commandeur de Saint-Antoine de Balinghem, cy-devant procureur général des eaux et forêts de France.

22 mars 1717, Sébastien-Emmanuel des Rues, comte de Sommerives, commandeur.

— Jean-Charles Claude de Quesnel de Coupigny, capitaine d'infanterie au régiment du Roy.

— Charles-Martian Le Meneust, chevalier, seigneur marquis du Chastellier Bréquigny, cy-devant chambellan de Monseigneur le duc d'Orléans, régent.

— Charles-Estienne de Noblet, marquis de Chenelette, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment Piedmont, maréchal de camp, gouverneur de Chastillon-les-Dombes.

— Antoine Le Maigne, commandeur, cy-devant capitaine au régiment de la Sarre, gentilhomme servant du Roy.

22 avril 1717, Jacques Duclaux de la Rochette, capitaine d'infanterie commandant à l'inspection de la garde du Rhosne en Dauphiné, grand prévost de cette province.

— André de Colmesnil, commandeur de Saint-André de Colmesnil, gendarme de la garde du Roy.

9 juin 1717, Buffile-Hyacinthe-Toussaint de Brancas, comte de Cereste, capitaine réformé.

— Louis-Sébastien, comte de Castel et de Saint-Pierre, enseigne de la 2e compagnie des mousquetaires, premier écuyer de S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans.

23 juin 1717, Charles-Gilles Hynet du Hautmesnil, ancien capitaine d'infanterie.

— Jean-Pierre Chauvel de la Martinière, chevalier de Saint-

Louis, mestre de camp de cavalerie, baillif d'épée de la ville d'Orléans.

28 juillet 1717, Jacques-Charles Galland, commissaire provincial des guerres.

4 août 1717, Jean-Auguste, marquis de Rouvroy, colonel de dragons à la suite du régiment de Lépinay, chevalier de Saint-Louis.

11 août 1717, Ignace-François de Limozon de Saint-Didier, envoyé en Hollande.

1er septembre 1717, Charles Boitault des Jonchères, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Piedmont.

13 octobre 1717, Jean-Gabriel de la Porte du Theil, premier commis des affaires étrangères.

13 octobre 1717, Pierre Saulger de Saint-Maurice, chevalier de Saint-Louis, capitaine aux gardes.

10 novembre 1717, César-Michel Hereau de Chanzeaux, capitaine de cavalerie.

— Jacques Chotelle de Montroy, commandeur fondateur du Mont-Saint-Bernard, lieutenant de Roy de Soissons, capitaine des gardes suisses de M. le Régent.

— Antoine-François de Paul de la Loère, de minorité, commandeur fondateur et commandeur survivancier du Mont-Saint-Bernard.

14 décembre 1717, François de Lastic de Saint-Jal, vicomte de Beaumont, cy-devant capitaine de cavalerie, exempt des gardes du corps, compagnie de Noailles.

21 décembre 1717, Dom Louis Cayetano de Montenegro.

— Dom Louis Michel de Vandine Salgado, capitaine d'infanterie espagnole, gouverneur pour le roy d'Espagne des deux provinces de Azangaro et Guamalier au Pérou.

— Dom Francisco Pacheco Porto-Carrero, prieur-commandeur, recteur de l'église de Notre-Dame de Pomebamba la Grande au Pérou.

11 janvier 1718, François de Sollis, ancien capitaine d'infanterie et major pour le roy de la ville d'Aix.

19 janvier 1718, Laurent de Villy de Saint-Varin, capitaine d'infanterie au régiment de Poictou.

25 janvier 1718, Louis Le Mercier de Maisoncelles, chevalier de Saint-Louis et commandant pour le roy dans l'isle de la grande terre de la Guadeloupe.

16 février 1718, Louis-Racine d'Ormoy, commandeur fondateur de Charancy-Conflancs, colonel réformé à la suite du régiment de Poictou.

— François de Brémond, chevalier de Saint-Louis, ancien aide-major des gardes de M. le Régent, mestre de camp réformé de cavalerie et lieutenant pour le Roi de Riblemont.

3 mars 1717, François Hardouin de Fournel de Tayal, cy-devant capitaine de cavalerie au régiment de Ruffec.

13 mars 1718, Jean Le Jau, seigneur de Chambergeau, cy-devant capitaine au régiment du Roy, infanterie.

— Jacques de Chanrenault, cy-devant maître d'hôtel ordinaire de Madame la Dauphine.

6 avril 1718, Thomas-Claude Chapelain de Fontenailles, capitaine des gardes de M. le prince de Conty.

— François de la Marck, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de la Marck.

11 avril 1718, François Durand, originaire de la ville de Montpellier, ancien officier d'infanterie.

4 mai 1718, Antoine-Hercule de Michaut de Feuquerolles, chevalier de Saint-Louis, ancien gendarme de la garde du roy.

8 juin 1718, Nicolas de Montargon, gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, électeur de Saxe.

16 juillet 1718, François de Bernat de la Carbonnière, lieutenant-colonel d'infanterie réformé, attaché à la ville de Metz.

— Jacques-Charles-Anne de la Motte de Hacqueville.

— Jean-Marie des François de Sauses.

— François-Louis, marquis de Rochefort, capitaine de dragons au régiment de la Reine.

27 juillet 1718, Claude-François, comte de Lannoy et de Beaurepaire, comte du Saint-Empire.

— Adrien-François, comte de Lannoy, comte du Saint-Empire.

5 août 1718, Philippe Pourcher de Thoré.

5 septembre 1718, Claude Viart de Villebazin, lieutenant-général d'épée au bailliage d'Estampes.

19 novembre 1718, Nicolas-Joachim Descartes, commandeur fondateur de Saint–Joachim Descartes, conseiller au parlement de Metz et commissaire ordonnateur des guerres sur la Moselle.

15 décembre 1718, Étienne Prost de Grangeblanche, avocat et procureur général de la ville de Lyon.

17 décembre 1718, Entrope–Alexandre de Saluces, comte de Lure, capitaine au régiment, mestre de camp général.

— Gabriel Delpuech de la Bastide de Caignac, lieutenant d'infanterie au régiment de Bourbonnois.

— Christian–Adolphe–Léopold de Bossern, baron de Schivern, capitaine au régiment d'Alsace.

12 janvier 1719, Adrien–Romain Thomé de Montmagni.

19 janvier 1719, Paul-François–Charles de la Haye de Brie de Monbaud, major du régiment de la Trémouille.

27 février 1719, Charles-Marie de la Condamine, lieutenant au régiment de Clermont, de l'académie des sciences.

— Alexandre Le Vaillant de Damerie, cy–devant major du régiment de Brulart.

6 mars 1719, François–Pierre du Delay de la Garde, de minorité, commandeur fondateur de Saint-Pierre de Delay, conseiller au grand conseil.

— Guillaume de Seguret de Lussan, commandeur fondateur, cy-devant lieutenant au régiment de Champagne, gouverneur de Châtelleraut.

19 mars 1719, Jean-Pierre de la Seigne de Borre, capitaine de dragons.

20 mars 1719, Louis–Henry Dorieu.

— Guillaume de Boàisne de Camfort, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de l'artillerie de France.

— François-Charles de Ganeau, commandeur fondateur de Saint-François de Ganeau, commissaire des gardes françoises.

27 mars 1719, Philippe–Jacques de Boyer de Saint–Georges, chevalier de Saint–Louis, capitaine aux gardes françoises.

30 mars 1719, Christophe Maunier, chevalier de l'Eperon d'or et du Saint-Sépulcre.

3 avril 1719, Jean-François de Thebaud de Boisgnorel, écuyer de Monseigneur le duc d'Orléans.

14 avril 1719, Jean-Baptiste de Boaisne de Camfort, chevalier de Saint-Louis, commissaire d'artillerie.

15 mai 1719, René Le Vaillant de Beaulieu.

— Claude-Anne-Remy Le Court de Beru, prieur commandeur, sous-diacre du diocèse de Langres.

28 mai 1719, Philippe Lagau, employé pour le service du roi dans les cours d'Allemagne.

5 juin 1719, Emé-Marie Gontier, comte du Pérou, baron d'Auvillars.

— Henry-Guillaume Crespet de la Roche du Mas, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie.

17 juillet 1119, Alphonse-Auguste, comte de Thiville, cy-devant mousquetaire de la 1re compagnie.

— Pierre-Patrice de Feu de Charmoy, commandeur fondateur de Saint-Patrice de Charmoy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy.

23 août 1719, Guillaume-Raymond de Melet, cy-devant mousquetaire de la 1re compagnie.

17 septembre 1719, Gabriel Gandillaud de Fonguyet, ancien président au présidial d'Angoulême.

22 septembre 1719, François-Paul Blondel d'Azincourt.

8 novembre 1719, Nicolas de Barthomier du Bois-Lépicier.

18 novembre 1719, Claude-Joseph Bosc, commandeur de Saint-Louis de Juvisy, cy-devant écuyer du Roy.

6 décembre 1719, Claude de Saincton de Gloriette et du Marché Pallu, cy-devant capitaine de dragons à la suite du régiment de Lautrec.

10 janvier 1720, Jacques Heurtault de Merolles.

— Charles Moreau de Mautour, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine au régiment de Toulouse.

— Mathieu-Aphrodise-Gautier, baron de Villenouvette, capitaine au régiment de Navarre.

— Joseph, comte de Trussy, envoyé extraordinaire de feu Monseigneur le duc de Mantoue.

31 janvier 1720, Jean-Amable-Paul de Malon de Croische, commissaire provincial des guerres de la généralité de Languedoc.

2 février 1720, Jacques de Montagnac d'Estansannes, consul de France à Lisbonne.

— Étienne-Luc Duchemin de la Vaucelle, de minorité.

10 février 1720, Denis, comte de Palluau, cy-devant mousquetaire du roy dans la 1re compagnie.

— Edmond Bonnet de Saint-Léger, gouverneur de Boisgency.

— 18 février 1720, Bernardin de Lesnerac de Mesniville, cy-devant officier de marine, maintenant prêtre, prieur commandeur.

21 mars 1720, Pierre-Claude-Robert-Camille Duchemin Dumesnil Durand, cy-devant mousquetaire du roy.

17 avril 1720, Augustin de la Rue de Bernapré, cy-devant officier de marine.

— Jacques-Étienne Le Roy de Lunezy.

— Michel-Honoré Le Roy de Lunezy, cy-devant page de Monseigneur le duc d'Orléans.

— Charles-Eustache Richer de Bouillancy, cy-devant mousquetaire dans la 1re compagnie.

— Claude Dorat de Chameulles, commandeur de Saint-Louis de Juvisy près de Paris, en 1746, greffier et secrétaire-général de l'ordre, conseiller du Roy, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes de Paris.

— Joseph-Jean-Jacob de Kerjégu.

— Antoine-Jean-Benoît de Saint-Port.

— Nicolas-Foy de Saint-Maurice, commandeur de Saint-Jean hors de Genève, seigneur de Champuiseaux, conseiller d'État ordinaire, président honoraire en la cour des monnaies de Lyon.

— François-Joseph de Canterenne de Flochecourt, capitaine de cavalerie au régiment de Turenne.

27 avril 1720, Pierre-Élie-Léger de Kermolo, lieutenant général-garde-côtes de la capitainerie de Lorient.

30 avril 1720, Jean-Henry de Flory de Versalieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Béarn.

30 avril 1720, Claude Petit de Passy, de minorité, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal.

15 mai 1720, Olivier-Pierre-César de Musset, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Chartres, infanterie.

— Claude-Dominique de Mouchet, écuyer, comte de Villedieu, lieutenant de cavalerie au régiment de Lorraine.

— François de Corn de Queyssac.

18 mai 1720, Joseph-Guillaume, marquis d'Herbouville et de Varennes.

— François-Ignace, baron de Berkenfeld.

5 juin 1720, Joseph du Faure de la Peyre, ancien officier au régiment de Champagne.

— Antoine Mazière de Montsevroux.

— Louis-Maurice Dubouzet, chevalier, marquis de Roquespine.

13 juin 1720, François-Jérosme de Léglise de la Motte, capitaine d'infanterie attaché à la ville de Thionville.

— François du Moulins de la Riffaudière, ancien mousquetaire du roi dans la 2e compagnie.

— Louis-Jacques Baudelot de Quinville, capitaine au régiment royal artillerie.

27 juin 1720, Charles-Paul Le Marinier, marquis de Cani et de Reauville.

— Charles-Paul de Lescoux de Saint-Bohaire, cy-devant capitaine de dragons au régiment de Lépinay.

— Jean-Gabriel Richer de Previlliers, cy-devant lieutenant au régiment des Landes.

— Louis Heurtault du Mez.

— Jean-René Couvey de la Touche, gentilhomme de S. A. S. Madame la duchesse Douairière.

16 juillet 1720, Louis-Robert de Radiolles.

— Pierre de Beaulieu de Lagesse.

— César-André Daverdoing, cy-devant commissaire des guerres.

1er août 1720, François de Bernes de Baudretun, capitaine de cavalerie réformé au régiment de Marcillac.

— Gillebert Boutet de Sazèret, cy–devant lieutenant de dragons au régiment de la Reine.

— Jean-Bernard Rousseau.

20 août 1720, Estienne-Marie de Guillerm de Lanrun, capitaine aide–major du régiment de Lannion, infanterie.

29 août 1720, Charles–Bernard de Canouville, comte de Raffetot.

— Gabriel-Henry Faucher, marquis de Circé, de minorité.

5 septembre 1720, Louis-François d'Isarn de Montjeu de Villefort, cy-devant officier aux gardes, chevalier de Saint–Louis, gouverneur de la citadelle de Valenciennes.

— Christophe de Tannouarn du Plessis–Bardoul, brigadier des gardes-marine à Brest.

12 septembre 1720, Gérard Mellier, trésorier de France en Bretagne, maire de la ville de Nantes.

Monseigneur Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, commandeur des ordres du Roy, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et lieutenant général pour le Roy de la province de Dauphiné, et grand-maître général tant au spirituel qu'au temporel des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, Béthléem et Nazareth, tant deçà que delà des mers; receu grand-maître desdits ordres le 13 février 1721 [1].

Messieurs les chevaliers receus par Monseigneur le duc d'Orléans.

25 février 1721, Frère Conard-Alexandre, comte de Rottembourg, ministre du Roy en Prusse, brigadier des armées du Roy, colonel et chevalier de Saint–Louis.

— Adrien Le Roy de Marmagne, gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans.

— Charles Roussel de Tilly, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roy et envoyé près l'électeur palatin, chambellan de Monseigneur le duc d'Orléans.

[1] Le duc d'Orléans, alors encore duc de Chartres, fut nommé par le Roi, le 12 septembre 1720 et confirmé dans sa grande maîtrise par le Pape le 17 décembre 1720; il prêta serment au Saint-Siége entre les mains du cardinal de Gesvres, le 13 février 1721, et au Roi, entre les mains de Sa Majesté elle-même le 23 février, dans la chapelle des Tuileries. (Gauthier de Sibert, tome II, page 193 et suiv.)

19 mars 1721, Jérémie Dean, cy-devant capitaine au régiment de Berwich, colonel au service du roy d'Espagne.

— Richard-Corneille Compiègne Gaya de Pussay, commandeur, capitaine au régiment de Louvigny, major de Compiègne, écuyer de Madame la duchesse du Maine.

31 mars 1721 [1], Louis-Robert Mallet de Graville, marquis de Valsemé, chevalier de Saint-Louis, mareschal de camp, colonel du régiment du Roi, cavalerie, chambellan de Monseigneur le duc d'Orléans.

— Pierre Sevin de Quincy du Plessis, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine au régiment Dauphin, infanterie.

— Benigne-Jerosme du Trousset d'Héricourt, intendant des galères à Marseille, conseiller d'honneur au parlement de Provence.

— Charles, comte de Stemboch, capitaine réformé au régiment royal allemand.

— François de Pitera de Mariny, napolitain, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de Bentest.

— Annielo Pitera des comtes de Mariny, son frère.

12 avril 1721, Claude Alain Le Barbier, comte de Lescoet.

10 mai 1721, Bernard de Thoulouse de Lautrec, chanoine de Saint-Louis, sous-aide major des gardes françaises et gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans.

15 mai 1721, Louis de Brancion, comte de Visargent, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la marine.

21 mai 1721, Robert, marquis de Beauveau d'Espence, commandeur, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp du régiment de la Reine, inspecteur de cavalerie et maréchal de camp.

— Jean-Baptiste du Mez, chevalier, comte de Rosnay, capitaine des gardes de la porte de Monseigneur le duc d'Orléans, régent.

— Jacques-Hector du Fretat de Boissieux, ancien capitaine au régiment des Landes.

29 mai 1721, Philippe-Anne de Saint-Germain de la Baleine, de minorité.

[1] C'est à cette date que le nouveau grand-maître reçut, dans l'église des Carmes du Saint-Sacrement, les soumissions et respects des chevaliers conformément aux statuts.

2 juin 1721, Roland-François de Kermenguy de Saint-Laurent.

3 juin 1721, Charles-François de Fouques de la Pilette.

22 juin 1721, André Drummont, comte de Melfort, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie.

— Charles-Armand de Tiercelin, marquis de Saveuse, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment Colonel général.

— Jean-Louis Tardy de Montravel, mousquetaire de la 1re compagnie.

— Louis-Cézar de Combaud, comte d'Auteuil, chevalier de Saint-Louis, gouverneur d'Avallons, écuyer de M. le prince de Condé.

16 juillet 1721, Jean-Frédéric Dorival, chevalier de Saint-Louis. capitaine au régiment Colonel général cavalerie.

17 juillet 1721, Louis-Joseph de Laurent, comte d'Ampus.

— Vincent Mamachy de Lusignan, gentilhomme de l'île de Chio, commissaire des galères à Marseille [1].

22 juillet 1721, Jean Quarré de Livron, conseiller au parlement de Dijon.

24 juillet 1721, Jacques-Étienne de Grouches, comte de Chepy, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, de minorité.

— Gabriel-Baptiste du Pac de Badens, capitaine au régiment de Normandie.

27 août 1721, Claude-Jacques-Cézar de Murat, marquis de Montfort, de Rotrou et de Castelnau, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp d'infanterie.

— Louis Neyret de la Ravoye, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roy.

— René-Charles-François de Guéroust de la Gohière, capitaine de dragons au régiment d'Orléans et gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans.

— Louis-Joseph de Francine, lieutenant réformé à la suite du régiment Colonel général.

— Jean-Laurent de Bars de la Gazaille, prieur commandeur, chanoine archidiacre de l'église de Sarlat.

10 septembre 1721, René-Gilbert des Vaulx, marquis de Levaré.

[1] Son écusson est resté en blanc.

17 septembre 1721, Barthélemy Loubat Carles.

— Jean-Baptiste-François, comte de Coetlosquet.

2 octobre 1721, Louis-Hugues de la Porte, de minorité, capitaine de dragons au régiment de la Reyne.

9 octobre 1721, Bernardin de Vissec de Fontez.

15 octobre 1721, Louis de Mailly, comte de Rubempré, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du Roy.

— Nicolas-Claude-Joseph de Montagnac, Estansanne, capitaine de cavalerie au régiment de la Reyne.

6 décembre 1721, Antoine-Laisné de Parvilly.

— François Huë du Merlet.

— Claude-Toussaint Marot, comte de la Garaye, commandeur et grand hospitalier en Bretagne.

— Louis-Philippe-Esprit-Juvénal de Rochechouart de Montigny et Monceau, capitaine d'infanterie au régiment de la Reyne.

11 janvier 1722, Olivier de Kermel de Kerprigent.

— Jean-Baptiste de Laffiteau de la Barthe, chevalier de l'ordre du Christ.

7 mars 1722, Pierre-François Sappia Bonnetti, président du suprême conseil de Saint-Remo en Corse.

15 mars 1722, Jean-François Geraldin, capitaine d'infanterie au régiment de Barwich.

22 mars 1722, Pierre-Gaspard, marquis de Clermont-Galerande, lieutenant général des armées du Roy, grand bailli de Dôle, chevalier des ordres du Roy, cy-devant premier écuyer de M. le duc d'Orléans, etc.

— Joseph-Charles Joubert de la Bastide, marquis de Château-Morand, chevalier de Saint-Louis et lieutenant général des armées du Roy.

— Henry de Tilly, comte d'Accon, cy-devant premier chambellan de Monseigneur le duc d'Orléans, régent.

— Joseph-Maximilien-Louis d'Hallencourt de Boulainvilliers, chevalier de Saint-Louis, cy-devant lieutenant de grenadiers au régiment des gardes françoises.

— Pierre-Guillaume Desprez de Bebec de Fretemeulle, chevau-léger de la garde du roy.

27 mars 1722, Annibal-François Luillier de Précy, cy-devant lieutenant de cavalerie.

4 avril 1722, Hector-François de la Tour de la Chaumontauban, chevalier de Saint-Louis, mareschal des camps et armées du roy.

— François Hervé, seigneur de la Boissière, prévost et seigneur de Saint-Vallery.

15 avril 1722, Alain le Borgne de Coettivy de Kervel et de Boisriou.

23 avril 1722, Oronce de Bertrand du Metz, cy-devant capitaine au régiment de Montrevel, cavalerie.

— Charles-François Desprez de Bebec, prieur commandeur, chanoine de l'église de Rouen et président de la chambre des comptes de Normandie.

— Louis de Carvel, chevalier de Mercy, commandeur de Saint-Thomas de Fontenay-le-Comte, capitaine au régiment Colonel général dragons, gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans.

5 mai 1722, Victor-Martial de la Moussaye de Villeguerif, cy-devant sous-brigadier des gardes de la marine à Brest.

11 juin 1722, Henry, marquis de Ségur, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général.

— Christophe-Ignace de la Tour-Saint-Vidal, marquis de Choisinet, cy-devant capitaine au régiment de la Marche.

— Guy de Benio, capitaine de cavalerie hongroise.

14 juin 1722, François de Guenant de Vitrey, lieutenant des gardes de Monseigneur le comte d'Eu.

— François de Durat de Ludaix, commandeur d'Aigrefeuille, sous-brigadier des gardes du corps et grand baillif du pais de Combrailles.

— Jacques-Louis-Robin de la Roche, chevalier de Saint-Louis, cy-devant major du régiment de la Reyne, infanterie, major de Montmédy.

16 juillet 1722, Jean-Henry Sivers de Lespérance, baron du Saint-Empire, conseiller privé de Montbéliard, lieutenant-colonel à la suite du régiment de Besançon.

— Mathieu-Pierre d'Armagnac, cy-devant lieutenant de cavalerie au régiment de Rosen et lieutenant de MM. les mareschaux de France au département de Chinon.

— Pierre-Ignace de la Touche de Loysi, membre de plusieurs académies.

4 août 1722, Ernest-Louis de Mortaigne, chevalier de Saint-Louis, premier major du régiment royal Allemand cavalerie.

6 août 1722, Emmanuel de Guibal, capitaine aide-major du régiment d'Anjou.

22 août 1722, Robert de Menou de Nerbonne, cy-devant capitaine au régiment d'Humières.

27 août 1722, Thomas, comte de Chabannes, mestre de camp de cavalerie, brigadier des armées du Roy.

— Louis, comte de Loras, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine au régiment de Conty.

3 septembre 1722, Jacques de Vauborel de Moissey.

4 septembre 1722, Louis-Auguste-Sire de Rieux, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roy.

8 septembre 1722, Guilleaume-Claude Le Mercier de Beaurepos, mousquetaire de la garde du Roy.

25 septembre 1722, Magnus-Charles, comte de Froberg de Montjoie, capitaine au régiment royal Allemand, cavalerie.

2 octobre 1722, Antoine de Goisson de Bellefonds, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Normandie.

17 octobre 1722, Jean-Augustin d'Hulleau de Campredon, cy-devant capitaine au régiment de la Couronne.

19 octobre 1722, Charles-Zacharie de Michelis de Villars, chevalier de Saint-Louis, premier capitaine commandant le régiment de Nice.

30 octobre 1722, Louis-René Picon de Saint-Merry et d'Andrezel, capitaine d'infanterie au régiment de la Couronne.

8 septembre 1722, Marc-Antoine d'Augustine de Septèmes.

12 décembre 1722, Louis-Dominique de Cambis, chevalier de Velleron, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant des gardes du corps, mareschal de camp, gouverneur de Cisteron, ambassadeur du Roi en Angleterre.

A. DE MARSY.

(*La suite prochainement*).

UN CHAPITRE INÉDIT

DE

L'HISTOIRE DE MADAME DE MAINTENON

La rencontre imprévue de documents enfouis dans une des collections manuscrites de la Bibliothèque Nationale nous a inspiré la pensée de publier un chapitre peu connu de la vie de M^me^ de Maintenon. Loin de nous de chercher à rabaisser cette grande figure historique; il s'agit surtout de rectifier une erreur accréditée sur la noblesse prétendue ancienne de sa famille.

Les documents que nous avons consultés pour ce travail, et que nous allons reproduire presque intégralement, se trouvent, pour la plupart, dans la collection dite *Cabinet du Saint-Esprit*, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale [1]. Ils ont été recueillis par Clairembault, généalogiste des ordres du roi, et en grande partie transcrits de sa main. Ils offrent donc tous les caractères désirables d'authenticité.

I.

Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, historien et pamphlétaire protestant, descendait d'une famille de petite noblesse du Poitou, dont la filiation n'est prouvée que depuis Jean d'Aubigné, père de Théodore-Agrippa.

Ce Jean d'Aubigné était né à Loudun. Il s'était établi à Archiac, où il faisait les affaires des enfants de Jeanne de Montpezat, douairière d'Archiac, qui lui conférèrent l'office d'assesseur ou lieutenant du juge. Privé de cet emploi et des émoluments qui y étaient attachés, et dont il avait grand besoin pour vivre, il passa au service d'Antoinette de Pons, dame d'Albret, et plus tard, à celui

[1] Coll. du S.-Esprit, tome LV.

d'Antoine de Bourbon, mari de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Il épousa en 1550 Catherine de l'Estang, et vint se fixer à Pons, au lieu dit Saint-Moris ou Saint-Mary. L'année suivante, sa femme lui donna un fils, qui fut le trop fameux Théodore-Agrippa d'Aubigné. On a dit que Agrippa était bâtard de Jeanne d'Albret; c'est une fable. Il n'eut de commun avec la reine de Navarre que sa haine contre les catholiques. Agrippa, marié à M^lle^ de Lezay, fut père de Constant d'Aubigné aussi protestant. On sait la vie aventureuse et peu régulière de Constant. Nous n'entrerons dans aucun détail à son sujet. Disons seulement qu'il épousa en secondes noces Isabelle-Jeanne de Cardillac, catholique, et que celle-ci, ayant demandé à partager la captivité de son mari, enfermé dans la prison de Niort, y mit au monde, en 1635, Françoise d'Aubigné, devenue depuis la marquise de Maintenon.

Nous ne suivrons pas davantage Françoise d'Aubigné dans les phases diverses de son existence; c'est seulement du côté héraldique de son histoire que nous voulons nous occuper.

On a regardé à tort son mariage avec le poète Scarron comme une mésalliance. Les Scarron, bonne et ancienne famille de robe, n'étaient pas moins nobles que les d'Aubigné de Poitou [1]. Cependant, malgré ses droits incontestables et ceux de son mari, la veuve Scarron se trouva sans doute trop pauvre en 1668 pour se procurer les pièces nécessaires à établir sa noblesse, lors de la recherche des usurpateurs prescrite par Louis XIV en 1666. Elle préféra se désister. Nous en avons la preuve dans l'extrait suivant du registre « de la Commission établie pour la recherche des usurpateurs de noblesse contenant la déclaration de divers particuliers, bourgeois de Paris, y demeurant, qui ont pris la qualité de chevaliers ou écuyers, et qui s'en sont désistés. »

« Du 21 juillet 1668.

« Est comparu au greffe de ladicte Commission dame Françoise d'Aubigny (sic), veuve de Paul Scarron, vivant sieur de Fougerais, demeurant à Paris, rue des Trois-Pavillons, laquelle a déclaré qu'elle n'entend pas se servir des dites qualitez, s'en est désistée et désiste, déclarant ne les vouloir soutenir; dont acte, et a signé, etc. » (Vol. IX, fol. 392. — Génér. de Paris.)

[1] Les Scarron, de l'Ile de France, portaient : *d'azur, à la bande bretessée d'or.*

Vingt ans plus tard, la *bourgeoise de Paris*, qui avait fait à sa pauvreté le sacrifice de sa noblesse, était l'épouse du grand Roi. Les courtisans ne lui manquaient pas. Elle était la dispensatrice des faveurs; les ambitieux, les besoigneux lui faisaient une cour assidue et intéressée.

Parmi eux figurait au premier rang le frère de M^me^ de Maintenon, Charles d'Aubigné. C'était un homme de peu de mérite, élevé déjà très-haut, beaucoup trop haut par sa sœur : il avait été fait successivement comte, gouverneur de Belfort et d'Aiguesmortes.

Il ne se contentait pas de ces honneurs lucratifs, « il faisait, dit Saint-Simon, des sorties épouvantables à Madame de Maintenon de ce qu'elle ne le faisait pas duc et pair » En attendant, et comme acheminement, il lui fallait le Cordon bleu.

II.

L'ordre du Saint-Esprit, depuis sa création en 1578 par Henri III, était réservé aux membres des grandes et anciennes familles ou aux personnages illustrés par leurs services. Les souverains avaient veillé à le préserver de la déchéance qu'avait encourue l'Ordre de Saint-Michel, en choisissant avec soin les candidats. Cette précaution conservait à l'Ordre du Saint-Esprit tout son lustre, bien plus que les conditions de noblesse requises pour y être admis. Ces conditions étaient beaucoup moins rigoureuses qu'on ne le croit généralement. Il suffisait d'être « gentilhomme de nom et d'armes, de trois races paternelles pour le moins. »

Charles d'Aubigné, totalement dépourvu de droits en matière de services, ne pouvait attendre que de l'ascendant dont sa sœur jouissait auprès de Louis XIV, l'honneur de prendre place parmi l'élite de la noblesse et des illustrations du royaume. Il avait la noblesse suffisante, puisque que sa filiation noble était prouvée, comme nous l'avons dit, jusqu'à Jean, son bisaïeul. Il était donc gentilhomme de trois races paternelles. Mais une noblesse ancienne, remontant aux Croisades, eût fait meilleure figure dans ses preuves. C'était même un moyen très-puissant pour obtenir du roi la faveur désirée, que d'établir l'extraction d'ancienne chevalerie du frère de Madame de Maintenon. Ce moyen ne manqua pas.

Laissons ici la parole au duc de Saint-Simon [1], il va nous dire comment on s'y prit :

« M. de Chartres (l'évêque Godet-Desmarets, confesseur de Madame de Maintenon), avait trouvé à Saint-Sulpice un grand et gros pied plat, lourd, bête, ignorant, esprit de travers, mais très-homme de bien, saint prêtre pour desservir, non une cure, mais une chapelle...., d'ailleurs pauvre, crasseux, huileux à merveille... C'était un homme de bonne et ancienne noblesse de l'Anjou qui s'appelait d'Aubigny ; ce nom le frappa encore plus ; il le prit ou le voulut prendre pour parent de Mme de Maintenon, qui était d'Aunis et s'appelait d'Aubigné. Il lui en parla, et à ce pied-plat aussi, qui, tout bête qu'il fût, ne l'était pas assez pour ne pas sentir les avantages d'une telle parenté dont on lui faisait toutes les avances. Madame de Maintenon se trouva ravie de s'enter sur ces gens-là. Les armes, le nom et peu après la livrée furent bientôt les mêmes. Le rustre noble fut présenté à Saint-Cyr à sa prétendue cousine, qui ne l'était pas tant, mais qui pouvait tout. Teligny, frère de l'abbé, qui languissait de misère dans sa chaumine, accourut par le messager et fit aussi connaissance avec le prélat et sa royale pénitente. Celui-ci se trouva un compère délié, entendu et fin, qui gouverna son frère et suppléa tant qu'il put à ses bêtises... »

Une généalogie fut donc arrangée par l'abbé ou par son frère, à la grande satisfaction des deux familles qu'elle rattachait à une origine commune.

Voici la note de Charles d'Hozier sur cette généalogie :

« M. l'abbé d'Aubigné, qui est de la branche de Tigny, et qui se se nomme Claude-Maur d'Aubigné, est celuy qui a dressé cette généalogie et qui en a ramassé les tiltres. Cet ouvrage ne luy a pas esté inutile; car comme il a eu l'art et l'habileté de joindre les pères de Madame de Maintenon et d'en faire une branche de sa maison, qui est très-noble et très-ancienne en Anjou, extraction aussy agréable, que le grand-père de Madame de Maintenon avait déjà commencé de soutenir avec hauteur et hardiesse ; la récompense a esté pour l'abbé d'Aubigné l'abbaye de la Victoire, en Anjou, et enfin l'évesché de Noyon. »

Plus tard, le même d'Hozier ne se contentait plus de relever

[1] *Mém.*, tome II.

l'*art et l'habileté* de l'abbé d'Aubigné. Il le présente comme ayant falsifié un titre, et parle de lui dans des termes qui font écho aux épithètes si mordantes du duc de Saint-Simon :

« Cet abbé *a plus osé, et fait* pour cet ensouchement la transaction de 1508. Madame de Maintenon n'a pas voulu que rien manquast à l'élévation de cet abbé, nommé à l'archevesché de Rouen le 25 décembre 1707 ; qui au milieu de sa grandeur, n'est tousjours qu'un capelan gonflé, mais sans dignité et avec peu d'esprit et de capacité... Madame de Maintenon croit s'honorer en agrandissant un nom qui luy a presté de quoy se prétendre par sa naissance bien au-dessus de ce qu'elle est originairement. »

III.

Quelle preuve avait donc donnée de *son art et de son habileté* l'abbé d'Aubigné, ou plutôt son frère qui l'inspirait et le gouvernait? Qu'avait-il *osé et fait?* Il avait tout simplement attribué à François d'Aubigné, son ancêtre, un fils de plus dans un acte « par lequel noble et puissant Hervé d'Aubigné, seigneur de la Jousselinière, donne à Joachim d'Aubigné, son frère, la mesme part que Thibaut, Guy, *Pierre* et François d'Aubigné, ses autres frères, avoient eue dans la succession de noble et puissant François d'Aubigné, et dans celle de demoiselle Marie Paumart, sa femme, leurs père et mère, du 17 février 1516 [1], receu par Oger, notaire à Angers. »

Cet acte était véritable et authentique, mais dans l'original, *Pierre* n'était pas cité au nombre des fils. L'abbé d'Aubigné y inséra ce nom, « qui était nécessaire, dit d'Hozier, pour son entreprise de joindre la famille de Madame de Maintenon à la sienne, et pour le faire cadrer avec celuy qui est dans le faux contrat de mariage de Jean d'Aubigné avec Catherine de Lestang, que l'on a fait son fils. M. l'abbé d'Aubigné l'a fait fagoter ainsy par Coquel pour estre parent de Madame de Maintenon. »

Ce contrat de mariage n'était d'abord connu de l'abbé d'Aubigné que par un sommaire ainsi conçu :

« Contrat de mariage passé à Orléans le 2 juin 1550, par-devant

[1] Dans une note citée plus haut, d'Hozier donne à cette transaction la date de 1508. Nous ne savons laquelle est la meilleure.

Nicolas et Fayette, notaires royaux, de Messire Jean d'Aubigné, chevalier, seigneur de Brie en Saintonge, chancelier du roy de Navarre, autorisé de *Pierre* d'Aubigné, écuyer, seigneur de Brie et du Vigier, en Anjou, son père, et de sa mère, demoiselle Françoise de Sourches, femme dudit Pierre d'Aubigné, l'un et l'autre estant à la suite du roy de Navarre. »

On comprend pourquoi l'abbé d'Aubigné avait introduit un fils nommé *Pierre* dans l'acte de 1516. Ce Pierre était le même que celui qui est donné pour père à Jean, bisaïeul de Madame de Maintenon, dans le contrat de mariage de ce dernier. Ainsi, la jonction, l'*ensouchement* des deux familles s'opérait aisément. Mais si l'abbé d'Aubigné avait beaucoup *osé* pour parvenir à ses fins, un autre faussaire n'avait pas montré moins d'audace à l'occasion du contrat du mariage. Cette pièce avait été produite en 1667 à M. de Barentin, chargé de la recherche de la noblesse en Poitou, qui l'avait admise. Quelle était sa valeur ? D'Hozier va répondre :

« Je suis étonné de l'ignorance et de la mauvaise foi de feu M. de Barentin d'avoir admis, comme il fit en 1667, pendant qu'il faisait la recherche de la noblesse en Poitou, le contrat de mariage de Jean d'Aubigné, dont la fausseté est si visible, qu'il n'est pas permis à un magistrat et un juge de ne la pas connoistre. Car j'ay veu ce contract de mariage entre les mains de Madame de Maintenon, qui me le montra... Je luy dis qu'il étoit vilainement faux : par le caractère de l'écriture, par la salissure du parchemin, par son volume, et plus que tout cela, parce que Jean de Létang, père de Caterine, y étoit qualifié seigneur de Rules en Angoumois, quoique tous les autres actes véritables que l'on avoit de Jean d'Aubigné et de Caterine de Létang, sa femme, aprissent que Jean de Létang, son père, étoit seigneur des Landes-Guinemer en Blaisois, et d'une famille bourgeoise de Blois, bien differente de celle de Létang, seigneur de Rules, qui est une ancienne famille noble d'Angoumois, et dont les armes sont aussi fort différentes de celles de la famille de Létang de Blois. »

D'Hozier reviendra sur ce contrat, qu'il croit et qu'il prouve être faux. Mais l'abbé d'Aubigné, ou son frère, n'en avait pas moins fabriqué la généalogie de Charles d'Aubigné, le futur chevalier du Saint-Esprit.

Une notice généalogique, calquée sur cette généalogie, fut

imprimée dans le *Mercure* de septembre 1688. « Il y a, dit une note du dossier d'Aubigné au Cabinet des Titres, presque autant de fautes que de mots. La filiation des d'Aubigné d'Anjou y est très-mal prouvée. » Remarquons en passant que lorsque, quelques années plus tard, fut publiée l'*Histoire généalogique de la Maison de France* du Père Anselme, il ne fut fait aucune mention, dans la généalogie des d'Aubigné d'Anjou [1], de ce *Pierre*, auteur prétendu de la branche de Poitou, et que l'article consacré à Théodore-Agrippa d'Aubigné [2], vice-amiral en Poitou, ne nomma aucun de ses ancêtres.

IV.

Quelle part Madame de Maintenon prit-elle à ces manœuvres? Elle paraît avoir cru de bonne foi à l'authenticité des documents présentés. Il semble même qu'elle ait voulu en faire examiner la valeur par d'Hozier. La lettre suivante, la première de celles que nous trouvons relative à cet objet, dans le recueil du Saint-Esprit, fait amplement connaître ses intentions.

« Lettre de Madame de Maintenon à M. d'Hozier, du jeudy 10 juin 1688.

« Je n'ay nulle connoissance sur ma généalogie, que celle que M. l'abbé d'Aubigné m'a donnée, et je n'ay ny le goust, ny le temps de m'apliquer là-dessus à aucune recherche. Je serois pourtant fort aise de sçavoir sur cela, comme en tout, à quoy m'en tenir, et surtout depuis que mon frère a des enfants et en peut avoir encore. Ne doutez donc pas que je ne vous sois sensiblement obligée de la vivacité que vous me montrez la dessus, et que je n'aye toujours compté de vous donner toutes les lumières qui me viendront pour former ensuite mon opinion sur la vostre. On ne peut trouver le contract de Jean d'Aubigné avec Caterine de l'Estang, que je croy avoir lu moi-même à Mursay, quand je fis cette petite production devant M. de Barentin. Je l'ay fait chercher à Orléans, où l'on dit qu'il a esté passé. On le cherche encore à Surimeau et à Mursay, et jusqu'à cette heure inutilement. Cependant j'ay esté instruite dès

[1] Tome II.
[2] Tome VII.

mon enfance de cette parenté avec Messieurs de l'Estang de Rulles, qui ne peut venir que par là. Mille gens s'offrent à me donner des tiltres, mais M. l'abbé d'Aubigné m'asseure qu'il n'y a que ce contract qui me soit nécessaire. Je ne sçay donc plus là-dessus où j'en suis, et vous m'obligerez fort de m'y aider. C'est par retenue et par prudence que je n'accepte pas les offres de tous ceux qui veulent se mesler de cette affaire. Je crains leurs peines et la suite de leurs importunitez, s'ils m'avoient rendu un service ; et de plus, je crains que si on ne trouvoit pas ce que l'on cherche, que cela ne fit un bruit qui me seroit désagréable. Vous voiez que je m'explique à vous avec confiance, comptant sur vostre honneur et sur l'amitié que vous me temoignez. Si j'ay des papiers je vous les envoyeray ; mais il me semble que j'ai tout donné à l'abbé d'Aubigné. »

Parmi les « mille gens qui s'offraient à donner des titres, » on en distingua un, qui parut sans doute plus sérieux ou mieux fourni que les autres. C'était Louis Le Roy, seigneur de Montaupin, qui descendait lui-même de la maison des d'Aubigné d'Anjou par sa mère, Françoise d'Aubigné, mariée à Louis Le Roy. Il communiqua à Madame de Maintenon plusieurs titres des d'Aubigné d'Anjou du xv^e^ et du xvi^e^ siècle. Elle charge d'Hozier, par la lettre suivante, de se mettre en relation avec lui.

« Lettre de la main de Madame de Maintenon à M. d'Hozier du 16 novembre 1688.

« Autant que j'ay esté insensible et indifférente sur la noblesse de ma maison, quand il n'a esté question que de moy, autant suis-je vive et sensible à la connoissance que l'on m'en donne depuis que le roy a fait l'honneur à mon frère de le nommer [1]. Je vous conjure donc d'écrire à M. de Montaupin pour tous les tiltres et toutes les lumières qu'il pourra nous donner. Il me semble que les plus nécessaires sont celles qui touchent Jean d'Aubigné et *son père*, et qu'après cela on remonte bien loin. Faites en cette occasion, je vous supplie, ce que vous feriez pour vous, et croiez que je sens tout ce que je dois sur la manière dont vous en usez pour moi.

« *P. S. de sa main.* — Il y a bien de l'apparence que l'on trouvera des tiltres à Archiac ; car c'est là où mon grand-père les prit

[1] Charles d'Aubigné avait été nommé gouverneur d'Aiguesmortes, le 4 septembre précédent.

quand il fit ses preuves pour épouser Mademoiselle de Lezay. Je ne sçay si j'ay esté à Archiac ; je croy pourtant que c'est mon frère, ayant toujours ouy dire que j'ay esté nourrie à Mursay. »

V.

Le contrat de mariage de Jean d'Aubigné se trouva enfin. Madame de Maintenon le fit voir à d'Hozier pour avoir son avis sur la valeur de cette pièce. Nous avons déjà transcrit plus haut une note de lui relative à ce contrat. En voici une nouvelle où il expose avec plus de détails les raisons qu'on avait eues de fabriquer un titre faux.

« Madame de Maintenon m'ayant fait voir dans son cabinet à Versailles un contract de mariage de Jean d'Aubigné son bisayeul avec Caterine de l'Estang, je le trouvay si vilainement fabriqué que je luy dis au moment que je regarday cette pièce, qu'elle estoit d'une fausseté si visible que j'estois étonné de la hardiesse que l'on avoit eue de la faire et de la mettre entre ses mains. Cependant, cette pièce, telle que je la marque, avoit esté veue par M. de Barentin, intendant à Poitiers, pendant la recherche des nobles de Poitou, et il l'avoit passée pour véritable ; car elle avoit servi à remplir le nombre des années qu'il falloit pour avoir le terme de la possession de noblesse que l'on demandoit. Les raisons qui avoient apparemment donné lieu à cette fausseté, c'est que comme dans le véritable contract de mariage de ce Jean d'Aubigné avec Caterine de l'Estang, on n'avoit pas marqué qu'elle fust de la maison de l'Estang, des seigneurs de Rulles en Angoumois, dont on vouloit qu'elle fust pour estre demoiselle d'ancienne noblesse, et que Jean d'Aubigné n'estoit nommé fils de personne dans ce contract, on vouloit aussy que son père et sa mère fussent nommés dans celuy que l'on supposoit, et que ce père fut de la maison d'Aubigné de la Jousselinière et de Tigny, afin qu'estant par là enté dans cette race on pût dire qu'il estoit assurément d'une noblesse des plus anciennes et des meilleures de la province d'Anjou. Pour remédier à tout cela et pour faire tout concourir au dessein que l'on avoit de se servir de cette supposition, ou Madame de Maintenon ou quelqu'un de sa famille fut conseillé à faire fabriquer cette mauvaise pièce, et pour luy donner un air de certitude, on la présenta à M. de Barentin, et

comme il estoit des amis de Madame Scarron alors, il la passa pour luy faire plaisir et pour luy donner occasion d'en faire usage dans la suite. »

Quel qu'ait été l'auteur de cette falsification, elle atténue celle de l'abbé d'Aubigné, et Madame de Maintenon ne pouvait se persuader que d'Hozier eût raison de rejeter une généalogie dont le seul défaut, à ses yeux, était de se rapporter à un titre admis comme véritable, et de taxer de faux un contrat revêtu d'une approbation officielle. Elle lui écrivait quelques semaines avant la date fixée pour la réception de son frère dans l'ordre du Saint-Esprit.

« Lettre de la main de Madame de Maintenon du 9 décembre 1688, à Marly, à M. d'Hozier.

« Je vous ai fait mander que nous aurons pour commissaires M. le duc de Saint-Simon et M. de Beringhen. M. de Villedo a envoyé à Mursay et à Orléans. J'ay mandé à l'abbé d'Aubigné de venir, et j'ay fait toutes sortes de diligence. Cependant je ne compte que sur vos soins. Enfin vous avez ce qui est absolument nécessaire pour ne pas demeurer court, et pour le reste nous demanderons un délay si d'autres en demandent. On ne peut être plus sensible que je le suis aux marques d'affection que vous me donnez dans cette occasion. *Le Roy ne peut comprendre plus que moy la fausseté de ce contract.* Il me semble que l'on n'en fait guères sans y estre convié ; mais vous estes bon juge et point disposé contre mes intérêts : aussy il n'y a qu'à vous laisser faire. »

VI.

D'Hozier, on le comprend sans peine, était dans une position assez embarrassante : d'un côté, ses lumières et sa conscience ; de l'autre son dévouement ou, pour mieux dire, son désir d'être agréable à Madame de Maintenon. Chargé par elle de recueillir et de classer les preuves de noblesse de son frère, il s'acquittait de ce devoir avec une certaine répugnance. Mais il fallait en finir. Les preuves furent soumises aux commissaires désignés pour les examiner. La forme de ce document en fait, comme il est d'usage, une suite généalogique de la filiation du candidat, avec l'indication des pièces qui servent à prouver chaque degré. Le système de l'auteur du contrat de mariage et de l'abbé d'Aubigné y fut adopté. Le

document est intitulé : « Preuves pour Charles d'Aubigné, frère de Madame de Maintenon, pour l'ordre du Saint-Esprit, remontant jusqu'à Jean d'Aubigné, marié en 1550 avec Catherine de l'Estang, et par lui aux anciens d'Aubigné, *étant dit* le fils de Pierre, un des fils d'Hervé. »

Est-ce d'Hozier qui a cru, par l'addition de ces deux mots *étant dit*, faire taire ses scrupules? Les preuves furent admises par Claude, duc de Saint-Simon, le père de celui qui devait si rudement fustiger les auteurs de ces manœuvres, et par Henry de Beringhen, comte de Châteauneuf, chevaliers de l'ordre, commissaires nommés pour en faire l'examen. Ils déclarent dans leur certificat, daté de décembre 1688, « que sa noblesse est des plus anciennes de l'Anjou, et qu'il peut être admis dans l'ordre. »

La réception eut lieu le 31 décembre de la même année. Trois mois plus tard, le nouveau chevalier pensa à remercier d'Hozier ; il lui écrivit :

« Après toutes les reconnaissances que je vous dois et les obligations que je vous ay, voicy un petit présent que je vous fais, qui a bien l'air de celuy que ce pauvre Persan fit à Artaxerce. Je vous supplie, Monsieur, de le vouloir accepter comme luy, parce qu'il part d'un cœur qui vous sera dévoué toute la vie. Les suites vous en persuaderont, aussi bien que de la véritable et sincère passion avec laquelle je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. — D'Aubigné. — A Paris, le 7 avril 1689. »

Ce présent était de cinquante louis que d'Hozier refusa. Madame de Maintenon fut fâchée de ce refus. La dernière lettre que nous trouvons d'elle témoigne son mécontentement, et nous fait connaître en même temps, que malgré l'admission des preuves on continuait les recherches.

« Lettre de la main de Madame de Maintenon à M. d'Hozier, du 15 avril 1689.

« Je m'imagine que M. de Montopin vous a mandé la mesme chose qu'à moy. Il est fâcheux qu'il ne se trouve rien de Jean d'Aubigné, mais il seroit toujours bon d'avoir le contract de cette tante de mon grand père. *Je suis fort mal-contente* de vous, de ne pas vouloir recevoir les marques de reconnoissance que mon frère veut vous donner, et il n'est guères juste que vous nous donniez incessamment vos peines et vos soins... »

D'Hozier faisait bien en refusant de trafiquer de sa conscience ; mais il aurait mieux fait pour son honneur de ne pas tremper dans ces manœuvres. Il a cru se mettre à l'abri de tout reproche en ajoutant cette note aux deux lettres qui précèdent :

« Le petit présent estoit de 50 louis d'or que je refusay, et cette obligation estoit de luy avoir rangé ses preuves de noblesse pour l'ordre du Saint-Esprit, suivant les tiltres que me donna l'abbé d'Aubigné, et *dont je n'étois pas l'examinateur*, parce que c'étoit à M. Cotignon, comme généalogiste des ordres du roy, à les examiner et à en faire son rapport. »

Cette dictinction, trop subtile, entre le devoir de celui qui ne fait que *ranger*, et le devoir de celui qui est chargé d'*examiner* les preuves, ne peut pas même servir à disculper d'Hozier. Clairembault lui refuse le bénéfice de cet échappatoire, en ajoutant de sa main cet épilogue au dossier : « Moy qui escris cecy, et qui ay les minutes des preuves, je dis que celles de M. d'Aubigné ont esté dressées par M. d'Hozier, et que j'en ay veu des généalogies dressées par luy, indépendamment de ces preuves, et sur les tiltres qu'il remarque fort bien estre faux. M. Cotignon qui ne s'y connoissoit pas trop, ne fit que copier ce que M. d'Hozier avoit fait. »

Nous avons exposé les faits et produit les pièces du procès ; au lecteur d'en tirer les conclusions, surtout celles qui touchent les personnes. Quant à l'ancienne noblesse des d'Aubigné de Poitou, il nous semble impossible de la soutenir, et de rattacher cette famille à celle des d'Aubigné d'Anjou.

L. SANDRET.

ENQUÊTE DE 1666

SUR

LA NOBLESSE

DE

LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS

(*Suite* *).

ÉLECTION DE NOYON [1].

François Marquest, sieur de Monfay (Jussy).

Condamné sur désistement de la qualité à 400 livres d'amende par M. Dorieux; il est mort depuis sa condamnation, ce qui fait que l'on n'a pu se faire payer de la dite amende.

Louis de *Maquerel*, sieur de Quesmy.

Il a produit des titres de six races depuis 1480 ; il y a eu quelques contestations sur ce qu'il y en avait, en copies collationnées mais anciennes : jugé bon par M. Dorieux.

Macquerel : *d'azur à trois macquereaux d'or en pal, couronnés, crétés et barbillonnés de gueules.*

Arthur de Macquerel de Pleineselves; colonel du 3e régiment de la garde royale, tué le 29 juillet 1830 à la tête de son régiment, dans les rues de Paris, était de cette famille.

François de la Fous, sieur de Richebourg, demeurant aux Essarts.

Il est frère de Jacques de Lafous de l'élection de Soissons, dont

* Voyez année 1874, page 560.

[1] Annotations de M. le comte de Merlemont.

les préposés ont interjeté appel au jugement rendu par M. Dorieux en leur faveur ; l'affaire est prête à juger au conseil. Ont été jugés nobles l'an 1671, ayant fait preuve depuis 1559.

La Fous porte : *d'argent, à trois hures de sanglier arrachées de sable.*

Cette famille a encore des représentants ; l'un d'eux a été tué à la bataille de Solférino le 24 juin 1859.

Alexandre du Castel, sieur de Sainte-Cristine.

Condamné faute de titres suffisants avec François du Castel son oncle ; ils ont appelé au Conseil. L'affaire est prête à juger. Ils ont été reconnus nobles par jugement du conseil du mois d'août 1670.

César du Clozel, sieur de Varipont (Montescourt).

Est frère de Guillaume du Clozel de l'élection de Soissons et jugé noble conjointement avec lui, suivant preuves faites de l'an 1425.

Du Clozel : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée de deux coquilles d'or, et accompagnée de deux têtes de mores de sable, liées d'argent.*

Louis de Bosfle, demeurant à Flavy-le-Martel.

Jugé noble avec Pierre Bosfle son parent, de l'élection de Soissons. Originaire de Ponthieu, Jean de Bosfle était à la croisade devant Damiette, suivant charte de juin 1217.

Bosfle, famille éteinte, portait : *d'argent, à deux bandes de sable.*

Jacques de Barenton, sieur de Chevremont.

Adolphe de Barenton, son frère (Coudren).

Ils ont fort bien justifié la noblesse de quatre races depuis 1540, qui est en état d'être jugée ; ils ont été confirmés dans leur noblesse.

Barenton : *d'azur, à trois bandes d'or.*

Alphonse-Henri de la Vergne (Hinacourt).

Il n'y a point d'extrait contre lui et a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvé exempt sur les rôles des tailles. N'a pas été maintenu.

François de Barége (Hinacourt).

Il ne demeure plus au dit Hinacourt et on ne sait où il est depuis ; on a appris qu'il est actuellement dans le service, capitaine au régiment de la marine.

Florimont Gaudier (Genlis).

Condamné sur désistement de la qualité à 1000 livres d'amende.

Il est au service de M. le marquis de Genlis; les préposés ont fait toute diligence pour se faire payer, ce qu'ils n'ont pu, attendu qu'il n'a pas de bien.

Charles de Courcelles (Cay).

Condamné par forclusion à 2,000 livres d'amende par M. Dorieux; c'est un misérable qui est mort chez le sieur de Richebourg son gendre, qui le nourrissait par charité; les préposés ont fait saisir plusieurs meubles, son gendre a justifié que c'était à lui; ils ont été condamnés à la restitution. Le dit sieur Dorieux a depuis appris que le dit Courcelles était mort; ce qui ne l'empêchait pas, malgré sa misère, d'appartenir à une race ancienne.

Courcelles en Bauvaisis : *d'argent, à trois jumelles de sinople, à la cotice de gueules tranchant sur le tout.*

Philippe le Duc (Noyon).

Condamné sur désistement à 10 livres d'amende par M. Dorieux, qu'il a payé, il aurait pu porter une plus grosse amende.

Joel de Henault (Carlepont).

M. Dorieux l'a renvoyé au Conseil pour être jugé avec son père sur une inscription de faux. La famille de Henault qui a encore des représentants, a été maintenue dans sa noblesse au comté de Clermont en Beauvaisis, le 28 février 1699.

De Henault porte : *échiqueté d'or et de gueules.*

Claude Desmarest, sieur de Beaurains.

Il a produit des titres en bonnes formes de sept races depuis 1525; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Desmaretz : *de gueules, au chevron d'argent, surmonté en chef d'une fasce en devise de même.*

Charles Bidault (Moyencourt).

Il est garde du corps du roi, il a produit ses provisions et n'a pris la qualité que depuis qu'il est pourvu de la dite charge; renvoyé de l'assignation.

Le cardinal de Mazarin, par mesure fiscale, avait fait des places de gardes du corps des charges qui s'achetaient et donnaient les priviléges de la noblesse; beaucoup de bourgeois et même de cultivateurs aisés en avaient profité pour s'exempter de la taille et usurper la noblesse en prenant le titre d'écuyer. Louis XIV réforma cet abus en 1664 ou 1665 et remplaça ces privilégiés incapables de

rendre des services militaires, par des gentilshommes ou de vieux cavaliers qui firent de ce corps un des plus braves et des plus brillants de son armée.

Isaac et Charles de Lignières, père et fils (Flavy le Martel).

Ils sont jugés nobles conjointement avec Antoine de Lignières de l'élection de Soissons dont il est parlé ci-devant.

Porte : *d'argent, à la croix ancrée de gueules.*

Florent de Festard, sieur d'Ardiville (Genvry).

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1524; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille est éteinte.

Festart : *d'argent, à trois fasces de gueules*, alias *de gueules, à trois fasces d'argent.*

Henri des Fossez (Beaulieu).

Il a produit avec MM. des Fossez de Thiry de l'élection de Crespy, ses cousins, et jugés nobles conjointement avec lui, suivant preuves produites depuis l'an 1413. — Cette famille avait des représentants dans le bailliage de Senlis en 1789 et paraît en avoir encore en Flandres.

Des Fossés porte : *de gueules, à deux lions adossés et passés en saultoir et leurs queues passées en double saultoir d'or;* ou *de gueules, à deux lions d'or adossés et passés en saultoir, lampassés d'azur, les queues doublement entrelacées.*

Louis de Charmolue, lieutenant civil de Noyon (Noyon).

Louis de Charmolue, prêtre.

François de Charmolue, sieur de Bazancourt (Bazancourt).

Ils tirent leur origine de leur aïeul Henri Charmolue, anobli par le roi Henri IV au mois de janvier 1591 et confirmé en 1601; les préposés ont donné leur désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille a encore des représentants.

Charmolue porte : *de gueules à deux bars adossés d'or, à la croix recroisettée au pied fiché d'argent en chef.*

Philippes de Flavigny, sieur de Liez.

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1510; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Ses cousins demeurant dans l'élection de Laon ont fait preuve depuis l'an 1447 et même 1398.

Flavigny porte : *échiqueté d'argent et d'azur, à l'écusson de gueules posé en abisme.*

Cette famille a encore des représentants ; il ne faut pas la confondre avec une autre du même nom anoblie par Henri III en 1586.

Jean de Guigne, sieur de Villette.

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1543 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Guigne : *d'argent, à trois maillets de gueules.*

Alexandre du Royer, sieur de Bournonville et de Sauriennois (Flavy-le-Martel).

Il a produit des titres de cinq races depuis 1542 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux. On ne le croit pas noble dans le pays.

Porte : *gironné d'or et d'azur de huit pièces, à l'orle d'autant de l'un en l'autre, à l'écu de gueules en cœur.*

Jacques Langlois (Brouchy).

Il a produit des titres de cinq races depuis 1526 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille a des représentants en Picardie.

Porte : *de gueules, à deux chevrons d'argent, accompagnés de trois trèfles d'or.*

Aaron de Casso (Lugny).

Condamné faute de titres suffisants à 60 livres d'amende par M. Dorieux, dont il a donné son placet au roi qui lui a donné arrêt pour jouir du privilége sa vie durant, en considération de services, avec la restitution d'amende.

Valeran Picquet, seigneur d'Esgumont (Ferrière).

A produit un jugement de M. Colbert qui déclare nobles ses parents qui sont de la généralité d'Amiens avec justification de sa branche ; les préposés ont donné désistement.

Cette famille était originaire d'Amiens, où elle occupait la charge de lieutenant particulier au bailliage et présidial. Elle avait été anoblie en 1518, et Geoffroy Picquet, seigneur d'Avelesges, avait été maintenu dans sa noblesse en l'élection d'Arques le 4 avril 1666.

Picquet porte : *d'azur, à la bande d'or, chargée de trois merlettes de sable, une abeille d'or en chef.*

La veuve du sieur Passage-Sinceny (Couillovet, nom inconnu, peut-être Couloisy).

Ses enfants sont déclarés nobles par M. Dorieux; ils demeurent en l'élection de Laon.

Probablement du Passage, qui porte : *de sable, à trois fasces ondées d'or*, et qui a encore des représentants en Picardie.

Isaac de Hervilly, sieur du dit lieu (Louvetin).

Jean de Hervilly, son fils, sieur de Beaumont, bailliage de Channy.

Ils ont produit des titres de neuf races en bonnes formes depuis 1540; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille, dont le nom primitif était Le Cat, s'est éteinte le 9 mars 1853 par la mort de Louis-François-César d'Hervilly, colonel de cavalerie, décédé à Amiens sans postérité; il était fils de Louis-Charles d'Hervilly, qui commandait l'expédition de Quiberon, et mourut à Londres le 14 novembre 1795 de ses blessures.

Hervilly : *de sable, semé de fleurs de lys d'or*, alias *d'argent*.

Le Cat portait : *de gueules, à la tour d'argent.*

Jean de Combreville, seigneur d'Aunoy.

Condamné faute de titres suffisants à 1,000 livres d'amende par M. Dorieux; il est appelant au Conseil où il a produit; il passe pour gentilhomme et a été maintenu dans sa noblesse par arrêt de février 1670.

Pierre et Jean Dollé (Carlepont).

Ils tirent leur origine de leur père anobli au mois de juin 1642, confirmé au mois de mars 1665; jugé bon par M. Dorieux.

Originaire de la bourgeoisie de Senlis, Jean Dollé notaire à Senlis en 1548.

Charles de Hesselin, sieur du Val (Candor).

Il est parent des sieurs de Hesselin, jugés bons, de l'élection de Soissons.

Il n'a pas produit avec eux, parce que c'est un misérable qui a quitté sa femme et ses enfants et est soldat dans une compagnie d'infanterie; l'affaire est prête à juger par forclusion.

Hessèlin : *d'or, à deux fasces d'azur semées de croisettes fleuronnées de l'un en l'autre.*

Cette famille sortie de la bourgeoisie de Paris, avait été anoblie

en la personne de Claude Hesselin, l'an 1597; une autre branche avait été anoblie dès 1477, et portait : *écartelé d'or et de gueules, au lion de l'un en l'autre, à la bordure écartelée de l'un en l'autre, semée de fleurs de lys de l'un en l'autre.*

Jacques de Vuatigny, sieur de Frenière, demeurant à Divette.

Est mort; son fils Charles a été condamné par forclusion à 800 livres d'amende par M. Dorieux; il a donné son placet au roi qui lui a donné arrêt de maintenue en considération de services, et déchargé de l'amende au rapport de M. d'Aligre et par arrêt du Conseil du 27 janvier 1670.

Watigny : *de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de sable.*

Guillaume de Berne de Bugny et ses frères (Maucourt).

Condamnés faute de titres suffisants à 400 livres d'amende par M. Dorieux; ils ont interjeté appel au Conseil où ils ont produit d'autres titres et passent pour gentilshommes.

Berne : *d'argent, à une doloire de gueules.*

Louis de Rogué, marquis de Ville.

Il a produit des titres en très-bonnes formes de six races depuis 1505, et beaucoup de services; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Jean et Pierre de Rogues, ses fils, étaient gouverneurs de Noyon en 1545 en 1575 et en 1612.

De Rogues ou Rogué : *de gueules, à la fasce d'argent*, alias *d'argent, à la fasce de gueules.*

Jean Rogué, baron de Ville.

Même que l'art. précédent; il demeurait à Porquericourt.

Étienne d'Orsay (Quesmy).

Condamné par forclusion à 100 livres.

Élisabeth de Lespinay, veuve de Jean de Bouelles, sieur d'Eppeville.

A produit des titres en très-bonnes formes de cinq races depuis 1570, les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

La famille de Bouelles s'est éteinte dans la personne de Marguerite-Elisabeth, femme de Florimond Bruslard, marquis de Genlis, lieutenant général des armées du roi.

Bouëlles ou Bovelles : *de gueules, au pal d'or, accosté de deux vols de même.*

De l'Espinay : *d'argent, à trois lozanges de gueules.*

Louis de Collezy, valet de chambre du roi (Noyon).

Il a eu arrêt du Conseil qui le décharge de toute poursuite, du 29 janvier 1665.

Ce n'est pas une maintenue de noblesse, mais seulement une décharge de la taille, parce que les valets de chambre du roi qui ne pouvaient être nobles, jouissaient des priviléges de la noblesse tant qu'ils exerçaient leur charge.

Alexandre de Prouville, sieur de Tracy.

A produit des titres très-authentiques de sept races depuis 1480 avec des services très-considérables; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Prouville : *de sinople, à la croix engreslée d'or*, alias *d'azur, à une fasce d'or, et trois anneaux d'or l'un dans l'autre posés en chef.* — Suivant le martyrologe de Malte.

Prouville en Artois : *de gueules, au croissant d'argent.*

Claude Carpentier de Villecholle, sieur de Fontaine-Utertre (Gricourt).

Condamné par forclusion à 1,000 livres; on dit qu'il est gentilhomme et qu'il a produit à Amiens. Il a fait preuve depuis le 30 juin 1545 et a été maintenu.

Carpentier : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois molettes d'or*, alias *d'argent, au chevron de sable, chargé de trois molettes d'argent.*

Laurence du Royer, veuve Charles Godin, et ses enfants (Carlepont).

Ses enfants ont produit au Conseil, et à son égard sa noblesse est jugée bonne par M. Dorieux, en la personne d'Alexandre du Royer son frère.

Armand de Ramberville (Cuy).

Condamné par forclusion à 100 livres d'amende par M. Dorieux, de laquelle on n'a pu être payé; c'est un misérable qui n'a point de pain.

Il était gentilhomme, mais malheur au noble qui avait été ruiné souvent par la guerre. C'était un péché impardonnable aux yeux

des traitants chargés moyennant finance de la recherche de la noblesse ; malheur surtout à ceux dont les titres avaient été détruits ou perdus, ils étaient déclarés usurpateurs de noblesse et soumis au payement de la taille.

Jean Desperbues, sieur de Campagne, demeurant à la Pommeraye.

Condamné par forclusion par M. Dorieux à 500 livres ; il est appelant au Conseil, où il a produit nombre de titres faux contre lesquels il y a inscription.

François de Gournay, sieur de la Roche, demeurant à Flavy-le-Martel.

Condamné sur son désistement à 300 livres d'amende par M. Dorieux ; les préposés l'ont fait mettre prisonnier à Soissons pour tâcher d'en tirer payement. N'ayant trouvé aucun meuble chez lui, on a été obligé de lui donner main-levée de sa personne, au commencement de la peste, sans aucun payement.

Plusieurs familles ont porté le nom de Gournay, en Normandie, en Lorraine et en Angleterre, où les descendants des anciens seigneurs de Gournay en Bray existent encore. Ce François de Gournay était probablement bâtard ou fils de bâtard.

Charles du Bucamp, sieur du dit lieu.

Condamné par forclusion à 50 livres d'amende par M. Dorieux ; c'est un misérable qui est soldat à la solde de cinq sous par jour et n'a pas moyen de payer.

Il n'en était pas moins gentilhomme d'une famille fort ancienne du Beauvaisis, mentionnée dans les titres de l'abbaye de Froidmont dès l'an 1150.

Adrienne de Fer (Eseuvilly).

C'est une fille âgée de 70 ans ; elle a été renvoyée de l'assignation avec défense de prendre la qualité de damoiselle.

Louis de Malloisel, seigneur d'Artranal, demeurant à Gollancourt.

Condamné, faute de titres suffisants, à 2,000 livres d'amende par M. Dorieux. Il a fait signifier un appel dudit jugement.

Ce nom de Malloisel se retrouve souvent dans les actes et les cartulaires des abbayes du Beauvaisis ; il est donc probable que ce

Louis de Malloisel était un des derniers représentants de cette famille aujourd'hui éteinte.

Paul Lefèvre, commissaire de l'artillerie (Tracy-le-Mont).

Il ne demeure plus audit Tracy, étant commissaire sur les frontières; l'on n'a point poursuivi de jugement, n'ayant aucun bien au pays.

Philippe de la Chaussée, gendarme du roi (Carlepont).

Renvoyé de l'assignation, attendu qu'il n'a point pris la qualité que depuis qu'il est gendarme du roi.

Les places de gens d'armes de la garde du roi avaient aussi été érigées en charges qui s'achetaient et donnaient les priviléges de la noblesse à des bourgeois qui étaient fort peu propres au service militaire. Le roi Louis XIV réforma cet abus dans toute sa maison militaire et en fit un corps d'élite qui, par sa bravoure, décida les succès de bien des batailles sous ce grand monarque et sous son successeur, notamment à Fontenoy.

Charles Martine, sieur de Fontaine, conseiller à Noyon.

Il est mort peu de temps après l'assignation.

Charles Parmentis (Appilly).

Il n'y a point d'extrait contre lui. Il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvé exempt sur les rôles, à cause de quelque office ou charge.

Jean de Benesme (Tracy-le-Bas).

Il n'y a point d'extrait contre lui, il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvé exempt sur les rôles.

Nicolas Jacob, sieur de Pisancourt (Ham).

Condamné, sur son désistement, à 200 livres d'amende qu'il a payées.

Louis de la Fosse (Ourscamps).

Il dénie la qualité, et l'extrait que l'on a représenté n'est point de lui, mais d'un autre Louis de la Fosse, qui demeure à Rexilly, qui est mort sans veuve et sans enfants depuis cinq ou six ans.

François et François de Fontaine frères, sieur de la Tour-du-Grand-Rouy.

Ils ont produit des titres de quatre races depuis 1540. Les prépo-sés ont donné désistement ; jugés bons par M. Dorieux.

Fontaine, très-ancienne maison de Picardie, éteinte depuis quelques années, portait : *d'or, à trois écussons de vair, bordés de gueules.*

Adrien de Herbouville, marquis dudit lieu, originaire de Normandie, demeurant à Lagny.

Il a produit des titres très-authentiques qui prouvent sa noblesse et la qualité de chevalier depuis 1236. Les préposés ont donné désistement.

Famille éteinte depuis peu d'années dans les mâles. La comtesse Alberic de Choiseul en est le dernier rejeton.

Herbouville ou Harbouville portait : *de gueules, à la fleur de lys d'or.*

Claude Couvreur, avocat (Château-Thierry).

N'est point encore jugé.

Charles de Noyelle, seigneur de Bières (Flavy-le-Martel).

Condamné faute de titres suffisants par M. de Machault. A justifié du 14 mars 1486 et a été maintenu.

Noyelle : *de gueules, à trois jumelles d'argent.*

François de Haims de la Horgat (Nesle).

Il a produit des titres en bonnes formes depuis 1546 de quatre races ; jugés bons par M. de Machault.

Louise du Castel, veuve de Jacques de Montguyot, seigneur d'Ormus (Grisolles).

Elle a produit des titres de son défunt mari, qui est l'oncle d'Antoine de Montguyot de l'élection de Soissons, dont la noblesse est jugée bonne par M. Dorieux; jugés bons, en conséquence, par M. de Machault.

Cette famille avait encore des représentants à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Senlis en 1789.

Montguyot : *d'azur, à la palme d'or, accostée de deux clefs d'argent, soutenues de trois coquilles d'or.*

Pierre de Vieux-Pont, seigneur de Cuy.

Est en état de juger.

Il est de l'ancienne et noble famille de Vieux-Pont, en Normandie, qui s'est éteinte au commencement du XVIII^e^ siècle.

Vieux-Pont : *d'argent, à dix annelets de gueules*, 3, 3, 3, 1.

Louis d'Aumale, fils de Louis d'Aumale, vicomte du Mont-Notre-Dame (Ville).

A produit des titres très-authentiques justificatifs d'une ancienne noblesse et illustre depuis 1530 et de beaux emplois. Les préposés ont donné désistement. L'affaire est en état de juger par M. de Machault.

Cette ancienne famille a encore des représentants à Abbeville en Picardie.

Aumale porte : *d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besans d'or.*

Florimond Bruslard, marquis de Genlis, n'a point encore produit.

Cette famille s'est éteinte par la mort d'Alexis Brulart, comte de Genlis, puis marquis de Sillery; il périt sur l'échafaud révolutionnaire avec les Girondins, ses collègues à la Convention, le 31 octobre 1793, sans laisser d'enfants de la fameuse comtesse de Genlis, sa femme, morte le 31 décembre 1830, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Brulart porte : *de gueules, à la bande d'or, chargée d'une traînée de barillets de sable*, alias *de sacs de poudre de sable ou de sinople, reliés de sable.*

Charles Le Maire, chevau-léger (Château-Thierry).

Condamné, pour forclusion, à 50 livres d'amende. Il n'a plus de demeure à Noyon ; il est actuellement au service de sa charge.

Même note que pour les gendarmes et les gardes du corps.

Antoine Duprat, seigneur de Barbanson et de Varenne.

Il y a un jugement de Messieurs les commissaires généraux du 17 août 1667 qui ordonne qu'il produira au Conseil, est déchargé de l'assignation.

La famille Du Prat s'est éteinte en 1866 par la mort, sans postérité, de Antoine-Théodore, marquis Du Prat.

Du Prat porte : *d'or, à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de sinople.* Devise : *Deus spes mea.*

Claude de Bertin, seigneur de Relincourt.

Il tire sa noblesse de son aïeul, anobli en 1588, confirmé audit anoblissement en l'année 1600. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille sortait de la bourgeoisie de Montdidier. Elle a donné des magistrats à cette ville, à celles de Péronne et d'Amiens.

Bertin porte : *lozangé d'argent et de gueules.*

François de Grouchet, seigneur de Gendry.

Condamné, faute de titres suffisants, à 2,000 livres d'amende par M. Dorieux. Il a donné son placet au roi, qui lui a donné arrêt en considération des services, au rapport de M. d'Aligre, qui le maintient en sa noblesse; il ne lui manque que des années de possession par titres, car il était de famille ancienne mentionnée dans des actes authentiques dès l'an 1450.

Grouchet porte : *fascé d'argent et de gueules de huit pièces, chargées de sable*, 2 *et* 1.

Louis de Pistivien, seigneur de Cuvillier, paroisse de Paimpré (Saint-Mard).

Il a produit des titres, en très-bonnes formes, de sept races, depuis 1487. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Famille éteinte en 1776. Elle était originaire de Bretagne.

Pestivien porte : *vairé d'argent et de sable.*

La S. Le Maire, garde du corps du roi (Noyon).

A produit les provisions de sa charge, jugé et renvoyé de l'assignation, n'ayant pas pris la qualité avant lesdites provisions.

Même note que ci-dessus, pour les gardes du corps.

Antoine Auberlique, garde du corps du roi (Nesle).

A produit des titres de sa charge; jugé et renvoyé de l'assignation, n'ayant pas pris la qualité auparavant lesdites provisions.

Même note que ci-dessus.

Charles de Sorel, seigneur d'Ecuvilly.

A produit des titres en bonne forme de cinq races, depuis 1525. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Sorel porte : *de gueules, à deux léopards d'argent, posés l'un sur l'autre, couronnés d'or.*

Adrien de Hetrus, garde du corps de la feue reine-mère (Sempigny).

Il a produit les provisions de sa charge, et n'a pris la qualité que depuis qu'il en a été pourvu. Renvoyé de l'assignation.

Même note que pour les autres corps militaires de la Maison du roi.

Jean Blampain, garde du corps du roi (Noyon).

Il a produit les provisions de sa charge et n'a pris la qualité que depuis qu'il en a été pourvu. Renvoyé de l'assignation. *Idem.*

Robert Auberlique, garde du corps de la manche du roi (Noyon).

Il a produit les provisions de sa charge et n'a pris la qualité que depuis qu'il en a été pourvu. Renvoyé de l'assignation. *Idem.*

Antoine de Gueldrop, sieur d'Honnecourt, demeurant à Poil-Barbe.

Maintenu par arrêt du Conseil du 18 juin 1658.

Gueldrop porte : *de gueules, au lion d'argent, à l'orle de sept étoiles d'or.*

Alexandre de Carvoisin, sieur de Salency, demeurant à Noyon.

A produit des titres très-authentiques de cinq races depuis 1530, qui justifient une illustre noblesse. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. de Machault.

Cette maison, d'origine milanaise, sous le nom de Caravicino, est venue s'établir en France au commencement du XVI^e^ siècle. Elle n'a plus d'autre rejeton aujourd'hui que Charlotte de Carvoisin, douairière de Clermont-Tonnerre.

Il existait une branche pauvre de cette maison dans les environs de Dreux. On ignore si elle a encore des représentants.

Carvoisin porte : *d'or, à la bande de gueules au chef d'azur.*

Louis Laumonier, sieur de Traveux.

Jugé bon par M. Dorieux, avec Antoine Laumonier de l'élection de Laon.

On trouve un Guillaume Laumosnier, bourgeois de Vire, anobli le 15 octobre 1643.

Laumosnier porte : *d'or, à trois hures de sanglier de sable.*

Claude la Vespierre, seigneur de Liembronne (Dives).

A produit des titres en bonnes formes de son aïeul, depuis 1629. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

La Vespierre porte : *d'or, à la tête de daim de gueules.*

Antoine d'Estourmel, marquis de Frestoy.

Il a produit des titres très-authentiques qui justifient une noblesse

illustre de cinq races depuis 1550, avec qualité de chevalier. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille, originaire du Cambraisis, descend de Raimbauld Creton, seigneur d'Estourmel, qui se trouva au tournois d'Anchin, l'an 1096, et à la prise de Jérusalem, dont, le premier, il escalada les murs, l'an 1099. Ses descendants, dont il existe des rejetons, ont toujours possédé et possèdent encore, dans leur château de Suzanne en Picardie, le morceau de la vraie croix qu'il avait rapporté de Jérusalem.

D'Estourmel porte : *de gueules, à la croix dentelée d'argent*, et pour cimier un *cygne courant.*

Charles de Fransure de Grécourt (Ramecourt).

A produit des titres en bonnes formes de sept races depuis 1459. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. de Machault.

Cette ancienne famille, dont l'origine remonte aux premières croisades, a encore des représentants en Picardie.

Fransure porte : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois besans d'or.*

Hercule-Louis de Rouvroy, vicomte de Rouy, demeurant à Rouy.

A produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1522. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

De Rouvroy porte : *d'argent, à la croix de gueules, chargée de coquilles d'or.* Alias : *de sable, à la croix d'argent, chargée de coquilles de gueules*, qui sont les armes de la maison de Rouvroy, ducs de Saint-Simon, avec laquelle cette famille de Rouvroy prétend avoir une origine commune. Elle a encore des représentants.

Charles Marcotte, seigneur de Bauval (Noyon).

Il n'y a point d'extrait contre lui. Il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvé exempt sur les rôles ; il est capitaine d'infanterie.

François du Castel, maréchal des logis du seigneur d'Humières (Ham).

Condamné par forclusion à 50 livres d'amende par M. Dorieux.

A été jugé noble avec Alexandre du Castel par arrêt du Conseil, en date du mois d'août 1670.

Du Castel : il existe plusieurs familles de ce nom en Bretagne, en Normandie et en Artois. Nous ignorons si celle-ci se rattache à quelqu'une d'elles.

Charles de Lespinay, seigneur de Bucy.

A produit des titres en bonnes formes de six races depuis 1512. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. de Machault.

La famille de l'Espinay, éteinte dans plusieurs de ses branches, a encore cependant des représentants. Elle était originaire du Beauvaisis et fort ancienne.

D'argent, à trois losanges de gueules.

Charles de Baujuin, seigneur de Bonneval (Bailly).

Condamné par forclusion à 150 livres d'amende par M. Dorieux.

Pierre de *Lesucz*, seigneur de Longchamp, gendarme écossais (Carlepont).

Condamné, sur désistement de la qualité, à 500 livres d'amende, de laquelle il a été déchargé par arrêt du Conseil, au rapport de M. d'Aligre,

Nom inconnu et probablement mal écrit.

René Varlet, seigneur de Montescourt, demeurant à Gibercourt.

A donné des titres en bonnes formes de quatre races depuis 1549. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Varlet porte : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes de même.*

François de Brouilly, seigneur de Quenvizy.

Il a produit des titres en très-bonne forme de quatre races depuis 1525, qui justifient sa noblesse, et que son aïeul était gouverneur de Compiègne, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1570. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. de Machault.

La maison de Brouilly, originaire d'Artois, s'est éteinte dans le cours du XVIII^e^ siècle.

Brouilly porte : *d'argent, au lion de sinople, armé et lampassé de gueules.*

La branche des seigneurs de Mesveillers brisait *d'or, au lion de sinople, couronné de gueules.*

Antoine du Fresne, seigneur de Valmory, capitaine au régiment de Piémont, n'a point encore produit ; il est actuellement dans le service.

Charles du Fresne, sieur du Cange, si célèbre par ses travaux d'érudition, appartenait à cette famille originaire d'Amiens. Elle a encore des représentants.

Du Fresne porte : *d'or, au fresne de sinople.*

Jacques de Vaschon, lieutenant de robe courte (Noyon).

Il n'y a point d'extrait contre lui, a été assigné de l'ordre de M. Dorieux comme étant exempt sur les rôles.

Florimont Crasnier, sieur de Saint-Florent.

A produit des titres en bonne forme de cinq races depuis 1534. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Charles de Lancy, seigneur de Ribecourt et de Pimprez (Pimprez).

Il a produit des titres contre lesquels il y a inscription de faux. Il a été maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil du 10 décembre 1670.

Cette famille déclarée noble d'extraction, le 6 mai 1738, s'est éteinte en 1750.

De Lancy porte : *d'or, à une aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, chargé en cœur d'un écusson d'azur, à trois fuseaux d'or en pal, à la bordure de même.* Alias : *à trois lances d'or, posées en pal, les pointes en haut, à la bordure d'or.*

Louis Sorel, seigneur d'Ugny-le-Gay.

A produit des titres authentiques de cinq races depuis 1630, avec la qualité de chevalier sur chaque degré. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Il est de la branche aînée de Charles Sorel.

Sorel porte : *de gueules, à deux léopards d'argent, posés l'un sur l'autre, couronnés d'or.*

ÉLECTION DE CRESPY [1].

Charles d'*Espineuse,* seigneur de Fontenay (Montemufroy).

Condamné par forclusion à 2,000 livres d'amende par M. Dorieux ; il a payé par contrainte environ 800 livres ; il ne peut payer le reste n'ayant pas de bien.

Charles d'Espineuse était probablement nn bâtard de cette ancienne famille du Beauvaisis éteinte depuis longtemps.

D'Espineuse portait : *d'hermines, à un écusson de gueules en abîme.*

Charles de Roses, seigneur de Pondron (Villers-Cotterets).

Condamné par forclusion et de remettre sa production au greffe de M. Dorieux en 200 livres d'amende, qu'il a payé.

Antoine du Péage (Demeuille).

A produit des titres contre lesquels il y a eu contestation ; jugés bons par M. Dorieux ; il n'est point tenu gentilhomme dans le pays.

Claude Blandin, seigneur de Beine (Bonneuil).

A produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1540 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Blandin : *d'azur, à trois chevrons d'hermines ;* alias *d'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, posées en sautoir.*

Charles et Louis du Courderecq (Faverolles).

Condamnés faute de titres suffisants et après une inscription de faux, admise à 1,200 livres d'amende ; ils n'ont payé que moitié et sont appelants au Conseil.

Nicolas et Denis le Roi (Pisselux ou Picheleux près Villers-Cotterets).

Ils sont maintenus dans leur noblesse par arrêt du Conseil sur des titres qui se sont trouvés bons.

De la même famille que les le Roy de Valines en Ponthieu.

Le Roy : *d'azur, à trois écussons d'argent, chargés chacun d'une croix pattée et alaisée de gueules.*

[1] Annotations de M. le comte de Merlemont.

François Bouchel (Villers-Cotterets).

Il est déchargé de toute poursuite par un arrêt du Conseil du 5 mars 1665, avec défense de prendre à l'avenir la qualité d'écuyer.

Alexandre de *Bacquelle*, seigneur de Cuisy (Dammart).

Il a produit au Conseil où il a obtenu arrêt qui le maintient en sa noblesse.

Famille des plus anciennes du Beauvaisis que l'on trouve à la croisade de 1790 ; à présent éteinte.

De Bacouel : *d'or, à trois ancolies d'azur.*

François et Adrien Simon (Gontreville).

Ils sont fils d'un trésorier de France mort en la charge ; il y a surséance.

Antoine Tibault, seigneur d'Allemont (Crespy).

Est maintenu en la qualité de noble et d'écuyer par arrêt du Conseil conjointement avec le lieutenant général de Compiègne son frère, par arrest du mois de mars 1667.

Thibault : *de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois molettes de sable.*

Henri de la Vigne (Coulon).

Il a produit les titres de vétéran en qualité de garde du corps de la Compagnie Ecossaise; renvoyé de l'assignation.

Voir la note sur les gardes du corps.

Charles et Philippes de Billy père et fils, sieurs d'Antilly.

Ils ont produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1520; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Fort ancienne famille originaire du Soissonnais; elle paraît avoir encore des représentants dans les petits-fils du général de Billy, tué à Iéna, et qui a donné son nom au quai de Billy à Paris. Mais la branche aînée, seigneurs de Courville et de Prunai-le-Gillon en Beauce, s'est éteinte au milieu du XVII^e^ siècle en la personne d'Hélène de Billy, fille de Claude de Billy, laquelle avait épousé Jean des Courtils, seigneur de Tourly, chevalier de l'ordre du roi. Cette branche avait donné un évêque de Laon, duc et pair de France.

De Billy : *vairé contre-vairé d'azur et d'or, à deux fasces de gueules.*

René de Gresle, sieur Dormesson (Chezy en Auxois).

Il a produit des titres en bonnes formes de quatre races depuis 1550 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux. Beaucoup de personnes disent que c'est un ensouchement et qu'il n'est pas gentilhomme, on n'a su trouver cette justification.

De Gresle : *d'azur à trois fasces ondées d'argent, surmontées en chef de deux molettes de même, et en pointe d'une pensée aussi d'argent.*

Josias et Jean de Garge, sieur de Villers Saint-Genest.

Il a produit des titres depuis 1518 avec un jugement de maintenue rendu en faveur de son père sur les mêmes titres par M. de Caumartin ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Famille éteinte.

De Garges : *d'or, au lion de gueules.*

Antoine de Garges, sieur d'Ornay, et Henri de Garges, sieur de Villemorin, capitaine d'infanterie, demeurant à Villers-Cotterets.

Ils ont justifié des titres en très-bonnes formes de cinq races depuis 1540, et que l'aïeul dudit sieur de Villemorin a été fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1570 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Claude Poignan, sieur du Hamelet, demeurant à Marisis.

Il est anobli pour services par lettres du mois de mars 1639 ; confirmé par Sa Majesté au mois de mars 1665 ; jugé bon par M. Dorieux.

Poignant : *d'or, au sautoir d'azur, chargé de trois étoiles d'or, et accompagné de quatre hures de sanglier arrachées de sable.*

Louis de Hénault, sieur de Marisson, demeurant au Mont-de-Cuise.

Il a produit des titres contre lesquels on s'est inscrit en faux ; M. Dorieux a renvoyé l'affaire au Conseil, attendu que son aîné avait été jugé par M. Colbert à Amiens.

Ils n'ont point encore mis leur production au greffe du Conseil ; il est certain que lesdits de Hénault ne sont point gentilhommes.

Cette famille a été maintenue par Bignon le 28 février 1699; elle était encore représentée en 1830.

De Hénault : *échiqueté d'or et de gueules*; alias *lozangé d'or et de gueules.*

Henri de Mozancourt, sieur de Vivier.

Il a produit des titres en très-bonnes formes qui justifient sa noblesse de six races depuis 1524; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille, d'ancienne extraction, avait des représentants à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Senlis en 1789, et en avait encore en 1845.

Mozancourt : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même.*

Louis de Montigny, demeurant à Margny.

Il est frère de Jacques de Montigny, dont la veuve, qui est de l'élection de Châteauthiéry, a produit; et sont déclarés nobles par un même jugement de M. Dorieux.

Montigny : *semé de France, au lion naissant d'argent.*

François et Charles des Fossez.

Ils ont produit des titres en très-bonnes formes de huit races; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

C'est une ancienne famille, qui avait encore des représentants à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Senlis en 1789.

Des Fossés : *de gueules, à deux lions adossés et passés en sautoir et leurs queues passées en double sautoir d'or.*

Charles Martin, concierge du château de Villers-Cotterets.

Il n'y a point d'extrait contre lui, il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvé exempt sur les rôles des tailles.

Louis Faur, conseiller en la Cour du Parlement (Dammart).

A été renvoyé de l'assignation, attendu qu'il a fait sa demeure à Paris.

François d'Orgy (Gombires).

Robert, son fils (Gombires).

Ledit François a été condamné faute de titres suffisants à 400 livres d'amende par M. Dorieux, dont on n'a pu jusqu'à présent être payé, n'ayant aucun bien. Il est au service du duc de

Biron ; et quant à Robert d'Argy il ne se trouve point d'extrait contre lui.

Cette famille, tombée alors dans la pauvreté, paraît cependant être sortie de l'illustre et ancienne famille de Dargies en Beauvaisis ; elle est encore représentée par le colonel d'Argy, commandant la Légion romaine en 1868.

D'Argy ou Dargies : *d'or à huit molettes de sable rangées en orle.*

Zacharie de Bettancourt (Levignen).

Charles, sieur de Fresnoy les Luart (Levignen).

Ils ont été condamnés faute de titres suffisants, et depuis ils ont produit sur leur appel au Conseil où ils ont obtenu un jugement de maintenue sur une nouvelle production avec restitution d'amende.

Famille éteinte.

Bethancourt : *de gueules, à trois fasces d'argent.*

Jean Gennin, sieur de Lannoy, garde du corps du roi (Dammart).

L'affaire n'est point encore jugée, au moyen du décès dudit sieur de Lannoy dans le service de sa charge.

Jean de Vavrance, sieur de Javelle (Glagnie).

Il a produit des titres de quatre races en bonnes formes depuis 1520 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille était représentée en 1789 à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Crepy, par Robert-Nicolas de Vavrance.

Jean Noblin, garde du corps du roi, demeurant à Mosloy.

Il n'a pris la qualité que depuis qu'il a été pourvu de sa charge, dont il a produit les provisions ; renvoyé de l'assignation.

Pierre Geoffroy Lequeux, garde du corps de Monsieur (Villers-Cotterets).

Il n'a pris la qualité que depuis qu'il a été pourvu de sa charge, dont il a produit les provisions ; renvoyé de l'assignation par M. Dorieux.

Antoine *Danon*, sieur de Chauve.

Il a produit des titres en bonne forme de cinq races depuis 1521 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Famille originaire de Touraine ; elle a encore des rejetons dont un est établi en Australie près la ville de Melbourne.

Donon : *d'or, à trois hures de sanglier de sable.*

Anne de Vienne, veuve de feu Jean de Luze, sieur de Moncel (Pierrefond).

Elle a produit les titres de noblesse de son défunt mari depuis 1529 de cinq races ; il y a eu contestation sur une filiation mal prouvée, et néanmoins jugé bon par M. Dorieux.

La famille de Luze paraît être établie en Prusse depuis la révocation de l'édit de Nantes.

De Luze : *d'argent, à deux demi-vols adossés de sable.*

De Vienne : *de sable, à l'aigle d'or, membrée d'azur.*

Jean-Claude de Hesselin, sieur Daudeville, demeurant à Chelles.

Il est de la famille de Simon du Hesselin, de l'élection de Soissons, qui tirent leur origine de leur aïeul anobli par le roi Henri IV en 1597.

Hesselin : *porte d'or, à deux fasces d'azur, semées de croisettes fleuronnées de l'un en l'autre.*

François Roger, sieur de Bettancourt, demeurant à Damleux.

Il est originaire de Normandie et a produit des titres en bonnes formes de six races depuis 1522 ; les préposés ont donné désistement. Cette noblesse est jugée bonne par MM. de la Galissonnière, Colbert et Dorieux.

C'est la famille de Jean de Bettancourt qui découvrit les Canaries en 1408. Un de ses descendants, ingénieur célèbre, nomme Augustin, devint lieutenant-général au service de la Russie, il est mort le 26 juillet 1826 à Saint-Pétersbourg, et a laissé un fils au service de cet Empire.

Bethencourt en Normandie : *d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

André de Vassan, sieur de Martinont, demeurant à Viviers.

Est oncle de Jean de Vassan, de l'élection de Soissons, et jugé noble conjointement avec lui.

Cette famille, originaire du Soissonnais, est fort ancienne ; elle existe encore dans l'Orléanais.

Vassan : *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une coquille de même en pointe.*

Devise : *Virtus vulnere virescit.*

La maison de Virieu, en Dauphiné, a la même devise.

François de Cocquerel (Marival).
Jacques Cocquerel (Taillefontaine).
Et Marguerite Beccart, veuve de Louis Cocquerel.

Ils ont produit des titres suffisants ; mais ce sont des misérables gentilshommes qui ont été accusés autrefois d'avoir fait le *faussaunage*[1], et on dit que, pour raison de cela, ils ont été dégradés de noblesse ; néanmoins on ne saurait trouver cette preuve ; l'affaire est en état de juger par M. de Machault.

Cette famille était représentée en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Crepy.

Coquerel : *de gueules, à trois coqs d'or.*

Charles le Court, sieur du Chesnay (Morival).

Condamné faute de titres suffisants à 200 livres d'amende, il s'est porté pour appelant au Conseil, où il a obtenu arrêt de maintenue avec restitution d'amende, le 29 mai 1669.

Le Court : *de gueules à* 3 *bandes de vair, au chef d'or.*

Robert-de la Personne, sieur de Saint-Mor, demeurant à Russy.

Condamné faute de titres suffisants à 50 livres d'amende par M. Dorieux ; l'on n'a encore rien touché de cette condamnation attendu le décès arrivé audit Saint-Mor ; son frère est appelant au Conseil.

Cette famille, fort ancienne, a été maintenue dans sa noblesse ; elle avait encore des représentants au milieu du XVIII^e^ siècle.

Une autre famille du même nom en Artois, portait : *de sinople, à la bande d'argent*, tout aussi ancienne que l'autre, elle avait peut-être plus d'illustration, nous ignorons si elles existent encore l'une et l'autre.

La Personne : *de gueules, à trois pattes de griffon d'or.*

Michel Chrestien (Taillefontaine).
Louis Chrestien, sieur de Libermont (Taillefontaine).
Charles Chrestien, sieur de Bonneuil (Taillefontaine).
Condamnés sur une inscription de faux :
Savoir, ledit Michel à 100 livres d'amende.
Ledit Louis à 50 livres d'amende.
Et ledit Charles à 600 livres d'amende, par jugement de M. Dorieux. Ils sont tous de la famille des sieurs Chrestien, de l'élection

[1] Contrebande du sel.

de Soissons, et condamnés par le même jugement et déchargés de l'amende en récompense de services, avec son frère et son père de l'élection de Soissons.

Plusieurs membres de cette famille comparurent en 1789 à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Senlis.

Chrestien : *d'azur à la fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules, et accompagnée de trois fleurs de lys au pied coupé d'or.*

Pierre de La Roche Lambert, sieur de Grimancourt, président, à Crespy.

Le sieur de la Roche Lambert avait produit par devant M. Dorieux ; il a été renvoyé au Conseil pour y être jugé conjointement avec son père, qui demeure à Paris.

Famille de la magistrature de Crespy, qui n'a rien de commun avec la maison de la Roche Lambert en Auvergne. Nous ignorons si elle a été maintenue dans sa noblesse ; mais aucun de ses membres ne comparaît à l'assemblée de la noblesse en 1789, quoique l'un d'eux fût alors chanoine de la cathédrale de Beauvais.

Louis de Caillouet (Cuise).

Condamné faute de titres suffisants à 200 livres d'amende, qu'il a payé ; il est appelant au Conseil. Il passe pour gentilhomme au pays.

René des Fossez, sieur de Coyolles.

Jean des Fossez, sieur de Coyolles.

Ils ont produit des titres en bonnes formes de six races depuis 1486 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Voir plus haut à ce nom.

Des Fossez : *de gueules, à deux lions adossés et passés en sautoir, et leurs queues passées en double sautoir d'or.*

Benjamin de *Touars*, sieur de Beauregard, demeurant à Haramont.

A produit des titres de quatre races depuis 1549 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Famille éteinte, qui prétendait sortir des anciens vicomtes de Thouars et en portait les armes.

De Thouars : *d'or, semé de fleurs de lys d'azur, au franc-canton de gueules.*

Nicolas Danzel, sieur de Beaufort (Saint-Etienne).

Il tire son origine de son bisaïeul anobli en l'année de 1576 moyennant 700 livres écus d'or, en conséquence d'un édit du mois de juin 1576, de Henri III. On a contesté cette noblesse, attendu qu'elle est donnée sans services pour finances durant les nécessités de l'État et sans avoir été confirmée ; M. Dorieux a renvoyé l'affaire au Conseil.

La famille Danzel sort de la bourgeoisie d'Abbeville. Deux branches ont été anoblies l'une après l'autre : celle-ci dite de Boismont n'a plus de rejetons mâles depuis peu, mais l'autre branche, qui porte pour armes : *de gueules au lion d'or*, est divisée en plusieurs rameaux qui ont des rejetons.

Danzel, seigneur de Boismont : *d'azur, au daim ailé d'or.*

Louis le Cirier, sieur de Neufchelles.

Louis, sieur de Montigny (Montigny).

Guillaume, sieur de Gaune (Montigny).

Ils ont produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1540, leur origine vient de la robe, d'un conseiller de la Cour du Parlement de Paris ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Famille sortie de la bourgeoisie de Paris, à présent éteinte.

Le Cirier : *d'azur, à trois licornes saillantes d'or.*

Jean de *Comtay* exempt de la prévôté de l'hôtel (Fresnoy-les-Gombries).

Il n'a pris la qualité d'écuyer que depuis qu'il est pourvu de sa charge, dans laquelle qualité il est maintenu par arrêt du Conseil du 19 mai 1665 ; renvoyé de l'assignation.

Contay : *de gueules à deux fasces d'or, et une bande d'azur.*

Pierre et Nicolas Le Comte, gendarmes du roi (Coulon).

Ils n'ont pas encore produit.

Cette famille anoblie en 1649, était éteinte en 1725.

Le Comte : *d'azur, au lion d'argent, accompagné de trois larmes de même.*

Esmery de Bonain (Bargny).

Condamné sur une inscription de faux à 200 livres d'amende par M. de Machault.

Charles de Cointrel, sieur de Loupeigne, demeurant à Vaucienne.

Condamné sur une inscription de faux à 50 livres par M. Dorieux ; l'on ne peut se faire payer, attendu la pauvreté dudit Cointrel.

Henri Bidault, sieur de Cardillère (Fleury).
Condamné par forclusion à 200 livres, que sa veuve a payé.

Nicolas *Moussat*, sieur de Cornillon (Senevière).
Et Jean *Moussat*, son fils, gendarme du roi.
Condamnés sur inscription de faux à 200 livres ; ils ont donné leur placet au roi qui leur a donné arrêt de maintenue en considération de services avec décharge de l'amende, au rapport de M. d'Aligre.
Peut-être *Moussac : de gueules, à la fasce d'hermines.*

Jacques de Ligny, sieur de Merval.
Condamné faute de titres suffisants à 500 livres, il a interjeté appel au Conseil, où l'affaire est en état de juger. Cette noblesse est déjà jugée bonne par arrêt du Conseil en faveur de son cousin.
Cette famille avait encore des représentants en 1789.
De Ligny : *d'or, à la bande de gueules.*

Laurent des Croisettes, sieur de Mérimont.
A produit des titres de son aïeul depuis 1545, qui se sont trouvés en bonne forme ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.
Des Croisettes : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois merlettes de sable, l'écu semé de croisettes d'or.*

Bernard-Joseph de Péchor, sieur d'Autreval, demeurant à Bets.
Il n'y a point d'extrait de la qualité.

Dominique de Coudelance (May-en-Multiers).
Il a été renvoyé au Conseil pour y être jugé suivant l'ordonnance de la déclaration par lui faite de la qualité d'écuyer.

Jean de Roberty (Villers-Cotterets).
Condamné par M. Dorieux en 200 livres d'amende sur désistement de la qualité, qu'il a payé.

Simphorien de Bomban (Taillefontaine).

Condamné faute de titres suffisants à 5 livres d'amende par M. Dorieux. C'est un misérable qui n'a point de pain.

François et Michel de Bonnaire, sieurs de la Motte et St-Germain (St-Germain).

Le dit Michel est mort au service après l'assignation, et le dit François a été condamné par forclusion à 200 livres d'amende par M. Dorieux ; il a été tenu prisonnier à Soissons pour tâcher de le faire payer, et on a été contraint de donner main-levée.

Un Nicolas de Bonnaire a été anobli au mois de septembre 1660 en Picardie ; il était peut-être de la même famille que ceux-ci.

Bonnaire en Picardie : *d'azur, au dextrochère issant d'une nuée d'argent tenant une épée de même, accompagnée en chef de deux croissants d'argent.*

Charles de Rennard, sieur de Corcy.

A produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1503 ; les préposés ont donné désistement.

Renard : *d'azur, au renard passant d'or.*

Balthazard de Beauvais, sieur de Vouly.

A produit des titres en bonnes formes de cinq races depuis 1543 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Un rejeton de cette famille est mort à Aumale le 25 mars 1801. On ignore si elle a encore des représentants.

De Beauvais : *échiqueté d'argent et d'azur ;* alias *d'argent à trois pals de gueules.*

Guillaume Connard, garde-du-corps de Monsieur (Villers-Cotterets).

Condamné par forclusion à 150 livres d'amende par M. Dorieux ; il sert actuellement près la personne de Monsieur ; on ne l'a point poursuivi pour l'amende.

Monsieur de la Trémouille, marquis de Noirmoutier, sieur de la Ferté-Milon.

Il n'a point produit.

Cette illustre maison est encore représentée par Louis, duc de la Trémouille, qui a épousé la fille du comte du Chatel, dont un fils.

La Trémouille : *d'or, au chevron de gueules accompagné de trois aigles d'azur, becquées et membrées de gueules.*

Alexandre de Vieupont, marquis du dit lieu de Vieupont et seigneur de Saintines.

Il a produit des titres authentiques qui justifient une noblesse de quatre à cinq siècles, plusieurs chevaliers et des services considérables; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Maison illustre de Normandie, dont l'origine connue remonte au XI^e^ siècle; éteinte dans toutes ses branches au commencement du XVIII^e^ siècle.

Vieuxpont : *d'argent, à dix annelets de gueules*, 3, 3, 3, 1.

Charles Villain, sieur de Florimond (Pisseleu).

A produit ses provisions de garde-du-corps; il n'a pris la qualité que dans sa charge; renvoyé de l'assignation.

Thomas *Scaron*, marquis de Vanure, sieur de Marigny.

A produit au Conseil au greffe de monsieur Testu.

Famille du célèbre poète Scarron à présent éteinte.

Scarron : *d'azur, à la bande bretessée et contrebretessée d'or.*

Robert Fouquet, cy-devant garde du corps du roy (Nully-Saint-Front).

Condamné sur son désistement de la qualité à 400 livres d'amende par M. Dorieux, qu'il a payé.

Anne du Vez, veuve de feu Simphorien Haramont.

Condamné par forclusion à 30 livres d'amende par M. Dorieux.

Du Wez : *de sable, semé de fleurs de lys d'or, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

Antoine Harlé, sieur de Mauroy (Crespy).

Condamné sur son désistement à 300 livres d'amende, laquelle a été modérée au Conseil à 200 livres qu'il a payé.

Louis Noblin, gendarme du roy (Coulon).

Il n'y a point d'extrait contre lui; il a été assigné par M. Dorieux, étant exempt sur les rôles.

Pierre Haudrichon (Villers-Cotterets).

Il n'y a point d'extrait contre lui; il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux.

Louis de Briqueville, sieur de Chantemerle (Acy).

Il n'y a point d'extrait contre lui; il a été assigné de l'ordre de M. Dorieux.

Il y avait dans le pays une famille de notaires du nom de Briqueville, et qui n'a rien de commnn avec l'ancienne famille de Bricqueville en Normandie, qui porte : *palé d'or et de gueules.*

Briqueville de Bretteville porte : *d'argent, à six feuilles de chêne de sinople.*

Henri de Caillouet, seigneur de Mesnille (Taillefontaine).

Il est mort depuis l'assignation , on n'a point trouvé de veuve ni d'héritiers.

Philippes Drau, sieur de Verberie.

Il n'avait pris la qualité que comme assistant à un contrat de mariage, et a beaucoup de services ; il a été déchargé de l'assignation sans amende par M. Dorieux.

Pierre de Montagu, marquis d'O, seigneur de Faverolles.

Il demeure à O, généralité d'Alençon, où il a produit par certificat de M. de Versigny, intendant au dit lieu.

Cette famille est encore représentée en Normandie.

Montagu d'O : *de gueules, au lion d'hermines, couronné, lampassé et armé d'or ;* alias, *de sable, à trois mains dextres d'argent.*

Charlotte Vaudoguieulle et Margueritte de Moulin (Acy le Multien).

Elles demeurent à Paris et non pas à Acy le Multien ; ce sont deux filles, c'est pourquoi on n'a point fait de poursuites ; elles ont demeuré cy-devant à Acy.

Nicolas Racine, huissier en la Chambre du roy (Crespy).

Il a été déchargé de toute poursuite par arrêt du Conseil du 21 mai 1667.

Ignace Rouault, marquis d'Acy le Mulcien.

Il est frère du sieur marquis de Gamache, chevalier des ordres du roi ; n'est point encore jugé.

Cette illustre maison, encore représentée en 1789 à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Senlis, s'est éteinte au milieu des horreurs de la Révolution.

Rouault de Gamaches : *de sable, à deux léopards d'or posés l'un sur l'autre, armés, lampassés et couronnés de gueules.*

Emmanuel Bourdin, comte d'Acy.

A produit au Conseil ; demeure en la généralité de Paris.

Famille du Parlement de Paris, qui avait pour tige un receveur des aides du Berry en 1459, et avait encore des rejetons à la fin du siècle dernier.

Bourdin : *d'azur, à trois têtes de daims d'or* pour la branche aînée, et pour la cadette : *d'azur au chevron d'or, à trois massacres ou têtes de cerf de même.*

Louis Bochon, sieur de Gisors (Lafollée).

Condamné par forclusion à 200 livres d'amende par M. Dorieux, qu'il a payé, outre 1,500 livres par lui cy-devant payées du temps de la Cour des aides, en vertu d'un arrêt de condamnation.

Nicolas Drouin, fourrier de la chapelle neuve du roi (La Ferté Milon).

Condamné sur le désistement de la qualité d'écuyer à 300 livres d'amende par M. Dorieux, qu'il a payé.

François-Paul Rangueil, lieutenant général de Crespy.

Il a été condamné par forclusion à 1,500 livres et depuis a été reçu à produire en consignant 400 livres. M. de Machault a jugé sa noblesse bonne avec restitution d'amende.

Il y a appel de ce jugement au Conseil; jugé noble définitivement par arrest du mois de mai 1670.

Rangueil : *d'azur, à l'aigle éployée d'or, accompagnée en chef de deux gerbes et en pointe d'une étoile de même.*

Antoinette Houston, veuve de Henri de Hormand, sieur de Grandmaison (La Ferté Milon).

A produit de son chef des titres qui justifient sa noblesse de quatre races depuis 1540 ; n'est point encore jugée.

Catherine Le Masson, veuve de Christophe Guibert (Bargny).

Elle a obtenu arrêt du Conseil du 30 septembre 1669, qui la déclare veuve d'un gentilhomme.

Guibert : *d'azur, à deux bâtons noueux d'or, posés en chevron, accompagnés de trois soleils d'or.*

Anne Le *Lieuc* (Meremont).

A produit des titres qui justifient sa noblesse depuis 1534 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. de Machault.

Ancienne famille du Parlement de Normandie.

Le Lieur : *d'or, à la croix endentée de gueules, cantonnée de quatre têtes de léopard d'azur, lampassées de gueules.*

Roland Bureau, sieur de Sainte-Marie, garde du corps de Monsieur (Villers Cotterets).

Il a arrêt du Conseil qui le décharge de l'amende à laquelle il a été condamné en la Cour des aides et de toutes poursuites, et qu'il a produit.

François Herblin (Nully Saint-Front).

Il n'y a pas d'extrait contre lui ; a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvé exempt sur les rôles.

André Chaperon, sieur de Saint-André (Eschaneu).

Il a produit ses lettres de provision de la charge de garde du corps du roi, et n'a pris la qualité que depuis qu'il en est pourvu ; renvoyé de l'assignation.

François Bocquet (Eschaneu).

Il a produit ses lettres de provision ; il n'y a point d'extrait contre lui ; a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, étant exempt sur les rôles.

Jean Minouflet, sieur de la Fosse (Bonneuil).

Il n'y a point d'extrait contre lui ; a été assigné de l'ordre de M. Dorieux, s'étant trouvé exempt sur les rôles.

Charles Désorbais (Les Fourneaux).

Il demeure actuellement en la ville de Paris ; n'a point produit.

Henri des Bruyères (Taillefontaine).

L'affaire n'est point encore jugée.

Simone Sabinez, veuve de Pierre de Vienne, sieur de Branche, paroisse de Pierrefond.

Condamné par forclusion à 50 livres d'amende par M. Dorieux.

François de Liège (Crespy).

Il n'y a pas d'extrait contre lui ; a été assigné d'ordre de M. Dorieux.

Charles de Cappendu, vicomte de Boursonne.

A produit des titres de quatre races depuis 1528 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Famille originaire d'Artois, établie en Valois en 1500; s'est éteinte vers 1810, réduite à la misère par l'émigration.

Cappendu : *d'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées de trois merlettes de sable, rangées en chef.*

Charles-Cirus de Brion, seigneur de Haute-Fontaine.

Il a été déclaré noble avec ses parents de la généralité d'Orléans par M. de Machault.

Brion : *de sable, au lion d'argent, au chef bandé, contrebandé d'or et de sable.*

Antoine de la Grange, sieur de Billemont.

Le dit sieur de la Grange a produit des titres de cinq races depuis 1530 en très-bonnes formes; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

De la Grange : *lozangé d'or et de sable, au canton d'argent chargé de neuf croissants de gueules*, 1, 3, 2, 3; *à l'étoile de même mise en cœur.*

Laurent de Condren, seigneur baron de Largny.

Il a produit des titres très-authentiques qui justifient sa noblesse de huit races depuis 1379; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Condran : *de gueules, au chevron d'azur, chargé de cinq fleurs de lys d'or.*

Barthélemy *Mascarany*, sieur d'Oigny.

Il est originaire du pays des Grisons, et est naturalisé en qualité de gentilhomme par lettres de 1635; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille n'a plus de représentants en France.

Mascrany : *de gueules, à trois fasces vivrées d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une aigle éployée d'argent, couronnée d'or, accostée à dextre d'une clef, à senestre d'un casque en profil de même, et en cœur* (par concession du roi Louis XIII pour services signalés) *un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.*

Jacques Le Père, sieur de Marolles.

Il a produit des titres de quatre races en bonne forme depuis 1531; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Une famille du même nom au Vexin normand porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de même.*

Le Père en Valois : *d'azur, à un loup ravissant d'or, accosté de deux épis de bled de même posés en pal.*

Louis de Vaudetard, marquis de Bournonville.

N'a point encore produit.

Maintenue dans sa noblesse en 1667, cette famille, aujourd'hui éteinte, se prétendait originaire du royaume de Naples.

Vaudetar : *fascé d'argent et d'azur de six pièces.*

Henri Cocquille, sieur de Maquelinë, capitaine au régiment de Piémont, demeurant à Maqueline.

Robert d'Ambly, sieur et baron des Ayrelles (Fresnoy).

A produit des titres très-authentiques de cinq races depuis 1527 et beaucoup de services; les préposés ont donné leur désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille a encore des rejetons.

D'Ambly : *d'argent, à trois lions de sable, lampassés de gueules.*

Philipette Anthonis, veuve de feu Christophe d'Espaux (Bonneuil).

Condamnée faute de titres suffisants. C'est une pauvre veuve qui est morte peu après le jugement de M. Dorieux, qui n'a point été assignée à cause de son décès.

D'Espaux, famille ancienne du Beauvaisis, éteinte.

Charles d'Argny, garde du corps du roi (Chezy en Orxoir).

N'a point produit.

Françoise Poignan, veuve d'Antoine de Beauvais (Nully Saint Front).

A produit; n'est pas encore jugée, mais la noblesse de son défunt mari a été justifiée en la personne de ses enfants, qui demeurent à l'élection de Soissons, déclarés nobles.

Voir Beauvais plus haut.

Poignant, famille annoblie en mars 1639, maintenue en mars 1665.

Poignant : *d'or, au sautoir d'azur, chargé de trois étoiles d'or, accompagné de quatre hures de sanglier arrachées de sable.*

Beauvais : *échiqueté d'argent et d'azur*, alias, *d'argent à trois pals de gueules.*

LA

REDEVANCE DE L'ÉPERVIER

AU

SIRE DE PONS.

La ville de Pons en Saintonge me semble avoir eu le monopole des usages excentriques et des redevances bizarres. J'ai publié en 1859 dans la *Revue archéologique* le procès-verbal d'une de ces courses d'huissiers et de coqs si singulièrement bouffonnes, dont elle se donnait l'amusant spectacle tous les ans le lendemain de Pâques.

Les oiseaux jouent un grand rôle dans les coutumes de l'ancienne cité. Je vais donner l'intéressant procès-verbal d'une redevance au profit du sire de Pons, où cette fois il s'agit non plus de coqs mais d'éperviers.

L'entrée des oiseaux de proie n'était autorisée dans la ville que sous la condition d'en livrer un au seigneur. Cet impôt en nature se percevait rigoureusement. Au temps où il était de mode de chasser au faucon, le sire de Pons trouvait là un moyen facile pour monter sa volière. La mode passée, l'impôt n'en subsista pas moins. On le percevait encore en plein XVII^e^ siècle.

L'exemple que je puis en offrir est des plus remarquables.

Il s'agissait d'exercer le droit à l'égard d'un puissant monarque, et ce qui ajoute du piquant à l'affaire, c'est que ce souverain était alors en guerre avec le roi de France. Le cas se présentait probablement pour la première fois et il était d'une application malaisée;

mais le sénéchal tourna la difficulté avec infiniment de tact; il se contenta d'un simulacre de prise de possession, avec cette réserve : *sans qu'il puisse tirer à conséquence.*

En 1676, le statoudher des Provinces-Unies, Guillaume d'Orange, le futur roi d'Angleterre, avait eu la pensée d'offrir des oiseaux de proie à son allié le roi d'Espagne Charles II. Il fallait traverser la France contre laquelle luttaient les deux puissances. Louis XIV avait accordé à cet égard toutes les autorisations nécessaires au messager du prince d'Orange.

Le messager, Ernest Robbrests, parti de Bruxelles avec ses cages, — trois cages contenant trente-trois oiseaux, — et muni de son sauf-conduit arrive à Pons.

Il est arrêté aux portes de la ville.

On devine aisément les pourparlers qui s'engagent entre le Brabançon et les agents du lieu.

« Vous avez là des cages, et dans ces cages des oiseaux de proie ? »

L'innocent Robbrests qui a effectué sans encombre les trois quarts de sa route de l'Escaut aux Pyrénées n'a certes aucun pressentiment de la réclamation d'impôt qui va lui être adressée, et il fait sa déclaration le plus honnêtement du monde.

« Fort bien, reprend le Pontois, alors payez la redevance. »

Surprise du messager; explications demandées, explications données; refus du Brabançon qui le prend de haut, abrité derrière l'importance de sa mission.

« J'ai ordre de mon maître de conduire ces oiseaux à Madrid; voici ma commission, voici mon sauf-conduit. »

On lui riposte : « J'ai ordre de mon maître d'ouvrir l'une de vos cages et d'y saisir un épervier. »

Le Brabançon est têtu; il se fâche et crie au nom de statoudher, au nom de S. M. Catholique, au nom du roi de France.

Le Pontois s'emporte de son côté et crie au nom de Monseigneur d'Albret, le seigneur de céans. Peut-être a-t-il déjà porté une main profane sur l'objet du litige.

« Mais il y a une justice à Pons ! » et le Brabançon court chez le juge. Le trouvera-t-il ? un premier jour de l'an ! Par bonheur le juge est chez lui. Il écoute la plainte, et comme l'affaire exige une prompte solution, il mande sur-le-champ le procureur fiscal.

Voilà la cour constituée. MM. de la justice de Pons sont gens de

bonne compagnie, ils s'inclinent devant ces majestés qui donnent à la cause un éclat tout particulier, et le jugement qu'ils rendent porte le caractère de la déférence respectueuse que commandaient à la fois la situation de l'affaire et la dignité de Monseigneur d'Albret.

Le juge, c'est André Renaudet, avocat au Parlement de Bordeaux. Sa famille est fort considérée dans la province. Lui, il a succédé à son père en cet office de sénéchal ; un de ses frères est chanoine de la cathédrale de Saintes ; sa sœur a épousé M. Rousselet, le garde des sceaux du présidial ; l'un de ses fils occupera la mairie de Saintes pendant trente-trois ans.

Le procureur fiscal, François Arbouin, est avocat au Parlement de Paris. Son fils sera un jour conseiller en la Cour des Aides de Guyenne.

Les choses se passent donc avec la plus parfaite courtoisie et de manière à concilier toutes les exigences.

Avant tout respect au droit !

C'est ainsi que le procureur fiscal retire d'une des cages un lanier, — il n'y a point d'épervier, — il s'en empare au nom du sire de Pons.

Le droit est sauf !

Puis immédiatement après il restitue l'oiseau.

Respect au Roi Catholique !

Le cérémonial accompli, on en dresse le présent procès-verbal :

« Aujourd'huy premier janvier mil-six-cent-septante-six, en nostre logis en la ville de Pons, pardeuant nous André Renaudet, ad^at^ en la cour de parlem^t^ de Bourd^x^ et juge sénéchal dud. Pons, a comparu en sa personne Pierre Arnest de la ville de Bruxelle, Peys-Bas, lequel en présance de M^re^ François Arbouin, p^r^ de la cour de céans, nous a dit que suiuant le passeport à luy donné par nostre roy très-crestien en datte du dixiesme octobre darnier, signé : Louis, et plus bas ; par le roy : Arnaud, et sellé : il porte au Roy Catholique le nombre de trante-trois oizeaus de proye sur trois cages ; lesquels oizeaux luy auroient esté confiez par Pierre Vilinées audit Arnez pour les porter à Madric aud. Roy Catholique ; et d'autant que de tous les oizeau de proye quy passent en la présante ville et sirrie, il en est dheu un à monsei^gr^ de la cour de céans esparuier, ou à deffaud d'icelluy, tel autre oizeau qu'il luy plaira choizir,

ledit procureur auroit fait destacher desd. cages un laneret, à deffaud d'esperuier, qu'il auroit prins pour le droit de Monseigneur, et icelluy toutefois remis audit Arnest, sans qu'il puisse tirer à concéquance ; et a ledit Arnest signé :

« Ernesties Robbrests. — A. Renaudet. — Arbouin. »

Cette pièce curieuse est écrite sur papier marqué au timbre de la *Généralité de Bordeavx. Petit Papier 12^d pour feuille*. Je l'ai publiée sans changement sauf la régularisation de la ponctuation et des accents. On lit sur le verso la mention suivante : *Acte contenant l'hommage randue à Monseigneur de la cour de céans par ceux portant des oizeaux au Roy Catolique passant par la présante ville. 1676.*

LA MORINERIE.

Nous ne cesserons d'applaudir aux publications qui tirent de l'obscurité et mettent à l'abri de la destruction les documents précieux possédés par des familles nobles, et intéressant l'histoire générale ou leur propre histoire. M. le duc de la Trémoille, assez heureux pour conserver encore la plus grande partie des riches archives du château de Thouars, résidence principale de sa maison, a plusieurs fois déjà ouvert ce trésor à M. Paul Marchegay qui en a extrait ses curieuses publications de lettres historiques, dont le dernier fascicule comprend celles de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel. Le duc a voulu faire lui-même part au public d'une des plus précieuses collections qu'il possède. Il vient d'éditer la correspondance de Charles VIII avec Louis II de la Trémoille, pendant la guerre de Bretagne en 1488. On sait que ce vaillant guerrier, le plus illustre de son époque, fut, dès l'âge de 27 ans, chargé de la conduite de cette campagne, et que ses victoires amenèrent la paix entre le roi de France et le duc de Bretagne, et quelques années plus tard la réunion des deux couronnes. Les lettres du roi, au nombre de 107, celles de ses principaux seigneurs et conseillers, quelques réponses de La Trémoille et de ses officiers, plusieurs documents se rapportant à cette guerre, forment un ensemble de 236 pièces du plus grand intérêt historique. Avons-nous besoin de dire qu'une impression de luxe et de splendides fac-simile font de ce volume une curiosité bibliographique? Ajoutons qu'il n'est pas mis en vente et qu'il a été distribué aux seuls amis de l'auteur.

L. S.

NOTES

SUR

LA FAMILLE DE CHAUMONT-QUITRY

La famille de Chaumont-Quitry ou Guitry, descend de Balderic Ier ou Baudry de Guitry, dans la Haute-Normandie. La terre de Guitry passa, dans le moyen-âge, aux seigneurs de Chaumont-en-Vexin, vraisemblablement, dit M. Auguste Le Prevost, par suite du mariage d'une sœur de Roger de Quitry avec Osmont de Chaumont, fils de Robert de Chaumont, dit l'Éloquent, époux, en 1119, de la fille du roi Louis Le Gros. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1180, Guillaume de Chaumont était seigneur de Guitry.

Dans la salle des Croisades, à Versailles, on voit l'écusson de Hugues de Chaumont, à la date de 1202.

Plusieurs Chaumont-Quitry se sont distingués dans les armées sous les derniers Valois et sous les Bourbons; ce sont Jean de Chaumont-Quitry, maréchal de camp en 1589, mort au commencement de 1592, âgé de soixante ans; — Philippe de Chaumont, comte de Quitry, maréchal de camp en 1637, mort en 1638; — Gui de Chaumont, marquis de Quitry, maréchal de camp en 1669, tué au passage du Rhin le 12 juin 1672, et Henri de Chaumont-Quitry, également maréchal de camp, mort en 1678.

* * *

La terre de Bienfaite, située dans le canton d'Orbec, arrondissement de Lisieux, aujourd'hui propriété de M. de Noinville, a longtemps appartenu à la famille de Chaumont-Quitry.

Les archives de la Mairie de cette commune renferment divers actes relatifs à cette famille, qui ne sont pas sans intérêt.

1691, 17 mars. — Acte d'inhumation de mademoiselle Marie Desfontaines, gouvernante de mesdemoiselles d'Orbec.

Même année, 26 septembre. — Acte de baptême de Charles-Antoine Paynel, fils de Claude-Antoine Paynel, sieur de Flammanville, et de Françoise de Baillot. La marraine : Marie-Madeleine de Chaumont de Bienfaite ; le parrain : Pierre Foulque de la Pilette.

Ces deux actes sont les premiers qui fassent mention de la famille de Chaumont de Quitry. Il semble résulter que c'est vers 1690 que cette famille qui avait embrassé la religion protestante, ainsi qu'on le verra plus loin, se convertit à la foi catholique.

1693, 15 décembre. — Acte de baptême de Jacques-Antoine Paynel, second fils de Claude-Antoine, sieur de Flammanville, et de Françoise Baillot. *Parrain :* très-noble personne Jacques-Antoine de Chaumont, marquis de Quitry ; — *marraine :* demoiselle Louise de Chaumont d'Orbec ; tous deux enfants de très-haut et très-puissant seigneur messire Guy de Chaumont, seigneur et baron d'Orbec, seigneur de Tordouet, marquis de Quitry, et de dame Jeanne de Caumont de La Force.

1699, 18 octobre. — Acte de décès et d'inhumation de noble demoiselle Louise de Chaumont. Ce fut la première personne de la famille de Chaumont inhumée dans l'église de Bienfaite.

1704, 20 février. — Acte de décès et d'inhumation dans l'église de Bienfaite, de dame Louise de Chaumont, épouse de Gédéon Rafuge. — Cet acte est ainsi libellé :

« Nous, prêtre soussigné, curé de Saint-Martin de Bienfaite, avons inhumé en notre église, sous le banc de haut et puissant seigneur messire Guy de Chaumont, *nouveau converti à la foi*, baron d'Orbec, baron encore et seigneur et patron de Bienfaite, le corps de haute et puissante dame Louise de Chaumont, sœur de mon dit sieur et seigneur d'Orbec et de Bienfaite, et épouse de messire Gédéon de Rafuge, haut et puissant seigneur comte de Coësme, laquelle dite Louise de Chaumont a été inhumée de notre consentement et bon vouloir par messire Charles d'Assy, curé de Bennerey, notre cher et ancien confrère et voisin, assisté encore de messieurs les curés du Roncerey, de Tordouet, de la Chapelle-Yvon, avec nos vicaires, tous redevants et dépendants estant à la nomi-

nation de mon dit sieur le marquis d'Orbec, frère de la dite défunte. En foi de quoi, nous avons signé ce présent, après avoir nous-même administré tous les sacrements à la haute et puissante dame Louise de Chaumont, *nouvelle convertie à la foi catholique, apostolique et romaine*, que nous avons enterrée comme dit est ci-dessus, ce mercredi à midi, vingtième février 1704.

Signé : Rafuge, J. Vigne, Jean Lignel,
Jean d'Anctoville, curé de Bienfaite.

1712, 3 octobre. — Acte de décès et d'inhumation dans le chœur de l'église de Bienfaite, de messire Guy de Chaumont, seigneur et marquis d'Orbec, seigneur de Bienfaite, de Tordouet, Le Roncerey, etc., etc., décédé, âgé de soixante-dix ans.

1717, 1er septembre. — Mariage, dans l'église de Mesnil-Hubert, de haut et puissant seigneur Jacques Antoine, chevalier, seigneur, marquis de Quitry, baron d'Orbec et de Bienfaite, seigneur et patron des paroisses, fiefs et terres de Tordouet, Le Roncerey, La Chapelle-Yvon, situées en cette province de Normandie, et seigneur et baron de Pesque-Guilhem, Saint-Michel et autres lieux, dans la province du Languedoc, — avec haute et puissante dame Renée-Françoise de La Pallue.

De ce mariage sont issus :

1° Le 11 avril 1719, Marie-Charlotte-Françoise-Antoinette de Chaumont-Quitry ;

2° 17 avril 1720, Louise-Charlotte-Josèphe de Chaumont-Quitry ;

3° 17 mars 1721, Henriette-Juliette-Renée de Chaumont-Quitry ;

4° 20 septembre 1722, Geneviève de Chaumont, qui eut pour parrain messire Gilles-Joseph de La Pallue, et pour marraine, demoiselle Geneviève de Nonant.

5° 11 avril 1724, Jeanne-Marie-Madeleine-Nicole de Chaumont-Quitry.

De 1724 à 1730, les archives de la mairie de Bienfaite constatent : 1° le décès de dame Renée-Françoise de La Pallue, marquise de Quitry ; 2° et le mariage en secondes noces, du marquis Jacques-Antoine de Quitry, avec demoiselle Anonyme du Fay de Bosc-Paulaine, patronne du Benneray.

De cette seconde union, naquirent :

1° Le 28 juin 1731, Jacques-Guy-Georges-Henri de Chaumont;

2° Le 3 février 1733, Antoine-Anne-François de Chaumont;

3° Le 24 juillet 1734, Marie-Anne de Chaumont.

Ces trois enfants eurent pour parrain Jacques Godard, et pour marraine Louise Auber, tous les deux pauvres de la commune de Tordouet.

1736. — Acte de décès et d'inhumation de Jacques-Antoine de Chaumont, marquis de Quitry, lequel acte est ainsi rédigé :

« Messire Jacques-Antoine de Chaumont, marquis, chevalier de Quitry, seigneur, baron d'Orbec, etc., âgé d'environ soixante ans, a été inhumé dans le chœur de l'église, par M. le doyen curé d'Orbec, à l'assistance de Messieurs les curés des paroisses de Bienfaite, Tordouet, Le Roncerey, La Chapelle-Yvon et autres circonvoisins, et de plusieurs prêtres du clergé d'Orbec et d'autres lieux; ledit seigneur défunt ayant reçu dans sa maladie tous les sacrements nécessaires. »

1752. — Transcription de l'acte de mariage de Marie-Anne de Chaumont, ainsi conçu :

« Après publications de bancs faites dans les paroisses de Saint-Louis de Rochefort, diocèse de la Rochelle, Saint-Martin de Bienfaite, diocèse de Lisieux, Saint-Sulpice de Paris, Saint-Sulpice de Varennes, Saint-Eustache de Paris;

« Mariage dans la chapelle de monseigneur le duc de La Force, en sa maison de Cahon (ou Cuhon), de haut et puissant seigneur, messire Claude-Marguerite-François Renard de Fuchamberg, âgé de dix-sept ans huit mois, chevalier, comte d'Ambtimont, enseigne de vaisseau du Roi, demeurant à Rochefort, paroisse Saint-Louis, fils de haut et puissant seigneur, messire Claude-Thomas Renard de Fuchamberg, chevalier, marquis d'Ambtimont, seigneur de Fort, le Bousquet, Branard, d'Usson et autres lieux, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Michelle de Saint-Fort, ses père et mère;

« Et damoiselle Marie-Anne de Chaumont-Quitry, âgée de dix-huit ans, fille de défunt haut et puissant seigneur, messire Jacques-Antoine de Chaumont, marquis de Quitry, baron d'Orbec et de

Bienfaite, seigneur et patron de Tordouet, Le Roncerey, La Chapelle-Yvon et les Noës, en la province de Normandie, seigneur et Baron de Lisquet, Saint-Michel, Guilhem, Sausson, Pignan et Fabrèque, en la province de Languedoc; et de haute et puissante dame Annonyme du Fay et patronne du Bennerey, Le Bosq-Paulain, veuve du dit sieur marquis de Quitry.

« Témoins au mariage :

« Messire Adolphe-Ferdinand d'Estoquai de Schutemberg, prêtre et docteur de Sorbonne, chanoine de La Sainte-Chapelle Royale du château de Vincennes, cousin de l'époux;

« Messire Jacques-Guy-Georges-Henri de Chaumont, chevalier, marquis de Quitry, frère aîné de l'épouse;

« Messire Antoine-Anne-François de Chaumont-Quitry, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, aussi frère de l'épouse;

« Messire Jean-Baptiste-François de Bural, chevalier, comte de Bural, marquis de la Bastie d'Avila, président à mortier au parlement de Grenoble, beau-frère de l'épouse;

« Très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Armand Bonpard de Caumont, duc de La Force, pair de France, cousin de l'épouse;

« Très-haut et très-puissant seigneur Jacques Bonpard, duc de Caumont, aussi pair de France, cousin de l'épouse;

« Haut et puissant seigneur Anne-Hilarion Gallard de Brassac, comte de Béarn, aussi parent de l'épouse;

« Messire Charles-Guillaume Lenormand, chevalier, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, aussi parent de l'épouse;

« Messire Armand-Thomas Hue de Miromesnil, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires en son hôtel, cousin-germain de l'épouse. »

1769, 17 septembre. — Fut ondoyé dans l'église paroissiale de Bienfaite, un garçon né le sept dudit mois, du légitime mariage de Jacques-Guy-Georges-Henri marquis de Chaumont, chevalier, marquis de Quitry, et de dame Marie-Victoire de Margeot de Saint-Ouen, lequel garçon fut nommé Guy-Charles-Victor.

Lesquels époux eurent encore :

1° 14 mars 1771, Guy-Georges-Charles-François Chaumont de Quitry;

2° 15 juin 1772, Élisabeth-Victor-Auguste de Chaumont-Quitry.

1774, 20 juin. — Procuration donnée devant le notaire d'Orbec au sieur Michel Prée, agent des affaires de M. le marquis de Quitry, par messire Jacques-Guy-Georges-Henri de Chaumont, baron d'Orbec, fils aîné de M. le marquis de Quitry, de comparaître devant tous prêtres approuvés qu'il appartiendra, pour présenter sur les fonts baptismaux, avec Béatrix-Stéphanie de Fuchamberg d'Ambtimont, l'enfant de la femme du nommé Fouquet, tisserand, demeurant au bourg de Bienfaite.

1787, 27 août. — Baptême dans l'église de Bienfaite de Charles-Anne-François-Victor, né le 21 août 1780, fils de très-haut et très-puissant seigneur messire François de Margeot de Saint-Ouen, ancien chevalier de Malte, et de noble dame Anne de Curteilly de Saint-Ouen, native d'Agusta, en Sicile, diocèse de Syracuse, ses père et mère ; — Parrain : très-haut et très-puissant seigneur Guy-Charles-Victor de Chaumont-Quitry, chanoine bénéficiaire de la cathédrale d'Arles ; — marraine : très-haute et très-puissante dame Madeleine-Charlotte de Briguet de Caramon, comtesse de Chaumont-Quitry.

La famille de Chaumont-Quitry quitta le château de Bienfaite pendant la révolution ; son chef, Jacques-Gui-Georges-Henri émigra. Ses deux fils, Guy-Charles-Victor, et Guy-Georges-Charles, ne quittèrent pas la France. Ils s'associèrent pour créer à Évreux une imprimerie qu'ils exploitèrent pendant quelques années.

A. Tissot.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps

(Suite)

Nobiliaire historique. T. V. — Règne de Louis VII.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Gros (Constantin le), 1145.
— (Jean le), 1169.
— (Aimond le), 1169.
— (Girard le), 1173.
Gros (Guillaume), 1176.
— (Pierre), 1179.
— (Eudes), 1179.
Gruel (Lambert), 1138.
Guerlegie (Baudouin de), 1153.
Guernard (Gedoin de), 1169.
Guerrejato (Gui de), 1176.
Guez (Geoffroy des), 1171.
Guibert (Guillaume), 1150.
Guilhem (Pierre), 1150.
Guillaume (Bernard), 1153.
— (Ponce), 1171.
Guillemet (Raibaud), 1176.

Guines (Geoffroi de), 1178.
Guiramond (Bertrand de), 1161.
Guise (Godefroy de), 1166.
Gundelaincourt (Gautier de), 1166-1178.
Gundelghem (Egbert de), 1153.
Gundricourt (Hugues de), 1142.
Hai (Philippe de), 1145.
Haie (Philippe de la), 1157.
Halselt (Gérard de), 1174.
Hamdicourt (Wifred de), 1160.
Han (Guillaume de), 1159.
— (Conon de), 1140.
Hangard (Bernard de), 1146.
Hangescalle (Vandin), 1153.
Hanoth (Hugues de), 1138.
Hardinghesem (Geoffroy de), 1153-1173.
Hardoye (Henry de), 1163.
— (Gobert de), 1169.
Harnes (Michel de), 1167.
— (Geroul de), 1167.
Harten (Guillaume de), 1154.
Harville (Pierre de), 1168.
Harzels (Louis de), 1153.
Haspre (Gervin d'), 1163.
Hastings (Richard de), 1158.
Hautfosse (Baudouin de), 1160.
Hautpoul (Raimond de), 1161.
— (Pierre de), 1176.
Hauterive (Raimond de), 1138.
Hela (Pierre de), 1157.
Heilli (Eustache de), 1140.
— (G. de), 1152.
Hémencières (Adelelme de), 1138.
Herbignies (Eudes et Renier de), 1147.
Herci (Baucend de), 1168.
Herembrachen (Gui de), 1149.
Herfroi (Raoul), 1154.
Herlaye (Thiéri de), 1140.
Hersin (Robert de), 1153.

Hesdin (Roger de), 1163.
Hestrum (Hugues de), 1158.
Hestomaisnil (Gautier de), 1140.
— (Robert de), 1140.
Heugot (Henri de), 1177.
Hierges (Manassès de), 1140.
Hilli (N. de), 1146.
Holos (Raimond-Bernard de), 1141.
Hommet (Richard du), 1174.
— (Guillaume du), 1177.
Hondescote (Baudouin de), 1170.
Hosboch (Géric de), 1164.
Hosbuch (Hawel de), 1179.
Hosca (Alferizet, marquis de), 1143.
Hosdenc ou Houdenc (Pierre de), 1138.
Houdain (Anselme de), 1158.
Houdan (Jean de), 1150.
Houdencourt (Élie de), 1138.
Houssel (Raoul de), 1173.
Hugues (Guillaume), 1150.
Hus (Guillaume de), 1167.
Hussel (Guippuin de), 1166.
Huulet (Siger de), 1164.
Ibelot (Guillaume d'), 1155.
Ici (Raoul et Anquetil d'), 1140.
Iconio (Richard de), 1170.
Ieuville (Raimond d'), 1152.
Impe (Vautier d'), 1164.
Ingeresbourg (Ingelbert d'), 1151.
Ipres (Guillaume d'), 1139.
— (Philippe et Robert d'), 1152.
— (Anselme d'), 1142.
— (Alain d'), 1165.
Isenghem (Raoul d'), 1173.
Isle (Robert-Châtelain de l'), 1142.
— (Gautier de l'), 1170.
— (Ponce de l'), 1142.
— (Bertrand de l'), 1161.
— (Richard de), 1149.

Isle (Bérenger de l'), 1171.
Isle-Adam (Anseau de l'), 1156.
— (Adam de), 1162.
Islette (Mathias de l'), 1177.
Isnard (Guilhem), 1146.
Isorré (Pierre d'), 1169.
— (Guy d'), 1179.
Iverni (Robert d'), 1158.
Ivers (Rostang de Saint-), 1140.
Jandons (Vauvert de), 1151.
Janvier (Arnoul), 1166.
Jenneville (Louis de), 1160.
Joches (Garnier de), 1178.
Joinville (Geoffroy III de), 1140.
— (Geoffroy IV de), 1164.
Jorba (Gérard de), 1150.
Joret (Guillaume), 1147.
Jornet (Guillaume), 1179.
Jorni (Enguerrand de), 1145.
Jourdans (Richard de), 1150.
Jussei (Gérard de), 1142.
Justignac (Bernard de), 1138.
Kalkine (Arnaud de), 1173.
Kemescke (Hugues de), 1166.
Kiéret (Adam), 1158.
Kokille (Barthélemi), 1155.
Lachi (Simon de), 1172.
Lai (Baudouin de), 1151.
Laicel (Lambert de), 1150.
Lambesc (Pierre de), 1148.
— (Raoul de), 1150.
— (Guilhem de), 1150.
— (Langer de), 1146.
Lambre (Gui de), 1158.
— (Eudes de), 1164.
— (Anselme de), 1163.
Landast (Roger de), 1165.
— (Amaury de), 1171.
Lande (Étienne de la), 1173.

Lande (Guillaume de la), 1154.
Langres (Pierre de), 1166.
Laon (Aitors, Vidame de), 1153.
— (Raoul, Vidame de), 1158.
Laone (Jean de), 1169.
Lasci (Hugues de), 1173.
Laudère (Gérard de), 1146.
Laudun (Bertrand de), 1156.
Lauger (Raimond), 1153.
— (Guillaume), 1176.
Laugier (Raimond), 1146.
Laurac (Sicard de), 1149.
Laurade (Arnaud de), 1150.
— (Truand de), 1147.
Laurent (Geoffroy de Saint-), 1164.
Lauret (Pierre), 1150.
Lauset (Pons-Richaud de), 1147.
Lautard (Pierre de), 1155.
Lavenu (Robert), 1170.
Lavercin (Gauthier de), 1164.
Laxarène (Pierre et Guilhem de), 1147.
Leaz (Jean et Bérenger de), 1140.
Lede (Henri de), 1151.
Leheli (Robert de), 1141.
Léotaud (Bermond), 1149.
Lerc (Arnaud de), 1140.
Lerci (Arnaud de), 1156.
Lerival (Gui de), 1178.
Lerre (Hugues de), 1145.
Lers (Arnaud de), 1140.
Leschin (Gaucher de), 1171.
Lesines (Guillaume de), 1179.
Letard (Hugues), 1164.
Lethe (Baudouin de), 1139.
Leucate (Ermengaud de), 1155.
Leuve (Goswinde), 1179.
Levendo (R. de), 1161.
Leye ou Loye (Pierre de), 1149.
Lezuns (Hugues de), 1143.

Libornes (Milon), 1141.
Lidresel (Baudouin de), 1142.
Liedekerke (Gislebert de), 1139.
— (Ivain de), 1151.
— (Guillaume de), 1174.
Ligneureio (Serlon de), 1160.
Ligni ou Lini (N. de), 1139.
— (Seguin de), 1159.
Lillet (Pierre de), 1141.
Lipp (Goswinde), 1139.
Liques (Eustache de), 1145.
Liswege (Herbrand de), 1143.
Livis (Milon de), 1152.
Locres (Gauthier de), 1165.
Longchamp (Hugues de), 1175.
Longues (Eustache de), 1158.
— (Renaud de), 1168.
Longvie (Milon de), 1158.
Lopiat (Guillaume de), 1141.
Loré (Blanchard de), 1159.
Lorrain (Matthieu le), 1158.
Loup (Thibaud de Saint-), 1149.
— (Eudes de Saint-), 1149.
— (Hugues le), 1156.
Louviers (Philippe de), 1171.
Loyes (Bérard de), 1176.
Loysai (Gui de), 1147.
Loz (Hugues de), 1147.
Luara (Hervé), 1170.
Luci (Hugues de), 1175.
Lucian ou Lucien (Bernard de), 1141.
Lucenai (Germain de), 1148.
Luirieux (Humbert de), 1147.
Lunel (Raimond-Gaucelin de), 1172.
Luni (Adon de), 1138.
Lupp (Vichman de), 1139.
Luzan (Bernard-Guillaume de), 1150.
Luzi (Dalmas de), 1155.
Luzignan (Hugues de), 1146-1152.

Luzignan (Geoffroi de), 1177.
Maci (Bouchard de), 1121.
Macrifort (Pierre de), 1138.
Magnac (Ithier de), 1146.
Magneville (Geoffroi de), 1163.
Magni (Goldebaud de), 1154.
— (Guillaume de), 1163.
Maienne (Juhel de), 1144.
Mailan (Odovin de), 1142.
Maili (Thomas de), 1147.
Mainards (Gérard de), 1179.
Mainfroi (Ponce), 1151.
Maingot (Guillaume), 1177.
Mairofren (Dieudonné de), 1156.
Maisen (Ponce de), 1158.
Maisières (Hugues de), 1156.
— (Gobert et Pierre de), 1171.
Maisnil (Pierre de), 1147.
Malac (Raimond de), 1143.
Malafins (Gui), 1169.
Malagno (Guillaume de), 1141.
— (Raimond de), 1141.
Malaterre (Guillaume), 1159.
Malaucenne (R. de), 1176.
Malauni (Ithier de), 1164.
Malconseil (Bertrand de), 1150.
Maldengem (Robert de), 1153.
— (Otton de), 1173.
Malesmains (Henri de), 1141.
Malespine (Jean-Conrard), 1147.
Malet (Raimond de), 1141.
— (Gilbert), 1170.
Malines (Olivier de), 1164.
Malleolis (Pierre de), 1155.
Malpalu (Guillaume de), 1170.
Malpast (Durand de), 1154.
Malsan (Geoffroi de), 1163.
Malvans (P. de), 1150.
Malvezin (R.), 1151.

Malvezin (Hugues), 1152.
— (Baudouin), 1145.
— (Hugues), 1176.
Mangeur (Pierre le), 1175.
Mancicourt (Robert de), 1171.
Mandales (Faucon de), 1142.
Manera (Carbonel de la), 1158.
Manneville (Raoul de), 1145.
Manosque (Renaud-Aicard de), 1149.
Marc (Albret de Saint-), 1175.
Marché (Renaud de la), 1174.
Marck (Arnoul, vicomte de), 1144.
Marest (Renier du), 1155.
Mareuil (Guillaume de), 1150.
Marfontaines (Arnoul de), 1166.
Marges (Pierre de), 1172.
Margone (Guillaume de), 1160.
Marguerite (Raoul de Sainte-), 1147.
Marguerites (Bertrand des), 1150.
Marie (Payen de Sainte-), 1150.
Marigni (Guillaume de), 1148.
— (Eudes de), 1171.
— (Reg. de), 1168.
Marin (Bernard de), 1168.
Marines (Hugues de), 1149.
Marmion (Robert de), 1175.
Marnax (Pierre-Gaudin de), 1152.
Marrei (Herbert de), 1176.
Marseie (Guilhem de), 1147.
Marseille (Gauffride de), 1150.
Marsiac (Guillaume de), 1151.
Marson (Hugues de), 1165.

L. SANDRET.

(La suite prochainement.)

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES :

Supplément à l'année 1874.

JANVIER. — M. le comte Francois de Maistre a épousé M^lle^ Marie de Villeneuve-Bargemont.

M. le vicomte A. de Lévis-Mirepoix, lieutenant au 8^e^ hussards, — M^lle^ Isabelle de Beauffort.

M. le vicomte de Pracontal, — M^lle^ Marie de Pontgibaud.

FÉVRIER. — M. le comte Emmanuel d'Ormesson, capitaine d'état-major, — M^lle^ Marguerite de Montalembert.

MARS. — M. le duc de Guiche, sous-lieutenant au 4^e^ hussards, — M^lle^ Isabelle de Beauvau.

AVRIL. — M. le baron de Neuflize, — M^lle^ Madeleine Dollfus.

M. le baron Alphonse de Salignac-Fénelon, capitaine au 3^e^ hussards, — M^lle^ Alexandra Tripet Skrypitzine.

M. le marquis René de Montesson, capitaine au 5^e^ chasseurs à cheval, — M^lle^ Claire Prost.

MAI. — M. le baron Joseph Kirgener de Planta, capitaine au 12^e^ hussards, — M^lle^ Jeanne de Mory de Neuflieux.

M. Alban de Fabrias, — M^lle^ Thérèse de Thélin.

Année 1875.

JANVIER. — M. Bérard de Chazelles, préfet du Cantal, — M^lle^ de Bertier.

M. le comte d'Aramon, — M^lle^ Fisher.

M. le baron Garat, — M^lle^ Marie de l'Isle.

M. Roger Pélissier de Féligonde, — M^lle^ Eugénie de Chastenet de Puységur.

M. le duc de Chaulnes, — M^lle^ de Chaumont-Quitry.

M. le comte de Montesquiou-Fézensac, — M^lle^ Siméon, fille du comte.

FÉVRIER. — M. René de Voyer, marquis d'Argenson, conseiller-général de la Vienne, — M^lle^ Antoinette d'Argout.

M. le marquis d'Aligre, — M^lle de Menou.

M. le marquis de Jumilhac, — M^lle Heine.

M. le comte Potocki, — M^lle Marie de Ligne, fille du prince Henri de Ligne.

M. le comte Arthur de Coëtlogon, — M^lle Thomas d'Alvarez.

DÉCÉS :

Supplément à l'année 1874.

JANVIER. — *Sommyèvre* (Sosthène, baron de), capitaine d'infanterie, décédé à Versailles le 21, à l'âge de 41 ans.

Poulpiquet de Brescanvel (M^me de), née de Goësbriand, décédée le 22, à l'âge de 55 ans.

Kermenguy (M^lle Anna-Marie de), décédée à Versailles le 29, à l'âge de 33 ans.

Faverney (comte Paul-Émile de), ancien garde du corps, officier aux dragons de la garde royale, décédé à Versailles le 30, à l'âge de 78 ans.

Montgommerie (William-Henri de), décédé le 31 à Montmorency.

FÉVRIER. — *Larreguy de Civrieux* (Silvain), ancien officier, décédé à Saint-Germain-en-Laye le 8, à l'âge de 78 ans.

Guillebon (M^me Ernest de), née de Guizelin, décédée à Amiens le 10, à l'âge de 79 ans.

Penfentenyo de Kervéréguin (Alphonse-Marie de), commissaire de marine en retraite, décédé le 14 à Quimper, à l'âge de 87 ans.

Hautpoul (M^me la marquise douairière de), née Tournier de Monestrol, décédée à Toulouse le 14, à l'âge de 74 ans.

Béthune (M^me la comtesse de), décédée à Ypres le 17, à l'âge de 74 ans.

La Croix (M^me de), née Barreiron de Villarmont, décédée à Angoulème le 22, à l'âge de 60 ans.

Tixier Damas de Saint-Prix (vicomte Philippe), décédé à Morlaix le 23, à l'âge de 54 ans.

MARS. — *Latimier du Clésieux* (comte Augustin-Marie-Prosper), décédé à Saint-Brieuc le 1^er, à l'âge de 77 ans.

Maisonneuve (M^me de), née Hardyan de la Jaille, décédée à Tours le 4, à l'âge de 81 ans.

Croix-d'Henchin (Ernest, marquis de), ancien sénateur, membre du

conseil général de l'Eure, décédé le 13 à Francwaret (Belgique), à l'âge de 70 ans.

Ruinard de Brimont (Mme la vicomtesse Thierry), née Turgot, décédée à Paris le 15, à l'âge de 80 ans.

Rune (comte Ulric de), décédé à Ayencourt le 17, à l'âge de 46 ans.

Raguet de Brancion (Mme la comtesse), née Loys, décédée à Nancy le 21, à l'âge de 97 ans.

Lamirault de Noircourt (Mme), née Le Caron de Fleury, décédée à Tours le 25, à l'âge de 81 ans.

Villers (vicomte Auguste de), décédé à Bourges le 28, à l'âge de 65 ans.

AVRIL. — *Vouges de Chanteclair* (Marie-Auguste de), décédé à Versailles le 15, à l'âge de 80 ans.

La Font de Villiers (Louis-Albert), officier de cavalerie, décédé à Amélie-les-Bains le 17, à l'âge de 28 ans.

La Rochelambert-Montfort (Mme la marquise douairière de), décédée le 19, au château d'Esternay, à l'âge de 83 ans.

Delfau de Pontalba (Mme la baronne), née Almonaster, décédée le 20 à Paris, à l'âge de 79 ans.

MAI. — *Bonniot de Salignac* (Mme), née Philippon, décédée à Paris le 13, à l'âge de 64 ans.

Roger (Mme la baronne), née Leroux, décédée à Paris le 17, à l'âge de 58 ans.

Lesseps (comte Théodore de), ancien sénateur, décédé à Saint-Germain-en-Laye le 20, à l'âge de 72 ans.

Carrelet (comte Gilbert), général de division, ancien sénateur, grand'croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé à Ahuy (Côte-d'Or) le 22, à l'âge de 85 ans.

Chaumont-Quitry (Mme la comtesse de), née de Bourbon-Condé, décédée le 26 à Paris, à l'âge de 94 ans.

Hervoüet de la Chardonnière (Amand), décédé à Saint-Germain-en-Laye le 28, à l'âge de 94 ans.

Année 1875.

JANVIER. — *Rollepot* (Mme de), née de Moy de Sons, décédée à Saint-Germain-en-Laye le 2, à l'âge de 76 ans.

Liedekerke-Beaufort (comte de), décédé au château de Noisy (Belgique), à l'âge de 32 ans.

La Cour-Balleroy (marquis de), chevalier de Saint-Louis, décédé le 8 à Paris, à l'âge de 78 ans.

Le Ray de Chaumont (comte), décédé à Paris le 12.

Avezac (Marie-Armand-Pascal d'), savant géographe, décédé le 14, à l'âge de 76 ans.

Valori (Mme la marquise de), décédée le 18.

France (Mme la vicomtesse de), décédée à Paris le 28, à l'âge de 70 ans.

FÉVRIER. — *Serres* (de), général de division, mort à Paris le 3, à l'âge de 64 ans.

Bonnemains (Mme la vicomtesse de), décédée au château du Mesnil-Garnier (Manche), à l'âge de 83 ans.

Mangino (de), ancien aide-de-camp de l'empereur Maximilien, décédé à l'âge de 36 ans.

Sauvaire de Barthélemy (marquis), ancien pair de France et député, décédé le 5, à l'âge de 75 ans.

Mackau (Mme la baronne de), veuve de l'amiral, décédée à Paris le 7.

Marion de Gaje (chevalier), général de division, décédé à l'âge de 89 ans.

Mousin (Mme la baronne de), décédée à Melun, à l'âge de 37 ans.

Cuny (Joseph de), général de brigade, décédé à Paris le 14, à l'âge de 80 ans.

Chargère (de), général de brigade, décédé à Châtillon-sur-Seine, à l'âge de 67 ans.

Boisnormand de Bonnechose (François-Paul), homme de lettres, décédé à Paris le 15, à l'âge de 74 ans.

Martimprey (Auguste de), général de division, ex-gouverneur des nvalides, grand officier de la Légion d'honneur, décédé le 15, à l'âge de 65 ans.

Grosbon (baron Pierre de), général de division, grand'croix de la Légion d'honneur, décédé au château de Chenaillet (Loiret).

Hoel de Saint-Gilbert (Charles-Louis), ancien page de Louis XVI, décédé en Autriche, à l'âge de 104 ans.

Hulst (comte d'), décédé à Paris.

ÉPIGRAPHIE HÉRALDIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*(Suite *)*

CANTON DE POUILLY.

Garchy. — Le clocher de la curieuse église romane de cette commune renferme deux cloches offrant des inscriptions. On lit sur la plus ancienne qui est fort petite : *Il est entré dans la fonte de cette clochette vn morceav de la cloche de S^t^ Teodvle miracvlevze contre le tonnerre. Sollevre, le* 13 *may* 1684. Entre l'inscription et le millésime, se trouvent deux écussons accolés, timbrés d'un casque, celui de dextre à *une tige de millet, soutenue d'un croissant, et un chef chargé de trois besants* ou *tourteaux* ; l'autre à *une foi, soutenue d'un croissant et surmontée d'une rose, et un chef chargé de trois étoiles*. Ces blasons sont ceux de Louis Millin, écuyer, seigneur de Garchy, gentilhomme ordinaire de la grande fauconnerie du roi, et de sa femme, dont nous n'avons pu retrouver le nom.

La famille Millin est connue depuis Léonard Millin, marchand boucher et bourgeois de Nevers dans les premières années du XVI^e^ siècle, dont le fils, aussi nommé Léonard, fit fortune, devint seigneur des Bruères et épousa Perrette des Prés, d'une famille mentionnée dans notre travail. Ce Léonard eut trois fils : François, tige d'une branche fixée à Château-Chinon ; Léonard, auteur de la branche des seigneurs de Garchy, sur laquelle nous avons peu de documents ; enfin Philippe, dont les nombreux descendants possédèrent d'importantes seigneuries, s'allièrent à des familles nobles ou de la haute bourgeoisie, et tinrent dans la province un rang

(*) Voir Janvier 1874, page 1.

considérable. Philippe Millin, petit-fils de ce premier Philippe, assesseur en l'élection de Nevers, marié à Louise Challemoux dans la première moitié du XVII^e^ siècle, laissa quatre filles et cinq garçons dont l'aîné, Robert, fut l'aïeul de Robert Millin de Savigny, seigneur du Perreux, anobli par une charge de secrétaire du roi au XVIII^e^ siècle; de Robert naquit à Nevers, en 1733, Jérôme Robert Millin du Perreux, fermier général, administrateur de la loterie royale, père de deux fils: Alexandre-Louis, administrateur de la loterie, et George-Marie-Jérôme, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, mort dernier de son nom, vers 1830.

Des quatre frères de Robert Millin, trois suivirent la carrière des armes; l'un de ces derniers, Claude, seigneur de Marigny et de Balleray, exempt des gardes du duc d'Orléans, eut une fille, bisaïeule de M. Moret, officier de la Légion d'honneur, ancien capitaine de frégate, possesseur actuel de la terre de Nyon, qui lui vient des Sallonnier par les Millin. Une autre fille de la même branche des Millin apporta en dot à un des Prés des biens considérables qui passèrent ensuite à la dernière branche de la famille de Chéry [1].

Les membres des diverses branches des Millin portèrent des armoiries différentes, dans lesquelles toutefois la tige de millet, constituant le blason parlant de la famille, tint toujours la place la plus importante. Nous avons vu quelles étaient les armes de la branche de Garchy, les autres branches portèrent : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux plantes de millet d'argent, disposées en sautoir, et en pointe d'une tige de lin aussi d'argent* [2]; ou *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile d'or à dextre, d'une rose d'argent, boutonnée d'or, à senestre, et en pointe d'une plante de millet d'argent* [3]; ou enfin *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois tiges de millet de même* [4].

L'autre cloche de Garchy, datée de 1712, eut pour parrain Louis Millin, seigneur de Garchy, et pour marraine Jeanne-Élizabeth Rameau, fille de N. Rameau, seigneur de La Barre, conseiller du

[1] Collection de documents originaux du Nivernais du comte de Soultrait. — Archives départementales de la Nièvre.

[2] Armorial général de la généralité de Moulins.

[3] Armorial de Challudet de 1638.

[4] Cachets du XVIII^e^ siècle.

roi, élu en l'élection de La Charité, et de Marguerite Merlant. La famille Rameau, encore représentée à Paris, appartenait à la haute bourgeoisie du Nivernais; elle possédait, près de Garchy, la seigneurie de La Barre, dont le petit château, entouré de fossés, est à peu près ruiné.

Pouilly. — Le porche formant le dessous du clocher de l'église paroissiale, a une voûte sur croisée d'ogives prismatiques, dont la clef est sculptée d'un écusson aux armes de La Magdelaine, qui est sans nul doute celui de Jean de La Magdelaine de Ragny, prieur de La Charité au commencement du XVI^e^ siècle.

Dans le collatéral nord, se trouvait la chapelle de Saint-François et de Saint-Claude fondée, à la fin du XVI^e^ siècle, par François du Broc, seigneur du Nozet, et Claude Olivier, sa femme. Sous l'emplacement de cette chapelle, détruite lors de l'agrandissement de l'église, règne l'ancien caveau sépulcral des du Broc, dans lequel nous avons trouvé trois écussons sculptés en pierre. L'un de ces écussons, timbré d'un casque et entouré de lambrequins, est celui des du Broc, il offre *deux lions couronnés et un chef chargé d'une rose accostée de deux étoiles*. Un autre, timbré de même, est parti des armes que nous venons de décrire et d'un coupé : *En chef, de trois étoiles rangées en fasce, à un chef chargé d'un lion issant ; et en pointe, d'une molette, surmontée d'une émanche de quatre pièces, mouvante du trait du coupé*. Ce blason est celui de Claude Olivier, mariée, en 1561, à François du Broc, écuyer, seigneur du Nozet, de Meures, de Veninges et de Saint-Andelain. Le troisième écusson, parti de du Broc et de *trois tours*, offre les armes d'Esmée Thibault qui épousa, en 1594, François du Broc, écuyer, seigneur du Nozet et de Saint-Andelain, fils du fondateur de la chapelle. Les trois familles que nous venons de nommer appartenaient à la noblesse du Nivernais.

Les du Broc, qu'une tradition de famille fait venir des Pays-Bas, d'où ils auraient été amenés par les comtes de Nevers, sont connus en Auxerrois et en Nivernais depuis la fin du XV^e^ siècle. Ils possédaient, au XVI^e^, l'importante seigneurie des Granges, aux environs de Donzy, et les fiefs du Nozet, de Saint-Andelain et des Escuyers [1] ; ils furent aussi seigneurs des Meures, de Veninges, de Châlons, des

[1] *Inventaire des titres de Nevers*, de l'abbé de Marolles, col. 271 et 272.

Coques, de Lespiney, de Chabé et de La Barre, aux environs de Nevers, et de Segange en Bourbonnais. Ils s'allièrent aux familles Girard, de La Bussière, de Lamoignon, Olivier, Pernin, des Prés, Ragot, Thibault, Régnier, Biancki, du Verne, Noel, de Givodan et de Serres.

A cette famille appartenait Guillaume du Broc, archevêque de Séleucie, vice-légat d'Avignon, auditeur de Rote, etc., qui joua un rôle assez important au XVII[e] siècle, et qui fut enterré dans la chapelle de l'église de Pouilly, fondée par son père. Louis du Broc, seigneur du Nozet, neveu de l'archevêque de Séleucie, fut maintenu comme noble par arrêt du Conseil d'État de 1671 [1].

Guillaume-Antoine du Broc, chevalier, seigneur de Segange et de Chabé, fit partie de l'assemblée de la noblesse du Bourbonnais en 1789 ; son petit-fils, Louis du Broc de Segange, ancien officier d'infanterie, ancien secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, chevalier de la Légion d'honneur, est connu par d'importants travaux archéologiques ; il a un fils, officier de cavalerie, et une fille mariée au vicomte de Serres de Mesplès, d'une ancienne famille noble du Languedoc. La sœur de M. Louis du Broc est veuve du général de division baron de Richepance.

Les armes de la famille du Broc sont décrites dans l'*Inventaire des Titres de Nevers* [2] : *De gueules, à deux lions mornés affrontés d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'une rose d'argent entre deux étoiles d'or* ; elles étaient ainsi figurées sur un aveu de la dîme des Escuyers, rendu, en 1584, par François du Broc, seigneur du Nozet, qui habitait Nevers, dont il fut échevin en 1682. Dans l'armorial manuscrit de 1638, et dans le *Mercure armorial* de Segoing, les lions ne sont pas affrontés et la rose du chef est de gueules. La famille porte actuellement : *De gueules, à deux lions d'or, couronnés de même, armés et lampassés du champ, au chef cousu d'azur, chargé d'une rose d'argent, boutonnée d'or, accostée de deux molettes d'éperon d'or.* La généalogie de cette famille est imprimée dans le registre complémentaire de la nouvelle édition de l'*Armorial* de d'Hozier.

Claude Olivier, femme du fondateur de la chapelle de Pouilly, était fille de Louis-Olivier, seigneur d'Arreaux, et de Marie de

[1] Archives de la famille du Broc. — *Inventaire des titres de Nevers.* — Archives du château des Granges.

[2] Col. 272.

Lucenay, appartenant tous les deux à des familles de la plus haute bourgeoisie du Nivernais, connues depuis le milieu du XV^e^ siècle. A la fin du XVI^e^, les Olivier étaient très-riches et fort bien alliés. En 1546, Louis Olivier achetait une maison avec cour, galerie, chapelle et jardin, située dans la rue Creuse à Nevers [1]. En 1575, Marie Lamoignon, veuve de noble homme Louis Olivier, bailli du comté d'Eu, dame des Meures, de Chouye, de Vernizy et de Bernières, en Nivernais, et Bonnincourt et Molenie en Picardie, faisait hommage au comte de Nevers, en son nom et au nom de ses enfants, de la seigneurie de Chitry-les-Mines, près de Corbigny [2], dont son fils bâtit le château, l'un des plus beaux du Nivernais ; Antoine, fils du bailli d'Eu, possédait en outre les fiefs de Surpalis, d'Eugny-sur-Yonne, de Sardy, de Boisfranc, de Chomot, etc., et se qualifiait gentilhomme de la maison du roi et baron de Sargines [3]. D'autres branches des Olivier, dans une position moins brillante, habitaient Nevers et le sud de la province. Cette famille, alliée aux des Trappes, aux Le Bourgoing de Folin, aux Le Breton, aux Perreau, aux Galoppe, aux Hedoard, aux Changy, aux des Jours, aux Blanchefort, paraît s'être éteinte à la fin du XVII^e^ siècle ; elle portait pour armes : *Coupé, au* 1 *d'azur, à trois étoiles d'argent rangées en fasce, au chef de même, chargé d'un lion issant de sable ; et au* 2 *d'argent, à la molette d'éperon de gueules, surmontée d'une émanche de quatre pièces de même, mouvant du trait du coupé* ; mais, dans l'origine, son blason, peut-être conservé par quelques-uns de ses membres, était : *D'argent, à l'olivier de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or* [4]. Ces dernières armes sont assez semblables à celles de la famille Olivier du Puy et de Beaujarry, mentionnée par d'Hozier [5] et par La Chesnaye-des-Bois comme étant originaire du Nivernais ; malgré cela nous ne croyons pas que ces deux familles aient une origine commune.

Les Thibault, qui portaient : *De gueules, à trois tours crénelées d'or*, appartenaient à la noblesse de la Touraine ; ils sont connus depuis le XV^e^ siècle. François Thibault, chevalier, seigneur de Poligny, descendant au quatrième degré du premier auteur connu

[1] Archives de la Nièvre.
[2] *Inventaire des titres de Nevers*, col. 165.
[3] Archives départementales de la Nièvre.
[4] *Inventaire des titres de Nevers.* — Armorial de Nevers de 1638.
[5] *Armorial de France*, registres I et IV.

de la famille épousa, en 1561, Anne de Troussebois, fille de Louis, écuyer, seigneur de Villegenou, d'une noble famille du Berry, possessionnée aussi en Nivernais et en Bourbonnais, et de Marguerite de Marafin. François eut de sa femme des biens considérables situés dans notre province, où il s'établit. Il fut le père d'Esmée mariée, comme nous l'avons dit, à François du Broc. François Thibault, frère d'Esmée, et ses descendants furent seigneurs de Guerchy, de Vielmoulin, près-de Donzy et du Fort-de-Vesvre; ils s'allièrent aux familles de Rochechouart, Monnot et de Bar-Buranlure. La famille s'éteignit en la personne de Pierre Thibault de Guerchy, capitaine au régiment du Bueil, tué d'un boulet de canon en Espagne en 1709 et enterré dans l'église de Saint-Nicolas d'Alicante [1]. Pierre avait eu cinq sœurs dont trois furent admises à Saint-Cyr; une autre épousa Guillaume du Broc, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Montreuil, de la famille mentionnée ci-dessus, enfin la dernière fut religieuse à Saint-Pierre-le-Moustier.

D'Hozier a donné [2] quelques degrés de la généalogie de cette famille.

La cloche de l'église de Pouilly, fondue en 1724, eut pour marraine *très havte et pvissante dame Marguerite Françoise Le Bourgoing epovse de tres havt et pvissant seignevr Pavl de Grivel conte dovroy*. Françoise Le Bourgoing était fille de Charles Le Bourgoing, chevalier, marquis de Folin, et de Marguerite-Françoise Amelot, de la grande famille parlementaire de ce nom; elle n'eut qu'une sœur, Charlotte-Angélique, qui se maria, en 1711, à Louis-Antoine-Bernard du Prat, chevalier, marquis de Formeries; elle avait épousé Paul de Grivel de Grossouvre, comte d'Ourouer, mestre de camp du régiment d'Anjou cavalerie, fils de Claude de Grivel de Grossouvre, marquis de Pesselières, et de Anne-Marguerite de Buffévent; elle mourut en 1736, laissant un fils, Alexandre-Auguste, unique représentant de sa famille, qui porta le titre de marquis d'Ourouer.

Il a été parlé des Bourgoing dans le cours de ce travail [3], disons seulement que la marquise du Prat et la comtesse d'Ourouer furent les derniers représentants de la branche de Folin.

[1] Papiers de la famille du Broc.
[2] *Armorial de France*, registre Ier.
[3] Article de Nevers.

Les Grivel, originaires du Berry, descendaient de Jean Grivel ou Griveau, dont le fils, aussi nommé Jean, reçut en don du duc Louis II de Bourbon la terre et maison forte de Grossouvre, en considération de ses services et de ceux de son père. Grossouvre est situé en Berry, près de Sancoins; le châteaû, en grande partie reconstruit, est dominé par une haute tour, du XIIIe siècle ou du XIVe, à la base de laquelle se lit une inscription donnant la suite des Grivel seigneurs de Grossouvre. La Thaumassière [1] et La Chesnaye-des-Bois ont donné des généalogies assez peu complètes de cette famille, dont certains membres ne furent jamais connus que sous le nom de Grossouvre, et qu'il ne faut pas confondre avec une famille de Grivel, qui faisait partie de la noblesse de la Franche-Comté. La branche nivernaise des Grivel, dite des comtes d'Ourouer et marquis de Pesselières, eut pour auteur Hugues Grivel, chevalier, seigneur de Montgoublin et d'Ourouer, fils de Bertrand, seigneur de Grossouvre, et de Michelle de Rochefort. Cette branche, qui paraît s'être éteinte dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, s'allia aux familles Pellorde, de Champs, de Damas, de Gamaches, de La Barre, de Buffévent, de Bourgoing, de La Ferté-Meun, de Bourbon-Busset et Foucault de Saint-Germain-Beaupré; elle a donné un lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi au XVIe siècle, puis, aux siècles suivants, plusieurs officiers généraux [2].

La famille Grivel portait : *D'or, à la bande échiquetée de sable et d'argent de deux traits* [3].

Près de Pouilly, s'élève le château du Nozet, ancienne propriété des du Broc; ce château, composé de quatre corps de logis anglés de tours, dont une partie offre les caractères de la fin du XVe siècle, vient d'être restauré avec beaucoup de goût par M. le comte Lafont; nous y avons vu, au-dessus d'une porte, un écusson ovale sculpté en pierre portant : *D'azur, à l'ancre d'argent, surmontée d'un cœur entre deux étoiles de même;* nous n'avons pu attribuer ce blason.

[1] *Histoire du Berry.*

[2] *Inventaire des titres de Nevers.* — Preuves de Malte, à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[3] Armorial manuscrit de Nevers de 1638. — Paillot. — Segoing. — *Le Roy d'armes*, etc.

Saint-Andelain. — On lit sur les flancs de la cloche de l'église paroissiale, datée de 1712, le nom de sa marraine *m. destut de richerand veufve de messire guy du creuset chevalier seigneur de richerand et chevenon mareschal de camp grand bailly de nivernois*. La marraine de la cloche de Saint-Andelain n'est point mentionnée dans la courte notice généalogique consacrée par le *Dictionnaire de la noblesse* aux d'Estutt, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Il est probable que cette Marie ou Marguerite d'Estutt était fille de François, seigneur de Tracy et de Paray, et de Catherine-Charlotte de La Magdelaine de Ragny. Elle avait épousé Guy du Creuset ou mieux Creuset de Richerand, capitaine au régiment de Normandie, qui devint maréchal de camp et grand bailli d'épée du Nivernais. Le bisaïeul et l'aïeul de Guy Creuset étaient de simples praticiens de la paroisse de Chaulgnes, près de Nevers; son père fut garde du corps du roi et prit la qualité d'écuyer; enfin Louis-Antoine, fils de Guy et de M. d'Estutt, se qualifiait, en 1749, chevalier, marquis de Richerand, seigneur de Chevenon, la Tour-de-Chevenon, Chamon, Maillot et Crezancy, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général pour le roi et grand bailli du Nivernais. Ce personnage fut le dernier rejeton de sa famille, il mourut peu avant 1774 et ses biens passèrent à ses cousins d'Estutt de Tracy [1]. Richerand, dont les Creuset prirent le nom et le titre de marquis, était un petit bien situé dans le village même de Chaulgnes.

Nous ne connaissons les armoiries des Creuset que par le cachet de Louis-Antoine, appliqué à une lettre de 1741 conservée aux Archives de la Nièvre, qui offre un écu ovale *d'argent, à un lion*, timbré d'une couronne de marquis et supporté par deux lions.

Saint-Laurent. — Ce lieu était le siége d'une abbaye importante de l'ordre de Saint-Augustin, dont la magnifique église romane et les bâtiments claustraux ont été en partie conservés. Dans ces bâtiments se voient deux écus d'abbé, l'un à *six besants*, qui paraît dater du XV^e^ siècle, et qui pourrait être celui de l'abbé Pierre Naudin ou de l'abbé Louis Dadeuf; l'autre, du XVII^e^ siècle, *à un arbre*.

Suilly-la-Tour. — Cette commune, formée de la réunion des deux anciennes paroisses, de Suilly et de Vergers, nous offre

[1] Archives de la Nièvre, titres des familles.

de nombreux monuments héraldiques que nous allons passer en revue. Les plus anciens sont à Vergers, dont le château et l'église paroissiale ont été construits, l'un à la fin du XVe siècle, l'autre dans les premières années du XVIe, par la famille d'Armes, déjà mentionnée par nous à l'article de Nevers.

Jean d'Armes, troisième du nom, seigneur de Vergers, de La Jarie, de La Forest-sous-Bouhy, de Trucy-l'Orgueilleux, président au Parlement de Paris de 1482 à 1490, releva le château de Vergers; ses armes, partie de celles de sa femme Jeanne de Lamoignon, sont sculptées sur le soubassement d'une belle descente de croix en pierre, qui se trouve dans l'ancien oratoire, converti depuis longtemps en cuisine. L'écu des d'Armes porte les deux épées appointés en pile et la rose entre les gardes et celui des Lamoignon losangé, ressemblant à un fretté, au franc quartier d'hermine. La corniche du chevet à pans et la chapelle seigneuriale de l'ancienne église paroissiale, offrent aussi des écussons des d'Armes, les uns simples, les autres avec la *bordure engrêlée*, qui servait de brisure à la branche cadette. Deux de ces écus sont parti, l'un des armes des Lamoignon, l'autre *d'un sautoir chargé de coquilles et accompagné de quatre écots*, le premier est celui de Jeanne de Lamoignon; nous n'avons pu trouver l'attribution de l'autre.

Denis d'Armes, seigneur d'Armes et de La Borde, près de Clamecy en Nivernais, premier auteur connu de sa famille, eut pour arrière-petit-fils Renaud, qui s'allia à la famille du chancelier Le Clerc, posséda de nombreux fiefs et commença l'importance de sa famille [1]. De Renaud naquirent deux fils, nommés Jean tous les deux: l'aîné n'eut qu'un fils, mort probablement sans postérité; le cadet fut père de Jean et d'Innocent, qui formèrent deux branches. La branche cadette, dite de Busseaux, posséda les seigneuries de Busseaux, de Moussy et de Charry, et s'allia aux familles Guippé, de Pernay, de Fontenay et de Harlus; elle s'éteignit en la personne de Jeanne d'Armes, fille unique de Jean, seigneur de Moussy et de Busseaux, et de Valentine de Harlus, mariée vers 1530 à son cousin Louis d'Armes, chevalier, seigneur de Vergers, de Villaines, de Segoules, etc., chevalier de l'ordre, lieutenant pour le roi en Nivernais, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, puis mestre de camp, à qui elle apporte les biens considérables de

[1] *Inventaire des titres de Nevers.*

sa branche, qui furent joints aux importantes seigneuries de Vergers, de La Forest-sous-Bouhy, de La Jarrie, de Plainbois, de Trucy-l'Orgueilleux, de Vesvre, de Savené, etc., apanage de la branche aînée. Cette branche, alliée aux Lamoignon, aux Berthier de Bizy, aux Chabannes, aux Rémigny, aux Disimieu et aux Pracomtal, eut pour dernier rejeton Anne-Henry d'Armes, chevalier, comte de Busseaux, seigneur de Vesvre, de Joye, etc., lieutenant du roi en Nivernais, qui mourut, dans les premières années du XVIII[e] siècle, sans laisser d'enfants de Jeanne-Ursule de Pracomtal [1].

Nous avons déjà décrit les armes de la famille d'Armes ; son dernier représentant portait, en 1688, un écusson *écartelé* aux 1 et 4 d'Armes, au 2 *de gueules, à six roses d'argent,* qui est de Disimieu, et au 3 *de... à deux clefs en sautoir* ; l'écu compris entre deux palmes et timbré d'une couronne de comte [2].

A l'occasion des armes de Lamoignon sculptées à Vergers, parlons de cette famille, l'une de celles dont le Nivernais doit le plus s'honorer.

« Cette illustre maison, dit le *Dictionnaire véridique*, n'a pas « besoin d'une origine chimérique ; son nom qui occupe une place « des plus honorables dans l'histoire, peut se passer de ce vain étalage d'ancienneté, de cette nuit des temps où sont ensevelies la « plupart des anciennes races... »

« Blanchard et La Chesnaye ont cependant donné une généalogie « de cette famille depuis l'an 1228 ; mais M. d'Hozier dit, en parlant de Chrétien de Lamoignon, premier président au Parlement « de Paris, que tout ce qu'il a vu d'actes où son nom est employé « ne lui donne aucun article (le *de*) et ne témoigne rien qui convienne aux ancêtres dont on le fait descendre. Ce Chrétien de « Lamoignon, seigneur de Basville, auteur des branches de cette « maison existantes au XVII[e] siècle, avait pour ayeul François de « Lamoignon, qui fut, comme son père, secrétaire et contrôleur de « la dépense de Françoise d'Albret, comtesse de Nevers ; lequel « s'allia, le 18 janvier 1509, avec Marie du Coing, fille d'un bour- « geois de Nevers. Ce François, ainsi que Jean Lamoëgnon son

[1] *Inventaire des titres de Nevers.* — Blanchard, *Les Présidents à mortier du Parlement de Paris.* — La Chesnaye-des-Bois. — Ménestrier. — Armorial de Nevers de 1638.

[2] Cachets aux Archives de la Nièvre.

« père, vivaient en effet en 1480 au nombre des bourgeois de cette « ville. »

Courcelles et M. Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la noblesse* (année 1843), ont adopté l'opinion de Lainé, que nous ne pouvons entièrement partager, au sujet de l'origine des Lamoignon, et cela d'après l'étude que nous avons faite des titres originaux concernant cette famille.

Le nom de La Moignon ou Lamoignon, qui n'est point celui d'un fief situé près de Donzy, comme l'ont prétendu Blanchard et La Chesnaye-des-Bois, fut porté en Nivernais, du XIII^e^ siècle au XVII^e^, par un certain nombre de personnages qui pouvaient être de familles différentes, mais qui pouvaient bien aussi provenir d'une même souche.

Le plus ancien de ces personnages est Pierre de La Mognon ou La Mougnon, dont la veuve, nommée Agnès, fit hommage en 1288 pour la maison de Pomey, de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier, qui avait été acquise par son défunt mari (Marolles, col. 195). Nous trouvons ensuite dans des chartes des Archives de la Nièvre, et dans l'*Inventaire des titres de Nevers*, de 1323 à 1376, plusieurs seigneurs de Pomey du nom de Charles ou Charlet Lamoignon portant des qualifications nobiliaires : *Charletus dictus Li Amoignons, dominus de Pomayo, domicellus* (1327, Archives de la Nièvre); *nobilis vir dominus Karolus, dictus Lamoignon, miles, dominus de Pomayo* (1344, Archives de la Nièvre). Au XV^e^ siècle, des Lamoignon, évidemment de la même famille, sont seigneurs d'Arthel et de Turigny et officiers de la maison des comtes de Nevers [1]. A cette même époque vivaient, il est vrai, à Decize, des bourgeois du nom de Lamoignon, dans une position fort obscure, mais ces Lamoignon n'habitèrent jamais Nevers, et il semble bien plus naturel de rattacher les contrôleurs de la maison des comtes de Nevers à la lignée des anciens seigneurs de Pomay, comme l'ont fait les généalogistes accusés d'inexactitude par Lainé. Quoiqu'il en soit, les documents originaux de la fin du XV^e^ siècle nous manquent pour établir d'une manière positive l'une ou l'autre hypothèse, nous nous contentons de donner notre avis.

La généalogie de la maison de Lamoignon, actuellement éteinte, se trouve partout ; il est donc inutile de dire ici ce que fut cette

[1] *Inventaire des titres de Nevers.*

grande race si justement illustre. Les armes des Lamoignon étaient : *Losangé d'argent et de sable, au franc quartier d'hermine*; par concession royale de 1817, elles avaient été chargées d'un *écu d'azur, à une fleur de lys d'or, en abîme.* Selon le *Dictionnaire de la noblesse,* le *franc quartier d'hermine*, pris au milieu du XIV^e^ siècle par Michel Lamoignon, auteur des diverses branches de sa famille, serait un souvenir du blason de sa mère, Jeanne d'Anlezy, qui était : *D'hermine, à une bordure de gueules* [1].

A Vergers, les armes de Jeanne de Lamoignon sont assez mal figurées et semblent offrir un *fretté*, ce qui a pu donner lieu aux descriptions du blason de cette famille données ainsi faussement par le *Roy d'armes* du P. de Varennes, et par Vulson de La Colombière : *D'argent, à trois hermines de sable, écartelé d'argent, fretté de sable de six pièces.*

La façade de la grosse tour carrée qui forme la partie antérieure de l'église de Suilly est percée d'un portail, dont l'archivolte cintrée est décorée de petits caissons renfermant des ornements d'un joli travail; dans l'un de ces caissons, la date 1545, et, dans un autre, un écusson à *trois tours,* que nous retrouvons aussi à une clef de voûte de la partie la plus moderne de l'église, et qui doit être celui des Pernay, seigneurs de Suilly au XVI^e^ siècle. Ces Pernay étaient officiers de la maison des comtes de Nevers dès la fin du XV^e^ siècle ; à cette époque ils s'alliaient aux d'Armes, alors fort puissants, et ils possédaient les seigneuries du Chasnay et de Magny ; ils devinrent ensuite seigneurs de Nonnay et de Suilly et ils conservèrent ce dernier fief jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle, s'alliant aux Saint-Savin, aux de Gouste, aux Thoisy, aux Clèves (branche bâtarde), mais ils étaient déjà bien déchus. En 1575, François de Pernay, fils de Jean, obtint du roi des lettres de grâce et de rémission, à raison de l'homicide par lui commis sur la personne de Pierre son frère ; d'autres pièces des archives des Granges témoignent de la violence extrême qui semble avoir été héréditaire dans cette famille. En 1639, ils soutinrent, dans leur manoir de Magny, une sorte de siége contre le prévôt d'Orléans et ses archers, chargés de mettre à exécution une saisie réelle poursuivie contre eux pendant quarante ans ; ils étaient favorisés par la noblesse des environs et ils eurent le dessus. En 1665, Marie Fradet, veuve de

[1] Comte de Soultrait, *Armoriaux du Nivernais et du Bourbonnais.*

François de Pernay, seigneur de Suilly, avait dix enfants; cinq fils et cinq filles; les cinq fils moururent peut-être sans alliance et en tout cas sans postérité, et, quarante-cinq ans plus tard, la terre de Suilly était, après un procès qui n'avait pas duré moins de vingt ans, définitivement saisie sur Jeanne de Pernay, dernière survivante de sa famille, et sur les enfants qu'Antoinette et Marguerite de Pernay, sœurs de Jeanne, avaient eus de François de Chabannes et de Colas de Laurière [1].

Dans les fragments de vitraux qui garnissent encore les baies du chevet de l'église de Suilly, figure un écu en losange *de gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une rose d'argent, et en pointe, de trois glands d'or, posés* 2 *et* 1. Cet écu doit offrir le blason inexactement reproduit d'Anne Berthier, femme de Louis d'Armes, seigneur de Vergers en 1532.

Pierre Berthier, échevin de Nevers en 1416, 1417 et 1430, paraît être l'auteur de cette famille, l'une des plus marquantes de la noblesse nivernaise par ses alliances et les seigneuries importantes qu'elle y posséda pendant près de cinq siècles. Guillaume Berthier, sans doute fils de Pierre, fut aussi plusieurs fois échevin de Nevers, entre 1452 et 1474, et eut pour fils un autre Pierre, échevin en 1476 et 1477, qui acheta la seigneurie de Bizy, située à quelques lieues au nord de Nevers, dont le comte de Nevers Jean de Bourgogne lui permit de reconstruire le château en 1490 [2]. Ce château de Bizy, reconstruit au XVIII^e^ siècle, appartient encore aux descendants de Pierre Berthier, qui en portent le nom depuis près de quatre siècles.

C'est au premier seigneur de Bizy, marié à Anne Coquille, de la famille du fameux jurisconsulte, que les généalogies manuscrites de la famille Berthier commencent [3]. Pierre eut deux fils : Charles, mort sans enfants, et Guillaume, sans doute filleul de son grand-père, de qui sont issus tous les Berthier qui possédèrent, outre Bizy, les fiefs de Bouy, de Navenon, du Veuillien, de Vanay, de Neurre, de Cougny, de Chassy, de La Bussière, de La Vallée, de La Motte,

[1] *Inventaire des titres de Nevers.* — Archives du château des Granges (Nièvre), communication de M. de Riberolles.

[2] *Archives de Nevers,* par Parmentier. — *Album du Nivernais.*

[3] Archives départementales de la Nièvre. — Collection de documents originaux sur le Nivernais du comte de Soultrait. — Preuves pour Saint-Cyr, au Cabinet des titres.

de Contres, de La Belouse, de Parigny-les-Vaux, etc., et qui s'allièrent aux familles Frappier, Coquille, des Colons, Alligret, de Vandel, de Lange, du Chastel, de Mullot, de La Chasseigne, de Saint-Père, de La Ballue, de Chevigny, d'Armes, de Lamoignon, de Charry, Tenon, Guesdat, de Pagany, de Maumigny, Pommereuil, Babaud de La Chaussade, du Bourg, Seguier, etc. [1].

Cette famille fut représentée à l'assemblée de la noblesse du Nivernais de 1789 par Pierre de Berthier, chevalier, par Hélène de Berthier, dame du Veuillien, et par Étienne-François, comte de Berthier-Bizy, chevalier, seigneur de Bizy et des Fougis, arrière-grand-père des représentants actuels de la famille.

Les Berthier portent : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une rose d'argent et en pointe de trois glands d'or, posés* 2 *et* 1 [2].

Avant de quitter l'église de Suilly, signalons un écusson assez singulier du XVI^e^ siècle, sculpté au-dessus d'une porte et tenu par un marmouset ; sur cet écusson, semé de points, se détache un cœur, rongé par les vers, dans lequel la mort, armée d'une faulx, plonge un dard. La tradition du pays est que la reconstruction partielle de l'église qui nous occupe est due à la piété d'une dame de Suilly, pleurant la perte de son père. Ce cœur percé fait-il allusion à la douleur de la fondatrice ? Cela est possible.

Le château des Granges, construction du XVI^e^ siècle entourée de fossés, remaniée du temps d'Henri IV, renferme une chapelle embellie de peintures murales de style italien, au milieu desquelles se voient la date 1605 et deux écussons *écartelés aux* 1 *et* 4 *d'or, à trois canettes de sable ; et aux* 2 *et* 3 *d'or, à trois chevrons d'azur.* La terre des Granges appartenait en 1605 à Jacques de Forgues, secrétaire de la chambre du roi, mari de Paule Léveillé, il est donc à peu près certain que les écussons de la chapelle sont aux armes de ce personnage, sur lequel nous manquons de renseignements, sachant seulement qu'il eut deux filles : Renée, mariée d'abord à N. Fradet, d'une famille noble de Bourges, puis à N. Durand, lieutenant criminel au siége de Bourges ; et Claude, femme de Louis de La Chasseigne, écuyer, seigneur d'Uxeloup et de

[1] *Inventaire des titres de Nevers.* — *Dictionnaire de la noblesse.*

[2] Armorial de la généralité de Moulins. — Armorial de Challudet. — *Armorial du Nivernais.*

Rosemont, d'une famille nivernaise dont nous avons parlé ci-dessus [1].

Le petit château du Chailloy, à l'Est de Suilly, date du XVI^e^ siècle et renferme aussi une chapelle avec des peintures murales, sans doute exécutées en même temps que celles des Granges. A la clef de voûte figure l'écusson *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe, d'un croissant de même*, de la famille Monnot.

Nous trouvons en Nivernais, aux environs de Donzy, des Monnot, seigneurs de La Forest-de-Lorme, ou La Maisonfort, de Monnoy et de Chailloy, depuis Louis, écuyer, commissaire ordinaire des guerres en 1530, jusqu'à Barthélemy, écuyer, seigneur de La Forest, qui épousa, en 1700, Henriette de La Helle [2].

Tracy-sur-Loire. — Le château de Tracy fut construit au XV^e^ siècle par les Corguilleray, puis fut remanié au XVI^e^ par les d'Estutt; il a été en dernier lieu parfaitement restauré par M. le comte de Laubespin qui descend, par sa mère, des derniers seigneurs du lieu.

Le souvenir des Corguilleray est conservé par un écusson à *trois fasces ondées*, que supportent deux lions; cette sculpture, fort grossière, décore l'intersection des croisées d'ogive du passage qui conduit à la cour d'honneur [3].

Les Corguilleray sont mentionnés dans l'*Armorial* de Gilles Le Bouvier, publié par Vallet de Viriville [4]; on les voit aussi figurer dans divers actes et faire partie de la maison des comtes de Nevers au XV^e^ siècle [5]; ils étaient établis au nord de la province, où ils possédaient, outre Tracy, la seigneurie des Barres, en Puisaye, dont Raymond de Corguilleray ou de Corquilleray, écuyer, fit hommage en 1460.

A partir de 1491, nous ne trouvons plus leur nom dans les titres du Nivernais, mais ils habitaient sans doute alors l'Auxerrois; Louise de Corguilleray [6] était, vers 1560, femme de Gaspard de Champs, écuyer, seigneur de Pesselières. Les Corguilleray ou Cor-

[1] Archives du château des Granges.

[2] *Inventaire des titres de Nevers.* — Registres paroissiaux de Donzy et de Garchy.

[3] *Statistique monumentale de la Nièvre*, par le comte de Soultrait.

[4] *Marche de France*, page 77.

[5] *Inventaire des titres de Nevers.*

[6] Preuves de Jean de la Barre de Gérigny, reçu chevalier de Malte en 1609, à la Bibliothèque de l'Arsenal.

quilleray auraient porté, d'après Gilles Le Bouvier : *D'or, à deux fasces ondulées de gueules ;* mais les preuves de Malte de la bibliothèque de l'Arsenal leur donnent trois fasces au lieu de deux, et ce sont également trois fasces ondées qui sont sculptées à Tracy.

La façade nord du château porte la date de la reconstruction en 1567. Au-dessus de la porte principale est sculpté un écu *écartelé de trois pals et d'un cœur*, timbré d'un casque et supporté par des lions, qui est celui des d'Estutt ou mieux Destutt, la devise DON BIEN ACQVIS est gravée au-dessous de ce blason. Des cœurs figurent au milieu des frontons qui couronnent les lucarnes, et sur une tourelle en encorbellement datée de 1641.

Les armes des d'Estutt sont : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à trois pals de sable ; et aux* 2 *et* 3 *d'or, au cœur de gueules.* Voici l'origine de la devise gravée à Tracy : Quatre frères Stutt ou Destutt, gentilshommes écossais, vinrent en France avec Jean Stuart, qui fut depuis connétable de France, au secours du dauphin Charles, vers 1418 ; ils se trouvèrent à la bataille de Baugé, où ils se conduisirent si vaillamment qu'en récompense de leurs services, le roi leur donna des fiefs repris sur les Anglais. Pour perpétuer la mémoire de ce fait, la famille prit la devise ci-dessus.

L'une des terres ainsi données aux frères Stutt fut la seigneurie d'Assay, en Bourgogne, dont Walther ou Gauthier Stutt fut gratifié en 1440, et dont ses descendants prirent le nom. Le petit-fils de Gauthier, nommé Alexandre, épousa successivement Anne d'Assigny et Anne Regnier de Guerchy, qui lui apportèrent en dot des biens en Nivernais, où il se fixa à Saint-Père, près de Cosne, formant la branche nivernaise de la famille, tandis que François, son frère aîné, restait à Assay. François, petit-fils d'Alexandre, devint seigneur de Tracy dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle.

La branche nivernaise des d'Estutt s'allia aux familles de Boisselet, de Bar, de Buffévent, de Carroble, de Bonin, de La Platière, de La Magdeleine de Ragny, Marion de Druy, de Verzure, de Durfort, Newton, de Laubespin, etc. Elle posséda, outre Tracy, les terres de Chassy, de Maltaverne et d'Insèche en Nivernais, et celle de Paray-le-Fraisy en Bourbonnais. Cette branche, la plus marquante de la famille par ses alliances et par sa grande fortune, a fourni des hommes distingués dans l'armée, dans la politique et dans les lettres : Bernard Destutt de Tracy, religieux théatin, écrivain ascétique; Antoine-Louis-Claude, comte de Tracy, célèbre philo-

sophe, d'abord colonel de cavalerie, puis député de la noblesse du Bourbonnais aux États généraux, officier général, pair de France et membre de l'Institut ; Alexandre-César-Victor-Charles Destutt, marquis de Tracy, fils du précédent, colonel, puis député, représentant du peuple en 1848 et ministre de la marine. Le marquis de Tracy est mort, dernier de sa branche, en 1864 ; marié à Sarah Newton, arrière-petite-nièce de l'illustre Newton, femme très-distinguée par son esprit et son savoir, il n'eut qu'une fille, M^me^ de Magnoncourt, dont l'un des fils, actuellement préfet des Bouches-du-Rhône, a relevé le nom de Tracy [1].

La Chesnaye des Bois a donné une généalogie fort incomplète de la famille Destutt, ou mieux de la branche nivernaise de cette famille, car la branche d'Assay, encore représentée aux environs d'Avallon, où elle habite le château de Taroiseau, y est tout à fait oubliée ; nous manquons nous-même de documents sur cette branche, qui a conservé le fief donné, il y a plus de quatre siècles, à son premier ancêtre français.

La cloche de l'église paroissiale de Tracy, de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, porte les noms de son parrain et de sa marraine : *haut et puissant seigneur messire antoine-claude-louis destud, chevalier, comte de tracy, seigneur de parey et autres lieux et capitaine de cavalerie*, le philosophe dont nous venons de parler ; et *haute et puissante dame marie-emilie de verzvre, veuve de haut et puissant seigneur messire claude-charles destud, marquis de tracy et marechal des camps et armées du roi.*

La marquise de Tracy était fille de Nicolas-Bonaventure de Verzure, écuyer, seigneur de Panfou et du Vaudrois, secrétaire du roi et l'un des syndics de la Compagnie des Indes, et de Marie Pamier d'Orgeville, elle avait été mariée en 1753. La famille de Verzure, de Paris, portait pour armes : *D'argent, à deux tulipes de gueules, accostées de deux roses de même, le tout tigé et posé sur une terrasse de sinople et surmonté d'une nuée au naturel* [2].

Vielmanay. — La façade de l'église paroissiale, décorée avec toute la richesse d'ornementation de la dernière période de l'architecture gothique, est un véritable armorial. A l'amortissement du tympan, s'épanouit un bouquet de feuillages portant un écu

[1] *Biographie universelle.*

[2] *Dictionnaire de la noblesse.* — *Armorial* de Dubuisson.

couronné aux armes des ducs de Nevers de la maison de Clèves. Les montants du portail sont flanqués de plusieurs écussons : deux aux armes de Fontenay [1], avec une écartelure mutilée que nous n'avons pu déterminer ; un autre à deux clefs en sautoir, sans doute celles de Saint-Pierre, patron de l'église ; un quatrième à *un chevron, accompagné en chef des deux lettres S L, et en pointe, de deux trèfles, surmontés de la lettre P ;* et un cinquième chargé d'un calice, d'une hostie et des lettres A et P ; ce dernier écusson offre sans doute les initiales du curé de Vielmanay, contemporain de la construction de l'église. Trois autres écus, l'un aux armes de France, les autres aux armes de Fontenay écartelées, se voient dans la partie supérieure de sa façade.

Des écussons à *une bande, chargée en chef d'un croissant et accompagnée de six étoiles mises en orle* sont sculptés sous le porche et à l'une des clefs de voûte de la nef, et se voient aussi sur une tombe gravée d'un personnage fort effacé, avec ce reste d'inscription, ... DE MARAFIN EN SON VIVANT DE SAINT LEONARD SEGRETAIN LAN..... REQUIESCAT IN PACE.

L'*Histoire des grands officiers de la couronne* donne [2] une généalogie abrégée de la famille Marafin, à l'article de Guillaume Marafin, évêque et comte de Noyon de 1473 à 1501. Cette famille, originaire de la Touraine, habitait les environs de Mézières au commencement du XV^e^ siècle, époque à laquelle vivait Aymery ou Amaury Marafin, seigneur de Notz. Un Guillaume Marafin, seigneur de Bouteaux en Berry, épousa vers 1470 Eugénie de Blaizy, qui lui apporta en dot la seigneurie de Vieilmoulin, près de Vielmanay, et fut la tige de la branche nivernaise qui s'allia aux familles d'Autry, de Fontenay, de Vielbourg, de la Roche-Loudun, de Troussebois et de La Châtre.

Jean Marafin ou de Marafin, petit-fils de Guillaume, entra en religion, puis quitta son couvent après la mort de ses frères, embrassa les erreurs de la Réforme et prit pour femme, en 1552, Jeanne de Vielbourg, fille d'Edme-Ravan de Vielbourg et de Marie Girard, dont il eut une fille unique, Madelaine, mariée, en 1588, à Annet de La Roche, seigneur de Loudun [3].

[1] Voir l'article de Nevers.

[2] Tome II, page 417.

[3] Documents généalogiques communiqués par M. Riffé, conseiller de préfecture à Bourges.

Jean Marafin eut deux sœurs : Marguerite, qui apporta la seigneurie de Vielmoulin dans la famille de Troussebois, et N., femme de Jacques de la Chastre, seigneur du Mas.

Nous n'avons pu retrouver le nom de l'ecclésiastique enterré à Vielmanay ; ce devait être un frère de Jean, qui fut *segretain* ou sacristain de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny.

Les armes des Marafin étaient : *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de six étoiles de même mises en orle ;* la branche nivernaise avait adopté pour brisure un *croissant de sable* sur la bande.

L'église de Vielmanay offre encore, dans l'une de ses chapelles, des écussons bourgeois, supportés par des dragons et des marmousets fort délicatement sculptés ; l'un de ces écussons est chargé en chef des lettres S et G, et de deux trèfles en pointe ; on distingue sur l'autre un rameau de chêne et les lettres P et M.

Plusieurs dalles du chœur portaient des inscriptions funéraires ; elles sont à peu près entièrement effacées sauf une, encore gravée d'un écusson à *trois fasces ondées* (celui des Corguilleray), timbré d'un casque et supporté par deux renards.

Le parrain de la cloche, datée de 1676, fut *messire eme rauaud de vielbourg chevalier de l'ordre de st iean de hierusalem prieur de cessy les bois*, et la marraine *damoiselle ieanne boucher femme de noble augustin de lespinasse.*

Nous aurons occasion de parler des Vielbourg à l'article de Myennes (canton de Cosne). Augustin de Lespinasse, ou de l'Espinasse, appartenait à une famille d'ancienne bourgeoisie de La Charité-sur-Loire. Quatre frères de cette famille, Guillaume, Jean, Louis et Philibert vivaient en 1540, les deux derniers n'eurent point de postérité ; Guillaume laissa de nombreux descendants qui habitèrent le Nivernais et le Berry, ils occupèrent des offices de magistrature, et quelques-uns embrassèrent la carrière des armes. Les branches issues de Guillaume possédèrent en Nivernais les seigneuries des Pivotins, de Garchy, de Vielmoulin, de Mannay, etc. Le parrain de la cloche de Vielmanay était fils de Pierre, lieutenant général en l'élection de La Charité, et de Marie Fretet ; il acheta les seigneuries de Vielmoulin et de Garchy et fut le bisayeul du général comte de l'Espinasse, sénateur sous le premier empire, puis pair de France à la Restauration.

La branche issue de Jean, l'un des frères de 1540, se fixa à Saint-Pierre-le-Moustier ; elle donna plusieurs magistrats au bailliage

royal, et le dernier prieur du couvent de Bénédictins de cette ville [1].

La famille de Lespinasse est encore représentée par des descendants directs et par M. René Le Blanc de Lespinasse, archiviste paléographe, auteur d'intéressants travaux historiques, issu de Charles Le Blanc de La Tuillerie qui, marié en 1727 à sa cousine Marie de Lespinasse, s'engagea à ajouter à son nom et à ses armes ceux de la famille de sa femme.

L'écu des Lespinasse de la Charité et de Bourges était, d'après l'Armorial général manuscrit, *fascé d'argent et de gueules de six pièces*. La branche de Saint-Pierre-le-Moustier paraît avoir eu un blason différent; il existe dans les archives de la ville de Saint-Pierre un plan des propriétés de l'ancien prieuré de cette ville, de 1782, sur le frontispice duquel figure l'écusson du prieur Dom Abel de Lespinasse, qui est *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles de..., accompagnée en pointe de trois pommes de pin versées d'argent*. Le général de Lespinasse portait : *Ecartelé, au 1 d'azur, au serpent d'argent, se regardant dans un miroir d'or*, qui est des sénateurs comtes de l'Empire; *aux 2 et 3 fascé de gueules et d'argent de six pièces; et au 4, de gueules à la bande d'argent, au lambel de même brochant sur le tout* [2].

Le château de Vielmoulin, maintenant Vieux-Moulin, situé à l'est de Vielmanay, date du XV^e^ siècle; il fut sans doute bâti par les Marafin, dont le blason, avec casque et supports de lions, est fort bien sculpté au-dessus d'une porte et sur le manteau d'une haute cheminée.

Signalons encore dans ce château une plaque de cheminée, du XVIII^e^ siècle, portant deux écussons ovales, timbrés d'une couronne de marquis et supportés par des lions, l'un à *un lion*, l'autre à *une fasce accompagnée de trois étoiles*.

[1] Papiers de famille communiqués par M. Le Blanc de Lespinasse.

[2] *Armorial de l'Empire français*, par Simon.

Comte DE SORNAY.

(*La suite prochainement.*)

LISTE DES CHEVALIERS

DE

L'ORDRE DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM

ET DE

NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

DE 1610 A 1736

(*Fin* *).

27 décembre 1722, Clément d'Aignan d'Orbessan, seigneur et baron de Castelviel, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roy et lieutenant au gouvernement de Valenciennes.

4 février 1723, Henry de Courtais, chevalier, seigneur de la Touche, capitaine de cavalerie au régiment de Chartres.

5 février 1723, François de Laval, chevalier de Saint-Louis, cy-devant major du régiment de Foretz et major de Landaw.

25 février 1723, Jacques-François de la Rue de Lannoy, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment des gardes françoises avec brevet de colonel, gentilhomme de M. le duc d'Orléans.

7 mars 1723, Joseph-Auguste de Chastenay, comte de Lanty, cy-devant capitaine de cavalerie au régiment d'Esclainvilliers.

— Louis-François d'Epinay.

— Ambroise-François de Gargan de la Houssaye, cy-devant sous-lieutenant au régiment de Piedmont.

— Marc-Antoine-Laurent d'Allard, écuyer du roy et lieutenant des gardes de Monseigneur le duc d'Orléans.

* Voir mars et avril 1875, page 105.

— Henry-Gabriel de Bernes d'Orival, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes-du-corps.

6 mars 1723, François-Philbert Le Moynier de Fourques, capitaine réformé entretenu dans la province de Languedoc.

6 mars 1723, Guilleaume-Marie de Resclènes de Lunelles, commandeur de Saint-Louis de Saint-Jorry.

24 mars 1723, Jean de Mailly de Vieville, cy-devant capitaine de cavalerie au régiment de Lorraine.

— Henry-François de Mailly de Montjean, cy-devant mousquetaire de la première compagnie.

14 avril 1723, Augustin de Bonvoust d'Aunay, cy-devant capitaine d'infanterie au régiment du roy.

17 avril 1723, François d'Hervilly, marquis de Canisy, cy-devant capitaine de cavalerie au régiment de Beringhen.

23 avril 1723, Remy Pecaud de Longevelle d'Andelot, cy-devant lieutenant de cavalerie au régiment de Bougard.

— Louis-Nicolas de Beautru, chevalier, marquis de Nogent, ancien capitaine de vaisseau du roy.

— Henry-Denis de Vallon de Couvrelles [1].

— Claude de Cornulier.

— Bernard Groust de Campaneu, capitaine au régiment de Vermandois.

30 avril 1723, Gilles-Cezar de Renty, sous-lieutenant aux gardes françaises.

— Guilleaume Scott de la Mezengère, président en la cour des comptes, aydes et finances de Rouen.

— Louis-Henry d'Espagne, marquis de Venevelle, cy-devant capitaine de grenadiers au régiment de Marsan.

— Corneille de Ricard de la Chevalleraye, de l'Académie des sciences.

— Jean-Baptiste-François Longuet de Vernouillet, capitaine de dragons au régiment d'Epinay.

7 mai 1723, Frédéric-Antoine de Nyedheymer de Wassembourg, statemestre à Haguenau en Alsace.

[1] Ce chevalier omis figure à la fin de l'armorial, folio 448.

17 mai 1723, Estienne Porlier, consul de France aux Isles de Canaries et resident à celle de Tenerif.

20 mai 1723, Andre-Michel de Ramsay, écossois, de l'Académie françoise, gouverneur de M. le prince de Turenne.

24 mai 1723, Charles-Jean-François, marquis de la Rivière, seigneur de Kéraufrec en Bretagne.

15 juin 1723, Antoine de Gaugy, chevalier d'honneur au bailliage et présidial de Rouen.

— Louis-Augustin-Henry de Menou du Plessis Turbilly, capitaine au service du roy d'Espagne.

— Augustin Blanquet.

— Jacques-Emeric-Raymond de Saint-Amand, lieutenant de la colonelle du régiment de Rouergue.

29 juin 1723, Jean-Baptiste-Hector-Herault de Villeneuve, écuyer ordinaire du roy et capitaine de cavalerie au régiment de Luynes.

6 juillet 1723, Claude de Jouven de la Perouze, premier consul de la ville de Grenoble.

16 juillet 1723, Louis du Saillant, chevalier de la Vergne.

— Jacques-Michel de Bonvoust d'Aunay, commandeur de Montlioust, capitaine de milice et premier factionnaire au régiment d'Alençon.

— Jacques de Bongars de Villedart, capitaine de milice au bataillon d'Orléans.

3 septembre 1723, Jean-Marie-Auguste Le Cornier de Cideville, lieutenant de cavalerie au régiment de la reyne.

— Jean-Jacques, chevalier de Mesplez, cy-devant lieutenant-colonel à la suite de Bordeaux, chevalier d'honneur au parlement de Pau.

— Jean-Alexandre Dugard de Beinval, gentilhomme de M. le comte de Charolois.

4 septembre 1723, Pierre de Reinier de Barre, cy-devant capitaine au régiment de Normandie.

7 septembre 1723, Louis des Marais de Maillebois, baron de Châteauneuf, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roy.

— Pierre de Reaux d'Azeine, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons réformé au régiment de la Suze, gouverneur des pages de M. le duc d'Orléans.

— François-Henry-Gabriel de Noé, cy-devant capitaine au régiment d'Anjou, infanterie.

8 septembre 1723, Antoine d'Abeville, premier gentilhomme de M. le cardinal Gualterio.

12 septembre 1724, Jean-Antoine Coltrolini, noble romain, protonotaire et commensal de Sa Sainteté.

23 septembre 1723, Paul-Amable-Constantin-Cezar-Hebert de la Pleignière, cy-devant mousquetaire du roy.

24 septembre 1723, Claude de Fournas de la Brosse, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine au régiment Royal de la Marine.

1er octobre 1723, Jean-François, marquis de Billy, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, et capitaine des gardes de M. le comte de Charolois.

8 octobre 1723, Jean-Daniel de Bonnail du Fesquet, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Enguien et gentilhomme de Madame la duchesse de Bourbon.

15 octobre 1723, Léonard-François de Prie de Themillon, capitaine de cavalerie au régiment de Ruffec.

16 octobre 1723, Pierre-Marie de Gibanel de Vernege, chevalier de Saint-Louis, gendarme de la garde du roy.

— Louis-Élisabeth de la Vergne, comte de Tressan, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp réformé à la suite du régiment de Bougars, cavalerie.

— Pierre de Marolles, comte de Rocheplatte, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roy, lieutenant du roy en la province de Haute-Marche, cy-devant major des gardes-du-corps de M. le duc d'Orléans, régent.

— Louis d'Osmont, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp réformé de cavalerie, cy-devant gentilhomme de M. le duc.

— François de Fouillouze de Flavacourt, capitaine de vaisseau du roy et chevalier de Saint-Louis.

— Alain-Jean de Lesquen de Carmené, chevalier de Saint-Louis et capitaine d'infanterie au régiment de Chartres.

— Jean de Tesson du Mesnil-Balisson, premier écuyer de Monseigneur le duc d'Orléans.

— Alexandre de Chambon d'Arbouville, chevalier de Saint-Louis, sous-ayde major du régiment des gardes.

— Pierre de Margères, chevalier de Saint-Louis, cy-devant lieutenant du régiment des gardes françoises.

— Jean-Alexandre-Théodose, comte de Melun, prince d'Epinoy.

22 novembre 1723, François-Alexis de Salignac, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine de cavalerie au régiment Royal Piedmont.

— Antoine-Raphael de Lorme, commandeur de Saint-Louis d'Orléans, substitut du procureur général du Parlement de Paris, secrétaire de M. le duc d'Orléans, greffier et secrétaire général de l'ordre, puis trésorier général du dit ordre.

11 décembre 1723, Jacques de Salignac, chevalier de Fenelon, capitaine reformé à la suite du régiment de Luynes.

17 décembre 1723, Jean-François de Treanna.

11 février 1724, Charles-Marie, marquis de Choiseuil-Beaupré, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général au gouvernement de Champagne.

23 février 1724, Henry-Jean-Robert-Daniel de Grangues, lieutenant pour le roy au gouvernement de la ville de Lizieux.

— Louis-André de la Mamie Clairac, capitaine au régiment de la Marine et ingénieur en chef à Bergues Saint-Vinok.

28 février 1724, Pierre, marquis de Grammont, cy-devant colonel d'un régiment de son nom, chevalier de Saint-Louis, et brigadier des armées du roy.

24 mars 1724, François d'Azemar de la Serre, capitaine ayde-major du régiment du roy infanterie, et écuyer ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans.

— Charles Dubreuil, marquis de Rays, cy-devant capitaine d'infanterie au régiment de Noailles.

— Constantin-Alexandre de la Chaussée de Boisville, cy-devant enseigne au régiment des gardes françoises.

— Louis-François-Marie de Crest de Montigny de Sève, cy-devant capitaine et lieutenant-colonel commandant le régiment de Xaintonge, chevalier de Saint-Louis.

— Louis-François de Cossard Despieds, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans.

— Adrien Robert, sieur du Chalard, gouverneur de Neuilly Saint-Front et l'un des vingt de l'Académie de Soissons.

— François-Michel-Antoine Rancher de la Ferrière.

27 mars 1724, Antoine-Catherin, comte de Grammont, capitaine de cavalerie au régiment de Turenne.

— Anne-Eugène, baron de Grammont, capitaine de cavalerie au régiment de Grammont.

3 avril 1724, Sébastien-André de Leslay de Kerenguerel.

7 avril 1724, Louis de Mornay de Montchevreuil, capitaine de cavalerie au régiment de Condé.

— Jean-Claude de Bellon de Thurin, marquis du Bourg, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbon-cavalerie, gouverneur de Clermont.

— François d'Ambly, lieutenant au régiment des gardes françoises.

— Amable-Gabriel de Bouchard de Saint-Privat, lieutenant au régiment Commissaire Général.

— René de Brunet de la Jubaudière, commandeur de Saint-Henry de Bouynot, cy-devant lieutenant au régiment de Foix.

— Florent-Fayolles, baron de Saint-Front.

25 avril 1724, Louis-François Ignace du Vergier de Barbe, lieutenant des maréchaux de France à Blaye.

12 may 1724, Joseph de Villeneuve de Puy-Michel, capitaine de cavalerie réformé au régiment de Bourbon.

— Herve-Louis de Kerguelin de Keranroch, capitaine réformé au régiment de Soissons.

— Godefroi Nicolard de Vellard de Paudy, cy-devant lieutenant des cuirassiers du roy, puis ingénieur.

18 mai 1724, René de Ruais de la Briendière.

19 mai 1724, Cosme de Piquet de Juillac de Vignols, capitaine au régiment des Cravattes et maistre d'hostel de la reyne.

8 juin 1724, Pierre Le Roy de la Potherie et de Mansy, comte de Neuville.

15 juin 1724, Charles-Louis de Lesquen de la Villemenust, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne.

19 juin 1724, Jean-Marc de Royère de Pereaux.

20 juin 1724, Hyacinthe Tessier de Farges, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie et écuyer de la reyne.

— Gaspard de la Lande de Saint-Etienne, capitaine commandant la compagnie des gardes-costes à Préaubert près la Rochelle.

10 juillet 1724, Joseph Odet de Boria, capitaine au régiment Royal Allemand.

— Ignace Chauvel de la Boulaye.

17 juillet 1724, Aldebert de Pineton de Chambrun, chevalier de Saint-Louis, cy-devant major du régiment de Chartres, lieutenant des maréchaux de France, et gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans.

25 juillet 1724, Bernard de Vic de Sainte-Colombe, ancien officier de dragons, commandeur de Sainte-Eulalie de Barcelonne en 1746.

— Honoré d'Aimini de Puy Michel et d'Hauteval, grand senechal de Digne et lieutenant des mareschaux de France à Manosque.

7 août 1724, Tanneguy de Guery de la Chesnaye, cy-devant premier président de la Chambre des comptes de Blois, grand prévost des mareschaussées de Flandre et Haynault.

20 août 1724, Louis-Charles de la Chaussée de Boisville, capitaine de cavalerie réformé au régiment de Boncourt.

26 août 1724, Claude d'Albon, prince d'Yvetot, lieutenant de roy de la province de Forest, gouvernement de Lyon.

— Joseph-Louis de Treouret de Kerstrat.

— Gabriel Charpin, comte de Genetines, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Roye.

1er septembre 1724, Jean-Joseph de Gerin, commandeur de Saint-Lazare de Pastoral, lieutenant général de l'amirauté de Marseille.

11 octobre 1724, Henry-Joseph, comte de Caylus, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp réformé d'infanterie.

2 novembre 1724, Hercules de Gilbert de Salières, chevalier de Saint-Louis, major du régiment Royal-Vaisseaux.

13 novembre 1724, Jean-Baptiste-l'Amirault de la Lande, chevalier de Cerny, maistre des eaux et forêts du duché de Guise.

1er décembre 1724, François Le Comte, chevalier de Raray de Nonant et de Pierecourt, enseigne des gens d'armes de France.

6 décembre 1724, Hubert, vicomte d'Aubusson, comte de la Feuillade.

— Germanie-Louis Yongues de Sevret.

— Guilleaume-Hypolite de Boaisne de Camfort.

6 septembre 1724, François-Racode Corvol, baron d'Hery et de Chatillon.

18 décembre 1724, Jean-Michel Couraut de Pressiat, garde des archives du roy et consul de France à Rome.

4 février 1725, Alexandre-François de Johanne de la Carre, comte de Saumery, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau.

— Claude de Trudaine de Plaisivoye, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine de cavalerie au régiment de la Ferronnaye.

8 mars 1724, Jean Vidon, cy-devant lieutenant au régiment Royal-Artillerie, depuis commissaire d'artillerie.

11 mars 1725, Henry de la Baig de Viella, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant le régiment de Navarre.

12 mars 1724, Galliot de Cambis, baron d'Alez, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.

— Jean-Guilleaume de Mazens d'Arquian.

— Jean Le Maistre de Guillerville, mousquetaire de la première compagnie.

19 mars 1725, Guilleaume, marquis du Bellay, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp au régiment de Brie, maréchal de camp au service du roy de Naples.

26 mars 1725, Guilleaume de Champlais, cy-devant capitaine de cavalerie au régiment de Condé, gentilhomme de Monseigneur le prince de Condé.

— Claude-Cézar de Carvoisin du Belloy.

26 mars 1725, Julien-François de l'Age du Vivier, mousquetaire du roy dans la première compagnie.

22 avril 1725, Jean-Louis de Fresne de Valmont, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine de grenadiers au régiment de Touraine.

24 avril 1725, Charles-Antoine de Chobannes de Pionsac, capitaine de cavalerie au régiment Colonel Général.

— Jean Calvière de Boucoiran, chevalier de Saint-Louis, capitaine aux gardes françoises, brigadier d'infanterie.

— Étienne de Saint-Pierre, cy-devant capitaine lieutenant de la mestre de camp du régiment de Pons, puis commissaire des guerres à Ingolstald.

28 avril 1725, Jean de Redon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Saillans infanterie, à présent Noailles.

— François-Joseph Le Boucher de Plouy, gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans.

6 mai 1725, Gabriel-Nicolas-Sylvain de Montagnac-Estansannes, capitaine de cavalerie au régiment de la reyne.

26 mai 1725, Henry-François d'Andigné, chevalier de Saint-Louis, premier capitaine factionnaire au régiment de Bourbonnois.

29 mai 1725, Joseph-Marie de Jacob de Pannesuy.

14 juillet 1725, Louis Pinguet de Belingan, ancien garde du corps du roy.

16 juillet 1725, Guilleaume Vambuel comte de Marchin.

— Erasme-Charles-Pierre de Contades, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, maréchal de camp.

— Jean Gascoing, gentilhomme servant ordinaire du roy et lieutenant général de Saint-Pierre le Moutier.

20 juillet 1725, Joseph-Henry de Bombelles, enseigne aux gardes françoises et gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans.

6 août 1725, Jacques de la Bruyère, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de la Ferronnaye.

26 août 1725, Jacques de Campredon de Passavant, cy-devant envoyé extraordinaire du roy en Moscovie.

31 août 1725, Mathias-Joseph Fauvre d'Alouy, cy-devant lieu-

tenant au régiment de Picquigny, lieutenant des maréchaux de France du Berry.

30 octobre 1725, Jean-Baptiste de Monteynard, capitaine au régiment Royal-Vaisseaux.

— François de Monteynard.

— Gaspard-Louis Toquet de Montgeffon, capitaine au régiment Royal-Vaisseaux.

11 décembre 1725, Henry des Maretz de Maillebois, marquis de Marville, ancien capitaine au régiment Colonel Général cavalerie.

— Antoine Pequet, commandeur de Saint-Antoine, premier commis des affaires étrangères.

17 décembre 1725, Pierre Cousin de Murol, page de S. A. S. Madame la Duchesse.

23 décembre 1725, Frédéric-Charles de Lord de Saint-Victor, capitaine d'infanterie au régiment de Navarre.

30 décembre 1725, Thomas-Marie-Joseph de Grumelier de Baillon, cy-devant au régiment de Meuse, capitaine dans la milice du Haynault.

12 janvier 1726, Claude Poterat d'Assenet, chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel au régiment d'Orléans cavalerie et maître d'hostel du roy.

16 février 1726, Antoine Guillon du Montet, prieur commandeur, docteur en théologie, doyen du chapitre d'Aiguesperce en Beaujollois.

20 février 1726, Didier d'Almas de Comanchan, ancien capitaine d'infanterie au régiment de la reyne.

27 février 1726, Charles-François de Bérard de Montalet d'Alez, officier au régiment de Gastinois.

21 mars 1726, Annet d'Aubusson de Castel-Nouvel, chevalier de Saint-Louis, colonel réformé à la suite du régiment de Cayeux.

23 mars 1726, Louis Bontemps, premier valet de chambre du roy, gouverneur des Thuilleries et capitaine des chasses de la Varenne du Louvre.

— Louis du Chapon du Bâtiment, cy-devant lieutenant de dragons au régiment Dauphin.

René-François Guerreaux de Behen, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine d'infanterie au régiment de Baqueville.

— Henry-François du Perier de Beaufranc, gentilhomme de S. A. S. M. le Duc.

6 avril 1726, Paul-François Portail de Montesson, commandeur de Saint-Lazare de Bethisy, gouverneur de Louviers.

— Jean de Fages de Chazeaux, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment d'Enguien et gentilhomme de M. le Duc.

— François Luillier de Lenteziere, cy-devant lieutenant au régiment d'Estampes.

23 avril 1726, Charles-Joseph Nouël de Kerfas, commandeur de Saint-André de Colmesnil, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans.

25 avril 1726, Raymond du Chapon du Batiment, capitaine de dragons au régiment Dauphin.

14 mai 1726, René de Galard de Béarn, marquis de Brassac, chef de brigade des carabiniers, et capitaine des gardes de M. le comte d'Eu.

26 mai 1726, Leon de Brémond, marquis d'Ars.

8 juin 1726, Jean-Robert Sconin de Saint-Maximin.

14 juin 1726, Just-Henry, comte du Bourg, colonel d'infanterie.

5 août 1727, Jacques de Roërgas de Servies de Campredon.

9 août 1726, Laurent-Alexis Bontemps, prieur commandeur, chanoine de l'église royale d'Arbois.

27 septembre 1726, Joseph-Marie de Rozilly de Mesres, capitaine gouverneur de la ville et château de Karaix en Bretagne.

27 novembre 1726, Antoine d'Usbanski, major des Cent-Suisses de S. Altesse Électorale Palatin.

17 décembre 1726, Charles-Christian des Courtils de la Maison-Rouge, prieur commandeur.

18 décembre 1726, Claude-François Grignet de Champagneolot, prieur de Saint-Amand et de Saint-Pierre de Pesmes.

30 décembre 1726, René-Marie Le Rouge de Marhalla et de Kerfoën.

20 janvier 1727, Charles-Chrestien de la Cassagne de Saint-Laurent, cy-devant capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne.

26 janvier 1727, Marc-Antoine de Coëtloury, cy-devant capitaine au régiment de la Marine.

15 février 1727, Jean-Baptiste-Louis de Bernay de Favencourt, lieutenant de cavalerie au régiment de Ruffec.

— Pierre-François de Bernay de Favencourt, lieutenant de cavalerie au régiment de Roye.

23 février 1727, Pons-Gaspard Pinot de Montchal, ancien juge mage, président et lieutenant général au présidial du Puy en Velay.

27 février 1727, François-Joseph-Martin de Juvelcourt, conseiller honoraire au Parlement de Metz.

15 mars 1727, Louis de Kergus de Trofagan.

9 avril 1727, Jean-François-Marc Descorails de la Cavade.

14 avril 1727, Antoine de Caresse, chevalier de Saint-Louis, premier capitaine du régiment de la Vieille-Marine et lieutenant de roy de Montreuil-sur-Mer.

18 avril 1727, François-Hyacinte de Tintenniac, marquis de Kimer.

24 avril 1727, Philippes, marquis de Salha, lieutenant-colonel du régiment des Bandes-Gramontoises.

12 mai 1727, Claude de Montalambert, cy-devant commandant d'une brigade de la noblesse de Guyenne et ancien colonel d'infanterie de milice.

20 mai 1727, Jean-Charles de Bombelles, capitaine de cavalerie au service du roy de Pologne.

— Thierry-Henry d'Heulland, commandeur, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Colonel Général, mestre de camp d'infanterie, puis commissaire des guerres.

— Philippes-Louis de Poisblanc de Neuvirelle, cy-devant lieutenant au régiment de Bretagne, chevau-léger de la garde et lieutenant de roy de Noyon.

21 juin 1727, Pierre de Létang de la Courtaudie.

31 juillet 1727, Simon d'Heulland du Boisbaril, commandeur, commissaire provincial ordonnateur des guerres.

13 août 1727, Jean-Baptiste de Mettre de Bethonval, capitaine au service du roy d'Espagne au régiment della Victoria.

9 septembre 1727, Adrien-François de Thebault de Boisgnorel, sous-lieutenant d'une compagnie de mineurs.

18 septembre 1727, Paul de Vimeur de Rochambeau, gouverneur des ville et château de Vendosme, grand baillif d'épée du Vendosmois et lieutenant des mareschaux de France à Vendosme.

4 novembre 1727, Remy-François d'Achey, marquis de Maillot, capitaine de dragons au régiment de Languedoc.

1er décembre 1727, Louis de Villeneuve, page de Monseigneur le comte de Clermont.

5 décembre 1727, Jean-Charles de Bar de Billeron.

18 décembre 1727, Vincent Duval d'Autigny, lieutenant aux gardes françoises.

15 janvier 1728, Jean de Josse de Louvreins d'Escars.

15 mars 1728, Claude de la Rochette des Combes, lieutenant-colonel du régiment de Ponthieu, infanterie.

20 mars 1728, Joseph de Bouran de la Madeleine, seigneur de Mons, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Nivernois.

8 avril 1728, Justin Dangosse, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans.

28 avril 1728, Pierre-Jean-Tristan d'Ottonville, seigneur de Saint-Amand, cy-devant lieutenant de cavalerie au régiment de Clermont.

— Ignace de Loyac de la Bachelerie, capitaine au régiment de la Gervaisis.

— Jean-Baptiste-Denis-Joseph de Pujol, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel des carabiniers.

14 mai 1728, Jacques-Nicolas de Sariac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel réformé à la suite de Perpignan, gouverneur des pages de Monseigneur le duc d'Orléans.

— Jean-Jacques-Nicolas de Sariac, garde de la marine, son fils.

8 juin 1728, Georges de Culon de la Chevalerie, commandeur de

Saint-François d'Azincourt, capitaine au régiment d'Orléans infanterie.

9 juin 1728, Pierre-Mesnard de Bessé, capitaine ayde-major et premier factionnaire au régiment de Bigorre.

21 juin 1728, Jacques-Louis, comte d'Hamilton, capitaine à la suite du régiment de la Mark.

25 juin 1728, Jean-Baptiste de Baynaguet de Saint-Pardoux, capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans.

29 juin 1728, Henry-Gaspard de Ferrier, marquis d'Auribeau et de Saint-Julien, enseigne des gardes à l'Étendart-Réal.

16 juillet 1728, Anne Bretagne, comte de Lannion, baron et pair de Bretagne, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp.

7 septembre 1728, Jean-Jacques de Champier, lieutenant au régiment de Blaisois.

— Jacques de Champier, sergent de la Compagnie des Cadets gentilshommes de Bayonne.

17 septembre 1728, Jean-Jacques-Auguste Bellanger de Thourotte, capitaine de cavalerie au régiment de Rumain.

— Edouard de Copley, capitaine au régiment de Monaco, infanterie.

26 septembre 1728, François de Copley, son frère, capitaine au même régiment.

16 octobre 1727, Hierosme de Toquet de Montgeffonds, capitaine au régiment Royal Vaisseau.

1er novembre 1728, Gratian de l'Aas de Gestede, cy-devant lieutenant au régiment de la reyne, infanterie.

6 novembre 1728, Jacques de Barthelemy de Grammont, baron de Lenta, capitaine de cavalerie au régiment de Berry.

20 novembre 1728, Yves-René Le Gentil de Rosmorduc de Coatninon, cy-devant capitaine de dragons au régiment de Bretagne.

23 novembre 1728, Antoine de Valadous d'Arcy de la Bouchardière, cy-devant lieutenant au régiment du Maine.

17 décembre 1728, Roch-Eugène Duplessier d'Hattencourt, capitaine au régiment Royal artillerie, bataillon de Brande.

22 janvier 1729, Antoine Spada Habaisci, maronite, Prince du Mont-Liban [1].

— Jean-Odille-Martin du Chesneau, commandeur de Curson, cy-devant capitaine au régiment de Piedmont.

— Jean-Auguste de Cahors de la Sarladie, capitaine de dragons au régiment d'Orléans.

— Adrien-Yves de Maillet de Friardelle, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans.

1er février 1729, Louis-Richard de Tussac.

— Jean-Jacques de Saint-Jean, cy-devant capitaine réformé à la suite du régiment de Béarn et ingénieur du roy.

4 avril 1729, Henry-François de Racapé, marquis de Magnane et de Château-Gontier, lieutenant des maréchaux de France à Angers.

— Gabriel de Gouyn de Champuiseau, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du roy.

— Claude-Gaspard de Foissy de Moteux, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans.

— Claude-Jacques Anjorran, cy-devant cornette de cavalerie au régiment d'Orléans.

— Charles-Louis, comte de Carvoisin, chevalier de Saint-Louis et cornette de la première compagnie des mousquetaires.

— Joseph de Levezou de Vezins de Castelmus, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie.

— Hugues Desnots.

— Charles-Gabriel de Grumelier de Baillon et d'Ouchy, ancien prévôt et chef des magistrats de Valenciennes.

14 avril 1729, Jean-Marie de Laurencin de Beaufort.

20 avril 1729, Jean-Guilleaume, seigneur de Kerouallas.

3 mai 1729, Louis de la Bussière, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans et gentilhomme de Monseigneur le duc d'Orléans.

6 mai 1729, Charles-Antoine Guyot, baron de Malseigne, cy-devant capitaine au régiment de Touraine.

[1] On lui donne les armes de Jérusalem, d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.

6 juin 1729, Etienne Duval de Bélair de Castelandorte, commandeur de Charancy de Conflans.

22 juin 1729, Eleonore-François Dandlau, capitaine de cavalerie au régiment de Rozen allemand.

23 juin 1729, Julien-Thomas Harington de la Mettrie et du Bochet.

16 juillet 1729, Auguste-Etienne-Denis Borderel de Saint-Romain et de Caumont.

15 août 1729, Fris de Bazignan, commandeur d'Agen, mousquetaire de la première compagnie.

— René de Savonnières.

— Joseph-Geraud Dubois, neveu du cardinal.

22 août 1729, Jean-François d'Hugues d'Hugonis.

25 septembre 1729, Charles-Barthelemy Bardon, capitaine au régiment de Normandie.

6 octobre 1729, François-Louis de la Marche de Kfors.

19 octobre 1729, Jean de Segla, baron de Ribante.

2 novembre 1729, Jacques de Campredon de Passavant, le fils.

15 novembre 1729, Thomas Harington de la Brousse et de la Corderie.

23 novembre 1729, Jean de Gruel de Paffetière.

17 décembre 1729, Nicolas de Brunet de Rouilly, cy-devant page du roy en sa petite écurie.

22 décembre 1729, Joseph d'Espens d'Estignols de Lancre, jurat de la ville de Bordeaux.

7 janvier 1730, Antoine-Balthazar de Gripière de Monroc de Laval, lieutenant des mareschaux de France au département d'Albret.

— Henry-François de Gueneheuc de Boishue.

19 février 1730, Bernardin-François Cadot, marquis de Sebeville, chevalier de Saint-Louis, ancien mestre de camp du premier régiment de dragons de Languedoc.

16 mars 1730, Claude Cousin de la Tour-Fondue et de Murol.

25 avril 1730, Gabriel-Anne de Cosnac, enseigne aux gardes françoises.

— Charles de Partenay d'Inval, lieutenant de cavalerie au régiment d'Orléans.

— Jean-François de la Jaille de Balega, officier au régiment d'Orléans.

— Henry-Gaston Deshayes de Crie de la Perrine, officier aux gardes françoises.

— André de Sinety, commandeur administrateur de la commanderie magistrale de Boigny, sous-lieutenant aux gardes françoises et gentilhomme de Monseigneur le duc de Chartres.

— Christophe Le Roux de Coettando.

— Léon du Breil de Pont-Briant, gentilhomme de la chambre du roy de Pologne Stanislas, capitaine de milice au bataillon de Dinant.

3 mai 1730, Jean-Claude-Marie L'Advocat de la Crochais, vicomte de Dinant.

24 mai 1730, Laurent de Bellechamps de Tallange.

25 mai 1730, Louis-René Le Seneschal, marquis de Carcado, chef du nom et des armes des anciens sires grands seneschaux de Rohan, vicomte d'Apigne, etc.

12 juin 1730, Henry de Tremault, capitaine d'infanterie au régiment de Bourbon.

21 juin 1730, Jean-François-Louis de Brunet du Moland, cy-devant lieutenant au régiment de Lyonnois.

9 juillet 1730, Gaspard de Peleran, consul pour le roy à Smyrne.

13 août 1730, Jean-François de Negro, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine au régiment Royal Roussillon, grand écuyer de Monseigneur le duc de Modène et gouverneur de Modène.

11 septembre 1730, Jacques-François-Daniel de Martragny, cy-devant officier au régiment Royal infanterie.

17 septembre 1730, Armand de Gourdon, comte de Vaillac, premier baron de Guyenne et d'Armagnac.

19 septembre 1730, Bon Herré Castel, marquis de Saint-Pierre, chevalier de Saint-Louis.

— Claude-Denis-Dorat de Chameulles, de minorité, fils de M. Dorat de Chameulles, commandeur de Saint-Louis de Juvisy et secrétaire général de l'ordre.

22 septembre 1730, Jean Maître de la Boissonade.

30 septembre 1730, Étienne-Joseph Duchamp de la Motte.

5 novembre 1730, Jacques de Laurens de Peyrolles et de Sevanon, cy-devant enseigne sur les galères du roy.

6 novembre 1730, Louis le Loutrel de Saint-Aubin, lieutenant au régiment Colonel Général cavalerie.

13 février 1731, Gille le Loutrel, frère du précédent, l'un des deux cents chevaux-légers de la garde du roy.

1er juin 1732, Nicolas, comte de Bielk, suédois.

28 mai 1736, Claude-Denis-Joseph Louvet, cy-devant officier [1].

Noms et armes de ceux qui ont permission de porter la croix de l'ordre par brevets signez de Mgr le duc d'Orléans.

29 janvier 1731, Léon de la Lanne, consul à Alger.

20 juin 1733, Pierre Paget, consul en Albanie.

30 juin 1734, Du Broca, consul en Albanie.

7 septembre 1734, François Devant, consul à Naples [2].

Janvier 1737, Laugier de Tassy, consul de Hollande et commissaire de la marine de France.

14 juin 1737, Barthelemy-Alexandre de Cambray de Saint-Sauveur, officier d'infanterie à l'isle Saint-Domingue.

1738, Louis-Estienne de Konarski, noble polonois.

1er mars 1741, Adrien-Louis Bodin de Durdent.

10 juillet 1741, François-Maurille Boulard, secrétaire des commandements de Monseigneur le prince de Conti.

[1] A la suite se trouvait Henry Denis de Vallon omis et que nous avons rétabli à sa date du 23 avril 1723.

[2] Son blason n'est pas indiqué.

14 juillet 1742, Joseph-Philippe de Breget, mousquetaire du roy, fils de M. de Breget, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre.

11 février 1743, François, baron de Halleberg, chambellan de S. A. l'Electeur Palatin.

14 juin 1743, François Buchet, religieux carme, aumônier de l'ordre en Bretagne [1].

7 décembre 1744, Antoine-Jean-Baptiste-Armand des Courtils, fils de Jean-Baptiste des Courtils, chevalier, commandeur de la Motte.

7 décembre 1744, Joseph-Louis-Pancrace-Marie Vitton, docteur en droit, missionnaire, protonotaire apostolique, fondateur de la mission du royaume de Pegu au Perou [2].

15 décembre 1745, Alexis-Jean-Eustache Taitebout de Marigny, consul à Naples.

14 septembre 1746, Etienne-Joseph de Gromant de Sainte-Isbergue, cy-devant lieutenant de cavalerie, gouverneur de S. A. S. Monseigneur le comte de la Marche.

18 mars 1748, François de Lalanne, consul en Sirie, fils de Léon de Lalanne, consul à Alger.

16 septembre 1748, Jean-Antoine Porlier, consul de France aux isles Canaries, fils d'Etienne Porlier, consul aux mêmes isles.

31 juillet 1750, Jean-Antoine Vidan de Cavaion, cy-devant consul à Civitta-Vecchia [3].

9 février 1751, Don Antonia de Nouronha, prédicateur confesseur et grand aumônier de S. M. très fidelle le roy de Portugal.

[1], [2], [3] Blasons restés en blanc.

A. DE MARSY.

ARMORIAL

DES

APOTHICAIRES DE BEAUNE

De même que tous les gens de métier, les apothicaires de Beaune formaient un corps d'état ayant ses statuts et ses règlements. En raison des études auxquelles les candidats devaient se livrer et de la position qu'ils occupaient, ils jouissaient de priviléges importants, au nombre desquels il faut compter le droit de porter des armoiries. C'était pour eux une espèce de marque de fabrique : l'écusson du pharmacien gravé sur les étiquettes de ses fioles, était une garantie pour le client.

La Confrérie des apothicaires de Beaune fut réorganisée le 6 octobre 1624. Elle avait son siége dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, sous le patronage de sainte Marie-Madeleine. L'iconographie chrétienne a toujours représenté cette sainte avec la boîte d'onguents dont elle se servit pour parfumer les pieds du Sauveur. Une somme de cent livres était consacrée à la célébration d'une messe basse qui avait lieu dans cet hôpital le 22 de chaque mois « en l'honneur de Dieu et de sainte Madeleine » avec un *De profundis.*

Dans l'année 1628, une réunion du Conseil de Ville assemblé sur l'avis de MM. Hugues de Salins l'aîné et Jean Boussard, plus anciens médecins, imposa à cette corporation un règlement qui a trait à l'apprentissage, aux examens faits par deux maîtres jurés, aux droits de réception des candidats, aux devoirs respectifs des maîtres et des ouvriers. Ce règlement oblige les membres à ne donner aucun médicament sans l'avis d'un médecin et à prévenir le maire lors de l'apparition de toute maladie ayant un caractère contagieux « vû qu'il importe de la conservation de la santé et pour obvier à plusieurs abus qui se peuvent commettre. »

Le registre de la Confrérie renferme, par ordre de date ; à partir de 1628, les admissions à la maîtrise. Avant de mentionner ces maîtres, qui appartiennent tous à la bourgooisie, il convient de citer quelques noms plus anciens.

Les lettres de répartition de l'impôt communal de Beaune pour

l'année 1283 parlent de « maître Jacques apothicaire » dont la taxe s'élevait à cinq sols[1]. En 1452, Anceau Armet exerçait à Beaune la profession d'apothicaire. Lors des troubles suscités par l'élection du maire, l'un des compétiteurs, Pierre Clémence, se réfugia dans la maison de ce praticien. La population de Beaune vint l'y chercher ; on le trouva blotti dans le laboratoire et on le traîna malgré lui à l'hôtel-de-ville où il y eut un semblant d'installation[2].

Nous trouvons, dans les archives de l'Hôtel-Dieu, en 1480, Jean Chouart, apothicaire, demeurant « sur le pont aux Chièvres, » actuellement place Fleury, dans une maison appartenant alors à l'hôpital. Cinquante ans plus tard, maître Mathieu Richard, apothicaire, prend à bail, moyennant quatre livres, « l'ouvreur de la grant maison sous le moulin. »

Jacques Brunet était apothicaire en 1550. Il avait épousé Anne Chappet, fille du seigneur de Créancey et fut remplacé par son fils Louis Brunet. Marie et Antoinette sœurs de celui-ci lui cédèrent « tout le mobilier et la moitié de l'héritage de leur père. » Louis Brunet eut un fils du même prénom qui reprit la boutique de son père. Le fils unique de ce dernier, pareillement appelé Louis, mourut en bas âge le 4 mai 1631[3].

Jean Parizot exerça pendant fort longtemps la profession d'apothicaire. En 1565, il acheta aux chanoines de Saint-Vincent de Châlon le fief de *La Motte de Vignolles*, anciennement donné à cette collégiale par l'évêque Alexandre de Montaigu. Cette motte *foussoyée* devint la propriété des deux gendres de l'apothicaire. Marguerite, sa fille aînée, avait épousé Claude Le Belin, médecin à Beaune ; Antoinette, la seconde, s'était mariée à Claude Boisson,

[1] Archives de la ville de Beaune.

[2] *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol.

[3] Jacques Brunet était fils de Jean-Baptiste, maître et recteur de l'Hôtel-Dieu en 1544 et petit-fils de Gillot Brunet, châtelain de Beaune et de Pommard. Le père de ce dernier, officier de Charles-le-Téméraire, avait été créé par Louis XI gouverneur du château d'Argilly. Plusieurs membres de cette famille et notamment Bernardin, drapier drapant, furent compromis dans les troubles de la Ligue. Guillaume Brunet, docteur en médecine, acheta en 1599, avec ses frères Louis et Jean, le domaine de Citeaux à Pommard, « moyennant six cens escus et un joyaulx pour l'église du monastère. » — Les Brunet ont donné un grand nombre de maires à Beaune, des Lieutenants-Généraux, des Intendants de Province, des Conseillers au Parlement de Bourgogne, des abbés et chanoines distingués et plusieurs littérateurs.

Leurs armes sont : *d'argent, à la tête de maure de sable, tortillée d'argent.*

Cette famille subsiste encore honorablement dans la ville de Beaune.

notaire dans la même ville. Regnault, fils de Jean Parizot reprit l'officine de son père. Nous en parlerons plus tard[1].

A l'époque des guerres de la Ligue, le pharmacien Jean Fleuriot était un des notables de Beaune. Il fut inscrit sur la liste de proscription dressée par le duc de Mayenne, gouverneur du château.

En 1589, Robert Morin apothicaire et Jacquette du May sa femme, vendirent à Mme Richard, veuve Le Belin, une portion de maison à Sainte-Marie.

Les épidémies et les pestes succédèrent aux guerres de religion, et les apothicaires durent faire fortune. Nous avons parlé de la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu. Maître François Bacquaut, apothicaire, fut le premier bâtonnier de la Confrérie.

Le plus ancien bâtonnier inscrit sur le registre est Hugues de Salins, reçu à la maîtrise le 15 juin 1576. Son écusson est *fascé de trois pièces : au premier d'azur, à un poisson d'argent ; au deuxième de sable, au croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or ; au troisième de gueules, au lion léopardé d'or.* Anagramme IN. SOLE. GAVDES dans lequel on trouve les mots *Ugo de Salins*[2].

Le second, Regnault Parizot, fut admis le 22 juin de la même année. Ses armes sont *d'azur, à une rose feuillée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles de même, et adextrée d'une flamme d'or naissante du bord de l'écu.* Devise : QVID. RETRIBVAM. DOMINO. Anagramme : PER. DIES. TV. SOLVS. REGNAS.

Le 22 juin 1576, Jean Royer, *aliàs* Rouhier et Roillet, fut reçu à la maîtrise. Il était d'une famille fort considérée à laquelle appartenait Claude Roillet, professeur et savant distingué, supérieur du

[1] La famille Parizot, alliée aux Le Belin, Loranchet, Parigot, Valleby, Morelot, L'Homme, Fyot, Vachy, David, Chevignard et Deslandes, est originaire de Nuits. Elle remonte à Jehan Parizot qui vint se fixer à Beaune en 1450. Un membre de cette famille, Pierre Parizot, devint seigneur de Crugey en 1691. Son fils, Jean Parizot, découvrit dans ce village une mine de plomb dont il essaya l'exploitation. Dans l'année 1716, il fit faire des fouilles sous la célèbre colonne de Cussy. Vers la fin du siècle dernier, on voit figurer au parlement de Bourgogne deux officiers du nom de Parizot. Je ne sais à quelle branche ils appartenaient, car leurs armes sont différentes de celles dessinées dans le registre de la Confrérie dont il va être parlé. Les auteurs de la Noblesse aux Etats de Bourgogne les blasonnent ainsi : *d'azur, au lion d'argent, accompagné en chef à dextre d'une étoile du même.*

[2] Hugues de Salins cumulait les fonctions de médecin et d'apothicaire ; il fut, pendant de longues années, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. L'histoire de cette famille a trop d'importance pour être résumée dans une note. Elle trouvera place dans un ouvrage sur les médecins Beaunois dont je réunis les matériaux.

collége de Navarre, auteur d'un volume de poésies latines. Son écusson est d'*or, à trois cœurs enflammés de gueules, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.* La devise est ARDEAT. COR. MEVM et l'anagramme VERNO. ROSA. VENIT.

Pierre Barolet fut reçu le 24 janvier 1602. L'honorable famille des Barolet existe encore à Paris et à Mons. Elle paraît originaire de Saint-Romain, où habitaient Thomas Barolet en 1463 et Jehan Barolet en 1520[1]. Une de ses branches était fixée à Arnay. Bernard figure comme bourgeois de cette ville dans un rôle de 1492[2].

Une autre branche s'installa à Beaune vers le milieu du XVI^e^ siècle. Le 9 avril 1585 les magistrats envoyèrent à Dijon Vincent Barolet « pour savoir des nouvelles du Roy et de la ville. » Ce personnage fut le père de Pierre Barolet, l'apothicaire. Leurs armoiries, peintes sur le registre de la Confrérie, et sculptées sur la chaire de Saint-Romain sont : d'*azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef, et en pointe d'un croissant du même, surmonté d'un baril du second émail.* Devise : TV. SVPERES. LABORE. Anagramme : TV. PREBE. LAVROS.

Un des fils du pharmacien, Vincent Barolet, resta pendant de longues années, curé de Chorey ; il fut remplacé par Laurent Barolet, son neveu, qui fit don à l'église de ce village de la belle statue de saint Laurent qui subsiste encore. Un autre fils du pharmacien reprit le laboratoire de son père. Bien que son nom ne figure dans aucune biographie, on peut le considérer comme un littérateur. C'est à lui qu'Alexis Piron décocha le quatrain suivant, conservé à la bibliothèque nationale :

Honneur à Monsieur Barolet
Qui dans un généreux délire
A changé sa seringue en lyre
Et sa canule en flageolet.

[1] On voit dans l'église de ce village une chaire de pierre élevée au XVI^e^ siècle, par les soins de Pierre et de Nicolas Barolet. Elle est soutenue par un aigle et porte ce quatrain :

SVRTOVS. OYSEAVS. IE. SVIS. LE ROY
VOLER. IE. PVIS. EN. SI. HAVLT. LIEV
QVE. LE. SOLEIL. DE. PRES. IE. VOY.
HEVREVX. SONT. CEVX. QVI. VERRONT. DIEV.

[2] *Annales d'Arnay-le-Duc*, par M. Lavirotte.

Humbert Parizot, cousin de Regnault, dont j'ai parlé ci-dessus, fut admis le 4 août 1606. Il prit pour devise : VNAM. PETII. A. DOMINO et pour anagramme : TV SVBRIVS. SVPERATO.

François, fils de Hugues de Salins, cité plus haut, paraît le 19 février 1612. Ses armes sont les mêmes que celles blasonnées précédemment. L'anagramme est ANNIS. SIC. FIDE. CLARVS.

Le 11 mai 1612, la Confrérie reçut Claude Bardin. Il se fabriqua un écusson : d'*azur, au chef d'argent.* Supports : *Deux chiens* auxquels fait allusion la devise : CVSTODES. FECIT. ME. CANES. Il y ajouta la devise : O. MATER. DEI. MEMENTO. MEI. Cet apothicaire fut atteint par la contagion et inhumé dans l'église Saint-Martin de Beaune : CY. GIST. HON. H. CLAVDE. BARDIN. MAITRE. APOTHICAIRE. A. BEAVNE. LEQVEL. MOVRVT. DE. MAL. CONTAGIEVX. LE 28 MAY 1631. J'ai retrouvé sur les registres de cette paroisse, à la date du 20 mai 1666 le décès de « Françoise femme de feu maître Claude Bardin apothicaire. »

Pierre Lobot paraît le 11 août 1628. Ses armes sont : d'*azur, à une chèvre passante d'argent, terrassée du même, accompagnée de trois étoiles d'or en chef, et d'un croissant du même en pointe.* Devise : NON. NOBIS. DOMINE. NON. NOBIS. SED. NOMINI TVO. DA. GLORIAM. Pierre Lobot exerçait encore en 1661 [1].

Humbert ou Hubert Gavinet fut reçu le 29 décembre 1628. Il prit pour armes : d'*azur, au rencontre de cerf d'or, accorné d'argent, au chef d'argent, chargé d'un cœur de gueules*, et pour devise : DEVS DAT. INCREMENTVM. La pharmacie de M. Poncet a conservé, jusqu'à ces dernières années, cette légende gravée extérieurement, au-dessus de la porte principale.

[1] Cette famille est l'une des plus anciennes de Beaune. Vers 1480, Etienne Lobot, prêtre, donna à l'Hôtel-Dieu trois ouvrées de vigne *en Gofillot*. Un siècle plus tard, deux frères Lobot épousèrent les deux sœurs : Abraham, dont j'ai trouvé le nom sur le registre de la confrérie de Saint-Michel aux Cordeliers, se maria avec Antoinette Chappet, tandis qu'Antoine devint l'époux de Pierrette Chappet. Ces deux dames étaient filles d'un seigneur de Créancey. Un troisième frère, Claude Lobot, prêtre, Beaul-Père de l'Hôtel-Dieu, légua à cet hôpital, en 1596, « cent-trente-trois écus et un tiers. » Edme Lobot, chanoine, mort en 1665, fut enterré dans une des nefs de Notre-Dame. Vers le même temps, une demoiselle Lobot épousa Jacques Gillet, père du maire de Beaune. Françoise Lobot, femme de Louis Maumenet, fut la mère du célèbre Maumenet, littérateur, chanoine de Beaune et chapelain de Madame.

M. Lobot-Ligier était maire de la ville en 1781. Son frère, Pierre Lobot, épousa une demoiselle Delabarre. Ses descendants habitent encore la ville de Beaune.

Regnault Parizot, de la famille des précédents, prit la maîtrise le 10 octobre 1636. Il a rédigé un *Extrait des ordonnances du métier d'apothicaire*, dont la copie existe dans la bibliothèque de M. de Laubespin. (Ancienne collection de Joursanvault.)

La devise de Regnault Parizot était EX. LABORIS. SPINIS. ROSA.

Claude Bardin, dont le père mourut de la peste, entra dans la Confrérie le 17 octobre 1636, et prit pour devise : MISERICORDIAM. DOMINI. IN. ÆTERNUM. CANTABO.

Le 26 juillet 1641 le degré de maîtrise fut accordé à un descendant d'une des premières familles de Beaune, à Etienne Belin ou Le Belin. L'écusson du registre est : d'*azur, à deux béliers sautant et affrontés, accompagnés en pointe d'un croissant du même.* Devise : SI. DEVS. PRO. NOBIS. QVIS. CONTRA. NOS [1].

Après Etienne Belin nous trouvons Nicolas, fils de Jean Boussard, docteur en médecine. Il a été inscrit le 2 octobre 1641 et porte pour écusson : *de sinople, au bélier d'argent à dextre, et au cerf d'or à senestre, sautants et affrontés, accompagnés en pointe d'un cœur d'or.* Anagramme : SIC. ORBI. NOVA. SALVS.

Cet apothicaire eut deux frères : l'aîné, Jacques Boussard, avocat au parlement de Bourgogne avait épousé Henriette Dachey; son petit-fils, Henri Boussard de la Chapelle, fut conseiller au Parlement en 1775 et fit bâtir, dans la rue Bretonnière, la maison qui est devenue l'hôtel de la Sous-Préfecture. Il modifia ses armoiries et prit : d'*azur à la fasce d'or, chargée d'une rose de gueules, et accompagnée de trois têtes de cerf d'argent.*

Le second frère de l'apothicaire, Jean Boussard, avait épousé Henriette Ganiare; il était, en 1659, maître et recteur de l'Hôtel-Dieu. Vingt ans après sa veuve légua cinq cent livres à cet hôpital. A l'époque de la Révolution, la sœur Boussard était supérieure de

[1] Plusieurs généalogistes blasonnent ainsi : *de sinople, à trois béliers accornés d'argent, les deux du chef sautants et affrontés.* Voici quelques notes inédites : En 1517, Jean Le Belin, licencié en droit et échevin de Beaune, rédigea les ordonnances des Métiers; dans l'année 1524, il acheta, dans le village de Vignolles, un meix où il fit bâtir le château. Vers la fin de ce siècle, Claude Le Belin était greffier de la chancellerie à Beaune. Son frère Jean, mari de Pierrette Richard, fut maire de Beaune pendant les troubles de la Ligue et prit une grand part à la reddition de la ville. Il fut créé conseiller par Henri IV. Jacques Le Belin était châtelain engagiste de Pommard en 1585.

Cette famille, qui a donné des conseillers au Parlement de Bourgogne et plusieurs maires de Beaune, est alliée aux Parizot, Boursault, Bouchin, De La Mare, Guyard de Changey, Canet, Richard, Loppin, Valleby et Millet.

la Charité; son énergie empêcha les sans-culottes de pénétrer dans la communauté.

La famille Boussard, actuellement éteinte, est originaire de Méloisey. En 1591, maître Jean Boussard était « jugé en la justice de ce village [1]. »

Reprenons le registre de la Confrérie :

François Perrier fut admis le 19 septembre 1642. Il était fils de Pierre Perrier et de Claudine Lemor et eut pour frère Pierre Perrier, procureur et substitut du syndic de Beaune, mari de Philiberte Gruzot. Une de ses petites-nièces, Jeanne Perrier, légua tous ses biens à La Charité en 1774 et 1776. Cet apothicaire eut un fils du même prénom, qui étudia le droit à Paris et qui vint exercer à Dijon la profession d'avocat.

L'écusson de cette famille, reproduit sur un tableau appartenant à l'hospice de la Charité, était : d'*azur*, *à un roc alaisé d'argent*, *au chef d'or, chargé d'une croix potencée de gueules*. Voici la devise de l'apothicaire : ETIAM. HERCVLES. CONTRA. DEOS. Il prit aussi la légende : HERCVLIS. SVNT. MEDICINAE. LABORES.

J'ai parlé plus haut de Pierre Lobot. Un de ses fils, nommé Claude, obtint la maîtrise le 17 avril 1654. Il adopta la devise : SI. IN. EXCELSIS. MONTIVM. DEAMBVLAVERO. NON. TIMEBO.

Le registre ne contient pas d'autres armoiries; on n'y voit plus de devises ni d'anagrammes. Il semble que la Confrérie soit en décadence, car le secrétaire se contente de mentionner les noms et les dates :

Nicolas Gavinet : 7 juillet 1656.
Dénis Theureau : 3 août 1656.
François Parizot : 19 juillet 1669.
Jacques Parizot : 23 août 1685.

Jacques Parizot, le sixième de cette famille d'apothicaires, clôt le registre. La désorganisation s'était mise dans cette société. A la suite de certains abus, le Corps de Ville fut obligé d'élaborer un nouveau règlement. Ces statuts portent la date du 18 janvier 1685; ils sont mentionnés à la page 62 dans l'inventaire de la ville.

En 1710, l'apothicaire Theureau, fils de celui qui est cité plus

[1] Manuscrit de l'abbé Bredault.

haut, habitait, au coin de la rue de L'Ile et de celle de La Charité, une maison qui appartenait à la famille Dumay. Mentionnons, vers la fin de ce siècle, Simon Morelot, né à Beaune en 1751, pharmacien en chef des armées, mort à Gérone en 1809, auteur d'un ouvrage de médecine.

Il serait facile de trouver des noms dans le courant du XVIII[e] siècle ; mais cette liste n'aurait qu'un intérêt fort minime pour l'histoire locale. Je dirai seulement que le dernier apothicaire beaunois fut maître Pallereau. Tous ceux de nos compatriotes qui ont cinquante ans d'âge se rappellent ce digne représentant de l'ancien régime, vêtu d'une culotte noire et chaussé de souliers à boucles. Ce personnage conserva jusqu'à sa mort l'usage de la queue poudrée appelée *salsifis*.

Après M. Pallereau on ne voit plus que des pharmaciens.

[1] L'un de ses ancêtres, François Pallereau, était pâtissier à Beaune. Il avait épousé Suzanne Gilliotte et eut un fils du même prénom, né en 1636. Au siècle dernier, Anne Pallereau se maria avec Augustin Nyault, orfèvre à Dijon : c'était la sœur aînée de l'apothicaire. Sa nièce, Louise Nyault entra aux Ursulines de Beaune en 1781.

CH. BIGARNE.

ERRATA.

On nous a signalé l'orthographe fautive des noms de *Bonpard de Caumont* pour *Nompar de Caumant*, et de *Briquet de Caramon*, pour *Riquet de Caraman*, pages 179 et 180 de la dernière livraison de la *Revue nobiliaire*. On n'a pas sans doute fait attention à la nature de l'article où se trouvent ces *errata ;* il ne se compose que de copies ou d'extraits de documents, qu'il a bien fallu transcrire avec leur orthographe, quoique fautive. Peut-être eût-il convenu d'avertir de ces fautes dans une note; nous le faisons ici.

EXTRAITS DES REGISTRES

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS

(1499-1594).

Nous avons trouvé sous ce titre dans les archives de M. le duc de la Trémoille, qui nous a autorisé avec sa bienveillance ordinaire à les publier, quelques feuillets d'une écriture de la fin du XVI^e^ siècle ou du commencement du XVII^e^. En présence de la masse énorme de documents sur la ville de Paris déposée aux Archives nationales, et malgré l'inventaire donné par Leroux de Lincy dans son histoire de l'Hôtel-de-Ville, nous ne nous sommes pas senti le courage de rechercher à quelle série de matières, de chapitres, de cartons, etc., appartiennent les registres, si même ils existent encore, d'où ont été tirés ces curieux Extraits. Nous nous contentons de les publier avec les indications que nous y trouvons jointes. Nous y ajoutons en note quelques renseignements sur les personnages qui y sont cités.

Premier registre, commençant le 29 *octobre* 1499, *finissant en* 1516.

28 mars 1499 (1500). — Estoit gouverneur ou lieutenant pour le roy de la ville de Paris messire Guillaume de Poictiers[1], et assista à la délibération de la ville pour les ouvrages de construction du

[1] Guillaume de Poitiers, de l'ancienne maison des comtes de Poitiers, fut le dernier descendant mâle de la branche de Saint-Vallier.

pont Notre-Dame, mesme posa la première pierre qui fut assise, ou estoient 3 armes : celle du roy Louis XII, et au-dessous à droite celle de la ville, et à gauche celle dudit sieur de Poictiers, sieur de Clérieux.

26 février 1500 (1501). — Assemblée tenue pour la provision du bledz, ou messire Guillaume de Poictiers, gouverneur, précède messire Pierre de Cothardi, premier président du Parlement.

Fol. 315. — 14 febvrier 1516. — Enregistrement des lettres de M. le duc de Vandosme[1] au gouvernement de Paris, avec modification.

6 mars 1516. — Arrest d'enregistrement au Parlement.

Fol. 317. — 6 mars 1516. — Délibération de faire présent en vaisselle à Madame mère du roy François I, de 2,500 livres.

Depuis le premier registre finissant en 1516, *jusques en l'an* 1527, *il n'y a aucun registre.*

Deuxième registre, commençant au 17 *décembre* 1527.

M. le comte d'Estampes[2], premier gentilhomme de la Chambre et prévôt de Paris, est qualifié lieutenant-général à Paris, sans que l'on voye les lettres de sa réception.

15 juin 1528. — Le comte d'Estampes, qualiffié Monseigneur, mande le Prévost des marchands sur le mariage de madame Renée.

Fol. 30. — 15 décembre 1528. — Lettres de gouverneur de Paris en faveur de Jean de La Barre, seigneur de Vierzon, du Plessis du Parc, comte d'Estampes, chambellan et premier gentilhomme de la Chambre.

Faict mention du précédent gouverneur le marquis de Saluces.

Fol. 33. — 9 avril 1529. — Provisions données par le gouverneur de Paris à Jean de La Ballue, seigneur de Goix et de Villepreux[3], de lieutenant audit gouverneur.

[1] Charles de Bourbon, duc de Vendôme, aïeul de Henri IV, mort en 1537.

[2] Jean de la Barre, premier gentilhomme de la Chambre, reçut, en 1526, de François Ier la jouissance du comté d'Etampes, après la mort de la reine Claude qui en était comtesse.

[3] Jean Balue, seigneur de Gouaix et de Villepreux, neveu du cardinal de ce nom, était maître-d'hôtel du roi et de la reine de Navarre.

Présentent à la ville, mais n'en délibèrent parce qu'il n'y avoit nombre.

N'a esté receu, quelqu'instance qu'en ayt fait le gouverneur.

Décembre 1531. — M. le gouverneur présent à régler les choses nécessaires à l'entrée de la reyne.

Se charge d'empescher le désordre.

L'entrée du légat, chancelier, archevesque de Sens.

Le gouverneur est allé avec les eschevins et Corps de ville jusques à Saint-Jacques du Haut-Pas, et après le compliment est demeuré avec le légat, et les eschevins retournez.

Fol. 69. — 26 janvier 1530 (1531). — Une ordonnance du gouverneur de Paris pour le prix du bois.

Le gouverneur toujours qualifié Monseigneur reçoit en son hostel le Prévost des Marchands et Eschevins.

Fol. 133. — 5 mars 1533 (1534). — Obsèques du comte d'Estampes, gouverneur et prévost de Paris.

Fol. 136. — 16 mars 1534. — Gouverneur de Paris, Anthoine de La Rochefoucaut, seigneur de Barbezieux [1].

Il estoit auparavant gouverneur de l'Isle de France, et les lettres portent que pour des considérations particulières, après la mort du marquis de Saluces, le roy avoit séparé le gouvernement de la ville de Paris de l'Isle-de-France, bien que cela ne deût estre, et le réunit par lesdites lettres audit gouvernement de l'Isle-de-France, sans qu'il en puisse estre cy après distrait.

Fol. 184. — 27 juillet 1536. — Lettres au cardinal du Bellay [2], evesque de Paris, pour gouverner la ville.

Guerre contre l'empereur;

Picardie menacée;

M. de La Rochefoucaut absent.

Fol. 285. — 20 mars 1537 (1538). — Présent fait par la ville à M. le Connestable [3] d'une chappelle vermeil doré, dont le poids et le prix sont en blanc.

[1] Antoine de la Rochefoucauld fut un des personnages les plus considérables du règne de François Ier. Il avait été fait prisonnier à Pavie; il commandait en chef dans Marseille, lorsque Charles-Quint assiégea cette ville. Il mourut en 1537.

[2] Jean du Bellay, évêque de Paris, créé cardinal en 1536, un des plus habiles diplomates du XVIe siècle.

[3] C'était sans doute un présent fait à Anne de Montmorency, à l'occasion de sa promotion à la charge de connétable, qui eut lieu le 10 février de la même année.

1er avril 1537 (1538). — Enregistrement des lettres patentes pour le gouvernement de Paris, en faveur de François de Montmorency, sieur de la Rochepot [1], au lieu de M. de Barbezieux.

Fol. 314. — 20 novembre 1538. — Cejourd'huy Messieurs les Prévost des Marchands et Eschevins de cette ville de Paris ont faict marché à Guillaume Lucas, orfèvre, demeurant sur le Pont-au-Change, de leur fournir deux flacons pesans dix marcs piècé, six couppes pesans ensemble vingt-deux marcs, deux desquelles auront couvercles, deux esguières pesans douze marcs; toutes lesquelles pièces d'argent, en poinson neuf, vermeille dorées en escusson, pour le prix et somme de xx livres pour chascun marc, et le tout rendu prest dedans huitaine pour le présent à M. de La Rochepot, gouverneur de Paris, à son nouvel advènement audit estat de gouverneur.

Fol. 316. — 12 décembre 1538. — Réception à la ville de M. de La Rochepot.

15 dudit mois. — Présent faict audit sieur, « Cejourd'huy matin, anviron dix heures, au logis de M. le vicomte Dorbet, près la maison du Louvre, auquel estoit logé Monseigneur de La Rochepot, lieutenant-général au gouvernement de la ville de Paris et Isle-de-France, par MM. de Thou [2] prevost des Marchands, Paillart, Croquet, Danez, eschevins, et Perdrier, greffier de ladite ville, a esté faict présent audit sieur gouverneur, au nom de ladite ville, à sa bienvenue audit estat de gouverneur, de deux flacons, deux esguières et six couppes, le tout d'argent doré, les poidz desquelz présent se trouveront sur les comptes de domaine de ceste ville; lequel sieur gouverneur a remercié bien affectueusement ladite ville, et lesdits sieurs Prevost des Marchands et Eschevins. »

16 dudit mois. — Ordonné par lesdits sieurs Prevost des Marchands et Eschevins, qu'il sera délivré tuyaux de fontaines pour conduire l'eau jusques à la maison de M. de la Rochepot, gouverneur de Paris, et sise rue Saint-Antoine, à l'opposite Sainte-Catherine; et le tout sera faict par le fontainier de ladite ville aux despens d'icelle, sans que ledit sieur gouverneur y fasse aucuns frais.

[1] François de Montmorency, seigneur de la Rochepot, frère du connétable ; il mourut en 1551.

[2] Augustin de Thou, conseiller et président au Parlement, père de l'illustre premier président, Christophe de Thou.

Depuis l'année 1538, *où finit ledit deuxième registre, il n'y en a point jusqu'à celluy qui commence au* 18 *aoust* 1544.

Troisième registre, 18 *aoust* 1544.

Dernier mars 1546. (1547). — Mort de François I.

M. de La Rochepot estoit peu à Paris, parce qu'il estoit gouverneur de Picardie.

Fol. 237. — 28 septembre 1551. — Assemblée pour aviser à la réception de M. de Chastillon [1] au gouvernement de Paris, vacant par le décès du sieur de La Rochepot son oncle.

Ordonné qu'on luy fera la collation et un présent de pareille valeur qu'à M. de La Rochepot.

Fol. 266. — 9 febvrier 1552. — Réception de M. de Chastillon, Gaspard de Coligny, chevalier de l'ordre, cappitaine de 50 lances des Ordonnances, et colonel de l'infanterie françoise.

Harangue dans laquelle il est traité de Monseigneur.

12 février 1552. — Présent faict à M. le gouverneur par MM. les Prevost des Marchands et Eschevins, chez luy :

Deux beaux grands bassins en forme ovale ;

Deux grandes couppes couvertes ;

Deux grandes esguières d'argent, vermeil doré, buriné, pesans ensemble 44 marcs.

9 aoust 1552. — Gouverneur absent.

Quatrième registre, commençant le 26 *aoust* 1552.

Fol. 113. — Ordonnance de M. le gouverneur pour les gages du charpentier des fortifications.

Fol. 213. — 24 septembre 1555. — Assemblée pour la réception de M. de Montmorency [2], fils de M. le Connétable, et quels présens on luy doit faire.

« Après avoir ouy la lecture du registre de la ville, faisant men-

[1] Gaspard de Coligny, amiral de France, tué le jour de la Saint-Barthélemy, en 1572.

[2] François de Montmorency, maréchal de France, fils aîné du connétable; il mourut en 1579.

tion de la réception et entrée de M. l'Admiral audit estat de gouverneur de Paris et Isle de France, a esté conclu que la ville doit recevoir le dit sieur de Montmorency le plus honorablement que faire se pourra, ainsy que ont esté ses prédécesseurs. Et quant au présent, luy faire mieux qu'aux autres, et jusques à la somme de quatorze cens livres tournois, attendu la lignée dont il est issu, et les biens que la ville a receu et reçoit journellement de M. le Connestable son père. »

17 aoust 1556. — Provisions de gouverneur de Paris et Isle-de-France en faveur de François de Montmorency.

N'est parlé de logement.

Est insérée la harangue du Prevost des Marchands, où il le traite de Monseigneur.

25 septembre. — Réception de M. le Gouverneur.

2 octobre 1566. — Le vendredy 2 octobre, Monsieur le Prevost des Marchands, accompagné de Messieurs Duru et Messier eschevins, et le controlleur de la ville, se sont transportez à 7 heures du matin au logis dudit sieur de Montmorency, gouverneur de Paris et Isle-de-France, logé au Lion d'Argent près la Monnoye, auquel lieu ledit sieur Prevost des Marchands luy a fait la révérence de par tous les habitans de ladite ville, et luy a présenté en don au nom d'icelle pour sa bienvenue audit estat de gouverneur quatre-vingtz trois marcs, trois onces, sept gros de vaiselle d'argent en 12 plats et 12 escuelles blanches armoriées aux armes dudit seigneur, qui, au prix de 16 livres 15 sols le marc, valent quatorze cens livres.

Et le dit sieur gouverneur a bien fort remercié la dite ville et s'est tenu très contant et joyeux.

Fol. 248. — Lettre de M. de Montmorency gouverneur, par laquelle il demande à Messieurs le Prevost des marchands et Eschevins de luy envoyer les mémoires de la recepte et despence pour les fortifications.

Fol. 252. — M. le cardinal de Bourbon [1] lieutenant-général à Paris par simples lettres de cachet.

[1] Charles de Bourbon, cardinal, archevêque de Rouen, oncle de Henri IV ; il mourut en 1590.

Cinquième registre, commençant le 27 septembre 1558.

Fol. 50 *verso*. — 29 décembre 1559. — Arrivée de M. le mareschal de Montmorency à Paris. Messieurs les Prevost des marchands et Eschevins le sont allés saluer, et ont envoyé le présent d'ypocras et espices en la manière accoustumée.

Fol. 130. — 1562. — M. le mareschal de Brissac[1] lieutenant de roy à Paris durant les troubles de la religion.

Fol. 159. — 24 novembre 1562. — « Le gouverneur de Paris, etc. aux Prevost des marchands et Eschevins. Nous vous mandons vous faciez sçavoir à tous les cappitaines de disaines de ceste ville, qu'ilz fassent un estat des personnes de leurs disaines propres à porter armes, pour faire reveue en tel lieu que leur sera commode ; comme aussi faictes faire montre générallé de toutes les bandes desditz cappitaines de gens de pied capables de porter armes, tant maistres que serviteurs, de quelque estat, qualité et condition qu'ilz soyent, pour faire armée suffisante, etc... »

Ibid. — Mandement de M. de Brissac pour deffendre aux hostelliers et autres de loger gens suspectz.

Commission de M. de Montmorency pour lever des gens de guerre.

Fol. 168. — M. de Montmorency donne ordre à l'arsenal où les poudres avoient esté bruslées.

Fol. 235. — Lettres de provision de lieutenant de roy à Paris en faveur de messire Christophe des Ursins[2], en l'absence du mareschal de Montmorency.

Fol. 261. — Dernier août 1564. — Procès verbal sur l'élection de Prevost des marchands et Eschevins.

L'assemblée convoquée par le commandement de M. le mareschal de Montmorency, gouverneur de Paris.

M. de Marle[3], prevost des marchands, demande à M. le mareschal, s'il ne luy plaist pas que chascun de ladite compagnie assemblée par son commandement dise son advis sur lesdictes lettres.

[1] Charles de Cossé, maréchal de France, mort en 1563.
[2] Christophe Jouvenel des Ursins, baron de Traynel, mort en 1588.
[3] Guillaume de Marle, seigneur de Versigny.

Auquel ledit sieur mareschal fit responce en la présence desdits conseillers « qu'il n'y avoit point à opiner sur l'intention du roy portée par ses lettres et persista en ceste proposition purement et simplement, nonobstant les remontrances des priviléges et libertez de la ville ; et enfin fit recevoir le prevost des marchands et eschevins nommez par le roy. »

Fol. 266. — Ordonnance du gouverneur en temps de peste.

Fol. 316. — Lettre du roy à Messieurs de ville, par laquelle est ordonné que le scrutin sera mis en mains de M. le mareschal pour l'envoyer au roy.

Lettre de la ville au roy envoyant le scrutin, par laquelle ilz prient d'estre conservez en la liberté de l'eslection.

Fol. 322. — M. le gouverneur a receu le serment des Eschevins nommez par le roy, en vertu des lettres de Sa Majesté, en la maison dudit sieur gouverneur.

Fol. 348. — 20 aoust 1566. — M. de Villeroy [1], prevost des marchands, preste le serment en mains de M. de Montmorency gouverneur, à l'Isle-Adam.

Fol. 398. — Le Prevost des marchands et Eschevins demandent permission à M. le Gouverneur de permettre aux archers de tirer au Papegay [2].

Depuis la fin du cinquième registre qui est en décembre 1567, *jusques en aoust* 1570, *il n'y a point de registre.*

Sixième registre, commençant le 25 *aoust* 1570, *et finissant au mois d'aoust* 1572 [3].

Septième registre, commençant le 16 *aoust* 1572, *et finissant en aoust* 1576.

Aoust 1572. — Eslection d'un Prevost des marchands [4] à la pluralité des voix, confirmée par le roy ; est le serment fait entre les

[1] Nicolas Le Gendre, seigneur de Villeroy.

[2] On sait que le Papegay était un oiseau de carton qui servait de but aux tireurs d'arc.

[3] Nous n'avons aucun extrait de ce registre.

[4] Ce Prévôt des marchands, élu, était Jean Le Charron, président de la Cour des Aides.

mains de Sa Majesté en présence de M. le duc de Montmorency, premier mareschal de France, gouverneur de Paris, tenant et lisant devant Sa Majesté les ordonnances sur le faict desdites charge et serment.

A la Saint-Barthélemy, les Prevost des marchands et Eschevins ont receu et exécuté les ordres, sans que le gouverneur y ait rien faict.

12 novembre 1572. — Une ordonnance du roy qui constitue le Prevost des marchands chef pour le faict des armes, ordre, police, en l'absence de Sadicte Majesté, sans faire mention du gouverneur.

Fol. 45. — Dans une ordonnance du roy pour la sûreté de la ville, il y a un article qui dit qu'en cas que le sieur de Torcy [1], lieutenant du gouverneur de Paris et Isle-de-France, en l'absence de M. de Montmorency, fist absence, il soit adverty pour venir incontinant faire ce qu'il faudra pour appaiser la ville.

31 mai 1574. — Mort de Charles IX.

Huitième registre commençant à la my-aoust 1576, *et finissant en aoust* 1586.

Fol. 71. — 24 mars 1577. — Lettre de M. de Montmorency, par laquelle il donne ses ordres à Messieurs les Prevost des marchands et Eschevins, sur le faict des gens de guerre estans autour de Paris :

« François, duc de Montmorency, mareschal de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roy à Paris, à Messieurs les prevost des marchands et eschevins de ladite ville. Ayant pleu au roy nous commander par ses lettres du 18e de ce moys, qu'eussions à faire acheminer les cappitaines ou ceulx qui ont la charge desditz marchands, gens de guerre, ayant adressé nostre commission dont ilz ont faict peu de compte, et y voulant remédier, nous vous avons commis, ordonné, et de présent commettons, ordonnons et députons par ces présentes l'un de vous pour monter à cheval, et vous transporter incontinant où sont lesdictes compagnies, et outre les archers, arquebusiers et arbalestriers de ladicte ville que prendrez pour vous accompagner, vous aviserez aussy d'amener aucuns cappitaines et soldatz de ladicte ville, pour estre en si bon nombre que

[1] Jean Blosset, sieur de Torcy.

la force vous demeure; et faictes commander auxdictes compagnies de par Sa Majesté et nous de tenir pays et s'acheminer où il leur est ordonné ; et où aucuns voudroient piller, violer et saccager, les fault saisir et amener prisonniers pour estre punis ; et s'ils résistent, faictes les tailler en pièces et sonner le toqsain. De ce faire vous avons donné et donnons plain pouvoir et autorité, et mandement spécial par ces dictes présentes. »

Fol. 75. — Assemblée sur ladicte commission.

Fol. 149. — Eslection de deux Eschevins, le scrutin porté à M. le cardinal de Bourbon qui estoit gouverneur et lieutenant-général à Paris, luy demander la confirmation ; il l'a envoyé au roy.

Et depuis les nommez par le roy ont faict le serment en mains dudit sieur cardinal.

Fol. 233. — 10 janvier 1580. — Assemblée pour la réception en la charge de gouverneur de Paris et Isle-de-France, de M. de Villequier[1] premier gentilhomme de la chambre du roy, au lieu de feu M. de Montmorency.

Les registres veus des réceptions de M. l'admiral de Chastillon et dudit sieur de Montmorency ; arresté qu'on fera assemblée générale audit sieur de Villequier, et les présens accoustumez, ainsi qu'il fut faict audit sieur de Montmorency.

19 janvier 1580. — Réception dudit sieur.

Lettres de provision, où il est faict mention que le roi Henry III avoit en pensée de donner le dit gouvernement à la reyne sa mère.

Depuis ledit jour 19e janvier, jusques à la my-aoust audit an, le registre ne contient aucuns actes; qui est un intervalle de huit mois, pendant lesquelz apparemment le présent a esté faict à M. de Villequier.

Fol. 461. — Réception de M. d'O[2], gendre de M. de Villequier, en survivance au gouvernement de Paris.

Petite assemblée au bureau, en habits noirs.

[1] René de Villequier.
[2] François, seigneur d'O, marié à Charlotte de Villequier, mort en 1594.

Neuvième registre, commençant le 16 *aoust* 1586, *et finissant en* 1590.

Fol. 1. — Eslection de deux Eschevins à l'accoustumée.

Le scrutin porté à M. de Villequier gouverneur de Paris, pour en requérir la confirmation et faire le serment.

Ledit sieur gouverneur déclare que le roy, avant son départ, avoit déclaré à luy et au sieur Prevost des marchands son intention sur l'eslection d'un eschevin.

Fol. 68. — 1er septembre 1587. — Ordonnance de Messieurs les Prevost des marchands et Eschevins en faveur du sieur Vallier pour la réception des guetz et gardes.

Fol. 84. — M. de Villequier va avec la ville à cheval au-devant du roy.

Fol. 116. — Eslection à haute voix des magistrats par M. de Guise, ayant charge de M. le cardinal de Bourbon, et serment par luy receu.

Fol. 120. — Ordonnance du roy à ce que le sieur de Villequier gouverneur de Paris s'ingère seul de commander.

Depuis 1590, *jusques en* 1594, *il n'y aucun registre; c'estoit le temps de la Ligue.*

Dixième registre, commençant le 22 *mars* 1594, *jour de la réduction de Paris.*

Fol. 5 et 6. — Assemblée de ville, en laquelle M. Do, gouverneur, remet les Prevost des marchands et Eschévins en leurs charges et fonctions, en vertu de la commission du roy à luy adressée, et reçoit leur serment.

Fol. 80. — Eslection nouvelle de Prevost des marchands et Eschevins; ilz vont porter le scrutin à M. Do, gouverneur, en leurs robes de cérémonie, en son hostel, et prestent le serment devant luy.

Nota. — M. le chancelier prétendoit ledict serment, et le jour

d'icelluy s'en alla aux champs, sçachant que M. Do le voulait recevoir.

Fol. 86. — M. Do donne à Messieurs de ville des lettres du roy sur l'eslection d'un eschevin, et ilz vont tous chez ledit sieur gouverneur prester le serment.

Fol. 88. — Messieurs de ville en leurs habits de livrée et en corps vont trouver M. Do, gouverneur, en son hostel, pour aller au-devant du roy, porte Saint-Jacques.

Nota. — Au-dessus de la porte estoient les armes de Sa Majesté, celles de M. Do, et celles de la Ville.

Fol. 95. — 24 octobre 1594. — Il y a un mandement par lequel il paroit que le roy se réserve le gouvernement de Paris, et qu'il l'a ainsi déclaré à Messieurs les Prevost des marchands et Eschevins.

Fol. 153. — Eslection de deux eschevins ; Messieurs de ville, en leurs habits my-partis, se sont transportés pardevant M. le prince de Conty [1], gouverneur de Paris, luy porter ledict scrutin, et ont faict le serment en ses mains.

Fol. 303. — Il paroit en une assemblée que M. d'Estrée [2] estoit lieutenant-général au gouvernement de Paris [3].

[1] François de Bourbon, prince de Conty, nommé gouverneur de Paris en mai 1595. Il était le troisième fils de Louis Ier, prince de Condé.

[2] Antoine d'Estrées, grand-maître de l'artillerie, père de la célèbre Gabrielle, duchesse de Beaufort.

[3] Nos Extraits s'arrêtent ici.

L. SANDRET.

DICTIONNAIRE

DES

ANOBLISSEMENTS

EXTRAIT DES REGISTRES

DE

LA CHAMBRE DES COMPTES

DEPUIS 1345 JUSQU'EN 1660.

Ce recueil, qui contient 3,277 noms, a été composé par François de Godet, seigneur de Soudé, reçu maître des Comptes de la Chambre de Paris au mois de mai 1675. Il a été publié d'une manière incomplète et inexacte en 1788 sous le titre de *Dictionnaire des ennoblissements*, en deux tomes, sans nom d'auteur. Ces volumes ne comprennent qu'une partie du recueil que nous éditons aujourd'hui et que nous copions sur un manuscrit du XVII^e^ siècle, appartenant à M. le marquis de La Roche-Thulon qui a bien voulu le mettre à notre disposition. On y a ajouté postérieurement cette note : « Ce manuscrit est une copie fidèle du manuscrit original, et d'autant plus précieuse que ce dernier n'existe plus. » Il provient de la bibliothèque du Palais-Royal et portait le n° 2816 dans le catalogue de la vente des livres du feu roi Louis-Philippe.

Nous ajouterons que tout ce qui a été publié depuis comme provenant du travail de Godet de Soudé, est plus ou moins incomplet.

François de Godet appartenait à une famille noble du Berry, fixée au milieu du XV^e^ siècle à Châlons en Champagne. Elle forma un assez grand nombre de branches, toutes éteintes actuellement, et produisit quelques personnages considérables : Louis, abbé de Saint-Julien de Tours au XV^e^ siècle ; — Claude, abbé de Toussaint

à Châlons, dont il fit rebâtir les bâtiments en 1560; — François, seigneur d'Omey, marié en 1547 à Marguerite Molé, tante du chancelier; — René, trésorier-général en Champagne, dont la fille unique épousa en 1627, François d'Aguesseau, maître des Comptes; — Jean-Baptiste, vicomte de Vadenay, qui eut au siècle dernier sept fils chevaliers de Saint-Louis; — Antoine, vicomte de Soudé, maréchal de camp et mestre de camp général de la cavalerie légère, marié à Marie Goujon de Thuizy, d'où : Théodoric, grand prieur d'Aquitaine, en 1726; et François, auteur du recueil que nous publions, vicomte de Soudé, qui devint conseiller d'état et maria sa fille unique au baron de Vertilly, d'où la duchesse de Montmorency-Luxembourg (1717); — Joachim, seigneur de Renneville, conseiller d'état, lieutenant-général, tué au combat de la porte Saint-Antoine en 1652. — On voit que les Godet étaient de bonne souche et que l'un d'eux pouvait prétendre à apprécier l'ancienneté des familles nobles de son pays.

Courmelois, 25 mai 1875.

N. B. — La lettre *S* placée à la suite du nom signifie que la personne a été anoblie pour services. Quand l'anoblissement a eu lieu moyennant finances, la somme exigée est indiquée.

A

A. Abesque, s., 1482.
F. d'Accouseau, s., 1605.
G. Acher, s., 1534.
J. Acher, 20 liv., 1389.
P. Acres, s., 1597.
P. Agier, s., 1437.
N. Aimard, s., 1437.
D. Anjou, s., 1600.
N. Anquetil, s., 1610.
N. Aguart, 32 liv., 1393.
J. d'Ades, 800 liv., 1396.
J. Advisé, s., 1479.
C. Adrien, s., 1495.
N. Aguart, 800 liv., 1395.
N. Aguenin, 80 liv., 1402.
Jn. Aguenin, 80 liv., 1402.
Jes. Aguenin, 80 liv., 1402.
F. d'Aguesseau, s., 1612.
V. d'Aguesseau, s., 1612.
A. d'Agueseau, s., 1612.
P. d'Aguesseau, s., 1612.
J. Aigueville, 6 liv., 1385.
G. d'Aigues, 100 liv., 1375.
J. d'Ailembourcé, 400 liv., 1395.
M. Aimé, 60 liv., 1364.
J. d'Albigeois, 120 liv., 1407.
S. d'Albon, s., 1657.
A. d'Alègre, s., 1627.
C. d'Alègre, 50 écus d'or, 1548.
J. d'Allescar, s., 1636.
J. d'Alchamp, s.. 1593.
D. Alexandre, 800 liv., 1522.

J. d'Alibert, s., 1338.
G. Alorge, 40 liv., 1395.
J. Alory, s., 1354.
P. Alory, s., 1354.
N. Alory, s., 1354.
R. Amaucé, 50 liv., 1391.
P. Amat, s., 1355.
R. d'Ambonnay, 100 liv., 1374.
H. d'Ambonnay, 40 liv., 1362.
B. d'Ambonnay, 50 liv., 1374.
D. d'Ambroise, 600 liv., 1398.
J. Amelot, s., 1580.
P. Ampoix, 158 liv., 1396.
M. Amiray, s., 1534.
T. Anceaume, s., 1642.
P. André, s., 1534.
J. André, s., 1364.
J. André, s., 1644.
B. Andrie, 25 liv. d'or, 1371.
A. d'Andrieux, s., 1513.
J. d'Andriou, s., 1653.
P. Androdias, s., 1659.
J. d'Angely, s., 1461.
A. d'Anglars, s., 1584.
G. Ango, 520 liv., 1404.
H. Ango, 900 liv., 1408.
J. Ango, 900 liv., 1408.
E. Anselin, s., 1653.
J. Augustin, 410 liv., 1399.
G. Auvel, s., 1594.
Ab. Arbaleste, s., 1603.
Is. Arbaleste, s., 1603.
J. d'Archambaud, s., 1643.
L. Arches, s., 1653.
H. d'Areines, s., 1609.
P. d'Argillière, s., 1480.
G. Argouet, s., 1647.
J. Armes, s., 1465.
J. d'Arnal, s., 1615.
G. Arnault, s., 1585.
F. Arnaud, s., 1659.
A. Arnaud, s., 1380.
J. Arnaud, s., 1464.
T. Arnoul, s., 1366.
J. d'Arras, s., 1370.
J. Artaut, 48 liv., 1396.
P. Artus, s., 1648.
C. Artus, s., 1647.
R. Artus, 40 liv., 1390.
G. Artus, 120 liv., 1643.
P. Asselin, s., 1643.
B. Assugna, s., 1438.
Y. de Attrebat, 48 liv., 1423.
E. Auberoche, 80 liv., 1411.
P. Aubrion, 200 liv., 1390.
J. Aubery, s., 1479.
H. Aubriot, 40 liv. d'or, 1366.
J. Aubert, 1,500 liv., 1522.
J. Aubert, s., 1534.
G. Aubert, s., 1583.
J. Aubert, s., 1478.
R. Aubert, 20 écus d'or, 1472.
G. Aubin, 64 liv., 1412.
F. d'Auchin, s., 1583.
J. Auchier, s., 1478.
G. Audebert, s., 1587.
J. Audibert, s., 1494.
H. Audibert, s., 1494.
G. Audouin, s., 1670.
F. Audouin, s., 1670.
L. Audouin, s,, 1670.
J. Audouin, s., 1670.
R. d'Avergny, 48 liv., 1400.
M. Augnon, 100 liv., 1376.
J. d'Augoulle, s., 1586.
M. Augustin. 410 liv., 1399.
J. Augustin, s., 1398.
P. Aulenet, s., 1419.
G. Avignon, s., 1494.
A. d'Avoine, s., 1460.
P. Avoine, 124 écus, 1469.
A. Avoine, 124 écus, 1469.
M. Avoine, 124 écus, 1469.
M. Autin, s., 1454.

J. d'Autruy, s., 1594.
G. Auvergnat, 120 liv., 1417.
D. Auvillet, 40 liv., 1389.
N. Auvray, s., 1597.
C. Auvray, s., 1599.
J. d'Auxonne, 40 liv., 1393.
G. Axianas, s., 1350.

B.

D. Babaut, s., 1653.
J. Babutte, 60 liv., 1389.
N. du Bac, s., 1652.
P. Bachelier, s., 1374.
J. Baconel, 20 écus d'or, 1366.
J. Baffard, s., 1548.
B. Bajard, 400 liv., 1407.
A. Baillard, s., 1667.
G. Baillard, s., 1667.
P. Baillard, s., 1667.
C. Baillard, s., 1667.
J. Baillet, 700 liv., 1375.
N. Baillet, s., 1534.
N. Baillet, 40 fr. d'or, 1389.
N. Baillet, 500 liv., 1552.
P. Bailleul, s., 1502.
P. Le Bain, s., 1653.
G. Balan, s., 1447.
P. Balarin, s., 1464.
J. Le Bailleur, s., 1585.
C. Baillie, s., 1574
G. Le Bamble, s., 1371.
L. Banastre, s., 1667.
F. Banastre, s., 1667.
G. Bandelly, 70 liv., 1388.
B. Banet, s., 1358.
G. de Bailleul, s., 1534.
P. Baval, s., 1534.
G. de Baontel, s., 1586.
J. de Bar, s., 1446.
R. de Bar, s., 1376.
J. Barat, 24 liv., 1390.
P. Barand, s., 1353.
M. de Baratigny, s., 1511.
T. Barberie, s., 1639.
S. Barbier, s., 1371.
C. Barbin, s., 1666.
B. Barbin, s., 1613.
G. de la Barce, s., 1591.
M. de la Barciade, s., 1370.
J. de la Barde, s., 1640.
H. de la Barde, s., 1640.
D. Barneze, 54 liv., 1403.
R. Le Baron, s., 1644.
N. Baron, s., 1547.
M. Baronnat, s., 1496.
J. Baronnat, s., 1496.
T. Le Barut, s., 1392.
G. La Barre, 7 liv., 1398.
G. Barrault, s., 1604.
R. Barret, s., 1635.
B. de la Barre, 400 liv., 1390.
J. de la Barre, s., 1400.
O. de la Barre, s., 1404.
C. de la Barre, s., 1578.
C. de la Barre, s., 1579.
P. de la Barre, s., 1609.
C. de la Barre, s., 1609.
J. des Barres, 800 liv., 1401.
H. Barrier, 1594.
B. de Bartholonié, s., 1364.
J. Bartholomé, 60 liv., 1389.
D. Barthélemy, s., 1581.
P. de Barville, s., 1390.
G. Le Bas, 1,000 liv., 1576.
N. Basan, 400 liv., 1390.
M. Barbey, 16 liv., 1594.
J. Basin, s., 1449.
M. Basnage, s., 1653.
T. de Basoches, s., 1438.
J. de Bassiac, 40 liv., 1391.
J. Bastier, 86 liv., 1386.
J. Bastier, 80 fr. d'or, 1386.
E. Bastard, s., 1447.
R. Batard, s., 1449.

P. Batard, s., 1449.
G. Bataille, 64 liv., 1398.
J. de Bathe, s., 1596.
J. du Batu, s., 1593.
J. Batuto, 30 écus d'or, 1358.
G. Baube, s., 1371.
G. Baubignon, 200 écus d'or, 1405.
G. de Bauchereau, 72 liv., 1402.
C. Baucheron, s., 1633.
M. Baude, s., 1583.
B. Baverie, s., 1375.
P. Baudart, 40 liv., 1376.
H. Baur, 400 liv., 1407.
O. Baudier, s., 1356.
F. Baudiment, s., 1485.
R. de Baudesson, 20 liv. 1367.
R. Baudouin, 1,000 liv., 1669.
J. Baudouin, s., 1534.
P. Baudouin, s., 1534.
O. Baudouin, s., 1534.
O. Baudouin, 300 liv., 1521.
J. Baudouin, s., 1475.
N. Baugis, 32 liv., 1393.
P. Baulard, s., 1596.
G. Bauldouin, s., 1384.
N. de Baulme, s., 1659.
J. de Baulquemare, s., 1572.
J. Bauvet, s., 1511.
J. Bautry, s., 1391.
J. Bavut, 158 liv., 1391.
J. Le Bayville, 32 liv., 1405.
J. Bazin, s., 1613.
R. Bazire, s., 1644.
A. Bauger, s., 1669.
R. Bandry, s., 1637.
J. Beatrix, s., 1451.
C. Le Beau, s., 1609.
G. Beauches, s., 1597.
G. Beaufils, 108 liv., 1408.
M. Beaufile, s., 1644.
J. de Beaugys, s., 1492.
C. Beaultier, s., 1653.
P. Beaumenille, s., 1630.
N. de Beausire, s., 1667.
J. de Beausire, s., 1667.
A. de Beausire, s., 1667.
G. de Beauvais, 27 liv., 1405.
C. de Beauvais, s., 1649.
M. de Beauvarlet, s., 1454.
G. de Beauvau, s., 1631.
P. de Beauverger, s., 1641.
G. de Beauville, s., 1400.
M. de Beauvoir, s., 1645.
J. Becquet, s., 1440.
P. de Becquette, 30 liv., 1387.
G. Bedeau, 1,000 liv., 1669.
R. Bedour, s., 1352.
G. Beguet, 40 liv. d'or, 1365.
J. Le Bel, 800 liv., 1391.
J. Le Bel, s., 1587.
E. de Belcherie, s., 1403.
N. de Beljambe, s., 1555.
N. de Bellandone, s., 1667.
S. Le Bellanger, s., 1587.
S. Le Bellanger, s., 1607.
C. Le Bellanger, s., 1644.
M. de Belleval, s., 1545.
J. — s., 1545.
M. — s., 1568.
A. — s., 1568.
J. — s., 1568.
F. — s., 1569.
C. — s., 1569.
A. de Bellevoye, 32 liv., 1389.
J. Bellehuque, s., 1395.
M. Bellier, s., 1638.
G. Bellisson, s., 1490.
S. Belon, 1,000 liv., 1577.
F. Belot, s., 1584.
F. Belot, s., 1660.
A. Beloteau, s., 1592.
J. de Belozenne, s., 1595.
G, de Benneville, s., 1574.

P. Benoist, s., 1661.
P. Beral, s., 1625.
A. Berault, s., 1512.
A. La Berbiette, 26 liv., 1370.
J. La Berbiette, 20 liv., 1370.
F. Berbiger, s. 1455.
F. de Bergel, s., 1594.
N. de Bergue, s., 1481.
P. Berieu, 150 liv. d'or, 1387.
C. de Bernabé, s., 1635.
C. de Bernabé, s., 1616.
N. Bernard, s., 1368.
J. — 24 liv., 1392.
M. — 80 liv., 1411.
J. — s., 1447.
M. — s., 1447.
G. — s., 1490.
F. — s., 1550.
A. — s., 1594.
A. — s., 1609.
T. — s., 1646.
J. — 1,000 liv., 1669.
J. de Berne, 40 liv., 1371.
P. Berruyer, 50 liv., 1372.
N. Berthe, s., 1558.
G. Berthes, 72 liv., 1399.
P. Berthet, s., 1651.
P. Berthonnier, s., 1605.
N. Bertilleville, s., 1487.
P. Bertin, s., 1588.
P. — s., 1600.
G. — s., 1482.
P. — s., 1580.
G. Bertrand, 25 écus, 1526.
M. — s., 1620.
P. — s., 1645.
G. de Besançon, s., 1441.
P. de Besanne, s., 1439.
J. Besnard, s., 1534.
F. — s., 1668.
J. de Besses, s., 1370.
P. — s., 1513.
J. de Besson, s., 1369.
J. Besson, s., 1654.
F. — s., 1648.
J. de Besu, s., 1576.
C. de Betencourt, 158 liv., 1396.
J. de Bétisy, 80 liv., 1394.
J. — s., 1383.
G. — s., 1383.
R. de Besons, s., 1361.
J. de Bezut, 1,000 liv., 1575.
H. Bidalon, s., 1464.
J. Bidault, s., 1446.
B. Biest, s., 1597.
J. de Bignon, s., 1653.
M. Bigot de la Touane, 110 liv., 1564.
G. Biguet. s., 1417.
M. — s., 1417.
N. Bilaud, s., 1575.
R. Billaut, s., 1469.
N. Billehaude, s., 1555.
S. de Billes, s., 1640.
Perrette de Billy, s., 1438.
S. Binaille, 63 liv., 1413.
G. Binet, s., 1505.
J. Binet, s., 1451.
J. Le Binguetier, s., 1534.
J. de Bins, s., 1467.
B. de Bionie, 40 liv., 1386.
G. — 40 liv., 1386.
P. de Biordon, 60 liv., 1376.
J. Le Biquetier, 300 liv.. 1523.
G. Birot, s., 1614.
B. Bisbe, s., 1460.
L. Bitaud, s., 1575.
J. Blanchoq, s., 1550.
E. Le Blanc, s., 1551.
E. Le Blanc, s., 1654.
E. Le Blanc, s., 1652.
G. Le Blanc, s., 1643.
J. Blancar, s., 1644.
J. Blanchard, s., 1381.

E. Blanchard, s., 1534.
G. — s., 1588.
P. — 1,000 liv., 1669.
J. — s., 1478.
C. — s., 1396.
P. — s., 1610.
P. Blanchet, s., 1364.
P. — s., 1468.
P. Blancpegnon, s., 1462.
J. Blandelet, s., 1477.
J. Blandin, 40 liv., 1385.
Th. Blanvillain, s., 1648.
L. Le Blays, s., 1492.
H. de Blererens, s., 1350.
E. Blecherie, s., 1407.
P. Blerens, 200 liv., 1388.
J. Bleu, s., 1466.
Gr. Blondeau, s., 1478, 1585.
J. — s., 1535, 1554.
J. Blondel, 40 liv., 1378.
F. — s., 1654.
Adam Bloysel, 80 liv., 1404.
Egidie de Bloys, s., 1492.
P. Bocenis, 1,000 liv., 1669.
B. de Bocenis, s., 1650.
G. Bochard, s^r de Noroy en Bourgogne, Saron (Charles VII).
N. du Bocher, s., 1654.
J. Bochetel, s., 1444.
J. du Bocquet, s., 1613.
Ch. Bodin, 1,000 liv., 1669.
J. de Bodin, s., 1654.
L. — s., 1653.
B. Bojesi, 1,000 liv., 1669.
A. Boilly, s., 1373.
P.-S. Boinac, s., 1654.
G. Boineau, s., 1619.
J. des Bois, s., 1388.
N. — 1,000 liv., 1669.
Pons du Bois, s., 1645.
Cl. — s., 1643.
J. — s., 1452.
Col. du Bois, s., 1584.
René — 1609.
N. Boisard, s., 1611.
J. Boisleau, s., 1498.
J. Boisleau, 119 liv., 1371.
René — s., 1635.
F. de Boislevé, s., 1635.
Marin — s., 1597.
Rob. de Boissan, s., 1402.
J. Boisseau, s., 1598.
Imbert de Boisselet, s., 1481.
H.-S. Boisserant, 40 liv., 1409.
J. Boisset, s., 1635.
P. Boistel, 80 liv., 1387.
P. Boistoneau, s., 1634.
J. Boiveau, s., 1590.
E. Boivet, s., 1451.
J. Boivin, 400 liv., 1400.
J. — 1,000 liv., 1575.
Noel — 1,000 liv., 1575.
P. — s., 1493.
S. Bole, s., 1651.
P. de Bon, 410 liv., 1391.
A. de Bonac, 60 liv., 1377.
P. Bonacorse, s., 1350.
J. Bonalour, s., 1426.
M. Bonchard, 72 liv., 1401.
J. Bongard, s., 1664.
P. — s., 1669.
N. — s., 1669.
Charles de Bongard, s., 1669.
Hercule — s., 1669.
Alb. Bonlieu, 100 livres d'or, 1474.
P. Bonaventure, s., 1638.
Nandin de Bonnay, s., 1452.
J. de Bonneau, s., 1587.
P. de Bonneaux, s., 1495.
Ph. — s., 1465.
N. Bonnet, 20 liv., 1400.
N. Bonneiul, 64 liv., 1389.
M. — s., 1441.

N. Bonnier, s., 1594.
J. — s., 1451.
N. Bonnin, s., 1491.
Aug. Bonseyent, s., 1618, 1635.
J. de Bontemps, s., 1647.
J. Bontemps, s., 1650.
J. de Bordeaux, s., 1571.
J. des Bordes, s., 1553.
Th. de Bormont, 50 liv., 1368.
G. Le Bos, s., 1534.
N. Dubos, s., 1594.
J. Dubosc, s., 1356.
G. — s., 1367.
Guillel. Du Bosco, 80 liv., 1408.
P. Dubosq, s., 1498.
Guill. Dubosq, s., 1408.
J. Dubosq, dit Armines, 100 liv. d'or, 1378.
J. Dubosq, s., 1487.
F. de Bossac, s., 1370.
J. — — —
Guill. — s., 1352.
J. Bossard, 1,000 liv., 1665.
N. — s., 1641.
G. de Bosses, 800 liv., 1355.
B. Botherel, s., 1597.
Guillin Boualt, s., 1486.
A. — s., 1486.
N. Bouchant, 64 liv., 1401.
J. Boucher, s., 1315 (d'Orsay).
A. Boucher, 320 liv., 1357 (trésorier des guerres).
J. Boucher, s., 1461.
Guill. Duboucher, 1000 liv., 1665.
N. le Boucher, s., 1519.
M. — s., 1352.
J. — s., 1442.
C. Boucheron, s., 1554.
J. Bouchet, s., 1465.
S. Le Bouchony, s., 1365.
G. de Bouclon, s., 1605.
D. Boucquet, s., 1651.
G. Boucquet, s., 1615.
Th. — 1,125 liv., 1543.
J. Bouesset, s., 1625.
J. du Bouessie, 1,000 liv. 1669.
R. Bonet, s., 1492.
R. de Bovexix, s., 1595.
J. Bouffée, 60 livres d'or...
J. Bougnier, s., 1543.
P. Boulanger, secrétaire du roi en 1613.
J. du Boullent, 1,000 liv., 1376.
A. Bouillian, s., 1347.
J. de Bouillon, s., 1581.
J. Le Boulanger, 400 liv., 1350.
J. — s., 1649.
N. Boulard, 100 livres d'or, 1376.
E. de Boulay, 105 écus, 1547.
B. de la Boulaye, 80 livres, 1616.
S. Boullenger, 1,000 liv., 1387.
P. Boullot, s., 1647.
S. — s., 1647.
N. de Bouilly, s., 1587.
N. Boumeroine, s., 1635.
J. Bouquemaulr, 500 liv., 1400.
B. Bourbin, s., 1593.
P. Bourdaloue, s., 1651.
J. Bourdin (Bourges).
R. Bourel, 51 liv., 1392.
N. — — —
R. de Bourg, s., 1455.
Et. Le Bourg, 1,000 liv., 1578.
Palam. Bourgeois, s., 1615.
Louis — 60 écus d'or, 1514.
N. le Bouyen, s., 1507.
Ant. Bouyen, 40 écus d'or, 1551.
Adhémar Bouyen, s., 1366.
Maire et eschevins de Bruyes, s., 1634.
P. du Bourgueil, s., 1389.
P. Bourgoing, 1,000 liv., 1665.
P. — 30 liv., 1355.

Jean Bourgoing, 71 liv., 1400.
Et. — s., 1370.
B. le Bourguignon, s., 1551.
Jean — —
S. de Bourmont, 40 liv. d'or, 1388.
J. de Bourneuf, s., 1490.
J. Bourrée, s., 1465.
J. Le Boursac, 72 liv., 1400.
J. Bourreau, s., 1443.
A. Boursier, s., 1402.
N. Bousquet, s., 1578.
J. Boushours, 260 liv. d'or, 1517.
G. de Boussac, 30 écus d'or.
J. de Boussel, s., 1635.
A. Boussineaux, 1,000 liv. 1669.
P. de Boulignon, 60 liv. 1389.
Ch. Boutren, s., 1594.
Ch. Bouvart, s., 1639.
L. Bouvet, 150 liv., 1544.
J. — s., 1511.
Arch. — s., 1511.
H. de Bouzerée, s., 1653.
G. Bousy, s., 1443.
E. Boyer, 100 écus d'or, 1443.
A. Boyer, s., 1490.
J. Brabant, s., 1361.
J. Brachet, 120 écus d'or, 1514.
J. Bradefer, s. 1459.
A. Bragelonne, s., 14...
J. Braice, s., 1596.
G. — —
C. de Branche, s., 1561.
V. — s., 1581.
N. Brandin, 48 liv., 1395.
Th. Bromgnet, s., 1564.
M. Braulart, s., 1357.
P. Le Brassat, 100 liv. d'or, 1367.
G. de Bray, s., 1666.
E. de Bray, 20 liv., 1396.
J. Brebant, s., 1554.
Ch. de Brebut, s., 1649.
O. du Breil, 1000 liv., 1669.
J. Bremont, 40 liv. d'or, 1373.
J. de Bresson, s., 1638.
G. Bresson, s., 1443.
J. Le Brestel, s., 1409.
N. Le Bret, s., 1578.
M. de Bretagne., s., 1595.
L. Bretineau, 1,000 liv., 1669.
E. Bretoncourt, 40 liv., 1376.
J. Le Breton, s., 1482.
S. — 25 liv., 1378.
Fr. — s., 1573.
Fr. — 1,000 liv., 1669.
J. de Brevedent, s., 1552 (Rouen).
J. Dubreuil, 400 liv., 1396.
Eust. — s., 1354.
J. de Breons, s., 1607.
L. Briandas, s., 1400.
P. Briçonnet, s., 1659.
J. — (Bourgeois de Tours).
J. Bridet, 800 liv. 1393.
S. de Brie, 1,350 liv., 1548.
N. Brière, s., 1638.
F. Briffaud, s., 1650.
J. Brigati, s., 1643.
J. Brihon, s., 1477.
J. Brinon, s., 1514.
A. — s., 1478.
Guill. — (Paris),....
J. de Brion, s., 1354.
Guill. — s., 1609.
G. Briotin, s., 1534.
J. Brissaud, s., 1654.
R. Brisson, s., 1385.
Guill. — — —
Guill. — s., 1481.
Jean de Brisson, s., 1578.
Jean — s., 1598.
R. de Broc, s., 1618.
J. — s., 1452.
P. Brochard, s., 1654.
G. Brochier, s., 1397.

D. Broglie, 400 livr. d'or, 1391.
J. de Brouchaux, s., 1643.
J. Brouillon, s., 1441.
N. de Brouilly, s., 1599.
Th. de la Brousse, s., 1644.
G. Broyer, s., 1623.
M. de Bruan, s., 1377.
J. de Brucière, s., 1352.
E. Bruerie, s., 1352.
J. de Brugnelle, 32 liv., 1389.
J. de Brulle s., 1443.
N. Brument, s., 1643 (Rouen).
N. Le Brun, s., 1662.
C. — s., 1645.
Jean — s., 1370.
N. — s. 1354.
A. Bruneau, s., 1652.
Jean — 80 liv., 1378.
A. Brunel, s., 1374.
G. Brunelle, s., 1374.
P. Brunet, s., 1552.
Eon Brunau, s., 1468.
P. du Bruyer, 106 liv., 1393.
P. de Bruyer, s., 1482.
G. Bucherie, 400 liv., 1402.
F. de Bucy, s., 1335.
J. Budé, 20 liv., 1399.
G. — — —
J. de Buel, s., 1361.
J. Buffiet, s., 1351.
P. — s., 1359.
Th. Buhie, s., 1440.
Ph. Buiritte, s., 1643.
N. de Buis, s., 1383.
A. de Buis, s., 1383.
J. de Bullion, secret. du roi.... (Macon.)
G. de la Bunaudière. s., 1654.
G. de Buns, s., 1498.
A. Bureau, s., 1610.
J.-G. Bureau, s., 1447.
Hemelin Bureau, s., 1377.
P.-H. de Buron, s., 1595.
Ch. Busnel, s., 1590.
Julien — — —
N. Busnel, s., 1593.
B. Busseau; 30 liv., 1385.
P. du Bust, 80 liv., 1404.
Ph. Butin, s., 1491.
N. Buto, 1000 liv., 1669.

C

P. Cabeil, s., 1648.
J. Cabriol, s., 1458.
J. Cachelen, s., 1388.
B. Cadenac, 60 liv. 1377.
F. de Cadenet, 100 écus d'or, 1548.
Elie de Cadenet, s., 1549.
R. Cadoret, 1000 livres, 1669.
J. Cadot, 40 écus d'or, 1514.
E. Caphardel, s., 1609.
J. de Cahaignes, s., 1644.
Et. et R Cailland, 1,000 liv. 1669.
R. Caillere, s., 1373.
T. Cailleteau, 1,000 liv., 1669.
M. Cailleu, s., 1452.
P. Cailleville, s., 1644.
P. Caignet, s., 1477.
Et. Caillou, s., 1622.
J. Calmet, 100 liv. 1397.
M. et C. Calest, s., 1619.
F. Calnuet, 40 liv., 1372.
B. de Calvemont, s., 1352.
G. de Calverie, 24 liv., 1400.
G. de Calvonne, s., 1400.
A. de Cambray, 60 liv., 1390.
P. — 1,000 liv., 1669.
R. Campion, 200 liv., 1388.
N. Camus, s., 1603 (Auxerre).
J. Camus, s., 1644.
P. de Cavelende, 64 liv., 1396.
R. Capel, s., 1643.
E. de Capharel, s., 1609.

G. de Carraboue, s. 1460.
J.-H. Caraduc, s., 1474.
J. de Carcassonne, 800 liv., 1396.
A. Carel, s., 1643.
J. et R. Le Carlier, 400 liv., chaque, 1407.
J. Le Caron, s., 1585.
L. — s., 1586.
J. — 18 écus d'or, 1518.
Th. — 400 liv., 1395.
N. Carpan ou Carpau, s., 1667.
J. Le Carpentier, s., 1545.
J. Carpentier, s., 1427.
Anne Carré, s., 1648.
P. Carrière, 50 liv. d'or, 1366.
B. Carrière — —
F. et B. du Carroy, s., 1654.
R. Le Caron, s., 1440.
G. de Cartes, s., 1610.
J. Cartier, s., 1554.
H. Case, s., 1594.
R. Cassanel, s., 1369.
H. Castaing, s., 1350.
J. Cartejoul, s., 1617.
Th. Le Cat, 41 liv., 1395.
R. Cateu, s., 1388.
Remy Canchon (Troyes), 54 liv., 1392.
J. Le Cauchois (Vernon), s., 1598.
C. Le Cacheteur, s., 1356.
C. de Cavonne, s., 1594.
C. de Cavonne (enfant), 1608.
N. Cautel, s., 1451.
G. de Cauvigny, s., 1585.
J. de Cauville, 50 liv., 1372.
G. Celeste, s., 1374.
G. de Cerect, s., 1373.
G. et P. Le Cerf, s., 1449 (Rouen).
P. Cerisier, s., 1638.
P. Cermoy, s., 1639.
A. et P. de Certany, s., 1599.
Th. de Cesy, 100 liv., 1404.

A. Chabré, s., 1653.
R. et G. de Chahaignolles, chaque 400 liv., 1407.
J. de Chaisseu, 30 liv., 1387.
A. de Chaloine, s., 1646.
J. de Chamairac, s., 1350.
J. Chamban, 10 écus d'or, 1516.
J. Chambellan, s., 1643.
G. Chambon, s., 1497.
J. Chambret, s., 1478.
J. Chandemanche, 240 liv., 1410.
N. Champagne de Villars, s., 1372.
J. de Champaigne, s., 1596.
Brandelis de — s., 1613.
N... de Champneuf, s., 1649.
R. Champin, 40 liv., 1371.
J. de Champigny, 40 liv., 1397.
R. — 45 liv., 1403.
J. Champion...
Y. de Champneuf, 1000 liv., 1669.
J. du Champs, s., 1495.
E. Chandelier, 40 liv. d'or, 1376.
J. Le Chandelier, s., 1553.
J. du Change, 70 liv., 1374.
F. Chanteprime, s., 1374.
C. Chapeau, s., 1651.
Michelle Chapelle, s., 1512.
Ant. — s., 1597.
P. Chapelain, s., 1593.
J. Chapellier, 40 liv., 1393.
P. Chapuis, 600 liv., 1389.
G. Charasson, s., 1483.
G. Chardon, s., 1464.
E. de la Charité, 100 liv., 1389.
Bereng. Charles, s., 1462.
Geoffroy — —
Gilbert — s., 1481.
Michel — — 1585.
P. Charon, s., 1582.
L. Le Charron, s., 1611.
H. de Charmolue, s., 1551.

N... Carpentier, s., 1650.
J. Charpentier, s., 1657.
N. — s., 1651.
Jean et F., 1,000 livres chacun, 1669.
Jacq. Charron, s., 1652.
J. Chartier, s., 1483.
Et. le Chartier, archer, 1597.
G. Charton, 32 liv., 1393.
G. Charruel, 600 liv., 1395.
P. de la Chassaigne, 80 écus d'or, 1517.
Cl. de la Chassaigne, s., 1593.
Christ. — s., 1593.
A. Chateau, s., 1551.
J. Chatelain, 1389, 400 liv.
N. — s., 1578.
Baudoin — s., 1443.
J. Châtillon, s., 1459.
P. Du Chatel, s., 1390.
J. du Chatenet, s., 1578.
Rombert de Chatels, s., 1372.
J. — 40 liv., 1397.
Regnault — 30 écus, 1372.
J. Chatel, s., 1479.
N. Chauchard, s., 1548.
J. Chaudrier, s., 1359.
J. des Chaufours. s., 1556.
R. de Chavirel, s., 1584.
G. Chaulnes, s., 1460.
D. de Chanmejan, 400 liv., 1376.
R. — 400 liv., 1376.
J. de Chaumel, s., 1307.
G. de Chaussaye, 1,000 liv., 1669.
M. Chauveau, s., 1664.
R. — s., 1483.
J. Chauvel, s., 1482.
E. Chauvelin (Moulins)...
G. Chauvin, s., 1462.
P. — 1476.
B. — 1486.
M. de Chauvray, s., 1553.
J. Chaux, 40 liv., 1385.
G. de Chefdeville, 30 liv., 1387.
J. Chemin, s., 1371.
J. — 30 écus d'or, 1367.
L. de Chemin, s., 1550.
P. du Chemin, 1,010 liv., 1574.
J. Chemin, 60 liv., 1371.
J. Chemin, 60 liv., 1375.
E. Cheminose, s., 1644.
A. — s., 1450.
J. Chenu, s., 1450.
H. de la Chenaye, 1,000 liv., 1669.
J. Cheneau, s., 1556.
G. Cheradame, s., 1495.
R. de Chertemps, s., 1613.
J. Cheron, 60 liv., 1376.
J. Cheron, 84 liv., 1407.
J. Cherulet, 20 liv., 1370.
Pl. de la Chesne, 50 liv., 1368.
Th. de Chesne, s., 1400.
Th. Chevalier, s., 1463.
J. — s., 1572.
Guill. le Chevalier, 400 livres, 1523.
P. le Chevalier, s., 1534.
N. Chevalier, s., 1547.
Nic. — s., 1614.
Fr. Ant. — s., 1614.
J. Chevalier, s., 1595.
N. de Chevreuil, s., 1644.
J. Chevrier, s., 1440.
J. Chevrier, s., 1485.
R. Chicot, s., 1645.
A. de Chileve, s., 1486.
J. Chillaut, s., 1584.
R. Chillault, s., 1584.
A. Chinot, s., 1591.
O. Chisseret, s., 1444.
Th. Choesne, 600 liv., 1401.
V. Chomère, s., 1369.
R. Chopin, s., 1578.

J. Chopin, s., 1444.
J. de Chozieux...
P. Choslier, s., 1471.
G. Chrestien, s., 1369.
J. Christiollet, s., 1519.
R. Ciffie, s., 1499.
G. — — —
B. du Cine, s., 1379.
G. Ciray, s., 1464.
A. de Ciresme, s.; 1559.
S. — — —
Al. de Civille, 1,000 écus, 1521.
J. de Clamangis, s., 1369.
J. de Clamecy, s., 1370.
J. Clamerac, 60 liv. d'or, 1370.
J. Le Clanchin, s., 1377.
N. de Clavières, s., 1350.
G. Clément, s., 1630.
Ode — 40 liv., 1670.
André Leclerc, s., 1364.
Jean — 158 liv., 1393.
P. — s., 1559.
P. — 44 liv., 1391.
Fr. — s., 1551.
Guill. — — 1594.
Et. — — 1479.
Et. — — 1350.
J. de Cleremarie, 16 liv., 1398.
J. et Guill. de Clermont, s., 1388.
G. Clergus, s., 1498.
G. de Cleriac, 50 liv., 1372.
J. de Clément, 400 liv., 1402.
P. la Clote, s., 1355.
A. Clouet, s., 1644.
N. de Clugny, 158 liv., 1390.
J. de Cluseau; s., 1636.
B. Cochere, 48 liv. 1391.
G. Le Coq, s., 1404.
Richard — s., 1643.
G. — s., 1645.
J. — s., 1534.

A. Coevales, s., 1510.
N. de Coet, s., 1369.
Améd. de Coeffy, s., 1441.
Jacq. Cœur, s., 1440.
J. Coignet, 100 liv., 1487.
S. Coignet, 64 liv., 1402.
D. Coipel, s., 1552.
N. Le Coigneux Bellabre...
G. Colas, 1,000 liv., 1577.
Oudart Colbert, s., 1603.
J. Collemet, 134 écus, 1514.
Fr. de Collemont, s., 1610.
Fr. — — 1592.
J. Colet, s., 1440.
J. Colombat, s., 1362.
G. Colomb, 40 liv., 1395.
B. — s., 1383.
G. Collombel, s., 1588.
B. Comborin, s., 1352.
H. de Comignon, s., 1370.
J. Comire, s., 1396.
P. de Campagnols, 40 liv., 1389.
J. Complet, s., 1513.
B. Le Compte, 80 liv., 1388.
J. Le Comte, s., 1647.
R. — — 1646.
G. — s., 1534.
R. — s., 1385.
B. — 1,000 liv., 1577.
A. de Comtisses, s., 1651.
H. de Concy, s., 1646.
N. et G. de Condé, 900 liv., 1397.
J. de Condet, 32 liv. 1391.
P. de Coudette, 32 liv., 1396.
R. Condrau, 40 liv., 1373.
R. Le Congneux, s., 1598.
G. de Conod, 403 liv., 1390.
R. Constant, s., 1369.
J. — s., 1592.
J. Le Conte, s., 1485.
J. de Cloche, s., 1400.
A. de Contries, 60 liv., 1374.

P. de Conty, s., 1652.
N. Converse, 40 liv. d'or, 1367.
J. Convort, 30 liv., 1370.
A. Coquain, s., 1611.
H. Coquille, 64 liv., 1391.
E. Coquelard, 60 liv., 1391.
Moysen Le Cornetret, s., 1597.
R. Le Cornu, s., 1463.
J. de Corette, s., 1593.
N. Le Corroyer, s., 1593.
Jaquette Coralde, 50 liv., 1387.
Ét. de Corbey, s., 1389.
G. Corbon, s., 1400.
E. de Corcelle, 80 liv. d'or, 1370.
N. Le Cordier, 100 écus d'or, 1509 (d'où les m^is de Bigars).
J. Les Cordiers, 100 l. d'or, 1388.
Guill. — — —
V. Le Cordier, s., 1387.
M. — 100 liv., 1388.
H. Le Coriac, s., 1355,
E. Corneilles, 50 liv. d'or, 1390.
F. de Cossen, s., 1605.
V. de Cosson, s., 1479.
B. Le Coste, s. 1389.
P. Le Coste, s., 1366.
R. Cottar, s., 1651.
G. Cottin, s., 1614.
J. Cotton, s., 1610.
T. Covillart, s., 1548.
J. de Courses, 158 liv. 1396.
Anne — s., 1355.
R. Le Court, 450 liv., 1643.
P. de Courtenay, 40 liv. d'or....
A. de Courtin, s., 1654.
P. Courtin, s., 1683.
H. Courtin, marchand de Paris, père du conseiller au parlement, XVII^e siècle.
J. Courtois, 608 liv., 1396.
P. Cousinet, 410 liv., 1304 (Paris).
J. B. Couste, s., 1615.
N. Le Couste, s., 1364.
N. Le Coutelier, s., 1370.
J. Le Conte, 100 écus d'or, 1506.
J. Coutes, s., 1599.
J. Le Couturier, 1,000 liv., 1577.
Moyse de Couvières, s., 1597.
H. de Couvignon, 30 écus d'or, 1358.
J. Le Couvreux, 158 liv., 1394.
J. de Creil, s., 1442.
B. de Cressières, s., 1577.
J. Le Creton, 40 liv., 1380.
L. Ducreux, s., 1492.
M. Le Crieur, 90 liv. 1412.
N. Du Croc, s., 1669.
F. de Cromont, 100 liv., 1387.
Eon de Crouvert, s., 1460.
L. Cropet, s., 1610.
J. de Crouen, s., 1484.
S. Crouzot, 40 liv., 1391.
B. de Crue, 600 liv., 1389.
S. de la Croix, s., 1554.
G. Croy, 64 liv., 1403.
G. Cubières, s., 1463.
J. Cudoce, s., 1373.
J. Cudot, s., 1514.

D

Dacesys, s., 1352.
R. Dagennes, 61 écus d'or, 1355.
P. — — —
O. D'Agoult, s., 1597.
R. Dalger, s., 1634.
Christ. d'Allençon, 300 liv., 1507.
J. — — —
Jacques — — —
A. Damadou, s., 1612.
D. Dammartin, s., 1409.
S. Damonlis, 40 liv. d'or, 1371.
G. Dancel, s., 1579.
J. Domdasne, s., 1616.
J. Dandré, s., 1654.

J. Daneau; s., 1438.
J. Dambray, recev. génér., s., 1582.
J. Daneau, s., 1441.
J. Danffait, 40 liv., 1395.
H. Danot, 1,000 liv., 1576.
M. Danquasne, s., 1456.
J. Dany, s., 1437.
J. Daoust, s., 1454.
J. Daras, 100 liv., 1371.
J. Darban, s., 1654.
P. et J. Dariot, s., 1372.
J. Darmaignac, s., 1605.
M. Darrot, s., 1460.
J. Dartois, s., 1351.
A. Daton, 80 liv., 1378.
B. Dauberare, 16 liv...
J. Dauget, c., 1640.
D. David, s., 1510.
J. et Denis — —
P. Daurelle, s., 1612.
Th. Dausty, s., 1643.
J. Dauval, s., 1615.
P. Daut, 410 liv., 1397.
J. Dauvet des Marets...
N. Dauxelles, s., 1576.
A. Dax, s., 1457.
J. de Heudes, s., 1604.
G. Delimerault, s., 1637.
G. Delpoinard, s., 1587.
R. Le Dornin (?) 400 liv., 1395.
J. Denis, s., 1479.
G. — 50 liv. d'or, 1538.
Jacq. — s., 1649.
J.-G.-A. Denisot, s., 1635.
G. Denisot, 40 liv., 1367.
H. Deodau, s., 1582.
J. de Descaubique, 40 liv., 1390.
J. Deschalloirs, s., 1534.
P. Demagerest, s., 1638.
J. Desmaret, s., 1394.
D. — s., 1534.
P. — s., 1467.
G. — s., 1365.
J. Desperrières, s., 1643.
Ch. — s., 1643.
D. Desrochers, s., 1663.
J. Desson, s., 1574.
F. Destruos, s., 1580.
J. Deymart, s., 1577.
N. de Dezert, s., 1492.
J. Le Dieu, s., 1653.
N. Dine, s., 1356.
P. — — —
J. de Disy, s., 1478.
G. Le De, s., 1610.
G. Doesy, s., 1535.
N. Dogeron, s., 1536.
J. Dohen, s., 1364.
A. Douhet, s., 1483.
P. Dollé, s., 1643.
G. Dolencourt, 60 liv., 1384.
R. Doriac, 500 liv., 1406.
Germ. Denis Dorigny, s., 1644.
G. de Dormans (chancelier), s., 1350.
H. Doterel, s., 1481.
N. Doublé, s., 1378.
G. Doucet, s., 1354.
M. Doué, s., 1469.
R. Douel, 45 liv., 1414.
H. de Douetis, s., 1596.
P. Douvet, s., 1659.
J. Le Doux, s., 1439.
J. Doy-de-fer, s., 1451.
P. Dramart, s., 1610.
P. Drave, s., 1655.
A. de Dreux, s., 1549.
B. Drouet, s., 1585.
O. — s., 1469.
A. Drouillart, s., 1614.
M. Druax, s., 1586.
H. de Drux, s., 1447.
A. De La Du, s., 1447.

G. Dubois, s., 1460.
R. et S. — s., 1534.
J. Dubois-Brasset, s., 1469.
J. Dubost, 2 écus d'or de rente, 1544.
J. Duboys, s., 1644.
N. Dubuisson, s., 1640.
A. et J. — s., 1485.
N. Le Duc, s., 1596.
J. de Duch, s., 1490.
O. Duhamel, s., 1534.
Dugué-Bagnols (apoth. à Moulins)....
B. de Duizerde, s., 1486.
G. Dumas, s., 1443.
J. Dumay, 100 liv. d'or, 1387.
P. Dumont, s., 1572.
N. — s., 1618 (Rouen).
F. Dupont, s., 1577.
B. Duprat (Issoire).
G. Durand, 22 liv., 1372.
J. — s. 1578.
Ch. — s., 1549.
Ch. — s., 1661.
Marie — s., 1496.
Michel — s., 1534.
B. Duriant, 60 liv., 1384.
G. de Duys, s., 1445.
J. de Dye, 80 liv., 1371.

E

A. de l'Eau, 64 liv., 1391.
Jacq. et J. Eberard, s., 1461.
J. Egris, 16 liv., 1387.
F. d'Elcampe, s., 1599.
J. Lempereur, s., 1649.
R. Enault, 1000 liv., 1576.
J. Enouet, s., 1644.
G. d'Epinay, s., 1644.
A. de l'Epine, s., 1599.
J. — s., 1364.
J. Erart, 410 liv., 1407.
N. d'Eric, s., 1631.
N. Erlaud, s., 1440.
J. Ermangard, 100 liv., 1406.
J. Esmestre, s., 1661.
A. Ernaud, s., 1582.
D. Errard 59 liv., 1404.
J. — s., 1638.
J. — s., 1599.
J. Ertaud, s., 1356.
J. et J. Leschelle, s., 1389.
J. l'Eschiquier, 30 liv., 1372
Robert d'Espagne, s., 1596.
Thomas Despense, 40 liv., 1389.
D. Lespicier, s., 1370.
Ch. — s., 1617.
J. Despicq, s., 1440.
J. de Lespine, s., 1355.
L. et A. d'Espinoy, s., 1606.
N. de Lespoisse, 40 liv., 1384.
J. Dessens, s., 1574.
R. Destempes, 275 liv., 1404.
A. — s., 1442.
J. — s., 1400.
Rob. — s.. 1392.
J. — s., 1496.
J. — s., 1441.
Rob. Estard, 1000 liv., 1577.
P. Estean, 72 liv., 1407.
Ph. Etienne, s., 1600.
Guill. — 80 liv., 1377.
Gilles — 64 liv., 1397.
Claude — — —
La Lande (*sic.*), s., 1574.
Fr. d'Estrepagny, s., 1589.
Jeanne Esviers, s.. 1373.
R. Eudes, 80 liv., 1389.
P. — s., 1534.
Artus Levesque, s., 1642.
Th. — s., 1479.
J. — s., 1446.
J. d'Evie, 60 liv. 1378.
J. Eustache, 50 l. de rente, 1544.

Georges Eustache, 50 liv., de rente, 1544.
J. des Eustaces, 50 liv. de rente, 1544.
A. Euvrard, s., 1496.

F

H. Fabre, 410 liv., 1400.
J. — 70 liv. d'or, 1376.
Jussiam — s., 1436.
N. — 120 liv. 1405.
R. — 40 liv. 1370.
A. Fabry, 64 liv., 1408.
Geof. — 50 liv., 1394.
Guy — s., 1463.
N. Faffelin, s., 1387.
N. Fagot, 400 liv. 1404.
P. et S. du Fallet, 30 écus, 1551.
P. Famechon, s., 1628.
N. de Farey, s., 1637.
J. de la Farge, s., 1548.
B. de Fargues, s., 1596.
B. Farquier, s., 1595.
N. Fatin, s., 1571.
Cl. Fauchet, s., 1588.
Paques Faucon, 920 liv., 1551.
J. Faulcon, 200 écus d'or, 1513.
J. Faure, s., 1465.
A. Faure, s., 1485.
P. — s., 1490.
R. — s., 1597.
J. Faurel, s., 1395.
H. La Fausse, s., 1476.
J. Fauvel, 1000 liv., 1580
Anne du Fay, s., 1610.
J. Fayce, s., 1400.
J. de Faye, s., 1665.
G. — s., 1373.
A. — 30 liv. d'or, 1370.
J. Fayet, s., 1372.
Imbert — s., 1409.
P. Fayra, 60 liv., 1387.
God. Lefevre, s., 1397.
Christ. — s., 1583.
J. de Fecam, s., 1599.
F. Feidelz, s., 1647.
Dom. — — 1644.
Dreux Félix, 1367.
J. Felvien, s., 1598.
J. Feuré, s., 1378.
H. Fércand, 30 liv., 1371.
P. Ferre, s., 1444.
H. Fergaud, s., 1371.
B. Fermand, s., 1353.
P. de Fermanel, sr de Mesnil-Godefroid, s., 1638.
J. Ferniels, 100 liv., 1407.
Aug. Le Feron, s., 1636.
B. Ferrand, 400 liv., 1406.
Jean Ferrant, s., 1574.
Jacques — —
J. Ferrand, médecin du roi, s., 1574.
G. Ferret, s., 1387.
J. de Feson, s., 1570.
Ch. de Feugré, s., 1667.
J. de la Feuillade, s., 1652.
P. de Feuqueray, s., 1556.
J. Lefevre, s., 1534.
P. — 1000 liv., 1669.
Et. Février, s., 1667.
Ern. Feydeau, 14...
G. Le Fieu, s., 1578 (Rouen).
P. Filhat, s., 1683.
J. Filerte, s., 1497.
Ph. Filastre, s., 1534 (Valogne).
B. et G. Filleul, 500 liv., 1522.
Guill. et H. — s., 1534.
P. de Fisce, 20 liv. d'or, 1368.
J. Fiset, s., 1585 (Rouen).
J. de Fiste, s., 1368.
F. Flamand, 200 liv., 1387.
G. Flambert, 160 liv., 1409.
G. Fochart, s., 1369.

J. de la Flesche. s.; 1534.
J. de Flessire, 1484.
G. de Flevigney, s., 1586.
F. Fleury, s., 1534.
J. — 1000 liv., 1669.
H. — s., 1655.
J. Florastre, s., 1474.
G. de Floret, s., 1567.
E. Floriot, 80 liv., 1402.
G. du Floril, s., 1565.
J. — 32 liv., 1393.
Hoton Focart, s., 1502.
S. Forison, 100 liv, 1373.
J. Le Fol, 30 liv., 1369.
L. Foliot, s., 1659.
A. du Follet, 700 liv., 1543.
P. — —
Et. Fomberg, s., 1667.
G. Foucaut, 60 liv. d'or, 1390.
R. de Foucron, s., 1483.
S. de la Fond, 100 liv., 1387.
G. — s., 1387.
Ant. et Nic. — s., 1583.
Elie — s., 1611.
B. Fontaine, 20 livres de rente, 1554.
M. de la Fontaine, s., 1594.
J. de Fontaine, s., 1383.
Jacq. — s., 1635.
Jean — 70 liv. d'or, 1376.
G. Fontel, 700 liv. d'or, 1391.
Marie de Foce, s., 1420.
J. de Forest, s., 1352.
P. — s., 1354.
J. Le Forestier, s., 1497.
G. — 10 écus d'or, 1517.
P. — s., 1384.
S. Forest, s., 1552.
A. Forget, s., 1608.
J. — s., 1456.
A. Formas, s., 1615.
Et. et R. Forner, s., 1352.
P. Forner, 600 liv.; 1392.
A. Le Fort, s., 1574.
Jacq. — s., 1367.
Jean — 30 liv., 1390.
G. Forterel, s., 1644.
N. Fortin, s., 1571.
Jacq. La Fosse, 580 liv.. 1522.
Jacq. — s.; 1534.
J. Fouasse, s., 1656.
J. Foubert, s., 1479.
J. Foucquet, s., 1655.
Nicole Fougues, s., 1534.
Guill. — —
F. Fouleau, s., 1626.
M. Fouques, s., 1354.
G. Foucquet, s., 1356.
B. Du Four, s., 1362.
N. — sr de Longuerue, s., 1587.
P. du Four, s., 1465.
J. — s., 1452.
J.-V. Fourcy, orfèvre, 15..
G. de Fourgenel, 64 liv., 1401.
G. Fourmentin, s., 1478.
Fourmineux, s., 1357.
R. Le Fournier, s., 1550.
R. Le Fourrier, s., 1462.
J. Fourquaut, 600 liv., 1400.
J. de Fourques, 80 liv., 1474.
J. Fourre, s., 1462.
F. Fouteuil, s., 1615.
N. Fraalon, s., 1369.
P. Fraguier (Paris), 15...
G. Frain, 1000 liv., 1669.
Seb. — — —
N. Fraist, s., 1624.
J. de Franc, s., 1594.
D. Le France, s., 1373.
J. France, 60 liv., 1373.
P. Franchard, s., 1662.
N. de Francheville, s., 1477.
P. de Franches, 40 liv., 1358.

N. de Francie, s., 1350.
S. Francisque. s., 1611.
J. Le François, 500 liv., 1522.
J. — 108 liv., 1404.
J. — s., 1534.
F. Fredu, s., 1647.
P. Fredy, s., 1467.
J. de la Frenay, 40 liv., 1374.
P. Frenouillet, s., 1485.
G. Frepier, 40 liv., 1389.
Jos. — 400 liv. 1396.
J. Frerecoq, s., 1480.
J. Frerin, s., 1443.
A. Freron, médecin du roi, s., 1353.
Jeannette Freron, 54 liv., 1391.
S. Fresneau, s., 1488.
P. Fresnel, 600 liv., 1528.
P. — s., 1534.
G. de Fressier, s., 1611.
F. de Fretail, s., 1578.
J. Freton, 64 liv., 1407.
G. Friates, s., 1629.
L. du Friche, s., 1653.
N. Fridault, s., 1666.
N. Froideur, s., 1653.
J. Frontin, s., 1637 (Rouen).
P. Fry, s., 1596.
J. de Fumagne, s., 1603.
L. de Fumechon, 32 liv., 1306.
J. Furelle, 25 liv., 1392.
Th. de Furne, s., 1367.

G

M. Gabaret, s., 1665.
P. Gabet, s., 1491.
N. Le Gac, s., 1438.
J. de Gaches, s., 1654.
P. Gaidéville, s., 1620.
B. Gerignon, 60 liv., 1375.
G. Gaillard, s., 1355.
Guill. — s., 1499.
Ang. Gaillard, s., 1480.
Marg. la Gaillarde, s., 1384.
Jean de la Gaillarde, s., 1654.
D. Gal, s., 1466.
A. Galand, s., 1610.
F. Gallane, 48 liv., 1389.
J. de Galle, s., 1363.
Ch. Gallié, 1000 liv., 1574.
— — s., 1574.
G. Gallié, s., 1484.
J. Gallon, s., 1468.
G. Gallois, s., 1374.
J. de Gâlteau, s., 1617.
J. Gambier, 100 liv., 1594.
D. Gancelin, s., 1351.
A. Gandillart, s. 1595.
J. Garaud, s., 1497.
J. Du Gard, 100 liv., 1388.
B. de la Garde, s., 1383.
J. Le Gardeur, 350 liv., 1511.
M. Du Gardin, 10 écus de rente, 1552.
N. Gárgatte, 450 liv., 1544.
J. de Gargeyronne, 120 liv., 1409.
A. du Garnier, s., 1644.
P. Garnier, s., 1618.
J. Garrault, s., 1609.
J. Garsin, s., 1495.
Th. Gasnier, s., 1496.
R. Gastellier, 800 liv., 1390.
Ch., J. et Guill. Gaubert, s., 1595.
P. Gaudeau, s., 1498.
J. Gaudrichard, s., 1595.
A. Gaudillant, s., 1595.
Th. Gauge, s., 1484.
M. Gaultereau, s., 1464.
B. Gaulteret, 200 liv. d'or, 1521.
Et. Gauthier, 400 liv., 1404.
G. — s., 1585.
Jul. — s., 1450.
G. Gauffredy, s., 1459.

J. Gavin, 200 liv., 1520.
J. Gauvin, s., 1425.
J. Le Gay, s., 1454.
J. — 60 liv., 1388.
J. Gilbert, cons. de compt., 14..
J. Gillot, s., 1488.
J. Le Gin...
P. Giot, s., 1645.
G. Giraudeau, s. 1492.
G., Girard, s., 1354.
Joachim Girard, s., 1613.
J. — 40 éc., 1364.
N. — 400 liv., 1393.
B. — s., 1479.
Jacques — s., 1609.
M. Girault, 1000 liv, 1669.
J. Gissart, s., 1445.
M. Le Glif, s., 1476.
G. le Gobien, s., 1575.
R. Godard, s., 1644.
J. — (Lyon), s., 1593.
S. — 100 écus, 1547.
N. Godescart, s., 1650 (Rouen).
N. Godet, s., 1594.
Jacq. — s., 1556.
Y. Le Gofft, s., 1479.
J. Le Gogey, s., 1645.
G. de Goix, s., 1387.
Ch. Gontault, s., 1618.
J. Gosselin, s., 1480.
J. Gosselin, sr de la Vacherie, s., 1585 (Rouen).
R. Gossef, 600 liv., 1402.
G. Gouant, 80 liv., 1406.
H. Goudin, s., 1644.
N. Gouel, s., 1452.
J. Gouet, s., 1648.
H. la Gouge, s., 1501.
H. Gougie, s., 1444.
N. Gougny, 50 liv., 1413.
C. Gouin, s., 1645.
L. Goule, s., 1485.
T. Goulet, 20 liv., 1390.
J. Le Goupil, 90 liv., 1411.
M. Gourdier, s., 1653.
B. Gourron. s., 1593.
G. de Goussel, s., 1581.
J. et R. Gousselier, 20 liv. d'or, 1519.
G. Gouvain, 200 liv, 1548.
Gouvion, 40 liv., 1380.
D. Gouziou, s., 1460.
R. Gouy, s., 1578.
N. Gouyon, 100 liv., 1534.
J. Grain, s., 1605.
Et. Graindor, s., 1578.
R. Graffard, s., 1587.
N. et G. — s., 1588.
J. Le Grand, 1000 liv., 1577.
J. Grandin, 1,000 liv., 1577.
P. de la Grange, 100 liv. d'or, 1388.
R. Le Gras, s., 1450.
G. — s., 1376.
F. — s., 1575.
R. de la Grassaye, 40 liv., 1371.
J. de Gratepance, 100 liv. d'or, 1390.
H. Gratien, s., 1544.
R. Grégoire, s., 1442.
J. Greille, s., 1373.
E. de la Grenerie, s., 1651.
J. Grenuot, 300 liv. d'or, 1540.
J. Greron, s., 1472.
N. de Gressier, s., 1579.
J. Gresselaine, s., 1450.
J. Griffon, s. 1441.
P. — s., 1552.
Ses enfants, s., 1607.
E. Grignon, s., 1613.
Colinette Grimaudé, 100 liv., 1376.
G. Grimon, 1000 liv., 1665.

R. Grip, s., 1643.
P. Groussault, s., 1654.
S. Gruère, s., 1352.
J. Grurot, s., 1640.
O. Le Gruger, 225 liv., 1367.
Th. Guagnier, s., 1456.
N. Guecheneve, s., 1468.
J. Guerand, s., 1554.
G. Guerard, s., 1451.
H. de Gueronalard, s., 1455.
P. Guéroult, 40 liv., 1382.
Ant. — s., (Rouen), 1618.
R. Guerre, s., 1451.
N. de Guernand, s., 1581.
P. de Guersans, s., 1400.
P. Guervon, s., 1472.
S. Guesdon, 25 liv., 1371.
D. Guespin, s., 1655.
D. Guibert, s., 1444.
G. Guibert, 32 liv., 1407.
Christ. Guibert, s., 1657.
P. — s., 1614.
L. Guichard...
J. Guillard, 100 liv., 1375.
J. — s., 1464.
Christ. Guillaume, 1475.
J. — s., 1351.
P. — s., 1475.
Jacq. — 100 écus, 1388.
Jean — — —
J. Guille, s., 1388.
Y. Guillé, s., 1475.
G. de Guillebault...
G. Guillemot, s., 1534.
G. Guillère, 64 liv., 1354.
J. Guillerne, 400 liv., 1391.
J. — s., 1557.
G. Guillier, s., 1441 (Rouen), défenseur de la ville.
J. et G. Guilloche, s., 1479.
Th. et R. Guillote, 1,200 liv. chacun, 1543.
N. Guillouzeau, s., 1610.
O. — 1000 liv., 1610.
N. Guingaut, s., 1388.
Th. Guissarme, s., 1480.
G. de Guisson, 25 liv., 1403.
Et. Guitard, s., 1500.
F. Guitton, s., 1655.
N. — 1000 liv., 1669.

H

J. de Hacqueville, drapier, 14..
Imzeult Hacquier, s., 1388.
Nic. de Hainault...
G. du Hal, 6 liv. de rente, 1547.
G. Hallé, s., 1605.
M. Hallay, s., 1589 (Rouen).
R. Halna, 1000 liv., 1669.
L. Halon, s., 1396.
P. Hallevin, 1000 liv., 1669.
J. Hamelin, s., 1366.
J. Hanotel, s., 1359.
Ch. Hanchemal, s., 1584.
P. Hanot, 300 liv., 1505.
R. Hanyvel, s., 1583.
M. Hapart, 40 liv. d'or, 1368.
(Harcourt, sorti d'un bâtard d'un évêque de Bayeux; Jean, juge à Caen en 1514).
Ant. Hardanne, 5 liv. de rente, 1556.
P. Harduin, 100 liv., 1388.
J. Hardouin, s., 1437.
J. Hardy, 50 liv., 1371.
J. Harnier, s., 1465.
J. le Haste, 1000 liv., 1669.
L. Hastrigues, s., 1596.
P. et N. Haudouart, 40 liv., 1378.
G. d'Hausy, s., 1654.
J. Hay, s., 1365.
J. de Hay, s., 1371.
J. de la Haye, s., 1605.

P. de la Haye, s., 1534.
G. des Hayes, 350 écus, 1544.
H. et Ch. de la Haye, s., 1589.
N. Le Hayer, s., 1639.
R. Hébert, s., 1534.
M. Hébert, 10 liv. de rente, 1548.
C. — s., 1650.
G. — s., 1460.
J. Hédiart, 80 écus, 1512.
R. Hélain, s., 1456.
B. Hélie, 30 liv., 1370.
J. — s., 1618 (Rouen).
Th. et P. Helges, s., 1461.
R. Hémart, s., 1616.
J. Hemery, s., 1594.
J. Hemon, s., 1534.
S. Henin, s., 1385.
P. Hennequin, 7 liv., 1355.
F. Henryet, s., 1618.
J. Heraud, 20 liv., 1376.
A. Herbelin, s., 1615.
N. Herbeillon, 32 liv., 1365.
J. Herdien, s., 1644.
J. Hermeret, s., 1638.
R. l'Hermite, s., 1474.
G. — s., 1574.
M. Heron, s., 1597.
J. de Hortes, s., 1614.
J. — s., 1638.
R. Hervé, s., 1625.
G. — s., 1460.
J. — s., 1479.
J. — s., 1472.
D. Hervieu, 20 liv., 1402.
J. d'Hesmery, s., 1594.
S. Heurdan, 88 liv., 1411.
A. Hillet, s., 1469.
J. Hocourt, s., 1484.
G. Hodierne, 100 liv., 1407.
N. Honori, 108 liv., 1407.
A. l'Hopital, s., 1370.
R. d'Horaumont, 47 liv., 1407.
C. de Hopelin, s., 1597.
J. Houdet, s., 1392.
G. du Houel, 25 liv., 1416.
J. et N. — 400 liv., 1402.
O. et F. Hourdet, s., 1642.
J. Houselet, 54 liv., 1391.
F. Hubert...
D. Le Huchier, 80 liv., 1414.
G. Hue, 50 liv. d'or, 1389.
P. et J. Hugon, 6 liv. de rente, 1548.
A. de Hugon, s., 1368.
D. l'Huillier, 6 liv., 1371.
Em. Huillo, s., 1447.
S. Humbert, s., 1586.
R. Hurault, s., 1482.
R. Hurel, 500 liv., 1523.
R. — s., 1534.
N. de la Hure, 200 écus, 1551.

J

F. Jacob, 400 liv., 1377.
P. — 108 liv., 1404.
Ph. — 50 liv., 1376.
P. Jacquet, 400 liv., 1393.
N. Jacquinot, s., 1607.
R. Jagault, s., 1497.
Erard — .....
J. Jambain, 100 liv., 1596.
P. Jamin s., 1474.
M. de Jaout, s., 1583.
J. des Jardins, 100 liv., 1375.
G. Jarniel, 1517.
P. Jarry, s. 1491.
F. Jaubert, s., 1357.
F. Jaupitre, s., 1652.
S. H. A. Louis, Marie, Alp. Le Jay, s., 1603.
A. Le Jay, s., 1609.
B. le Jay, s., 1597.
J. Jayer, 62 liv., 1401.

L. Jean, s., 1651.
J. Jean, 720 liv., 1594.
G. Jégou, s., 1451.
G. Jehanne, s., 1586.
N. Jehonor, s., 1441.
J. le Jeun, 20 livres d'or, 1368.
N. Jehonnart, s., 1609.
J. Innocent, 40 liv., 1401.
J. et J. Joachim, s., 1654.
J. Joammin, s., 1632.
B. — s., 1362.
N. Joannie, s., 1552.
J.-B. Joannin, s., 1645.
J. Joannins, s., 1360.
B. Joanno, s., 1461.
J. Jocet, s., 1453.
N. — s., 1462.
J. Johan, s., 1464.
J. et B. Johin, s., 1362.
S. et Th. Jolly, s., 1624.
E. Z. et F. Jolly, s., 1648.
J. Jordinant, s., 1442.
H. Jossart, 78 liv., 1358.
P. Josse, s., 1594.
H. Josset, s., 1575.
P. Jouaust, s. 1591.
B. Joubert, 400 écus, 1544.
N. — s., 1615.
M. — s., 1605.
B. Journart, s., 1659.
L. Jourdain, 30 liv. d'or, 1541.
J. Jourdan, s., 1488.
Nicol. Journée, s., 1551.
J. Jouvence, s., 1395.
F. Jouvenroux, s., 1479.
G. Irland, s., 1534.
F. Irne, s., 1377.
G. de Lisle, s., 1355.
R. d'Isles, s., 1496.
P. Isnel, 20 écus d'or, 1514.
Ph. Jubert, s., 1370.
F. Julian, 10 liv., 1370.
L. Juliotte, s., 1612.
A. Jumel, 60 écus d'or, 1515.
R. Jumel, s., 1620.
Emeric Justel, s., 1639.
J. de Jusule, 100 livres d'or, 1389.

(*La suite prochainement*).

BIBLIOGRAPHIE

Chambre des Comptes de Paris. Essais historiques et chronologiques, priviléges et attributions nobiliaires et armorial, par le comte H. Constant d'YANVILLE. — *Paris, librairie J.-B. Dumoulin,* **1866-75, in-4°.**

Dans un des derniers numéros de ce recueil, une note de quelques lignes annonçait l'achèvement de l'ouvrage de M. le comte d'Yanville sur la Chambre des Comptes de Paris. Nous demanderons aux lecteurs de la *Revue* la permission de revenir aujourd'hui avec plus de détails sur cet important travail, fruit de longues années de sérieuses recherches.

Mais, avant d'analyser la publication de M. d'Yanville, dont le cadre est plus particulièrement du ressort de la *Revue nobiliaire*, nous ne devons pas négliger de mentionner la publication faite aussi l'an dernier d'une autre œuvre d'une importance capitale pour l'histoire de la Cour des Comptes, le second volume de l'histoire de la maison de Nicolay, publié sous le titre spécial de *Chambre des Comptes de Paris, Histoire des premiers présidents*. Bien que ce volume soit le seul paru de l'histoire des Nicolay, il a valu à son auteur, M. A. de Boislisle, la plus haute distinction réservée aux travaux d'érudition, le grand prix Gobert de l'Académie des Inscriptions.

Les ouvrages de MM. d'Yanville et de Boislisle débutent tous deux par une partie en quelque sorte commune, l'histoire de la Chambre des Comptes; mais tandis que l'attention de M. de Boislisle s'est de suite portée sur la biographie des neuf premiers présidents du nom de Nicolay qui ont été à la tête de la Chambre de 1506 à 1791, M. d'Yanville s'est attaché à refaire en le complétant et en le rectifiant l'armorial publié par M^lle^ Denis à la fin du siècle dernier.

Cet armorial est précédé d'une étude sur les attributions nobi-

liaires, les priviléges, droits et exemptions qui étaient attachés aux différentes charges de la Chambre. Il comprend par ordre chronologique d'offices tous les membres de la Chambre depuis son établissement. La liste des premiers présidents s'ouvre par Henri de Sully en 1316. Nous trouvons ensuite, les présidents et maîtres ordinaires et extraordinaires, les correcteurs, les clercs ou auditeurs, et enfin, les greffiers et huissiers ainsi que les gens du roi [1].

L'auteur donne sur chacun d'eux une courte notice biographique accompagnée de la description et du dessin de son blason. C'était certainement une des grandes difficultés de ce travail que l'établissement de notes biographiques aussi sommaires que celles que donne M. d'Yanville, car c'est surtout lorsque l'on ne donne que des dates et des noms qu'il est indispensable d'observer une exactitude rigoureuse. L'érudit chercheur y est presque toujours arrivé, et parfois seulement il a dû laisser quelques blancs comblés en partie dans un volumineux errata, et que nous sommes heureux de pouvoir l'aider à compléter en lui signalant les indications suivantes :

P. 395 et 999. Les armes de Hugues d'*Arcy*, que l'on appelle plutôt ainsi que d'*Arcyes*, sont bien de... *à trois chevrons de...* ainsi que l'indiquait le P. Anselme. Son sceau (collection des Archives nationales, n° 6,643) en porte l'empreinte. Il n'y a donc pas lieu de l'indiquer comme une simple variante et de laisser subsister le premier blason décrit.

P. 487. Les armes de Jean de Hestomesnil sont figurées sur sa pierre tombale publiée par M. de Guilhermy (Inscriptions du diocèse de Paris, t. I, p. 79). Elles sont de ... *à trois chevrons de ... au franc quartier chargé d'un lion.*

P. 459. Nous croyons que Jean de Pacy, mort en 1364, n'était pas de la maison de Chatillon, mais appartenait à la même famille que Pierre de Pacy, chanoine de Paris en 1386, et Jean de Pacy, seigneur de Brie-sur-Marne, en 1343, qui portaient un écu *à la croix de vair, cantonnée de quatre lions.* (Collection sigillogr., nos 7801 et 7802.)

Quant à Milon de Dangueil (p. 467) il est, ce nous semble, facile

[1] Nous regrettons que l'auteur ait cru devoir suivre l'exemple de Mlle Denis et renvoyer à un complément tous les personnages dont les blasons figurent déjà dans l'ouvrage. Malgré l'excellente table qui termine ce volume, cette double série rend les recherches plus difficiles.

de l'identifier avec le chanoine de Paris nommé Mile de Dangeu, dont le sceau (Id., n° 7802) porte un écu *à trois fasces, chargé d'une bande brochante.*

Un sceau de Pierre de Soissons, en 1366, ne lui donne pas d'armoiries, mais seulement pour emblême un lion assis dans un encadrement triangulaire (Id., n° 5,377), mais il est vrai qu'à cette époque il n'était encore que clerc de Robert de Lille (p. 755).

Pierre le Breton (p. 656), doit être parent de Denis le Breton, général des finances, dont les armes figurées sur le sceau n° 5,375 portent : *écartelé, au 1 et 4, d'une bande chargée de trois objets indistincts, et au 2 et 3, de trois bandes échiquetées de deux tirés chacune.*

Comme indications généalogiques ou biographiques, ajoutons qu'Etienne Coignard (p. 533) est mort le 3 octobre 1662 à quatre-vingts ans et a été inhumé aux Carmes Billettes (Guilhermy, op. cit. p. 424). — François Chaillou, qualifié seigneur de *Thusy*, est indiqué sur la pierre tumulaire de sa veuve comme seigneur de *Choisy*. Celle-ci, nommée Jeanne Japin, mourut le 20 mars 1703 (Id., p. 512). — Enfin, Salomon Philyppeaux, mort le 20 octobre 1638, d'après M. d'Yanville, aurait vécu jusqu'à 91 ans et ne serait décédé que le 2 octobre 1655, d'après sa pierre tombale aux Feuillants (Id., p. 492).

M. d'Yanville voudra bien nous pardonner cet errata, qui tendra seulement à lui montrer que nous avons examiné avec le plus grand soin ce long et consciencieux travail qui ne lui a pas demandé moins de dix années d'études.

Disons, en finissant, que l'armorial de la Chambre des Comptes sort des presses de Perrin, et qu'il ne laisse rien à désirer, soit sous le rapport typographique, soit pour l'exécution des dessins.

A. DE MARSY.

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

Sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins, par L.-E. de La Gorgue-Rosny, — tomes I et II, gr. in-8°.

Cet ouvrage est un des plus importants qui aient été publiés de nos jours sur l'histoire des familles nobles. Il est le fruit d'un travail de longues années employées à rechercher dans les archives, les dépôts d'actes publics, les greffes, les papiers de famille, les bibliothèques, tous les documents propres à en fournir les matériaux ; à les réunir, les classer, les disposer, en choisir les parties essentielles, pour en former un monument solide et complet. Ceux de nos lecteurs qui se sont occupés de travaux de ce genre, savent combien il faut de modestie, de patience, d'activité, de persévérance pour parvenir en ce genre à des résultats sérieux.

Voici l'économie du livre de M. de Rosny : c'est un dictionnaire ou répertoire, donnant, par ordre alphabétique, les noms féodaux de familles et de terres des contrées qui font l'objet de ces *Recherches*. Sous chacun de ces noms sont placés les armes, les seigneuries, les mouvances, les filiations, les alliances, les charges exercées, les faits historiques importants, etc., dans l'ordre chronologique et avec l'indication des sources. C'est en un mot un inventaire détaillé et aussi complet que possible des archives nobiliaires des comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines. Plusieurs provinces possèdent déjà des ouvrages du même genre, mais en général plus sommaires, et souvent superficiels. Celui-ci se distingue par l'étendue des renseignements, leur abondance et leur exactitude.

Une introduction du meilleur style précède le livre, dans laquelle, en exposant l'objet et le but de son œuvre, l'auteur s'élève à des considérations remarquables sur la nature des institutions féodales qui ont créé la société française, ses mœurs, ses sentiments, sa vie propre. Nous regrettons de ne pouvoir en citer quelques pages.

L'ouvrage formera 4 volumes, dont un de preuves et pièces justificatives. « C'est ainsi, dit un article publié sur ce livre dans un journal de province, que se sera poursuivi dans le silence avec patience et modestie, sans préoccupation de renommée, un véritable monument historique, tel qu'on pouvait l'attendre de l'auteur de l'*Etat ancien du Boulonnais*. »

E. B.

ESSAIS GÉNÉALOGIQUES

Sur les anciennes familles du Berry, par P. RIFFÉ,
Bourges, 1870, in-8°, figures,

M. Riffé, conseiller de préfecture à Bourges, s'occupe depuis longtemps d'un Armorial du Berry. Pour mener son travail à bonne fin, il a consulté une quantité énorme de documents : archives du département, des villes et des châteaux, registres baptistaires, minutes des notaires, etc. ; ces patientes investigations lui ont permis de constituer d'une manière complète la généalogie des principales familles de la province, et il a l'heureuse idée de publier le résultat de ses travaux, s'étendant sur le rôle que chaque famille a rempli dans le pays, sur les hommes marquants qu'elle a donnés, sur les services rendus par elle.

La complaisance extrême de la plupart des généalogistes anciens et modernes a quelque peu déconsidéré les ouvrages du genre de celui que nous annonçons. Les Notices de M. Riffé se distinguent des généalogies ordinaires, en ce qu'elles n'ont point été écrites dans le but de flatter les vanités aristocratiques, mais bien au point de vue historique et social. Ce sont d'excellents et sûrs documents pour l'histoire du Berry et particulièrement de la ville de Bourges. Ce sont, à un point de vue plus général et plus élevé, des notes précieuses pour l'étude et la glorification de cette ancienne société française contre laquelle on a écrit, depuis près d'un siècle, tant de livres injustes et mensongers.

On ne saurait trop s'élever contre ce préjugé absurde, enseigné comme un dogme, qui veut que tout ce qu'il y a de bien dans notre pays soit une conquête de 1789. Les Notices de M. Riffé apportent de nombreuses preuves à l'appui de la thèse contraire. Espérons que ces travaux, d'un grand et utile enseignement, seront continués, nous faisant connaître tant d'autres familles qui, comme les Garrot et les Tullier qui font l'objet des premières notices, donnèrent, pendant des siècles, l'exemple de toutes les vertus publiques et privées, servant avec un égal amour Dieu, le Roi et la Patrie.

Comte DE SOULTRAIT.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps

(Suite)

Nobiliaire historique. T. V. — Règne de Louis VII.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Martenac (Gérard et Pierre de), 1143.
Martin (G.), 1150.
Martin (Raimond de Saint-), 1149.
— (Bertrand de Saint-), 1156.
— (Etienne de Saint-), 1171.
— (Geoffroi de Saint-), 1174.
Mancos (Aimon, prévost de), 1147.
Masey (Gualon de), 1140.
— (Etienne de), 1154.
Masmines (Thierri de), 1150.
Massil (Geoffroi et Hugues), 1156.
Mataplane (Guillaume de), 1140.
— (Hugues de), 1141.
— (Ponce de), 1179.
Matreville (Hugues de), 1163.
Mauléon (Eblec de), 1150.
Maunouri (Eudes), 1171.
Maupain (Gui), 1173.
Maupertuis (Richard de), 1179.
Mauregard (Pierre de), 1175.
Maureilhan (Arnaud de), 1160.
Maurepas (Simon de), 1176.
Mausac (Guillaume de), 1147.
Maximin (Bertrand de Saint-), 1168.
Maza (Blascon), 1176.
Medecius (Herbert), 1175.
Medicin (Brémond) 1155.
Mehun ou Meun (Gimon de), 1164.

Mehun ou Meun (Robert de), 1177.
Melisei (Guelphe de), 1142.
Mellai (Hugues de) 1145.
Mello ou Merlo (Simon de), 1148.
— (Dreux de), 1160.
— (Guillaume de), 1155.
Melne (Raoul de), 1150.
Melsinge (Samson de), 1152.
Meltiz (Raoul de), 1163.
Melun (Gilles de), 1147.
— (Payen de), 1152.
Menesio (Ger. de), 1157.
Menning (Pierre de), 1176.
Mensicour (Warni de), 1140.
Meoillon (Raimond de), 1168.
Merarques (Geoffroi de), 1150.
Merberque (Herbrand de), 1151.
Mercœur (Odilon de), 1164.
— (Beraud de), 1163.
— (Etienne de), 1164.
Mercuir (Raimond de), 1150.
Mereville ou Mérinville (Hugues de), 1144-1162.
Merindol (Pons de), 1150.
Merlet (Hugues et Robert), 1138.
Meschines (Gérard de), 1176.
Mesle (Chalons de), 1143.
Mesnil (Thibaud du), 1147.
— (Henri du), 1179.
Messey (Hugues de), 1154.
Meuvils (Pierre de), 1171.
Michel (Rainaud de Saint-), 1168.
Miellay (Galerans de), 1147.
Millars (Artaut de), 1147.
Millei (Hugues de), 1145.
Millet (Robert de), 1159.
Milhan (Baudouin de), 1150.
Milhaud (Berenger-Bertrand de), 1172.
Milli en Beauvoisis (Sagalon de), 1140-1160.
— (P. de), 1152.

Milli en Gâtinois (Thibaud de), 1147.
— (Simon de), 1152.
Milo (G.), 1176.
Minat (Guillaume de Saint-), 1150.
— (Pierre de Saint-), 1150.
Minerve (Pierre de), 1142.
Miolans (Geoffroi de), 1147.
Mirabel (Gérard de)...
— (Eudes de), 1148.
Mirei (Humbert de), 1179.
Miri (Gervais de), 1162.
Miron (Pierre de), 1140.
Moestede (Henri de), 1166.
Moilens (Hodome de), 1159.
Moiriers (Viard de), 1178.
Molinons (Geoffroi de), 1165.
Molon (Rothold de), 1151
Monbrun (Pierre), 1148.
Moncade (Guillaume-Raimond de), 1143-1157.
— (Guillaume de), 1154.
— (Raimond de), 1176.
Monceau (Arnoul de), 1166.
Monceaux (Hugues de), 1159.
Monci (Dreux de), 1147.
Monels (Raimond de), 1157.
Monnetier (Pierre), 1142.
Montagnac (Guilhem de), 1146.
Montaigu (Simon de), 1146-1162.
— (Gui de), 1178.
— (Guillaume de), 1160.
Montargis (Renaud de), 1146.
Montaut (Bernard de), 1138.
— (Bérenger de), 1155.
Montbar (André de), 1150.
Montbéliard (Thierry de), 1150.
Montbrizon (Gui ou Guigue de), 1150.
Montclar (Anselme de), 1146.
— (Pierre de), 1146.
— (Gérente de), 1146.

Montcornet (Pierre de), 1155.
— (Guillaume de), 1163.
— (Guldon de), 1158.
Montel (Bernard de), 1155.
Montendre (Will. de), 1151.
Monterel ou Montreuil (Mathieu de), 1173.
Montescot (Guillaume de), 1142.
Montfaucon (R. de), 1150.
Montferrand (Hugues de), 1161.
Montfichet (Gilbert de), 1165.
Montfort (Raimbaud de), 1168.
— (Hugues de), 1179.
— (Guillaume de), 1179.
Montgardin (Philippe de), 1145.
Montgeai (Gautier de), 1146.
— (Alard et Anseau de), 1166.
Montgommeri (Roger de), 1163.
Montheleri ou Montlhéri (Thiébert de), 1171.
Montigni (Payen de), 1146.
Montil (Etienne-Raimond de), 1168.
Montignon (Guitier de), 1179.
Montlaur (Pons de), 1155.
— (Jean de), 1169.
Montmajour (Amé de), 1147.
Montmartin (Geoffroi de), 1160.
Montmaur (Lhéri de), 1170.
Montmorenci (Mathieu I de), 1148.
— (Bouchard VI de), 1177.
Montobert (Geoffroi de), 1140.
Montoire (Raoul de), 1145.
Montort (Vasselin de), 1177.
Montpaon (Raimond de), 1160.
Montpellier (Guillaume I de), 1138-1154.
— (Raimond-Guillaume de), 1146.
— (Bernard-Guillaume de), 1146.
— (Gui de), 1146-1172.
— (Guillaume II de), 1146-1179.
— (Guillaume III de), 1172.
Montreau (Pierre de), 1177.

Montreal (Anseric de), 1155.
— (Gui de), 1151.
— (Otbert de), 1173.
Montreuil-Bellai (Gérard de), 1150.
Montreuil-sur-Mer (Guillaume de), 1160.
Montreuil-sous-Bois (Pierre de), 1171.
Montrichard (Garlet de), 1147.
Montrouge (Gauseran de), 1142.
Montroux (Hugues de), 1146.
Mont-Saint-Jean (Hugues de), 1155.
Mons (Humbert de), 1141.
— (Hugues de), 1151.
— (Pierre-Raimond de), 1163.
Monsaugeon (Girard de), 1141.
— (Renaud de), 1163.
Moran (Etienne), 1141.
Morei (Paulin de), 1159.
Morelmeis (Godescal de), 1140.
Morlane (Arnaud de), 1179.
Mornai (Guillaume de), 1147.
Morrant (Guillaume), 1165.
Morselle (Henri de), 1176.
Mortagne (Gauthier de), 1158.
Mortin (Ponsard de), 1155.
Mostiers (Guillaume et Raimond de), 1146.
Mostiron (Payen de), 1179.
Mothe (Isnard de la), 1149.
Mouchei (Richard et Raoul de), 1175.
Mouchon (Geoffroi de), 1177.
Moulbrai (Robert de), 1154.
— (Roger de), 1140.
Mourenis (Noctier de), 1171.
Moutiers (Guillaume et Anselme de), 1150.
Muchegros (Mathieu de), 1170.
Mucuns (Folmar de), 1142.
Muisson (Constantin de), 1158.
Munet (Gui de), 1147.
Munte (Vivien de), 1139.
Musavène (Renaud), 1179.

Nanci (Renier de), 1142.
— (Gautier, prevost de), 1142.
— (Dreux de), 1142-1159.
— (Herman de), 1159.
Nangis (Guillaume de), 1153.
— (Gui de), 1147.
Nant (Raimond de), 1153.
Nanterre (Guillaume de), 1177.
Narbonne (Bernard de), 1160.
Nazaire (Bertrand de Saint-), 1155.
Neaufle (Simon de), 1176.
Neblens (Guillaume de), 1147.
— (Etienne de), 1174.
Nedon (Aluf de), 1145.
Neele (Dreux de), 1141-1157.
— (Thierri de), 1141-1157.
— (Conon de), 1157-1181.
— (Gui de), 1142.
— (Raoul, châtelain de), 1146.
Neubourg (Robert de), 1145-1162.
— (Henri de), 1160-1183.
Neuchâtel (N. de), 1155.
Neulin (Simon de), 1171.
Neuville (Jean de), 1147.
Nevils (Alain de), 1145.
Nigrellus (Bertrand et Guillaume), 1149.
Ninive (Gérard de), 1139.
Nismes (Bernard de), 1168.
Nivelle (Allard et Thierri de), 1139.
— (Gautier de), 1167.
Noailles (Hugues de), 1163.
— (Elie de), 1179.
Nogent (Miles de), 1147.
— (Artaud de), 1159.
Norhout (Elbodon de), 1144.
Normant (Guillaume Le), 1156.
Noth (Siger de), 1153.
Noves (Raimond de), 1140.
Nova-Platea (Hugues de), 1145.

Novo-Rure (Payen de), 1145.
Noydent (Hugues de), 1179.
Noyers (Milon de), 1159.
— (Hugues de), 1176.
Nueus ou Nuis (Gérard de), 1159.
Oderselle (Gui d'), 1150.
Oisi (Simon d'), 1136.
Oisni (Pierre d'), 1159.
Olivier (Bertrand d'), 1167.
Olric (Guillaume), 1176.
Omer (Guillaume, châtelain de Saint-), 1142.
— (Gautier, châtelain de Saint-), 1145.
— (Tostes de Saint-), 1145.
Oraison (Hugues d'), 1140.
Orbais (Enguerrand d'), 1179.
Orcei (Renier d'), 1147.
Ordeghem (Gosvin d'), 1139-1151.
— (Boson d'), 1166.
Ordeum (Letbaud), 1163.
Ordon (Eudes de Saint-), 1143.
Oreval (Renaud d'), 1154.
Orgeul (Ponce d'), 1140.
— (Payen d'), 1140.
— (Guillaume d'), 1172.
Orgon (Laugier d'), 1140-1147.
Orme (Hugues de l'), 1171.
Orsans (Jean d'), 1179.
Orscamp ou Ourscamp (Arnould), 1153.
Ortiz (Pierre), 1162.
Osei (Olivier d'), 1145.
Ostremoncourt (Bernard d'), 1166.
— (Dreux d'), 1178.
Oudenarde (Arnauld d'), 1150.
Outrelis (Geoffroi d'), 1163.
Outremoselle (Gautier d'), 1142.
Oxarit (Lantelme), 1146.

L. SANDRET.

(*La suite prochainement.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES

Nous invitons de la manière la plus pressante les familles nobles à nous communiquer, par Lettres de faire part, *les mariages et les décès des personnes qui les intéressent ; autrement nous sommes exposés à puiser dans les journaux des renseignements inexacts ou incomplets.*

Année 1875.

MARIAGES :

MARS. — M. le vicomte Marc de Noé, sous-lieutenant au 20e chasseurs à cheval, a épousé Mlle Antoinette Gaubin.

AVRIL. — M. le comte de La Grange, — Mlle Leroux.

M. le duc de Chaulnes, — Mlle Sophie Galitzin, fille du prince Galitzin[1].

M. le comte Hubert de Montesquiou-Fézensac, attaché d'ambassade, — Mlle Marguerite Siméon.

M. de Villemain, — Mlle de Froudat.

M. le baron Gaston Kléber, — Mlle Marthe de Neuflize.

MAI. — M. le comte Guy de Chalus, — Mlle Valentine de Polignac.

M. de Caix de Saint-Aymour, — Mlle Lenoir de Becquincourt.

M. le prince Godefroy de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais, — Mlle Léontine de Pleumartin.

M. le vicomte Léopold de Bony de Lavergne, — Mlle Bathilde Lory.

M. Charles du Petit-Thouars, — Mlle Mathilde Lambrecht.

M. de La Martinière, conseiller général de la Manche, — Mlle Colmet.

M. le vicomte Henri de La Cornillière, capitaine d'état-major, — Mlle A. Alberti.

M. Amédée de Broglie, officier de cavalerie, deuxième fils du duc de Broglie, — Mlle Say.

M. le comte de Labédoyère, — Mlle Legros,

M. Amable Des Roziers, — Mlle Thérèse Chenest.

[1] C'est par erreur que dans le numéro précédent on a inséré le mariage de M. le duc de Chaulnes, avec Mlle de Chaumont-Quitry.

Année 1875.

DÉCÈS :

MARS. — *Mareschal de Bièvre* (Georges), décédé le 3 à Moulins, à l'âge de 49 ans.

Escayrac (Mme la marquise d'), née Fortal, décédée le 7.

La Faille (baron Hippolyte de), décédé le 8, à l'âge de 75 ans.

Brémond d'Ars (vicomte de), marquis de Migré, chevalier de Saint-Louis, mareschal de camp, décédé à Saintes le 12, à l'âge de 88 ans.

Damas d'Anlezy (comte de), décédé le 19 à Anlezy (Nièvre), à l'âge de 55 ans.

Cossin (baron), décédé à Paris le 20, à l'âge de 75 ans.

Agoult (comte d'), décédé à Paris, le 20, à l'âge de 85 ans.

Vergès (Mme de), décédée à Paris le 24.

La Grange (comte Frédéric de), décédé à Paris.

AVRIL. — *Chasteigner* (Mme veuve de), décédée à Paris, le 2, à l'âge de 66 ans.

Chamby (Mlle de), décédée à Paris le 2, à l'âge de 81 ans.

Perrot de Chezelles, conseiller de cassation, décédé à Paris le 3, à l'âge de 79 ans.

Breschard (M. le comte de), décédé à Paris.

Saint-Léger (Mme la comtesse de), décédée à Paris le 16.

MAI. — *Cornudet* (Mme la comtesse de), née Vanderberghe, décédée à Paris le 1er, à l'âge de 76 ans.

Bourbon-Busset (Mme la comtesse de), décédée à Versailles le 7.

La Motte-Rouge (comte de), capitaine de frégate, décédé à l'âge de 45 ans.

Montesquiou-Fézensac (Mme la comtesse de), décédée à Paris le 22, à l'âge de 84 ans.

La Rochefoucauld (vicomte Sosthène de), fils du duc de Doudeauville, décédé à Provins le 23, à l'âge de 19 ans.

Leguevel de la Combe, homme de lettres, décédé à Paris le 29.

Belleval (marquis de), décédé au château de Bois-Robin (Seine-Inférieure) le 31, à l'âge de 61 ans.

ÉTUDES
HÉRALDIQUES

Nous commençons une série d'articles, dans lesquels nous nous proposons de faire connaître des types héraldiques recueillis en Bretagne sur toute espèce de monuments : les pierres tombales, les vitraux, les sceaux, nous fourniront les matériaux de ce travail, dans lequel nous nous servirons aussi de documents où nous trouverons des indications précises sur des armoiries peintes ou sculptées, qui ont disparu depuis longtemps. Nous prions nos lecteurs de ne pas oublier que notre intention n'est pas de faire une monographie, mais simplement de classer des notes et des dessins recueillis çà et là.

Les armoiries figurées sur les monuments sont de véritables dates ; elles offrent aussi un intérêt tout particulier par la manière dont elles sont disposées dans les sculptures et les peintures, par les ornements dont elles sont accompagnées, enfin par leurs provenances.

La Bretagne est peut-être la province où la disposition des armoiries dans une église, ou dans une simple chapelle, soulevait le plus de difficultés : il y avait là des questions de prééminence dans lesquelles l'amour-propre était en jeu. Chaque paroisse comprenait une multitude de petits fiefs, formant chacun un écart, et chacun voulait avoir part aux honneurs.

Aussi, Hévin, le célèbre jurisconsulte breton, disait (*Consult. II*, p. 43), que « la passion des prééminences d'église entêta fort la noblesse de Bretagne, depuis 1350. » Ne sourions pas trop de cette *passion* à qui on est redevable d'enquêtes où nous retrouvons aujourd'hui des détails curieux, même des renseignements iconographiques.

Ainsi, une note recueillie par D. Morice, et conservée dans les documents réunis par lui pour une histoire encore inédite de la maison de Rohan, nous apprend que Olivier, vicomte de Rohan, mort en 1326, avait fait exécuter le grand vitrail de l'abbaye de Bonrepos. Il y était représenté, ainsi qu'Alix de Rochefort, sa pre-

mière femme, Alain, son fils aîné, et Jeanne de Rostrenen, sa belle-fille. Les hommes étaient rangés du côté de l'Evangile, vêtus de robes rouges semées de macles d'or; les femmes, du côté de l'Epître, portaient sur leurs habits les armes de Rohan, parties de celles de leurs maisons [1].

I.

Au commencement du XVIe siècle, les Arrel de Kermarquer soutinrent plusieurs procès contre les du Parc et les Acigné de la Rochejagu. Les du Parc prétendaient alors avoir les mêmes armoiries que celles des Arrel, *écartelées d'argent et d'azur;* mais que ces derniers devaient briser d'une petite croix de *gueules sur l'argent*. Il s'agissait de droits de prééminence sur une chapelle de la cathédrale de Tréguier. Comme les du Parc portaient des armoiries *toutes différentes*, il est évident qu'ils voulaient se substituer aux droits d'une famille représentée alors par eux.

Il y eut donc une enquête, dans laquelle de nombreux témoins affirmèrent que la chapelle en litige appartenait aux Arrel; ils s'accordèrent aussi à reconnaître qu'au bas de la vitre étaient représentés Jean Arrel, ses deux fils et Jeanne de Plœuc, sa femme; quant à la petite croix de gueules, qui n'était peut-être qu'une brisure, quelques témoins en firent connaître l'origine vraie ou légendaire. Ils dirent qu'un Arrel était allé, à la suite du comte d'Albret, combattre les infidèles, et que ce baron lui avait permis d'ajouter à ses armes une *croix de gueules* pour « l'exaltation des victoires qu'ils avaient eues ensembles. » Ce gentilhomme aurait porté le nom de *Olivier le Valeureux*, et, au château de Kermarquer, on conservait en 1504, deux coupes d'argent qui lui avaient appartenu, et sur lesquelles étaient gravées les armes de la famille avec la petite croix dans un canton.

Les seigneurs de Kermarquer, du reste, avaient aussi leurs armoiries sur les vitraux, aux Cordeliers de Tréguier, aux églises de Saint-Laurent en Plouguiel, de Trédazec, de Sainte-Marguerite en la même paroisse, de Pleumeur-Gauthier, de Saint-Nicolas, de Brélidy, de Cortascoan et des Jacobins de Guingamp.

A la suite de cette querelle, on fit intervenir le premier héraut

[1] Papiers conservés dans le cabinet de M. L. Courajod.

d'armes de la reine Anne, qui fut accepté comme arbitre. Devant lui et quelques chevaliers, les du Parc se désistèrent de leurs prétentions, reconnurent que c'était sans droit qu'ils avaient fait briser les vitres au blason des Arrel, croyant à tort qu'il devait y avoir des écus portant *d'azur et d'argent à un lion de l'un en l'autre.*

Peu après, François Arrel, seigneur de Kermarquer, avait un nouveau procès au sujet d'armoiries qu'il avait fait placer dans la verrière du réfectoire de l'abbaye de Beauport ; cette partie du monastère n'étant pas consacrée au culte, il semble qu'il ne dut pas y avoir là véritablement de prééminence. Averti de cette innovation. Jean d'Acigné, sire de la Rochejagu, comme seigneur de Botloy-Lézardrieux, fit valoir ses droits de premier fondateur, intenta un procès, dans lequel il obtint gain de cause, et fit enlever les armes des Arrel par un peintre de Lannion pour y substituer les siennes.

Une enquête du 4 octobre 1639, nous donne l'inventaire des armoiries qui existaient alors dans l'église paroissiale d'Hénansal (canton de Matignon, arrondissement de Dinan, Côtes du-Nord). Cette enquête fut faite par F. Grignart, lieutenant au Présidial de Rennes, à la requête de Catherine Huby, dame douairière de Galinée, pour arrêter les innovations faites depuis vingt-cinq ans par les gentilshommes de la paroisse [1]. Il est à remarquer que, parmi ces nombreux blasons, il y en a fort peu qui appartiennent aux familles possessionnées en Hénansal, de 1423 à 1535 :

« Nous avons veu dans le chanceau au haut de la grande et maistresse vitre d'icelle, deux escussons : le premier *party, la première moityé de gueulle à une face en fusée de Bretaigne, accompagnée de quattre bezans de mesme, deux en chef et deux en poincte;* l'autre *de gueulle, semé de fleurs de lys d'or* [2].

« Le second écusson : un *escartelé d'or et d'azur* [3].

« Et au desou, deux autres escussons semblables à l'autre, qui sont des *escartelé, au premier et dernier cartier de gueulle aux lions leopardez d'argent* [4] *et les deux et troisiesme cartiers d'azur à trois quintes-feilles d'or, et un chevron brizé d'argent, portant en pointe un croissant montant de mesme.*

[1] Bibl. nat., fonds français, nº 22,344, fol. 165.
[2] Parti de Dinan et de Châteaubriant.
[3] Tournemine.
[4] Bréhan.

« Plus trois autres escussons au-dessous : le premier *de gueulle à unze bezans d'or, quatre en chef, troys en face, et quatre en pointe.*

« Le second *party en alliance, de gueulle ausdicts unze bezans d'or, la seconde moitié d'argent, à une hache de gueulle, semée dermynes de sable.*

« Le troisiesme du costé de l'épistre, *party : la premiere moitye de gueulle ausdicts unze bezans d'or*, l'autre *moitié party, au premier cartier d'or, à trois marmittes de gueulle, le second de Bretaigne au chef de gueulle, le tout en banyère.* Et n'aparoist aucun autre escusson dans laditte grande vittre.

« Et dans la vittre qu'est audesur d'un autel, au costé de l'Evangile, avons semblablemant veu troys escussons, le premier *d'azur à un lion rempant d'argent, couronné d'or,*

« Le second *party de l'escusson précédant et d'argent au chef endanté de gueulle.*

« Et le troisieme, *écartelé, le premier cartier d'asur, au lion rempant d'argent couronné d'or, le second cartier d'argent au chef endanté à troys quintes feilles de gueulle, le troysiesme cartier d'argent au chef d'asur.*

« En la vittre de la muraille et costalle de laditte esglisse du costé de l'épistre, troys escussons : le premier, *de sable à dix mollettes d'esperons d'or, quattre en chef, deux en face, et quattre en pointe* [1].

« Le second *escartelé, au premier et dernier cartier du précédant écusson, au second et troiziesme d'argent, à troys merlettes de gueulle et une barre ondée de gueulle.*

« Le troiziesme aussi *escartelé, au premier et dernier cartier, d'asur ausdites mollettes desperons comme dessus, le second et troyziesme cartier de gueulle à dix billettes d'or, quatre en chef, deux en face, et quattre en pointe.*

« Le premier et dernier desdits troys escussons en banyère : Les troys acolés du collier de Sainct-Michel.

« Plus avons veu audict chanseau, au droict et proche le millieu du maistre autel d'icelluy un banc à queue, quy paroist ancien, au devant duquel il y a un escusson *en banyère chargé d'unze bezans, quattre en chef, troys en face, et quattre en poincte.*

« Une tombe sous ledict escabeau, *chargée de troys espées*, et un escusson qu'est sy usé qu'on n'en peult remarquer les armes.

[1] Saint Guetas.

« Soubz l'arcade du costé de l'Évangile, aultre banc à queue chargé d'un escusson *à troys couronnes*, *à une face ;* une tombe audesou chargée d'un écusson pareil.

« Plus aultre banc à queue à costé du précédant, audelà de l'arcade, fort vieil, non armoyé, audesou d'icelluy, deux tombes armoyées d'un escusson où il paraist y avoir *un lion*.

« Audesou de la vittre, du costé de l'Épistre, au dedans du balustre, il y a deux petittes tombes et deux escussons chargés *de mollettes d'esprons* que ledict sieur du Pleisseix [1], nous maintient avoir esté innové depuis l'an mil seix centz saize.

« Et audesou, proche le ballustre, du mesme costé de l'Épistre deux aultres tombes à deux escussons où paroissent *des lions*.

« Plus bas, au mesme costé, deux autres tombes chargées d'escussons pareils aux précedants, accollez du collier Saint-Michel.

« A costé, proche la muraille, il y a un banc à seix chesres pour servir aux prestres.

« Au dedans du mesme chanceau, au costé de l'autel Sainct-Sébastien, il y a un grand banc neuf à queue, clos des deux costez ou ne paroist aucunes armes, soubz lequel il y a une tombe et un escusson *chargé de troys testes de loup arachées*.

« Et vys à vys ledict autel, soubz l'arcade, il y a aultre banc à queue, chargés de deux escussons, l'un *à troys testes de loups arachées*, et l'autre à *troys molettes*.

« Aultre banc à costé et hors l'arcade chargé de deux pareils écussons.

« Et un peu audessus, dans la mesme allé du costé de l'Evangille aultre banc a queue, près la muraille, non armoyé. A costé et proche une tombe chargée d'un escusson, *party en alliance*; *au premier party*, *troys quintes feilles et un chef ; au second une face de huict pièces*.

« Au banc dudict chanseau soubs le letring, aultre banc à queue sans armes.

« Et hors ledict chanseau dans la nef de ladicte esglisse, à vys et proche la chesre du prédicateur, il y a un banc à queue sans armes, soubz lequel il y a une tombe chargée d'un escusson *à troys quintes feilles et un chef*.

« Au costé et près dudict escabeau, il y a une autre tombe *chargée d'un escusson de trois merlettes et troys rozes en chef et deux en pointe*.

[1] Jean de Bréhan, seigneur du Plessis-Galinée.

« A vis l'autel Sainct-Nycollas un banc à queue non armoyé.

« Du costé de l'Épistre, à vys l'autel Nostre-Dame, un grand banc clos et une arcade en forme de charnier, où ne paroist aucun escusson, fors dans la viltre à costé, où il y a quattre escussons, deux au hault et deux au bas.

« Le premier desdicts escussons, *de gueulle à quattre fussée de Bretaigne mise en face, et seix beczans, troys en chef et troys en poincte, aussi de Bretaigne.*

« Le second, *escartelé d'or et d'asur.*

« Le troiziesme audesou, *de sable en banière, à dix mollettes d'esprons d'or*, comme desur.

« Le quatriesme aussi en banyère, *escartelé au premier et au dernier de sable, ausdittes molettes d'esprons d'or* cy desur. Le second et troiziesme, *d'argent à troys feilles de chesne de gueulle.*

« Au costé dudict escabeau, au milieu de l'esglisse, une tombe sans armes.

« Et au desou dudict grand escabeau, un aultre banc à queue fort vieil et sans armes. Troys tombes, deux desou ledict banc, et une à costé, proche la muraille, où ne paroist aucunes armes, fors sur celle proche laditte muraille, où on void une croix en roze.

« A vys lautel Saincte-Margueritte, un grand banc à queue fermé au costé ; au desou deux tombes où ne paroissent aucunes armes ; et c'est proche la muraille du costé de l'Évangille et un peu a costé et au desou, une tombe où ne ce remarque pareillement d'armes.

« Au dessus dudict autel Saincte Margueritte, se void des restes de cinq ou six escussons en peinture, quy ne se peuvent distinguer.

« Et de l'aultre costé de laditte esglisse, à vys l'autel Sainct André, un grand banc à queue sans armes qu'est du costé de l'Épistre.

« Audesur duquel à la viltre en laditte muraille, il y a deux vieilz escussons, le premier qui paroist *freté d'or et de sable* [1].

« Le second *d'or plain.*

« Et estant hors laditte esglise au simetiere d'icelle, avons veu audesou de la porte dans la costalle de l'Épistre, vers le bas d'icelle esglisse, il y a une vieille arcade, et au droict une fenestre grillée proche l'autel dudict Sainct André, soubz laquelle arcade il y a une tombe eslevée, chargée *d'une espée* et d'un escusson *à une teste de serf, accompagnée de cinq mollettes d'espron.*

[1] De la Motte, seigneur de la Motte Rouge,

« Audesur de ladicte porte, aultre arcade vers le simetière, au droict dudict grand escabeau, devant l'autel Notre Dame, soubz laquelle arcade de dehors, il y a une tombe chargée *d'une espée* et un escusson *à dix molettes d'espron.* »

Nous donnerons aussi l'extrait d'un Mémoire présenté au commencement du siècle dernier, au nom du comte Du Breil de Rays, au sujet de ses prééminences dans l'église de Goudelin (canton de Plouagat, arrondissement de Guingamp, Côtes-du-Nord), contre les protestations du sieur Plancher, qui plaidait pour le duc de Penthièvre[1].

« Dit que la dame de Gytonnière a été déboutée par sentence rendue au Présidial de tous ses droits et prétentions aux prééminences de l'église paroissialle de Goudelin, icelle sentence confirmée par arrêt de la Cour de l'an 1634, en exécution d'icelluy, M. le duc de Brissac fit par M. le commissaire faire mettre son banc hors de ladite église sur le cimetière, nonobstant l'opposition du procureur d'office de M. le duc de Vandosme, ainsi la dame de la Gitonnière, n'y ses conséquants n'y ont plus aucun intérêt, et par la même sentence et arrêt. M. le duc de Brissac a esté maintenu dans ses droits en ladite église.

« Quant à ce que M. Plancher dit qu'il y a cette différance qu'en l'instance pendante il [ne] s'agit de décider qui doit estre reconneu pour seigneur fondateur de l'église paroissialle de Goudelin, mais [que dans] le procès qui meut en 1632, il ne s'agissoit proprement que de scavoir si le recteur de la paroisse avoit le droit de se faire inhumer au cœur de ladite église et si les prebtres pouvoient avoir un coffre à mettre leurs ornements.

« A quoy M. le comte de Rays dit qu'il s'agisoit aussi des prééminences et droits prohibitifs, tant de fondation que de supériorité de ladite esglise paroissialle de Goudelin, par l'intervention dudit sieur de Brissac, à cause de sa terre, seigneurie de Coatmen, formée dans l'instance pendente au Présidial de Rennes, entre les sieurs recteurs dudit Goudelin et le sieur de Rosmar, et pour le justifier, il ne faut que la seulle lecture des moyens de ladite intervention.

« Par lesquels il conclut à ce que faisant droit en ses dits moyens, ledit sieur de Rosmar soit condamné de réparer les inovations par luy et ses auteurs faites en ladite église de Goudelin, particulière-

[1] Archives des Côtes-du-Nord.

ment d'un banc à queue du costé de l'Evangille proche le sacraire avec défanse de prendre le nom et qualité de fondateur et premier-prééminencier de ladite église et chapelle de Notre-Dame-de-l'Isle, et de s'attribuer privatiff le chanseau de ladite paroisse, et pierre tomballe estante au marchepied du grand autel, et pour lesdites entreprises estre condamné aux amandes portées par la coustume.

« Et respondant encore ledit sieur de Brissac à l'intervention fournie à la leur par le sieur duc de Vendosme, dit ne pas contester qu'il n'est un fieff dépendant de la Rochesuart appellé le *Petit Montafilan*, lequel a cour dans la paroisse de Goudelin, mais il luy dit qu'à raison de ce fieff, il ne peut prétendre ni la mouvance de la maison de Kercadiou, ni les droits de fondation ni supériorité dans ladite église de Goudelin : ce qui fait voir à clair qu'il s'agissoit de prééminances et droits honorifiques, fondation et supériorité de ladite église de Goudelin. Et par le même escrit, ledit sieur de Brissac soutient que l'arrest produit par le sieur duc de Vandosme n'est que du mois de janvier 1652, depuis l'action et le procès intanté entre les sieurs recteurs de Goudelin et ledit sieur de Rosmar, lequel ne peut faire aucun préjudice au tiltre de l'an 1549 produit au procès par ledit sieur duc de Brissac.

« En ce que le sieur duc de Penthieuvre, à cause de sa seigneurie de la Rochesuart prétend estre premier seigneur haut justicier dans la paroisse de Goudelin : — On soustient que la Rochesuart n'avoit aucun fieff en la paroisse de Goudelin, mais bien le *Petit Montafilan*, qui a esté exercé dans la chappelle de Saint-Laurent, audit Goudelin, par un Cherpantier, sieur de Kergongar, sénechal dudit Montafilan.

« Au regard de ce que M. Plancher maintient que toutes les maisons, terres, et héritages, qui sont au bourg de Goudelin, et aux environs de ladite esglise et cimitière relèvent de la Rochesuart en proche et arrière-fieff, ce qui n'est pas sauff correction véritable : — car en premier lieu, l'ancienne maison presbitéralle du recteur blanc dudit Goudelin, située proche le grand pignon de laditte église à l'orrient, est dans le plain fieff de la juridiction de Goudelin, relevant en arrière fieff de Goëlo, de sur laquelle maison il est deue une chefrente à ladite seigneurie de Goudelin.

« La maison de Laindellec ou maitairie de Goudelin, adjaçante à la maison presbitéralle, en laquelle demeurent les Morice, et les terres en dépendanttes estant en pareil plain fieff de Goudelin, suivant les

aveus et services faits par les autheurs de ladite dame de la Gitonnière et de Quercadiou. — La maison des enffants de Claude Harscouët et courtils en dépendants, proche ladite maison presbitéralle, estant en pareil audit fieff dudit Goudelin, et proche ladite esglise. — L'auditoire et le patibulaire, situez audit bourg et proche ledit cimitière de ladite esglise, de vers le midy.

« Du costé du nort de ladite esglise et cimitière sont les convenants de Kerillis et des Floch, séparés de ladite esglise et cimitière par le chemin qui conduit de Lanvollon à Guingamp estant dans le plain fieff de Coatmen, et ainsy toutes les maisons et terres situez au bourg de Goudelin ne sont pas dans le fieff de la Rochesuart.

« Quant à ce que M. Plancher dit que les matières concernant la police audit bourg dudit Goudelin et affaires de ladite esglise ont estés traictées par la juridiction de Goudelin la Rochesuart, cella ne se trouvera pas que pour les affaires des domiciliaires des maisons qui sont dans un endroit dudit bourg et non pas en ce qui relleve des fieffs dudit Coatmen et Goudelin. — Et M. le comte de Rays a droit de faire par ses officiers de ladite juridiction de Goudelin rompre les quintaines de tout temps imémorial dans ledit bourg, au devant de l'entrée principalle du cimitière de ladite esglise, et de condamner les deffaillants à une livre de cire d'amende au proffit de ladite esglise, et aussi dans ledit bourg, et ce, le jour du Sacre après les vespres dites en ladite esglise ; et a aussi dans ledit bourg le droit de soulle à chaque jour de M. saint Estienne, le lendemain de Noël ; et qu'on est obligé de luy rendre la nuict de Noël un cocq blanc rendu dans ladite esglise, posé sur les ballustres, entre le cœur et sa chapelle estant du costé de l'espitre.

« Quant aux armes du seigneur de Painthieuvre prétendus estre dans le lieu le plus esminant de la principalle vitre de ladite esglise de Goudelin ; — l'on soutient que ce sont les armes du duc de Bretagne comme souverain, qui sont d'*hermines en plain*, au lieu que celles du duc de Penthieuvre sont d'*hermines à la bordure de gueulle formant l'escu*.

« Celles de Montafillan par où la Rochesuart a fieff et juridiction d'une partie de ladite paroisse de Goudelin, sont *de gueulle à quatre fussées d'hermine placées en face, accompaignées de six bessons ou tourteaux de mesme, trois en cheff et trois en pointe*.

« Celles de Chateaubriant sont de *gueulle aux fleurs de lys sans nombre*.

« Les armes de Rochesuart sont de *gueulle à trois faces nebullées*, que d'autres disent e*ntées d'argent*, *celles du cheff brisées d'une billette de sable* : lesquelles armes ne sont en aucune façon dans la grande vitre de ladite esglise dudit Goudelin[1].

« Pour cest effect l'on prie M. Plancher d'examiner le plan que M. le comte de Rays luy a mis en main, lequel fut produit à la Cour lors de l'arrest de l'an 1634, et il voira qu'il n'y avoit pas d'autres escussons que ceux qui sont aprésent. — Sçavoir celles du duc de Bretagne comme on dit estantes au millieu, qui sont d'*hermine en plain* : aux deux costés d'icelles sont celles de Coatmen encien et nouveau, sçavoir de *gueulle à sept annelets d'argent* 3, 3 *et* 1, qui est l'ancien sceau de Coatmen et le Tonquedec ; l'autre de *gueulle à neuf annelets ou besons d'argent placés en face*, 3, 3 *et* 3, qui est le nouveau. — Ensuite et au dessous sont les armes de Portz-Trevennou ou Porte-de-Goudelin, qui est d'*argent au lyon passant armé et lampassé ;* et après sont les armes de La Grandville d'*argent à* 5 *fussés de gueulle placées en bande ;* et le troisième escusson est d'aliance de la maison de Porte-Goudelin.

« Quant aux fleurs de lys qui sont dans ladite vitre dudit Goudelin ne sert que pour l'ornement, estant dans les coings de ladite vitre, et au dessus des armes dudit duc de Bretagne et autres endroits de ladite vitre de fleurs de lys d'assur, tantost deux, trois, quatre, suivant que le terrain le permet sans former aucun escusson, mais seullement pour servir d'ornement : aussy M. le duc de Vandosme intervenant au procès au Parlement en ladite année 1634, ne dit rien sur ledit plan produit au procès le reconnaissant uéritable, et ne dit rien de tout ce que l'on veut suposer le jour d'aujourd'huy.

« De plus, M. le comte de Rays fera voir que ses autheurs sont seigneurs de Goudelin depuis plus de 500 ans et que en l'an 1232 il s'appeloit sires de Goudelin en surnom, ainsy qu'il est porté par l'acte de donnaison fait par M^re^ Guillaume de Goudelin fils Hamon, seigneur de Goudelin en l'an 1232 des dixmes de la parroisse de Goudelin à l'abbaye de Sainte-Marie de Beauport, depuis lequel temps les ditz de Goudelin ont possédé la terre et seigneurie de Gondelin jusques à la mort de messire Guillaume de Goudelin, aussy seigneur dudit lieu, arrivée environ l'an 1422, lequel mourut sans

[1] Ici l'auteur du mémoire, étranger au pays, commet une erreur en confondant La Roche-Suhard avec Rochechouart.

hoirs de corps, et sa succession fut recueillie par messire Eon de Querimel qui hérita de tous ses biens de la ligne paternelle, et Janne de Quermoisan, femme de messire Jan de Trogoff hérita des biens dudit Guillaume de Goudelin en la ligne maternelle du costé de dame Catherine Poullart, depuis lequel temps ladite terre et seigneurie de Goudelin ou Porte-Trevenou a esté tousjours jouys et possédé par les seigneurs de Querimel jusques à l'an 1522.

« Que messire Claude de Boiséon espousa demoiselle de Querimel, fille aisnée de N. et P. sire Jehan de Querimel, chevallier seigneur dudit Goudelin et de Coatnizan, et de demoiselle Marie de Kerouzeré. — La succession duquel fut recueillie par messire Pierre de Boiséon, fils aisné principal et noble desdits Claude de Boiséon et de ladite Querimel. — Lequel Pierre de Boiséon donna en partage à Guillaume de Boiséon son frère, en l'an 1568, la terre et seigneurie dudit Goudelin ou Porte-Trevennou, avecq tous droits honnorifficques, prééminances, privilleges, fieffs et juridictions en dépandans, lequel Guillaume de Boiséon espousa dame Anne de La Rocq, la succession duquel fut recueilly par autre Pierre de Boiséon, son fils aisné, lors aagé d'environ cinq ans.

« Ledit Pierre de Boiséon espousa auxy dame Margueritte Guegan, et eurent de leur mariage dame Claude de Boiséon, leur fille unicque, laquelle espousa messire Guy du Breil, seigneur de Rays, auxquels succéda messire Jean du Breil, seigneur de Rays, père de M. le comte de Rays d'aprésant.

« En conséquence de tout ce que desur et de l'acte de transaction fait et passé par l'avis du duc de Bretagne entre le sieur de Coatmen, d'une part, et Jehan de Querimel, chevalier seigneur de Goudelin et de Coatnizan [1], lequel M. le comte de Rays représante aujourd'huy, au sujet des prééminances de ladite esglise de Goudelin, par lequel acte icelluy de Kerimel est reconnu vray fondateur de ladite esglise, et que sa lizière estoit en ce temps là, tant dedans que dehors et dans la chapelle dudit Kerimel, et en l'année 1572, elle paroissoit encorre, et que les armes des seigneurs de Goudelin

[1] Le 22 octobre 1463, le vicomte de Coëtmen avait fait un accord avec Jean de Querimel seigneur de Coëtnisan, par lequel il échangeait le titre de seigneur de Goudelin, contre le droit de chasse que le seigneur de Coëtnisan avait dans la paroisse de Tonquedec. — Sous le marchepied du maître autel, en 1717, on voyait une pierre tomballe de 6 pieds 2 pouces de long, 2 pieds 1/2 de large, représentant « une femme avec un cinturon soutenant une épée à l'antique : le bruit commun « était que cette dame était Catherine de Goudelin, dame de ladite paroisse. »

estoient en bosse dans le portail de ladite esglise, ce qui sera prouvé par bons actes qui sont des marques incontestables de vray fondateur avec la possession.

« Aussy M. Plancher demeure d'accord que ledit Jan de Querimel avóit prééminance en ladite esglise, on voit doncque que se sont celles de M. le comte de Rays, en représentation dudit Jan de Kerymel, et pour preuve constante que ledit acte de transaction a eu son entière exécution, il a esté produit par le sieur duc de Brissac et de Coatmen, au Présidial de Rennes, dans le procès entre les sieurs recteurs de Goudelin et de Rosmar, en l'an 1632, et inséré dans le veu de la sentence rendue au proffit dudit sieur de Brissac contre ledit sieur de Rosmar ; et il esté ausi produit à la Cour dans l'appel interjecté de la part dudit sieur de Rosmar de ladite sentence où estoit ausy intervenu ledit sieur de Vandosme. Et par l'arrest qui a esté rendu entre touttes les parties intéressez, M. de Brissac a esté maintenu dans ses droits dans ladite esglise de Goudelin, et ainsy que M. le comte de Rays a esté aussi maintenu, estant subrogé aux droits de M. de Brissac et de Coatmen, en vertu dudit acte de 1473.

« De tous lesquels droits ledit sieur duc de Brissac, à cause de sa terre et seigneurie de Coatmen, a esté maintenu par sentence du 22 janvier 1683, rendue sur l'aveu que M. le duc de Villeroy, aprésent seigneur de Coatmen, présenta aux commissaires députtés pour la refformation des domaines de Sa Majesté à Saint-Brieuc, conformément aux aveus et minutes des années de 1471, 1497, 1521, 1539, lesquels avoient esté produits lors de l'arrest de la Cour.

« De plus M. le comte de Rays a son banc prohibitiff dans le sacraire de ladite esglise de Goudelin sous le marchepied du grand authel sur lequel est gravé une figure de femme armoyée des armes des seigneurs de Goudelin, sous laquelle tombe est la sépulture ordinaire des seigneurs de Goudelin ou de Porte-Goudelin. »

Nous avons signalé aujourd'hui des documents constatant l'existence de blasons qui ont été détruits. Dans notre prochain article nous en ferons connaître qui existent encore en place.

Notre travail sera accompagné de planches dessinées par notre confrère, M. Paul Chardin, de la Société des antiquaires de France.

Anatole DE BARTHÉLEMY.

(*La suite prochainement.*)

DICTIONNAIRE

DES

ANOBLISSEMENTS

EXTRAIT DES REGISTRES

DE

LA CHAMBRE DES COMPTES

DEPUIS 1345 JUSQU'EN 1660.

*(Suite *).*

L

B. Labbat, s., 1480.
G. La Bayla, s., 1370.
G. Labbé, s., 1534.
G. — 500 liv., 1523.
R. — s., 1552.
G. du Lac, s., 1366.
F. Lachon, s., 1597.
G. Laignel, 60 liv., 1370.
Louise Laimable, s., 1659.
R. Lainé, s., 1499.
J. et J. — s., 1491.
H. de Laisset, s., 1426.
Jean Lallemant, s., 1611.
P. de la Lande, de Gênes, étranger venu en France en 1354.
G. Lallecour, s., 1460.
R. Lamban, s., 1372.
Ch. Lambert, s., 1643.
G. Lambone, 800 liv., 1403.
M. Lamperières, s., 1597.
G. Lamy, s., 1352.
A. Landas, s., 1640.
G. Le Landais, 72 liv., 1358.
G. de la Lande, s., 1594.
G. et B. des Landes, s., 1375.
M. — s., 1643.
P. Langlois, s., 1388.
J. — 60 liv., 1416.
P. — 500 liv, 1522.
J. — s., 1641.
G. — s., 1466.
Jacq. — 1000 liv., 1669.
Emeric — s., 1650.
P. — s., 1534.

(*) Voyez 5e et 6e liv., Mai et Juin 1875, page 252.

Ph. Emeric s., 1549.
Th. de Langouges, s., 1615.
P. Langraneur, 100 liv., 1389.
P. de Languedor, s., 1628.
Ph. Lamelorge, s., 1502.
P. de Lantille, 50 liv., 1370.
D. de Lapparre, 60 liv. d'or, 1355.
R. Lappe, s., 1359.
D. Le Large, 500 liv., 1522.
D. — s., 1594.
Th. — s., 1635.
N. — s., 1652.
A. Largier, s., 1500.
Th. Larcher, s., 1643.
N. — s., 1635.
P. Lardy, s., 1594.
R. Lartier, s., 1654.
A. de Larrieu, s., 1594.
N. Lasne, s., 1654.
Et. — 1000 liv., 1669.
L. Lasset, s., 1483.
R. Laton, 90 liv., 1400.
N. Laval, s., 1665.
A. Lavau, s., 1691.
H. de Laubespin, s., 1433.
G. de Laubespine, s., 1372.
Ph. de Lavernat, s., 1607.
M. de Launay, s., 1461.
G. Laumonier, s., 1643.
Jacq. Launay, s., 1353.
Jacq. Laure, 50 liv., 1363.
J. Laurance, s., 1454.
P. Laurencin, s., 1665.
A. de Lavyère, s., 1604.
L. de Laye, s., 1488.
R. de Leger, s., 1481.
Th. et Simone Lenege, s., 1575.
Rob. de Lenoncourt, s., 1500.
N. Lescalopier...
G. Lescot, 120 liv. d'or, 1388.
A. Lesné, s., 1588.
Ch. Lesperon, s., 1594.
J. — s., 1584.
J. Lespinasse, s., 1654.
M. de Lespy, s., 1609.
P. Lesseau, 50 liv. d'or, 1587.
F. Lestié, s., 1588.
J. Lestre, s., 1587.
Dom. Lethe, s., 1606.
A. Letolfi, s., 1608.
P. Le Tonnelier, secrétaire du roi, 1580.
Louis de Laleu, 400 liv., 1395.
J. Levesque, 40 liv., 1374.
P. Leuze, s., 1501.
N. Lezat, 1599.
N. Libaut, 1000 liv., 1669.
G. de Libereau, s., 1637.
L. Lelièvre, s., 1475.
And. — s., 1372.
J. — s., 1490.
Ger. — 27 liv., 1400.
Jacq. — s., 1360 (Rouen).
J. et G. Liger, s., 1502.
J. Ligier, 50 liv., 1385.
J. Lingard, s., 1641.
H. Lingedes, s., 1626.
A. Lingon, 40 liv. d'or, 1365.
J. Lintelle, 40 liv. d'or, 1390.
P. Lintot, s., 1534.
P. Lirot, s., 1662.
A. de Lisle, s., 1604.
G. de Listemberg, 60 liv., 1353.
J. La Loere, s., 1495.
J. — s., 1445.
H. Lodier, s., 1653.
H. des Loges, s., 1407.
J. Lohiague, s., 1580.
Ph. Loisel, Jean, Jacq., N., Ph., Claire et Marin, s., 1600.
Ant. — s., 1585.
J. Loliangne, s., 1580.
B. Lombat, s., 1534.

J. Lomagne, s., 1583.
G. Lomange, s., 1638.
J. du Londel, s. 1470.
N. Londeys, s., 1661.
Ph. de Longny, s., 1534.
F. de Longueval, s., 1603 (Périgord).
L. de Longueville, 20 liv., 1352.
L. Lorido, 1000 liv., 1669.
J. de Lorche, s., 1369.
J. Loriglas, 30 liv...
D. Losse, s., 1606.
N. de Louan, s., 1607.
M. Louart, s., 1476.
F. Loué, s., 1534.
A. de Louen, s., 1587.
A. — s., 1585.
Christ. Louet, s., 1617.
Jacq. — 60 liv., 1401.
Jaquelin Louet, s., 1400.
D. — s., 1595.
A. de la Louhé...
J. Loursier, 60 liv., 1374
J. Louveau, s., 1491.
J. Louvencourt, s., 1586.
A. de Louvencourt, s., 1586.
O. Louvergnant, s., 1469.
H. Louviers, s., 1465.
J. Louvet, 1000 liv., 1576.
S. Lucas, 110 liv.,, 1387.
Th. — s., 1650.
S. de Luxembourg, s., 1441.

M

Rollan Maano, s., 1588.
J. Marigny, s., 1373.
R. Madre, s., 1514.
P. Magdeleneau, 1000 liv., 1669.
J. Magnet, 40 liv. d'or, 1366.
J. Mahaut, 1000 liv., 1576.
J. Mahé, s., 1648.
P. Le Maignan, s., 1446.
J. Maillard, s., 1372 (Paris).
N. Maillebay, s., 1635.
A. Mailleray, s., 1638.
J. Maillet, 400 liv. 1522.
P. Maillot, s., 1655.
J. de Maineville, s., 1647.
L. Mainterne, s., 1610.
O. Maintenant, s., 1590.
A. Mainvieu, s., 1609.
G. de la Majoue, s., 1350.
L. de Maisons, s., 1628.
F. le Maître, s., 1644.
P. — s., 1637.
Paul — s., 1637.
G. — — (Montlhéry)...
J. Malescot, s., 1462.
N. — s., 1669.
J. Malicorne, s., 1387.
A. Malingre, s., 1552.
F. — s., 1554.
N. — s., 1465.
Gilles Malet, s., 1366.
G. de Meillebusc, s., 1587.
N. Mallet, s., 1534 et 1572.
J. — s., 1466.
R. — s., 1452.
O. Malletier, s., 1460.
R. Maloisel, s., 1588.
G. Malpierre, s., 1371.
E. Malrat, s., 1570.
A. Malrouy, s., 1480.
Th. Manant, s., 1575.
P. Mancipion, s., 1352.
J. Mauclerc, s., 1480.
P. Mangart, 45 liv., 1407.
J. Mangeon, s., 1576.
J. Mangis, 40 liv., 1376.
M. Mangon, 1000 liv., 1576.
Et. Mangot, s., 1536.
M. Marchand, s., 1575.
G. Mangue, s., 1509.
C. Mansard, s., 1640.

M. Mansavoir, s., 1613.
P. du Mans, s., 1467.
J. Mantes, 40 liv., 1330.
J. Manussier, 100 liv., 1354.
N. Marbondin, s., 1634.
L. Marbrey, 600 liv., 1593.
P. le Marc, s., 1450.
P. Marbeuf, s., 1581.
J. Marcadé, s., 1370.
J. Marcand, 40 liv., 1385.
Béatrix Marcel, s., 1372.
M. Marchand, s., 1502.
J. — 30 liv., 1372.
J. — s., 1614.
J. — s., 1462.
Ch. — s., 1598.
J. Marchoisne, s., 1555.
J. Marcillac, s., 1577.
Guill. — s., 1569.
Catherine de Marg, s., 1667 (Rouen).
J. Marie, s., 1471.
J. Marechal, s., 1626.
N. — s., 1445.
J. de Marechal, s., 1465.
J. Le Marechal, s., 1367.
M. Marescot, dr du roi, s., 1602.
F. Marest, s., 1643.
J. du Marest, s., 1365.
Nic. — 600 liv., 1572.
Ph. Margilles, s., 1534.
P. Le Margue, s., 1660.
Ph. Marguerit, 500 écus, 1543.
J. Marge, s., 1389.
P. — 35 liv., 1547.
M. — s., 1661.
J. Marignac, 410 liv., 1402.
J. Le Marinier, 20 liv., 1364.
Jaq. — s., 1364.
S. Marion, s., 1583.
J. Marne, s., 1654.
N. Marneval, s.. 1597.
J. Marolles, s., 1395.
N. — s., 1650.
Ch. — s., 1651.
N. Marot, s., 1595.
A. Marreau, s., 1601.
B. Marron, s., 1584.
P. la Martellière, s., 1613.
P. Marthe, 40 liv., 1375.
L. Martey, s., 1375.
J. Martin, s., 1628.
N. — s., 1641.
N. — s., 1651.
F. — s., 1652.
L. — s., 1462.
J. — s., 1484.
J. — 80 liv., 1387.
R. — s., 1662.
F. — 1000 liv., 1669.
F. — s., 1595.
N. — s., 1596.
N. — s., 1638.
N. Martine, s., 1534.
Cl. — s., 1571.
Cl. — s., 1557.
Guill. — s. 1557.
L. — 200 écus, 1536.
R. — s., 1577.
D. — s., 1484.
F. du Mas, s., 1661.
B. — s., 1383.
Th. Masquerel, 20 liv., 1397.
N. de Masse, s., 1615.
V. Massebœuf, s., 1455.
F. Masson, s., 1593.
G. Massue, 50 liv. d'or, 1354.
J. de Masticorne, s., 1352.
G. Massuau, s., 1456.
B. Mathas, s., 1369.
J. Mathaud, s., 1455.
O. Mathieu, s., 1556.
Jacq. — s., 1635.
Jacq. — s., 1628.

J. Mathion, 80 liv., 1416.
J. Matinac, 30 liv., 1372.
G. Mathye, 72 liv., 1400.
Th. de Mavans, s., 1587.
J. Maucreux, 64 liv., 1392.
Et. Maugrais, s., 1654.
J. Maugris, s., 1384.
J. Le Maule, s., 1384.
J. de Maule, s., 1370.
B. Maulinière, s., 1351.
P. — s., 1351.
H. de Maulvé, s., 1388.
H. Maulone, 400 liv., 1394.
G. Maunoury, s., 1591.
P. Maupeou, s., 1587.
N. Maupertuis, s., 1400.
J. Maurant, 400 liv., 1391.
B. de Maure, 8 liv., 1369.
H. Mauregard, s., 1373.
G. Maurice, s., 1350.
J. Maurignon, s., 1463.
J. Maurin, s., 1487.
J. Mausel, s., 1441.
R. Mosnier, s., 1575.
J. Maussois, s., 1581.
S. de May, s., 1585.
N. — s., 1648.
R. Maynier, s., 1354.
D. Maynet, s., 1592.
F. Maze, s., 1560.
N. Maze, s., 1644 (Rouen).
S. Le Mazurier, 100 écus d'or, 1509.
J. — s., 1658.
Christ. — s., 1574.
H. Meché, 12 liv., 1368.
P. Meché, 19 liv., 1368.
J. Medain, 60 liv., 1373.
J.-J. — s., 1369.
Gilles Mellot, s., 1374.
G. Melun, s., 1464.
R. Memain, 48 liv., 1391.
J. Menard, s., 1607.
G. Meneust, s., 1571.
Guy — s., 1575.
N. Le — s., 1577.
N. Le Menicier, s., 1579.
P. Menon, s., 1478.
R. Mequefler, s., 1594.
A. La Mer, s., 1643.
N. Mercadé, s., 1534.
P. Mercey, s., 1391.
P. Mercier, 200 liv., 1391.
P. — 60 liv., 1391.
H. — 40 liv., 1373.
J. — s., 1374.
P. Le Mercier, s., 1615.
J. Le Merdy, s., 1460.
N. Le Merdy, s., 1460.
P. Merlin, 80 liv., 1403.
J. — s., 1486.
P. — s., 1464.
F. Meschinet, s., 1653.
J. — s., 1610.
R. Mesmin, s., 1635.
P. — s., 1635.
J. Mesnage, s., 1549.
H. — — —
F. du Mesnil, s., 1534.
J. — 16 liv., 1416.
R. — s., 1481.
P. — s., 1485.
L. Mesnin, 1000 liv., 1669.
A. Le Met, s., 1534.
P. — — —
Fr. Mets, s., 1354.
T. Mettet, s., 1640.
H. Meulant, s., 1368.
N. — s., 1401.
N. Meurdrat, s., 1598.
And. des Meures, s., 1449.
J. de Mezieres, s., 1377.
J. Michaud, s., 1645.
G, et D. Micheau, 117 liv., 1402.

P. Midot, s., 1635.
A. S. Midon, s., 1654.
J. Midon, s., 1619.
J. Midy, s., 1482.
J. Milet, s., 1419.
Et. Miffaut, s., 1560.
F. Mignot, s., 1586.
N. Millan, s., 1610.
R. de Milleville, 36 liv. d'or, 1365.
J. Millon, s., 1417.
M. Millot, 80 liv. d'or, 1543.
J. de Miraumont, s., 1612.
P. de Mirmand, s., 1639.
J. de Mivieres, s., 1656.
J. de Mie, s., 1479.
R. Miton, s., 1620.
B. Modon, s., 1556.
J. Moet et Nic., s., 1445.
F. Mogas, s., 1651.
J. — — 1414.
R. Le Moine, s., 1493.
J. Moisant, s., 1644.
J. de Moisset, s., 1607.
J. de Molandin, 400 liv., 1391.
G. — 200 liv., 1387.
J. Jér. de Molesme, s., 1643.
J. Moliniers, 600 liv., 1400.
J. — 100 liv., 1401.
J. — 100 liv., 1391.
J. Monaffle, s., 1437.
G. de Mondicourt, s., 1642.
Guill. — s., 1462.
Et. Monet, s., 1584.
M. de Monfermey, s., 1565.
N. Monneraye, s., 1661.
R., M., P. — 1000 liv. chaque, 1669.
M. de la Monneraye, s., 1635.
N. Monneraye, s., 1669.
J. — s., 1653.
R. Le Monnier, s., 1575.
J. Monnet, s., 1646.
R. de Montchal, s., 1439.
B. du Mont, s., 1351.
Rob. — 40 liv. d'or, 1367.
E. de Montagut, s., 1369.
Sabine Montault, 1369.
G. de Montchemin, 32 liv., 1396.
P. de Montdidier, 30 liv. d'or, 1372.
N. de Montléon, 400 liv., 1390.
N. de Montandre, s., 1645.
N. de Montgardier, s., 1649.
J. de Montignac, 200 écus d'or, 1356.
J. de Montigny, 80 livres d'or, 1388.
Th. Le Montonnet, 40 liv., 1386.
B. de Montis, s., 1568.
H. Montoillet, s., 1534.
J. Montret, s., 1483.
Pinçon, sr des Monts, s., 1476.
J. Montville, s., 1476.
Th. — s., 1576.
R. de Montvert, s., 1366.
B. de Mora, s., 1369.
J. Morant, 700 écus, 1552.
J. Morant, s., 1534.
J. du More, 40 liv., 1549.
M. More, 40 liv., 1354.
N. Moreau, s., 1646.
J. de Moreau, s., 1652.
Jacq. Moreau, s., 1650.
D. et Bs. Morel, s., 1534.
O. H. — s., 1643.
Et. — 40 liv., 1395.
P. — s., 1489.
J. — 20 liv., 1390.
N. Morice, s., 1426.
N. — s., 1610.
J. de la Moricière, s., 1366.
B. Morin, s., 1351.
N. — s., 1356.

S. Morin, s., 1447.
Jacq. — s., 1648.
J. — 108 liv., 1551.
J. — s., 1551.
H. Morisse, 1364.
J. Morlet, 100 écus d'or, 1516.
N. de Moron, s., 1585.
P. Mortier, s., 1610.
Ph. de Morvilliers, s., 1463.
N. de La Motte, s., 1609.
G. Mouchet, 302 liv., 1390.
J. du Moucel, 1569, sr de Gainbouville.
Et. de Moulins, s., 1478.
G. — s., 1387.
P. Moulins, 80 liv., 1414.
N. de Moulins, s., 1548.
J. Moullart, s., 1664.
P. et J. Mourel, s., 1534.
F. Mouret, s., 1644.
J. Mouront, s., 1534.
J. Moussard, s., 1440.
O.-H. de Moustier, s., 1598.
G. de la Moutardière, 1651.
J. Moutenil, s., 1534.
J. Le Mousse, s., 1463.
A. — 150 liv. d'or, 1475.
J. Mugnet, s., 1365.
L. Muho, s., 1561.
O. Mulot, s., 1455.
G. Murier, s., 1352.
C. Muschet, s., 1622.
M. de Muzeau, s., 1496.
J. Le Muzy, 100 liv. 1391.

N

J. Naguet, s., 1534.
D. de Nath, s., 1369.
G. Natharel, s., 1594.
Et. Nats, s., 1605.
N. Nay, 100 liv., 1387.
G. Neauville, 400 liv., 1402.
G. de Neel, s., 1388.
J. de Nemours, s., 1376.
J. Neremert, s., 1447.
J. Nesille, s., 1389.
J. Nesius, 64 liv., 1414.
J. Le Nevers, s., 1534.
J. G. Le Nevers, 40 liv. d'or, 1384.
P. Nicolas, s., 1487.
J. — s., 1591.
Jn. — 1000 liv., 1669.
H. — s., 1614.
H. — de la Farderie, s., 1612.
H. Nicolardot, s., 1610.
S. Nicolay, s., 1641.
A. Nicout, s., 1656.
Maire et échevin de Niort, s., 1461.
G. de Nivelle, s., 1378.
J. Le Noble, s., 1553.
S. — s., 1556.
J. des Nochers, s., 1389.
J. Noel, s., 1512.
P. Noel, s., 1674.
E. et G. de Nogaret, s., 1354.
J. Nogaret, s., 1372.
J. Le Noger, s., 1451.
P. Noget, s., 1460.
J. Nolant, s., 1461.
J. de la Noe, s., 1656.
J. de Noisle, s., 1604.
H. de la Noue, 1000 liv., 1669.
B. des Noues, s., 1376.
F. Le Normant, s., 1605.
P. de la Novince, sr d'Aubigny, s., 1576.
J. Nouvelly, s. 1594.
J. Le Nouvel, s., 1362.
B. — 50 liv., 1373.
J. Nouveau, 32 liv., 1391.
H. de Nouvillier, s., 1514.
R. Le Nud, s., 1576.

H. de Nuilly, s., 1369.
Th. — 400 liv., 1394.

O

Ol. Oger, s., 1369.
L. — s., 1492.
J. Olivier, s., 1460.
H. Oiteau, s., 1576.
P. des Oliviers, s., 1497.
M. Onfray, 400 écus, 1543.
B. de Oradour, 64 liv., 1403.
P. d'Orbée, s., 1389.
R. d'Orival, s., 1375 (Rouen).
A. d'Orlandiny, s., 1610.
J. d'Orléans, 50 liv. d'or, 1368.
L. d'Orsonval, s., 1599.
J. Ortand, 30 liv., 1366.
J. Osbert, s., 1571.
J. — 1576.
P. Ossenden, s., 1596.
R. Othevin, s., 1365.
J. Oudard, 200 liv., 1375.
A. Ouffroy, s., 1453.
Raoul — s., 1454.
A. Ouvrard, s., 1655.
A. Ozanne, s., 1574.
H. Oyn, s., 1350.

P

B. Paelduit, 16 liv., 1371.
P. Paen, s., 1483.
G. Paen, s., 1483.
G. Pagany, s., 1457.
A. Le Page, s., 1642.
G. — s., 1638.
N. — s., 1638.
Et. — s., 1638.
Marguerite la Payenne, 40 liv., 1595.
C. le Paige, s., 1643.
M. Paillard, 50 liv., 1371.
M. — s., 1372.
Ph. Paillard, 60 liv., 1376.
Christ. — 704 liv., 1400.
Ph. — 54 liv., 1409.
P. — s., 1494.
B. Pailliot, s., 1354.
J. Paillon, s., 1358.
J. Paillon, 50 liv...
A. Painteur, s., 1618.
P. Pallet, s., 1653.
J. Pallu, s., 1597.
J. Pancel, s., 1496.
J. Et. Pannetier, s., 1482.
J. Pange, s., 1448.
J. Panteneu, s., 1595.
Em. Paparin, s., 1610.
P. — s., 1596.
J. Papon, s., 1578.
B. de Parade, s., 1442.
R. du Parc, s., 1588 (Rouen).
J. Parchappe, s., 1592.
Marulin — s., 1624.
P. Parchonnin, 30 liv., 1271.
J. — s., 1370.
Et. Parfait, s., 1370.
Fr. — s., 1605.
J. Paris, 400 liv., 1395.
Guy de Paris, s., 1365.
J. de Parois, 450 liv., 1544.
G. Partanac, s., 1534.
J. Parvy, 20 liv., 1372.
Perrette Pas de Biche, s., 1611.
G. des Pas, 64 liv., 1394.
Et. Pasquier, s., 1574.
J. — s., 1591.
J. Pastourel, s., 1367.
P. Pastenotre, 80 livres, 1415.
Guill. — 80 liv., 1408.
J. Patourle, 100 liv., 1378.
G. Patrice, s., 1454.
P. Patriot, s., 1489.
F. Patin, s., 1534.
J. Patry, s., 1607.

J. Paulmier, médecin du roi, s., 1585.
G. Paulte, s., 1419.
Ph. Payar, s., 1451.
Ph. Paysant, s., 1534.
P. — s., 1534.
J. Pechan, s., 1534.
P. Pejan, s., 1550.
J. Pelé, s., 1447.
N. Pelerin, 64 liv., 1389.
F. Pellé, s., 1582.
J. Le Pelletier, 608 liv., 1414.
J. Pelletier, 64 liv., 1392.
J. Le Pelletier, 70 liv., 1643.
J. de Pellisse, s., 1582.
D. Pellequin, sieur de Bernières, s., 1582 (Rouen).
P. Pelloué, 400 liv., 1356.
J. Pelouse, 100 liv., 1393.
R. — — —
Et. — 100 liv., 1386.
J. Pelouy, s., 1446.
G. Penny, s., 1640.
P. — 40 liv., 1380.
J. Penon, s., 1643.
G. Le Penurier, 80 liv., 1386.
G. — — —
A. Porche, 200 liv. d'or, 1518.
D. de Perches, s., 1389.
J. Perdiguier, 40 livres d'or, 1373.
R. Perdrix, s., 1638.
J. Pere, s., 1458.
N. Perolle, s., 1454.
M. Pergenet, s., 1368.
P. Perret, 1000 liv., 1668.
J. Perriers, s., 1638.
J. Perrin, s., 1605.
Jacques — s., 1471.
N. Pericart, s., 1433.
P. Perrier, s., 1449.
J. Perrot, s., 1512.

N. du Perron, 400 écus et 40 liv. de rente, 1543.
Ph. des Perrois, s., 1513.
R. Petit, s., 1372.
H. — s., 1494.
J. — s., 1440.
Et. — s., 1451.
P. — s., 1618.
Et. Penron, s., 1460.
G. Phelicault, s., 1465.
L. Phille, s., 1597.
Th. Phelipon, s., 1449.
L. — s., 1362.
G. Phelipot, 1000 liv., 1669.
J. — — —
N. — s., 1647.
Jq. Picart, s., 1588.
— — — 1591.
G. Picault, s., 1475.
J. — s., 1639.
A. Pichard, s., 1625.
R. — s., 1612,
A. — s., 1667.
P. Picois, 200 écus d'or, 1515.
J. Picquette, 40 liv., 1402.
R. Pidoux, s., 1551.
J. Piélevé, 700 liv., 1594.
P. Pierre, s., 1477.
Jaquette Pierrepont, 400 livres, 1393.
P. Pierge, s., 1370.
H. Pigné, s., 1400.
O. — 600 liv., 1401.
M. — 200 liv., 1388.
Ed. Pigon, 400 liv., 1395.
M. Pigny, s., 1441.
R. Pilaguet, 60 liv., 1487.
N. Pillays, 240 liv., 1404.
J. Pilles, s., 1596.
P. Pillet, 400 liv., 1401.
P. Pillon, 700 liv., 1543.
J. Pillore, s., 1365.

J. Pillos, 40 liv., 1371.
J. — le Velu, s., 1372.
J. — 40 liv. d'or, 1370.
F. — 30 liv., 1372.
P. — s., 1400.
S. Pinaumont, 104 liv., 1390.
Q. Pinault, s., 1645.
P. Pinault, s., 1480.
J. — 1000 liv., 1669.
N. — s., 1649.
N. Pinçon, s., 1652.
J. — 1000 liv., 1669.
S. Pinel, s., 1649.
M. Pinée, s., 1506.
J. Pincety, s., 1623.
J. et H. Pinthereau, s., 1649.
G. Pinot, s., 1609.
Et. Pioger, 800 liv., 1398.
P. Piperay, sr de Marolle, s., 1598 (Rouen).
P. Piquet, s., 1554.
G. Pirain, 450 liv., 1554.
S. Piragne, s., 1604.
R. Piron, 69 liv...
J. Pisce, 80 liv., 1415.
Et. Pitare, s., 1643.
N. Pitonnette, 240 liv., 1594.
P. de la Planche, s., 1644.
F. Planchette, s., 1490.
M. des Planches, s., 1491.
F. Plantavit, s., 1508.
P. — s., 1509.
J. Plangeon, s., 1598.
S. Plesmepent, s., 1608.
R. Plessare, s., 1580.
J. Plesset, s., 1368.
S. Pleure, 268 liv., 1410.
Guy de Pleurs, s., 1361.
O. du Plis, 48 liv., 1401.
L. Plumet, s., 1636.
J. Pluvan, s., 1426.
J. Pocolo, s., 1617.
R. Postreau, 24 liv., 1397.
P. Poignant, s., 1466.
Cl. — s., 1665.
J. — 180 liv., 1404.
J. Poigny, 64 liv., 1393.
H. Poirel, s., 1667.
P. Poirée, 1000 liv., 1665.
H. Poirel s., 1643.
M. Poirier, 40 liv., 1392.
J. du Poirier, s., 1484.
A. du Poisseau, s., 1595.
G. Poisson, 72 liv., 1398.
P. Poiteau, s., 1471.
L. Le Poitevin, s., 1534.
P. La Poitre, s., 1667.
J. Poitier, s., 1534.
Cl. de Pompée, 64 liv., 1392.
P. de Pompomme, 50 liv., 1472.
Perrinette Poncet, 63 liv., 1397.
A. de Pontac, s., 1512.
S. Pontault, s., 1648.
Ph. Ponthieu, s., 1460.
S. Pont, 32 liv., 1421.
J. du Pont, s., 1490.
Jq. — — —
Fr. — s., 1465.
Jaq. — s., 1477.
F. — s., 1640.
N. — s., 1640.
R. de Pontose, s., 1553.
S. de Ponsols, s., 1373.
S. Popillart, s., 1491.
Ph. Popillon, s., 1601.
Ch. — s., 1485.
S. Porcher, s., 1366.
Et. — s., 1364.
S. Le Porcher, 83 liv., 1412.
N. — s., 1595.
Gille Porcher, s., 1367.
N. Porée, s., 1623.
D. de Portail, s., 1374.
J. Porte, 50 liv., 1374.

Ph. Porte 20 liv., 1374.
M. de la Porte, 80 liv. 1378.
P. de la Porte, s., 1643.
J. Porte, 100 liv. d'or, 1517.
J. Portefaix, 40 liv., 1397.
J. — s., 1534.
J. Portis, s., 1376.
J. de Posolie, 40 liv., 1371.
H. Pougues, s., 1445.
P. Poullain, 1000 liv., 1669.
A. Le Poullain, s., 1469.
P. Poulet...
P. Poupet, s., 1509.
J. Poussart, s., 1407.
J. Prailles, 16 liv., 1421.
L. du Prat, s., 1592.
L. — s., 1350.
P. de Preaux, 80 liv., 1585.
H. Pregeart, s., 1484.
G. Pretand, s., 1411.
Th. de la Prevalaye, s., 1500.
J. Le Prestre, 90 liv., 1405.
H. Le Prevot, s., 1577.
F. — 1300 liv., 1594.
Th. — s., 1534.
A. — 10 liv. d'or, 1550.
P. Prevost, s., 1654.
G. — s., 1652.
P. le Prevost...
N. — 410 liv., 1404.
F. de Princey, s., 1644.
Ph. Prouhet, 12 écus d'or, 1553.
J. Protin, s., 1357.
S. Prudhomme, 100 écus d'or, 1526.
R. — s., 1547.
Ch. — s., 1655.
A. de Prunel, s., 1605.
J. Ptolonie, s., 1555.
P. Pucelle, s., 1652.
J. Puchot, sr des Alleurs, vingt mille livres, 1562.
P. Puget, 100 écus d'or, 1351.
J. de Puilament, s., 1487.
Jacq. — — — .
F. Puissonnier, 1000 liv., 1669.
Jacq. du Puy, 32 liv. de rente, 1391.
J. — 240 liv., 1404.
J. — 62 liv. 2 s. de rente, 1548.
L. — 30 écus d'or, 1516.
G. — s., 1509.
Et. du Puy-Roussel, s., 1617.
A. du Puy, s., 1650.
O. — s., 1484.
Anthoine — 60 liv., 1372.
G. — s., 1568.
Is. du Puyroussel, s., 1615.
S. Purvie, 300 liv. 1528.

Q

J. Quatresols, s., 1623.
G. Quesnel, 1000 l., 1574 (Rouen).
R. du Quesnel, s., 1580.
J. Quevert, 200 écus, 1520.
P. Quersin, s., 1445.
R. et Ph. Le Queux, 25 l., 1384.
A. Quintanadoine, s., 1687.
R. Quintin, s., 1487.

R

A. Robert, s., 1481.
Fr. — s., 1480.
P. — s., 1385.
J. Robine, 20 liv., 1393.
J. Robineau, s., 1502.
A. Robinet, s., 1467.
J. Robinet, s., 1467.
J. de la Robinière, s., 1598.
J. de Robley, s., 1588.
E. de la Roche, 300 liv., 1495.
M. — — —
B. de Rochefort, s...

Bernard de Rochefort, 60 l., 1372.
Cl. Rochers, s., 1617.
J. Rocque, 80 écus d'or, 1364.
H. Le Rodelé, s., 1471.
J. Rogé, s., 1352.
J. Roger, s., 1634.
S. — s., 1644.
J. — — —
Louise — s., 1611.
A. — s., 1370.
A. Roland, s., 1355.
J. Rolland, s., 1479.
N. Romain, 100 liv., 1374.
A. — s., 1534.
Ph. de Romant, s., 1644.
J. — s., 1605.
N. Ronie, m^e des requêtes, 1000 liv., 1577.
S. du Rongé, s., 1534.
H. de Roquegus, s., 1479.
E. Rose, s., 1655.
S. — 60 liv., 1372.
J. Rosette, s., 1534.
J. Rouhault, s., 1500.
F. et A. Roucher, s., 1466.
J. Rouer, s., 1480.
P. de Rouen, s., 1644.
J. de Rouet, s., 1601.
J. Le Rouge, s., 1463.
J. Roulan, 600 liv., 1543.
Th. — 600 liv., 1545.
J. Rousseau, s., 1594.
J. J. J. et Jaq. — s., 1598.
M. Roussel, s., 1391.
J. P. — 800 liv., 1391.
J. — 40 liv., 1394.
B. Rousselat, 40 liv., 1396.
J. Rousselet, 400 liv., 1393.
S. Rousset, 60 liv., 1385.
M. de Roustin, 40 liv., 1384.
N. de Rouvray, s., 1517.
J. et G. Le Roux, s., 1534.
Et. Le Roux, 120 écus, 1550.
M. — 120 écus, 1550.
J. — s., 1449.
B. du Roux, s., 1454.
Et. — s., 1491.
J. Le Roy, s., 1399.
R. — 80 liv., 1408.
J. — 600 liv., 1408.
Rob. — s., 1460.
Th. — s., 1469.
P. — 500 liv., 1522.
Jaq. — 500 liv., 1522.
P. J. — s., 1434.
Jacq. — s., 1587.
Eust. — s., 1613.
N. — s., 1645.
Guill. — s^r de Bourdainville, s., 1578.
J. Rozé, s., 1551.
N. — s., 1468.
J. et A. du Rozier, s., 1654.
R. Rube, 60 écus, 1355.
J. de Ruch, s., 1361.
J. de Rudel, s., 1374.
S. Ruel, 40 liv., 1372.
N. Ruellan, s., 1607.
N. de la Rue, s., 1482.
R. Ruffé, 34 liv., 1391.
S. — s., 1614.
Et. Rulherie, 100 liv., 1395.
Jeanne de Ruge, s., 1373.
B. Rabastin, s., 1351.
J. Rabay, 62 écus, 1355.
J. Rabot, s., 1451.
A. de la Radde, s., 1548.
F. Raffey, s., 1643.
F. Ragouet, 1000 liv., 1669.
G. Raguet, s., 1482.
P. Raguier, 400 liv., 1404.
J. Raimond, s., 1352.
A. — 50 liv., 1376.
J. Rambert, s., 1587.

N. Rancez, s., 1397.
N. Rannes, s., 1495.
J. Rannemer, s., 1376.
P. Rantot, 240 liv., 1403.
N. Raponel, 100 liv., 1404.
N. Rasse, s., 1503.
J. Rat, s., 1409.
H. Rattier, s., 1595.
B. Ravaulx, s., 1481.
Q. Ravenier, 50 liv. d'or, 1374.
J. Razo, Adam et Adrien, s., 1648.
S. Rayne, s., 1479.
R. Rebichon, s., 1587.
D. Rebergne, s., 1654.
J. Rebuffe, 34 liv., 1395.
S. Le Rebuttant, 40[illegible] liv., 1407.
A. Regin, s., 1578.
B. Reignart, 70 liv., 1388.
J. de Reims, 100 écus d'or, 1354.
P. Regnault, s., 1350.
J. — s., 1534.
F. — s., 1652.
P. — 400 liv., 1396.
P. Regnier, 32 liv., 1391.
L. — s., 1602.
J. Reguin, s., 1558.
P. Remond, 400 liv., 1401.
J. Remy, s., 1446.
A. de Regnaud, s., 1599.
P. Regnauld, s., 1371.
Ol. du Remy, s., 1621.
E. Renage, s., 1615.
J. du Renie, 200 écus d'or, 1578.
N. Renouard, s., 1599.
R. Resseguier, s., 1445.
J. Resveleur, 40 liv., 1426.
E. Reverci, 30 liv. d'or, 1370.
J. Reully, s., 1374.
J. Rey, s., 1641.
G. Ribier, s., 1615.
G. Ribot, 60 liv., 1369.
J. Riboteau, s., 1480.
N. Richard, s., 1491.
G. Richer, s., 1482.
S. Le Richer, s., 1368.
J. de Richone, s., 1615.
A. Richoux, s., 1393.
J. de Ride, 24 liv., 1405.
G. Rigault, s., 1613.
J. Rigidy, s., 1659.
R. Rigoult, 400 écus et 40 liv. de rente, 1543.
S. Rigongne, 40 liv., 1490.
B. et G. de Riome, s., 1376.
L. Rion, s., 1404.
A. Rion, s., 1400.
P. Rioult, s., 1596.
N. Le Roy, 1000 liv., 1699.
J. de Rivelle, s., 1419.
J. Rien, s., 1355.
S. de la Rivière, s., 1646.
F. — s., 1643.
M. — 64 liv., 1413.
J. Ruilly, 64 liv., 1399.
Et. Robillard, s., 1613.
J. Robes, 50 liv. 1375.
M. Robert, s., 1400.

S

Et. de Sabannes, s., 1614.
M. des Sablons, 400 liv...
F. Savoureux, s., 1654.
L. — s., 1654.
J. Sainte, s., 400 liv. d'or, 1378.
M. de Saint-Germain, s., 1355.
R. de Sainte-Liverie, s., 1362.
G. de Saint-Marcel, s., 1574.
F. de Saint-Pierre, s., 1574.
G. de Saint-Michel, s., 1352.
G. de Saint-Miest, s., 1353.
J. de Saint-Lô, s., 1658.
P. Saint-Martin, 1000 liv., 1576.
L. de Saint-Simon, s., 1608.

A. de Saint-Sulpice, s., 1369.
P. de Saintot, s., 1603.
R. de Saint-Sauveur, s., 1370.
A. de Saint-Maximien, s., 1460.
J. de Saint-Veran, s., 1399.
L. de Saint-Yon, s., 1594.
Ph. de Savignac, s., 1609.
G. du Saisset, 40 liv., 1373.
N. Sajot, s., 1637.
A. de Saix, s., 1498.
F. de Salade, s., 1620.
P. Saldaigne, 600 liv., 1522.
P. — s., 1534.
J. Salione, s., 1352.
J. Saliot, 32 liv., 1396.
G. La Salle, 48 liv., 1397.
F. Sallet, 1000 liv., 1576.
N. Salomon, s., 1657.
J. — 1000 liv., 1669.
L. Salneines, s., 1495.
F. de Sancrey, s., 1594.
J. Sanguin, 80 liv., 1414.
J. — 240 liv., 1400.
H. de Sangosse, s., 1611.
J. de Sanville, 400 liv., 1361.
S. Saquépée, 60 liv., 1376.
F. Sarre, s., 1476.
B. Sarlory, s., 1364.
R. de Sarelle, s., 1353.
J. Sarreau, s., 1614.
P. de Sarrige, s., 1613.
J. Saunier, s., 1366.
J. Savart, s., 1610.
P. Savaigne, 500 liv., 1522.
T. Savarre, s., 1610.
P. Savier, s., 1569.
G. de Servigny, s., 1347.
G. Saulieu, s., 1673.
F. — s., 1653.
H. Saunier, s., 1367.
J. Saunier, s., 1367.
M. Saurais, s., 1553.
G. de Saussais, s., 1374.
J. de Sauty, s., 1509.
P. Le Sauvage, s., 1534.
J. — s., 1625.
F. — s., 1495.
M. Le Sauveur, 40 liv., 1371.
Q. Le Say, 45 liv., 1402.
J. Sebriel, s., 1468.
J. Secelles, s.. 1534.
P. de Secelle, 32 liv., 1389.
Et. Seiglière, s., 1640.
G. Le Seigneur, s., 1369.
N. Seguin, s., 1399.
G. Seguin, s., 1439.
M. Seguier, s., 1646.
Ch. de Seliers, 300 liv., 1514.
Ph. Selles, s., 1476.
J. Sempys, s., 1441.
O. Sem, s., 1388.
G. de Senlis, s., 1387.
A. de Senneterre, s., 1605.
P. Serard, sr de Saint-Arnault, s., 1585.
S. Sermon, 1614.
L. Le Sergent, s., 1615.
L. de la Serre, s., 1534.
M. et Ch. Sevin, s., 1633.
Marin Sevin, s., 1655.
G. de Sevignac, s., 1377.
F. Sicare, s., 1609.
Q. Le Sieur, s., 1644.
J. — s., 1360.
S. Sigonneau, s., 1517.
D. Signard, s., 1643.
N. du Siget, s., 1622.
N. du Sellain, 600 liv., 1610.
R. Simon, s., 1551.
M. — 1000 liv., 1669.
J. — s., 1648.
A. — 1000 liv., 1669.
S. Sigongneau, s., 1534.
G. Simonnin, 90 liv., 1411.

P. Sobert, s., 1385.
J. Soce, s., 1565.
G. du Souchet, s., 1399.
E. Sochet, 410 liv., 1397.
J. Soisy, s., 1364.
J. Sohier, s., 1361.
P. le Soissons, 120 liv., 1387.
P. le Soldat. s., 1640.
J. Sollirel, s., 1666.
J. Sonneboug, s., 1610.
Sauvart de Sorliande, s., 1555.
M. Sorin, s., 1484.
Th. Souet, s., 1476.
A. Soulormet, 60 liv., 1392.
J. de Soutare, s., 1635.
A. de Soyez, s., 1478.
J. Sophien, s., 1456.
J. Spar, s., 1388.
H. Squinart, 50 liv., 1659.
V. Strossi, s., 1599.
J. Sublet, s., 1580.
M. — s., 1574,
E. Suhigaray, s., 1592.
J. — s., 1636.

T

P. Taillebot, s., 1668.
A. Taillet, s., 1513.
R. Taillevin, s., 1554.
P. de Taillimar, 800 liv., 1376.
P. Tainturier, s., 1488.
A. Talbot, s., 1643.
G. Talpan, 40 liv., 1391.
H. Le Taneur, s., 1388.
B. de La Tanière, 400 liv., 1399.
T. Taperel, 40 liv...
R. Tardieu, 1000 livres, 1576 (d'Eu).
H. Tarnonaon, s., 1581.
J. Le Tartié, s., 1469.
G. Tartier, s., 1369.
R. Taverne, 160 liv., 1405.
F. Tayartz, s., 1599.
L. de Tebrion, s., 1646.
F. Le Tellier, s., 1567.
J. Teron, s., 1369.
R. Terostel, 400 liv., 1395.
P. Tertre, s., 1554.
G. Ternemond, 158 liv., 1390.
B. Texier, 800 liv., 1375.
J. Tiard, 40 liv., 1401.
D. Thieudebert, 1000 liv., 1567.
J. de Tinchevrier, 800 liv., 1407.
J. Le Texier, s., 1655.
J. Thelin, s., 1635.
J. Theraulet, s., 1597.
G. Theroude, s., 1376.
J. Thiard, s., 1400.
R — s., 1574.
Ph. Est. Thibault, s., 1623.
Philippe — s., 1650.
P. Thiercelin, s., 1655.
P. Thierry, s., 1482.
N. — s., 1600.
P. du Tillet, s., 1350.
F. Tillette, s., 1638.
Catherine Tiquet, s., 1594.
R. Tirel, s., 1534.
J. Tiremois, s., 1544.
G. Tiret, s., 1655.
P. Tissandier, s., 1613.
Ph. Tissart, 200 écus d'or, 1517.
F. — — —
J. Tiverel, s., 1636.
P. Tivier, 30 liv., 1387.
J. Tholemier, 100 écus d'or, 1514.
G. Thomas, s., 1620 (Rouen).
P. — s., 1648.
J. Thorel, s., 1543 (Rouen).
L. — s., 1597.
J. — s., 1550.
Girard Toignet, 400 liv., 1400.

N. Toillon, 400 liv.
J. Tornanier, s., 1378.
J. Toucheron, s., 1437.
J. Toulany, s., 1448.
J. la Touche, s., 1595.
P. Touchet, s., 1492.
A. de Toulonge, s., 1448.
G. Toupignon, 400 liv., 1416.
P. Toupin, s., 1518.
M. de Tourbes, 100 liv., 1375.
F. de la Tourel, s., 1613.
F. Tourel, s., 1362.
P. Tournebeuf, 60 liv., 1373.
P. Tourviel, s., 1534.
P. Le Tourneur, s., 1599.
J. Tourneroche, s., 1596 (Rouen)
N. Tourtre, s., 1647.
J. de Toussé, 100 liv., 1416.
J. Toxanière, s., 1372.
G. Traverse, s., 1459.
F. Trars, s., 1582.
J. Le Treflier, s., 1367.
C. Le Trésor, s., 1580.
M. de Tresves, s., 1417.
A. Triboulet, 100 écus d'or, 1513.
Annibal de la Trimouille, s., 1635.
J. Tristan, s., 1651.
Th. Troismonts, s., 1608 (Caen), à cause de sa femme Catherine Ribaut, petite nièce de la Pucelle.
E. Trudon, 80 liv., 1402.
N. Le Truon, s., 1597.
V. Trussebourg, s., 1352.
P. Tudeu, 40 liv., 1396.
D. Tulaine, s., 1439.
M. Turpin, s., 1623.
J. — s., 1595.
P. — s., 1595.
Et. — s., 1610.
M. de la Turelle, s., 1659.
J. Turemois, 200 liv., 1595.
J. Turquin, 90 liv., 1404.

V

J. La Vache, 40 liv., 1393.
R. — 800 liv., 1403.
J. Le Vacher, s., 1646.
J. Vachot, s., 1513.
F. de Vachot, s., 1654.
P. Vacquier, 106 liv., 1391.
J. Le Vadier, 64 liv., 1410.
G. Valgouren, s., 1475.
J. Vaillant, s., 1374.
J. — — 1354.
J. du Val, s., 1434.
F. du Val, s., 1653.
R. du Val, 1000 liv., 1521.
Ant. Roger — s., 1534.
Et. — s., 1548.
V. — s., 1534.
J. La Vallée, 80 liv., 1389.
M. de La Vallée, s., 1609.
A. — s., 1608.
J. Vallée, s., 1482.
A. La Vallée, s., 1644.
J. de Valles, s., 1501.
P. Vallés, s., 1553.
N. Valet, 40 liv., 1372.
J. de Valet, s., 1534.
B. de la Valette, 1582. (Erreur probable, Bernard Valette, bourgeois de Rodez, anobli en mars 1382. Il acheta la terre de Parisat.)
N. Valleston, 1000 liv., 1669.
Et. — 400 liv., 1396.
Jeanne Vallias, s., 1364.
J. Le Vallois, 1000 liv., 1576.
J. Vallois, s., 1534.
J. Vallois, 600 liv., 1522.
R. Vallon, s., 1376.

C. de Vallon, s., 1610.
Cl. — s., 1609.
N. Vallot, s., 1649.
J. — s., 1434.
Ode Vauderet, s., 1383.
D. de Valpontel, 450 liv., 1544.
S. de Vannes, s., 1354.
Ch. La Varde, s., 1596.
G. Varié, s., 1448.
F. Varin, s[r] du Maillot, s., 1653.
J. Vasse, s., 1431.
M. Le Vasseur, 400 liv., 1392.
A. — s., 1592.
J. — s., 1562.
Th. — s., 1649.
N. de Vassins, 200 liv., 1389.
R. du Val, 1000 liv., 1551.
N. Le Vavasseur, s., 1586.
J. — (Evreux)...
P. Vaveroix, s., 1367.
M. Vaterre, s., 1573.
N. Valtebosc, s., 1610.
J. Vaudetar, valet de chambre du roi, s., 1373.
Et. Vaufleury, s., 1629.
G. Vaugrigneuse, s., 1584.
Et. Vavignon, s., 1586.
R. Vaultier, s., 1457.
N. Vauly, s., 1501.
J. Vaumerle, s[r] de Survie, s., 1625.
J. Vauquelin, s., 1477.
R. Vaupaillon,, 400 liv., 1374.
M. des Vaux, s., 1644.
N. de Vaux, s., 1490.
A. de Vay, s., 1596.
Ch. de Vayre, s., 1582.
G. — s., 1582.
Th. du Vé, 50 liv., 1368.
J. Veau, s., 1551.
Ph. de Veau, 40 liv., 1397.
J. Veel, s., 1376.
P. La Veille, s.. 1587.
N. Le Veillart, 8 liv., 1407.
F. Veilheines, s., 1594.
J. Venderelle, 100 liv., 1375.
J. Vencé, s., 1643.
A. Verdier, s., 1593.
P. Verdun, s., 1370.
E. de Verdun, s., 1354.
P. de Verlau, 40 liv., 1373.
P. La Vergne, 50 liv., 1350.
R. — 50 liv., 1350.
N. de Verlegnes, s., 1594.
G. de Veriac ou Verat, 40 liv. d'or, 1367.
S. Verjus, s., 1437.
D. Vernon, s., 1482.
J. — 60 liv., 1374.
P. Vernain, 80 liv., 1408.
H. Verrier, s., 1477.
L. Le Verrier, 2 liv. de rente, 1544.
J. — s., 1550.
J. de Versey, s., 1371.
M. Versigneul, s., 1350.
R. de la Veruse, s., 1350.
P. — s., 1350.
J. Vertin, s., 1580.
J. Vetus, s., 1580.
S. de Vexian, s., 1606.
J. de Veyne, s., 1643.
G. de Veyre, s., 1582.
S. Veziau, s., 1607.
Marie de Veregueil, 158 liv., 1393.
N. de Vezelize, 20 liv. d'or, 1379.
G. Le Vezie, 45 livres d'or, 1367.
J. Vezin, s., 1644.
P. Vian, 1000 liv., 1669.
J. — — —
S. — — —
Cl. — — 1651.

H. Viandier, s., 1465.
A. Viaud, s., 1578.
H. de Vic, s., 1353.
H. Vieil, s., 1588.
J. de Vidococq, s...
J. Viger, s., 1653.
J. Le Viel, 86 liv., 1394.
J. Vienne, s., 1619.
A. — — —
F. de Vienne. s. 1594.
G. Vilsorge, s., 1387.
G. La Vigne, s., 1496.
N. Vignet, s., 1595.
J. Vignier, s., 1418.
N. Vignier, s. 1595..
A. Vignolles, s., 1447.
F. de Vigny, s., 1570.
Jeanne de Vil, 40 liv., 1374.
J. Le Villain, s., 1646.
N. Villaines, 1000 liv., 1669.
N. de la Ville, s. 1598.
J. — s., 1493.
F. — s. 1493.
J. de Ville, s. 1441.
Rob. de Villars, s., 1355.
P. — s., 1376.
Cl. — s., 1586.
P. dit la Villette, s., 1644.
M. de Villebresme, s., 1465.
J. — 100 liv., 1408.
G. de la Vieille, s., 1509.
Ph. Vimont 32 liv., 1391.
J. — sr de Colleval, s., 1584.
R. — 70 liv., 1584.
G. de Vince, s., 1568.
N. Vincent, s., 1649.
P. — 1000 liv., 1576.
Et. — s., 1647.
P. de la Vincendie, s., 1663.
G. Vinot, 600 liv., 1352.
S. du Vissier, s., 1617.
L. Vitrales, s., 1350.
J. Vitronil, s., 1653.
J. Vitul, 32 liv., 1391.
J. Vivier, 40 liv., 1396.
G. — 10 liv.. 1549.
Ch. — s., 1593.
G. Vivien, s., 1374.
J. de Vizier, s., 1481.
L. de Vizequeu, s., 1484.
Ch. Voguain, s., 1649.
E. de Volaines, 40 liv., 1402.
J. Voisin, s., 1387.
J. — s., 1585 (Rouen).
A. Vouzy, s., 1450.
P. — s., 1443.
J. Le Voyer, 600 liv., 1375.
J. de Urlus, s., 1373.

W

R. Wallon, 100 liv. d'or, 1377.
G. Warain, 60 liv., 1377.
C. Wallet, s., 1372.
J. de Were, 30 liv. d'or, 1386.
J. de Werry, 200 liv. d'or, 1368.
H. de Willart, 204 liv., 1395.
G. Witmengen, 40 liv. 1427.
Et. Weydver, s., 1661.
J. Wletz, s., 1513.

X

Joachim Xainteau. s., 1650.

Y

J. de Yllers, 2025 liv., 1542.
P. Yvalles, s., 1460.
H. Yvelin, s., 1534.

Z

J. Zuirit...

LE HÉRAULT

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE

Par Pierre D'ORIGNY.

Nous croyons faire une chose utile et agréable à nos lecteurs, en réimprimant ce petit volume, d'une excessive rareté[1], et du plus grand intérêt, tant par les considérations que l'auteur présente sur la noblesse, que par les opinions assez hardies qu'il exprime sur ce sujet, à une époque où la noblesse tenait une place si considérable dans la société.

L'exemplaire qui nous a servi, le seul que nous ayons pu trouver dans les bibliothèques publiques de Paris et de diverses villes du département de la Marne, fait partie de la réserve à la Bibliothèque Nationale, sous la cote E. 413. C'est un petit in–8°, ancien format, de 44 feuillets, le verso non numéroté. Des lettres ornées servent d'initiales aux premiers mots de la dédicace et du traité.

Ce volume a été, ainsi que le constate une note autographe existant au verso de la couverture, donné, en septembre 1757, à la Bibliothèque du Roi, par M. d'Origny, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Champagne, descendant de l'un des frères de l'auteur.

[1] Il est très-probable que cet opuscule ne fut jamais dans le commerce, et que, tiré à un très-petit nombre, il ne fut distribué qu'aux amis de l'auteur.

La famille d'Origny est originaire de la Thiérache, où était la terre de ce nom, possédée en 1355 par Jacques, écuyer, seigneur d'Origny. Il en eut plusieurs fils : l'un, après un grand procès religieux à Reims, fut excommunié par le concile de Bâle ; l'aîné n'eut que des filles, ce qui fit sortir la seigneurie de sa maison, et ses frères vinrent se retirer au milieu du XV^e^ siècle dans la ville de Bourcq en Ardennes. Ils formèrent une souche féconde : un de leurs descendants, bailli royal à Epernay, obtint de François I^er^, en 1535, des lettres de maintenue, comme issu de parents, sources et lignées nobles ; un autre, Claude, devint conseiller au présidial de Reims, en 1551, à la création de cette juridiction, et sa branche s'y allia aux Coquillart, aux Colbert et aux Cocquebert. Un rameau, au XVI^e^ siècle, embrassa la réforme, et ses membres se retirèrent à Sedan, tandis que d'autres se signalaient par leur dévouement au roi et à la religion catholique en créant une maison de charité à Reims.

Pierre d'Origny, auteur du curieux ouvrage que nous réimprimons, appartenait au rameau devenu protestant de la famille. Il était fils de François, écuyer, seigneur de Sainte-Marie-sous-Bourcq, Cuisles, Bouconville et Séchang, et de Marie Le Hortier, sa première femme, d'une famille de Châlons. Il ne se maria pas. Il composa également un poème dédié au roi François II, et imprimé à Reims, en 1555, chez Bacquenais, sous le titre de : *Le Temple de Mars tout puissant*. Ses frères puinés, d'un second lit, firent souche à Reims et à Troyes.

Cette famille s'est maintenue honorablement en Champagne, et ne s'est éteinte que depuis peu d'années.

A Henry IIIe très-chrestien et très-puissant roy de France et de Poloigne, Pierre Dorigny, sieur de Sainte-Marie-souz-Bourg, son très-humble et très-obéissant vassal et subjet.

Sire, au milieu des calamitez publiques l'aage et la maladie m'ayans retenu en la maison, et craignant demeurer oisif entre ceux qui travailloient ordinairement pour la réunion des volontés de voz subjets si fort esloingnées les unes des autres, j'ai (comme Diogènes) tourné ce tonneau, afin de participer en quelque chose au labeur et travail commun. Or ce que j'ay poursuivy, est la déclaration du vray poinct de la Noblesse (empruntée plustost qu'entretenue en ce temps misérable). Que si je ne suis parvenu à la perfection, pour le moins j'auray projetté aux gens doctes, de quoy employer leurs estudes, avec espérance que vous en recevrez le fruit d'obéissance généreuse, que voz Gentilshommes vous doivent naturellement. Cependant si en ce discours vous ne rencontrez un artifice excellent ou style bien doux et aproprié, je vous supplie très humblement, Sire, le recevoir tout tel qu'il est en langage plustost gendarme que palatin, ainsi que Pline dédiant son œuvre à l'empereur Trajan s'en excuse, et lui en escrit : M'assurant que vostre bonté ordinaire ne détournera point ses yeux de ce petit présent, pource que comme consacrant à Vostre Majeste le but et l'effet de vraye générosité, c'est faire ce que vostre Poëte escrivant à ce grand roi, François Ier, vostre ayeul, disait :

Me monstre au doigt le vert dédier,
Est à son point la chose approprier.

Et me sera plus que trop, si par cecy seulement je raporte une signification de la fidéle et entière obéissance, en laquelle je demeure pour à jamais très-humble service à Vostre Majesté.

De vostre Sainte-Marie-souz-Bourg, ce 2e de janvier 1578.

LE HÉRAULT

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE

Toute chose qui vit estant composée d'âme raisonnable et de corps, a deux objects : L'un celeste, et l'autre terrestre : car l'âme n'ayant aucun plus grand désir, que de parvenir au souverain bien, qui est la fruition de Dieu, n'aspire que là ; et le corps façonné de la terre, se propose pour but principal en sa vie d'estre Noble. Voylà à quoy ce povre homme terrien misérablement travaille pour avec infinis labeurs parvenir. Or de ces deux objects le premier estant resolu en la conscience de chacun vray et fidèle chrestien, l'autre demeure encore indécis, flottant sur la mer de ce monde, agitée ordinairement de tempestes aigres et furieuses. Qui est la cause que je n'entreprend en ce petit traicté résoudre ce qui est tenu pour confessé par les sainctz et doctes escrits des sçavantz hommes de nostre temps : mais je me tire à part, et prend le party de la terre, afin qu'avec la grâce de Dieu ce que l'homme prétend qu'il estime le plus, et plus opiniastrément recherche, soit déclaré que c'est, et jusques où est la borne qui lui est permis de le poursuivre. Et toutesfois je ne veux pas dire, qu'en une généreuse poursuitte d'honneur on puisse estre noté de moins se ressentir du bien souverain ; car ainsi comme cestui-cy est proposé de Dieu aux hommes pour éternelle retribution de sa miséricorde, ainsi l'autre, qui est l'honneur de ce monde, est par luy-mesme fiché pour blanc, auquel il conduict tous ceux que sa bonté embrasse, pour les faire congnoistre à tous, à la gloire de son saint nom. L'honneur donques est ce but principal, auquel tous les humains tirent toutes les actions de leurs cœurs et courages : car de luy, comme pére, dépend la Noblesse, mère nourrice des fantasies humaines, tellement que sans elles le monde penseroit avoir fait perte entièrement du loïer de toutes ses sueurs et peines. Ainsi la Noblesse icy sera mise en jeu, pour estre declarée que c'est, comment elle s'acquiert, comment elle s'entretient, et comment elle se perd ; afin que le discours que j'en feray soit un

mirouër à tous, auquel se contemplans puissent amender leurs fautes, ou bien se comporter de sorte que la mort ne puisse enseve-lir l'honneur de leur vivant avec si grand soin et labeur poursuivy : et que ceux qui a faux tiltre s'ingèrent ès familles généreuses, soyent recongneuz comme larronz et dégénérés. Noblesse est héritiere d'honneur, comme de son propre père : car de luy provient la source et splendeur de l'opinion généreuse que les autres hommes ont de ceux, lesquelz ils respectent, et auxquelz ilz défèrent toute faveur et bienveuillance. Or, n'est ce autre chose de Noblesse, qu'une persuasion digne de prélature à cause d'honneur, qui s'engendre ès cœurs des humains, ou par vertu, ou par scavoir, ou par richesse, ou bien est imputée aux héritiers des vertueux, sages et riches. Mais il y a bien à faire de forcer tant de sentinelles, tant de barrières et corps-de-garde, desquelz Vertu est environnée, avant que parvenir à elle, et non moins consumer d'huille, travailler et degouter de sueur, pour atteindre et gouster du bienheureux fruict de scavoir et jouir des richesses. Et quand tout est bien considéré, et reduict à sa première origine, Dieu seul est autheur de tout ce bien.

Car ne n'est pas du Levant,
Ponant, ne Septentrion,
Que vient l'exaltation,
Ny grandeur d'homme vivant ;
Dieu seul régnant à son gré
Hausse et baisse le degré.

Voire que noz travaux sont esteintz comme feu d'espines ou paille, si ceste infinie Providence pour l'amour de soymesme ne nous suggère et la matière, et les moyens, et la facilité d'y parvenir, comme il est dict.

Quoy qu'auant jour soyez levés,
Et bien tard vous couchés en pleurs,
Repeus maigrement de douleurs,
Vous mesmes en vain vous grevés;
Mais à tout cœur Dieu bien aymant,
Dieu donne tout comme en dormant.

Ainsi donques il est certain, que les degrez d'honneur qui engendrent et produisent la Noblesse, et la prudence des bonnes lettres, et le comble des richesses et biens temporelz, se departent

selon la sainte volonté de Dieu. Mais en rechercher la cause première serait autant comme si nous voulions entrer au sanctuaire de son incompréhensible Majesté. Duquel l'âme ne nous est permis seulemet de penser, ains en toute crainte estre sobrement sages, et nous contenter, comme vaisseaux d'une mesme terre et d'un mesme ouvrier, de la condition qu'il nous a selon sa sainte volonté destinée. A ceste cause je coupperay icy chemin à une infinité de questions non moins frivoles que dangereuses, et plus resentantes l'inquisition curieuse de beaucoup d'espritz esgarés, que l'effect des bonnes choses, pour le plus modestement qu'il me sera possible, enquerir et informer de la seconde cause qui produict en ce monde l'honneur et la Noblesse.

A la vérité nature nous a tous induictz à aymer, honnorer et preferer ceux, desquelz nous tirons ou espérons tirer ayde, secours et faveur, soit de force et magnanimité, soit de conseil ou recouvrement de nos nécessités, mesme que nous voulons bien aux héritiers de ceux qui nous ont presté la main en noz affaires, estimant estre chose digne de note d'ingratitude, si les autheurs de nostre avancement défaillans, nous ne transferons l'amitié, service et honneur que leur debvons, à ceüz qui nous délaissent non seulement heritiers de leurs facultés, mais aussi de leur nom, faveur et bonne réputation. Voylà une des secondes causes, qui fait reluire les actions honnestes des gens de bien, desquelles la clarté ravit en admiration les autres hommes, et faict preferer les autheurs d'icelles, qui est le vray point d'estre Noble. Mais ces actions engendrées ès cœurs généreux, et produites d'iceux, comme fruictz exquis et désirables, ont plusieurs intentions, desquelles la plus honnorable est celle qui se propose la garde des loix, sauvegarde et refuge des oppressés, chastiment des mauvais, et le repos et société de ses concitoyens ou sujects. Car en vain les gens doctes travailleroient d'escrire et enseigner, si l'assurance de la force ne tendoit à la manutention de l'équité par eux dictée et proposée; et moins de raison d'exercer libéralité, si le trouble permettoit à tous indifferemment ravir ce que bon luy sembleroit. C'est donc la vertu de force et magnanimité qui tient le premier lieu au rang de l'estincelante Noblesse, pour ce que l'effect d'icelle s'engendre du contemnement de la mort tant horrible, et fuie des humains, chose rare et aprochant de la divinité. Dont on faict plus tost preuve d'effect que de mine : car estant un dain couvert de la peau d'un lion, c'est toujours un dain fuyart

et craintif. Et pour ce que l'experience descouvre les cœurs genereux par les actions vertueuses, les exemples des choses bien et heureusement faites servent plus, que les plus subtilz argumentz des sophistes. Ainsi disant à Dieu à ce qui a esté bien dict, je tourneray visage à ce qui a esté bien faict, non seulement de nostre temps, et de celuy que nous touchons du doigt, mais aussi des siecles antiques, si que la succession des actes louables s'entretienne en la société humaine de preux a preux, comme en une consanguinité prochaine d'aages. Certainement entre l'infinité mesme de tant d'hommes passés est une chose lamentable d'en remarquer si peu dignes de ce que je poursuy : c'est d'estre Nobles; comme celuy qui possible daignera lire ce petit traité, le pourra voir à l'œil, toucher au doigt et sentir par effect. Or je me contenteray de peu, afin de ne donner voile au vent en ceste mer immesurable d'histoire, et ne rechercher aussi par trop l'antiquité : veu que, graces à Dieu, nous avons de quoy nous proposer et contenter en ce que la France nous a produict comme mere, avec une discipline domestique d'honneur. Et quand j'auray partout jetté les yeux, remarquant ainsi qu'en un tableau universellement la face de la terre, pour assis présider comme juge, et noter particulièrement les choses bien faites icy ou la, qui rendent les autheurs d'icelles entre les mains de l'admiration, je ne trouveray point, à mon advis, autre Republique plus grande, plus admirable, et comblée de majesté reverée, que celle des Romains : toutefois en douze cens ans presignez par le Vaultour, que sa naissance, son estre et le declin d'icelle est en cours, le nombre des Nobles est si petit, que ce ne sera point six mouches entre cent mille Elephans. Ce qui tourne à l'honneur des principales colonnes de ceste République, et mepris d'une infinité d'âmes paresseuses, qu'elle a jettées, provignées et entretenues. Quoy que ce soit, je me sens forcé par l'image, voire représentation de ce noble, vaillant et brave Cocles romain, encore tout mouillé et armé, néantmoins fumant et estincelant par tout d'ardeur, de courage, de le vous représenter, non pas à cause d'ambition d'honneur, que ces cendres ou mémoire de son nom requiert de vous, mais afin d'avoir ce bien d'estre cy après mieux acompagné d'un grand nombre de semblables à luy. O Chevaliers et Gentilzhommes François, je ne vous esleve pas en cet endroit l'idole d'un querelleur, et hargneux : je ne vous le propose pour maquignon d'honneur non merité ; ce n'est point un mignon

effeminé, encore moins comptoir ou cabinet d'homme confict en avarice ; mais c'est un homme que l'on doit vrayement appeller brave, pour ce que sans aucune crainte de danger eminent, ny respect de la mort, luy seul s'oppose à la furie des lances, dartz, coustelatz, et espées des ennemis du nom romain, faisant rompre le pont du Tybre derrière luy, et puis se jetter et commettre sa vie au cours d'un fleuve tousjours trouble et sablonneuz. Depuis ce temps il n'y a eu Romain, quelque grand qu'il ait esté, qui ne soit demeuré redevable à sa mémoire, les femmes, les enfants, le peuple, les chevaliers, le Sénat, les Temples, voire le sacré Capitole. Et je vous prye, est-ce pas cecy estre noble, est-ce pas un acquest d'honneur au prix de son sang pour estre consacré à l'immortalité? A vostre advis, ceux qui sont descenduz de luy, et bien longtemps après continués de lignage en ce monde, ont-ilz pas deuz estre favorizez de ceste République romaine ? Et le nom et les armoiries d'iceluy non seulement engravées et eslevées en suprême degré d'honneur, pour estre ensuivy de tous ses concitoyens, mais principalement en blasme à ses successeurs en une famille degenerant d'une si brave et si singulière vertu ?

J'ai dist que je ne m'arresterois trop curieusement à la recherche des histoires, qui est cause que délaissant à part les Fabiens, Scipions, Émiliens, Papiriens et Césars, personnages excellens et dignes qu'un Chevalier ou Gentilshomme se les propose pour exemple des actions de sa vie, si la haste ne me pressoit quitter ces hommes suivantz la lumière de nature, tant seulement pour passer en la considération de ceux desquelz Dieu éternel a esté le guidon, afin de couper chemin aux argumentz des tout veuillans, comme s'il estoit loisible et honneste ensuivre, comme la vie, la religion d'iceux du tout execrable et reprouvée. Parquoy reprenant l'addresse des siècles plus antiques, voire avant que Rome fut née, ou pour le moins lorsqu'elle allectoit encor en ce monde, et succoit les moelles de la terre, pour puis après y commander; je vous representeray icy non un géant ou roy enivré de ses conquestes, mais un petit jeune homme, duquel la memoire est et sera, comme ses fais et gestes, éternelle. C'est David, le bien-aimé de Dieu tout puissant, lequel s'est opposé sans aucun esgard de péril, à l'opprobre que Goliath attachoit à la nation d'Israël, non pas qu'il se formalizast pour le prix proposé par Saul, l'alliance du Roy, la beauté de Michol, l'advancement de sa maison et un comble d'honneur mondain; mais

seulement estoit touché du deshonneur qui pendoit sur la renommée de son pays. Et cela est proprement estre genereux, quand sans respect de soy on entreprend pour le salut d'autruy, avec raison, la deffense des affligez. Mais voyons aussi comment il est poussé, conduist et ramené. Cest esprit genereux le met en inquietude de relever d'opprobre sa nation, l'espérance de bien le conduict, et de l'assurance du faict, il se dresse le chemin pour le retour. Il y a davantage; car c'est un enfant contre un homme aagé : un petit contre un géant; berger contre un gendarme; tout nud contre un armé; une fronde contre une espée. Et néantmoins l'enfant, petit, berger, tout nud, avec sa fronde, rapporte les despouilles, et l'esprit de l'homme aagé, géant, gendarme et armé. Voilà que tout gentil coeur doibt avoir pour blanc de singuliere vertu pour l'ensuyvre, et mirouër ordinaire pour y contempler et amender ses actions. Encor ne puis-je laisser Israel, et me semble que je ferois tort à Jehu et Judas Machabée; desquelz le premier delivra bravement le peuple de la tyrannie d'Accab et Jezabel, restituant le pur service de Dieu; et le second, constamment jusques à sa mort repoussa le joug sacrilége, que le roy Anthiocus imposoit à sa patrie. La considération de ses actes devroit esmouvoir une infinité de gentils cœurs, et les pousser a faire le semblable.

Ainsi doncques ayant sejourné en Palestine quelque temps, et peu remarqué d'hommes entre beaucoup, pour la haste que j'ay d'arriver en la France, je ne me scaurois garder en passant de jetter les yeuz sur la Grèce autant fertile de gens de bien, comme elle a produict de monstres cruels et tirans à son des-avantage. Je recongnoy certainement icy deux voisins dignes d'honneur, car m'arrestant à un nombre infini de semblables à Périclès et Thémistocle, sources de séditieuse ambition, seulement je cerche des cœurs genéreux, libérateurs et protecteurs de leurs patries. En quoy ces deux victoires de Leuctra et de Mantinée, que Epaminondas a laissé pour tesmoignage qu'il avoit esté en ce monde, au lieu d'enfans qu'il n'avoit point, sont suffisantes de le renger avec les immortelz mortelz. Ce gentil capitaine ne délivra pas seulement d'oppression ses concitoyens Thébains, mais le premier aprist aux Spartiates à aprendre d'estre vaincus; et ayant, avant de mourir, congnu que son bouclier luy estoit demeuré, fist tirer le dard qu'il avoit au travers du corps, disant : Je laisse à ma patrie Leuctra et Mantinée, mes filles, en mémoire perpetuelle de mon nom. C'est la

voix d'un brave capitaine mourant pour son païs. Et bien que cestuy autant sage philosophe, que vaillant guerrier, resplendisse par tout de gloire, le dernier de tous les Grecz en ardeur et magnanimité de courage, Philopemen n'en a pas moins; car pour la mesme liberté de son païs estant heureusement et honnorablement tué, receut de ses ennemis et amis la couronne d'éternelle renommée.

Or, est-il temps maintenant de prendre terre, et retenant seulement la souvenance de ces vaillans capitaines estrangers, d'entrer en ce fleurissant royaume de France, pour de provinces en provinces, villes, palais et maisons de plaisir tirer en lumière, et eslever les statues de tant de Rois, Chevaliers et Gentilshommes qu'elle a produictz, eslevez et entretenuz, non seulement pour acroissement de sa grandeur, mais aussy comme essaims de mouches à miel en jetter et ameubler les nations estrangères. Mais avant que d'embarquer, il sera aussi bien agréable pour le souvenir du passé, tourner visage aux païs que j'ai laissez, et signamment remarquer les vertueux Princes et Chevaliers français qui ont avec honneur commendé aux estrangers, et faict preuve de la nourriture de France, en toute piété, force et droicture. Et autant que infiniment peut porter ma veue, et de bien loing, vous pouvez recongnoistre en Judée Godefroy de Buillon, duquel les actions belliqueuses exemptes de tout soupçon d'avarice, volupté et ambition font preuve suffisante de ce qu'il a esté, spécialement que la seule piété de sa religion luy a conduict, la force de son courage faict entrée contre les efforts de Salladin, et la droicture de ses jugemens maintenu au repos et contentement des Barbares, non pas luy seul, mais de ses successeurs second et troisiesme Baudouin de Bourgk filz aisné du conte de Rethelois. Que si suivant ceste mesme volte vous sejournés en Grèce, vous y trouverez Robert conte de Flandre, empereur de Constantinople, et deux ou trois de nostre nation. Puis en passant par Cypre, vous verrez la maison de Pierre de Luzignen Roy de ce beau Royaume et fertile. De là singlant en Cecille et Naples, ce vous sera plaisir et profict d'entendre que les premiers Roys de ces lieux estoient de la maison de Normandie, autrement dicte des Guillaumes, descenduz du sage et vaillant Roger, lequel le premier érigea une province d'Exarcat en Royauté; et que depuis la maison d'Anjou y a aussi en mesme degre heureusement commandé jusques à Jane de Duraz, dernière de ceste maison, dépossédée par les armes d'Alphonce d'Arragon au pourchas du pape de Rome. Si à main gauche

vous considerez l'Espagne, que sera-ce autre chose qu'un champ bien ample des entreprises honnestes des seigneurs francois pour le tuition du droit de la maison de Castille contre celle d'Arragon, et combien de faictz d'armes, pour ce faict, sans considération autre que d'honneur, par ceux de notre nation ont esté recommandez, voire et continuez jusques a ce que par le mariage de Ferdinand et d'Isabel de deux conronnes on n'en a faict qu'une telle que aujourd'huy nous la voyons ? Aussi n'y a-t-il pas loing d'Espagne en Angleterre, et me semble pour le plus, qu'il ne scauroit y avoir que cinq bonnes journées. Par quoy si vous faistes voile en ceste isle tant renommée, le petit Richard de Normandie vous fera entendre que, arrivant en ce Royaume, et debarquant tumba les deux mains à terre, s'escriant : Je vous prend tous mes compagnons, à tesmoings, que je prend possession de ceste terre. Et combien de fois il y a combattu, combien enduré de travaux et de peines pour réunir les volontez des Anglois, perduz et dissipez par dissensions et divisions domestiques, voire avant que d'en avoir obtenu le sceptre comme il a faict ! Quant à la nation escossoise, estant de toute ancienneté à demy Françoise, sera assez de vous dire qu'elle a voulu tousjours ce que nos Roys luy ont tousjours conseillé. Ainsi regardans de toutes parts à l'environ de nostre France, ne reste plus que l'Allemagne, laquelle comme de grandeur d'étendue est dite toute grande, aussi est-elle garnie d'hommes de corsage et courage bien grandz. Toustetois elle ne peut nier, que plusieurs de nostre nation ne leur ayent commandé avec honneur. Je ne veux point icy parler de Dagobert, et autres, encor que les vestiges et donations faictes aux églises, tesmoings les pancartes anciennes des lieux, et les armoiries imprimées en leur monnoye pour la plus part des anciennes le déclarent assez. Mais je désire descouvrir les monumentz de Charlemagne, Loïs le Débonnaire, de Loïs son filz, qui eust pour son partage ceste partie d'Allemagne, laquelle est entre le Rhin et le Danube, contre Lothaire son frère aisné, auquel demeura l'entre-deux du Rhin et de la rivière de Meuze, jusque au mont de Jeu, aussi la Provence et l'Italie, avec la dignité impériale, restant à Charles dict le Chauve plus petit, le surplus depuis la riuière de Meuze et le mont de Jeu jusque à l'Océan et monts Pyrénées : et ceste partie dernière retint particulièrement le nom de France commun par cy devant à tout le surplus. Néantmoins on ne me pourra pas arguer de vouloir à faux tiltre emprunter ces graves et ver-

tueux princes de l'Allemagne, pour les attribuer à la France, et du lustre d'autruy brunir et faire reluire nostre nation, si celuy qui, possible, lira ce discours, a patience de voir ce que j'en escriray à la vérité; et certes la considération de ce faict est louable, et non à mespriser, pour le préjudice qui en ensuit.

Or il me souvient, que de ma plus grande jeunesse, estant à Strasbourgk, lors que Charles-Quint assiegeoit Sainct Disier, je devisois avec Jean Sleidan, homme d'honneur et mon amy, sur ce qui avoir meu messieurs les Electeurs à préférer Charles le Quint à François premier, y ayant ce me sembloit occasion plus grande de nostre costé que de l'Espagne. Lors en riant me fist responce, qu'il y avoit un prouerbe en Allemagne qui disoit ; Qu'il faisoit bon estre amy des François, mais non voisin, et qu'un roy de France estoit trop roide et grand pour l'authoriser d'avantage. Puis, dit-il, vostre roy ne peust estre empereur, parce qu'il n'est pas Allemand. Je respond à cela, que les voix des électeurs estoient libres pour eslire avec bon jugement un prince chrestien de quelque nation et famille qu'il fust. Lors me va quérir vn petit livre en latin assez mal dégraissé, imprimé à Paris à l'enseigne de l'Eléphant, qui s'appelle des Regalles de France. En ce livre, l'autheur allègue une Decretalle, qui porte ce mot : Le Roy de France ne peut estre Empereur, parce que il n'est pas Allemand. Cela me picqua fort, estant pour lors bien jeune, et luy fiz responce, que Philippe Auguste avoit bien monstré au Pape, que ce n'estoit de son faict penser ou prendre authorité en la distribution des honneurs et Royaumes terriens ; et que puis qu'il ne m'alleguoit que une Decretalle, il scavoit de quel poids estoient ces loix entre ceux de nostre religion. Il se prit à rire et m'en donna librement absolution. Mais parlant à bon escient, me monstra ce que en avoit escrit Cuspinian, secretaire de l'empereur Maximilian, car Carion n'éstoit encor lors en lumière. Et là debatoit toutes les circonstances qu'iceluy Cuspinian allègue. Scavoir, que Charlemagne parloit allemand, que premier avoit donné noms à quelques vens et mois en langage allemand, qu'il avoit fondé plusieurs monastères en Allemagne, desquelles les pancartes estoient couchées en langue vulgaire germanique : mais principallement qu'il estoit né à Inguelmhein. A tous ces pointz premiers me fust facile de satisfaire, pour ce qu'il n'est pas inconvenient qu'un François parle allemand, et qu'il donne noms en ceste manière de parler, bastisse et fasse coucher en mesme langage lettres des dotations des églises. Cela

s'est veu en plusieurs, comè mesme de nostre temps est Charles cinquiesme, qui a peu selon le naturel et langues des nations auxquelles il commandoit, faire de mesme. Or ne restoit-il que ce point douteux du lieu de sa nativité. Car dire que c'est Inguelmhein, ne se peut assurer, parce qu'il n'y a autheur aprouvé qui en fasse mention, autre que Cuspinian, et Carion qui l'a tiré de luy. Qui plus est, Enguerad qui estoit de la chancellerie de Charlemagne, au livre qu'il escrit de la vie d'iceluy, imprimé à Colongne, dit au commencement qu'il ne peut assigner le lieu de sa nativité, n'estant congnu pour lors d'homme des siens. Que si cestuy la ne l'a sceu, qui estoit de sa maison, et de la suitte de sa court, comment-est que Cuspinian l'a congnu, ou qui luy a faict entendre? Bien est vray qu'il est enterré à Aix; mais aussi Enguerad assez de fois tesmoigne que Charlemaigne fist sés pasques à Attigny, passa les festes de Noel à Attigny, petite bourgade, mais remarquable, non loing de la ville de Rheims, auquel lieu semble que ce fust le sejour de cest empereur, pour le déduit de la chasse, à cause des bois. Et pour venir au point, Ottho, évêque Frisigen, de nation allemand, et oncle de Henry le Quart, empereur de la maison de Luxembourg, en sa Cronique dit, que l'empire est demeuré entre les mains des François cent dix ans, commençant à Charlemagne et finissant au successeur de Charles le Chauve.

Ce que approuve et rend très-certain Jaques Philippes, italien, cardinal du tiltre de Sainte-Croix, en son histoire qu'il nomme le supplément du supplément des Croniques, homme fort seur et véritable en ses supputations. Ainsi voilà un allemand et un italien qui rendent tesmoignage à l'encontre de Cuspinian. On voit aussi, comme Loys le Débonnaire et Charles le Chauve, son fils, ont eslus leurs sépultures à Metz, ville ancienne et honnorée en la France. Fait encore moins ce qu'aucuns des nostres ont escrit indiscrètement, que lorsque Hugues Capet s'attribua la couronne, les roys de la Maison d'Allemagne qui commandoient en la France, cessèrent, et la Maison aussi, ne regardans à ce qu'ilz disent après, que Charles de Lorraine, de la Maison de Charlemagne, et vray héritier de la couronne, fut pris par Hugues Capet; car s'il estoit Lorrain, il estoit François, veu que ceste province estant réunie à la couronne de Charles le Chauve par le trespas de Lothaire, son frère aisné, y est tousjours demeurée, combien que par plusieurs fois et à plusieurs hommes elle ait esté donnée en appennage et récompense; et que l'on

regarde pourquoy, c'est que Charles le Simple fut noté de ce soubriquet, sinon à cause d'auoir promis à Othon, premier de nom, et de nation empereur Allemand, investir et faire donation à ceste province de Lorraine en Austrasie, nation de la France et qui luy avoit pleu.

C'est une chose tenue pour toute résolue que depuis que les Gaulles ont pris le nom de France, les provinces enclavées en la nomination des Gaulles ont été nommées Françoises, et par conséquent et l'Austrasie et l'Alsace, et ce qui est compris en ces régions de la Gaulle-Belgique, depuis le Rhin, dictes à bon droit Françoise. Ainsi soit de par le pére Pepin, prince Austrasien, Charlemagne sera françois, soit comme dict Pétrarque au triomphe de renommée, qu'il est lorrain, aussi sera il françois; et en est la conclusion véritable, sans avoir esgard à la distinction que font aucuns Allemans de France orientalle et occidentalle; car ce qu'ilz appellent France orientalle, est dict proprement Franconie et non pas France. Voilà qui est la cause que plus librement et surement j'attribue ces princes à icelle, et leur dignité aussi. Mais je ne veux pas nier que les majeurs français n'ayent passé et séjourné en Franconie, y délaissant mesme le nom pour signal et marques de leur séjour : ainsy je diray toujours de ce que ie puis congnoistre, que ces deux nations ont esté si conjointes de sang, affinité et bienveillance, que dire autrement seroit dissocier ce que nature a voulu estre uny et conjoint. Mais la Decretalle alléguée est de si grand poix en la conférence des affaires, que beaucoup des ennemis de ceste couronne s'en aydent pour exclure du tout nos Roys des honneurs qu'ils se peuvent départir en l'Empire.

Or c'est assez discouru avec ce bon Sleidan. Le but de ceste conférence est double : car l'un est pour briser ceste belle loy papale, laquelle exclud nos Roys de la dignité impérialle, de laquelle mesme la bulle dorée et institution première des Electeurs de l'Empire faite par Hiltebran, saxon de nation, autrement Grégoire septiesme, ne fait aucune mention, encor qu'il se puisse clerement appercevoir que Hiltebran a procuré vne telle élection pour à jamais contenir la dignité imperialle en sa patrie. L'autre but est que Charlemagne estant de la nation françoise, soit proposé aux François, afin que recongnoissant en ce preux un exemple de toute piété et vertu, ils soient plus enclins à délaisser les vices, et ensuivre les actions louables et généreuses. Car, à la vérité, si vous considérez la ma-

nière de faire de ce Prince, et dedans et dehors, c'est-à-dire en la maison et aux champs, ce vous sera vn plaisir singulier la remarquer, et honneur, de faire le semblable. Sa maison estoit une escolle publique d'honneur, de pudicité et de bonnes lettres. Voyez l'institution et addresse des Princes et Chevaliers, la nourriture domestique mesme de ces filles à filler et à la cousture, et la diligence d'Alcuin professeur des langues, jusques aux despens d'iceluy Charlemagne, bastir les fondements de ceste grande et admirable Université de Paris. D'autre costé, si vous prenez garde au nombre des batailles données, victoires obtenues, Roys estrangers domtez, tirans dechassés, Sarrazins repoussez, qui est-ce que vous me pourez représenter entre les vieux Césars et capitaines, pour estre justement comparé, sauf toutesfois ceux qui ont eu le commandement universel des choses en la terre, pour la pluspart, comme Julles, Auguste et Trajan? Mais d'autre part ce prince les délaisse bien loing derrière luy en la poursuite de vraye et pure piété, en laquelle il a esté si ardent et curieux, que pour les affaires de dehors des guerres et batailles, il n'a laissé de procurer et faire par son authorité assembler cinq Conciles généraux pour le reglement des églises et repurgement des erreurs et fautes d'icelles. Cecy est vrayment estre chrestien, protecteur de piété et justice, et le surplus empereur généreux, vengeur des opprobres d'autruy, seureté des bons citoyens et sujetz, et l'ancre et refuge d'honneur et de Noblesse. Aussi est-ce par luy que je fais entrée au palais de la France, resplendissant de toutes parts de trophées, gloire et insigne renommée. Mais que diray-je ici, de quel costé me tourneray-je? Comment est-ce que je pourray particulièremet assigner à un chacun de nos Rois le mérite de leur propre vertu? Encor que je confesse qu'il y a eu de l'homme en tous, toutefois plus ès uns, ès autres moins; si est-ce que recherchant exactement, vous y trouverez des Augustes, sages, bienservis, preux, pères du pays et des bonnes lettres, comme Philippes, Charles-Quint, Charles septiesme et huitiesme, Loys douziesme, François premier et Henry second. Ne voulant cependant frustrer les autres du mérite de leurs triomphes, mais afin seulement de ne séjourner ou ennuier plus tost que de donner plaisir. Afin aussi de n'entrer au sanctuaire de noz roys, hommes consacrez à Dieu éternel, pour la tuition de ceste couronne, et qui sont, comme l'on dict, hors du hazard du tablier, ou plus proprement, du dé, ainsi que porte le proverbe ancien; faisant nostre retraicte sur ceux

qui leur sont sujets, et qui n'ont deu cercher autre grandeur, qu'en leur faisant très-humble seruice. Car de cest estat, et les Princes du sang, Chevaliers, Seigneurs et Gentils-hommes, et tous autres dépendent tellement, que ce leur est honneur singulier, si leur service trouve grâce devant leurs Majestés, pour note de Noblesse à eux et leur postérité, d'avoir en bien servant aydé à la tuition et défence de ceste République, exposant leur vie au hazard de la guerre et employant leurs facultez libéralement en la subvention nécessaire et honnorable des soldats. Mais en pensant éviter vne Caribdis en la multitude des actes louables de nos Roys, je retombe en Sylla et en un océan immesurable des services infinis d'un nombre incompréhensible de Princes, Chevaliers et Gentils-hommes, qui ont presté la main et cimenté de leur propre sang le bastiment du palais révéré de ceste couronne de France : tellement que baissant la veue sur chacune province de ce royaume particulièrement, à grand peine puis-je eschapper non pas seulement des plus petites logettes de Gentils-hommes, que je n'y trouve quelcun de leurs ancestres digne de prélature, à cause d'honneur acquis par sa mort en la défence du pays et de l'authorité de son Prince. Ce serait donques une entreprise surpassant la capacité de mon esprit, vouloir extraire de toutes les familles généreuses de ce Royaume les hommes vertueux, qui servent en leurs maisons privées, comme de patronnage et exemplaire à leurs successeurs domestiques pour les imiter et ensuivre : et en eslever aucuns seroit abaisser les autres, de façon que cela ne se pourroit bonnement faire, sans engendrer ou envie ou malveillance. Vous me donnerez toutesfois tous congé, s'il vous plaît, d'en produire un seulement en ce grand nombre, qui est tel que la mémoire mesme en esjoit les successeurs, et ravit les volontés des gens d'honneur à le seconder d'un franc et libéral courage. C'est Bertrand du Guesclin, l'honneur et pourtraict des vrais Connestables de France, en la vie duquel et poursuitte de ses actions pourrez congnoistre une admirable constance en ses adversitez, et un cueur du tout indomtable par inconvénient; en la guerre une magnanimité et force insupérable; en la paix, traictable et libéral plus que ses moyens ne le pouvoient porter, comme assez en font foy les cent mil florins d'or, cachez en un convent, departis par sa femme aux Chevaliers dévalisez durant la prison de son mary. Mais sur toutes choses sa fidélité constante au service du Roy son maistre, voire jusques à la mort, ferme la bouche aux envieux et à l'envie,

et le rend immortel en la mémoire des hommes, autant que ceste couronne durera. O roy Charles, tes victoires sont congnues, les Anglois les confessent : mais cestuy et autres braves capitaines et soldatz y ont part : toutesfois ta bonté ne se partage avec aucun en la recongnoissance des services de Guesclin, honorant ses os de sepulture à tes piedz. Roy digne d'un tel serviteur, serviteur heureux de rencontrer un tel maistre !

Voylà des statues d'hommes généreux, eslevées et proposées en public, tant dehors nostre France, que dedans : lesquelles une jeunesse bien nourrie et affectionnée à la vertu, ne peut à pleine veue contempler, sans estre esguillonnée à suivre les traces des actions d'iceux, certainement sans rougir, ou mourir (comme l'on dict) de honte, ne doit s'en distraire : ou en faisant le contraire, estre notté de la plus horde et salle tache de villenie, qui jamais ait dénigré le plus ord et salle villain de ce monde. Or puis que chacun tend à ce blanc de Noblesse, pour laquelle acquérir en suivant la vertu, faut non seulement se submettre aux dangers et hazardz périlleux des entreprises belliqueuses, mais aussi patiemment attendre l'événement douteux et incertain du succès des affaires, pour à la fin, suivant le temps, se souvenir et se resjoir avec ses amis des labeurs et peines passées. Cependant effacer du tout de noz pensées que l'impression de Noblesse se puisse délaisser à noz successeurs par bastiments superbes, despence en superfluité d'habitz, excès en grandes cheres, et poursuittes deshonnestes et non licites d'amour. Car le temps ruine les bastimentz, ronge les habitz, oublie les bonnes chères, et plus que souvent apporte une repentance nécessaire aux lubriques et effeminez : Et au contraire les briefs labeurs de vertu, une volupté bien heureuse, accomplie et éternelle. Que si tu veux bastir, considère Godefroy de Buillon en sa tente assis sur un botteau de paille, qui oit la harangue des Ambassadeurs de ce superbe Salladin. Si j'avois à choisir un bastiment de renommée, j'aymerois mieux la case et borde champestre de Romulus ou Cincinatus, que les estuves de Neron ou Heliogabalus. Si la pompe te plaict, pren garde aux pantoufles de Charles le Quint, et à sa robbe de nuict : voire encore si tu veux, emprunte le chappeau de Loys unziesme, avec son image de plomb, qui tant ont cousté aux Anglois. Veux-tu estre traité délicatement, assiez-toy à la table de Charles septiesme, et mange avec luy d'une couple de poulets, et d'une queue de mouton grillée. Et te souvienne que les naveotz ou

raves, que ratissoit au coing du feu l'antique Fabricius, surpassoient les délices et contentement des Samnites. Ou bien si ta jeunesse te chatouille, représente devant tes yeux ce grand et invincible Charlemagne, en la nourriture de ses filles : et si tu l'estimes trop aigre, tu as de quoy paistre ta veue en Scipion l'Affricain, lequel victorieux en l'aage de vingt-deux ans s'abstint de la rare beauté de la fiancée du roy Massinissa.

Le vray point donques de Noblesse ne se peut effacer, que par faire les choses contraires à ce qui cause la noblesse. Car estre vraiment noble, est suivre la vertu, laquelle est non d'un, mais de plusieurs effectz, lesquelz prennent tous une nomination, comme plusieurs enfans le nom d'un mesme père. Ainsi que nous disons justice estre vertu, magnanimité, libéralité, force, tempérance, patience, et les autres, desquelles néantmoins la justice a tousjours esté estimée comme aisnée, et celle qui contient souz elle, et en elle toutes les autres. A ceste cause si tu as envie d'estre réputé Noble, il faut prendre peine de forcer les barières de labeur par un gentil courage : afin de parvenir à l'effet qui annoblit la personne. Comme faire droit à un chacun, entreprendre avec raison la deffence des affligez, et sans espérance de rétribution; et non-seulement des affligez, mais aussi de son pays, et de l'authorité de son Prince : c'est ce qui fait les Nobles et les rend admirables. Toutesfois il y a eu un moine Carme nommé Mantuan qui, en ses Eglogues, en dépeint une d'une autre façon. Il introduit deux bergers s'informant l'un de l'autre d'où viennent les Gentils-hommes, qui sont tant honorez. L'un d'iceux, le plus sage, instruit son compagnon par une fable, que portoit la coustume de ce temps là, principallement entre les prescheurs, et dict, que long temps après qu'Adam et Eve furent creez et mariez, et qu'ils avaient desjà beaucoup d'enfans, Dieu s'advisa un dimanche au matin d'aller visiter Eve en son ménage, laquelle il trouva qu'elle parachevoit d'habiller le dernier de ses petitz enfans. Elle se lève et va au-devant du Seigneur qui luy demande ce qu'elle faisoit. Elle luy respond : Tu vois, Seigneur, que je parachève d'habiller les enfants que tu m'as donnez. Et le Seigneur les regardant tous, prit Abel par la main, l'interrogeant comment il s'appelloit. L'enfant respond : Abel, Seigneur. Comment me congnois-tu, dit-il? pour ce, dit Abel, que tu es le Créateur du ciel et de la terre, de mon père et de ma mère. Et quel jour est-il aujourd'huy? respondit : le jour du repos. Le Seigneur demande pourquoy? Pour te

révérer, dit Abel, et te rendre tout honneur et actions de grâces. Ces responces pleurent au Seigneur, et le prenant par le menton, le bénit et luy dit : tu seras mon Église. Et continuant aux autres, et trouvant en tous une bien sage responce, les bénit aussi tous, leur distribuant les estatz de Noblesse et de justice. Puis s'enquérant d'Eve si c'estoient là tous ses enfans, elle qui sçavoit que l'on ne pouvoit mentir à Dieu, dit : non, Seigneur ; car j'en ay encor un aisné de tous, mais il est indomtable. Et le Seigneur le voulut voir, commandant qu'on le fist venir. Les petits enfants eurent ceste charge, et à grande peine l'ayant trouvé le peuvent tirer hors de la creche des vaches, ses cheveux tous entortillés de festus et de plumes, chassieux, morveux, tout plein d'ordure et de fange; d'une veue torte, et bigle, avec un visage refrongné, à demy pleurant et grondant. Estant produit, le Seigneur luy demande : qui suis-je, mon amy? Et il respond : je ne sçay. Plus demande : quel jour est-il aujourd'huy? Respond : je ne sçay ; et le tout en rechignant. Alors Dieu irrité le maudict, et dict : Cain, tu serviras et ta postérité à jamais à tes frères, et seras homme de labeur et de peine. Voilà, dit le berger, de qui nous sommes venuz pour n'avoir congnu Dieu, et estre ainsi ordz et salles que nous sommes : et au contraire les Gentils-hommes, qui sont si sages et joinctz comme esmerillons, congnoissans Dieu, sont issuz de ceux-là, qui en ont eu la congnoissance et la crainte. J'ay mis icy ceste fable, qui est de celuy que j'ay nommé, Italien, désirant que telle persuasion fut encrée, voire cisaillée ès cœurs des enfans de noz Gentilz-hommes, tellement qu'ilz estimassent tous estre du tout villains, s'ilz n'avoient la congnoissance et crainte de Dieu, vray commencement de la sagesse, et comble de générosité : car, quant à estre propres et jointz, ilz ne le sont que trop, et trop peu diligens au surplus. Ainsi pour certain celuy qui se sera proposé d'estre noble en ce monde, aprenne premièrement à congnoistre le but principal, où doit tendre toute personne, et puis s'exercer ès actions du corps en la terre; afin d'aquerir en bien faisant et renommée glorieuse, et la jouissance des biens temporelz; comme disoit par reproche de son fils le bon Menedemus en Térence.

J'acquis du bien et de la gloire,
Tout par les armes de la guerre.

Et ne faut pas estimer qu'autrement tu sois aucunement Noble,

encor ou que par succession de tes ancestres genereux tu prennes le cry et les armes de leur maison, soit que par benefice du Prince, par achapt ou faveur tu empruntes ceste qualité; car le Prince a bien le pouvoir de te faire riche, mais homme vertueux, non : parce que vertu est une action du cœur, sur lequel les Princes n'ont aucune puissance. En un escu faux, ou un teston de mauvais alloy l'impression du coing du Roy est bien empreinte : cependant c'est un escu faux et un teston faux, dezquels on ne faict aucune estime, mais demeurent avec leur marque en mespris à un chacun. On dict qu'une fois en un mesme jour le bon Duc Anthoine de Lorraine fit exécuter un faux-monnoyeur, et declara Noble un roturier à la prière de quelqu'un des siens. Lors un Gentil-homme qui était à luy, et lequel il escoutoit volontiers, luy dit en riant : Monsieur, vous avez faict pendre aujourd'huy un povre diable, qui ne faisoit que des Carolus à l'espée, si vous n'estiez Duc, que feroit-on de vous qui faictes pis? Et que fay-je? respond le Duc. Des faux Nobles, dict le Gentil-homme : vostre monnoye est descriée. Le bon Prince se prit à rire, et congnut bien qu'on luy disoit vray. Or est-il donc nécessaire de mettre la main à la charrue, et si avant cultiver et planter le coutre et soc d'icelle au champ de genereuse Noblesse, que la Republique en temps et saison en puisse recueillir le fruit bien-heureux et desiré qu'elle en attend.

Ainsi qu'un jour en plein Theatre des Atheniens le Herault prononçait ces vers d'Euripides,

> En labourant Vertu si avant le soc fiche,
> Que les tressaintz conseils fait germer, et defriche.

Tout le peuple jetta les yeux sur le bon Aristide, aussi à la vérité,

> C'est une chose belle, estre monstré du doigt
> Disant cest cestuy, ou cestuy la qu'on voit.

Mais c'est encore chose plus belle d'accomplir les actes qui sont cause d'estre monstré par honneur. Si tu veux donc avoir la reputation d'estre Noble, il faut s'esvertuer, et travailler en la considération et execution des faitz honnestes et genéreuz, pour avec piedz et mains s'efforcer à les ensuivre. Et voilà comment on fait acquest de vraye Noblesse, à la conservation de laquelle y a autant ou plus de travail qu'en l'acquisition. Car ainsi que toute bonne terre est

subjette à la guerre, de mesme la vertu est à l'envie, d'autant qu'il semble que de la nativité d'icelle envie ait pris accroissement, laquelle se bande ordinairement contre ce qui est vertueusement produict. Tu ne verras pas plus clerement une petite paille en un Diamant, qu'envie remarquera une legere faute en un homme de bien, de sorte que les Tirans mesme n'ont eu occasion plus grande de tourment, que par envie. C'est celle-là aussi, qui s'oppose par tous moyens à l'encontre des desseins excellens des braves hommes, en aneantissant ou detournant l'honneur merité aux depravez et faict-neantz ; afin de r'alentir et amastir leurs courages. Celuy donc qui voudra conserver bien longuement la réputation de Noblesse en sa maison, qu'il rempare et retranche ordinairement contre les entreprises envieuses. Or la noblesse s'entretient par trois moyens : sçavoir, par imitation, tiltre, et distribution d'honneur, et recompense par le Prince. Car ayant un exemplaire de quelcun de nos predecesseurs honnoré pour sa bonne et sage conduite, et duquel la famille a esté signallée et par luy couchée au rang des illustres, c'est à nous a faire de suivre les sentiers qu'il a tenuz, afin que cheminant rondement, nous puissions contenir ceste honorable reputation acquise par ce predecesseur en nostre maison, qui est chose rare, et argument tres certain de la benediction de Dieu, avoir plusieurs en une mesme race successivement imitateurs l'un de l'autre en generosité de courage. Car si vous examinez toutes les illustres familles, vous en trouverez peu héritières en ceste qualité et en succession, voire quand vous vous arresterez en la ville de Rome, en laquelle plus qu'en nulle autre, y trouverez d'institution domestique d'honneur. Neant-moins il y a eu toujours quelque depravé, auquel defaut plustost que de besoin, la bonne reputation de sa famille acquise par la vertu de son prédecesseur. Entre les Romains la maison et famille des Scipions a esté excellente, toutesfois vous voyez quelle imitation il y a eu en la succession, par-ce mesme que Ciceron en tesmoigne, quand il dit : Combien imbecile a esté le filz de Puble Scipion, celuy qui t'a adopté. Certainement il fut tant imbecile, qu'en la brigue qu'il dressa de la Preture, le Secretaire de son père fut préféré à luy par les suffrages du peuple : de sorte qu'il eust de ce lieu reporté honte, si le serviteur, en recongnoissance du pere, n'eust quitté au filz, et cedé le droit qu'il y avoit ; qui tourna au serviteur à plus d'honneur, que l'adjudication de la Préture. Si je voulois poursuivre, je produirois une infinité

de garnementz, qui ont esteint par nonchallance et fetardise la clarté de leurs majeurs. Et desirerois que je ne sçeusse en monstrer de nostre France ; mais la multitude me garde d'en alleguer, pource qu'au grand regret des gens de bien il y en a plus que trop, qui se declarent telz. Suffira donques que nous sachons, que poursuivre les aires des vertueux, est le commencement d'estre Noble et le vray entretien de Noblesse, pour laquelle perpetuer et recongnoistre, le tiltre a esté inventé, afin de ne frustrer du loyer proposé les poursuivantz. Or le tiltre est double : sçavoir un de parchemin et de papier, l'autre du cry et armes. Quant au premier, on s'en peut bien servir pour les occurrences qui adviennent, comme de traitez de mariages, denombrementz et adveuz de fiefz, commissions honorables en temps de guerre, et de paix, et pancartes des collations d'honneurs par le Roy ou Prince. De toutes lesquelles choses avoir quelque enseignement, est bon, et tiennent lieu d'indice de ce que noz majeurs ont esté.

Mais je tiens mieux dict ce que le feu Cardinal du Bellay avoit coustume de dire, que la noblesse d'un homme estoit bien petite quant la preuve d'icelle se faisoit par la chambre des Comptes seulement : comme s'il eust voulu tesmoigner, que l'on couche ce que l'on veut en du parchemin, et du papier ; mais que la plus certaine est celle qui est d'illustre renommée, à cause de bien faict engravée en la memoire des hommes. Et à dire vray, ceste cy est la plus seure, combien que qui peut avoir l'une et l'autre, ne fait pas mal. Et d'autant que la premiere encherit le parchemin en ce Royaume, je ne passeray pas plus outre, craignant de mettre enchere aussi sur le papier. Mais je deduiray par le menu le second point du tiltre, qui est le cry et les armes, deux nottes particulières et differentes : et neant-moins si conjointes, qu'elles sont inséparables. Or le cry emporte autant que le surnom que nous appellons, à l'endroit des Roturiers : car ce qui est dit surnom, pour le regard de Aubriot Prevost des Marchans de Paris, est proclamé cry de la maison de Bouciquault, Mareschal de France, sçavoir Aubriot surnom, et Bouciquault cry. Et ce mot de cry a esté dict de crier : parceque les faits vertueux de quelcun ayant esté congnuz, et, comme par manière de dire, publiez et criez par le monde, font que le surnom de ce genereux est faict cry honnorable à sa postérité, comme à son de trompe et cry public. Le cry de la Maison Royalle est, France : d'Angleterre, York : d'Écosse, Stuart : d'Espagne, Castille : de

Bourgongne, Bourgongne ; et ainsi des autres maisons tant d'Italie, que d'Allemagne, et autres Royaumes, principautez et potentatz de ce monde, comme mesme l'illustrissime Seigneur de Venise a pris Saint-Marc, pour cry de sa principauté. Mais encore que ceux icy soieut premièrement et proprement Cry, si est-ce que le surnom des autres familles inferieures (neant-moins aiant reputation de Noblesse) ne laissent pas d'user de cry, et n'y a que ce different : c'est qu'il est permis seulement aux subjetz Nobles user de cry és festins et banquetz solennelz de leurs familles : et les autres en usent és journées de batailles, assaux, et deffences de villes, rencontre, tournois, festins, voire és proclamation d'edictz publics, de paix, de treve, et autres negociations, et non les autres : car en bataille n'y doit avoir que le cry du Roy ou Prince pour le parti duquel on combat, combien que par ci-devant environ cent ou six vingts ans il fut permis aux Princes inférieurs, voire jusques aux Chevaliers banneretz user du cry de leurs familles, ainsi que lisant les histoires domestiques et estrangeres le pouvez apercevoir ; et congnoistrez ordinairement, que outre le cry general plusieurs Chevaliers allans à la charge, prenoient le cry de lenrs maisons : et pour certain s'estoit une chose bien fort utile, et qui ne se devoit empescher pour les causes que j'en escriray, quand je viendray aux armes. Par le cry donques on congnoist de quelle famille on est, et messied, ou plustost est chose presque sacrilege, de s'attribuer le cry d'une autre maison, et encore plus quand on en est indigne et que l'on veut par les labeurs d'autrui entrer en la moisson de la reputation honnorée d'un autre.

Joint qu'un tel cry sert comme de nourriture et apast aux successeurs en une mesme famille, pour estre entretenuz en pareille action genereuse, que celuy duquel ilz prennent le cry. Mais ce n'est pas assez de prendre le cry, si on ne porte les armes : car ces deux sont inseparables, comme j'ay dict. Encore qu'il y en ait qui prennent le cry d'une maison, ou par commandement du Roy, ou par traité de mariage, pour relever d'oubliance une famille, cependant laissent les armes : ceux-là ne font guere bien, ce me semble, et font mieux ceux qui prennent l'un et l'autre, combien que jamais ne se soit veue une telle chose, que pour s'insinuer en la succession opulente de celui duquel on emprunte le nom et les armes : et qui se ressent d'avarice estranger de la maison des vraiement Nobles. Cela fut aussi reproché par les plus grans de Rome à Dolabella,

lequel quittoit son nom pour engloutir les richesses de son voisin. Toutesfois il me souvient qu'au traité de la paix d'Arras faicte entre Charles septiesme et Philippe Duc de Bourgongne, spécialement il y a un article qui contient l'exception du cry de la maison d'iceluy Philippe, quand il dit : Combien que Philippe recongnoisse le Roy pour souverain, et qu'il promette faire le devoir de fidel subjet, et conduire ou faire conduire pour le service de sa Majesté ses gens de guerre, neantmoins le Duc ou ses Lieutenans pourront user du cry de sa maison, et porter le Sautoy, que l'on dict, Croix de Saint-André, qui est Bourgongne. Ceste reservation fut faite par honneur, et non par avarice. Mais je n'en ai point remarqué que celle-là. Et me semble que pour le moins si ce ne sont les propres motz du traité, s'en est la substance. Il y a encore une autre maniere de cry, que les Empereurs et Rois prennent outre le general de leur maison, ou par religion, ou devotion, comme Charlemagne, Moult de Joye Sainct Denys. Et apres la conquete de Grenade, par Fernand et Isabel Roy et Roine de Castille, en la premiere proclamation de la paix ; le Herault usa de ces motz : *Santiago*, *Santiago*, *Santiago*, *Castilla*, *Castilla*, *Castilla*, *Granada*, *Granada*, *Granada*, *Contra los vos infideles moros*, et ce qui s'en suit, et Charles-Quint en la journée de Saxe, où il prit Jean Frederic usa de cry premier, Saint-Georges. Or le cry est suivy des armes, comme le corps de son ombre.

Et à proprement parler, on prend icy le significatif pour la chose signifiée. Car armes, ou faire armes n'est que l'action du combat en une bataille ou rencontre. Cela est tout commun dire, les faictz d'armes d'un tel ou tel. Et pour ce que la pluspart, mais presque tous, le temps passé portoient armoiries aux guerres pour signal de leur vertu, on a pris les armes, qui est l'effect, pour les armoiries, qui les signifient. Il y a encore une confusion és histoires, qui empesche que l'on ne peut juger qui sont ceux qui premiers ont usé d'armoiries, veu que lisant les histoires Romaines, esquelles vous pouvez voir une exacte discipline militaire, neantmoins vous ne trouvez point de quoy vous contenter pour le port d'icelles armoiries. Vous lisez bien que Silla estant Lieutenant de Marius, receut prisonnier le Roy Jugurtha par les mains du Roy Boccus, qu'il fist graver en un cachet auquel on voit le roi Boccus qui livre Jugurtha à Silla, et de ce cachetoit ses lettres et autres actes domestiques, source première et origine de ceste grande conflagration de guerre

civille entre Marius et luy. Mais il n'apparoist point, qu'autre que Silla de sa famille mesme, a usé apres luy de pareil cachet, tenant lieu comme d'armoiries, ainsi que nous faisons aujourd'huy. D'autres ont bien porté quelques indices ou de batailles, ou de leur naturel, comme Auguste, une tortue, avec la devise, Haste toy tout bellement. Ainsi aussi de nostre temps Charles Quint portoit les colonnes de Hercules : et François premier, la Salamandre : et le Roy Loys douzième son predecesseur, le porc espy. Mais ce ne sont ce que je veux dire, armoiries, veu mesmement que les vieilles pancartes du temps de Charlemagne, pour si peu qu'il s'en trouve, ne sont aucunement scellées de seaux armoiriez, mais bien signées. Encor je ne doute point qu'il y eust des armoiries tenans lieu, comme depuis que les Lombars les ont authorisées, ainsi que les fiefz. Car tous ainsi auparavant les noms des Ducs, Comtes, et Vicomtes estoient noms de charges et dignitez, non attachées à quelque particulière province, ainsi les armoiries de ce temps se prenoient selon la saison, sauf celle de la Coronne, depuis Clovis. Et puis que je suis tombé sur les dignitez, nous lisons en la harangue que firent les Barons de France en coronnant Pépin pere de Charles, ces motz icy : Nous donc imposons sur ton chef ceste coronne honnorable et onérable : mais le latin parle plus proprement, *Nos ergo hoc diadema honoris et oneris capiti tuo imponimus.* Faisans entendre les Barons au Roy. que la dignité premiere, qui est la Roialle, n'est exempte de travail et de peine. Or les Ducs estoient ceux qui conduisoient les ostz et armées és provinces à eux commises par le Roy, et les Comtes accompagnoient sa Majesté pour conseil, en faisant justice : d'où est venu ce mot de Comte Palatin, comme Conseiller au Palais : ou bien estoient envoyez par les autres regions, pour là rendre le droit à chacun. Toutesfois depuis principallement que par Hugues Capet telles dignitez ont esté attachées aux provinces particulierement, et faites hereditaires, les armoiries aussi que les premiers Ducz et Comtes portoient, ont esté retenues et conservées és provinces de leur charge, comme Champaigne, Normandie, Guienne, Bretaigne, et autres. Et ainsi les justices subalternes et particulieres, que l'on nomme Seigneuries, pour ce que par avant les Seigneurs faisoient l'estat des Seigneurs du jourd'hui, ont retenu aussi domestiquement le blason et chef de leurs armoiries. Or estoit une coustume ordinaire non seulement aux Princes, et Seigneurs Banneretz, mais aussi aux Nobles, porter aux ostz et

batailles leurs cottes d'armes, armoiriées du blason de leurs familles, et quant en combatant, et quant coustume aussi estoit aux Princes et Chevaliers Banneretz user du cry de leurs maisons dont provenoit le bien que j'ai dict que j'alleguerois parlant des armes.

C'est que outre le raport des Roys d'armes et Heraultz, lesquels d'ancienneté demeuroient saintz et inviolables, jugeantz que bien ou mal s'estoit porté au combat, s'il y en avoit quelcun qui excellemment fist bien pardessus les autres, il estoit congnu par sa cotte, et par le cry : et au contraire les fuiars et faict-neantz remarquez pour telz : car encor qu'en fuyant ilz teussent le cry, leurs cottes les accusoient, lesquelles estoient adverées par les Heraultz, et autres bien-faisans, et n'y avoit ordre de jetter là sa jaquette : car la cotte estant retrouvée, estoit recongnue pour estre de la famille de laquelle elle portoit les armes. Ainsi fust par honte, fust par generosité, il estoit question tousjours de bien faire ou de demeurer recherché avec sa postérité. Ce faisant bien longuement les armes ont demeuré saines et entieres. Mais depuis que l'on a commencé a les escarteler, ou par succession de lignage voulu denotter les lignes que l'on attouchoit, la confusion y est entrée. Mais le pis est, que de gros villains usuriers et ventres paresseux acheptans des fiefz nobles, illustrés des armories des premiers possesseurs, ne font aucune difficulté, ains avec licence effrenée s'insinuent en l'honneur de la famille à laquelle par avant appartenoient telz fiefz : engravent, escartellent, et portent non seulement les armes, mais aussi avec succession de temps prennent le cry : par ainsi entrent en la splendeur de l'honneur non merité par eux, mais acquis par la prouesse de predecesseurs de ces fiefz. Voila qui cause encor pour le jourd'huy, qu'entre cinq cens familles Nobles, vous n'en trouverez pas dix entieres, et qu'assez de fois vous rencontrez des testes telles, que le regnard en la fable d'Esopet, c'est à dire vous entendez de beaux noms, vous voyez de belles maisons, et d'avantage des hommes qui morguent assez ; mais ces noms sont empruntez, ces maisons achetées, et ces hommes contrefaits. Or, n'est-ce pas de ces armes que je veux parler : car c'est seulement des armes acquises par vertu, entretenues en une famille par vertu, et par la mesme vertu conservées en ce tiltre d'honneur, pour servir d'imitation à nn chacun et donner envie par mesmes actions d'illustrer et recommander les siennes. Ce tiltre donc d'armoiries a esté proposé par les Roys pour servir d'allechemens à leurs subjetz afin que desirant

parvenir à honneur, plus courageusement ilz entreprisent les hazardz pour le service de la chose publique. Et y ont proposé comme juges anciennement, les Roys d'armes et Heraultz, lesquelz par succession de temps ont réduit, ainsi qu'en un petit formulaire, le blason des armoiries compris en deux metaux et cinq couleurs, selon lequel ès festins de mariage ou funérailles ilz proclament l'honneur de la maison pour laquelle ils sont appelez. Ce n'est cy le point que je poursuis : car le palais fournit assez de telz petiz livretz ; mais je m'areste à la cause de ces blasons, pour en rechercher l'origine, laquelle se congnoistra plus evidemment, quand nous parlerons de la récompense que les Rois doivent aux gens de bien. Car quant est de porter et empreindre de belles armoiries en pierre ou en verre, cela n'est pas ce qui rend l'homme noble, veu que l'on dit communément, qu'il n'y plus belles armes, que d'un villain, parce qu'elles sont faites à plaisir. Tout ainsi donques, que le bouchon ou enseigne à l'entrée d'une hostellerie est indice pour y trouver du bon vin, ainsi les armes ou armoiries à l'entrée de la porte d'un Chevalier ou Gentilhomme signifie que vertu y faict sa demeure : par quoy ne peut estre que telles armes ne procurent grand deshonneur à celuy qui en faict monstre seulement par dehors, et cependant manque de toutes choses genereuses par dedans. Le second point de la conservation de la Noblesse domestique de chacune famille suit de près le tiers que j'ay allegué, qui est le departement d'honneurs et biens par les Roys aux bien-faisans. Et cecy est, à proprement parler, la viande principalle qui nourrit et entretient les cœurs genereux à la poursuitte de vertu. Car ce n'est pas tout estre de gentil courage, imiter les gens d'honneur, avoir tiltres en sa maison de ses majeurs, prendre un cry fameux et celebre par illustre renommée, voir que tout reluise depuis le tect et l'architrabe jusques au soubasement de telle maison, d'armoiries coronnées, timbrées et estincellantes d'or et d'argent : si par continuation de nourriture vous ne fortifiez l'imitation, les tiltres, les cry et armes de ceux qui le meritent : autrement la nonchalance des bonnes choses entreroit en toutes les familles honnestes, et fourageroit leurs volontez, et ralentiroit les courages. Pour à quoy remedier et contenir un chacun en son devoir, les Romains avoient inventé plusieurs degrez d'honneur en leur République proposez aux bons citoyens, et outre ce des presens honnorables et recompenses en biens temporelz de leurs services : non-seulement pour solliciter et attirer un chacun à

pareilles actions, mais pour les y nourrir, continuer et entretenir. De là, sont procedez par dessus l'ordre des magistratz et dignitez en telle Republique, les triomphes, les coronnes d'or, d'argent, de chesne, et chaines d'or, lesquelles on distribuoit aux vaillans Capitaines et soldats, après une victoire obtenue, ou bien apres estre demeuré ferme et constant en une extreme calamité. Vous lisez la distribution des champs pour la nourriture des soldatz après une conqueste. Certainement ceste Republique a esté si curieuse et songneuse du bien de ceux qui travailloient en son service, que vous l'eussiez plus tost prise pour mère, que pour Monarchie. Scipion l'Africain, commandant à l'armée des Romains en Espagne, escrit au Senat qu'il luy suplioit d'envoyer un autre Capitaine ou Lieutenant general que luy, tant pour ce que le temps de sa charge estoit expiré, que pour donner ordre aux affaires domestiques de sa maison, par ce qu'il avoit entendu que son fermier ou censier s'en estoit fuy et avoit desrobé char, charrue, et autres utencilles de labourage. Joint qu'il avoit une fille à marier, laquelle il vouloit pourvoir, que sans y avoir pourveu, sa femme ne pouvoit vivre, ny sa fille estre mariée. Le Senat respond à ceste lettre, prie et commande à Scipion de continuer en sa charge : que l'on donneroit ordre de luy retrouver un censier, et reparer les pertes et larcins que celuy qui s'en estoit enfuy avoit faicts : si que rien ne defaudroit à sa femme : et que sa fille seroit mariée, par l'advis de ses amis et du peuple. Ce qui fut fait : et la femme appelée, la fille fut mariée, et douée du trésor public. Voilà un acte digne d'une République bien servie, pour inciter les successeurs à bien. Or comme j'ay dict, elle departoit et rendoit l'honneur des triomphes à ceux qui raportoient avec une glorieuse victoire, les dépouilles et la subjection de ses ennemis, et du plus grand jusques au plus petit, chacun selon son mérite, estoit honoré et gratifié. Ceste façon de faire a continué bien longuement, non-seulement du temps des Consulz, mais aussi des Empereurs suivantz, à l'exemple desquelz beaucoup de Rois issus de cette Monarchie, comme les doigtz terrestres des piedz de l'image veue par Nabuchodonozor, ont imité. Mais en cecy faut considerer double récompense, une d'honneur, et l'autre de moyens et de biens : toutesfois les deux ne se donnoient qu'à la vertu, et non pas à la personne, ainsi que sagement Agesilaus respondit au fils de son lieutenant general demandant l'estat de son pere mort. C'est à la vertu (dit-il), que je donne, et non pas à la personne : quand tu

seras comme ton père, tu auras comme luy. Ce seroit une chose par trop curièuse, et non moins laborieuse, faire perquisition des estatz honnorables de la République Romaine, et combien d'hommes ont rendu ces estatz illustres et glorieux par leur conduite magnanime et genereuse. Aussi ne départoient-ilz qu'à gens dignes de prelature, et dont l'espreuve estoit faicte à la veue de tout le monde, par actes vertueux. Autrement jamais la succession de l'ordre qui y a esté tenu, n'eust duré si longuement. Car le signal de la cheute et defaillement d'une Monarchie ou République est certain, quand les estatz et les prelatures se departent indignement ou sont mis à l'enquant et enchère, à prix d'argent. Veu mesme que l'Estat ne faict honneur à celuy qui l'obtient, mais l'effect et la bonne conduite d'iceluy, si que bien souvent l'indignement pourveu obscurcit la clarté du Magistrat qu'il occupe. Mais quand les personnes sont dignes de l'honneur que le roy leur fait, l'honneur en redouble et eslève plus hault en la présence du peuple et le cry et les armes de celuy qui en est pourveu. C'est donc une marque de vertu, quand le Roy commet une charge à un homme pour y faire le devoir à l'honneur et profict de la chose publique, lequel dextrement exécuté, rend la charge honnorée et l'Estat honnorable : et au contraire, abastardit l'estat du tout, et le rend contemptible à tous. Ainsi les départemens d'honneur, vrais allechemens des gentilz espritz entretiennent le provignement de Noblesse. Toutesfois pour ce que c'est grand pitié (comme l'on dit) de pauvre Noblesse, les Roys aussi ensuivant leurs ancestres, n'ont seulement honnoré les braves et vaillans hommes, mais aussi les ont accommodez des biens et moïens : afin que leurs labeurs fussent accompagnez de soulagement et plaisir, sans lesquelz ceste vie humaine est nulle. Mais pour reprendre plus haut le département des facultez, et de l'honneur qui y a esté depuis ataché, est besoing retourner à ceste première source de la distribution des champs. Les Empereurs donc, et les Roys qui les ont suivis, après une conqueste nouvelle de païs, ou dechassoient les habitans d'iceluy, ou les maintenoient souz leur domination : et fusse l'un ou l'autre. assignoient plus ou moins de terres à ceux qu'ilz vouloient gratifier, et recompenser de leurs services. Et ces terres bornées ou de rivières, petitz ruisseau, ou autre terme, demeuroient à chacun des donataires particulièrement, en faisant foy pour icelles au Prince de le servir en tel ou tel esquipage, selon la valeur du pourpris de la terre, laquelle estoit à cause de cette foy donnée, dénommée fief et anoblie : pour ce que demeurant franche

et exempte de tout autre tribut, seulement estoit affidée et obligée à la defence du païs et de son Roy : chose insignement honnorable. Et ainsi les premiers possesseurs de ces terres imposoient ou leur nom, ou quel ilz vouloient à ces lieux, et quant le signal ou marque qu'ilz portoient à la guerre : afin que leur demeurance fut honnorée par un enseignement de leurs services envers la chose publique. C'est ce que proprement nous appellons le cry et les armes. Voilà comment avec le temps ceste façon de faire s'est insinuée en la manière de vivre des hommes. Et par cela pouvez voir que les fiefz et les armoiries comme consignées et attachées à iceux, procedent de la récompense que la vertu a épreint de la liberalité des Rois : mais par continuation d'aage est advenu, que les successeurs de ces premiers fiefz, que nous disons Seigneurs, n'ont en leur vie respondu à la vertueuse conduite de leurs majeurs, ou par faute de succession legitime telz fiefz ont esté alienez et mis entre les mains d'autrui, ou par bénéfice, donation ou achapt : et par ainsi le premier nom est le cry occupé, et les armes aussi par ceux qui n'ont aucunement mérité tel cry ou armes procedées de l'action des choses belles et vertueuses, pour la défence du païs. Toutes fois quoy que ce soit, c'est assez que l'on congnoisse que pour l'entretien d'une entière succession en la Noblesse, non seulement l'imitation et tiltre, mais aussi le tesmoignage du Prince, personne publique, y est requise et necessaire, pour la recongnoissance des bien-faisans, authorisant non seulement le cry et armes, ains aussi enrechissant le merite des vaillantz et braves hommes. Or, ainsi que l'homme nourrit les ars, et la splendeur des armes les genereux, ainsi le profict pousse le soldat à fidellement servir et entreprendre bravement la defense de son païs et de son Prince. Mais il y a ce mal, qu'estans enrichis, delaissent plus que souvent la poursuitte des grandes choses, pour en toute oisiveté pourir en delices et richesses. Tel a esté le soldat de Lucullus Romain descrit plaisamment par Horace, en ses Sermons, quand il dit que le soldat de Luculle, ayant esté desrobé de tout son argent en ronflant et dormant, à son réveil despité de sa perte, et sur l'heure oyant sonner à l'assaut, il y va de cholère, et faict si bien, qu'avec honneur il en raporte profict et présens du Préteur, qui là commandoit, puis il dit :

> Sur ce temps le Preteur voulant par adventure
> Ruiner un chasteau, fort d'art et de nature,
> Acoste de propos cet enrichy soudart,

Qui eussent enhardy voire le plus couart;
A l'assaut, compagnon (dit-il) ou ta vertu
T'appelle, pour d'honneur estre tout revestu :
T'assurant que bien tost de la tienne vaillance
Raporteras de moy tres ample recompense.
Mais le soudart estant après le coup faict sage,
Respond, tout alenty et morne de courage :
C'est affaire d'aller là où tu veux que j'aille,
A celuy qui n'a pas en sa bourse une maille.

Ainsi bien souvent les récompenses et bienfaictz mal assignez demeurent pieges plustost qu'esguillons à bien faire à l'endroit de ceux qui font profession d'armes pour le butin seulement, et non pas pour l'honneur. Ceux icy sont aussi hors du rang de Noblesse, voire encore qu'ilz aient faict preuve honnorable pour un temps, mais non pour le regard de ce qui est proposé à tout gentil courage. Brief l'imitation des actes vertueux, le cry et les armes, tiltres et pancartes des honneurs merités par entreprises belliqueuses, la récompense et fruict des labeurs passez, receuz et recueillis de la main du Prince, sont à vray dire, le laict, la bouillie et nourriture solide des ames braves et genereuses, et ce qui les produit, nourrit et entretient, et sans lesquelz la pluspart demeurent abastardiz, perdent et obscurcissent non seulement la clarté de leurs Majeurs, mais tachent et dénigrent plus que souvent de ceste orde et salle imputation de villenie.

On perd donc sa Noblesse, ou par lascheté, ou par avarice, ou bien par mespris et disgraces des Princes, estant attenués de povreté, laquelle manque de moyens en tout et par tout pour y atteindre. Quand est de lascheté, c'est une imperfection de cœur, ou plustost un homme lasche, homme sans cœur et indigne d'estre ny nombré ny nommé entre les hommes. Toutesfois ce vice est trop commun, ainsi que j'ay dit cy-devant parlant du filz du Puble Scipion. Mais l'avarice qui ensuit, est pire, d'autant qu'elle seule pervertit et corrompt ce que nature produit de beau et de bon, tellement, que depuis qu'elle entreprend un courage, quelque brave qu'il soit, aussi tost elle le rend sourd, stupide et putrifié, et sans espérance d'aucune convalescence : ne jettans les yeux voire au millieu des troubles et calamitez de la Republique, ny entre ces triomphes et resjouissances, qu'à faire ainsi que :

Ce grand Dragon couvant dessous luy ses richesses.

Faisant aussi peu ou point de cas de honte et honneste vergongne, que l'avaricieux Euclis en Plaute disant :

Le peuple me sifflet debave,
Mais chez moy je me riz et brave,
Quand je voy mon tresor qui s'offre
A gros monceaux dedans mon coffre.

A dire vray, tout homme qui se résould à tirer et assembler bien sur bien, fait peu de cas de ce que le reste du monde honore : tout ainsi que celui qui au contraire s'esvertue à genereusement se comporter, estime moins que paille ce que l'avaricieux prise et embrasse. Peu se trouvent de braves capitaines entre les Romains ny autres nations estrangeres, ensevelis dans leurs trésors, ains plus tost riches d'honneur, pauvres de biens, délaisser exemple et mémoire eternelle de leurs hautz faits, permettant les tresors pourrir avec les tresoriers en oubliance perpétuelle. Ainsi ne mettant en jeu ce qui mesme ne doit estre nommé entre les Nobles, c'est-à-dire lascheté et avarice, je poursuivray un defaut plus certain de l'oubliance des Princes au labourage de la maison de vertu. Chacun sçait que qui ne nourrit, tue; et que celuy qui n'entretient le bastiment, le ruine, et par consequent les Princes, pères nourriciers de Noblesse, sont ditz à bon droit meurtriers d'icelle, quand ilz delaissent par noncballance le soing de la nourriture des enfans des Nobles, vraie pépiniere de la defence du païs, et de leur authorité. Mais comment est-ce qu'ilz en auront le soing, si eux-mesmes défaillent en ceste nourriture? Certainement la Republique fait une extrême perte, quand quelque bon Prince meurt, encore qu'il soit né mortel, ainsi qu'il est dict :

Si vous fait-il mourir en somme,
Comme on voit mourir un autre homme :
Vous Princes, si passerez-vous,
Et cherrez, comme l'un de nous.

Mais c'est un deuil nécessaire, quand on le voit mal instruire et nourrir : pour ce que la vie d'iceluy n'aporte pas seulement la mort à plusieurs, ains dissippe et sappe par le pied les fondemens de la chose publique ; ce que l'on voit estre advenu ès ruines des monarchies, et le contraire en la naissance et accroissement d'icelles. Ce bon et prudent Auguste César en une harangue qu'il fist au

peuple romain, lui recommandant ses enfans, pour estre continuez après lui, usa de ces motz : *s'ilz en sont dignes* ; comme s'il eust voulu dire, si le succès de leurs actions respond à la nourriture que j'en ay faite. Voire les siècles précédens estoient non-seulement curieux, mais jaloux de telle nourriture, aians ordinairement les yeux fichez sur les enfans de leurs Princes et des Nobles. Si vous lisez Xénophon, vous remarquerez une curieuse institution de la noblesse des Persans en la vie de Cirus. Thucidides descrit le Pritanée des Athéniens : Tite-Live, le champ martial des Romains. Que dirai-je? ce sacrilège Hérode Iduméen fist-il pas bastir en Jérusalem un hipodrome ou escurie, pour l'exercice des enfans des Nobles juifz? C'est donc une des principalles causes de la perte de la Noblesse, que manquer d'érudition et discipline domestique d'honneur. Il est vray, qu'en la France il y a eu par beaucoup de siècles, comme est encore de coustume aux Rois, Princes et grans Seigneurs, faire nourriture des enfans des Nobles, que l'on appelle pages, et du rang desquelz sont sortiz grand nombre de braves et vaillans hommes, aiant ceste façon de nourrisson quelque conformité en aucuns pointz à celle que descrit Xénophon. Mais je passerai souz silence le siècle du jourd'huy, pour venir au discours d'une institution de noblesse, la quelle fust bien projettée par ce très-grand et invincible François premier de ce nom, mais non exécutée, au dommage de la chrestienté universelle : ainsi que je l'ay appris il y a plus de trente ans, non en la France, mais en païs estranger. Ce François, roy des François, et digne de commander aux François, après avoir soustenu tous les effortz en son siècle, et courageusement résisté aux entreprises de ses ennemis, convertit ses pensées et cogitations non pas à illustrer seulement sa Monarchie de l'institution des bonnes lettres commencée par avant, mais aussi à la manutention de son estat par la force : afin que sa Roialle Majesté fust ornée de sciences liberalles, et honorée par les armes. Or, avait-il conclud, si la mort n'eust prévenu ses desseins, bastir un collège à Paris, grand et spacieux à merveille, auquel les enfans des Nobles à ses despens, seroient instruitz jusques en l'aage de dix-huit ans ès bonnes lettres, et toutes langues : car outre les communes Hebraique, Grecque et Latine, il vouloit commettre precepteurs des langues vulgaires, Germanique, Italienne, Espagnolle, Anglesche, Sclavonne, vulgaire Grec, et surtout la langue Arabe : parce que comme le Latin est le passe-par-tout en la chrestienté, ainsi l'Arabe

est familière par tout le païs d'Orient universellement. Dix-huit ans passez, les Proviseurs publiquement s'informoient des enfans, quel parti ilz desiroient prendre, suivant l'inclination de leur nature. Ceux qui désiroient poursuivre leurs estudes en Théologie, ès Loix, en Médecine et autres bonnes lettres, demeuroient encore en ce collège l'espace de six ans, et à chacun précepteurs déléguez pour estre instruitz ès facultez, esquelles ilz s'adonnoient. Ceux qui avoient le cœur martial et adonné aux armes, estoient tirez de ce collège et conduitz en une belle ville assize sur rivière et grande prairie, pour là souz l'authorité et surveillance de certains Chevaliers, gens d'honneur, exquis, estre façonnez aux armes, piquer chevaux, manier les mains, tirer de la harquebuze et pistolle, voltiger, et tous autres exercices servantz à la dextérité du corps, et institution à la guerre, tant par les escuiers, piqueurs, escrimeurs et voltigeurs, que aussi par les ingénieux et mathématiciens, aprendre la fortification des places selon leur assiette, projetter sur le sable de la rivière (comme les philosophes en Athènes) les traictz concernantz icelle : et non seulement ce, mais aussi au contraire chercher les advantages par dehors pour les assaillir, et forcer ; voire sur tout, raporter par chacun jour devant le Chevalier au Gentilhomme commis pour cela, quelque insigne stratagème des anciens capitaines. Ceux-cy n'estoient que quatre ans pour estre instruitz à la force. Et pour ce que telle institution ne pouvoit estre dressée sans une despence merveilleuse, ce Roy pour lors estant malcontent des chevaliers Rhodiens, entendoit confisquer tout le revenu de leurs commanderies, et ce qui en despend, et l'attribuer à la subvention de ce collége : disant que s'il ostoit ce bien à des Chevaliers, il le rendoit à ceux qui le seroient en bienfaisant. Or voicy le profit qu'il disoit en tirer. C'est que lorsqu'il avoit envie de faire entendre ses conceptions aux Princes estrangers, quelque part que ce fust, par ses Ambassadeurs, ilz estoient contraintz consigner presque tousjours son secret en la bouche d'un langart ou infidèle trucheman, et que par cela ses desseins estoient congnuz de ses ennemis, pour y obvier à son dommage. Qu'aiant de sa nourrisson un Gentil-homme instruit en ceste langue de pays, auquel il l'envoiroit, il lui commettroit plus assurément ceste charge d'Ambassadeur, et son secret. Plus, s'il vaquoit quelque évesché, du nombre des Théologiens il y pouvoit pourvoir : si en l'estat de judicature, de président ou conseiller, de mesme : si pour la santé de sa personne, il avoit de quoy s'asseurer

comme de ses propres enfans, pour les avoir nourriz. Mais sur toutes choses, ceste jeunesse sortant de l'arcenal de Mars en l'aage de vingt-deux ans, surpassoit tout ce qui se peut comprendre d'honneste nourriture. Car en moins de six ans il eust peu mettre en front de son armée cinq ou six mil jeunes hommes, desquelz le plus vieil n'eust pas eu plus de trente ans. Lesquelz conduitz par vieux et braves Chevaliers, laissoit penser quelle ouverture ils eussent faite en la bataille du plus grand et redoubté ennemy de ce monde. Il y avait davantage, que de ce nombre, selon la capacité d'un chacun, pouvoit commettre les estatz des capitaines, lieutenants et enseignes, et s'y fier. Ce profit estoit général à la chose publique, et particulier au soulagement des pauvres Gentilz-hommes. Car les riches pouvoient à leurs despens faire entrer leurs enfans en ce collége, pour y estre instruitz : ce que les pauvres n'eussent peu, n'aiant moien, fors celui que ce bon et libéral Roy leur présentoit. Encor ne peut-on dire, que le tiers estat en fust exclud, et qu'il n'en eust le soing que doit avoir un bon père et prince : car celui qui a versé à la conduite des affaires de ce Roiaume, congnoit quelle proximité il y a entre les Estatz, voire qu'ils s'entretiennent de si près, que l'un ne peut sans l'autre. L'Église est préférée à tous : néantmoins la Noblesse et le peuple indifféremment y sont pourveuz des dignitez d'icelle : et est la porte ouverte de la maison de la Noblesse à tous les bienfaisans du tiers Estat. Par ainsi ce roy batissant ce collége, fortifioit sa coronne, honnoroit sa Noblesse et subvenoit au tiers Estat : proposant cependant à tous le blanc, où un chacun devoit viser pour le service de Sa Majesté. Si ce collége eust esté dressé, j'estime que le débonnaire roy Henry son filz l'eust embrassé, maintenu et augmenté : et les François apperçeu, de combien pour le salut du public importe telle institution. Certainement les Persans, les Athéniens et les Romains eussent eu la bouche close, d'autant que ceste façon devance de bien loing le cours et stade de leur jeunesse. Maintenant donques, que l'on mette en arrière Escus forgez à force de monnoye, pour faire place aux acquis par la vertu, afin que les usuriers et fait-neantz en soient forclos de l'usage, et que les généreux et vraiement Gentilz-hommes délaissent leur trafique et gaignepain, embrassent de bon courage les hazarz belliqueux pour le service de leur Prince et patrie, estans assurez que outre l'honneur mérité reporteront récompenses dignes de leurs labeurs, non comme serfz, mais comme enfans de la République.

Que si cela se faisoit, il y a apparence de conserver et non pas perdre la noblesse.

Ainsi aiant commencé par vous, j'adresserai à vous mesmes aussi la fin, ô Chevaliers et Gentils-hommes François, pour en brief vous remettre en mémoire, que c'est de Noblesse, comment elle s'acquiert, comment elle s'entretient et comment elle se perd : afin que jugiez à part, si ce qui a esté dict par cy devant, est hors de propos. Quant à moy, je ne pense pas qu'une si morne lascheté et sale avarice puisse renfermer vos cœurs entre les barrières de villenie mesprisée, pour permettre ceux que je vous ay proposez, aller devant vous, et que demeuriez souches inutiles en ce monde : que Cocles tout boiteur, mouillé et armé qu'il est, vous précède : que Godefroy de Buillon et Guesclin avec un nombre infiny de généreux François, lesquelz ont avec honneur commandé aux estrangers, entendent par ceux qui décèdent tous les jours, que les estrangers vous forcent et commandent : qu'eux qui ont faict la guerre trente ans durant contre les Anglois, pour avoir la paix, se resentent de vos séditions et mutineries. Noblesse certainement ne procède que d'action de vertu, et s'acquiert par icelle, par imitation des choses louables et belles, et par la souvenance et représentation de noz Majeurs, elle s'entretient. Et par faire le contraire, et le peu de soin de la nourriture des Nobles, et faute de récompenses deuës à tout gentil courage, elle se perd le plus souvent et misérablement.

Mais encore qu'en toutes ces choses nous ne demeurions en arrière, ains pour le comble de la noblesse désirée, nous n'imitions pas seulement, mais surmontions en générosité de qualité et multitude les actes vertueux de ceux qui nous ont précédez, aians et exposans devant les yeux de tout le monde une vive image, et souvenir, produisant fruit de nos ancestres, non pas une pourtraiture et représentation amortie d'oisiveté et vanité; et que plus nous séparions d'avec nous comme chelmes, mornes et fait-néantz ces contents d'eux-mesmes, lesquelz ordinairement abusent du lustre de leurs prédécesseurs acquis par le sang et labeurs d'iceux, pour estre préférez entre le peuple esblouy de telle splendeur : Et comme gambillans des jambes sur une buche, joïr des richesses et récompenses honorables de vertu, sifflans et chantrelotans ceste vieille chançon du fait-néant de Brie, *Mais que mon père soit mort, je seray Seigneur de Jonssay*. Soit comme j'ay dict, que les bien-faitz ne nous manquent en rien, si est ce qu'il y a un point, qui est le comble et

perfection d'honneur, et sans la considération duquel tout ce qui a esté dict cy-dessus, n'est que vent. Car qu'est-ce, je vous prie, qué peut servir à un homme la dextérité des armes, ou la prudence en l'exécution d'icelles, si premièrement il ne refère toutes ses actions à la fin qu'elles doivent tendre? Un voleur manie les mains, tire de la hàrquebuze, est bien à cheval, projette des entreprises, exécute, s'il faut parler ainsi, des stratagèmes, mais non pour le regard du but proposé par la vertu. Ainsi le vray Noble tant s'en faut qu'il soit hargneux ou querelleur, ou morgue ses concitoyens, que au contraire se représentant le but pour lequel il est né, sçaura bien que

> Les humbles vivre en ta garde tu laisses,
> Et les sourcilz des braves tu rabaisses :

N'estimant pas tant l'adresse de ses mains au maniement des armes, qu'il ne confesse,

> Sa main par luy aux armes est apprise.

Aussi à dire vray, soit que tu sois dextre au maniement des mains, et à l'escrime, tu sçais que,

> Bras ne hallebarde
> L'homme fort ne garde.

Moins encor ton adresse à cheval, puis que ce n'est pas

> Par cheval bon et tort,
> Que l'homme eschappe un dur effort.

Car c'est luy seul, ce grand Dieu des armées, qui nous instruit, qui nous environne, et qui

> Nous circuit de belliqueuse force.

Ou comme parlant de Dieu ainsi que de nostre guidon,

> Par toy donnons au travers la bataille,
> Ce Dieu devant nous sautons la muraille.

Non que nous espérions quelque aide en nostre sagesse, et prudence humaine, et y aions aucune fiance, pour ce que lors que nous nous y fions, tout va au rebours de ce que nous désirons. Mais remettant le

tout en celui qui encourage et descourage, aions en noz affaires toujours l'exemple de ce grand Roy.

Noz ennemis avoient fiance
En leurs chars et chevaux.
Et nous invoquions la puissance
Du Seigneur en noz maux. »

Faisant ainsi, et remettant comme au seing et soing de celuy qui tient toutes noz actions en sa main,

Ta preud'hommie en veue il produira.

Voire il fera, que, comme les pierres précieuses tirées du milieu du sable obscur, ta vertu reluira entre le peuple, de sorte que tu seras préféré, honnoré et aimé : et que de cet amour, honneur et prélature, tu auras fait un acquest singulier de Noblesse, non seulement pour toy, mais aussi pour ta postérité, travaillant en mesme imitation généreuse, afin que d'un si grand et seul bien proposé en ce monde à ce pauvre homme terrien, le fruit en redonde à la gloire de Dieu, service du Roy et repos du pays.

LOUÉ SOIT DIEU.

LES FIEFS DE LA BRESSE

(*Suite* *)

Mépillat, section de la commune de Crusilles-les-Mépillat. — C'était une maison forte et seigneurie, possédée vers 1380, par Etienne de Frans, damoiseau, qui les vendit de concert avec Henriette du Tremblay, son épouse, à Jean de Cranjeat, chevalier. Berarde de Crangeat, petite-fille de Jean, les porta en mariage à Léonard de Rossillon, seigneur de Beauretour, dont le fils Guillaume ne laissa qu'une fille, Claudine, femme d'Antoine de la Forest. Urbain et Claude de la Forest vendirent la seigneurie de Mépillat, en 1561, à Claude de Sachins, seigneur de la Mylatière, qui mourut sans enfant. Ses héritiers se partagèrent sa succession le 23 mars 1576. Mépillat échut à Jacques et Claude Regnaud, ses neveux et resta dans leur famille, jusqu'au mariage de Claudine Regnaud avec Philibert-François-Garon de Coralin, écuyer, qui en reprit le fief en 1728 et le transmit à ses descendants, lesquels le cédèrent, quelques années avant la révolution, à François-Marie de Châtillon.

Mérages, commune de Sainte-Bénigne. — Petit fief avec maison forte, possédé à la fin du xvi^e^ siècle, par Jean Mérages, descendant très-probablement de Gui de Mérages, damoiseau, vivant en 1310, puis au commencement du xvii^e^ par Benoist de Ruffin, seigneur de Lozier, qui en fournit le dénombrement, le 24 juin 1602. Adrien de Ruffin en reprit le fief, le 14 décembre 1688. Il fut uni depuis au duché de Pont-de-Vaux. En 1789, il appartenait à M. Bertin.

Meximieux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Trévoux. *De Maximiaco*, *de Mayximiaco*, *de Maysimiaco*, *de Maychimiaco*, *Maissime*, *Mayssimeu*, *Maximeu*. — Cette petite ville, dont l'origine remonte peut-être à l'époque gallo-romaine, ainsi que portent à le croire les antiquités qu'on y a recueillies en divers temps, doit

(*) Voyez 5^e^ et 6^e^ liv., mai et juin 1873, page 193.

son rétablissement au moyen âge à l'église métropolitaine de Lyon : vers 1070, l'archevêque Humbert en fit construire le château ; vers 1110, l'archevêque Gauceran racheta les terres qui avaient appartenu à l'église Sainte-Apollinaire, et le chanoine Girin du Pinet, après avoir acquis d'Eustache, comte de Forez, la garde du cimetière, fit édifier dans la ville de nouvelles constructions ; enfin, au mois de décembre 1221, l'archevêque Renaud Forez obtint la cession des dîmes que Guichard et Etienne de Montellier tenaient encore en fief. En 1270, l'archevêque Pierre de Tarantaise s'associa dans la possession de Meximieux, Louis, sire de Beaujeu, qui, après avoir acheté, au mois de janvier 1281, les droits que Girard de Langes avait, je ne sais de quel chef, sur une partie du château, s'en prétendit seul seigneur, contrairement à une sentence du comte d'Alençon dont il avait accepté l'arbitrage. Guichard VIII, son fils, condamné par une nouvelle sentence le 28 juin 1298, excommunié pour ses injustes prétentions, par l'archevêque Louis de Villars, en 1304, finit néanmoins par obtenir, le 10 décembre 1308, de Pierre de Savoie, l'abandon de tous les droits de son église, à la réserve cependant de l'hommage, en échange des vieux terreaux situés entre le Rhône et la Saône. Guichard VIII ne jouit pas très-longtemps de cette seigneurie, car, ayant été fait prisonnier à la bataille de Varey (1325), il fut contraint de la donner pour sa rançon, au dauphin de Viennois, Guigues V, dont le fils Humbert III, confirma, en 1337, les priviléges et les franchises qui avaient été accordées aux habitants en décembre 1309, par le sire de Beaujeu. — Meximieux resta possédé par les dauphins de Viennois jusqu'au 5 janvier 1354, qu'il fut remis, en échange d'autres terres, par le roi Jean et Charles, son fils aîné, à Amé V, comte de Savoie, qui l'inféoda le 10 octobre 1368, à Guillaume de Chalamont, chevalier. Ancelise, fille de Guillaume de Chalamont, épousa, vers 1383, Jean Maréchal, chevalier, et lui porta en dot Meximieux qui fut érigé en baronnie, le 14 août 1514, par Charles, duc de Savoie, en faveur de François Maréchal, un de ses descendants. François Maréchal ne laissa qu'une fille, Isabeau, mariée à Charles de la Chambre, seigneur de Sermoyer. De la famille de la Chambre, cette baronnie passa par vente à Claudine de Villelune, dame de Talmey, qui la transmit à Claude de Beauffremont, son fils, baron de Sçay et gouverneur du comté de Bourgogne. Claude de Beauffremont, après en avoir joui longtemps en titre de baronnie, la vendit, le 25 mars

1650, à Claude de Tocquet, écuyer, seigneur de Mantegeffon et de Matafelon, dont la famille la possédait encore en 1789. Marie-François-Ennemond de Tocquet de Montgeffon, dernier marquis de Meximieux, fut aussi le dernier de sa famille. Il périt pendant la révolution, massacré après la prise de Lyon, ne laissant de Marie de Cholier de Cibeins, sa femme, qu'une fille, mariée au baron de Blonay, chef de cette ancienne maison savoyarde, à qui elle porta la terre de Meximieux.

Mézériat, commune du canton de Châtillon-sur-Chalaronne. *In villa Misiriaco, Masiriaco, de Mesiriaco, de Mezeriaco, de Maysiriaco, Maysirya, Meyseria, Meyzeriat.* — Seigneurie possédée d'abord par des gentilshommes qui en portaient le nom. De leur famille étaient très-probablement Urric et sa femme Ermengarde qui donnèrent, vers 996-1031, à Saint-Vincent-de-Mâcon, un curtil situé dans le village, et Jeoffroy de Mézériat, vivant à la fin du xi[e] siècle. En 1272, cette seigneurie appartenait à Etienne de Chancy, ou plutôt de Chandée, chevalier, qui fit foi et hommage à Amé de Savoie, seigneur de Bagé et de Bresse, et reconnut tenir de lui sa maison forte de Mézériat avec sa poype et ses fossés. Après lui, elle passa à la maison de Genost, dans laquelle elle resta plus de cent cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle entrât dans la maison de Disimieu, par le mariage d'Isabelle, fille unique de François de Genost, seigneur de la Féole et de Sure, avec Antoine de Disimieu. Balthazard de Disimieu, petit-fils de François, la vendit, le 23 juin 1546, avec les fiefs de Limans et de la Bassolle qui en dépendaient, à Pierre Bachet, lieutenant général au bailliage de Bresse, dont les descendants en reprirent le fief en 1602, 1614 et 1647, et en jouirent jusque dans la seconde moitié du dernier siècle, que cette terre passa à la famille de Bona de Perrex. Il ne reste plus trace de de la maison forte. La poype est nivelée depuis quelques années. Autour de l'église à l'extérieur, on voit encore quelques fragments d'une litre aux armes des derniers seigneurs.

Mions, commune de Monthieu. *Mion.* — Petit fief avec maison forte possédé en 1474, par Claude de Gaspard, mari d'Alix de Rougemont. Il sortit de la famille de Gaspard par le mariage (1539) de Philiberte de Gaspard avec Claude de Granget, capitaine de Montluel. René Balthazard de Granget, écuyer, fils de Claude, le laissa à Martianne Bernard, sa femme, laquelle convolant en deuxièmes

noces, le porta en dot au seigneur de Montbellet dans la famille duquel il resta jusqu'à Elisabeth, fille de Claude-Martin de Montbellet, femme de Nicolas des Gouttes (vers 1671). Jean des Gouttes de la Salle en reprit le fief le 18 novembre 1704. Vers 1730, Mions passa à la famille de Regnaud de Parcieu, qui en jouissait encore lors de la convocation des États-généraux.

Miribel, commune du canton de Montluel. *De Mirebello, de Miribello, de Mirabello, Mirebel.* — Si j'interprète bien les documents que j'ai vus, le nom de Miribel ne s'appliquait, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, qu'à un château bâti au sommet de la colline et dominant un petit village groupé autour d'une église dédiée à Saint-Martin. Ce village portait le nom de Puncto-Bovis, nom que l'on ne retrouve plus à dater du XIII^e^ siècle. Quant au château, si je ne me trompe aussi, il appartint d'abord à des gentilshommes qui en portaient le nom. De leur famille était Gui de Miribel, témoin, en 1097, d'une donation faite au prieuré du Bourget, par Humbert II, comte de Savoie. L'acte explique que ce Guy était du pays de Lyon. *S. Vidonis de Mirebello in Lugdunensi pago.* Les comtes de Mâcon et de Châlon qui jouissaient de la seigneurie de Mirebel au XII^e^ siècle, recueillirent très-probablement la succession de ces gentilshommes par suite d'une alliance, mais je n'ai pu découvrir à quelle époque. Ce dont on est à peu près sûr seulement c'est que Miribel entra dans la maison de Bagé, vers 1180, par le mariage de la fille du comte Guillaume avec Ulric de Bâgé, seigneur de Bresse. Marguerite, fille unique de Gui de Bâgé et petite-fille d'Ulric, le porta en dot, le 18 juillet 1218, à Humbert V, sire de Beaujeu, qui fit un traité le 3 mai 1222, avec l'abbé de l'Ile-Barbe, relativement à la juridiction du château. Marguerite ratifia ce traité, en 1229, et reconnut que ce château relevait du fief de l'abbé. Humbert V, mourut en 1250. Guichard VII, son fils, lui succéda et accorda, au mois de juin 1253, aux habitants de Miribel une charte de franchises et libertés. En 1316, Jean II, dauphin de Viennois pour se venger de Guichard VIII de Beaujeu qui avait pris le parti du comte de Savoie dans la guerre qu'il soutenait contre lui, vint mettre le siége devant Miribel. Un traître lui en livra les portes. Quelque temps après, Guichard VIII rentra en possession de la ville ; mais il perdit bientôt tous ses droits de souveraineté sur elle, car, fait prisonnier à la bataille de Varey, il fut contraint, pour recou-

vrer sa liberté, de la prendre en fief du dauphin (1327), avec tout son mandement, à l'exception seulement d'une tour carrée et de la petite poype sur laquelle cette tour était située (*exceptis dumtaxat turri quadratu cum poypia parva in qua sita est dicta turris*). Cette tour était peut-être « la vieille tour de Miribel » que le sire de Beaujeu reconnaît tenir du fief de l'abbé de l'Ile-Barbe, le 17 août 1300, et la « petite poype » est sans doute le monticule factice qu'on appelle aujourd'hui le *Torche à Guillet*. — En 1348, Edouard de Beaujeu, fils et successeur de Guichard VIII, refusa de reconnaître la suzeraineté du dauphin. Celui-ci, aussitôt, lui déclara la guerre. Dès les premiers jours d'avril il se présenta devant Miribel à la tête d'une nombreuse armée dans laquelle se faisait remarquer, dit Pilati, sous les ordres du comte de Châlon, une troupe de 200 hommes d'armes choisis, ayant des casques et des fléaux. Le 6, la ville fut prise d'assaut et livrée au pillage. Le château résista au choc et ne capitula que le 22 du même mois. Ravi de sa conquête, le dauphin s'engagea, le 12 mai suivant, à Crémieux, par devant tous les seigneurs ses vassaux, à ne jamais le rendre, ni à consentir à sa séparation du Dauphiné, et, comme preuve de son intention bien arrêtée, à l'imitation des doges de Venise qui épousaient la mer, il épousa Miribel, se servant pour cette cérémonie de l'anneau de l'évêque de Genoble (*quod dictum castrum nunquam reddet nec a Dalphinatu separabit, et in signum majoris firmitatis ipsum sibi et Dalphinatu desponsavit per annulum domini episcopi*). — Miribel resta uni au Dauphiné jusqu'au contrat d'échange du 5 janvier 1354, qu'il fut cédé à Amé V, comte de Savoie par le roi Jean et Charles, son fils aîné, nouveau dauphin de Viennois. — Les comtes puis les ducs de Savoie jouirent paisiblement de Miribel jusqu'à la conquête de la Bresse par François Ier. Livré aux troupes du roi le 25 mars 1536, il resta occupé par elles jusqu'au traité de Cambrai. Dès que cette ville lui fut restituée, le duc Emmanuel Philibert l'engagea à Jean-Louis de Costa, comte de Châtillon et de Pont-de-Veyle, qui la posséda quelques années en titre de baronnie. Le 21 octobre 1579, le même duc l'érigea en marquisat et la remit, en échange du comté de Tende, à Henriette de Savoie, marquise de Villars, mariée en premières noces à Melchior des Prés, chevalier, seigneur de Montpezat, dont elle eut Gabrielle des Prés, qui porta le marquisat de Miribel en dot, le 28 août 1601, à Gaspard du Saulx, vicomte de Tavannes. Les descendants de Gaspard de Saulx en jouirent jusqu'à

Henri-Charles de Saulx, comte de Tavannes, qui le vendit, le 4 juillet 1738, à Marguerite Fayard, veuve de Charles-Alphonse Chapuis, seigneur de Margnolas, et mère de Louis Chapuis de Margnolas qui le revendit, en 1763, à Jean-Marie de la Font de Juis, lequel le céda, le 4 juillet 1767, à Jean-Baptiste-Come-Catherine-Damien de Pure du Roquet, premier écuyer du roi, dernier marquis de Miribel. — Miribel fait partie de la France depuis le 9 mars 1594, qu'il se rendit, après quelques jours de siége, aux troupes de Henri IV, commandées par Alphonse d'Ornano. Pendant ce siége, le château fut en grande partie détruit par l'artillerie; après sa reddition, il fut complétement démantelé. Il n'en reste aujourd'hui que quelques ruines.

Molard (le), hameau de Saint-Jean-sur-Veyle. — Fief avec maison forte possédée, depuis 1400, jusque vers la fin du xvi^e^ siècle, par des gentilshommes qui en portaient le nom. Après eux, il passa à la famille de Tenay par le mariage de Philiberte, fille de Claude du Molard, avec Marc de Tenay, baron de Mantenay, lequel en reprit le fief, le 5 août 1602. Philiberte de Tenay, petite-fille de Marc, épousa Claude de Bécerel, seigneur de Marillat, et laissa cette terre à Huguette de Bécerel, sa fille unique, femme de Claude Damas du Rousset, dont la postérité en jouissait encore en 1789.

Monspey, commune de Bey. — Fief avec château possédé d'abord par les gentilshommes du nom et armes de Monspey. Antoine de Monspey, seigneur de Luisandre, en jouissait en 1440. Il resta dans sa famille jusqu'à François de Monspey, écuyer, qui le laissa en dot à Marguerite, sa fille, femme d'Alexandre Cadot, seigneur de Sivalière. Pierre Cadot, fils d'Alexandre, le vendit, le 29 novembre 1543, à Pierre Uchard, bourgeois du Pont-de-Veyle, dont les descendants en jouissaient encore en 1660. Ce fief passa depuis à l'hôpital de la charité de Bourg-en-Bresse.

Montalégre, hameau de Servignat. — Domaine en fief dépendant de la seigneurie de Servignat.

Montalibord, hameau de Vescours. — Fief démembré de la châtellenie de Saint-Trivier et possédé, au xvii^e^ siècle, par la famille Maréchal, qui l'aliéna le 22 novembre 1701, à Nicolas Desbois, écuyer. Le 27 mai 1720, il fut partagé entre Marie Desbois,

femme d'Albéric-René d'Escrivieu, et Jeanne-Nicole Desbois, depuis femme de Louis de Bolozon. Il arriva ensuite tout entier à Louis-Gaston de Grippière de Montcroc, cousin germain de cette dernière, qui en reprit le fief, le 13 mai 1748. Il resta dans sa famille jusqu'en 1773, qu'il fut aliéné à Dominique Vouty, écuyer, lequel reprit aussi le fief, le 12 février 1780.

Montanay, commune du canton de Trévoux. *De Montaniaco, de Montaneisio, de Montaneiso, Montanesium, Montaneyum, Montaneiz, Montaneys, Montaneis, Montaney.* — Quelques objets antiques que j'ai pu recueillir dans le village et surtout l'étude qu'il m'a été permis de faire des tombes que renferme la poype, lorsqu'elle fut entamée pour l'ouverture d'un chemin, me donnent la conviction que Montanay existait déjà comme centre de population, bien antérieurement à notre ère. Il n'est mentionné cependant qu'à partir du x^e^ siècle. Dès cette époque, je le crois, il appartenait en propre aux comtes de Forez et de Lyon. En 1150, Pierre de Montluel, chevalier, en tenait encore la moitié sous leur suzeraineté. Le comte Guigues aliéna cette moitié en 1167, à Guichard, archevêque de Lyon. Au commencement du xiii^e^ siècle, les successeurs de Guichard inféodèrent Montanay tout entier aux sires de Beaujeu. Le 23 août 1296, Louis de Forez, sire de Beaujeu, assigna pour douaire la seigneurie de Montanay à Eléonore de Savoie, sa femme. En 1308, Guichard VIII de Beaujeu, la céda à son frère Humbert, qui en jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1325, nonobstant la remise qu'en avait faite, au mois d'avril 1312, en son nom et au nom de son chapitre, au roi Philippe-le-Bel, l'archevêque Pierre de Savoie. — En 1353, Marie de Thil, mère et tutrice d'Antoine de Beaujeu, le donna avec son château, en échange de la terre de Chazelles, au chapitre métropolitain de Lyon, qui l'inféoda, le 9 août 1365, à Guillaume de Chalamont, chevalier, seigneur de Meximieux, dont la fille unique Ancelise, la porta en dot à Jean Maréchal. Les successeurs de Jean Maréchal jouirent de la seigneurie de Montanay jusqu'à François et Antoine Maréchal, qui la vendirent d'abord, avec clause de réméré, le 14 novembre 1492, à Louis de Loras, seigneur de Montplaisant en Dauphiné, puis sans conditions, les 17 juillet et 14 août 1501, à Laurent de Gorrevod, grand écuyer de Savoie, lequel, après l'avoir fait ériger en baronnie et unir à son comté de Pont-de-Vaux, la laissa, mourant sans enfant, à Jean de Gorrevod,

seigneur de Condes et de Salans, son parent. Laurent de Gorrevod, deuxième du nom, fils de Jean, la vendit avec réserve de rachat, à Nicolas du Pré, seigneur de Saint-Denis le Chosson, qui en obtint le démembrement, en 1557, du comté de Pont-de-Vaux. Laurent II, la racheta quelques années après pour la transmettre à son fils Charles-Emmanuel, qui l'aliéna néanmoins, mais avec clause de réméré perpétuel, le 15 mai 1591, à Claude d'Espinac, dame de Gressolles et d'Ombreval-les-Vimy, laquelle subrogea en son acquisition, le 21 février 1594, Jean Livet, seigneur de Colombier. Le 28 avril 1597, Charles-Emmanuel de Gorrevod, céda son droit de réméré à Marc de Tenay, écuyer, son cousin, qui remboursa Jean Livet, le 17 juin suivant et devint ainsi baron de Montanay, Laurent de Tenay, son fils, aliéna sa baronnie, le 11 mars 1631, à Camille de Neuville de Villeroy, abbé d'Ainay, puis archevêque de Lyon, qui la fit annexer en 1666, à son marquisat de Neuville, dont elle dépendit jusqu'en 1789. — Il ne reste plus que quelques pans de mur de l'ancien château.

Montaney, hameau de Perrex. *Montanie*, *Montanez*.— Ce hameau apparaît en 1223. Il ne comprenait encore que quelques mas, en 1230, époque où il fut donné aux Templiers de Laumusse, par Ogier Boche. En 1450, il était possédé en fief par Antoine de Corsant, seigneur de Broces, dont le petit-fils, Louis de Corsant, chevalier de Malte, et commandeur de Laumusse, le vendit, le 12 juin 1508, à Jean Morin, citoyen de Lyon. Philippe Morin, fils de Jean, rendit hommage pour Montaney au roi François Ier, en 1536, et l'aliéna ensuite à Jean Duret qui le céda à Philibert de Geres, écuyer. Ce dernier le laissa avec ses autres biens à Jean François de Lucinges, seigneur de Gy, lequel le céda à Laurent Brossard, avocat au baillage de Bresse, dont les descendants le possédaient à la fin du XVIIe siècle.

Montanière (la), commune de Montluel. — Petit fief vendu, en 1692, par Louis-Marc de Tenay, sieur de Sainte-Croix, à Camille de Neuville, archevêque de Lyon, qui l'unit à son marquisat de Neuville.

Monberthod, commune de Saint-Paul de Varax. — Petit fief sans justice possédé en 1789, par M. Galien de la Chaux.

Montberthod, commune de Villereversure. — Seigneurie avec

château, possédée en 1280, par Guillaume de Corent qui reconnut, le 5 mai de cette année, la tenir en fief du comte de Savoie. En 1368, elle appartenait à Jean de Mollon dont les descendants en jouirent jusqu'à Jeanne, fille de Guillaume de Mollon, laquelle la porta en dot à Jean-François de Bussy, seigneur de la Crépinière qui en reprit le fief, le 13 juin 1603. Le 10 septembre 1665, Philibert de Bussy l'aliéna à François Loubat, baron de Bohas, qui la revendit, le 25 octobre suivant, à Barthélemy Gueston, seigneur de Châteauvieux et de Villereversure. Cette terre resta unie depuis aux seigneuries de Villereversure et comté de Châteauvieux. Toute la justice en avait été confisquée au profit du roi Henri II, par arrêt du parlement de Chambéry, du 4 février 1550. Cette justice acquise d'abord par un nommé Jean Phrison, puis par Jean de Molan, arriva dans la suite à la famille de Châteauvieux.

Montburon, hameau de Confrançon. *Montbuyron.* — Seigneurie avec un château fort, bâti en 1280, par Guillaume de Saint-Sulpice, chevalier, ensuite de l'autorisation d'Amé IV, comte de Savoie. Guichard, fils de Guillaume de Saint-Sulpice, prit le nom de Montburon et reçut, en 1306, concession de la justice moyenne et basse sur les hommes de son fief. Cette terre resta dans sa famille jusqu'à Pierre de Montburon, mort en 1440, ne laissant que deux filles, Jeannette et Catherine, mariées à Jean et à François de Rovorée, frères. Vers la fin du XVII^e^ siècle, Montburon fut acquis des de Rovorée par Claude et Philibert Chossat, frères, dont les descendants en jouissaient encore en 1789.

Montcroissant, commune de Villars. — Petit fief possédé au commencement du XVII^e^ siècle, par N. Brottin qui le laissa à sa veuve, Claude-Catherine du Mont, laquelle convolant en deuxièmes noces, le porta à Jean-François Berlier de Chiloup. Presque tous les fonds dépendant de ce fief, passèrent vers 1652, aux Augustins-Déchaussés de Boiron.

Montellier, commune du canton de Meximieux. — *Dominus Montislhierii, Montislerii, Montelleys, Montallier, Monteillier, Monteiller, Montillier, Montelier.* — Cette seigneurie fut d'abord possédée, sous la suzeraineté des seigneurs de Villars, par des gentilshommes qui en portaient le nom et dont les plus anciens connus sont : Bermond du Montellier, vivant en 1186, Hugues, Berlion et Humbert, vivant

en 1235, Guichard, chevalier, en 1264, etc. Etienne Ier, de Thoire-Villars, engagea l'hommage de cette terre, au mois de novembre 1227, à Humbert V, de Beaujeu. Les successeurs d'Etienne confirmèrent cet engagement, en 1253 et 1271. Le 24 novembre 1327, Guichard VIII de Beaujeu, céda au dauphin de Viennois le domaine direct de ses droits de fief sur la poype et le château. — L'ancienne famille du nom de Montellier s'éteignit vers 1300, en la personne d'Etienne ou de Berlion, chevalier. Humbert IV, sire de Thoire-Villars, lui succéda et transmit le Montellier à Humbert V, son successeur, qui après avoir fait rebâtir le château fort, le donna, le 9 mars 1331, en avancement d'hoirie, à Jean de Villars, son fils. Odes de Villars, chevalier, fils et successeur de Jean, concéda ou confirma, le 22 mai 1347, la justice haute, moyenne et basse sur une grande partie de cette seigneurie, à Guillaume d'Ars, qui devint ainsi co-seigneur du Montellier. Les droits de Guillaume d'Ars, passèrent par alliance d'abord à la famille de Chiel, puis à celle de Groslée, qui les aliéna à celle de Montbel, par contrat des 3 juin 1554 et 9 décembre 1588. — Odes de Villars, mourut en 1418, sans laisser d'enfant d'Elise de Bau, comtesse d'Avelin et de Beaufort, sa femme. Gui de Montbel lui succéda dans la possession du Montellier, qui resta dans la famille jusqu'à Jacqueline, comtesse d'Entremont, fille unique de Sébastien de Montbel et de Béatrix Pacheco, mariée à Gaspard de Coligny, amiral de France. Béatrix, fille unique et héritière de Jacqueline de Montbel et de Gaspard de Coligny, porta le Montellier en mariage, les 17 juillet et 30 novembre 1600 au baron de Meuillon et de Montauban, grand chambellan de Savoie. Les enfants du baron de Meuillon prirent le nom de Montbel-d'Entremont. Elie-Louis d'Entremont légua le Montellier à sa nièce, Marie-Charlotte de Romilly de la Chesnelaye, femme de Guillaume-François-Antoine de l'Hospital, marquis de Saint-Mesme, dont la fille Charlotte-Sylvie, épousa le 9 novembre 1709, Claude-François-Joseph de Chevriers. Anne-Sylvie-Raymonde de Chevriers, reprit le fief du Montellier, en 1772, et le vendit, le 4 novembre 1781, moyennant 450,000 livres, à Antoine Greppo, qui en jouissait en 1789. — La seigneurie du Montellier avait été érigée en marquisat, le 1er avril 1583, par Charles-Emmanuel duc de Savoie, en faveur de Jacqueline de Montbel-d'Entremont. — Le donjon et une grande partie du château existent encore.

Montépin, hameau de Bâgé-la-Ville. *Montespin*. — Seigneurie avec maison forte. En 1273, Barthélemy Cholet, bourgeois de Bâgé, prit en fief de Geoffroy, commandeur de Laumusse, deux mas qu'il avait possédés jusque-là en franc alleu à Montépin. Le 25 février 1319, noble Etienne de Maillat rendit l'hommage au commandeur Guillaume de Lorme, pour sa maison et ses granges de Montespin. Vers le milieu du xv^e^ siècle, Philibert Bricsaud, secrétaire de Philibert, duc de Savoie, acquit les droits de fief et fit bâtir à Montepin, une maison forte qu'il laissa à Jean-Philibert, son fils, qui mourut sans enfant, vers 1502. Jean-Aymon, fils de Claudine Bricsaud, sa sœur, et de Philibert Aymond, recueillit sa succession et la transmit à ses descendants qui jouissaient encore de la terre de Montépin en 1789.

Montfalcon, hameau de Mézeriat. *Monsfalconis*. — La seigneurie de Montfalcon avait des seigneurs particuliers du nom et armes de Varennes, dès 1270. Amé, comte de Savoie en confirma la justice moyenne et basse, en 1306, à Jean de Varennes, qui, avant de mourir, engagea sa seigneurie à Jean de Cruelles, pour la donner (mars 1314), en toute justice et avec tous les droits seigneuriaux, à la réserve seulement de la souveraineté et du ressort, à Lancelot de Chandée, chevalier, seigneur de l'Escluse. Monfalcon demeura dans cette branche de la maison de Chandée jusqu'en 1450, époque à laquelle il entra dans celle des Andrevet, par le mariage de Guillemette de Chandée avec Claude Andrevet, chevalier, seigneur de Corsant et de Beaurepaire. Après le décès de Claude Andrevet, mort sans enfant, en 1569, cette terre resta longtemps en litige et arriva enfin, avec le titre de baronnie, dans la maison des de Seyturier, puis dans celle de Brosse. Cette dernière en jouissait encore en 1789. Il ne reste pas trace ni du château ni de l'église de Montfalcon.

Montfalconnet, ham. de Polliat. *De monte Falconeto; apud Montfalconetum*. — Seigneurie en toute justice et avec château fort, possédée d'abord par des gentilshommes qui en portaient le nom. Les plus anciens connus sont Bernard de Montfalconnet, vivant vers 1250, mari de Marguerite de la Vavrette, veuve de lui en 1270; Roland de Montfalconnet, damoiseau, père de Jean et de Guillermet, lesquels firent des concessions aux templiers de Saint-

Martin-le-Châtel, en 1276, 1286, 1288, 1289. — Cette terre passa, je n'ai pu savoir ni à quelle époque, ni de quelle manière, à la maison de la Baume. Perceval de la Baume en jouissait en 1400. Philibert de la Baume, un de ses successeurs, en obtint l'érection en baronnie, de Charles, duc de Savoie. Le 29 septembre 1636, le roi Louis XIII confisqua cette baronnie sur Jacques-Nicolas de la Baume et la remit à Jean-Jacques de Longueval, seigneur de Rigny, près de Gray. Jacques-Nicolas de la Baume la recouvra en 1649. Elle resta dans sa famille jusqu'au 4 juillet 1719, époque où Jacques-Philippe de la Baume l'aliéna à François-Hugues de Siry, chevalier, baron de Conches. M. de Marigny, président honoraire au parlement de Paris, la vendit, le 30 septembre 1750, à G.-B. de Bona, conseiller du roi en la Cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon. La baronnie de Montfalconnet passa, en dernier lieu, à la famille Duport de Loriol, qui en jouissait lors de la convocation des États-généraux. — En 1650, il ne restait déjà plus qu'une tour de l'ancien château.

Monferrand, commune de Saint-Maurice-de-Gourdans. — Petit fief possédé, en 1677 par François de Murard, qui le vendit, avec la seigneurie de Béligneux, le 7 novembre 1710, à Pierre de Monterot, conseiller-garde-scel de la douane de la ville de Lyon, dont la postérité en jouissait encore en 1789.

Montfort, ham. de Cuisiat, *de Monte Forti*. — La terre de Montfort fut d'abord possédée, sous l'hommage des ducs de Bourgogne, par la maison d'Antigny. Guillaume d'Antigny la vendit, en toute justice, en 1335, à Gallois de la Baume, seigneur de Valufin. Claude de la Baume, comte de Montrevel, l'aliéna, le 5 juin 1500, à Thomas Bergier, seigneur de Corrobert, mais la retira quelque temps après. Marc de la Baume, son arrière-petit-fils, la céda à François d'Andelot, dont les descendants en jouirent jusqu'à Anne d'Andelot, femme, en premières noces, de Louis de Foudras, qui en reprit le fief en 1542, puis en deuxièmes noces de François de Meyriat, dont la fille Françoise épousa Claude-François de Louverat. — Marie-Françoise de Louverat, fille de Claude-François, la porta en mariage, le 12 février 1705, à François Froissard de Broissia, écuyer, dont le fils, chevalier de Malte, en jouissait encore en 1789.

Montgerbet, ham. de Bâgé-la-Ville. — En 1272, un Hugues de Montgilbert ou Montgerbet, damoiseau, reconnut tenir du fief d'Amé de Savoie le mas de Guichard de Montgilbert, celui de la Badoylier, et une part de sa maison de Bâgé située sur les Rues.

Montiernoz, ham. de Saint-Jean-sur-Reyssouze. — Seigneurie avec château possédée, en 1300, par Rodolphe de Montiernoz, chevalier, père de Josserand de Montiernoz, damoiseau, qui obtint, en 1306, d'Amé IV, comte de Savoie, confirmation de la justice moyenne et basse. Josserand ne laissa qu'une fille qui porta sa seigneurie en mariage, vers 1350, à Guigonnet d'Oncieux, chevalier. Charles d'Oncieux, un de ses successeurs, reçut concession, le 10 octobre 1567, de la haute justice, du duc Emmanuel-Philibert de Savoie. Cette terre passa de la famille d'Oncieux à celles de Champier et de Feillens, par suite du mariage (26 février 1623) d'Esther, fille de Louis d'Oncieux, avec Guillaume de Champier, bailli du Bugey, et de Françoise d'Oncieux, sœur d'Esther, avec Louis, seigneur de Feillens. Elle arriva ensuite en totalité, à celle de Vogué, qui en jouissait en 1789.

Montjuif, ham. de Marboz. — Ancienne seigneurie, unie, dès le commencement du XIV^e^ siècle, à celle de Beaupont.

Montluel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Trévoux. *De Monte Lupello*; *de Monte Loello*, *Monslupelli*, *Montloel*, *Montlueil*, *Monluel*. — Cette importante commune ne consistait encore, à la fin du XI^e^ siècle, qu'en quelques maisons groupées près d'un antique château fort possédé par des gentilshommes du nom et armes de Montluel. La relation du transport des reliques de saint Taurin, par les moines de Gigny, relation écrite en 1158, s'exprime en ces termes au sujet du manoir féodal : « Le château de Montluel, situé à quelques milles de Lyon, est dans une position assez agréable. D'un côté des vignes, de l'autre des prés émaillés de fleurs variées. Ce château animé par la présence d'hommes d'armes nombreux et de femmes pudiquement gracieuses, offre toujours aux voyageurs une douce hospitalité.» — Le 6 mars 1276, Humbert de Montluel, dans le but d'amener une population plus considérable près de son château, accorda, du consentement de Philippe de Savoie son suzerain, aux habitants qui viendraient désormais s'y

établir, de notables franchises et libertés. La famille des anciens seigneurs de Montluel s'éteignit en la personne de Jean, petit-fils d'Humbert, qui donna sa seigneurie, en 1326, à Humbert, dauphin de Viennois, sire de la Tour, son parent. Humbert II, dernier dauphin de Viennois, se voyant sans enfant, en fit cession à la maison de France, le 23 avril 1343, et se croisa contre les Turcs. Le 13 janvier 1354, le roi Jean et Charles, son fils (plus tard Charles V), nouveau dauphin, la remirent en échange d'autres terres, au comte de Savoie Amé IV, dont les descendants la possédèrent jusqu'au 8 novembre 1594, époque où elle fut prise de vive force, au nom d'Henri IV, par le maréchal de Montmorency. Le traité de 1601 l'annexa, d'une manière définitive, à la France. Avant la conquête de la Bresse, la jouissance de la seigneurie de Montluel appartenait à Jean-François de Bellegarde, qui l'avait reçue du duc de Savoie, le 10 mai 1580. Le roi Louis XIII, en 1631, l'engagea, avec réserve de rachat perpétuel, à Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang. Le 7 janvier 1743, Louise-Anne de Bourbon-Condé en vendit tous les droits honorifiques à Nicolas de Jussieu, écuyer, conseiller en la Cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon, dont la famille en jouissait encore lors de la convocation des États-généraux. — Il ne reste plus aujourd'hui que des ruines du château de Montluel. Le maréchal de Montmorency l'avait fait fortifier en 1594 et 1595. Henri IV était venu visiter ces fortifications le 7 septembre de cette dernière année.

Montplaisir. — Fief dépendant de la châtellenie de Bâgé, possédé en 1536, par Claude de la Gelière, seigneur de Nicudey.

Montrachy, hameau de Saint-Nizier-le-Bouchoux. *Montrachis*, *Montrachier*. — Fief possédé longtemps par la famille de Grandchamp. Guillemette, fille unique et héritière de Jean de Grandchamp, écuyer, le porta en mariage vers 1590, à Claude, fils de Hilaire de Pélapussins et de Marguerite de la Teyssonnière. Claude François de Pélapussins le vendit, le 24 novembre 1692, à Joseph d'Escrivieux, seigneur de Chemillat. Il passa depuis à la famille Velon, qui en fournit le dénombrement en 1774 et en jouissait encore en 1789. En 1655, Nicole, fille de Benoît de Pélapussins, écuyer, seigneur de Montrachy et de Jeanne de la Teyssonnière, avait épousé Jacques Mantellier, conseiller et avocat du roi en l'élection de Bresse, et

lui avait apporté en dot plusieurs dépendances de la terre et du château de Montrachy, dont ses descendants prirent le nom.

Montrevel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg. *Castrum Montisrevelli, Monrevel, Mont-Revel.* — Cette seigneurie était l'une des plus importantes de la Bresse et du Bugey. Les seigneurs de Châtillon en Dombes la possédaient déjà en 1250. Elle resta dans leur famille jusqu'à Hugues, fils de Renaud de Châtillon, qui mourut sans laisser d'enfant, et dont hérita Alix, sa sœur, laquelle la porta en dot, vers 1320, à Galois de la Baume, chevalier, grand maître des arbalétriers de France, gouverneur et lieutenant-général de Languedoc et de Saintonge. Depuis cette époque, Montrevel resta dans la famille de la Baume–Montrevel, qui en jouit, d'abord en titre de baronnie, puis en celui de comté, jusqu'à la révolution.

Montribloud, commune de Saint–André-de-Corcy. *Montriblox, Montriblout, Montribloux.* — Au commencement du XIV^e^ siècle, Montribloud n'était encore qu'un lieu dit, appartenant à Hugues Brun, chanoine de la métropole de Lyon et obédiencier de Saint-Just, qui, enjoignit à ses héritiers d'y bâtir une maison religieuse, par son testament de décembre 1313. La dernière volonté du chanoine Hugues Brun ne fût pas exécutée, et, sur la large poype où devait être assis le nouveau monastère, les sires de Thoire–Villars édifièrent un château fort. Le 21 février 1334, Humbert V de Thoire-Villars rendit hommage au dauphin de Viennois pour le donjon de Montribloud. Le 4 avril 1354, Humbert VI de Thoire-Villars céda à Jean et à Antoine de Corlier l'office et les droits de champerie et foresterie de Saint-André et de Montribloud. Le même Humbert VI, par son testament du 16 décembre 1369, assigna une rente de 10 livres *in mandamento de Montriblou*, aux enfants de Guillaume, bâtard de Villars. Le 31 octobre 1384, Humbert VII de Thoire-Villars donna, en échange de la terre de Beauvoir en Bugey, à Eudes de Villars, seigneur du Montellier, son cousin, la seigneurie de Montribloud, avec toute la justice et le fief des paroisses de Saint-André, Civrieux, Bussiges et Saint-Marcel. Après la mort d'Eudes de Villars, décédé sans enfant, Montribloud passa, en 1418, à ses petits-neveux, fils de Jeanne de la Tour et de Jean de la Baume. Il resta dans la puissante famille de la Baume jusqu'à

Antoine, comte de Montrevel, qui le vendit, en 1590, à Martin et à Jean de Covet, seigneurs de la Mure. De la famille de Covet, il parvint à celle de Nicolau, qui l'acheta, en janvier 1754, des de Covet et en jouissait encore en 1789. — Montribloud avait le titre de baronnie. Le château appartient aujourd'hui à M. Alexandre Bodin, ancien député de l'Ain, qui l'a fait restaurer en partie.

Montrin, hameau de Saint-Bénigne. *De Monte Rinno*, *de Mont Ruin*, *Montruyn*. — Ce village fort ancien paraît avoir été possédé, du xi^e^ au xiii^e^ siècle, par des gentilshommes qui en portaient le nom. De leur famille étaient Arsenier de Montrin qui confirma, du temps de l'évêque Landry, la donation que Hugues, son frère, avait faite à Saint-Vincent de Mâcon, du moulin de Corcelles ; Etienne de Montrin, prêtre, vivant en 1213, et Ponce de Montrin, chevalier, qui reconnut tenir, en 1271, du fief d'Amé de Savoie, seigneur de Bresse, sa maison deMartignat et tout ce qu'il possédait entre l'eau d'Igon et la Reyssouze.

Mont-Simon, hameau de Vescours. *Montsymond*. — Seigneurie démembrée de celle de Saint-Trivier de Courtes et inféodée en toute justice, le 1^er^ juin 1563, par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, à François Maréchal, son conseiller, trésorier et contrôleur général des guerres, qui fit bâtir la maison forte. François Maréchal mourut sans enfant et institua pour héritier Philibert des Bois, son neveu, à la charge de prendre le nom et les armes de Maréchal. Le 5 octobre 1666, Albert des Bois-Maréchal la céda, en échange de celle de Léal, à Pierre-Joseph de Bruges, seigneur de Soulier. Le 17 juillet 1698, Joseph-Ignace Tardy, auquel elle avait été judiciairement adjugée, la remit à Louis des Bois, seigneur de Frettière, qui la laissa, au préjudice de Jeanne Nicole, sa fille, à Marie-Antoinette Caille, sa veuve. Cette dame convola en secondes noces avec Maximilien de Bernard de Montessu et relâcha la terre de Mont-Symon à Jeanne-Nicole des Bois, femme de Louis de Bolozon, à laquelle succéda, en vertu d'un acte de donation entre vifs, du 30 juillet 1747, Louis-Gaston de Grippière de Montcroc, son cousin-germain. De la famille de Grippière, Mont-Symon passa par vente, le 8 décembre 1773, à Dominique Vouty, écuyer, qui en jouissait en 1789.

Morestel, commune de Saint-Martin-du-Mont. *De Morestelli in*

Reversomonte. — Ce nom s'appliquait, aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, à un antique château, bâti sur la pointe d'un rocher, qu'Amé IV de Savoie céda par échange, en 1280, à Humbert, sire de Thoire-Villars, qui l'inféoda à Humbert de Luyrieux, seigneur de la Cueille, chevalier. Humbert de Luyrieux ne trouvant pas ce château à sa convenance en fit édifier, à peu de distance, un nouveau qu'il laissa, avec la seigneurie de Morestel, à Sibille, sa fille, femme de Jean de la Gelière. Celui-ci fit reconstruire l'ancien château et, pour le distinguer du manoir élevé aussi à Morestel par son beau-père, le dénomma *Châteauvieux.* Ce nom prévalut et fut étendu dans la suite à toute la seigneurie.

Motte (La), hameau de Cuisiat. — Seigneurie possédée d'abord par la famille de Corent. Jean de Corent reçut confirmation, en 1306, de la justice moyenne et basse d'Edouard, comte de Savoie, et jeta les fondements du château que ses successeurs achevèrent. Cette terre resta dans sa famille jusqu'à Philibert de Corent, dernier de sa race, dont les héritiers la vendirent, le 6 mai 1570, à Philibert de Gères, écuyer, qui la transmit à Barbe, sa fille, femme de Jean-François de Lucinge, seigneur de Gy, dont la postérité en jouissait en 1789.

Moussière (La), hameau de Biziat. *La Mossière.* — Au commencement du XVI^e^ siècle, la terre de la Moussière était possédée par des gentilshommes en portant le nom. Jean I^er^ de la Moussière la laissa, le 14 octobre 1538, à Jean II, son fils. Ce dernier la transmit, en 1569, à Max de la Moussière qui en jouit jusqu'en 1580. Le 14 juillet de cette année, elle passa, par voie d'adjudication, à Nicolas de Ciergues, contrôleur des finances du roi à Mâcon, père de Constance de Ciergues, femme de François de Viveret. Pierrette de Viveret, fille de François, la porta en mariage (14 avril 1602) à Pierre de Rymont, conseiller au siége présidial de Mâcon, père de Charles de Rymont, dont la succession fut recueillie par Marie de Rymont de Champgrenon, épouse de Philibert de Barthelot, chevalier, seigneur de Rambuteau. Les deux fils de M^me^ de Rymont se partagèrent la succession de leur mère, le 19 février 1725, et la Moussière échut à Philippe II de Barthelot de Rambuteau, capitaine au régiment de Villeroy, qui la vendit, le 28 août 1745, à Lambert de Lafond, écuyer. M. de Lafond légua tous ses

biens, en 1777, à Jeanne-Marie Peysson, sa femme, laquelle convola en deuxièmes noces, le 29 septembre 1794, avec Jean Milou qu'elle fit son héritier. Le 15 février 1813, M. Milou vendit la Moussière à M. Sulpice Nagel, père de Mme Charassin. Le 3 décembre 1865, M. Pierre-Fleury-Ferdinand Granjon de Lépinay et Mme Marie-Sophie-Hectorine Dupuy, son épouse, l'ont acquise de Mme Charassin et en jouissent actuellement. Le château de la Moussière est situé dans une très-heureuse position.

Moutonnière (La), hameau de Villette. — Fief sans justice possédé, en 1430, par Jean de la Fontaine, dont les héritiers le vendirent, vers 1470, à Claude, père d'Amé de Gramont. Celui-ci institua pour son héritière, par son testament du 4 juin 1521, Philippine de Martignat, son épouse, qui aliéna la Moutonnière, vers 1538, en faveur d'Henri de Romanet, écuyer. Gaspard de Romanet, un de ses descendants, la vendit, en 1624, à Jean-Philibert de Chabeu, seigneur de Bécerel, qui la céda, peu après (1630), à Marc-Marie de Riccé, seigneur de Cornaton, lequel en fit rebâtir le château. Claudine de Blancheville, veuve de Charles-Emmanuel de Riccé, se la fit adjuger pour ses reprises dotales. Elle en donna le dénombrement, en 1673, et la transmit à la famille de Tricaud, de laquelle cette terre passa, par voie d'alliance, vers 1720, à celle d'Aubarède, puis, vers 1769, à celle de Balan d'Augustebourg, qui la conserva jusqu'à la révolution.

Mulatière (La), hameau de Saint-Cyr-sur-Menthon. *La Milatière, la Mulletière.* — Fief possédé, dès la première moitié du xve siècle, par la famille de Sachins. Antoine de Sachins le laissa en douaire à Marie de Genost, sa femme, qui convola en deuxièmes noces avec Amé de Binan. Godefroy de Sachins, frère d'Antoine, le racheta, vers 1451, et le transmit à ses descendants qui le conservèrent jusqu'à Claude de Sachins, lequel le laissa à Jeanne, sa sœur (1576), femme d'Antoine du Mouton, seigneur de Langes. De la famille du Mouton, la Mulatière passa à Philippe de Galand, frère utérin de Charles-Emmanuel du Mouton, puis à Thomas de Chabod, marquis de Saint-Mauris, par vente judiciaire (1660), enfin aux de Ville et aux de la Poype.

Musse (La), commune de Tramoyes. — Petit fief dépendant du

marquisat de Miribel et possédé, au dernier siècle, par la famille de la Font-de-Juis.

Nicudey ou Necudey, commune de Saint-Genis-sur-Menthon. — Fief avec poype et maison forte possédé, en 1400, par François de la Gelière, qui en rendit hommage au duc de Savoie, en 1530, et au roi François Ier, après la conquête de la Bresse, le 5 avril 1536, et dont toute la succession arriva à ses trois filles Louisè, Anne et Philiberte, lesquelles se la partagèrent et l'aliénèrent en plusieurs fractions. Hercule-Aymon de Montépin recueillit les droits de Louise et de Philiberte et était seigneur de Nicudey en 1650 et 1667. Ceux d'Anne passèrent à la famille de Parthenay, qui en jouissait à la même époque. Ce fief passa depuis aux de Lacroix-Laval, qui le possédaient encore en 1789.

Noblens, hameau de Villereversure. — Seigneurie avec château possédée, vers le milieu du XVIIe siècle, par Philibert de Noblens, écuyer. Elisabeth Cottin, sa veuve, femme en deuxièmes noces de Christophe de Seyturier, légua cette terre, le 14 septembre 1673, à l'hôpital de Bourg, qui la vendit, le 5 juillet 1682, à André Michel, écuyer, et à Marie de Longecombe, son épouse. Noblens fut acquis, le 6 novembre 1712, par Joseph Faguet de Champecourt et passa depuis à la famille Le Jouhan, qui en reprit le fief en 1776 et en jouissait encore en 1789.

Ozan, commune du canton de Pont-de-Vaux. *Osani laus*, *Osani portus*. — Comme seigneurie, Ozan dépendait du duché de Pont-de-Vaux. Philippe-Eugène de Gorrevod l'en démembra et le donna, le 17 juin 1647, à Charles-Emmanuel de Mongey, écuyer, avec toute la justice et le droit d'y édifier un château. Après la mort du sieur de Mongey, le duc de Pont-de-Vaux racheta cette terre (1654) de ses héritiers et l'unit de nouveau à son duché.

M.-C. Guigue.

(*La suite prochainement*).

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu d'un abonné de la *Revue*, qui n'a pas jugé à propos de se faire connaître, une lettre à laquelle nous répondons en quelques mots.

Nous remercions d'abord notre correspondant de la bonne opinion qu'il a de notre Recueil, et nous désirons comme lui qu'il devienne de plus en plus *profitable à la noblesse*. Le moyen qu'il nous propose pour atteindre ce but est excellent, et nous nous reprocherions de l'avoir laissé de côté; heureusement il est pratiqué dans la *Revue* dès ses commencements.

On nous conseille de relever les noms propres mêlés aux événements de notre histoire, et d'en publier un catalogue, afin que les familles nobles puissent, en y jetant les yeux, reconnaître leurs membres. Mais nos tables de noms propres placées à la fin de chaque volume, le *Répertoire généalogique et héraldique* donné dans chaque livraison offrent des milliers de noms de famille, parmi lesquels il est facile à chacun de retrouver les siens. Ces sources de renseignements n'ont pas manqué et ne manqueront pas dans la *Revue*. Il suffit de le savoir et d'y lire, ce que notre correspondant paraît n'avoir pas fait. Ce que nous ne pourrions entreprendre, ce serait, comme il semble nous le conseiller, de copier les tables onomastiques de tous les ouvrages historiques. Notre Recueil ne suffirait pas à une compilation aussi colossale.

Que notre abonné nous permette de lui présenter quelques observations sur plusieurs passages de sa lettre. Les récits de l'expédition de Roncevaux sous Charlemagne, et de la bataille de Tours sous Charles Martel, ne pourraient jamais fournir un seul nom intéressant l'histoire nobiliaire. A cette époque, il n'existait pas de noblesse terrienne, et c'est seulement depuis l'introduction des noms de terres qu'on a pu dresser l'histoire des familles. — La collection manuscrite d'André Du Chesne, dont un petit nombre de volumes seulement concernent la noblesse, a été dépouillée dans cette *Revue* en 1865. — Qu'est-ce que le Rôle de la noblesse de 1552, et le manuscrit de Bonald? nous avouons ne pas connaître ces deux ouvrages.

L. S.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps

(Suite)

Nobiliaire historique. T. V. — Règne de Louis VII.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Pacian (Bernard de), 1142.
Paggi (Bernard de), 1168.
Palafols (Berenger de), 1140.
Palao (Armand de), 1176.
Palazol (Raimond de), 1155.
— (Armand de), 1179.
Pallu (Pierre de la), 1168.
Palmier ou Paulmier (Nicolas), 1154.
Papeluns (Jean), 1177.
Parrei (Simon de), 1142.
Pas (Anselme de), 1148.
Paul (Gui de Saint-), 1178.
— (Guillaume de Saint-), 1179.
Paule (Garsias de), 1167.
Pauliac (S. de), 1163.
Paute (Ismidon de), 1176.
Pavilly (Renaud de), 1172.
Payen (Bernard), 1153.

Paynel (Guillaume), 1145-1163.
Peiteus (Guillaume de), 1155.
Pelcel (Herbert), 1159.
Pelerin (Alard), 1153.
Pelet (Bernard).
Pellapoul (Raimond), 1160.
Pellegat (Raimond), 1150.
Pelvel (Robert), 1166.
Pennes (Humbert et Renaud de), 1170.
Peralta (Raimond de), 1140.
Percebot (Eudes), 1143.
Pere (Raoul de), 1147.
Périer (Robert de), 1159.
Périers (Nicolas de), 1168.
Péronne (Aix de), 1142.
— (Robert, châtelain de), 1146.
Petracalce (Guillaume de), 1155.
Petrataiada (Dalmas de), 1142.
Peteghem (Roger de), 1156.
Petit (Raoul Le), 1174.
Petitpas (Jean de), 1171.
Petri (Bernard), 1142.
Pié-de-Loup (Guy), 1158.
— (Etienne), 1169.
Pierre (Arbert de), 1150.
— (Giraud de la), 1171.
— (Robert de Saint-), 1150.
Pierre-Castellane (Robert de), 1146.
Pierrefons (Dreux de), 1137-1158.
— (Nicelon de), 1160.
— (Agathe de), 1155.
— (Dreux de), 1179.
Pierre-Léon (Jean Jourdain et Gratien de), 1162.
Pierremont (Eudes de), 1166.
Pierrepertuse (Etienne de), 1174.
— (Hugues de), 1174.
Pierrepont (Gillie de), 1153.
— (Gosvin de), 1153.
— (Eudes de), 1158.

Pierrepont (Hugues de), 1159.
— (Valon de), 1166.
— (Bernard, prévôt de), 1166.
Pierre-Rouge (Sance de), 1143.
Pierrevent (Raimond de), 1150.
Pilate (Ponce), 1173.
Pilot (Raoul), 1163.
Pinos (Gaucerand de), 1143.
Piquigni (Enguerrand de), 1180.
Piron (Robert de), 1158.
Pissecoq (Henri de), 1177.
Plagiotre (Jean de), 1162.
— (Abbé, chevalier de), 1178.
Planche (Baudouin de la), 1171.
Planci (Philippe de), 1140.
— (Hugues de), 1140-1160.
Planes (Roger de), 1179.
Pleis (Mathieu de), 1138.
— (Gauthier de), 1165.
Plessis (Barthélemy du), 1168.
Poca (Steponde), 1139.
Pointel (Robert de), 1163.
Poitiers (Guillaume de), 1155.
Poissi (Simon de), 1140.
— (Gasse de), 1174.
Poisvels (Herbert de), 1159.
Polcei (Aufroi de), 1154.
Polignac (Roc. de), 1152.
Pomerin (Hugues de), 1169.
Pompone (Renaud de), 1150.
Ponceaux (Guillaume de), 1177.
Pont (Raoul de), 1140.
— (Gislebert de), 1164.
— (Pierre du), 1169.
Pontevez (Guilhem de), 1150.
— (Foúques de), 1147.
Pontis (Fouquet de), 1150.
— (Léon de), 1147.
Pontoise (Isembard de), 1170.

Pontoise (Dreux de), 1171.
Pontruel (Philippe de), 1166.
Porcelet (Rostang), 1150.
— (Guillaume), 1162.
— (Hugues), 1150.
— (Raimond), 1162.
Porcelets (Poncelet des), 1150.
Porcher (Enguerrand), 1168.
Porcherie (Hugues de la), 1160.
Porée (Gilbert de la).
Port (Hugues du), 1164.
Porte (Alard de la), 1147.
— (Ithier de la), 1147.
— (Isembard de la), 1170.
— (Humbert de la), 1171.
— (Gui de la), 1173.
Portel (Pierre), 1171.
Porte-Morard (Henri de), 1140.
Portsal (Nicolas de), 1142.
Posquières (Rostang de), 1150.
— (Guillaume de), 1140.
Potère (Baudouin), 1163.
Poultières (René de), 1151.
Praet (Gervais), 1143.
Prat (Baudoin de), 1167.
Pré (Baudouin du), 1153.
Préaux (Osbern de), 1150.
Presles (Payen de), 1174.
— (Adam et Pierre de), 1174.
Prétot (Roger de), 1156.
Prez (Gobert du), 1147.
Primèke (Etienne), 1152.
Privat (Raimond de Saint-), 1150.
Prix (Hervé de Saint-), 1167.
Provins (Dreux de), 1140.
Pruriaco (Raoul de), 1140.
Puelle ou Pucelle (Girard), 1150.
Puera (Vilard de), 1163.
Pugei (Eudes de), 1159.

Pui (Hugues du), 1174.
Puigalt ou Puihault (Hugues de), 1150.
Puilaurier (Pierre de), 1168.
Pui-de-Sorgues (Berenger du), 1152.
Puiseaux (Hugues de), 1179.
Puiz (Renaud et Faucon du), 1171.
Putuel (Gérard de), 1166.
Qualhem (Baudouin de), 1145.
Quenti (Sechier de), 1154.
Querarnaud (Landri de), 1160.
Queux (Isambard), 1140.
— (Thierri), 1140.
—. (Erlebaud), 1140.
Quincé (Jean de), 1142.
— (Guillaume de), 1179.
Quinci (Seihier de), 1179.
Quiqueran (Rostang de), 1150.
Rabastel (Liébaud), 1169.
Rabeca (Baudouin de), 1177.
Rabinel (Bertrand), 1156.
Rabutin (Hardouin de), 1170.
Raimbaud (Bertrand de), 1174.
Raimond (Pierre de), 1137.
— (Arnaud de), 1143.
— (Guilhem), 1150.
Rainier (Pierre), 1150.
Raino (Guillaume), 1150.
Rais ou Retz (Guillaume de), 1179.
Ramesdonc (Baudouin et Jean de), 1173.
Rampart (Hugues), 1151.
Rancone (Geoffroi de), 1146-1152.
Randon (Guillaume de), 1150.
Rape (Arnoul), 1174.
Rasengem (Hugues de), 1151.
Ravensberg (Hugues de), 1142.
Ravières (Etienne de), 1179.
Rebustes (Lebald), 1158.
Rebreat (Renaud de).
Reche (Hugues de), 1145.

Reiers (Robert de), 1166.
Reilhane (Hugues de), 1150.
Remi (Martin de), 1168.
— (Arnaud de Saint-), 1150.
Remoulins (Pierre de), 1150.
Renavis (Galon de), 1145.
Reninges (Baudouin de), 1142.
Reson (Payen de), 1142.
Rethel (Gilles de), 1169.
Reun (Gérard de), 1174.
Ribemont (Geoffroi de), 1141.
Richau (Bertrand), 1146.
Richaud de Lauset (Pons), 1146.
Riche (Thibaud le), 1179.
Ridel (Arnoul), 1147.
— (Geoffroi), 1154.
Ridelle (Varin), 1153.
Riets (Oger de), 1176.
Rigadel (Bertrand), 1157.
Rignac (Gérard de), 1138.
— (Gouffier de), 1138.
Rinenge (Gautier de), 1163.
Rinporth (Richard de), 1142.
Risole (Guillaume de), 1155.
Rive (Bernard-Pierre de la), 1157.
Rives (Raimond-Arnaud de), 1163.
Rivers (Baudouin de), 1177.
Rivière (Hugues de), 1176.
Robert (Hugues), 1173.
Roche (Hugues de la), 1150.
— (Aicard de la), 1149.
— (Renier de la), 1143-1157.
— (Bernard de la), 1161.
Rochebaron (Ponce de), 1170.
Rochebrune (Pierre-Isnard de), 1150.
Rochefoucaud (Hugues de la), 1159.
Roclavis (Constance de), 1177.
Rode (Thierri de), 1151.
— (Bazon de), 1173.

Rodenbourg (Lambert de), 1153.
Roegnies (Raoul de), 1159.
Rognon (Pierre de), 1168.
Rogon (Ambroux de), 1150.
Roi (Herbert le), 1162.
Rokengem (Ulric de), 1167.
Rolenghem (Gauthier de), 1167.
— (Anselme de), 1167.
Romain (Raimond), 1150.
Roman (Bozon de Saint-), 1147.
Romana (Guillaume de), 1165.
Romegos (Hugues de), 1176.
Romeus (*Blacus*), 1176.
— (Ximenes), 1162.
Romoles (Guigue de), 1150.
— (Isnard de), 1150.
— (Albert-Isnard de), 1146.
Romunt (Albert de), 1148.
Roortoi (Hugues de), 1170.
Roquemaure (Hugues de), 1150.
— (Raimond et Guillaume de), 1156.

L. SANDRET.

(*La suite prochainement.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES

Nous invitons de la manière la plus pressante les familles nobles à nous communiquer, par Lettres de faire part, *les mariages et les décès des personnes qui les intéressent ; autrement nous sommes exposés à puiser dans les journaux des renseignements inexacts ou incomplets.*

Année 1875.

MARIAGES :

JUIN. — M. Henri de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, a épousé M^lle^ Mathilde du Hamel.

M. le comte Alof de Wignacourt, lieutenant au 70^e^ de ligne, — M^lle^ Renée de Beauvau.

M. le comte de Rochefort, — M^lle^ Aurore Lambert de Sainte-Croix.

M. le baron de Segonzac, — M^lle^ Marie de Beauchamp.

M. le prince Amédée de Broglie, lieutenant d'état-major, — M^lle^ Marie Say.

M. le baron Louis de Fontenay, — M^lle^ Henriette Chagrin de Saint-Hilaire.

M. Raoul de la Brunetière, — M^lle^ Éliane de Fontorte.

M. le marquis d'Imécourt, officier d'état-major, — M^lle^ d'Audiffret-Pasquier, fille du duc, président de l'Assemblée.

M. le comte Olivier d'Ormesson, — M^lle^ de la Guéronnière.

M. Bernard de Froissard, — M^lle^ Pauline le Brun de Sesseval.

DÉCÈS.

JUIN. — *Langlois d'Amilly* (Auguste), décédé le 1^er^ à Brest, à l'âge de 17 ans.

Salverte (Charles de), décédé à Paris le 14.

Rozière (M^me^ Marie de), née Pardessus, décédée le 27 au château de Pimpeneau (Loir-et-Cher), à l'âge de 76 ans.

Piscatory (Antoine, vicomte de Vaufreland), décédé à Paris le 17, à l'âge de 79 ans.

Luçay (comte de), décédé à Paris le 27 à l'âge de 71 ans.

Courtils (comte des), décédé à Paris le 28, à l'âge de 72 ans.

Dampierre (M^me^ la comtesse de), née des Mazis, décédée au château de Primart le 30, à l'âge de 34 ans.

UN GRAND SEIGNEUR

ACADÉMICIEN

Nous présentons sous ce titre à nos lecteurs la biographie d'un membre d'une des plus grandes familles de France, admis dans l'Académie française au XVIIIe siècle : il s'agit d'un duc de la Trémoille, le seul de sa maison qui ait joint à l'illustration de la naissance, des dignités et des services militaires, une distinction littéraire, qu'il n'estimait pas moins.

Nous avons, pour ce travail, mis à contribution tous les documents imprimés et manuscrits que nous avons pu nous procurer. Il ne sort pas des limites d'une simple notice, mais il suffira, croyons-nous, pour faire connaître un personnage qui mérite d'occuper une place à part dans l'histoire de sa maison.

I.

Charles-Armand-René de la Trémoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Laval, président-né des États de Bretagne, etc., naquit à Paris le 14 janvier 1708. Il était fils de Charles-Louis-Bretagne, duc de la Trémoille et de Thouars, et de Marie-Madeleine de la Fayette, petite-fille de la marquise de la Fayette, l'illustre auteur de la *Princesse de Clèves* et de *Zaïde*.

Son père lui laissa par sa mort, arrivée le 9 octobre 1719, le titre de gouverneur de Pont-Remy et la charge de premier gentilhomme de la Chambre du roi, dont la survivance avait été accordée au jeune Charles-Armand-René le 20 février 1717, et dont il avait, à peine âgé de dix ans, prêté le serment le 8 mai suivant. A cette charge, outre le rang et les fonctions qu'elle conférait dans la maison royale, était attachée la surintendance des spectacles et la direction des comédiens du roi, tant de la Comédie italienne que de

la Comédie française. Le nouveau titulaire, investi par sa naissance de cette haute distinction, s'en montra digne par le goût qu'il manifesta de bonne heure pour les lettres et les amusements de l'esprit. « Petit-fils de la célèbre marquise de la Fayette, dit d'Alembert [1], il hérita de son esprit et de ses grâces. »

Son âge le faisait admettre à partager les jeux du roi Louis XV, plus jeune que lui de deux ans. Dans les ballets de la cour, le duc de la Trémoille figurait parmi les personnages de la suite de Sa Majesté. Ainsi, le 20 décembre 1720, il jouait un rôle dans le ballet de Cardénio, dansé par le roi; au carnaval de 1721, dans le ballet des Eléments du poète Roy, Louis XV dansait costumé en soleil, et le jeune duc était un des signes du zodiaque qui l'accompagnaient. Il était d'ailleurs beau de sa personne et soigneux de sa beauté, causeur spirituel et gracieux danseur. Quoi d'étonnant que le roi se soit plu dans sa société et ait fait de lui un camarade et un ami!

S'il faut en croire Voltaire, très-médisant, on le sait, cette amitié aurait amené des familiarités trop audacieuses, qui l'auraient fait exiler de la cour. Voici ce que nous lisons dans une lettre de Voltaire à la présidente de Bernières [2], du mois de juillet 1724 : « ..... Si vous me promettez de m'envoyer bien exactement les *Nouvelles à la main* [3] que vous recevez toutes les semaines, je vous dirai pourquoi M. de la Trimouille est exilé de la cour..... » (Nous ne transcrirons pas la phrase où est indiquée la cause de cette disgrâce; des expressions qui ne déplaisaient peut-être pas à M^me^ la Présidente, choqueraient nos lectrices.) « Il avait fait un petit complot avec M. le comte de Clermont [4] de se rendre tous deux maîtres:... de Louis XV, et de ne pas souffrir qu'un autre courtisan partageât leur bonne fortune. M. de la Trimouille, outre cela, rendait au roi des lettres de M^lle^ de Charolais [5], dans lesquelles elle se plaignait continuellement de M. le duc [6]. Tout cela me fait très-bien augurer de M. de la Trimouille, et je ne saurais m'empêcher

[1] *Éloges des Académiciens*, œuvres, édit. de 1805, t. IX, p. 365.

[2] Marie-Madeleine du Moulier, mariée à Gilles-Henri Maignard, marquis de Bernières, président à mortier au Parlement de Rouen.

[3] C'était une sorte de pamphlet périodique, qui circulait en manuscrit.

[4] Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, né en 1709, fut reçu à l'Académie française en 1754.

[5] Fille de Louis III, prince de Condé, née en 1695, passa pour avoir été la première maitresse de Louis XV.

[6] Louis-Henri, duc de Bourbon, premier ministre de Louis XV, de 1723 à 1726.

d'estimer quelqu'un qui, à seize ans, veut besoigner son roi et le gouverner. Je suis presque sûr que cela fera un bon sujet.... »

Si cet éloge ironique présageait un jeune seigneur amoureux du plaisir, galant, dissipateur, Voltaire ne se trompa guères. Le duc de la Trémoille se ressentit de la contagion d'une cour corrompue. « Il n'avait d'autre occupation, dit Barbier [1], comme un des plus beaux seigneurs de la cour, que de débaucher toutes les jolies femmes de la cour et de la ville. » Les Mémoires du temps nous ont transmis la trace de ses liaisons avec les célébrités du demi-monde d'alors. Nous ne salirons pas ces pages de citations de ce genre.

Le 29 janvier 1725, le jeune duc, âgé de dix-sept ans, avait épousé sa cousine-germaine, Marie-Hortense-Victoire de la Tour-de-Bouillon, fille d'Emmanuel-Théodore de la Tour, duc souverain de Bouillon, et de Marie-Victoire-Armande de la Trémoille, sœur de Charles-Louis Bretagne, duc de la Trémoille, son père.

La nouvelle duchesse, plus âgée que son mari de quatre ans, était vertueuse et pieuse, mais d'une vertu et d'une piété un peu austères; janséniste jusqu'à « s'entourer de femmes et d'hommes de cette secte [2] », jusqu'à sympathiser avec les convulsionnaires du cimetière de Saint-Médard [3]. Il est permis de croire qu'une compagne plus aimable aurait été moins négligée. Elle eut du moins le mérite de souffrir son abandon sans se plaindre, et de conserver à un mari trop volage une affection et un dévouement dont elle eut plus d'une fois l'occasion de lui donner des preuves. Citons-en une en passant. Nous lisons dans les *Nouvelles à la Main* [4] : « M. le duc de la Trémoille est d'accord avec M. de Richelieu pour le paiement de 5,000 louis d'or qu'il avoit perdus contre lui. M^me^ de la Trémoille a eu la facilité de répondre pour son mary en cette occasion; ce n'est pas là un trait de dévote. »

Mais laissons au jeune duc le temps de se reconnaître. Nous le verrons bientôt revenir de cette vie dissipée, et montrer pour sa femme un attachement qui, bien que tardif, fut poussé jusqu'au plus héroïque dévouement.

[1] *Journal de Barbier*, février 1737.

[2] *Journal de Barbier*, mai 1741.

[3] Voir, à ce sujet, une singulière anecdote racontée par le *Journal de la Cour* de 1733, publié dans la *Revue retrospective*.

[4] Manuscrits du fonds français, n° 13694, fol. 182.

II.

Dès sa première jeunesse, Charles de la Trémoille aimait les lettres. Il montrait du goût et de l'aptitude pour les compositions poétiques. Ses petits vers couraient les salons et valaient bien ceux des poëtes alors à la mode, si l'on en excepte Voltaire. Il composa même, dit-on, les paroles et la musique d'un ballet des *Quatre Parties du Monde*, dont nous n'avons pu, malgré nos recherches, trouver aucune trace. Faut-il lui attribuer, comme semble le faire l'auteur de la *Vie privée de Louis XV*, le roman licencieux d'*Angola,* publié en 1745 par le chevalier de la Morlière [1], qui l'aurait trouvé dans les papiers du duc après sa mort? Comme s'il était admissible que la duchesse eût permis à ce forban littéraire d'y fouiller, surtout pour en extraire une œuvre ordurière! Nous ne chargerons pas sa mémoire de cette souillure. Charles de la Trémoille n'estima jamais assez ces productions légères pour les recueillir et les publier. A part une épigramme assez libre que nous trouvons sous son nom dans les *Nouvelles à la main* [2], nous ne connaissons de lui que deux madrigaux, conservés par d'Alembert, qui les cite pour prouver « que M. de la Trémoille faisoit des vers très-agréables [3]. » Les voici :

Dans ces hameaux il est une bergère,
Qui soumet tout au pouvoir de ses lois;
Ses grâces orneroient Cythère,
Le rossignol est jaloux de sa voix.
J'ignore si son cœur est tendre,
Heureux qui pourroit l'enflammer!
Mais qui ne voudroit pas aimer,
Ne doit ni la voir, ni l'entendre.

Dans ces prés fleuris une abeille
Vole, et vient s'enrichir d'un précieux butin;
Mais voit-on sur la fleur les traces du larcin?
Le baiser que j'ai pris sur ta bouche vermeille,
En me rendant heureux, te laisse ta beauté;
Rose aimable, je suis l'abeille.
Mon bonheur ne t'a rien coûté.

[1] La Morlière, ancien mousquetaire; « cet homme, dit Collé, qui ne parle que de coups d'épée, jusqu'à ce qu'on lui donne des coups de bâton. »

[2] Manuscrits du fonds français, nº 13694, fol. 234.

[3] *Œuvres,* t. IX.

Le duc de la Trémoille était le Mécène d'un poète alors en vogue, faiseur en titre des ballets de la Cour, auteur d'épîtres, d'odes, d'épigrammes, de bouquets à Chloris, etc. C'était le poète Roy, renommé dans son temps, très-peu connu aujourd'hui; il faut avouer qu'il mérite bien l'oubli de la postérité [1]. Nous trouvons dans ses œuvres (t. II, p. 26) une ode adressée, en 1726, au duc de la Trémoille, assez longue et assez plate. Nous en citerons les deux dernières strophes, meilleures que les autres :

La Trémoille, ennemi d'une indigne mollesse,
Tu sens le poids du nom que tu dois soutenir;
En attendant que Mars occupe ta jeunesse,
Avec les doctes sœurs tu sçais l'entretenir.

A l'âge où je te vois, l'impétueux Achille,
Que le repos d'un camp ne pouvait que lasser,
Prend sa lyre à la main, rend son loisir utile
Et chante le héros qu'il doit seul effacer.

Ces vers étaient-ils un conseil ? Prenons-les plutôt pour un éloge. Le duc n'oubliait pas qu'il était d'une race illustre par l'épée, et le renom de bravoure des La Trémoille ne devait pas se ternir en sa personne.

III.

Dès 1728, à vingt ans, il était fait colonel d'un régiment d'infanterie, qu'il dut conduire en Lorraine. Nous trouvons dans une correspondance du Ministre de la guerre [2] du 16 mars 1729, cet ordre de route : « Le régiment de la Trémoille partant de Mouson le 30 avril, ira loger à Montmédy un jour; à Longwy, un jour; à Metz, un jour; à Thionville, où il demeurera jusqu'à nouvel ordre. »

[1] La fonction, car c'en était une, de faiseur des ballets royaux, fit décorer le poéte Roy de l'Ordre de Saint-Michel. Voltaire en prit occasion de donner à cette sanglante épigramme le titre de *la Muse de Saint-Michel* (1744):

Notre monarque, après sa maladie,
Était à Metz attaqué d'insomnie.
Ah! que de gens l'auraient guéri d'abord!
Le poéte Roy dans Paris versifie;
Sa pièce arrive, on la lit : le roi dort.
De Saint-Michel la muse soit bénie!

[2] Manuscrits du fonds français, n° 6661, fol. 27.

Trois ans après (24 septembre 1731), le duc de la Trémoille quittait ce régiment pour prendre le commandement de celui de Champagne, vacant par la démission du duc de Tessé. Ce régiment de Champagne était, de toute l'infanterie française, le plus renommé par sa bravoure, le seul qui eût le privilége de marcher à l'assaut tambour battant.

Nous verrons bientôt le jeune duc entrer en campagne à la tête de cette troupe d'élite. Mais tout colonel qu'il était de braves et rudes soldats, il ne négligeait pas le soin de relever les agréments de sa figure. M. d'Angervillers, secrétaire d'Etat de la guerre, s'étant permis un jour de le railler « au sujet de sa frisure et de sa pommade odoriférante, M. de la Trimoille en a fait des plaintes au cardinal (de Fleury), qui lui a permis de s'adresser en droiture à M. Chauvelin pour ce qui regardera son régiment [1]. »

Plaçons ici, pour ne plus revenir sur l'homme de cour, une anecdote, toute à l'honneur du duc, que nous trouvons dans la *Vie privée de Louis XV* [2] :

« Il s'étoit formé contre le cardinal de Fleury une ligue de jeunes seigneurs de la cour qui faisoient au ministre ce qu'on a appelé la *Guerre des Myrmidons*. La mine fut éventée, et plusieurs membres du complot furent éloignés de la cour. Le duc de la Trémoille, qui en faisoit partie, supplia le roi de ne pas le désigner au cardinal, dans la crainte de rester exposé à son ressentiment. Sa Majesté le lui promit, et cependant la première chose qu'elle fit fut de manquer à sa parole. Le duc reçut de vifs reproches de Son Eminence, et voulant s'excuser, fut tout étourdi quand le cardinal le dissuada de nier plus longtemps un fait qu'il avoit appris de la bouche même du Maître. Alors ce seigneur outré, dans la première conversation qu'il eut avec Sa Majesté, lui déclara qu'il continueroit à remplir le double devoir de son sujet et de son serviteur, mais il la supplia en même temps de le rayer du nombre de ses familiers, et lui dit en propres termes : *qu'il ne pouvoit plus être son ami*.... Depuis lors, quelques avances qui lui fit Louis XV, il se renferma strictement dans ses fonctions de gentilhomme de la chambre. »

Quant au seigneur terrien, nous n'avons pu trouver d'intéressant

[1] *Journal de la cour*, janvier 1733.
[2] Tome II, page 43.

dans les archives du duc actuel de la Trémoille, arrière-petit-fils de Charles-Armand-René, que la lettre suivante. Nous croyons devoir, malgré son étendue, la reproduire en entier. On jugera du soin jaloux que le duc mettait à conserver sa chasse dans ses terres. Elle est adressée à M. Jolli, directeur du duché de Thouars :

« M. Dubreuil m'a communiqué la lettre par laquelle vous lui faites un détail, Monsieur, de l'affaire qui est arrivée à Jolli et Villeneuve, mes gardes, contre des braconniers nommez les Richoux. On ne peut être plus irrité que je le suis contre ces malheureux ; je vois par là le mépris qu'on fait de mes ordres et de mes gens qui sont chargés de les exécuter, J'approuve la procédure et la poursuite que l'on a fait jusqu'à présent, mais je vous ordonne de ne rien épargner pour faire arrester et constituer prisonniers ces rebelles. Je veux, s'il est possible, qu'il en soit fait un exemple, et j'écris pour cet effet à mes officiers de justice pour qu'ils ayent à condamner ces gens-là suivant toute la rigueur de l'ordonnance.

« Comme je suis informé que tous les habitans du bourg Saint-Jacques et des environs sont chasseurs et braconniers, je jugé qu'il est à propos que vous les fassiez tous désarmer (j'entends les paysans et bourgeois). Pour cet effet, vous assemblerez mes garde-chasse et leur ferez donner main-forte par la maréchaussée, qui les accompagnera pour aller fouiller dans toutes les maisons et enlever les armes à feu qui s'y trouveront, que vous déposerez dans mon château et qui resteront à votre garde, sans en rendre aucune sous quelque considération et prétexte que ce puisse être. Ensuite, on ira de même chez les armuriers de la ville et faubourgz visiter leurs armes. S'il se trouve des fusils brisés chez eux, il faut les saisir, en dresser procès-verbal, et les poursuivre en justice comme fabricateurs d'armes défendues par l'ordonnance, et vous ferez sçavoir aux bourgeois de la ville que l'on en usera de même à leur égard sur le moindre soupçon qu'on aura contre eux.

« Il y a dans mon duché des gentilshommes qui méritent considération, comme M. de la Haye de l'Auderie, que je n'entends point qu'on inquiète. Il m'a marqué que vous lui aviez fait un compliment désagréable sur une chasse de sanglier qu'il avoit faite avec plusieurs autres gentilshommes. Il m'a rapporté le fait et les circonstances qui ne sont point contre mes intentions; je le crois incapable d'abuser de la liberté qui je luy ai donnée. Ce n'est cependant pas que je désapprouve votre zèle et votré attention ; au con-

traire, je vous en loue et vous recommande en même temps, que si vous vous aperceviez que quelqu'un de ces Messieurs des plus distingués parmi la noblesse en fît mauvais usage, vous m'en donnerez avis, et je vous ferai savoir ce que je désirerai que vous fassiez à leur égard.

« Pour les gentilshommes destructeurs de gibier de profession, il n'en faut pas user de même.

« J'attends que vous exécuterez mes ordres ponctuellement et sans retard, et que vous m'en rendrez compte incessamment. Soyez très-attentif à mes intérêts, et soyez persuadé, Monsieur, que je suis entièrement à vous.

« CH. DE LA TRÉMOILLE.

« A Paris, ce 18 avril 1732. »

IV.

La guerre éclata en 1733 entre le roi de France et l'empereur Charles VI, à l'occasion de la couronne de Pologne. L'empereur ayant fait casser l'élection du roi Stanislas, Louis XV se mit en devoir de venger l'injure faite à son beau-père. Il envoya deux armées, l'une sur le Rhin, sous les ordres du maréchal de Berwick, l'autre en Italie.

En octobre, l'armée du roi franchit les Alpes sous le commandement du vieux maréchal de Villars. Pavie se rend le 4 novembre; le régiment de Champagne prend part au siége de Gherra d'Adda, qui capitule le 9 décembre, du château de Milan, qui se rend le 30 du même mois, de Tortone, en Milanais, qui se soumet le 28 janvier 1734. Le duc se distingua dans ces différents siéges. Nous citons ici le *Journal de Barbier* [1] :

« Le siége de Milan a fait honneur au duc de la Trémoille, colonel du régiment de Champagne, qui, le jour où il étoit de tranchée, a reçu un coup de fusil dans son chapeau et un autre qui lui a enlevé les boutons de son habit, avec un peu de chemise sur le ventre. C'est toujours une preuve qu'il s'est présenté de bonne grâce au feu. Comme c'est un seigneur très-beau de figure et accoutumé aux plaisirs, on doutoit à Paris que ce métier-là lui plût. Avec un

1. Tome II, p. 34.

nom comme le sien, il est difficile de ne pas payer de sa personne... Mais comme la critique ne perd jamais ses droits, les seigneurs de la cour ont trouvé mauvais qu'il ait été le soir de l'action au bal à Milan avec le même chapeau attaqué du coup de fusil. Ce n'est pas grand'-chose, si on n'a que cela à lui reprocher.

« La ville de Tortone s'est rendue à la fin de janvier, et le château s'est également rendu le 5 février. M. le duc de la Trémoille, colonel du régiment de Champagne, qui avoit envie de venir faire quelque séjour à Paris, est parti le jour même pour en apporter la nouvelle, et il est arrivé ici le 11 au soir. »

Le 12, il se présenta à l'audience du roi pour annoncer les succès de l'armée d'Italie, avec le même chapeau, percé devant Milan. Cette crânerie nous plaît, et nous nous garderons bien de l'en excuser.

Le séjour du duc à Paris ne fut pas de longue durée. Le 4 juin suivant il se battait en Italie, et recevait une contusion à la prise du château de Colorno, où il commandait vingt compagnies de grenadiers ; le 29, à la bataille de Parme, gagnée par le maréchal de Coigny, il éprouva un accident qui fut pour lui l'occasion de déboires amers.

En chargeant à la tête de son régiment, il tomba dans un fossé, et sa brigade lui passa presque entière sur le corps; il fut fortement contusionné, il eut même une côte enfoncée. Mais dès qu'il put se relever, il reprit sa place à la tête de sa troupe, et se battit jusqu'à la fin de la journée. Il avait été assez maltraité pour qu'on fût obligé de le saigner plusieurs fois et de lui ordonner de prendre du repos loin de l'armée. Des lettres écrites d'Italie à Paris présentèrent cet accident comme un trait de lâcheté. On y disait qu'il s'était volontairement laissé tomber pour ne pas aller au feu. La calomnie trouva de l'écho.

« C'est un beau seigneur, dit Barbier [1], et qui a toujours été livré ici aux plaisirs de la jeunesse, dont l'esprit est des plus brillants, sachant tout, les belles-lettres, la musique, la danse, le tout au parfait. Aussi son rang, sa qualité et sa personne, tout est envié à la cour et à la ville, et l'on est très-disposé à croire et à dire qu'il alloit de mauvaise grâce et lentement à la tête de ce régiment de Champagne qui ne cherchoit qu'à courir au feu, et qu'il s'est laissé

[1] *Journal*, t. II, juillet 1734.

tomber dans un fossé par précaution..... On l'appelle même le duc du Fossé. »

Il fut tourné en ridicule et chansonné. Un couplet nous est parvenu, de ceux qui circulèrent alors contre lui. « Il est, disent les *Nouvelles à la Main*, d'une femme de la Cour. »

De l'amour le tendre langage,
De l'enjouement, du badinage,
De l'esprit et de la beauté,
La Trémoille, c'est ton partage;
Les dieux t'auraient trop bien traité,
S'ils t'avaient donné le courage.

Ces bruits injurieux arrivèrent jusqu'à la duchesse de la Trémoille, qui commença par se plaindre au cardinal de Fleury et au garde des sceaux. Elle en écrivit ensuite à son mari. On peut imaginer l'impression produite sur le duc par cette accusation de lâcheté, à laquelle il était bien loin de s'attendre. Elle fut repoussée par lui et tous ses camarades de la manière la plus éclatante, et son honneur, lâchement attaqué, en reçut un nouveau lustre. Laissons Barbier nous raconter ce qui se passa [1] :

« M. le duc de la Trémoille qui, par ordre du maréchal de Coigny, était dans un endroit éloigné de l'armée pour se rétablir, outré d'une pareille nouvelle, se fit transporter au camp le 7 de ce mois (d'août), alla dîner chez M. de Coigny, et là, en presence de deux cents personnes, se plaignit de ces mauvais discours, ajoutant qu'il voudroit en découvrir les auteurs pour les en faire repentir ; qu'il parloit haut, parce qu'il ne craignoit rien, le régiment de Champagne étant présent pour le démentir. Il y avoit alors plusieurs officiers qui prirent la parole et l'engagèrent à mépriser ces bruits, disant que le régiment de Champagne, qui se connoissoit en bonne manœuvre et qui avoit vu la sienne, en étoit satisfait, et que lorsque le régiment de Champagne étoit content, tout le monde devoit l'être.

« M. de Coigny répondit comme il le devoit à M. le duc de la Trémoille et aux officiers, et le lendemain 8, tous les officiers du régiment qui ne s'étoient pas trouvés la veille chez le maréchal, vinrent lui demander raison des bruits qui se répandoient sur leur

[1] *Journal*, t. II, p. 51, août 1734.

colonel. Enfin le régiment, en corps, a écrit deux lettres, dont voici la copie, l'une au cardinal de Fleury, et l'autre au Garde des sceaux.

« Du camp de Benedetto, ce 8 août 1734.

« Monseigneur, tout le régiment de Champagne a appris les propos qui se sont tenus sur M. le duc de la Trémoille. Il en est si indigné qu'il ose vous rendre un compte exact de sa conduite. Il fut écrasé, dans le commencement de l'affaire, par des soldats dont on ne put retenir l'ardeur, et malgré les douleurs qu'il souffroit, il resta plus de trois heures à la tête du régiment, où il se comporta avec toute la valeur possible. Le témoignage du régiment de Champagne ne pourroit être équivoque, puisque nous serions les premiers à nous plaindre de notre colonel s'il y avoit quelque chose à lui reprocher.

« Le régiment de Champagne espère, Monseigneur, que vous voudrez bien faire cesser ces calomnies atroces, et faire rendre à M. le duc de la Trémoille la justice qui lui est due.

« Signé de tout le régiment. »

Cette lettre rendue publique fit tomber la calomnie. Ceux qui l'avaient acceptée trop légèrement revinrent sur le compte du duc ; on chercha même à découvrir les auteurs ou les propagateurs de ces faux bruits. On crut pouvoir accuser M. d'Angervilliers, secrétaire d'état de la guerre, depuis longtemps brouillé avec le duc. « Ce qui est certain, dit Barbier, c'est que M. d'Angervilliers avoit reçu dès l'origine de ces bruits, une lettre de M. de Sucy, lieutenant-colonel du régiment de Champagne, qui lui rendoit compte des faits justificatifs pour M. le duc de la Trémoille, et qu'il n'a montré cette lettre ni au Roi, ni à qui que ce soit. »

Louis XV, voulant lui-même témoigner hautement l'estime qu'il faisait du colonel malheureux, le fit comprendre, malgré sa jeunesse (il n'avait que 26 ans) dans la promotion d'officiers de l'armée d'Italie, qui eut lieu le 18 octobre suivant. Le duc y fut élevé au grade de brigadier d'infanterie [1]. En même temps le roi lui donnait l'ordre

[1] Barbier, dans une intention très-favorable au duc, regrette qu'on ne l'ait pas compris dans la promotion du 1er juillet, déclarée seulement le 15 août. Il n'a pas réfléchi que même à cette dernière date, on n'avait pu encore recevoir à Versailles le démenti éclatant donné aux faux bruits par le régiment de Champagne.

de revenir en France pour rétablir sa santé. Le duc quitta son régiment, se rendit à Vals en Vivarais pour y prendre les eaux et se fixa ensuite pour quelque temps à Fontainebleau. Il lui répugnait sans doute de se présenter à Versailles dans une cour où l'on avait cru si facilement à son déshonneur.

C'est à partir de cette époque qu'il commença à se corriger des folies de la jeunesse, et à mieux apprécier les qualités solides, la sagesse et le dévouement d'une épouse trop longtemps délaissée. Ses affaires domestiques étaient très-dérangées par une vie de dissipation ; il s'occupa sérieusement, de concert avec la duchesse, d'y mettre ordre, et réussit si bien que, à la fin de 1740, il avait acquitté toutes ses dettes et jouissait d'un revenu liquide de 200,000 livres en fonds de terres.

Sa vie, désormais mieux réglée, s'écoulait tranquille à Versailles, à Paris, à Thouars, ou auprès de son régiment, rentré en France en 1736. Le 15 juin de cette dernière année, il était reçu avec le duc d'Aumont au parlement, et y prenait séance en qualité de pair de France [1].

Le 6 février 1737, un événement important pour tous les pères de famille, et surtout pour les chefs de grandes maisons, venait resserrer l'affection qu'il portait à la duchesse. Elle mettait au monde un fils, destiné à continuer l'illustre lignée des La Trémoille : Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, prince de Tarente, fut l'unique fils de Charles-Armand-René [2]. Une fille, Marie-Charlotte-Geneviève, née le 5 mars 1740, mourut le 22 mars 1744, à l'âge de quatre ans.

V.

Il manquait au duc de la Trémoille dans le haut rang où l'avaient placé sa naissance et ses emplois, un honneur que peu de gentilshommes pouvaient ambitionner comme lui : celui de faire partie de la compagnie littéraire, la plus illustre du monde depuis son institution jusqu'à nos jours, l'Académie française. « Les preuves

[1] *Gazette de France*, 23 juin 1736.

[2] Jean-Bretagne a continué la descendance masculine de la branche aînée, dont descend le duc actuel de la Trémoille, son petit-fils.

d'esprit qu'il donna dans sa jeunesse, dit d'Alembert [1], les agréments qu'il portoit dans la Société, l'élégance noble avec laquelle il parloit sa langue, l'étude éclairée qu'il avoit faite de nos meilleurs écrivains, le goût avec lequel il sentoit et apprécioit leurs beautés, enfin le désir qu'il témoigna de venir cultiver et perfectionner dans le sanctuaire des muses ses talents naturels, lui ouvrirent de très-bonne heure l'Académie. » C'étaient là tous ses titres; l'Académie les jugea suffisants. Elle restait fidèle à son institution et à ses traditions. Le neuvième fauteuil, où vint s'asseoir le duc de la Trémoille, arrivé aujourd'hui à onze titulaires successifs [2], en compte environ la moitié qui sont ce qu'on appelle de nos jours des *Gentils-hommes de lettres*. Si cette classe d'académiciens gentilshommes contribue moins à l'ornement de l'Académie par ses talents, elle possède des qualités qui produisent un autre genre d'éclat, et maintiennent au sein de la Compagnie les éléments du caractère propre qui la distingue parmi les sociétés littéraires de la France et des autres nations. Elle est pour elle ce vernis dont les plus belles peintures ont besoin pour briller et se conserver. Car c'est surtout la noblesse lettrée qui, par la politesse des manières, l'élégance du langage, la distinction de l'esprit, entretient dans notre Académie cet atticisme, ou, pour parler plus juste, cette grâce française, de toutes nos gloires la moins contestable.

Le maréchal d'Estrées, membre de l'Académie depuis 1715, venait de mourir. Le duc de la Trémoille se présenta sans concurrent au suffrage des académiciens, fit ses visites, et, le 31 janvier 1738, il était élu au fauteuil du vieux maréchal, le neuvième, comme nous venons de le dire. Sa réception fut fixée au 6 mars suivant. Ce nouvel honneur réveilla l'envie. Les *Nouvelles à la main*, se firent l'écho des mécontents. « On ne sait pas trop à quel titre, disent-elles, M. le duc de la Trémoille a brigué cet honneur. »

[1] *Œuvres*, t. IX.

[2] Voici les noms des titulaires du 9e fauteuil depuis l'institution de l'Académie jusqu'à nos jours, avec l'année de leur réception :

Faret, 1634.
Du Ryer, 1646.
Le cardinal d'Estrées, 1658.
Le duc, depuis maréchal d'Estrées, 1715.
Le duc de la Trémoille, 1738.
L'abbé de Rohan, depuis cardinal, 1741.
De Montazet, 1757.
De Boufflers, 1788.
Baour-Lormian, 1815.
Ponsard, 1856.
Autran, 1869.

Un rimailleur fit à ce sujet cette épigramme, où il réveillait assez gauchement les bruits calomnieux de 1734 :

Une place à l'Académie,
Fut sans doute le sujet
De ton voyage en Italie,
Où pour mieux mériter de fait,
Le rang qu'aujourd'hui l'on te donne,
Quand à Guastalle on se battait,
Tu faisais des vers à Crémone.

Au jour fixé pour la cérémonie, tout se passa comme l'usage le commandait. Elle n'offrit rien de nouveau que le contraste entre le récipiendaire âgé de 30 ans, et le directeur de 95 ans. C'était le marquis de Saint-Aulaire, doyen des poëtes et des académiciens[1].

« Le duc de la Trémoille prononça un discours fort éloquent, auquel M. le marquis de Saint-Aulaire, directeur, répondit avec toute la dignité possible. M. l'abbé d'Olivet lut une pièce intitulée *Défense de la poésie française*, et ensuite une partie du v^e^ chant de l'Arioste, traduit de l'Italien par M. de Mirabeau, et finalement M. de Crébillon récita le premier acte de sa tragédie de Catilina. » C'est en ces termes qu'un recueil manuscrit du fonds français[2], raconte cette solennité. La *Gazette de France* est plus concise encore. Mais le discours du récipiendaire et la réponse du directeur nous ont été conservés dans le *Recueil des harangues de Messieurs de l'Académie française*[3], et le lecteur va pouvoir apprécier ces morceaux d'éloquence. Les académiciens des siècles derniers cherchaient peut-être moins à briller par l'esprit que ceux de nos jours ; mais ils avaient sur leurs successeurs un avantage, celui de la brièveté, avantage très-apprécié de ceux qui prétendent que cette éloquence d'apparat est toujours un peu ennuyeuse. Nous transcrivons ici ces deux discours.

[1] Voltaire a dit de lui dans le temple du Goût :

On voyait les fleurs de Cythère
Et celles du sacré vallon,
Orner son front octogénaire.

[2] Manuscrits du fonds français, n° 13696, 10 mars.
[3] Tome V, p. 266.

Discours prononcé le 6 *mars* 1738 *par M. de la Trémoille, lorsqu'il fut reçu à la place de M. le maréchal d'Estrées.*

« Messieurs,

« Je sens combien il est glorieux d'être adopté par des hommes accoutumés à en trouver peu qui soient véritablement dignes d'eux. Le bonheur d'avoir réuni vos suffrages me flatte autant qu'il m'honore, mais il ne m'aveugle pas; et je conçois aisément que mon assiduité à venir m'instruire auprès de vous pourra seule justifier votre choix. L'égalité précieuse qui règne dans votre Académie rassure ceux qui n'ont pas les talents qu'elle est en droit d'exiger; les lumières supérieures y prêtent leur éclat à celles qui ne le sont pas. Parmi vous l'homme de la cour et le savant semblent marcher d'un pas égal à la gloire, par l'amour des sciences et des beaux arts qui les réunit. Ainsi Athènes et Rome avoient-elles formé cette harmonie politique entre les gens de lettres et les courtisans amateurs des lettres, harmonie qui, confondant par un heureux accord le mérite des uns et des autres, faisoit la force de ces florissants états; harmonie qui m'a toujours paru l'image de celle que je vois régner dans un corps enfanté par un génie sublime et porté au plus haut point de perfection par un héros supérieur aux éloges que vous-mêmes en avez fait tant de fois.

« Armand, l'âme de la monarchie, pour ne pas dire de l'Europe entière, avoit mérité le titre de soutien du trône. Il crut devoir y joindre celui de protecteur des lettres. Il ne lui fallut, pour l'obtenir, que le seul établissement de l'Académie. Mais le désir de donner à la France des poëtes et des orateurs égaux à ceux qu'Athènes et Rome avoient vu naître, ne fut pas son unique objet. Un intérêt plus cher le pressoit encore. On croyoit que votre origine étoit l'ouvrage de sa vanité; elle le fut, et de son amour pour son maître, et de son dévouement à sa patrie. Richelieu, juste appréciateur des vertus de son roi, sentit qu'elles n'étoient pas faites pour n'être que l'ornement du siècle où il vivoit. Il les jugea dignes de l'immortalité et vous créa pour les y conduire. Il connut qu'un état qu'il préparoit par ses grandes vues à porter sa splendeur jusques dans les derniers temps, n'auroit jamais de principe plus certain de sa durée que l'avantage de perpétuer dans son sein ce goût qui a fait l'âme

des anciens états tant qu'il y a subsisté, et qui donne une sorte de vie aux corps politiques, par une influence secrète et cachée aux yeux du vulgaire, mais apperçue et ménagée par les génies supérieurs.

« Vous remplissiez dès votre naissance même les desseins augustes de votre fondateur, quand Louis le Grand ne dédaignant pas de succéder au chancelier Séguier, vint vous offrir, et de nouvelles vertus à célébrer, et de nouveaux moyens de vous rendre utiles à la patrie. Vos plumes savantes étoient faites pour traiter un si grand sujet; elles lui assurèrent dans la postérité la plus reculée, la place qu'il occupe aujourd'hui dans les cœurs de tous les François. Oui, Messieurs, tant qu'il y aura des hommes vertueux et capables de sentir les traits propres à peindre la vertu, des amateurs de l'héroïsme et des juges délicats de cette noblesse avec laquelle il faut définir le héros, ce grand Roi recueillera le fruit de la protection qu'il vous avoit accordée. Vous lui devez le degré d'excellence où vous êtes, et sa mémoire vous devra la sûreté de ne périr jamais. Il vivra parmi vous, semblable au Dieu que les poètes nous représentent aussi grand dans le cercle des Muses, dont il ne cesse d'animer les travaux, que lorsque environné de toute sa gloire, il parcourt l'univers pour y répandre tout son éclat. Quelle heureuse destination, Messieurs! quelle noble fonction que la vôtre! qu'il est beau d'être chargé du soin d'immortaliser des héros, et de s'acquitter de ce devoir en s'immortalisant soi-même!

« Rien sans doute n'a plus contribué à la gloire de Louis XIV, que le talent admirable qu'il avoit reçu du ciel de savoir mettre à leur véritable place les grands hommes dont il semble que la nature avoit pris plaisir d'enrichir la France sous son règne. Ce fut ce prince sage et pénétrant qui confia à M. le maréchal d'Estrées les différents emplois qu'il a remplis d'une façon si brillante. Toute la France sait qu'il étoit digne des honneurs où les bontés de son Roi l'avoient élevé. On le voyoit sans envie décoré des premières dignités du royaume; elles étoient la juste récompense de son mérite et de sa vertu. Vous lui aviez accordé une place que ses talents et son esprit, son goût pour les lettres, et la variété de ses connoissances lui avoient fait mériter; vous me procurez le même avantage, sans que j'ose me flatter de vous dédommager de ce que vous perdez en lui. Ce seroit vous faire trop sentir cette différence, que d'entreprendre un éloge plus étendu, je ne dirai de lui que ce qu'il m'est impossible de taire. Grand dans le noble métier qu'il a fait toute sa

vie, plein d'érudition parmi vous, sage dans les Conseils de son maître, voilà celui que vous avez perdu. Vous le regrettez, et vos récents regrets me paroissent d'autant plus justes, que j'ai été à portée de le connoître plus intimement, lorsqu'à la tête des États d'une province qui lui étoit chère, il savoit par un sage tempérament de grandeur et d'affabilité, se concilier les esprits et entraîner tous les cœurs. J'ai partagé avec lui, les témoignages de tendresse qu'il y a reçus. Que n'ai-je pu les mériter comme lui !

« Je viendrai désormais, à son exemple, jouir de vos savantes conversations. Le bonheur d'avoir vécu près du Roi dès ma plus tendre enfance, l'honneur de l'approcher tous les jours, les vertus aimables que je lui vois posséder au même degré où l'Europe entière sait qu'il réunit celles qui font un grand prince, mon devoir, mon inclination, tout m'engage à venir former avec vous des vœux assidus pour le bonheur de ses jours et pour ceux du sage ministre que nos allarmes passées semblent ne nous rendre que plus précieux. Vous me verrez, Messieurs, vous égaler en tendresse et en zèle. C'est par là seulement que j'ose espérer de me montrer digne de vous. Heureux, si profitant des sujets d'admiration que vous m'offrirez chaque jour, je puis parvenir à exprimer dignement les sentiments dont mon cœur est pénétré ! »

Réponse de M. le marquis de Saint-Aulaire, directeur de l'Académie.

« Monsieur,

« Ce n'étoit pas assez pour la gloire de M. le maréchal d'Estrées que l'Académie lui choisît un successeur digne de lui, il falloit encore que le nouvel académicien, puisque j'étais destiné à le recevoir, pût se charger seul du tribut d'éloges que nos usages consacrent à la mémoire de ceux qui nous sont enlevés.

« Vous venez, Monsieur, de satisfaire à cette obligation avec la politesse que nous étions en droit d'attendre de vous, et en même temps avec une élégance que nous n'avons pas l'injustice d'exiger.

« Je ressens, comme je le dois, le service personnel que vous m'avez rendu, en prenant sur vous la principale partie d'un fardeau qui m'auroit accablé.

« Une voix affaiblie par les années [1] étoit peu propre à célébrer

[1] Il avait quatre-vingt-quinze ans.

tant de différents genres de mérite, dont l'heureux assemblage formoit à la fois, dans celui que nous pleurons, l'homme d'esprit, l'homme de lettres, l'homme de goût, l'homme d'état, l'homme de guerre.

(Suit un éloge rapide des qualités du maréchal.)

« Je sens que je m'attendris, pourquoi le dissimulerois-je? Il me convient d'arroser de larmes la respectable cendre que vous venez de couvrir de fleurs. La différence des hommages que nous lui rendons est assortie à celle de nos âges.

« Le mien ne me permet pas de me flatter d'être longtemps témoin du progrès que vous allez faire dans la carrière où vous entrez. Hâtez-vous, Monsieur, de remplir vos grandes destinées; tout concourt à vous préparer les plus éclatants succès.

« Vous n'avez qu'un pas à faire pour atteindre aux emplois de confiance, aux commandements importants, aux distinctions de toute espèce.

« Le Souverain qui les dispense est éclairé par la justice et guidé par la sagesse.

« Poursuivez, recueillez le fruit du zèle que vous avez montré pour la patrie. Le célèbre Louis de la Trémoille [1] vous a marqué la route qui conduit au faîte des honneurs.

« Ce ne sont pas là, Monsieur, des vœux stériles que je forme pour vous; ce sont des présages, j'ai pensé dire des oracles : et, pourquoi ne les regarderions-nous pas comme tels? Déjà le voile qui dérobe la connoissance de l'avenir est prêt à se déchirer devant mes yeux.

« L'Académie ne craint point qu'au milieu des titres dont vous allez être environné, vous perdiez jamais de vue ni le titre d'académicien que vous n'avez pas jugé au-dessous de vos désirs, ni l'obligation qu'il vous impose d'aimer et d'honorer plus particulièrement les Muses.

« Vous leur êtes cher, et ce que vous leur devez, Monsieur, nous répond de ce que vous ferez en leur faveur. Elles vous reçurent des mains des Grâces qui vous avoient doué de leurs plus beaux dons. Elles vous adoptèrent, et personne n'ignore de quels effets leurs soins ont été suivis.

[1] Louis II de la Trémoille, le plus illustre homme de guerre de sa maison, tué à Pavie en 1525.

« Pouvoient-elles mieux s'acquitter de ce qu'elles devoient elles-mêmes à cette femme incomparable dont le nom qui s'est perdu dans votre maison, fut encore moins fameux par les grands hommes qui l'ont porté, qu'elle ne l'a rendu célèbre par les deux chefs-d'œuvre immortels, dont chacun seroit regardé comme inimitable, si l'autre n'existoit pas ! La *Princesse de Clèves* et *Zaïde*, les délices de tout homme de goût, le charme de tout homme sensible, le modèle que doivent se proposer tous les écrivains du même genre, et le désespoir de ceux qui voudroient les égaler.

« Sans y penser, je viens de vous rappeler le fondement des droits que l'Académie avoit sur vous, et le titre de l'engagement que vous avez contracté, par votre naissance, de chérir les lettres.

« Il sera bien digne de vous de partager entre le soin de les cultiver et celui de les protéger, le loisir que vous laisseront des devoirs plus importants. »

Les présages et les espérances du vieux directeur ne devaient pas se réaliser. Trois ans après, le jeune homme mourait, et le vieillard se voyait condamné à lui survivre.

VI.

Durant les trois années qui s'écoulèrent depuis la réception du duc de la Trémoille à l'Académie, jusqu'à sa mort, nous n'avons à signaler que deux faits d'une certaine importance.

Le premier est la réclamation exercée par le duc touchant ses droits au trône de Naples, devant la conférence assemblée à Vienne pour traiter de la paix avec l'Empereur. On sait que la maison de la Trémoille, descendant d'Anne de Laval, femme de François de la Trémoille en 1521, et fille de Gui de Laval et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, héritière éventuelle du royaume de Naples, n'avait cessé de faire valoir ses prétentions sur cette couronne à Munster, Nimègue, Ryswyck et Utrecht. Charles-Armand crut le moment favorable pour renouveler les protestations en 1738. Il le fit trop tard ; les négociations étaient déjà terminées et le royaume de Naples assuré par le traité de paix à D. Carlos, fils du roi d'Espagne, Philippe V.

Sa veuve fit une dernière protestation, aussi inutile, en 1748, lors des négociations qui précédèrent le traité d'Aix-la-Chapelle.

L'autre fait qui nous reste à signaler est sa promotion au gouvernement de l'Ile-de-France, le 23 mars 1741. Nous tenons surtout à mentionner ce fait, parce que le duc de la Trémoille a été oublié dans la liste des gouverneurs de cette province, publiée récemment dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* (t. I). Le titulaire de cet emploi, Henri-Louis de la Tour-d'Auvergne, comte d'Evreux, le lui vendit au commencement de l'année 1741. Il paraît probable que le duc n'avait pas encore pris possession effective de cette charge, et que les conditions de la cession du dernier titulaire n'avaient pas été remplies, lorsqu'il mourut deux mois après. Il est certain au moins que le comte d'Evreux rentra alors dans l'emploi dont il s'était démis en faveur du duc, et qu'il le vendit en décembre de la même année au duc de Gesvres.

Cette année 1741 fut celle de la fin prématurée du duc de la Trémoille. Dans les derniers jours d'avril, la duchesse sa femme fut atteinte d'une maladie, qui n'était autre que la petite vérole. Comme elle la craignait beaucoup, « le duc pour la persuader qu'elle n'avoit pas le mal qu'elle redoutoit si fort, résolut de s'enfermer avec elle et voulut être sa principale garde... Il gagna la petite vérole et en mourut au bout de quelques jours avec les sentiments de la résignation la plus édifiante [1]. »

Cette mort si triste arriva le 23 mai au soir. Le duc avait 33 ans, 4 mois et 9 jours. Le 26, son corps fut porté à Saint-Sulpice, sa paroisse, et, après le service funèbre qui eut lieu le lendemain, transporté à Thouars, où il fut enseveli dans la chapelle du château, lieu de sépulture de sa famille [2].

La victime de cet héroïque dévouement fut « regrettée de tout le monde, » dit Barbier.

Voltaire en parle en ces mots, dans une lettre à M. de Maupertuis, du 28 mai : « Savez-vous que M. de la Trémoille est mort de la petite vérole? Ce n'était pas un grand géomètre, mais c'était un homme infiniment aimable, à ce qu'on dit. » L'éloge est mince; mais on sait que Voltaire n'a jamais loué franchement aucun de ses contemporains.

Le sentiment du public sur le duc de la Trémoille, ainsi que l'impression produite par sa mort, se trouvent mieux traduits dans

[1] D'Alembert, t. IX.
[2] Manuscrits du fonds français, nº 13698.

le discours prononcé le 30 décembre suivant, devant l'Académie française, par l'abbé de Rohan, lorsqu'il fut reçu à la place du duc de la Trémoille [1]. Nous citerons le passage où il parle de son prédécesseur, et c'est par cette citation que nous terminerons cette notice.

« ... Vous me pardonnerez, Messieurs, si je ne vous parle de celui auquel je succède, que pour unir mes regrets aux vôtres. Nous les devons non-seulement aux grâces de sa personne et aux talents de son esprit, mais à ce fonds de religion qu'il avoit su conserver au milieu des dissipations du siècle ; nous les devons à cette maturité qui paroissoit en lui, qui annonçoit un mérite solide et qui l'avoit déjà rendu à tous ses devoirs. On l'a vu malgré la répugnance et l'espèce d'effroi que la nature imprimoit en lui, s'exposer au péril d'une maladie qu'il avoit toujours redoutée ; on l'a vu y succomber par une mort aussi édifiante que chrétienne, et le public en le regardant comme une victime illustre de l'amour conjugal, a déploré amèrement sa perte. »

L. SANDRET.

[1] *Recueil de harangues de Messieurs de l'Académie*, t. V, p. 285.

LES BATARDS

DE LA MAISON DE FRANCE

CHAPITRE PREMIER.

LES CAPÉTIENS.

§ 1.

Hugues, évêque d'Auxerre, était, dit-on, fils naturel de Hugues, duc de France, père de Hugues Capet, et de Ringure, fille d'une modeste condition. Il mourut en 994, le 16 août, selon MM. de Sainte-Marthe, et le 23 août, selon le P. Anselme, au château de Tonoy, qu'il avait fait bâtir, après vingt-cinq ans sept mois dix-huit jours d'épiscopat. Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame, près des murs d'Auxerre.

§ 2.

Le même écrivain, d'après la *Gallia Christiana*, t. II, col. 39, et l'*Histoire du Berry*, de La Thaumassière, liv. IV, nº 59, donne à Hugues Capet, un fils naturel nommé Gauzlin, ou Gaucelin, qui fut élevé au monastère de Fleury-sur-Loire, dont il devint abbé en 1004, à la recommandation du roi Robert, son frère. Adhémar de Chabanais, écrivain contemporain, constate que l'illégitimité de sa naissance, par un scrupule bien rare à cette époque, lui suscita de longs démêlés avec les moines de son abbaye, et ensuite avec les habitants du Berry, lorsqu'il fut appelé à l'archevêché de Bourges, en 1013. Gauzlin mourut le 19 novembre 1030.

§ 3.

Philippe Ier, roi de France, eut trois enfants naturels et adultérins de Bertrade de Montfort, sœur d'Amaury de Montfort, et femme de Foulques, dit le Réchin, comte d'Anjou, son parent. Ce sont :

1° Philippe, comte de Mantes et seigneur de Mehun-sur-Yèvre, qui épousa, en 1104, Elisabeth, fille de Guy Troussel, seigneur de Montlhéry. Il se révolta, en 1123, contre Louis-le-Gros, qui le contraignit de faire sa soumission ;

2° Flore ou Fleury, allié à *N... dame et héritière de Nangis*, dont il eut : Élisabeth, dame de Nangis, qui épousa Ansel, seigneur de Venisy, père d'Alix, dame de Venisy, alliée à Gaucher de Joigny, seigneur de Châteaurenard, puis à André de Brienne, seigneur de Rameru ;

3° Cécile, mariée en 1166 à *Tancrède, prince de Tabarie*, puis, vers 1113, à *Pons, comte de Tripoli.*

§ 4.

On donne à Louis VII un fils naturel, Philippe, qui fut doyen de Saint-Martin de Tours. Il mourut avant son père. C'est à lui, dit-on, que saint Bernard adressa sa lettre 151.

§ 5.

Philippe-Auguste eut un fils naturel, Pierre Charlot, trésorier de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Noyon, en 1240. La mère est inconnue.

§ 6.

On donne au roi Louis X une fille naturelle, Endeline, religieuse aux Cordelières du faubourg Saint-Marcel, à Paris. On cite à l'appui un bref de pape Jean XXII, du 10 août 1330, adressé à cette religieuse, pour la louer de ce que, *par ses vertus, elle a effacé la tache de sa naissance, n'étant pas née dans un légitime mariage, mais par un commerce criminel entre le feu roi de France, Louis, libre alors, et une femme mariée.* — Ce bref la rend apte à être élue abbesse de son monastère, ou de quelqu'autre du même ordre. (*Annales des Frères mineurs*, par le P. Luc Wadding, t. III.)

CHAPITRE II.

LES VALOIS.

§ 1.

Philippe de France, duc d'Orléans et de Touraine, comte de Valois, cinquième fils de Philippe VI dit de Valois, et par conséquent, le quatrième et dernier des frères du roi Jean, mourut en 1391. Il n'avait pas eu d'enfants légitimes de Blanche de France, sa femme ; mais il laissa deux enfants naturels :

1° N.... (on n'a pu retrouver son nom de baptême), appelé le Bâtard d'Orléans, fut élevé à Bourges, auprès du duc de Berry, qui lui fit délivrer « des robes de sa livrée », en 1379. Il mourut peu après à Château-Thierry, et sa mort est constatée en ces termes dans le compte de la Chambre aux deniers du duc de Berry, pour l'année 1380 : « à Perrin Godeau, garde de la personne du feu Bâtard d'Orléans, qui est allé de vie à trespassement à Château-Thierry.... tant pour les dépenses dudit feu Bâtard, lui étant malade, comme pour le faire enterrer.... »

2° Louis d'Orléans, religieux à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, puis évêque de Beauvais.

§ 2.

Philippe de Valois lui-même aurait eu un fils illégitime, nommé Jean. Ce fait n'est mentionné que par le chroniqueur anglais Thomas Walsingham; qui affirme que ce Jean vainquit dans un combat singulier un chevalier flamand, à Ypres, en 1350.

§ 3.

Pendant sa folie, Charles VI avait pour gardienne et compagne une demoiselle d'une noble maison, nommée Odette de Champdivers : il en eut une fille, nommée Marguerite de Valois, demoiselle de Belleville, qui fut légitimée par lettres-patentes de Charles VII, de janvier 1427, et mariée à *Jean de Harpedenne*, gentilhomme d'origine anglaise, à qui elle apporta en dot et par contrat de mariage, la seigneurie de Belleville, en Poitou, et 20,000 moutons

d'or. Elle était morte avant 1458. Sa postérité s'est terminée avec Claude de Harpedenne, seigneur de Belleville, tué à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1589, sans postérité.

§ 4.

Charles VII eut trois filles naturelles d'Agnès Sorel, fille de Jean Soreau, seigneur de Saint-Géran, et de Catherine de Maignelais. Ce sont :

1° Charlotte, bâtarde de France, alliée en 1462 à *Jacques de Brézé*, comte de Maulévrier, maréchal et grand sénéchal de Normandie. Dans une quittance qu'elle donna le 18 mai 1462, pour une somme de 160 livres, elle se dénomme « Charlotte de France, sœur naturelle du Roi » (*Mém. de la Chambre des comptes.*) Son mari, qui l'avait surprise en adultère, la tua le 16 juin 1477, près de Dourdan, à Romiers. Elle fut inhumée dans le chœur de l'abbaye de Coulombs sous une tombe de cuivre jaune. (Jean Chartier et Chron. de Louis XI.)

2° Marguerite de France; qui fut élevée, dans sa jeunesse, au château de Taillebourg, par Prégent de Coëtivy, amiral de France. Elle épousa le 18 décembre 1458 *Olivier de Coëtivy*, chevalier, sénéchal de Guyenne, auquel, en faveur de ce mariage, le roi donna 12,000 écus d'or, avec tous les droits qu'il avait sur les terres de Royan et de Marnac, que Louis XI échangea, en septembre 1462, contre le château et la seigneurie de Rochefort en Saintonge. — Elle était morte avant 1473.

3° Jeanne de France, mariée à *Antoine de Beuil*, comte de Sancerre, avec une dot de 40,000 écus d'or.

§ 5.

Louis XI eut quatre filles naturelles de deux femmes nobles :

1° Guyette, fille de Phelise Regnard : elle était mariée en 1460 à *Charles de Sillons*.

2° Jeanne de France, dame de Mirebeau, légitimée par lettres données à Orléans le 25 février 1465. Mariée peu de temps après à *Louis, bâtard de Bourbon*, en faveur de qui la seigneurie de Roussillon fut érigée en comté, et qui fut fait amiral de France. Devenue

veuve le 19 janvier 1480, elle fit son testament à Chinon le 7 mai 1515, et mourut en 1519, et fut enterrée dans une chapelle des Cordeliers de Mirebeau.

3° Marie de France, dotée de 30,000 écus d'or, alliée, à Chartres, en juin 1467, à *Aymar de Poitiers*, seigneur de Saint-Vallier. Elle mourut en couches peu de temps après.

4° Isabeau de France, mariée à *Louis de Saint-Priest*. Ces trois dernières étaient filles de Louis XI et de Marguerite de Sassenage, dame de Beaumont, fille d'Henri de Sassenage et d'Antoinette de Saluces, et veuve d'Amblard de Beaumont, seigneur de Montfort. (*Hist. du Dauphiné*, de Chorier, et *Hist. de la maison de Sassenage,* ibid.)

§ 6.

Le dernier des frères de Louis XI, Charles de France, duc de Guyenne, ne se maria pas; mais de ses relations avec Colette de Chambes-Montsoreau, veuve de Louis, seigneur d'Amboise, naquirent deux filles naturelles : 1° Jeanne, qui fut religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, puis sous-prieure de Blaye et de Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord : elle vivait dès 1495, et en 1533, le roi lui donna une rente viagère de 100 livres sur les revenus du Périgord. — 2° Anne, première femme de *François de Volvire*, seigneur de Ruffec, conseiller et chambellan du roi, par contrat du 3 octobre 1490. Elle mourut sans postérité.

§ 7.

Les historiens et les généalogistes ne donnent aucun enfant naturel au sage Charles VIII; pourtant, dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, on trouve une lettre de l'ambassadeur français à Venise, écrite le 24 janvier 1546, au cardinal de Tournon, dans laquelle il parle d'une dame Camille Palavicini, « que l'on estime, dit-il, à Venise, être descendue du feu roy Charles VIII; elle s'est retirée en cette ville depuis dix ou douze ans, vivant religieusement et solitairement. » Plus bas, il ajoute : « qu'il lui plaise avoir souvenance d'elle, pour l'honneur du sang dont elle est descendue. » (P. Anselme.)

S'agit-il d'une intrigante, spéculant sur le séjour de Charles VIII en Italie, ou bien le roi y eut-il en effet des relations adultères avec

quelque dame de la maison Palavicini, dont la fille n'aurait, par conséquent, pu porter d'autre nom que celui de son père aux yeux de la loi ? C'est ce qu'il est impossible d'établir.

§ 8.

Il en est de même pour Louis XII que pour Charles VIII. On lui attribue pour fils naturel Michel de Bucy, protonotaire apostolique et doyen de Saint-Aignan d'Orléans, nommé archevêque de Bourges le 25 septembre 1505, à l'âge de vingt-deux ans seulement, mort le 8 février 1511, et inhumé dans le chœur de sa cathédrale. On se borne à dire que, selon l'opinion commune, il était fils de Louis XII, mais sans preuve aucune que la rumeur publique. Je ne cite au surplus (d'après La Thaumassière, *Hist. du Berry*, et dom Vlierden, *Patriarchat de Bourges*) ce personnage que pour mémoire, car il ne fait pas partie de la maison de France d'une manière officielle.

§ 9.

A François Ier, ce qui est plus remarquable, quoiqu'il ait eu sept enfants légitimes, on ne donne qu'un seul enfant illégitime, qui, lui aussi, n'aurait pu entrer, même sous la dénomination de Bâtard, dans la maison de France. Ce personnage, connu sous le nom de Villecouvin, aurait été le fils d'une grande dame mariée, à la prière de laquelle le roi lui aurait donné 200,000 écus, somme énorme pour l'époque.

Villecouvin mourut à Constantinople et sa succession fut dévolue au maréchal de Retz, qui l'emporta sur M. de Téligny, son compétiteur. C'est Brantôme (*Vie des Dames galantes*), qui raconte cette histoire, et qui, en parlant de ce bâtard, ajoute charitablement que d'autres que le roi y avaient travaillé.

§ 10.

Henri II, qui non-seulement hérita du tempérament galant de son père, mais de sa maîtresse, Diane de Poitiers, n'en eut pourtant pas d'enfants. Il eut trois bâtards, de trois personnes différentes : l'un fut légitimé ; l'autre, sans l'avoir été, jouissait des mêmes avantages et portait le même nom ; quant au troisième, qui prit le nom

de sa mère, il fut la souche d'une famille qui eut pour dernière représentante la trop célèbre comtesse de la Mothe-Valois, l'héroïne de l'affaire du Collier, à la fin du règne de Louis XVI. — Les voici par ordre :

1° Henri d'Angoulême, fils du roi Henri II et de N. de Livingstone, demoiselle écossaise; connu d'abord sous le nom de chevalier d'Angoulême, il eut le commandement d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, et reçut, comme étant chevalier de Malte, l'abbaye de la Chaise-Dieu, en 1562, et celle de Saint-Pierre de Clairac, en 1568. Il devint ensuite Grand-Prieur de France, et fut connu sous le nom de M. le Grand-Prieur, puis gouverneur de Provence, et amiral des mers du Levant. Il prit sa part du massacre de la Saint-Barthélemy, et assista au siége de La Rochelle, en 1573. Étant à Aix en Provence, il s'y prit de querelle avec Pierre Altoviti, baron de Castelane, capitaine de galère ; l'ayant aperçu à la fenêtre de sa chambre, il y monta, un combat s'en suivit ; Altoviti fut tué d'un coup d'épée, mais il eut, tout expirant, la force de plonger son épée dans le ventre du Grand-Prieur qui en mourut sept ou huit heures après : c'était le 2 juin 1586. On l'enterra dans l'église des Carmes d'Aix, dans la chapelle de René d'Anjou, roi de Sicile.

2° Diane, duchesse d'Angoulême, naquit du roi Henri II et de Philippe Duc, demoiselle piémontaise, native de Moncalieri, dont le frère, Jean-Antoine Duc, était écuyer de la Grande-Ecurie du roi Henri II. Elle épousa : 1° le 13 février 1552, *Horace Farnèse*, duc de Castro, qui fut tué au siége de Hesdin, en 1554; 2° par contrat passé à Villers-Cotterets, le 3 mai 1557, *François, duc de Montmorency,* pair et maréchal de France. Elle avait été légitimée avant son premier mariage. Mais on n'a pas retrouvé la date des lettres-patentes. Par lettres du 22 juin 1563, elle reçut en don le duché de Châtellerault, et en février 1576 le duché d'Etampes, avec les terres de Coucy, Folembray, Montluçon, Hérisson, Bourbon, Verneuil, Sauvigny et Aisnay. Étant devenue veuve, sans enfants, le 6 mai 1579, le roi, par lettres d'août 1582, lui octroya le duché d'Angoulême et le comté de Ponthieu, en échange de celui de Châtellerault, et en mars 1588, les seigneuries de Coignac et de Merpins. — Elle mourut à Paris, sans postérité, le 11 janvier 1619, âgée de quatre-

vingts ans, et fut inhumée dans sa chapelle, dite d'Angoulême, aux Minimes de la place Royale.

3° Henri de Saint-Remy, n'est pas « cru » fils de Henri II et de Nicole de Savigny, dame de Saint-Rémy, comme le dit le P. Anselme : le fait est incontestable, et d'Hozier en affirmait l'authenticité, sous Louis XVI, après avoir eu communication des titres du baron de Valois, descendant direct et légitime de Henri de Saint-Rémy. J'extrais, pour l'insérer ici, d'un travail étendu sur cette branche, intitulé *Les derniers Valois*, et que j'ai publié dans la *Revue nobiliaire*, Dumoulin, Paris, 1869, page 359, la filiation authentique de la famille de Saint-Rémy.

Armes : *d'argent à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or.*

1. Henri II, roi de France, eut de Nicole de Savigny, baronne et dame de Saint-Remy, femme de Jean de Ville, seigneur de Néron et de Saint-Remy, un fils naturel, qui suit :

2. Henri de Saint-Remy, baron de Fontettes, Noyer, Bazolles et Beauvais, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances, colonel d'un régiment de cavalerie et de gens de pied, gouverneur de Châteauvillain. — Il est qualifié quelquefois « Henry Monsieur » par sa mère. Henri II lui fit don de 30,000 écus le 13 février 1558. — Il épousa, le 31 octobre 1592, *Chrétienne de Luz*, veuve de Claude de Fresnay, seigneur de Louppy, chevalier de l'ordre, et fille de Jacques de Luz, seigneur de Bazolles, chevalier de l'Ordre, et de Michelle du Fay. — Il mourut à Paris le 14 février 1621, et fut inhumé dans l'église de Saint-Sulpice. Sa femme lui survécut jusqu'au 22 avril 1636, et fut inhumée dans l'église de Fontette. Leurs enfants furent :

1° François de Saint-Remy, chevalier, baron de Fontette, allié, le 13 juillet 1637, à *Charlotte de Mauléon*, dame de Saint-Elophe, fille de Louis-Charles de Mauléon, seigneur de Saint-Elophe, et de Chrétienne de La Motte. Il était mort sans enfants avant le 12 juillet 1648.

2° Jacques de Saint-Rémy, baptisé le 12 août 1599 ; on le croit mort sans enfants ;

3° René, qui suit ;

4° Marguerite de Saint-Remy, mariée le 6 novembre 1621, à *Joachim de Marron*, baron de Callé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

3. René de Saint-Remy, baron de Fontette, seigneur de Noyer, Bazolles et Beauvais, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre. — Il mourut le 11 mars 1665, et fut inhumé dans l'église de Fontette. Il avait épousé Jacquette Bréreau, fille de Nicolas Bréreau ; il eut d'elle :

1° René de Saint-Remy, mestre de camp de cavalerie, baptisé à Fontette le 25 mars 1636, marié à Paris le 30 juillet 1666, à *Marie de La Marck*, veuve de Pierre de Vyon, seigneur de Gaillonnet ; sans postérité ;

2° Henry de Saint-Remy, baptisé à Fontette, le 23 août 1637 ;

3° Pierre de Saint-Remy, baptisé à Fontette, le 17 novembre 1644 ;

4° Charles-François de Saint-Remy, né le 13 février 1646 ;

5° Pierre de Saint-Remy, né le 5 juillet 1648 ;

6° Pierre-Jean de Saint-Remy, qui suit ;

7° Remy de Saint-Remy, vivant en 1663.

4. Pierre-Jean de Saint-Remy, chevalier, seigneur de Fontette en partie, et de Noyer, major d'infanterie, marié le 26 janvier 1673 à *Marie de Mulot*, fille de Paul de Mulot, écuyer, et de Charlotte de Chaslus. Celle-ci mourut le 20 décembre 1704 ; laissant 1° Nicolas-René, qui suit ; 2° Barbe-Thérèse, dont on n'a pu retrouver l'alliance.

5. Nicolas-René de Saint-Remy, chevalier, seigneur de Luz, lieutenant au régiment de Béthencourt, né le 4 avril 1678, marié le 4 mars 1714 à *Marie-Élisabeth de Vienne*, fille de Nicolas de Vienne, baron de Fontette. Il mourut le 30 octobre 1759 et fut inhumé à Fontette. Ses deux fils furent :

1° Pierre-Nicolas-René de Saint-Remy, né le 3 juin 1716, admis le 2 mars à faire ses preuves de noblesse pour entrer dans le régiment de Grassin ; mort sans alliance ;

2° Jacques qui suit.

6. Jacques de Saint-Remy, connu sous le nom de « *Jacques de Valois, baron de Saint-Remy* », né le 22 décembre 1717, mort à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 16 février 1762. De sa maîtresse, fille d'un de ses fermiers, *Marie Jossel*, naquit 1° un fils, Jacques, le 25 février 1755 ; il le légitima en épousant Marie Jossel, le 14 août 1755, et eut d'elle deux filles ; 2° Jeanne de Saint-Remy, femme du *comte de Lamotte*, l'héroïne de la triste affaire du Collier, morte à Londres le 23 août 1792 ; 3° Marie-Anne, chanoinesse d'un chapitre noble en Allemagne.

7. Jacques de Saint-Remy, baron de Valois, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, né le 25 février 1755, légitimé le 14 août suivant ; il fut présenté au roi Louis XVI, sous le titre de baron de Valois, et après que M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de France, eut nettement établi sa descendance directe du roi Henri II (sa filiation authentique est au Cabinet des titres, Bibl. nat. de Paris). Il mourut sans alliance, à Paris, en 1785, et fut le dernier de son nom.

§ 11.

Charles IX n'eut que deux fils naturels, tous deux nés de Marie Touchet, fille de Jean Touchet, lieutenant particulier au Présidial d'Orléans, et de Marie Mathy. Marie Touchet épousa depuis François de Balzac, seigneur d'Entragues. De ces deux fils, l'un, dont l'histoire n'a pas même conservé le prénom, mourut en bas âge : l'autre a fait la branche des ducs d'Angoulême, dont je vais déduire ici la filiation.

DUCS D'ANGOULÊME.

Armes : *de France, au bâton d'or péri en barre.*

1. Charles, bâtard de Valois, duc d'Angoulême, comte d'Auvergne, de Clermont, de Ponthieu, de Lauraguais et d'Alais, colonel général de la cavalerie légère, chevalier des ordres du roi, fils de Charles IX, roi de France, et de Marie Touchet, dame de Belleville ; né au château du Fayet, en Dauphiné, le 28 avril 1573, il fut destiné d'abord à la religion, entra dans l'ordre de Malte et fut nommé Grand-Prieur de France le 2 août 1586 ; mais il quitta

bientôt l'ordre, en 1589, avec une dispense du Pape, pour pouvoir se marier. Le 3 juin de la même année, le roi lui fit don du comté d'Auvergne, dont il prit le nom. Il fut l'un des premiers qui reconnurent Henri IV comme roi de France, à Saint-Cloud, en 1589. La même année, le 21 septembre, il se signala à la bataille d'Arques, où il tua de sa propre main le comte de Sagonne, général de la cavalerie ennemie, et ensuite aux journées d'Ivry et de Fontaine-Française, le 14 mars 1590, et le 30 juin 1595. — Arrêté sous l'inculpation de trahison, et enfermé à la Bastille le 9 novembre 1604, il fut condamné à avoir la tête tranchée, par arrêt du Parlement de Paris, le 1er février 1605. Henri IV commua sa peine en une prison perpétuelle; mais il fut mis en liberté le 16 juin 1616.

En 1617, il commanda l'armée qui allait assiéger Soissons, et en 1620, au mois de janvier, il reçut le duché d'Angoulême et le comté de Ponthieu, vacants par la mort de Diane, duchesse d'Angoulême. La même année le vit aller en Allemagne, à la cour de l'empereur Ferdinand II, en qualité d'ambassadeur. Chargé d'attaquer les rebelles de La Rochelle, avant l'arrivée du roi; il figura encore dans diverses guerres, en Languedoc, Lorraine, Allemagne et Flandre, et ne mourut, dans son hôtel à Paris, que le 24 septembre 1650, à l'âge de soixante-dix-sept ans et demi. Son cœur fut déposé au couvent des Cordeliers, près de son hôtel, et son corps enseveli aux Minimes de la place Royale, dans une chapelle, à gauche en entrant.

Il avait épousé : 1° par contrat passé à Pézénas, le 6 mai 1591, *Charlotte de Montmorency*, fille aînée de Henri, duc de Montmorency, connétable de France, et d'Antoinette de La Marck-Bouillon; elle mourut le 12 août 1636; 2° le 25 février 1644, *Françoise de Nargonne*, fille de Charles de Nargonne, baron de Mareuil, et de Léonor de La Rivière. Celle-ci survécut à son mari de soixante-trois ans, et mourut le 10 août 1713, au château de Montmor, en Champagne.

De son premier mariage, le duc d'Angoulême eut :

1° Henri de Valois, comte de Lauraguais, mort sans alliance, le 8 janvier 1668, à Montigny-Lansoup, où il était enfermé depuis plus de cinquante ans comme atteint de démence, et où il fut inhumé;

2° Louis, qui suit;

3° François de Valois, comte d'Alais, baron de Folembray et de Coucy, seigneur de Montigny-Lansoup et de Sézanne, colonel-général de la cavalerie légère de France, mort de maladie à Pézénas, sans laisser d'enfant, le 19 septembre 1622. Son cœur fut apporté aux Minimes de la place Royale. Il avait épousé à Paris, le 26 avril 1622, *Louise-Henriette de la Châtre*, fille unique de Louis de la Châtre, baron de La Maisonfort, maréchal de France, et d'Élisabeth d'Etampes-Valençay, sa seconde femme. Elle se remaria depuis à François de Crussol, puis à Claude Pot, marquis de Rhodes, grand-maître de cérémonies de France.

Charles de Valois, duc d'Angoulême, eut encore deux filles naturelles :

1° Marie de Valois, née d'Isabelle de Crécy, demoiselle noble. Marie fut légitimée en février 1634, et épousa 1° *David de Hazeville*, seigneur de Gadencourt, lieutenant de l'artillerie; 2° *David Dadé*, seigneur de Bescheron, près d'Azay-le-Rideau, en Touraine, dont elle eut un fils mort jeune et deux filles;

2° Anne de Valois, religieuse à l'abbaye de Morienval, le 18 mai 1638.

2. Louis de Valois, duc d'Angoulême, comte de Lauraguais, d'Alais et de Ponthieu, seigneur d'Écouen, Préaux, Tancarville, Montigny, Sézanne, baron de Coucy et de Folembray, chevalier des ordres du roi, colonel-général de la cavalerie légère de France, gouverneur de Provence. — Il naquit à Clermont-Ferrand en 1596, et fut d'abord destiné à l'Église, pourvu des abbayes de Saint-André de Clermont et de la Chaise-Dieu, et enfin nommé évêque d'Agde en 1612. Il prit le titre de comte d'Alais après la mort de son frère aîné, et suivit la carrière des armes tout en conservant ses bénéfices, qu'il ne résigna qu'en 1629. Il servit au siége de Montauban en 1625, en Italie en 1626, au siége de La Rochelle en 1629, en Lorraine, où il défit la cavalerie du prince Charles, et au combat de Rouvray en 1632. Ce fut en 1637 qu'il reçut, en récompense de ses services, la charge de colonel-général de la cavalerie française. Il mourut à Paris le 13 novembre 1653, et fut inhumé à Chaumont-la-Guiche en Bourgogne.

Le duc d'Angoulême avait épousé, le 8 février 1629, *Henriette de La Guiche*, dame de Chaumont, veuve de Jacques de Matignon, comte de Thorigny, fille aînée et héritière de Philibert de La Guiche, grand-maître de l'artillerie de France, et d'Antoinette de Daillon du Lude; elle mourut à Paris le 22 mai 1682, et fut inhumée auprès de son mari.

De leur union étaient nés :

1° Louis de Valois, comte d'Auvergne, né à Paris en 1631, mort au château d'Écouen le 4 octobre 1637, inhumé dans la chapelle d'Angoulême aux Minimes de la place Royale;

2° Armand de Valois, comte d'Auvergne, né à Paris le 14 juillet 1635, y mourut le 16 novembre 1639, et fut inhumé près de son frère;

3° François de Valois, comte d'Auvergne, né à Aix en Provence, le 24 avril 1639, mort à Salon de Craux le 10 juillet 1645, inhumé dans l'église de Saint-Sauveur d'Aix;

4° Marie-Françoise de Valois, duchesse d'Angoulême, comtesse de Lauraguais, d'Alais et de Ponthieu, née le 27 mars 1631, mariée à Toulon, le 3 novembre 1649, à *Louis de Lorraine,* duc de Joyeuse, dont elle devint veuve le 27 septembre 1654. — Elle fut ensuite enfermée, pour folie, pendant plusieurs années, dans l'abbaye d'Essay, près d'Alençon, y mourut le 4 mai, et y fut inhumée le 6 mai 1695.

Enfant naturel du duc d'Angoulême.

Antoine-Charles-Louis de Valois, appelé le Chevalier d'Angoulême, légitimé en août 1677. Il était premier gentilhomme du prince de Conty, qu'il accompagna dans son voyage de Hongrie. Il assista aux siéges de Mons et de Namur, et se signala au combat de Steinkerque, le 3 août 1692. Il fut fait chevalier de Saint-Lazare en 1696 et mourut sans alliance le 25 septembre 1701, âgé de cinquante-deux ans. — Il laissa une fille naturelle, qui se maria, et à laquelle il donna 40,000 livres. On n'a pu retrouver ni son nom ni son alliance.

CHAPITRE III.

DUCS DE LONGUEVILLE (ISSUS DES DUCS D'ORLÉANS).

1. Louis de France, duc d'Orléans, second fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon, eut un fils naturel, qui suit, de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert le Flamenc, chevalier, sire de Cany en Picardie :

Armes : *d'Orléans, au bâton d'argent mis en barre.*

2. Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, grand chambellan de France, né en 1403. On trouvera partout sa biographie si bien remplie, et il est inutile de la reproduire ici. Il mourut à Lay, près de Paris, le jeudi 24 novembre 1468. Son corps fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Cléry, et son cœur à Châteaudun. — Il avait épousé, 1° *Marie Louvet*, fille aînée de Jean Louvet, président de la Cour des comptes de Provence, et n'en eut pas d'enfants; 2° le 6 octobre 1439, *Marie d'Harcourt*, fille de Jacques d'Harcourt, baron de Montgommery, et de Marguerite de Melun, comtesse de Tancarville. Elle mourut à Chousey-sur-Loire, le 1er septembre 1464, et fut inhumée à Notre-Dame de Cléry. — D'elle étaient nés :

1° Jean d'Orléans, mort sans alliance;

2° François, qui suit;

3° Marie d'Orléans, alliée le 16 août 1466, à *Louis de La Haye*, seigneur de Beaumont, fils de Jean de Beaumont, seigneur de Passavant et de Mortagne en Poitou;

4° Catherine d'Orléans, mariée par contrats du 16 mai et du 14 février 1468, à *Jean de Saarbruck*, comte de Roucy : elle fut dotée de 20,000 écus d'or. Elle mourut sans enfants à Bray-sur-Seine, le 30 mai 1501.

Fils naturel de Jean, bâtard d'Orléans.

5° Jean d'Orléans, bâtard de Dunois. On ne connaît de lui que deux choses. Il était porté, pour une pension de 300 livres, sur le compte du Receveur général des finances de Normandie, pour l'année 1492; et pour une pension de 400 livres sur le

compte du Receveur général des finances de Picardie, pour l'année 1508. Dans cette pièce, il est qualifié écuyer.

3. François d'Orléans, comte de Longueville, de Dunois, de Tancarville et de Montgommery, vicomte de Melun, seigneur de Parthenay, gouverneur de Normandie et du Dauphiné, grand chambellan de France. — Il fut probablement légitimé, quoique l'on n'ait pu en retrouver les lettres; mais ce fait est prouvé par les armes d'Orléans qu'il portait et transmit à ses descendants, avec une simple brisure de puinesse, au lieu de la brisure de bâtardise que portait son père. — Il naquit en 1447, fut nommé gouverneur du Dauphiné le 24 décembre 1483, grand chambellan de France en 1485, et mourut d'apoplexie à Châteaudun, le 25 novembre 1491. Il fut enterré à Notre-Dame de Cléry. — Il avait épousé *Agnès de Savoie*, fille puînée de Louis, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre, par contrat passé à Montargis, le 2 juillet 1486. De cette union sont issus :

1° François d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, de Tancarville et de Montgommery, vicomte de Melun, grand chambellan de France, connétable héréditaire de Normandie, et gouverneur de Guyenne. C'est pour lui que Longueville fut érigé en duché, en mai 1505. Il accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, en 1495, et Louis XII en Italie, en 1502. Il mourut à Châteaudun en février 1512, et fut enterré dans l'église Notre-Dame de Cléry. — Il avait épousé, par contrat passé à Blois, le 6 avril 1505, *Françoise d'Alençon*, fille aînée de René, duc d'Alençon, et de Marguerite de Lorraine. Leurs enfants furent : A. Jacques d'Orléans, mort jeune, et inhumé dans l'église de Châteaudun ; B. Renée d'Orléans, morte à Paris, le 23 mai 1515, âgée de 7 ans, et inhumée dans l'église des Célestins de Paris ;

2° Louis d'Orléans, qui suit ;

3° Jean d'Orléans, cardinal, archevêque de Toulouse, évêque d'Orléans, né *posthume* à Parthenay, mort à Tarascon, le 24 septembre 1533, âgé de 42 ans. Son cœur fut inhumé dans la chapelle de Châteaudun, dont il avait fait bâtir le château ;

4° Anne d'Orléans, mariée le 10 août 1494, à Vienne en

Dauphiné, à *André, seigneur de Chauvigny* et de Châteauroux, vicomte de Brosse. Elle mourut sans enfants, vers le mois de juillet 1499.

Enfant naturel.

5° Jean, bâtard de Dunois, mentionné dans les comptes de la maison de Longueville, de 1517 à 1523, comme ayant une pension de 200 livres.

4. Louis d'Orléans, duc de Longueville, comte souverain de Neufchâtel en Suisse, marquis de Rothelin (en Brisgau), comte de Dunois, de Tancarville et de Montgommery, prince de Chatelaillon, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay, Parthenay, etc., etc..., chevalier de l'ordre du roi, grand chambellan de France, gouverneur de Provence, capitaine de la première compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi. — Il assista en 1506, à la bataille d'Agnadel, commandait en Picardie en juillet 1513, fut fait prisonnier à la journée des Eperons et conduit à Londres, et taxé à 100,000 écus de rançon : il assista à la bataille de Marignan, et mourut le 1er août 1516, à Beaugency. — Il avait épousé en 1504, *Jeanne de Hochberg*, marquise de Rothelin et comtesse de Neufchâtel en Suisse, fille unique et héritière de Philippe, marquis de Hochberg, comte souverain de Neufchâtel, seigneur de Rothelin, Badonvillers, Saint-Georges et Sainte-Croix, et de Marie de Savoie. Elle mourut à Espoisses en Bourgogne, le 21 septembre 1543, laissant :

1° Claude d'Orléans, duc de Longueville, comte souverain de Neufchâtel, comte de Dunois et de Tancarville, pair et grand-chambellan de France, capitaine de soixante hommes d'armes des ordonnances. — Né vers 1508, il fut tué au siége de Pavie, d'un coup de mousquet à l'épaule, le 9 novembre 1524, à l'âge de dix-sept ans.

Fils naturel.

Malgré son jeune âge, Claude laissa un fils naturel.

Claude, bâtard de Longueville, allié à *Marie de la Boissière*, dont il eut : Jacqueline d'Orléans, mariée à Châlons, le 24 novembre 1575, à *Pierre de Brisay*, chevalier, seigneur de Denonville.

2° Louis d'Orléans, duc de Longueville, souverain de Neufchâtel, marquis de Rothelin, comte de Dunois et de Tancarville, pair et grand chambellan de France, capitaine de soixante hommes d'armes des ordonnances; né à Blandy, le 5 juin 1510. Il épousa le 4 août 1534, à Paris, *Marie de Lorraine*, fille de Claude de Lorraine, duc de Guise et d'Antoinette de Bourbon. En 1538, sa veuve se remaria avec Jacques V, roi d'Ecosse. De leur union étaient nés :

1° François d'Orléans, duc de Longueville, surnommé le *petit duc*, né à Châteaudun, le 30 octobre 1535, mort sans alliance, à Amiens, le 22 septembre 1551 ;

2° Louis d'Orléans, né posthume à Châteaudun, le 4 août 1536, mort le 7 décembre suivant, et y fut enterré, ainsi que son frère qui précède.

3° François d'Orléans, qui suit ;

4° Charlotte d'Orléans, née le 1er novembre 1512, mariée à *Philippe de Savoie*, duc de Nemours, le 22 décembre 1528 ; morte à Dijon, le 8 septembre 1549.

5. François d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Neufchâtel, prince de Chastelaillon, vicomte de Melun, seigneur de Beaugency, La Brosse, Crotoy, Montreuil-sur-Mer, Blandy, Noyers, Vilaines, etc., etc..., né à Châteaudun, le 11 mars 1513, mort le 25 octobre 1548, et enterré à Châteaudun. Il avait épousé à Lyon, le 19 juillet 1536, *Jacqueline de Rohan*, fille de Charles de Rohan, seigneur de Gié, et de Jeanne de Saint-Séverin, qui mourut en 1586. D'eux sont nés :

1° Léonor d'Orléans, qui suit ;

2° Françoise d'Orléans, mariée à Vendôme, le 8 novembre 1565, à *Louis de Bourbon*, prince de Condé : elle mourut à Paris, dans l'hôtel de Soissons, le 11 juin 1601, et fut inhumée dans l'église de la Chartreuse de Gaillon, le 20 janvier 1602.

Fils naturel.

3° François d'Orléans, bâtard de Rothelin, *auteur de la branche des marquis de Rothelin*, qui suivra après celle-ci.

6. Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, souverain de Neufchâtel et de Valengin, comte de Dunois, Saint-Paul, Tancarville et Montgommery, chevalier de l'ordre du roi, pair et grand chambellan de France, gouverneur de Picardie. — Il fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, et assista à la bataille de Moncontour, en 1569. — Par lettres du 5 avril 1571, le roi lui donna, et à ses descendants après lui, le premier rang après les princes du sang. Il mourut à Blois, en août 1573, âgé de 33 ans, et fut inhumé dans la chapelle de Châteaudun. — Allié le 2 juillet 1563 à *Marie de Bourbon*, duchesse d'Estouteville, veuve de François de Clèves, duc de Nevers, et de Jean de Bourbon, duc d'Enghien, et fille unique de François de Bourbon, comte de Saint-Paul, et d'Adrienne, duchesse d'Estouteville : elle mourut le 7 (*alias* 28) avril 1601, et fut inhumée dans l'abbaye de Vallemont. Leurs enfants furent :

1° Deux fils, nommés Charles, morts en bas âge ;

2° Henri d'Orléans, qui suit ;

3° François d'Orléans, comte de Saint-Paul, Fronsac et Château-Thierry, chevalier des ordres du Roi, gouverneur d'Orléans, de Blois et de Tours, et de Picardie par intérim et pendant la minorité d'Henri d'Orléans, son neveu, créé duc de Fronsac en janvier 1608 : mort à Châteauneuf-sur-Loire le 7 octobre 1631, et inhumé à Châteaudun, dans la chapelle. — Allié à Paris, le 5 février 1595, à *Anne de Caumont*, marquise de Fronsac, veuve d'Henri d'Escars, prince de Carency, fille de Geoffroy, baron de Caumont, et de Marguerite de Lustrac, marquise de Fronsac; d'eux est né le seul :

Léonor d'Orléans, duc de Fronsac, né à Amiens, le 9 mars 1605, tué au siége de Montpellier, le 3 septembre 1622, et enterré à Châteaudun.

4° Léonor d'Orléans, mort enfant ;

5° Catherine d'Orléans, demoiselle de Longueville, morte aveugle, à Paris, et sans alliance, en 1638, et enterrée aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

6° Antoinette d'Orléans, dame de Châteaugontier, femme de *Charles de Gondy*, marquis de Belle-Isle ; devenue veuve en

1596, elle se fit feuillantine à Toulouse en 1599; elle mourut abbesse du Calvaire à Poitiers, le 25 avril 1628.

7° Marguerite d'Orléans, demoiselle d'Estouteville, morte sans alliance, le 13 septembre 1615, âgée de quarante-neuf ans, et inhumée aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

8° Eléonore d'Orléans, mariée en 1596 avec *Charles de Matignon*, comte de Torigny, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général en Basse-Normandie.

7. Henri d'Orléans, duc de Longueville, souverain de Neufchâtel et de Valengin en Suisse, comte de Dunois et de Tancarville, grand chambellan de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Picardie. — Il défit les ligueurs au combat de Senlis, en mai 1589, et servit fidèlement le roi Henri IV. Il mourut à Amiens, le 29 avril 1595, d'un coup de mousquet reçu à Doullens, pendant son entrée solennelle dans cette ville; il était âgé de vingt-sept ans. — Il fut enterré à Châteaudun. Il avait épousé, à Paris, le 28 février 1588, *Catherine de Gonzague-Clèves*, fille de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers, et d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers. Elle mourut à Paris, le 1er décembre 1629, laissant un seul fils qui suit :

8. Henri d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, prince de Neufchâtel et de Valengin, comte de Dunois, de Tancarville et de Saint-Paul, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Picardie et de Normandie; né le 27 avril 1595. Il commanda longtemps les armées du roi en Lorraine, Franche-Comté, Allemagne et Italie, Il mourut à Rouen le 11 mai 1663 et fut inhumé à Châteaudun. Il se maria deux fois : 1° le 30 avril 1617, avec *Louise de Bourbon*, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et d'Anne de Montafié, qui mourut le 9 septembre 1637, après lui avoir donné, 1° deux fils morts en bas âge, l'un né le 12 juin 1626, et mort le 6 juin 1628, l'autre mort en naissant, le 19 janvier 1634 ; 2° *Marie d'Orléans, Mademoiselle de Longueville*, née à Paris le 5 mars 1625, mariée le 22 mai 1657 à *Henri de Savoie, duc de Nemours*, morte à Paris le 16 juin 1707, et inhumée aux Carmélites de la rue Chapon. — 2° En secondes noces, Henri d'Orléans, le 2 juin 1642, épousa *Anne-Geneviève de Bourbon*, fille de Henri de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency. Elle

mourut à Paris, le 15 août 1679, et fut inhumée au couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Elle laissait pour enfants :

1° Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, né à Paris, le 12 janvier 1646, qui se fit jésuite le 24 novembre 1666, et mourut à l'abbaye de Saint-Georges, près de Rouen, le 4 février 1694 ;

2° Charles-Paris d'Orléans, qui suit;

3° Charlotte-Louise d'Orléans, *Mademoiselle de Dunois*, née à Paris, le 4 février 1644, morte le 10 avril 1645, inhumée aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques;

4° Marie-Gabrielle d'Orléans, morte en bas âge en 1650.

Fille naturelle.

5° Catherine-Angélique d'Orléans, née de Jacqueline d'Illiers, abbesse de Saint-Avy, près Châteaudun, fut légitimée en mai 1634; devint abbesse de Saint-Pierre de Reims, le 27 février 1645, puis de Maubuisson, en juin 1653, et y mourut le 16 juillet 1664, âgée de 47 ans.

9. Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, prince de Neufchâtel et de Valengin, comte de Saint-Paul, né à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 28 janvier 1649, vers minuit, accompagna le Roi en Flandre en 1667 et 1668; fut tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672, et inhumé le 9 août suivant, dans la chapelle d'Orléans des Célestins de Paris. Il n'était pas marié et laissait seulement un fils naturel :

Charles-Louis d'Orléans, chevalier de Longueville, légitimé le 7 septembre 1672, tué d'un coup de mousquet dans la tranchée de Philisbourg, où il servait comme volontaire dans le régiment de Feuquières, en novembre 1688. Il n'était pas marié.

Ainsi cette branche qui avait commencé par un bâtard, finit également par un bâtard.

MARQUIS DE ROTHELIN

(*issus d'un bâtard de la branche bâtarde qui précède*).

5. François d'Orléans, marquis de Rothelin, eut un fils naturel, qui suit, de Françoise Blosset, dame de Colombières et du Plessis-Pasté, fille de Jean Blosset, baron de Torcy, et d'Anne de Cugnac de Dampierre : elle se remaria depuis, avec Jean de Briqueville.

6. François d'Orléans, bâtard de Rothelin, baron de Varenguebec et de Néaufle, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant des gendarmes du duc de Longueville et gouverneur de Verneuil. Il mourut en 1600 et fut inhumé à Néaufle, en Normandie. Il épousa, le 2 février 1582, *Catherine Duval*, fille de Tristan Duval, maître des comptes, et de Madeleine Saint-André. D'eux sont issus :

1° Henri d'Orléans, qui suit ;

2° Léonor d'Orléans, lieutenant général de l'artillerie, mort au siége de la Rochelle, sans alliance, en 1628.

3° Catherine d'Orléans, religieuse à Fontevrault ;

4° Henriette d'Orléans, alliée le 10 mars 1609, à *Louis, marquis de Coëtquen*, gouverneur de Saint-Malo.

Armes de la branche de Rothelin : *Ecartelé aux* 1 *et* 4 *de Bade-Hochberg, aux* 2 *et* 3 *de Neufchâtel, et sur le tout d'Orléans, Longueville.*

7. Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, baron de Varenguebec, Neaufle et Hugueville, gouverneur de Reims et de Verneuil, mort le 28 mars 1657. Il avait épousé, le 12 février 1620, *Catherine-Henriette de Loménie*, fille d'Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État, et d'Anne d'Ausbourg de Porcheux. Elle mourut le 28 février 1667, laissant :

1° Marc-Antoine d'Orléans, marquis de Rothelin, allié en 1643, à *Anne de Bauquemare*, fille de Charles de Bauquemare, seigneur de Bourdeny, président des requêtes du Palais,

à Paris. Il mourut le 14 juin 1644, et elle en mars 1693. Ils n'avaient eu qu'un fils, N..., mort en 1650, âgé de six ans ;

2° Henri-Auguste, qui suit ;

3° François d'Orléans, comte de Rothelin, seigneur de Néaufle, baptisé le 12 décembre 1627, reçu chevalier de Malte en 1632, puis mestre de camp d'un régiment de cavalerie allemand, en 1659 ; mourut en 1686. Sa femme, *Charlotte de Biencourt*, fille de Charles de Biencourt, seigneur de Poutrincourt et de Marie d'Epinoy, lui avait donné :

1° Jean-François-Antoine d'Orléans, comte de Rothelin, mort au service du roi, à l'âge de vingt-sept ans, en 1695 ; sans enfants de Françoise de Belleval, sa femme, épousée en 1693, fille de François de Belleval, chevalier, seigneur de Belleval, en Vimeu, Bois-Robin, la Neuville et Aigneville, et de Marguerite de Gallye ;

2° Léonor-Gabriel-Jean-Baptiste d'Orléans, chevalier de Rothelin, enseigne de vaisseau, tué à l'âge de dix-huit ans, au combat de la Manche, en juillet 1590 ;

3° François-Marie-Antoine-Alexis d'Orléans, comte de Rothelin, seigneur de Néaufle, vivant sans alliance en 1723 ;

4° Anne d'Orléans, Mademoiselle de Rothelin, morte sans alliance, âgée de 15 ans, en 1684.

4° Gabrielle d'Orléans, abbé de Josaphat, doyen de Gournay en Bray, mort le 31 juillet 1714 ;

5° Marie-Catherine d'Orléans, religieuse à l'abbaye de Chelles ;

6° Marie-Madeleine d'Orléans, morte sans alliance, le 18 octobre 1694.

8. Henri-Auguste d'Orléans, marquis de Rothelin, baron de Varenguebec, Néaufle et Hugueville, gouverneur de Reims. Allié 1° à *Marie le Bouteiller de Senlis*, fille de Jean le Bouteiller de Senlis, comte de Mouchy, et d'Isabelle de Prunelé, et veuve de Charles de Brichanteau, marquis de Nangis, le 12 novembre 1653 ; elle mourut le 30 juin 1659 ; 2° à *Marie-Thérèse de Conflans*, veuve de

Philippe de Miremont, seigneur de Bérieux, et fille de Pierre de Conflans, baron de Rosnay, et d'Anne de Bossut de Longueval, en 1672. — Du premier mariage seulement naquirent des enfants qui furent :

1° Henri d'Orléans qui suit ;

2° N... et N..., filles, mortes en bas âge ;

3° Marie-Jeanne-Catherine-Henriette d'Orléans, alliée 1° le 22 décembre 1684, à *Maximilien-François, marquis de Béthune-Orval;* 2° en août 1688, à *Charles-François Bourdin d'Assy*, capitaine au régiment de Vermandois.

9. Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Mouy, baron de Varenguebec, premier des guidons des gendarmes de la garde du Roi, né le 13 avril 1655, mort des blessures qu'il reçut au combat de Leuze, le 19 septembre 1691. Il avait épousé en avril 1675, *Gabrielle-Eléonore de Montaut*, fille de Philippe de Montaut, duc de Navailles, maréchal de France, et de Suzanne de Baudéan ; elle mourut le 30 août 1698, et fut enterrée aux Jacobins du faubourg Saint-Germain. De leur union étaient issus :

1° Philippe d'Orléans, marquis de Rothelin, colonel du régiment d'Artois, né le 25 septembre 1678, mort à Paris, le 25 août 1715, sans alliance, et inhumé à Mouchy-le-Vieux ;

2° Alexandre d'Orléans, qui suit ;

3° Charles d'Orléans, abbé de Rothelin, docteur en théologie, né le 5 août 1691, membre de l'Académie française en 1728, et de l'Académie des inscriptions en 1732, mort à Paris le 17 juillet 1744;

4° Françoise-Gabrielle d'Orléans, abbesse de Valogne, puis de Saint-Ausony d'Angoulême, née le 3 mai 1676 ;

5° Suzanne d'Orléans, née le 11 juillet 1677, mariée, en 1693, à *Charles Martel*, comte de Clère ;

6° Radegonde d'Orléans, née le 11 novembre 1679, mariée le 8 juillet 1694 à *Marc-Auguste de Briquemault*, seigneur dudit lieu, près Montargis.

10. Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, sous-lieutenant

des gendarmes de Berry ; né le 15 mars 1688 ; il eut une cuisse cassée d'un coup de feu au siége d'Aix, le 23 septembre 1710, et fut fait prisonnier. Il avait épousé, le 29 juillet 1716, avec dispense du Pape, sa nièce, *Mariette-Philippe-Henriette Martel,* fille de Charles Martel, comte de Clère, et de Suzanne d'Orléans-Rothelin.

CHAPITRE IV.

SUITE DE LA MAISON DE VALOIS.

Dans la branche des comtes d'Artois, issue de Robert de France, comte d'Artois, troisième fils de Louis VIII, roi de France, et de Blanche de Castille, et terminée par Charles d'Artois, comte d'Eu, mort sans enfants le 25 juillet 1472, on ne trouve qu'un seul enfant naturel :

Guillaume, bâtard d'Eu, fils naturel de Jean d'Artois, comte d'Eu, qui mourut le 6 avril 1386. Son existence a été révélée par les registres du Parlement, où on le voit plaider avec Jeanne d'Artois, comtesse de Dreux, contre quelques particuliers.

Il portait pour armes : *semé de France au lambel de quatre pendants de gueules, chaque pendant chargé de trois châteaux d'or, brisé d'une barre d'argent.*

CHAPITRE V.

ROIS DE NAPLES ET DE SICILE.

Dans la branche des rois de Naples et de Sicile, et dans ses rameaux des princes de Tarente et des ducs de Duras, tous issus de Charles de France, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, septième fils de Louis VIII, roi de France, et de Blanche de Castille, on ne trouve que très-peu d'enfants illégitimes. Ce sont les suivants :

§ 1er.

Galéas, fils naturel de Charles II de France, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Jean Villani rapporte qu'il fut chassé de Tortone par le marquis de Montferrat, en 1301.

§ 2.

Marie, fille naturelle de Robert de France, roi de Naples et de Sicile; elle eut la tête tranchée, en 1382, par ordre de Charles, duc de Duras, comme complice de la mort d'André de Hongrie, roi de Naples.

§ 3.

Filles naturelles de Louis de Tarente, roi de Sicile.

Esclabonde de Tarente, femme de *Louis de Capoue*, comte d'Altavilla.

Clémence de Tarente, femme d'*Antoine, seigneur de la Mendolée*, au royaume de Naples.

§ 4.

Filles naturelles de Philippe, prince de Tarente.

N... de Tarente, femme de *Leonard de Tocco*, comte de Céphalonie et de Zante, qui vivait encore en 1373.

N... de Tarente, femme de *Louis, empereur titulaire de Bulgarie.*

§ 5.

Enfin, Ladislas de Sicile-Duras, roi de Naples, de Sicile et de Hongrie, eut deux enfants naturels, savoir :

A. 1. Renaud de Duras, prince titulaire de Capoue, né d'une dame de Gayette, enterré dans la grande église de Foggia; il laissa : 1° François qui suit; 2° Catherine; 3° Camille; 4° Hippolyte.

2. François de Duras, père du suivant :

3. Renaud II de Duras, marié à *Camille Tornocella*, mort sans enfants, le 1er septembre 1494, et inhumé dans la grande église de Foggia. Il n'avait que vingt-cinq ans.

B. Marie de Duras, morte jeune.

CHAPITRE VI.

BRANCHE DES COMTES D'ÉVREUX, ROIS DE NAVARRE

(*Issus de Louis de France, comte d'Evreux, fils puîné de Philippe III, dit le Hardi, roi de France, et de Marie de Brabant, sa deuxième femme.*)

§ 1.

Philippe de Navarre, comte de Longueville, fils puîné de Philippe d'Evreux, roi de Navarre, et de Jeanne de France, et par conséquent frère puîné de Charles II le Mauvais, roi de Navarre, eut deux enfants naturels :

Armes : *semé de France, au bâton componé d'hermines et de gueules, brisé d'une barre d'argent.*

— Lancelot, bâtard de Longueville, reçut, en 1371, de Charles II, roi de Navarre, son oncle, 150 livres par an, tant qu'il demeurerait dans la compagnie du duc de Bretagne.

— Robine, bâtarde de Longueville. Elle et Jeannette d'Aisi, sa mère, reçurent un don de 100 livres, en 1367, de Louis de Navarre, comte de Beaumont-le-Roger.

§ 2.

Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre, eut deux enfants naturels : 1° Lionel, bâtard de Navarre, qui a donné naissance au marquis de Cortez, et qui va suivre; 2° Jeanne, bâtarde de Navarre, alliée à *Jean de Béarn*, gouverneur du château de Lourdes en Bigorre.

MARQUIS DE CORTEZ.

Armes : *écartelé, aux* 1 *et* 4 *de Navarre, aux* 2 *et* 3 *d'Evreux, à la barre d'argent brochant sur le tout.*

1. Lionel, bâtard de Navarre, fils de Charles II, roi de Navarre, et selon M. de Sainte-Marthe, de Blanche Saraçu, assista au couronnement de Charles III, roi de Navarre, en 1389, et signa le contrat de mariage de Blanche, infante de Navarre, avec Martin d'Aragon, roi de Sicile, en 1401. De sa femme, dont le nom est inconnu, il eut un fils qui suit :

2. Philippe, maréchal de Navarre; il souscrit avec plusieurs seigneurs le traité de paix fait, en 1436, entre Jean d'Aragon, roi de Navarre, et Alphonse V, roi d'Aragon, avec Jean, roi de Castille. — Il mourut en 1450, laissant de sa femme dont le nom est inconnu, un fils qui suit :

3. Pierre, maréchal de Navarre, assassiné à Pampelune, par Philippe de Beaumont, le 3 décembre 1471. Il eut deux fils :

1° Philippe, maréchal de Navarre, tué sur le chemin de Sanguesa à Villefranche, en 1480, par le comte de Lérin, dont il avait dû épouser la fille;

2° Pierre, qui suit.

4. Pierre, maréchal de Navarre, marquis de Cortez, fait prisonnier par les Castillans, et mis à mort à Simancas, en 1523. Il avait épousé *Major de la Cueva*, fille de Bertrand, duc d'Albuquerque, et de Mencie de Mendoza ; d'eux naquirent :

1° Pierre, qui suit;

2° François, archevêque de Valence, mort le 15 avril 1563;

3° Didace.

5. Pierre, maréchal de Navarre, marquis de Cortez, président du Conseil royal de Castille, abandonna le parti d'Henri d'Albret, roi de Navarre, pour celui de Charles-Quint. Il mourut à Tolède, en 1556, laissant une seule fille :

6. Jéronime, marquise de Cortez, alliée, 1° en 1554, à *Jean de Benavides*, gentilhomme castillan, puis 2° en 1565, à *Martin de Cordoue de Velasco*, comte d'Alcundete, vice-roi et maréchal de Navarre.

COMTES DE LÉRIN.

Armes : *écartelé, aux 1 et 4 de Navarre, aux 2 et 3 lozangé d'or et d'azur.*

1. Louis de Navarre, comte de Beaumont-le-Roger, troisième fils de Philippe III, roi de Navarre, et de Jeanne de France, eut deux enfants naturels :

1° Charles, qui suit;

2° Jeanne, mariée à *Pierre de Laxaque*, seigneur navarrais.

2. Charles de Beaumont, dit Charlot, créé porte-étendard royal de Navarre, en 1387, mort en 1432, allié à *Anne de Curton*, dont :

1° Charles, mort jeune ;

2° Louis, qui suit ;

3° Jean de Beaumont, chevalier de Rhodes, grand prieur de Navarre, chancelier du royaume, régent de Navarre pour le prince de Viane, fait prisonnier en 1455, à la bataille d'Ayvor, où il commandait l'avant-garde de l'armée. Il laissa un fils naturel, Martin de Beaumont, dont la postérité subsistait en Navarre lorsque le P. Anselme écrivait ses *Grands-Officiers* ;

4° Catherine de Beaumont, femme de *Jean Ixar*, seigneur aragonais.

Fils naturel.

5° Guillaume, auteur des seigneurs de Montagu en Navarre.

3. Louis de Beaumont, comte de Lérin, connétable de Navarre, mort à Madrid en 1462 ; de sa femme, Jeanne, fille naturelle de Charles III, roi de Navarre, il laissa :

1° Louis, qui suit ;

2° Charles de Beaumont, commandeur de Calatrava ;

3° Henri de Beaumont, archidiacre de Pampelune ;

4° Thibaut de Beaumont ;

5° Philippe de Beaumont, sans suite ;

6° Jean de Beaumont, père de François de Beaumont, capitaine des gardes de Charles-Quint.

7° Jeanne de Beaumont, femme de *Jean, sire de Luxe*.

8° Anne de Beaumont, gouvernante de Charles-Quint, femme de *Louis de Peralta*, seigneur de Valières ;

9° Madeleine de Beaumont, femme de *Ferdinand d'Alva*.

4. Louis de Beaumont, comte de Lérin, marquis de Huesca, connétable de Navarre, mort en 1508 ; allié en 1468 à *Eléonore d'Aragon*, fille naturelle de Jean II, roi d'Aragon, qui lui donna :

1° Louis, qui suit ;

2° Ferdinand de Beaumont, banni de Navarre avec son frère pour avoir conspiré contre Jean d'Albret, roi de Navarre ;

3° Pierre et Jean de Beaumont ;

4° Catherine de Beaumont ;

5° Anne de Beaumont, femme de *Jean de Mendoza*.

5. Louis de Beaumont, comte de Lérin, connétable de Navarre, mort le 9 janvier 1565 ; de sa femme *Aldonce de Cardonne*, fille de Ferdinand Folch, duc de Cardonne, et de Françoise Manrique de Lara, il n'eut que trois filles :

1° Briande de Beaumont, comtesse de Lérin, mariée en 1565, à *Diégo Alvarez de Tolède*, deuxième fils de Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe ;

2° Françoise de Beaumont ;

3° Marie de Beaumont.

CHAPITRE VII.

DUCS ET COMTES D'ALENÇON

Issus de Charles de Valois, comte d'Alençon, frère puîné de Philippe VI, dit de Valois, roi de France.

Voici les armes que portèrent les différents bâtards de cette branche, que nous allons citer par ordre chronologique.

Armes : *de France, à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'argents, l'écu de France brisé d'une barre d'argent.*

§ 1.

Enfant naturel de Pierre, II, comte d'Alençon.

— Pierre, bâtard d'Alençon, né de Jeanne de Maugastel, dame de Blandé, fut fait par son père vicomte du Perche. Dans un titre

du 4 août 1418, rapporté dans les preuves de M. de Courtarvel-Pézé, pour les pages du roi, il est qualifié capitaine des château et ville de Fresnay-au-Perche, capitaine d'un certain nombre de gendarmes pour le service du roi. Il se signala dans un combat naval contre les Anglais, en 1419, et obtint en janvier 1422, du duc Jean II d'Alençon son neveu, les terres et seigneuries d'Aunou, de Faucon et du Goulet, situées dans le duché d'Alençon. — On ne voit pas qu'il se soit marié.

§ 2.

Enfants naturels de Jean Ier, duc d'Alençon.

1. Pierre, bâtard d'Alençon, seigneur de Gallardon. Il fut laissé pour mort à la bataille de Verneuil, en 1424; il vivait encore en 1428, et comparaît alors dans le contrat de vente faite par Jean II, duc d'Alençon, au duc de Bretagne, de la baronnie de Fougères, le 31 décembre 1428; on croit qu'il ne se maria pas.

2. Marguerite, bâtarde d'Alençon, femme de *Jean de Saint-Aubin*, conseiller et chambellan du Roi.

§ 3.

Enfants naturels de Jean II, duc d'Alençon.

1. Jean, bâtard d'Alençon, à qui le roi Louis XI fit don de 100 livres en 1471. Il était prisonnier, en 1483, avec quelques autres seigneurs qui furent tous déclarés innocents.

2. Robert, bâtard d'Alençon, qui fut présenté par René, duc d'Alençon, son frère, à l'évêque d'Angers, pour administrer l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien-lès-le-pont de Châteaugontier, en 1489; il était donc prêtre.

3. Jeanne, bâtarde d'Alençon, alliée, le 14 novembre 1470, à *Guy de Maumont*, chevalier, seigneur de Saint-Quentin en la Marche, conseiller et chambellan du roi. En considération de son mariage, le roi lui donna la terre de Beaumont-le-Roger, le 17 novembre 1469. Elle vivait encore le 4 décembre 1481.

4. Madeleine, bâtarde d'Alençon, mariée à *Henri du Breuil*, le 16 janvier 1487. René, duc d'Alençon, son frère, lui donna soixante acres de terre à Goulles et le four à ban du même lieu.

§ 4.

Enfants naturels de René, duc d'Alençon.

1. Charles, bâtard d'Alençon, seigneur de Cany et de Caniel, au pays de Caux, et de Saint-Paul-le-Vicomte, dont le duc d'Alençon, son frère, lui confirma la propriété, le 14 octobre 1517, en y ajoutant 500 livres de rentes sur les revenus de la baronnie de Sannois. Il mourut en 1545. Il avait épousé *Germaine Ballue*, fille de Nicolas Ballue, seigneur de Villepreux, maître des Comptes, et de Philippe Bureau, nièce du cardinal Ballue. Elle se remaria à Claude Brisson, seigneur du Plessis-aux-Tournelles. De son union avec Charles d'Alençon, naquit :

Marguerite d'Alençon, dame de Cany et Caniel, mariée, le 13 décembre 1550, à *Lancelot du Monceau*, seigneur de Tignonville, premier maître d'hôtel de la reine de Navarre. Elle mourut en couches le 25 septembre 1551.

2. Marguerite, bâtarde d'Alençon, mariée 1° le 15 juillet 1485, à *Jacques de Boisguyon*, écuyer, seigneur de la Roussaye, échanson du duc d'Alençon, fils de Philippe de Boisguyon, écuyer et de Marie de la Gorgne, dame de Mondoucet, 2° à *Henri Bournel*.

3. Jacquette, bâtarde d'Alençon, alliée à *Gilles des Ormes*, seigneur de Saint-Germain et de Sodainville, conseiller et premier maître d'hôtel du roi Louis XII. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Germain-le-Désiré en Beauce, près Etampes.

CHAPITRE VIII.

ROIS DE NAPLES ET DE SICILE DE LA DEUXIÈME BRANCHE D'ANJOU

Issus de Louis de France, deuxième fils du roi Jean, et de Bonne de Luxembourg, sa première femme.

Armes : *semé de France, à la bordure de gueules, à la barre d'argent brochante.*

§ 1.

Enfants naturels de René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile.

1. Jean, bâtard d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, seigneur de Saint-Cannat, Saint-Remy en Lorraine, et l'Avant-garde en

Lorraine, assista à la bataille d'Agnadel, en 1509, aida Antoine de Lorraine dans la guerre qu'il eut contre les Luthériens, en 1525 ; il mourut au commencement de juin 1536. Il avait épousé *Marguerite de Glandeves-Faucon*, fille de Raymond de Glandeves et de Baptistine de Forbin ; de cette union naquirent :

A. Catherine d'Anjou, dame de Saint-Cannat et Saint-Remy, mariée à *François de Forbin*, seigneur de Soliers ;

B. Françoise d'Anjou, nommée dans le testament de son père ;

C. Blanche d'Anjou, religieuse de Sainte-Claire, à Pont-à-Mousson.

2. Blanche, bâtarde d'Anjou, mariée, le 28 novembre 1467, à *Jean de Beauvau*, fils de Jean de Beauvau, seigneur de Précigny. Elle mourut le 16 avril 1470, et fut inhumée dans l'église des Carmes de la ville d'Aix en Provence.

3. Madeleine, bâtarde d'Anjou, mariée, le 11 septembre 1496, à *Louis-Jean, seigneur de Bellenave*, en Bourbonnais, en présence du roi Charles VIII, et d'Anne de Bretagne. Le roi leur donna 15,000 livres, dont 5,000 comptant, et pour les 10,000 autres, leur engagea la seigneurie de Montferrand.

§ 2.

Fils naturel de Jean d'Anjou duc de Calabre.

Jean, bâtard de Calabre, était, en 1460, sous la garde de Guyonne de Villiers, fille de Perrette de Villiers, dame d'Hérouval, suivant un compte de Jean Bouchetel, qui le nomme le petit bâtard de Calabre. Le roi René lui donna le comté de Briay, avec les terres de Sancy et de Pierrepont, le 4 octobre 1478. Il mourut le 4 mars 1504, et fut inhumé dans l'église de Saint-Georges.

§ 3.

Fille naturelle de Nicolas d'Anjou, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar.

Marguerite, bâtarde d'Anjou ; elle épousa *Jean de Chabannes*, comte de Dammartin.

§ 4.

Enfants naturels de Charles d'Anjou, comte du Maine.

1. Louis d'Anjou, bâtard du Maine, auteur des marquis de Mézières, qui vont suivre ;

2. Jean, bâtard du Maine, seigneur de Charroux, allié, le 23 avril 1493, à *Françoise de Blanchefort*, fille de François de Blanchefort, seigneur de Saint-Seuvrain, et d'André de Noroy.

3. Marie, bâtarde du Maine, mariée à *N...., seigneur d'Auricher*. Charles, comte du Maine, son frère, lui donna, le 17 février 1470, 200 livres de rente à prendre sur la baronnie de Civré.

BRANCHE BATARDE DES MARQUIS DE MÉZIÈRES.

Armes : *semé de France, au lion d'argent mis en franc-canton, à la barre d'argent mise sur le tout, et à la bordure de gueules.*

1. Louis d'Anjou, bâtard du Maine, chevalier, seigneur et baron de Mézières-en-Brenne, de Sainte-Néomaye, de Prée, de Senéché et de Vilaines-la-Juhée, sénéchal et gouverneur du Maine, conseiller et chambellan du roi en 1482 ; fils naturel de Charles d'Anjou, comte du Maine ; reçut de son père la seigneurie de Mézières en Touraine le 10 mars 1465 ; fut légitimé à Amboise le ... mai 1468, fut l'un des exécuteurs testamentaires de Charles IV, roi de Sicile, son frère, qui lui vendit, le 4 septembre 1475, les terres et seigneuries de Montmiral, Authon, et la Bazoche-Gouët ; il acquit, en 1476, de Hardouin de Maillé, la seigneurie de Ferrières-en-Touraine ; il avait 1,500 liv. de pension du roi. Il fit son testament en 1488, et mourut peu après. — Il avait épousé, le 26 novembre 1464, *Anne de La Trémoille*, fille de Louis I de La Trémoille, et de Marguerite d'Amboise. D'eux naquirent :

1° Louis d'Anjou, né à Mézières, le 23 octobre 1482, mort jeune ;

2° René d'Anjou, qui suit ;

3° Anne d'Anjou, née à Mézières, le 9 mars 1478 ;

4° Renée d'Anjou, née à Mézières, le 16 juin 1480, mariée

le 25 janvier 1493 à *François de Pontville*, vicomte de Rochechouart.

2. René d'Anjou, seigneur de Mézières, Saint-Fargeau, Tucé, Séneché et Saint-Civran, sénéchal du Maine, né à Mézières le 5 octobre 1483 : il servit en 1510 dans l'armée navale qui fut chargée d'attaquer Mételin, et en 1509 à la prise de Gênes. Il resta longtemps chez les Suisses comme otage des sommes d'argent que Louis de La Trémoille, son oncle, leur avait promises pour les retenir au service de Louis XII. Il accompagna François Ier en Provence, mais il tomba malade en route et mourut à Avignon, en 1521. De son mariage avec *Antoinette de Chabannes*, dame de Saint-Fargeau et de Puisaye, fille de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, et de Suzanne de Bourbon-Roussillon, sont nés :

1° Louis d'Anjou, abbé de Pontlevoy et de Nesle-la-Reposte ;

2° Nicolas, qui suit ;

3° Françoise d'Anjou, morte sans alliance ;

4° Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin, alliée 1° le 6 octobre 1516, à *Philippe de Boulainvilliers ;* 2° à *Jean de Rambures ;*

5° Renée d'Anjou, dite Aimée, mariée : 1° à *Hector de Bourbon*, vicomte de Lavedan, puis à *Olivier Baraton*, seigneur des Roches, Montgauger, etc. ;

6° Antoinette d'Anjou, mariée en 1529 à *Jean de Bourbon*, vicomte de Lavedan ;

Fille naturelle.

7° Marie d'Anjou, femme de *Philippe de Boulainvilliers*, comte de Courtenay, *son neveu.*

3. Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, comte de Saint-Fargeau, seigneur de Mareuil, Villebois, Thin, Tucé, Seneché et Saint-Maurice-sur-Laveron. Il naquit à Saint-Fargeau le 29 septembre 1518, fut fait chevalier de l'ordre du roi à Poissy, le 18 septembre 1560, était capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur du duché d'Angoulême. François Ier avait érigé pour lui Saint-Fargeau en comté, et Charles IX érigea Mézières en marqui-

sat en 1569. — Il épousa, le 19 septembre 1541, *Gabrielle de Mareuil*, fille de Guy, seigneur de Mareuil et de Villebois, et de Gabrielle de Clermont. D'eux naquirent :

1° Nicolas d'Anjou, né le 9 février 1545, mort jeune ;

2° Henriette d'Anjou, née à Saint-Fargeau en 1543, morte jeune ;

3° Antoinette d'Anjou, née à Mézières le 16 août 1544 ;

4° Renée d'Anjou, marquise de Mézières, comtesse de Saint-Fargeau, née à Mézières le 24 octobre 1550, mariée en 1566 à *François de Bourbon*, duc de Montpensier ;

5° Jeanne d'Anjou, née le 12 décembre 1553 à Pranzac, morte jeune.

CHAPITRE IX.

DUCS DE BOURGOGNE

Issus de Philippe le Hardi, quatrième fils du roi Jean, et de Bonne de Luxembourg, sa première femme.

§ 1.

Enfants naturels de Jean sans Peur.

1. Jean, bâtard de Bourgogne, auteur des seigneurs d'Amerval, qui suivent.

2. Guy, bâtard de Bourgogne, seigneur de Crubecque, père de

Philippe de Bourgogne, seigneur de Crubecque, mort sans enfants, de sa femme *Anne de Baenst*, fille de Jean de Baenst, seigneur de Saint-Georges, et de Marguerite de Séneres.

3. Philippe, bâtarde de Bourgogne, femme d'*Antoine de Roche-baron*, seigneur de Berzé-le-Châtel, en Mâconnais.

Seigneurs d'Amerval.

Armes : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de Bourgogne moderne, aux* 2 *et* 3 *de Bourgogne ancien, sur le tout de Flandre ; à une plaine d'or au bas de l'écu.*

1. Jean, bâtard de Bourgogne, fils naturel du duc Jean sans Peur et d'Agnès de Croy, fille de Jean de Croy, seigneur de Renty, et de Marguerite de Craon. Fut prévôt de Bruges, puis évêque de Cambrai en 1440. Il mourut en 1479 laissant un grand nombre d'enfants bâtards de ses maîtresses :

1° Arnould, bâtard de Bourgogne, seigneur de Heist et Rostuyne, né de Jeanne Pontin, mourut en 1487, laissant de *Servaise de Wales,* sa femme légitime :

A. Cornille de Bourgogne, seigneur de Rostuyne, mort sans alliance, laissant trois fils naturels : Henri, Guillaume et Corneille;

B. Guillaume de Bourgogne, échevin du Grans de Bruges, marié à *Jossine Van der Ryne*, dont Guillaume, mort jeune ; Catherine, femme de *Josse Van Schore*, seigneur de Marchove, puis d'*Arnould Van der Baërse;* Gillette, femme de *François Van Quentin,* seigneur de Sancourt.

2° Jean, bâtard de Bourgogne, qui suivra ;

3° Philippe, bâtard de Bourgogne, né de *Claire Van Hoëde ;*

4° Jean, bâtard de Bourgogne, né de *Lucie Braus*, vivant en 1477 ;

5° Arnould, bâtard de Bourgogne, né de *Catherine Avens*, vivant en 1473 ;

6° Élisabeth de Bourgogne, femme d'*Antoine Thoeis ;*

7° Marguerite de Bourgogne ;

8° Goëde de Bourgogne, née de *Goëde Van Deoërsohen*, mariée à *Michel de Low.*

2. Jean de Bourgogne, seigneur de Herlaër, Amerval et Montricourt, né de Jeanne Absalon. — Épousa *Jeanne de Harnes de Gaësbeck*, fille naturelle de Philippe de Hornes, seigneur de Gaësbeck, et de Françoise de Hondeschote. Leurs enfants furent :

1° Philippe de Bourgogne, mort sans alliance ;

2° Geoffroy, qui suit ;

3° Charles de Bourgogne, grand-fauconnier et grand-prévôt

général de Brabant, mayeur de Wilworde, épousa *Catherine d'Aelst*, et en eut :

A. Théodoric de Bourgogne, grand-gruyer et prévôt général du Brabant. Sa femme, *Jacqueline de Royen*, lui donna :

A. Charles et Philippe, tués à la guerre;

B. Frédéric, mayeur de Wilworde ;

C. Henri de Bourgogne, allié à *Barbe Bousserin*, et père de Philippe de Bourgogne, allié à *Isabeau de Candelle*, dame de Herbaumes, dont la postérité subsistait au siècle dernier dans la châtellenie de Lille.

B. Madeleine, femme d'*Arnoul Vanrich* ;

C. Barbe de Bourgogne ;

D. Marguerite de Bourgogne, femme de *Jacques de Dongelberghe*, mayeur du Brabant ;

E. Élisabeth de Bourgogne, femme de *Jacques Hupsel*.

4° Marguerite de Bourgogne, femme de *Jacques de Sausse*, seigneur de Ghiete.

3. Geoffroy de Bourgogne, seigneur d'Amerval et de Montricourt, allié à *Jeanne de Poix*, fille de Pierre de Poix, seigneur de Séchelles et d'Antoinette de Belloy ; eut d'elle :

1° Charles de Bourgogne, abbé de Cantimpré en Artois ;

2° Philippe, qui suit ;

3° Catherine de Bourgogne, femme de 1° *Pierre de Hérau-gier ;* 2° *Claude de Châtillon*, seigneur de Berry; 3° *N..... de Fontaine ;*

4° Antoinette de Bourgogne, chanoinesse de Denain ;

5° Marie de Bourgogne, femme de *Jérôme de Hennin*, seigneur de Cornet.

4. Philippe de Bourgogne, dit aussi *Josse*, seigneur d'Amerval, Berghem et Saint-Laurent; allié à *Marguerite d'Enghien*, fille d'Hercule d'Enghien, seigneur de Kestergaël, dont :

1° Philippe de Bourgogne, mort jeune ;

2° Jeanne de Bourgogne, morte jeune;

3° Maximilienne de Bourgogne, dame d'Amerval, femme de *Philippe de Rodoan*, seigneur de Berleghem.

§ 2.

Enfants naturels de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

1° Cornille, appelé le Grand-Bâtard de Bourgogne, seigneur de Beures, gouverneur du duché de Luxembourg, tué à la bataille de Rupelmonde en 1452. De sa maîtresse, Marguerite Cerbaude, il avait eu deux enfants naturels :

A. Jérôme de Bourgogne, dont la destinée est inconnue;

B. Jean de Bourgogne, seigneur d'Elverdingue et d'Ulomerdingue, conseiller et chambellan de Charles le Téméraire, qui le légitima et le créa bailli de Flandres. Il fut tué dans un combat contre les Français, en 1479. Il avait épousé *Marie d'Hallwin*, fille de Wautier d'Hallwin, seigneur de La Barre, et de Marie Wissocq. Il n'en eut que deux filles :

1° Élisabeth, dame d'Elverdingue, femme de *Louis de Flandres*, seigneur de Praët;

2° Marguerite, mariée 1° à *Arnould de Trazignies*, seigneur d'Ermude; 2° à *Charles de Gruthères*, seigneur d'Exaerde, en 1494.

2° Philippe de Bourgogne, mort jeune;

3° Antoine de Bourgogne, auteur des seigneurs de Beures, qui suivront ci-après;

4° David de Bourgogne, évêque de Thérouanne en 1451, puis évêque d'Utrecht en 1455; mort le 16 avril 1496, à Dorstadt, et inhumé dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Wick, près Dorstadt;

5° Philippe de Bourgogne, seigneur de Sommerdick et de Blaton, gouverneur de Gravelines et de Courtrai, amiral de Flandres, chevalier de la Toison-d'Or; évêque d'Utrecht en 1516. Il était né de Marguerite Postic. Il mourut à Dorstadt le 7 avril 1524, et fut inhumé auprès de son frère.

6° Raphaël de Bourgogne, surnommé de Mercatel, du nom de sa mère, abbé de Saint-Pierre d'Aldenbourg et de Saint-Bavon de Gand, évêque de Rosen ; mort à Bruges le 8 août 1508 ;

7° Jean de Bourgogne, prévôt d'Aire ;

8° Baudoin de Bourgogne, auteur des seigneurs de Pallais et de Bredam, qui suivent ci-après ;

9° Marie, bâtarde de Bourgogne, née de Jeanne de Presle, fille de Louis de Presle, seigneur de Lizy, épousa, le 30 septembre 1448, à Bruxelles, *Pierre de Bauffremont*, comte de Charny, chambellan du duc de Bourgogne ;

10° Anne de Bourgogne, alliée : 1° à *Adrien de Borselle*, seigneur de Brigdam ; 2° à *Adolphe de Clèves*, seigneur de Ravenstein ; elle mourut le 17 janvier 1504, et fut inhumée dans l'église de Saint-Dominique de Bruxelles ;

11° Yolande de Bourgogne, femme de *Jean d'Ailly*, baron de Picquigny, vidame d'Amiens ;

12° Cornille de Bourgogne, femme d'*Adrien de Toulongeon*, seigneur de Mornay et de Saint-Aubin ;

13° Marie de Bourgogne, religieuse ;

14° Catherine de Bourgogne, alliée le 28 juin 1460 à *Humbert de Luyrieux*, seigneur de La Queille ;

15° Madeleine de Bourgogne, femme de *Bompar*, *seigneur de l'Aage et Cournon*, baron d'Alès, conseiller et chambellan du duc de Bourbon ;

16° Marguerite de Bourgogne.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BEURES.

1. Antoine, dit le Grand Bâtard de Bourgogne, comte de Sainte Menehould, Grandpré, Guines, Château-Thierry, La Roche-en-Ardenne, seigneur de Beures en Flandre, Crèvecœur et Vassy, chevalier de Saint-Michel et de la Toison d'or, fils naturel de Philippe-le-Bon, et de Jeanne de Trelle. — Il naquit en 1421, et fut légitimé par lettres données à Melun, le ... janvier 1485 : il mourut en 1504, âgé de 83 ans, et fut inhumé à Tournehem en Artois. Il

porta pour armoiries, ainsi que ses descendants : *écartelé, aux* 1 *et* 4 *semé de France, à la bordure componée d'argent et de gueules, qui est Bourgogne moderne, aux* 2 *et* 3 *parti, au* 1er *d'or, à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules, qui est Bourgogne ancien, au* 2e *de sable, au lion d'or, qui est Brabant, et sur le tout, d'or, au lion de sable, qui est de Flandre, au filet d'argent mis en barre brochant sur le tout.*

De sa femme, *Marie de la Viéville*, fille unique de Pierre de la Viéville, seigneur de Tournehem, et d'Isabeau de Preuro, il avait eu :

1° Philippe de Bourgogne, qui suit ;

2° Jeanne de Bourgogne, femme de *Gaspard de Culembourg*, seigneur d'Hoochstratt et Borselle.

3° Marie de Bourgogne, morte jeune.

4° N... de Bourgogne, femme de *Rodolphe, comte de Fauquemberghes.*

Fils naturel.

5° Antoine de Bourgogne, seigneur de Waken, auteur de la branche des seigneurs de Waken, qui suivra.

2. Philippe de Bourgogne, seigneur de Beures, La Vere, Vlissinghe, etc..., conseiller et chambellan de Maximilien, roi des Romains, et de l'archiduc Philippe d'Autriche, amiral de Flandres et gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'or. Il portait pour armes, *les mêmes que son père, mais en les écartelant de celles de la Viéville, à savoir : fascé d'or et d'azur de huit pièces, à trois annelets de gueules en chef, posés sur les deux premières fasces.* Il épousa *Anne de Borselle*, fille de Wolfart de Borselle, comte de Grandpré et de Buchan, maréchal de France, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier ; d'elle il eut :

1° Adolphe de Bourgogne, qui suit;

2° Madeleine de Bourgogne, femme de *Josse de Cruninghem ;*

3° Anne de Bourgogne, femme de *Jean de Berghes*, seigneur de Walheim ;

4° Marguerite de Bourgogne, femme de *Jacques de Coupi-*

gny, seigneur de la Flotte et de Hénin-Liétard, grand bailli de Lens, et maître d'hôtel du duc de Bourgogne.

3. Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beures, La Vère et Flessingue, amiral de Flandres, chevalier de la Toison d'or, mort le 7 décembre 1540, et inhumé à Sanderburg en Zélande. Il avait épousé, en 1516, *Anne de Berghes*, fille de Jean de Berghes sur l'Escaut, et d'Adrienne de Brimeu. Il portait pour armes, ainsi que ses descendants : *écartelé, aux* 1 *et* 4 *de tous les quartiers de Bourgogne, aux* 2 *et* 3 *de Bourbon-Montpensier, et sur le tout de sable, à la fasce d'argent, qui est Borselle.*

Ses enfants furent :

1° Philippe de Bourgogne, mort jeune ;

2° Maximilien, qui suit ;

3° Jacqueline de Bourgogne, dame de Crèvecœur, alliée 1° à *Jean de Flandre,* seigneur de Praët, 2° à *Jean de Cruninghem,* vicomte de Zélande ;

4° Anne de Bourgogne, alliée 1° à *Jacques comte de Horn*, chevalier de la Toison d'or ; 2° à *Jean de Hennin*, comte de Bossut, chevalier de la Toison d'or ;

5° N... de Bourgogne, femme du *seigneur de la Woëstine ;*

6° Antoinette de Bourgogne, femme de *Charles de Croy*, duc d'Arschot, puis de *Jacques d'Anneux*, seigneur d'Aubencourt.

Fils naturel.

7° Philippe de Bourgogne, bâtard, seigneur de Fontaines, allié à *Jeanne, dame de Hesdin*, dont :

A. Adolphe et Nicolas de Bourgogne, morts jeunes ;

B. Maximilien de Bourgogne, seigneur de Fontaines ;

C. Jean de Bourgogne, seigneur de Fontaines, marié à *Antoinette Validolit*, dont des enfants ;

D. Martin de Bourgogne, seigneur de Tauberge, tué à la bataille d'Alcacer en Afrique ;

E. Anne de Bourgogne-Fontaines, femme de *Jacques Smith*, seigneur de Buërland ;

F. Louise de Bourgogne-Fontaines.

4. Maximilien de Bourgogne, seigneur de Beures, Tournehem, La Fisse, marquis de la Vère, amiral de Flandres, gouverneur de Hollande et Zélande, chevalier de la Toison d'or ; allié, le 1er mai 1542, à *Louise de Croy*, fille de Philippe de Croy, duc d'Arschot, et d'Anne de Croy, princesse de Chimay. — Il mourut sans postérité.

SEIGNEURS DE WACQUEN.

Armes : *tous les quartiers de Bourgogne, au chef rompu, c'est-à-dire, à un demi-chef d'or.*

2. Antoine de Bourgogne, seigneur de la Chapelle et de Wacquen, fils naturel d'Antoine de Bourgogne, seigneur de Beures, épousa *Marie de Bruan*, fille d'André de Bruan, seigneur de Wacquen, dont :

1° Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacquen, amiral de Zélande, vice-amiral de Flandres, grand bailli de Gand ; allié, le 3 novembre 1545, à *Jacqueline de Bonnière*, fille de Philippe de Bonnière-Souastre, et de Jacqueline de Thiant. Il mourut sans postérité à Middelbourg, le 22 mai 1568.

2° Antoine, qui suit ;

3° André de Bourgogne, mort sans alliance à Berghes-sur-l'Escaut.

4° Anne de Bourgogne, femme de *Nicolas de Triest*, seigneur d'Auveghem.

3. Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacquen, vice-amiral de Flandres, gouverneur de Zélande et de Middelbourg, tué en Zélande ; épousa *Anne de la Marck*, dame de Lumain, fille de Louis de la Marck, seigneur de Wehelghen, et de Jeanne bâtarde de Culembourg, dont :

1° Antoine, qui suit ;

2° Isabelle de Bourgogne, femme de *Charles de Cotrel*, seigneur du Bois-de-Lessines et de Tronchienes ;

3° Anne de Bourgogne, morte à douze ans et inhumée à Assenede ;

4° Marie de Bourgogne, femme de *Geoffroy d'Este*, seigneur de Rhéon, gouverneur de Damvilliers.

4. Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacquen, vice-amiral en Espagne, où il mourut; allié à *Anne de Bonnières*, fille de Jean de Bonnières de Souastre, seigneur de la Vicht, et de Jeanne de Baenst, dont :

1° Antoine de Bourgogne, mort jeune;

2° Charles, qui suit;

3° Frédéric de Bourgogne, allié à *N... de Bessace*, dont un fils, et Anne femme de *N... baron de Marck*, mort en 1626 :

4° Emmanuel de Bourgogne, capitaine de cavalerie, allié à *N... Rodriguez*, dont Antoine jésuite;

5° Jean-François de Bourgogne, mort à la guerre;

6° Antoine de Bourgogne;

7° Anne de Bourgogne, femme de *Jean de Menèses*, capitaine d'infanterie espagnole;

8° Eléonore, Marie, Antoinette, Madeleine et Marie-Chrétienne de Bourgogne, mortes jeunes et sans alliance.

5. Charles de Bourgogne, comte de Wacquen, grand bailli de Gand, chevalier de l'ordre de Saint Jacques, colonel d'un régiment wallon, mort au service du roi d'Espagne, le 28 septembre 1632, et inhumé à Wacquen. De sa première femme, *Marie de Pardo*, fille de François de Pardo, seigneur de Famicourt, et de Jossine della Torre, il n'eut que N... mort jeune; de sa deuxième femme, *Marie-Anne de Brouckorst*, il eut le suivant :

6. Guillaume-Charles-Louis de Bourgogne, comte de Wacquen, de sa femme, *Marie-Anne-Scholastique van der Tymple*, comtesse d'Autreppe, naquit le seul :

7. Guillaume-Charles-François de Bourgogne, comte de Wacquen; il obtint du roi d'Espagne de porter *les pleines armes de Bourgogne, brisées d'une pointe d'or*, le 16 décembre 1665. Il mourut en 1707, sans enfants de ses deux femmes, *Jeanne-Marie de Rubempré*, fille de Charles de Rubempré, comte de Vertaing, et *Honorée-Marie de Bette*, fille de Guillaume de Bette, marquis de Lède, mariée en 1685.

BRANCHE BATARDE DES SEIGNEURS DE FALAIS.

1. Baudouin, bâtard de Bourgogne, seigneur de Falais, Bredam et Sommerdick, fils naturel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et de Catherine de Tiesferies, fille de Martin de Tiesferies, écuyer, demeurant à Lille, et de Richarde de la Planque. Il naquit à Lille, vers 1445 ; il eut la conduite avec Antoine, seigneur de Beures, son frère, de l'armée navale que le duc envoyait en Afrique ; depuis il s'attacha à Louis XI, qui lui donna, en décembre 1470, la vicomté d'Orbec. Il accompagna ce prince au recouvrement des villes de la Somme, ce qui irrita tellement Charles le Téméraire qu'il l'excepta nõmmément du traité de Trèves, conclu le 13 septembre 1475. Ils se réconcilièrent depuis, et Baudouin commanda l'avant-garde bourguignonne à la bataille de Granson, et fut fait prisonnier à celle de Nancy. Il mourut à Bruxelles et fut inhumé à Falais. Il portait pour armes : *d'or, à l'écusson de Bourgogne en sautoir*. Allié à *Marie Manuel de la Cerda*, fille de Jean Manuel de la Cerda, chevalier de la Toison d'or, et de Jeanne de Figueroa, leurs enfants furent :

1° Philippe de Bourgogne, seigneur de Falais et de Sommerdick, conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint, mort sans alliance, en 1542 ;

2° Charles, qui suit ;

3° Maximilien de Bourgogne, abbé de Middelbourg en Zélande, puis de Saint-Ghislain en Hainaut, mort en 1534, enterré à Middelbourg ;

4° Madeleine de Bourgogne, femme de *Philippe de Lannoy*, seigneur de Molembaix, chevalier de la Toison d'or, morte en 1511, et inhumée à Solre-le-Château.

Enfants naturels de Baudouin, bâtard de Bourgogne, et de Catherine Gaure, morte en 1558, âgée de 81 ans :

5° François seigneur de Neuvèvre, roi d'armes de la Toison d'or, allié à *N... de Chalon*, fille naturelle de Philibert de Chalon, prince d'Orange. Il en eut Jean de Falais, père de Jean, qui a laissé postérité ;

6° Baudoin, mort le 2 février 1546 ;

7° Marine, légitimée par Charles-Quint en 1525, femme de *Claude de Vergy*, baron d'Autray ; morte à Champlite le 2 mars 1467, inhumée à Teulley, dans la chapelle de Vergy ;

8° N...., morte de la peste en 1515, en revenant du Danemarck où elle avait accompagné son oncle Philippe.

2. Charles de Bourgogne, seigneur de Palais, Bredam et Fromont, alliée à *Marguerite de Werchin*, fille de Nicolas, baron de Werchin, sénéchal de Hainaut, et d'Yolande de Luxembcurg, dame de Roubaix. Leurs enfants furent :

1° Jacques de Luxembourg, seigneur de Bredam et de Salles, allié : 1° à *Yolande de Bréderode*, fille de Valeran de Bréderode et d'Anne de Niewnaër dont il eut deux fils morts jeunes ; — 2° à *Élisabeth de Romerswal*, fille d'Adrien de Romerswal, seigneur de Lodick, et de Jeanne de Bergues, dont il eut Jeanne de Bourgogne, morte à Cologne sans alliance ;

2° Jean de Bourgogne, seigneur de Fromont et de Han-sur-Sambre, conseiller d'État, chef des finances aux Pays-Bas, gouverneur du comté de Namur. Allié à *Louise de Croy*, veuve de Maximilien de Bourgogne, marquis de La Vère, et mort à Romersdick en 1585, laissant une fille, Anne ou Jeanne, qui mourut en bas-âge ;

3° Pierre de Bourgogne, protonotaire du Saint-Siége apostolique ;

4° Charles, qui suit ;

5° Antoine, tige des seigneurs de Brédam, qui suivront ;

6° Françoise de Bourgogne, abbesse de Sainte-Claire de Lille ;

7° Hélène de Bourgogne, alliée en 1542 à *Adrien de l'Isle*, seigneur de Fresnes-Gulezin.

3. Charles de Bourgogne, seigneur de Lommerdick, mort en Hollande en 1582. Allié à *Jeanne de Pallant de Culembourg*, fille de Jean de Pallant, comte de Culembourg, et d'Alix d'Alkemaër. — Ses enfants furent :

1° Herman, qui suit ;

2° Jean de Bourgogne, baron de Zevenwissen, allié à *Cathe-*

rine d'Oyembrughe-Duras, veuve de Pierre de Bourgogne, seigneur de Bredam, dont :

A. Charles, baron de Zevenwissen, sans enfants d'*Emmeline d'Oyembrughe-Duras ;*

B. Herman, religieux de Zegowarde ;

C. Maximilien, religieux, puis abbé de Saint-Waast d'Arras, en 1642, mort le 11 septembre 1660 ;

D. Marie, chanoinesse à Nivelles ;

E. Léonore et Jeanne, mortes sans alliance.

4. Herman de Bourgogne, comte de Palais, seigneur de Sommerdick et de Saint-Amelant, gouverneur du Limbourg. — Créé comte de Falais le 8 février 1614 ; mort le 16 juin 1626, inhumé à Falais. Allié à *Yolande de Longueval*, fille de Maximilien de Longueval, comte de Bucquoy, et de Marguerite de L'Isle. Leurs enfants furent :

1° Philippe et Félix, jésuites ;

2° Marguerite de Bourgogne, femme de *Hugues, comte de Noyelles*, gouverneur de Limbourg ;

3° Claire de Bourgogne, morte jeune ;

4° Isabelle de Bourgogne, femme de *Charles-Emmanuel de Gorrevod*, duc de Pont-de-Vaux, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Limbourg et de Namur ;

5° Hélène de Bourgogne, morte jeune ;

6° Yolande de Bourgogne, chanoinesse à Mons, morte en 1630.

SEIGNEURS DE BREDAM.

Armes : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de Bourgogne moderne, aux* 2 *et* 3 *de Bourgogne ancien, sur le tout de Flandres, au filet d'argent mis en barre brochant sur le tout.*

3. Antoine de Bourgogne, seigneur de Bredam, allié à *Michelle de Gavre*, fille de Louis de Gavre, baron d'Inchy, et de Jeanne de Rubempré. D'eux sont nés ;

1° Pierre, qui suit ;

2° Charles, seigneur de Bredam, lieutenant de la cour féodale de Brabant, mort à Bruxelles le 15 avril 1639 ;

3° Yolande de Bourgogne, femme d'*Hiérôme d'Oyembrughe*, seigneur de Duras, baron de Thienen.

4. Pierre de Bourgogne, seigneur de Bredam, mort à Saint-Tron, le 6 mars 1589, et inhumé dans l'église collégiale de cette ville. — Allié à *Catherine d'Oyembrughe-Duras*, vicomtesse de Loos, fille de Jean d'Oyembrughe-Duras, seigneur de Herck, et de Jeanne de Mérode, vicomtesse de Loos, dont :

1° Antoine, qui suit ;

2° Louis de Bourgogne, seigneur de Bergile, pair du comté de Namur, gentilhomme de la chambre de l'Électeur de Cologne, sans enfants d'*Anne de Selles*, fille de Louis de Selles, seigneur de Villié-sur-Lez, et de Barbe de Mérode ;

3° Adrien-Conrad de Bourgogne, seigneur de Bredam, chanoine de l'Église de Liége et prévôt de Notre-Dame de Maëstricht ;

4° Jeanne de Bourgogne, vicomtesse de Loos, femme de *Charles d'Andelot,* seigneur de Hoves.

5. Antoine de Bourgogne, seigneur de Fromont, capitaine de cavalerie au service de l'Espagne, gouverneur de Saupçon, du pays d'outre-Meuse et d'Arches, mort sans enfants, de sa femme *Dorothée, comtesse de Tserclaës de Tilly*, fille de Jacques de Tserclaës, comte de Tilly, et de Dorothée, comtesse d'Oostfrise, mariée en 1626.

CHAPITRE X.

DUCS DE BRABANT.

Issus d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, de Lothier, de Luxembourg et de Limbourg, deuxième fils de Philippe le Hardy, *duc de Bourgogne.*

Armes : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de Bourgogne moderne, aux* 2 *et* 3 *de sable, au lion d'or, qui est Brabant, brisé d'un filet en barre, d'argent.*

Enfants naturels de Philippe, duc de Brabant.

1° Antoine, bâtard de Brabant, nommé avec son frère Philippe, parmi les grands qui firent vœu, à Lille, le 17 février 1453, à l'exemple de Philippe le Bon, de se croiser contre les Turcs;

2° Philippe, bâtard de Brabant, nommé parmi les chevaliers qui accompagnèrent Philippe le Bon au sacre de Louis XI, en 1461;

3° Isabeau, bâtarde de Brabant, femme de *Philippe de La Viéville*, conseiller et chambellan de Philippe Ier, roi d'Espagne, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'or.

CHAPITRE XI.

COMTES DE NEVERS.

Issus de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, troisième fils de Philippe le Hardi, *duc de Bourgogne.*

§ 1.

Enfants naturels de Charles de Bourgogne, comte de Nevers.

1° Guillaume, né d'Héliotte Miraillet, légitimé avec son frère et sa sœur, par lettres du roi Louis XI, données à Abbeville, en décembre 1463;

2° Jean, né de Bonne de Saulieu;

3° Adrienne, née d'Yolande Le Long, mariée : 1° à *Claude de Rochefort*, chevalier, seigneur de Châtillon-en-Bazois; 2° à *Jacques de Cluny*, seigneur de Mennesserro.

§ 2.

Enfants naturels de Jean de Bourgogne, comte de Nevers.

1° Jean, bâtard de Bourgogne, doyen de l'Église de Nevers,

2° Pierre, bâtard de Nevers, légitimé par lettres données au Plessis-les-Tours, le 24 janvier 1478;

3° Philippe, bâtard de Nevers, seigneur de Rosoy, né de N.... de Ghistelles, légitimé en novembre 1473, gouverneur de Réthelois, en 1480; allié en 1480 à *Marie de Roye*, fille de Jean, sire de Roye et de Blanche de Brosse : dont, Françoise de Nevers, femme de *Philippe de Hallwin*, seigneur de Maignelers. Il se fit religieux de Saint-François après la mort de sa femme, et mourut fort âgé au couvent de Bethléem, près Mézières, en 1522, et y fut inhumé;

4° Gérard, bâtard de Nevers, chevalier de Rhodes en 1476.

Armes : *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *de Bourgogne moderne, aux* 2 *et* 3 *d'or, au lion de sable, qui est de Flandre, au filet d'argent mis en barre, brochant.*

CHAPITRE XII.

COMTES D'ANGOULÊME.

Issus de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, fils puîné de Louis de France, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan.

§ 1.

Enfants naturels de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême.

Armes : *De France, au lambel d'argent, chaque pendant chargé d'un croissant d'azur, au bâton d'argent mis en barre.*

1° Jean, bâtard d'Angoulême, légitimé par Charles VII en juin 1458.

§ 2.

Enfants naturels de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême.

1° Jeanne, bâtarde d'Angoulême, comtesse de Bar-sur-Seine, née d'Antoinette de Polignac, dame de Combronde, légitimée par lettres de Louis XII, données à Lyon en août 1501 ; était mariée alors à *Jean Aubin*, seigneur de Malicorne; puis alliée à *Jean de Longwy*, seigneur de Givry. Le roi lui donna le comté de Bar--sur-Seine le 24 mars 1522, et, le 29 juin 1531, 4,000 livres à prendre sur les biens de feu Guillaume Tuelen, receveur de Clermont ;

2° Madeleine, bâtarde d'Angoulême, née aussi d'Antoinette de Polignac, prieure de Pont-l'Abbé, puis abbesse de Saint-Ausony à Angoulême, y mourut le 26 octobre 1543, âgée de soixante-sept ans.

3° Souveraine, bâtarde d'Angoulême, fille de Jeanne Conte, légitimée par lettres données à Dijon, en mai 1521. — Épousa, le 10 février 1512, *Michel Gaillard*, chevalier, seigneur de Chilly et de Longjumeau, panetier du roi. Elle mourut le 23 février 1552, et fut inhumée dans l'église de Chilly.

Marquis DE BELLEVAL.

(*La suite prochainement.*)

Lettre de Riquet, ingénieur du Canal de Languedoc, à Colbert [1].

A Septe, le 18 mars 1679.

A MONSEIGNEUR,

Il est impossible, Monseigneur, que je puisse m'empescher de vous estre importun, je le fais contre ma volonté, qui veut que je vous plaise, et non pas que je vous chagrine ; mais enfin, je vous suplie très humblement, Monseigneur, de fère considération que je suis dans ma septantième année, que mes entreprises sont d'une nature d'estre finies par moy mesmes, et non pas par autrui, pour ce que les pères ont toujours plus de soing de l'éducation de leurs enfans, que n'ont les estrangers ; et comme la mort est d'ordinaire plus prochaine aux vieilles gens, qu'aux jeunes, je crains de n'avoir pas assez de vie pour voir, avant ma fin, mes entreprises en estat de se passer de mes soins ; de sorte qu'estant en pouvoir de leur donner cet avantage dans l'année courante, il me paroit de nécessité indispensable de m'enhardir à vous demander avec presse, qu'il vous plaise, Monseigneur, de ne les pas laisser périr par faute d'argeant, après y avoir déjà consommé de vostre ordre de très-grandes sommes. Tirès-moy, s'il vous plait, de mes apréhensions en réponse à la présente lettre, que je vais attendre sur les travaux du Canal, près Marseillette, et me croyés, avec un profond respect et une très-grande soumission,

Monseigneur, vostre très-humble et très-obéyssant serviteur,

RIQUET.

[1] Bibl. nat. — f. du S. Esprit, t. 107, f. 87.

LES FIEFS DE LA BRESSE

(*Suite* *)

Painessuyt, commune de Bourg-en-Bresse. — Seigneurie avec maison forte, possédée en 1378, par Jean de Sancia, dont les descendants la conservèrent jusqu'au 14 décembre 1448, époque où Jeanne de Sancia la porta en mariage à Jean de Lyobard. — Claude de Lyobard en rendit hommage au roi François Ier, le 3 avril 1536. René de Lyobard, écuyer, la vendit à Etienne de Rives, après le décès duquel elle fut acquise par N. Faure, puis par Pierre d'Escodeca, baron de Pardaillan, gouverneur de Bourg. Ce dernier fit reconstruire la maison forte de Painessuyt et céda sa seigneurie, vers 1611, à Guillaume Fouquet, marquis de Varenne, qui l'aliéna à Pierre Granet, président au présidial de Bourg, lequel la laissa à Anne de Granet, sa fille, femme de Melchior de la Poype, seigneur de Saint-Julien. Le fils de Melchoir de la Poype, Louis de la Poype de Granet, baron de la Cueille, président et garde des sceaux du présidial de Bourg, puis président à mortier au parlement de Dauphiné, la céda, le 13 février 1657, à Samuel Guichenon, l'historien de nos provinces. Antoinette, fille de Samuel Guichenon et de Claudine Polliat, la porta en mariage, le 29 avril 1679, à Jean-Joseph de Jacob, écuyer, seigneur de la Cottière, dont la famille en jouissait au milieu du dernier siècle. En 1789, elle appartenait à Joseph-Ignace Favier de Loëze, chevalier.

Palud (la), hameau de Villette. *De Palude*, *la Tour de la Palud*. — Seigneurie avec château, possédé d'abord par les seigneurs qui en portaient le nom. De leur famille elle passa à celle de Dortan. Galéas de Dortan, seigneur de Messiat, du consentement de Louise-Julianne, sa femme, la vendit en 1440, à Aynarde de la Balme,

* Voyez 7e et 8e liv., Juillet et Août 1874, page 357.

dame de Varambon. En 1630, cette terre appartenait à Guillaume Dore, seigneur de la Gardette, mari de Jacqueline, fille de Marc-Marie de Rissé, seigneur de la Moutonnière. Guillaume Dore, deuxième du nom, fils du précédent en jouissait en 1650.

Pape (la), hameau de Rillieu. — Fief avec château possédé au xv^e^ siècle, par la famille Pape qui lui donna son nom. De cette famille était le célèbre Guy Pape, conseiller au parlement de Dauphiné. Catherine, fille unique de Pierre Pape, le porta en dot à Claude Biffardi, écuyer, dont la fille unique Marie, épousa Louis de Monts, père de François de Monts, qui vendit la Pape, en 1576, à Jean Ravot, échevin de Lyon. Jean-Baptiste Ravot, fils de Jean, la revendit en 1610, à Jacques Flachier, bourgeois de Lyon. Anne Flachier, sa fille la porta en mariage à Jean Pillehotte. Marie-Anne Pillehotte, petite-fille de Jean, épousa en 1674, Charles, marquis de Cambis d'Orsan. Le château de la Pape, passa ensuite successivement dans les familles de Collabaud, Caftan (1707), Javoye, Daugny (1712), d'Olonne (1755), Boulard de Gatelier et Basset. — Le château de la Pape fut, pendant le siége de Lyon, sous la Terreur, le quartier général de Dubois Crancet. Il appartient aujourd'hui à M. H. Germain, député de l'Ain.

Pelagey, commune de Bény. — Seigneurie avec maison forte possédée en 1324, par Audry de Danenches, qui reconnut la tenir du fief d'Humbert de Beaujeu, chanoine de Lyon. En 1412, elle appartenait à Gauvin de Dortan, damoiseau, qui la vendit vers 1424, à Guillaume de l'Ile, chevalier, de la famille duquel elle passa, par voie de mariage, en celle de Montmoret. Jeanne de Montmoret la porta en dot, le 15 août 1625, à Jean-François de Dortan, seigneur de Marsonnas, qui l'aliéna de concert avec son fils, chevalier de Malte, à François Mignot, seigneur de Marnessia. Jacques de Mignot, écuyer, la céda le 19 septembre 1667, à Jean-Pierre de Seyturier, seigneur de Lionnières, mari de Claude-Antoinette de Noblet de Chenelette. Le 11 février 1748, par vente consentie par Charlotte de Seyturier, veuve de Gaspard de Branges, seigneur de Civria, cette terre passa à Jacques-Philippe Bernard, seigneur de Domsure, dont la postérité en a toujours joui depuis.

Pélapussins, commune de Bény. — Seigneurie avec maison forte appelée aussi le bois de Dortans, possédée en 1602, par Philibert de la Bévière, Claire et Françoise, ses sœurs.

Pérouges, commune du canton de Meximieux. *Perogiæ, Peroges, de Perogiis, Perroyges, Peroge, Perosges.* — Cette seigneurie faisait partie du patrimoine des anciens comtes de Forez et de Lyon, qui l'inféodèrent, vers 1100, à Guichard d'Anthon, premier du nom. En 1173 ils en aliénèrent la suzeraineté à l'église métropolitaine de Lyon. En 1236, Guichard III d'Anthon céda à l'abbaye de Cluni, tout ce qu'il avait de droits sur la dîme de Pérouges, ne s'en réservant que la garde (*retenta tamen mihi bona garda*). — Vers la même époque, les hospitaliers des Feuillets étaient déjà possessionnés dans la commune. En 1282, ils cédèrent à un nommé Guillaume Mulet la jouissance viagère de leur grange de la Renoyre, située près du château. — La seigneurie de Pérouges passa de la famille d'Anthon à celle de Genève par le mariage d'Isabelle, fille d'Aymard d'Anthon, avec Hugues de Genève, chevalier. Elle resta le partage des puînés de cette dernière famille jusqu'à ce qu'elle arrivât, vers 1319, aux dauphins de Viennois, qui lui accordèrent de notables priviléges en 1329 et 1334. — Le 23 avril 1343, Humbert II, dernier dauphin de Viennois, la donna à la maison de France. Le 13 janvier 1354, le roi Jean et le nouveau dauphin, son fils, la cédèrent en échange d'autres terres, au comte Vert de Savoie. En 1460 elle fut inféodée par Louis, duc de Savoie, à Philippe de Savoie qui accorda à ses habitants, le 14 août 1469, en récompense de leur courageuse résistance aux attaques qu'ils avaient eu à soutenir de la part des Dauphinois, ses ennemis, l'exemption pendant vingt ans, des droits de fouages, subsides, péages, gabelle et pontonnage. La note suivante fut insérée dans un des registres municipaux, en souvenir du siége que la ville eut à soutenir cette dernière année : *Perogiæ, Perogiarum, urbs imprenabilis! Coquinati Delphinali venerunt et non potuerunt comprehendere illam, attamen importaverunt portas et gonos. Diabolus importat illos!* (Pérouges des Pérougiens, ville imprenable! Les coquins dauphinois sont venus et n'ont pu la prendre. Ils ont emporté les portes et les gonds. Que le diable les emporte!) — Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, remit d'abord Pérouges, le 18 septembre 1565, en échange des seigneuries de Poncin et de Cerdon, à Charles de la Chambre, chevalier, baron de Meximieux, puis, ayant révoqué cet échange, en disposa le 25 avril 1566, en faveur de Louis Odinet, baron de Montfort, qui le transmit par testament à Georges de Moussy, son parent, lequel le vendit, le 22 mai 1577,

avec clause de réméré à Antoine de Cadenet, seigneur de Chazelles. Humberte du Saix, veuve d'Antoine de Cadenet, aliéna Pérouges, le 25 septembre 1587, à Antoine Favre, juge-mage de Bresse, puis premier président au sénat de Savoie, qui s'en qualifia baron. Antoine Favre mourut en 1624 et laissa sa baronnie de Pérouges à Claude, son fils, seigneur de Vaugelas, qui la céda, le 22 février 1627, à Alexandre de Falaise, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Bourg, puis la retira le 6 décembre 1636. Après la mort de Claude Favre, la seigneurie de Pérouges fut judiciairement adjugée, le 8 février 1658, à Claude de Toquet, seigneur de Montgeffon dont les descendants en reprirent le fief, en 1683, 1705 et 1772, et en jouissaient encore lors de la convocation des États-Généraux. Marie-François-Ennemond de Toquet de Montgeffon, marquis de Meximieux, dernier baron de Pérouges, fut massacré à Lyon après le siége. Il ne laissa de Marie de Cholier de Cibeins, sa femme, qu'une fille mariée dans la maison de Blonay en Savoie, Pérouges est la seule ville du département qui ait conservé toute sa physionomie du moyen âge. Le château construit au XII^e^ siècle, ainsi que quelques-uns des murs d'enceinte existent encore en grande partie.

PEROUSE (la), hameau de Dommartin. *La Pérouse*. — Seigneurie avec château possédée d'abord par la famille de Buisadam. Philiberte de Buisadam, la porta en dot à Antoine de Montjouvent. Philibert de Montjouvent arrière petit-fils d'Antoine, obtint, le 12 mai 1586, du duc de Savoie, inféodation de la haute, moyenne et basse justice et, mourant sans enfant, légua sa seigneurie le 3 janvier 1589, à Anne de Montconnys, sa nièce, femme de Pierre, seigneur de Loges, en Bourgogne, dont les descendants en jouissaient vers la fin du XVII^e^ siècle. Cette terre passa depuis à la famille Cachet de Garnerans qui la possédait encore en 1749.

PEROUSE (la), hameau de Montracol. — Château avec moyenne et basse justice possédé avant la révolution, par la famille Borsat de la Perouse.

PERREX, commune du canton de Pont-de-Veyle. *In agro Poriato*, *Perroes*, *Peresc*, *Perees*, *Perezt*, *Peres*. — Cette seigneurie fut d'abord possédée par des gentilshommes qui en portaient le nom. De leur famille étaient Gui de Perrex, damoiseau, qui fit une donation,

en 1245, aux hospitaliers d'Epaisse, et Sibille et Agnès de Perrex, lesquelles portèrent cette terre en mariage, vers 1260, dans la maison des seigneurs de Boches, en Bugey. Isabelle, fille unique et héritière de Barthélemy de Boches et de Lucie de Sachins, épousa Perceval de la Baume, chevalier, seigneur d'Asnières et de Montfalconnet, qui obtint de Louis, duc de Savoie, le 12 mai 1454, concession de la haute justice sur les hommes de son fief de Perrex. Ses descendants jouirent de cette terre jusqu'au 4 juillet 1719, époque où Jacques-Philippe de la Baume, comte de Saint-Amour, la vendit à François-Hugues Siry, chevalier, baron de Conches. Elle arriva depuis à M. de Marigny, président honoraire au parlement de Paris, qui la céda le 30 septembre 1750, à Jean-Baptiste Bona, conseiller du roi en la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon, dont la famille en jouissait encore en 1789. — L'ancien château de Perrex, qui ne consistait qu'en une tour accompagnée d'un corps de logis, avait été rebâti au XVI^e^ siècle par les seigneurs de la Baume. Il n'existe plus aujourd'hui.

Petit-Marmont, près Pont-de-Vaux. — Fief et rente possédés en 1760, par Claude-Maurice de la Poype de Serrières, en qualité d'héritier de François de la Poype, son père.

Pichod, commune de l'Abbergement-Clemencia. — Petit fief mentionné dès 1372. — Le 16 mai 1524, il fut vendu par Jean de Laye à Antoine de Carion, docteur en droit. Au dernier siècle, il appartenait à la famille de Bellecombe.

Pidance (La), commune de Chalamont. — Rente noble possédée, au dernier siècle, par la famille de Pradel de la Roue.

Pie (La), commune de Loyes. *Peda*, *La Pié*, *Saint-Eloi*. — Seigneurie avec maison forte inféodée, en 1300, par Humbert VI, sire de Thoire-Villars, à Beraud de Loyes, chevalier, Anne de Loyes, fille de Beraud et femme de Gui de Suyrieu, chevalier, la laissa, par son testament, daté du 19 décembre 1410, à Antoinette de Maubec, sa parente, épouse de Ponchon de Langheac, seigneur de Bressac, sénéchal d'Auvergne. Claudine de Langheac, une des filles de Ponchon, la porta en dot à Anne de Talaru, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Chalmazel, en Forez, dont les descendants en prirent le fief en 1614, 1657, 1669, 1682 et la vendirent, le 20 avril 1719, à Gabriel Dervieu, seigneur de Loyes et de Vilieu. La famille Dervieu en jouissait encore en 1789.

Pin (Le), hameau de Beaupont. — Ancien fief qui, paraît d'abord avoir été possédé par des gentilshommes qui en portaient le nom et dont le dernier fut, je crois, Guyot du Pin, damoiseau. Alix de Grangeac, sa veuve, convola en deuxièmes noces avec Amé de Sivria, aussi damoiseau, lequel obtint, le 4 juin 1457, une nouvelle érection en fief de la maison et métairie du Pin, de Guillaume, sire de Coligny. Cette terre fut unie dans la suite au comté de Coligny.

Pin (le), hameau de Laiz. — Fief avec maison forte possédé, en 1602, par Samuel de Poleins, écuyer. Il passa depuis à Jean du Puget, père d'Antoine du Puget dont la veuve Charlotte de Viallet, en fournit le dénombrement, le 7 mai 1672, au nom de Nicolas de Puget, son fils.

Pirajoux, commune du canton de Coligny. *De Petrajugo*, *de Petrajor*, *de Perrajour*, *de Perajon*. — Comme seigneurie, Pirajoux fut d'abord possédé par des gentilshommes qui en portaient le nom; de leur famille étaient Hugues de Pirajoux, chevalier qui vivait en 1289. Les de Musy, seigneurs de Saint-Etienne-du-Bois, leur succédèrent. Le 9 février 1358, le comte Vert de Savoie, donna cette terre à Humbert de Musy, damoiseau, qui obtint, le 3 octobre 1389, de Guillaume de la Baume, seigneur de Marbos, concession de la moyenne, haute et basse justice. Après André de Musy, petit-fils d'Humbert, vivant en 1451, Pirajoux passa aux de la Charme. Didier de la Charme en était seigneur en 1480. Alexandre de la Charme ne laissa que deux filles, Françoise et Jeanne, qui épousèrent, l'une Philibert et l'autre Jean-Philibert de la Griffonnière, frères. Aimé de la Griffonnière, fils de Françoise et de Philibert, reprit le fief de Pirajoux en 1602. Ses quatre filles se partagèrent sa succession vers 1660. Cette terre fut dès lors divisée entre les familles de Parpillon, Lollain et Davillon.

Plantay (le), commune du canton de Villars. *Sanctus Desiderius; S. Desiderius de Ruennon* ou *Renons; parrochia Planteaci; del Plantyn; le Plantey*. — Le Plantay, comme seigneurie, était possédé au XIII^e^ siècle par des gentilshommes du nom de Saint-Didier. En 1272, Josserand de Saint-Didier reconnnt tenir sa terre du fief de Louis, sire de Beaujeu, qui en avait acquis l'hommage du sire de Thoire-Villars. En 1302, vivait Hugues de Saint-Didier, chevalier. Humbert, sire de Thoire-Villars, inféoda cette seigneurie,

en 1305, à Hugues du Plantay, chevalier. Les descendants de Hugues, en jouirent jusqu'à Claudine, fille unique d'Antoine du Plantay, qui la porta en dot d'abord, en 1402, à Guy de la Palud, seigneur de Châtillon-la-Palud, puis à Jean du Saix, seigneur de Baneins, son second mari. Jean du Saix, désintéressa, le 16 février 1441, le fils que sa femme avait eu de son premier mariage, et transmit la seigneurie du Plantay, tout entière à Jeanne du Saix, sa fille, femme d'Hugonin, seigneur de Chandé. Jean-Charles et Philibert, fils d'Hugonin, la vendirent, avec clause de réméré, le 28 août 1494, à Girard de Grillet, écuyer, puis, sans condition, à Jean-Philibert de la Palud, seigneur de Jarnosse, leur cousin. Claudine de Rye, veuve du seigneur de Jarnosse ayant succédé à ses deux filles, mortes sans laisser d'enfant, conserva cette seigneurie jusqu'au 22 mai 1514, époque où elle la transmit avec Bouligneux, auquel elle resta depuis unie, à Jean de la Palud, chevalier seigneur de Meilly (voir Bouligneux). Le château du Plantay fut incendié en partie, en 1460, par les troupes du duc de Bourbon. Il n'en subsiste plus qu'une tour, qui paraît avoir été construite au XIV^e^ siècle.

Poleins, commune de l'Abergement-Clémencia. *Polens*, *Polleins*. — Seigneurie en toute justice et maison forte possédée d'abord par des gentilshommes qui en portaient le nom. De leur famille étaient Etienne de Poleins, vivant en 1272, Guigues, en 1304, Jean, damoiseau, en 1352, Antoine et Jean, en 1447. — Louis, duc de Savoie inféoda cette terre en 1450, à Jean, seigneur de Monts en Savoie, qui la vendit, le 23 septembre 1469, à Antoine de Genost, seigneur de la Féole et de Sure. De la famille de Genost, Poleins, passa en celle de Disimieu par le mariage d'Isabelle de Genost avec Antoine de Disimieu. Balthasar de Disimieu, seigneur de la Féole, fils d'Antoine, l'aliéna avec réserve de réméré, le 30 décembre 1545, à Philibert de la Baume, seigneur de Montfalconnet. Ogier du Nant, capitaine du château de l'Abergement, acquit, le 17 septembre 1546, le droit de rachat réservé par le seigneur de la Féole et retira cette seigneurie le 27 du même mois, pour la vendre purement et simplement à Jean de la Baume, comte de Montrevel, qui l'annexa à sa baronnie de l'Abergement.

Pommier, hameau de Saint-Etienne-du-Bois. *Pomiers*, *Pommiers-sous-Treffort*. — Seigneurie avec moyenne et basse justice

possédée d'abord par l'abbaye du Miroir qui l'aliéna, le 8 mars 1441, avec tous les droits seigneuriaux, à Pierre de Seyturier, seigneur de Cornod. Claude de Seyturier, petit-fils de Pierre, la laissa à Jacqueline sa fille unique, laquelle la porta en mariage, vers 1565, à Louis de Bourgeois, écuyer. Claudine de Bourgeois, leur fille, épousa Claude de Sauvage qui était seigneur de Pommier en 1650. Cette terre passa depuis à la famille de Malyvert. Honoré-Louis de Malyvert, conseiller au parlement de Dauphiné, en reprit le fief, le 6 août 1774. Cette terre était encore dans sa maison en 1789.

Pommier, commune de Saint-Martin-du-Mont. *Pomiers*. — Pierre de Sales, chevalier, vivant vers 1280, est le plus ancien seigneur connu de cette terre. C'est lui qui en fit bâtir le château, suivant Guichenon. Pierre II de Sales, son fils, reçut inféodation, en 1358, de la haute justice, d'Amédée V, comte de Savoie. Marguerite de Sales, fille unique de Pierre II, porta Pommier en mariage à Amblard de la Baume, seigneur de Fromentes, père de Pierre de la Baume, lequel le donna en dot, en 1423, à ses deux filles Claudine et Jeanne, femmes de Jean et de Claude de Chambut, frères. De la famille de Chambut, cette seigneurie passa en celle du Meix, par le mariage de Claude-Françoise, fille d'Antoine de Chambut, chevalier, avec Bernard du Meix, seigneur d'Aubigny, qui la vendit, le 14 avril 1548, à Jacques de Grillet, prieur d'Innimont. Ce dernier la remit à Nicolas de Grillet, son frère, dont les descendants en jouirent en titre de baronnie, jusqu'à Albert de Grillet, comte de Saint-Trivier, mort en 1644, ne laissant qu'une jeune fille Gabrielle-Emmanuelle, décédée en 1646. La baronnie de Pommier resta en litige, entre les créanciers d'Albert de Grillet et le seigneur de Rochebonne, chanoine, comte de Lyon, jusqu'au 21 août 1649, époque où un arrêt du parlement de Paris l'adjugea à Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel et à Marie Ollier de Nointel, son épouse. Elle passa depuis à Antoine Bernard Gagne, conseiller au parlement de Dijon, qui en reprit le fief en 1681, et la légua, le 26 mars 1685, à Antoine, son fils. François de Salié, marquis du Châtelard, s'en rendit ensuite acquéreur et la céda le 18 juillet 1701, à Jean de Conzié, père de François Mamert de Conzié, dont la veuve, Françoise-Madeleine-Isabelle de Damas-d'Anlezy, l'aliéna, le 6 juin 1767, à Claude-Marie-Thérèse Dutour-

Vuillard-de-Saint-Nizier, qui en fournit le dénombrement en 1773, et la possédait encore lors de la convocation des États généraux.

Ponaz, hameau de Revonnas. *Ponna*. — Ancien fief avec maison noble, possédé, dès le XIVe siècle, par la famille du Saix, qui l'unit au commencement du XVe à sa seigneurie de Rivoire (voir ce nom).

Poncin, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nantua. *Parrochia Poncinensis; in castro Pontianensi; de Poncino, de Ponci-nis; Pontsins, Poncins.* — Suivant la légende de Saint-Oyen, cette petite ville daterait au moins du commencement du VIe siècle. Depuis ces temps reculés, il faut descendre jusqu'à la deuxième moitié du XIIe siècle pour en retrouver mention. A cette dernière époque, elle appartenait aux sires de Thoire. En 1188, Humbert de Thoire, prit en fief de l'empereur Henri tout ce qu'il y détenait en propre. En 1292, Humbert IV de Thoire-Villars, la fit embellir et clore. Il accorda, en outre, à ses habitants des franchises et des libertés municipales, qui furent confirmées par ses successeurs, notamment par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, le 30 août 1564. — Le 19 octobre 1308, Humbert V de Thoire-Villars, prit en fief lige sa seigneurie et son château fort de Poncin, de Jean, dauphin de Viennois, dont les droits passèrent dans la suite aux comtes de Savoie, qui se les firent reconnaître par actes du 13 octobre 1375 et 7 février 1385. Le château était alors et est resté depuis, incontestablement, un des plus beau du Bugey. M. E. Serullaz, en a publié, en 1866, une vue d'après un dessin du XVIe siècle. Il était une des résidences favorites des sires de Thoire-Villars, qui y tenaient leur Chambre des comptes. — Le 29 octobre 1402, Humbert VII, le dernier des sires de Thoire-Villars, « chargé d'ans et d'ennuis, » vendit au comte Amédée de Savoie, avec tout ce qui lui restait de l'héritage de ses ancêtres, sa seigneurie de Poncin, dont il se réserva néanmoins la jouissance jusqu'à sa mort, arrivée le 7 mai 1423. — Poncin, fut depuis compris dans le douaire d'Anne de Chypre, veuve de Louis, duc de Savoie, et ensuite dans celui de Claudine de Bretagne, veuve du duc Philippe, qui y fit sa résidence. Au mois d'avril 1513, le duc Charles le comprit aussi dans la dot de Philiberte de Savoie, sa sœur, femme de Julian de Médicis. Cette dame mourut en 1524. Le 7 novembre 1531, il fut remis, en échange de la terre de Loyettes, à Charles de la Chambre, baron de Meximieux.

Le 18 septembre 1565, le duc Emmanuel-Philibert désintéressa le sieur de la Chambre et céda Poncin, en titre de baronnie, au duc de Nemours, dont les descendants en jouirent jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle, époque où cette belle terre fut aliénée à Artus-Joseph de la Poype Saint-Julien, lequel en reprit le fief en 1717. Vers 1750, elle passa à la famille de Quinson, qui la possédait encore lors de la convocation des États généraux.

PONT-D'AIN, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg, *Pons Indis, Pons Indi, Pont d'Ains.* — Suivant quelques écrivains, et comme son nom semble l'indiquer, cette jolie petite commune devrait son origine à un pont antique sur la rivière d'Ain et dont il ne reste pas trace depuis longtemps. — Elle faisait partie de l'ancien patrimoine des sires de Coligny. Béatrix, fille de Hugues de Coligny, la porta en mariage, dans les premières années du XIII^e^ siècle, à Albert de la Tour-du-Pin, père d'Humbert de la Tour, dauphin de Viennois, lequel la céda avec son château fort, en 1285, à Robert, duc de Bourgogne, qui la remit, en 1289, à Amé IV, comte de Savoie. — Pont-d'Ain resta uni, pendant trois siècles, au domaine de la maison de Savoie, en titre de chef-lieu de châtellenie et de mandement. « Les princesses de Savoie, dit Guichenon, y venoient accoucher et y faisoient élever leurs enfants..... Édouard, comte de Savoye, y nasquit, ainsi que Philibert le Beau, duc de Savoye, et Louise de Savoye, mère du grand roi François I^er^. C'estoit le séjour ordinaire des comtes et ducs de Savoye, quand ils venoient en Bresse.... Aymon, comte de Savoye, fit rebastir l'ancien chasteau... Le duc Philibert y mourust...., et son cœur fut inhumé en l'église de la ville.....; Marguerite, vesve de ce prince, y demeuroit ordinairement, et ce fut en ce lieu où elle receut Philippes, archiduc, son frère, lorsqu'il passa en Bresse.....; et fut aussi en ce chasteau que le duc Philibert fit voir la précieuse relique du Saint-Suaire à l'archiduc.... » — En 1586, le duc Charles-Emmanuel inféoda la seigneurie de Pont-d'Ain, comme membre du marquisat de Treffort, à Joachim de Rye, chevalier seigneur de Saint-Claude, qui en fit reconstruire le château actuel. Ce château fut obligé de capituler, en 1595, devant les forces de Biron. Il était défendu par Balanson, neveu du marquis de Treffort. Après la mort de Joachim de Rye, la terre de Pont-d'Ain échut en héritage à Ferdinand de Longuy, dit de Rye, archevêque de Besançon, qui en reprit le fief

en 1601. Elle passa depuis à François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, maréchal de France. Le duc de Lesdiguières la vendit, le 22 avril 1648, à Antoine Rostain d'Urre, seigneur d'Aiguebonne, dont la fille, Marie d'Urre d'Aiguebonne, la fit entrer dans la famille Perrachon, par son mariage avec Pierre Perrachon, conseiller du roi. Jacques-Marie-Alexandre Perrachon la céda, le 7 février 1735, à Antoine-Philibert de Grollier, chevalier, dont la postérité en jouissait encore en 1789. — Le château de Pont-d'Ain, acquis, en 1833, par monseigneur Alexandre-Raymond Devie, appartient aujourd'hui à l'évêché de Belley. Il sert d'hospice aux prêtres âgés et infirmes du diocèse.

Pont-de-Vaux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg. — *In loco nuncupato Vallis; in fine Vallis; apud Pontem Vallis; ad Pontem de Vaux; Li Ponz de Vaux; Pont de Vaulx.* — Comme seigneurie, Pont-de-Vaux faisait partie de l'ancien patrimoine des sires de Bâgé, qui lui concédèrent, le 1er février 1250, des franchises et des libertés communales. Sibille, fille unique et héritière de Renaud de Bâgé, le porta en mariage, en 1272, à Amédée IV de Savoie. Il resta uni directement au domaine des comtes, puis ducs de Savoye, qui le firent fortifier et lui accordèrent plusieurs immunités et priviléges jusqu'au 18 janvier 1521, époque où le duc Charles le céda à Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse, en titre de comté. Laurent de Gorrevod mourut sans enfant et le laissa à Jean de Gorrevod, son cousin, aïeul de Charles-Emmanuel de Gorrevod, en faveur duquel Louis XIII érigea le comté de Pont-de-Vaux en duché, par lettres patentes de février 1623. Philippe-Eugène de Gorrevod, fils unique de Charles-Emmanuel, mourut en 1681. La famille de Beauffremont recueillit sa succession. Louis-Bénigne de Beauffremont, chevalier de la Toison-d'Or, laissa son duché de Pont-de-Vaux, en 1769, à Joseph de Beauffremont. Ce dernier le vendit à Augustin-Louis Bertin, trésorier des revenus casuels du roi, qui en reprit le 18 mars 1772, et en jouissait encore lors de la convocation des États généraux. — Les deux compagnies « du noble Jeu de l'Arc et de l'Arquebuse » de Pont-de-Vaux étaient renommées au dernier siècle. Leur colonel était le seigneur du lieu. Chacune était commandée par un capitaine et un lieutenant.

Pont-de-Veyle, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg.

— *De Vela; de Ponte de Vela; Prioratus Pontis Vele.* Cette petite ville est appelée tout simplement Veyle dans les documents du xi^e^ siècle. Vers la fin du xii^e^, son nom était déjà Pont–de-Veyle, très-probablement parce qu'un pont avait été établi sur la rivière qui la baigne. Elle fut d'abord possédée par des gentilhommes du nom de Veyle. De leur famille étaient Eustache et Ogier de Veyle, vivants vers 1074-1096, et Humfroy et Bernard de Veyle, mentionnés dans un acte d'environ l'an 1100. Leur race s'éteignit vers 1182 et leur terre passa aux sires de Bâgé. Sibille de Bâgé la porta en mariage, en 1272, à Amédée de Savoie. Le 5 janvier 1280, elle affranchit tous les habitants de la taillabilité et de la servitude personnelle. Le 1^er^ mai 1352, le comte Amédée V établit, sur le vin qui se vendait en détail dans la ville, un droit de commune dont le produit fut affecté à la clore de murailles et de fossés. — Les comtes, puis ducs de Savoie, conservèrent la seigneurie de Pont-de-Veyle, unie immédiatement à leur domaine jusqu'à la première conquête de la Bresse par François I^er^. En 1535, elle fut engagée à Guillame, comte de Furstenberg, que le duc Emmanuel-Philibert désintéressa pour la remettre, le 26 juin, en titre de comté, à Jean-Louis Coste, comte de Benes, mort en 1564 ou 1576, père de François Coste, deuxième comte de Pont-de–Veyle, décédé en 1590, sans laisser d'enfant. — Charlotte de la Chambre, sa veuve, recueillit son comté pour ses reprises dotales et convola en deuxièmes noces avec Christophe d'Urfé, seigneur de Bussy, après la mort duquel le comté de Pont-de-Veyle fut adjugé judiciairement, en 1615, à Françoise de Bonne, seigneur de Lesdiguières, maréchal de France. François de Bonne, duchesse de Créqui, le vendit à Jean Du Puy de Montbrun, seigneur de Ferracières, sur lequel Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, marquise de Saint–Damien, fut autorisée à le répéter par arrêt du Parlement de Dijon du 23 mai 1648, confirmé par arrêt du Conseil de 1650. Pont-de–Veyle resta néanmoins à la famille de Créqui de Lesdiguières, qui en jouit jusqu'en 1678, époque où il fut acheté par Claude Bouchu, chevalier, conseiller du roi. Étienne Jean Bouchu le céda à Augustin de Ferréol, conseiller au Parlement de Metz, qui en reprit le fief en 1703 et dont les héritiers l'aliénèrent, le 22 octobre 1739, à Élisabeth–Thérèse-Marguerite Chevalier, veuve de Charles-Louis-Frédéric Kadot, et femme, en secondes noces, de Charles-Louis de Pressac de Marestan, comte d'Esclignac, laquelle en fournit le dénombrement en 1787, et en jouissait encore en 1789.

Potière (La), commune de Vonnas. — Rente noble possédée, en 1643, par Jean du Puy, seigneur de Ferracières-Montbrun, en qualité de mari d'Antoinette, fille et héritière de Jean Poinsard, conseiller du roi et lieutenant de l'élection de Bresse.

Poussey (Le), commune de Mionnay. — Fief possédé, à la fin du XIV^e^ siècle, par Jean du Louvat. Claude du Louvat, son fils, en aliéna toute la justice, le 10 janvier 1428, à Pierre de la Baume, chevalier, qui l'unit à sa terre de Montribloud. Le Poussey resta dans la famille du Louvat jusque vers le milieu du XVI^e^ siècle, époque où il fut adjugé judiciairement au seigneur de Châteauvieux, lequel le céda à Pierre de Joly, seigneur de Choin, bailli de Bresse, qui le transmit à ses descendants.

Poype (La), commune de Saint-Sulpice. *La Poype Saint Sulpice* ou *Saint-Sulpis*. — Seigueurie possédée très-probablement d'abord par la famille qui en porte le nom. — En 1668, elle appartenait à Philippe de Galand, écuyer, dont le fils en reprit le fief en 1708 et 1724. Le 31 janvier 1768, dame Claude Héron, veuve de Louis-César de Crémeaux, ancien lieutenant général de Bourgogne, la vendit à Antoine Ducret, écuyer, conseiller-auditeur en la Chambre des comptes de Dôle, qui la remit, en avance d'hoirie, le 20 mars 1786, à Jean-Marie Ducret de Larvolo, son fils, écuyer, capitaine de cavalerie, garde du corps du roi.

Poype (La), commune de Sandrans. *Poypia*; *La Poype de Richemont*. — Seigneurie en toute justice inféodée à Jean de la Palud, chevalier, seigneur de Richemont, vivant en 1300, par Humbert, sire de Thoire-Villars. Sibille, fille unique de Jean de la Palud, en fit hommage au sire de Thoire-Villars en 1357, et la porta en dot à Henri de Varax, deuxième du nom, qui la vendit, du consentement de sa femme, le 3 juillet 1396, moyennant 1,000 livres d'or, à Isabelle d'Harcourt, dame de Villars. Cette vente n'eut qu'un effet de quelques années, car la maison forte de La Poype fit retour à la famille de Varax, dans laquelle elle resta jusqu'en 1462, époque à laquelle elle passa en celle des seigneurs de Châtillon-le-Palud et du Plantay, par le mariage de Gilberte, comtesse de Varax, avec Hugues de la Palud, maréchal de Savoie. A l'extinction de cette branche des seigneurs de la Palud, elle passa dans celle des seigneurs de Milly, qui la conservèrent jusqu'à Jacques-Claude de la

Palud, comte de Bouligneux, dont la veuve, Marie-Henriette Le Hardi de Fay de la Trousse, la reçut pour ses reprises matrimoniales, et la transmit à Paul-François Le Hardi, chevalier, lequel en reprit le fief en 1721, et le vendit, le 22 novembre 1722, à Agésilas-Gaston de Grossole, marquis de Flamarans. Le neveu de ce dernier, Emmanuel-François de Grossole, veneur et grand louvetier de France, en fournit le dénombrement en 1721, et en jouissait encore en 1789.

Pressiat, commune du canton de Treffort. *De Pressiaco, Prissia, Preissia, Pressia.* — Comme seigneurie, la terre de Pressia, appelée du Bois (Voir ce nom), jusque vers l'an 1370, époque où le château fort fut reconstruit, passa, vers 1270, de la famille de Loysier à celle d'Andelot, qui la conserva pendant plus de quatre siècles. Anne, fille aînée de Jean-Baptiste d'Andelot, la porta en mariage, en titre de baronnie, d'abord à Jean de Foudras, écuyer, puis à François de Meyriat, baron de Rosy et de Toulonjon, dont elle eut Françoise de Meyriat, femme de Claude-François de Louverat, lequel fournit le dénombrement de Pressiat en 1693. Lors de la convocation des États généraux, cette baronnie appartenait à la famille de Froissard-Broissia, dans laquelle elle était entrée par le mariage (12 février 1705), de Marie-Françoise de Louverat, fille de Claude-François avec François de Broissia, écuyer, seigneur de Velle.

Preyria, commune de Mézériat, *Preria.* — Fief sans justice et avec une maison forte, possédé d'abord par des gentilshommes du nom et armes de Saint-Cyr, qui avaient reçu infédaotion des comtes de Savoie. Jeanne de Saint-Cyr le porta en dot à Pierre du Bellier, damoiseau, vivant en 1450. — Il resta dans la famille du Bellier jusque vers l'an 1600, c'est-à-dire jusqu'à Françoise du Bellier, sœur et héritière de Philippe du Bellier, qui le fit entrer par mariage dans celle de Carouge.

Raclet, commune de Saint-André-de-Corcy. — Il existe en ce lieu une poype, dont Antoine de Lyareins, damoiseau, se qualifiait seigneur en 1398.

M.-C. Guigue.

(*La suite prochainement.*)

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps (*Suite*).

Nobiliaire historique. T. V. — Règne de Louis VII.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Fin*).

Roseai (Thibaud du Grand-), 1174.
Rosei (Arnoul de), 1162.
Rosel (Hugues de), 1163.
— (Roger de), 1163.
Rosnel (Albert de), 1151.
Rosoi (Clérembaud de), 1163.
— (Renaud de), 1153, 1177.
— (Roger de), évêque de Laon.
— (Gausbert de), 1147.
— (Godescal de), 1153.
— (Gauthier de), 1163.
Rossez (Constant de), 1179.
Rostang (Raimond), 1149.
Rostlar (Arnoul de), 1179.
Rouci (Gui de), 1137.
Rougemont (Geoffroi de), 1147.
— (R. de), 1155.
Roumare (Guillaume, comte de), 1136.
Roussillon (Bernard de), 1147.
— (Guillaume de), 1155.
Rouvrey (Guillaume de), 1169.
Roux (Renaud le), 1140.
— (Simon le), 1145.
— (Aimon le), 1145.
— (Durand le), 1145.
— (Albon le), 1153.
— (Jean le), 1157.
— (Pierre le), 1160.
Rovre ou Rouvère (Pierre de), 1143.
Rovrez (Hugues de), 1154-1179.

Roye (Albert de), 1141-1163.
— (Jean de), 1164.
Royre (Pierre de), 1179.
Ruberge (Frameri de), 1150.
Ruchebuse (Renier de), 1179.
Ruilli (Humbert de), 1158.
— (Raoul de), 1168.
— (Robert de), 1170.
Rume (Roger de), 1171.
Rumigny (Nicolas de), 1147-1175.
Rumilli (Gui de), 1153.
Runteslo (Baudouin de), 1153.
Ruze (Godescal de), 1140.
Sabran (Guillaume de), 1150-1176.
— (Rostang de), 1143.
Sacriste (Hugues), 1150.
— (Raimond), 1146.
Safré (Robert), 1154.
Saignon (Aicard de), 1149.
Sailli (Baudouin de), 1150.
Saix (Gaucher de), 1151.
Salagnac ou Salainac (Aimeri de), 1163.
— (Menou de), 1163.
Salanche (M. de), 1158.
Sales (Gaucerand de), 1142.
— (Arnaud et Bernard de), 1142.
— (Arnaud-Jean de), 1141.
Salins (Guillaume de), 1149.
Salis (Gui de), 1161.
Saliva (Thibaud de), 1143.
Salle (Gui de la), 1138.
— (Colard de la), 1168.
— (Ardouin de la), 1170.
Saltels (Bérenger de), 1154.
Salvarnac (Jean-Renaud de), 1168.
Samese (Hascoit de), 1179.
Saumeri (Girard de), 1171.
Samson (Raoul), 1168.
— (Ansous de Saint-), 1147.
— (Simon de Saint-), 1147.
— (Raoul de Saint-), 1154.
Sanci (Gilles Mechin de), 1158.

Sanglier (Pierre et Philippe), 1177.
Sar (Henri de), 1172.
Sardonicis (Guillaume de), 1155.
Sarmaise ou Sarmoise (Hugues de), 1170.
Sarnai (Ulric de), 1170.
Sarnet (Guillaume de), 1166.
Saucerie (Richard de), 1160.
Saumade (Aicard de), 1146.
Saux-le-Duc (Gui de), 1163-1178.
— (Eudes et Henri de), 1163-1178.
Savaors (Rostang de), 1176.
Savaran (Raimond de), 1149.
Saventheim (Goswin de), 1179.
Savigni (Thibaut de), 1137.
— (Simon de), 1158.
— (Jean de), 1167.
Scanne (Arnoul de), 1154.
Sclin (Robert de), 1171.
Scluse (François de), 1138.
Scoten (Henri de), 1179.
Scupe (Lambert), 1151.
Sec (Henri le), 1179.
Secli (Jean de), 1141.
Seelo (Lambert de), 1172.
Segard (Bernard de), 1141.
Seguier (Pierre), 1150.
Seilthum (Gautier de), 1145.
— (Henri et Manassès de), 1145.
— (Henri de), 1178.
Seissel (Pierre de), 1147.
Selle (Vauthier de), 1151.
Semeri (Pierre de), 1157.
Senaret (L. et B. de), 1161.
Senlis (Guillaume de), 1138-1170.
Sens (Hugues de), 1152.
Septmonts (Gui de), 1157.
Serraric (Guillaume de), 1171.
Serre (Pierre de), 1156.
Serrelongue (Raimond de), 1175.
Serrières (Miles de), 1147.
Sesinana (Guillaume de), 1168.
Severac (Gui de), 1176.

Sichem (Baudouin de), 1145.
Siey (Albert), 1142.
Sigare (Guillaume et Pierre), 1160.
Signe (Bertrand de), 1150.
Siguieri (Bertrand), 1155.
Silvenineio (Odon de), 1163.
Simiane (Guilhem de), 1150.
— (Guirand de), 1148-1168.
Siri (Aimon de), 1178.
Sirin (Raimond), 1168.
Sisteron (Blacas de), 1176.
Sobeyran (Guillaume de), 1169.
Sobirats (Guillaume), 1141.
Sole (Guillaume de), 1166.
Soliers (N. de), 1163.
— (Fouques de), 1150.
Solmoyen (Alved de), 1165.
Sombernon (Warnier de), 1143.
— (Hervé et Gui de), 1143-1164.
— (Barthélemy de), 1138-1154.
— (Albert de), 1139.
Someringhem (Gautier de), 1145.
— (Bernard de), 1165.
— (Liger de), 1163-1165.
— (Gérard de), 1165.
Sommepi (Renaud de), 1170.
Sommeri (Guillaume de), 1171.
Sorcia (Arnaud de), 1143.
Sorède (Ponce de), 1141.
Sosmes (Páyen de), 1140.
— (Henneric de), 1140.
Sottenghem (Gautier de), 1160.
— (Gérard de), 1163-1174.
— (Goswin de), 1163.
Souillac (Ebles de), 1138.
— (Aimar de), 1179.
Soule (Simon de), 1160.
Soupi (Gui de), 1158.
Sperleke (Dreux de), 1145.
Spiring (Vautier), 1153.
Stenes (Hugues de), 1165.
Stinfort (Eustache de), 1142.

Stracelle (Chrétien de), 1142.
Straten (Riguard de), 1153.
Suinarde (Renier de), 1150.
— (Daniel de), 1164.
Sulli (Archambaud de), 1149-1158.
Suplicé (Guillaume de Saint-), 1174.
Surbornon (Aleman de), 1154.
— (Gui de), 1154.
Suron (Geoffroi de), 1147.
Suzemont (Ulric de), 1147.
Tabutin (Mayeul), 1147.
Taillebosque (Raoul), 1189.
Talmond (Raoul de), 1151.
Tamarit (Deus de), 1172.
Tarare (Bertrand de), 1170.
Tarascon (Rostang de), 1156.
— (Raimond de), 1150-1155.
— (Isnard de), 1150.
— (Pierre de), 1167.
Taun (Raoul de), 1156.
Taur (Bertrand du), 1141.
Tavenai (Thierri de), 1141.
Teis (Ursel de), 1140.
Temple (Robert du), 1152.
— (Baudouin du), 1156.
Tenremonde (Gautier de), 1153-1173.
— (Baudouin de), 1153.
— (Daniel de), 1173.
Terain (Mathieu de), 1166.
Teri (Raoul de), 1147.
Terines (Barthélemy et Arnoul de), 1138.
Terneau (Gilles de), 1170.
Ternier (Pierre de), 1179.
Ternuit (Mathieu de), 1173-1178.
Terrasson (Etienne et Guillaume de), 1138.
Tervel (Simon), 1148.
Tesson (Jourdain), 1163.
Theffu (Guillaume), 1179.
Thiembrone (Clarembaud de), 1160.
Thin (Garnier de), 1153.
— (Ponsard de), 1153.
Thoart (Ferrat de), 1146.

Thoart (Garin-Isnard de), 1146.
Thoire (Humbert de), 1147.
Thorote (Gacheu de), 1147.
— (Pierre de), 1148.
— (Nevelon de), 1148.
— (Gui de), 1177.
Thouri (Joscelin et Gautier de), 1177.
Thuri (Morand), 1154.
Thibouville (Guillaume de), 1150-1154.
Tilchateau (O. de), 1150.
— (Gui de), 1171.
Til (Hugues de), 1174.
Tilli (Geoffroi de), 1154.
Tinnebrone (Geoffroi de), 1169.
Tison (Bernard), 1170.
Toci (Itier de), 1147.
— (Hugues de), 1145.
— (Eudes de), 1145.
— (R. de), 1173.
— (Nargord de), 1145.
Tolh (Raimond de), 1145.
Tolsac (Raimond de), 1145.
Tornel (Giles de), 1170-1179.
Tornelle (Seguin de), 1145.
Torroye (Raimond de), 1143.
— (Arnaud de), 1150.
Tors (Raimond de), 1177.
Tort (Humbaud le), 1145.
— (Gui le), 1137.
— (Humfroi le), 1163.
Tortorel (Hugues), 1146.
Tosimo (Perrudin de), 1151.
Toul (Simon de), 1150.
Toulouse (Pierre et Guillaume de), 1149.
— (Raimond de), 1149.
Tour (Arnoul de la), 1142.
— (Gui de la), 1141.
— (Thibaud et Gautier de la), 1163.
Tour (Raoul du), 1134.
— (Herbert du), 1153.
— (Bernard du), 1160.
— (Eudes et Philippe du), 1173.

Tournebu (Guillaume de), 1163.
— (Thomas de), 1154.
Tournel (Adelbert du), 1169.
Tournehem (Manassès de), 1145.
Tourrevez (Bérenger de), 1150.
— (Jauffred de), 1146-1156.
Toysier (Gautier), 1153.
Trabuil (Guillaume), 1170.
Traci (Landri de), 1151.
— (Hugues de), 1173.
Traisnel (Anseau et Varin de), 1147-1177.
— (Garnier et Guérin de), 1151.
— (Garin de), 1146.
Traisne-Montier (Laurent de), 1140.
Trans (Isnard-Guérin de), 1150.
Traseignies (Othon de).
Tremblai (Simon du), 1153.
— (Gobert du), 1155.
Tregotz (Robert de), 1140.
Trie (Guillaume de), 1146.
— (Enguerrand de), 1152.
Trinquetaille (Pierre-Guérin de), 1150.
Trivier (Dalmas de St-), 1151.
— (Gui de St-), 1177.
— (Constance de St-), 1177.
Troyes (Gautier de), 1141.
Trul (Varnier de), 1139.
Tullion (Gislebert de), 1163.
Tumesvils (Arnoul de), 1171.
Turenne (Faiditz et Pierre de), 1171.
Turriez (Guilhem de), 1146.
Udalric (Ermengaud), 1150.
Udelheim (Gérard), 1153.
Usalguier (Guillaume), 1176.
Usel (Raoul d'), 1147.
Ussei (Anquetil d'), 1163.
Uzès (Brémond d'), 1143-1162.
— (Raimond d'), 1150.
— (Belmond d'), 1164.
Vafrin (Roger de), 1147.
Vagghensele (Stepon de), 1139.
Vairac (Ponce de), 1163.

Val (Geoffroi du), 1169.
— (Besia du), 1177.
Valeri (Bernard de St-), 1163.
— (Renaud de St-), 1151-1169.
Valerne (Geoffroi de), 1146.
Vandeuvre (Hilduin de), 1137.
— (Eudes de), 1143.
Vaneseroc (Guillaume de), 1150.
Vanil (Bertrand de), 1176.
Vanneville (Raoul de), 1154.
Vanvre ou Vavre (Liger de), 1138.
Varagnon (Anquetil de), 1163.
Varaville (Richard de), 1159.
Varei (Pierre de), 1158.
— (Ponce de), 1175.
Varennes (N. et Guillaume de), 1147.
— (Hugues de), 1151.
— (Vicard de), 1167.
Vasal (Pierre), 1179.
Vassalieu ou Varsalieu (Pierre de), 1151.
Vaux (Vitelme de), 1159.
— (Godard de), 1163.
— (Matthieu de), 1179.
Veau (Robert le), 1138.
— (Hugues le), 1150.
Vecht (Fastrade de), 1153.
— (Baudouin de), 1167.
Veelu (Gautier de), 1163.
— (Gertrude, dame de), 1178.
Velepe (Arnoul de), 1179.
Velosel (Renaut), 1147.
Velu (Barthélemy le), 1171.
Veneur (Gui le), 1147.
— (Robert le), 1159.
Ventabren (Guilhem de), 1150.
Ventadour (Gausbert de), 1163.
Venteuil (Milon de), 1170.
Ventier (Gautier), 1145.
— (Payen), 1148.
Ventose (Albert de), 1142.
Ver (Adam de), 1166.
Verain (Gibaud de St-), 1173.

Verdon (Gautier de), 1144.
Veregni (Thibaud de), 1168.
Vergi (Gui, seigneur de), 1145-1179.
— (Guerric de), 1167.
— (Lethold de), 1145.
— (Hervé de), 1171.
Vernègues (Rostang de), 1140.
Vernelles (Robert de), 1151.
Verneuil (Milon de), 1146.
Vernon (Richard de), 1163.
— (Guillaume de), 1160.
Vertut (Lambert), 1139.
Vérune (Pierre de), 1171.
Vervins (Gautier de), 1140.
Vidalbano (Aicard de), 1176.
Vienne (Guillaume de), 1147.
— (Jean et Richer de), 1170.
Vietel (Buire de), 1154.
Vigonne (Raimond de), 1169.
Villaraza (Ermengaud de), 1157.
Villars (Ulric de), 1176.
— (Etienne de), 1150-1177.
— (Adalard de), 1175.
Ville (Hugues de), 1167.
Villedeman (Pierre-Raimond de), 1150.
Villefluitz (Garin de), 1176.
Villemuls (Arnaud de), 1141-1179.
— (Raimond de), 1156-1179.
Villeneuve (Ponce de), 1138.
— (Raimond de), 1167.
Villentos (Remi de), 1140.
Villers (Adam de), 1177.
Villerum (A. de), 1150.
Villeteigneuse ou Villetaneuse (Pierre de), 1177.
Villette (Pierre de), 1153.
Vimoutier (Gilbert de), 1163.
Vincelles (Hugues de), 1170.
— (Mayeul et Guillaume de), 1170.
Vincent (Pierre de St-), 1167.
Vinecel (Jean et Philippe de), 1148.
Viri (Guichard de), 1148.
Vital (Pierre), 1141.

Vital (Ponce), 1149.
Vitroles (Guillaume de), 1150.
Vive (Guillaume de), 1139.
Vivert (Martin de), 1177.
Vivez (Jacques et Jean de), 1158.
Voisinut (Aimeri de), 1142.
Voleler (Auger), 1141.
Volobrege (N. de), 1176.
Voloue (Jauffred de), 1150.
Vornes (Geoffroi de), 1163.
Waast (Foulques de St-), 1142.
Waldringhem (Stace de), 1177.
Walemeth (Baudouin), 1144.
Warc (Philippe de), 1147.
— (Roger, châtelain de), 1143-1163.
— (Hugues de), 1163.
Warcham (Eudes), 1150.
Wat (Hugues), 1168.
— (Roger), 1168.
Wateville (Raoul de), 1168.
Wavrin (Roger de), 1152-1166.
— (Hellin de), 1169-1176.
— (Arnaud de), 1171.
Wenteque (Baudouin de), 1142.
Wicez (Egert de), 1158.
Wighelem (Razon de), 1174.
Windic ou Windec (Baudouin de), 1163.
Winghem (Fromold de), 1167.
Winghnes (Roston de), 1169.
Wiric (Fréd.), 1153.
Wisde (Baudouin de), 1163.
Wulverinchem (Herbert de), 1142.
Xebert (Guillaume), 1150.

L. SANDRET.

TABLETTES CONTEMPORAINES

Nous invitons de la manière la plus pressante les familles nobles à nous communiquer, par Lettres de faire part, *les mariages et les décès des personnes qui les intéressent ; autrement nous sommes exposés à puiser dans les journaux des renseignements inexacts ou incomplets.*

Année 1875.

MARIAGES :

JUILLET. — M. Raoul du Saussay, a épousé M^lle^ Isabelle Cannon.

M. le comte Pierre de Tristan, — M^lle^ Jeanne de Monterno.

DÉCÈS.

JUIN. — *La Rochefoucauld* (Charles-Marie-Mathilde-Sostènes, vicomte de), volontaire au 22^e^ dragons, décédé à Provins, à l'âge de 19 ans.

JUILLET. — *Bastard d'Estang* (Henri-Bruno, vicomte de), ancien président à la Cour d'appel de Paris, décédé le 9, à l'âge de 77 ans.

Courtois (Marie-Jérôme de), ancien officier supérieur de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décedé à Vabres le 11, à l'âge de 80 ans.

Vaufreland (Vicomte de), décédé à l'âge de 79 ans.

Bonrepos (Gaston de), ancien commandant des mobiles de l'Ain, décédé à l'âge de 35 ans.

Musy (M^me^ la comtesse de), née Costa de Beauregard, décédée le 10, à Digoine (Saône-et-Loire), à l'âge de 71 ans.

Saint-Pulgent (Léon de), ancien préfet, décédé à Vichy.

Chauchard du Mottay (M^me^), née de Lesquen de Saint-Lormel, décédée le 17, au château du Mottay (Côtes-du-Nord).

Poignand du Fontenoux, décédé à Poitiers, le 23, à l'âge de 89 ans.

L'xelmans (Comte), vice-amiral, décédé à Rochefort, à l'âge de 59 ans.

Beaumont-Vassy (Vicomte de), ancien préfet, décédé à Paris, le 26.

Lombard de Buffières (Baron), ancien député de l'Isère, décédé à l'âge de plus de 80 ans.

LES BATARDS

DE LA MAISON DE FRANCE

*(Suite et fin *).*

CHAPITRE XIII.

MAISON ROYALE DE BOURBON

Issue de Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, chambrier de France, sixième fils de saint Louis et de Marguerite de Provence.

DUCS DE BOURBON.

Armes : *de France à la bande de gueules.*

§ 1.

Fils naturel de Louis Ier, duc de Bourbon.

Guy, bâtard de Bourbon, seigneur de Cloys et de La Ferté-Chauderon à cause de *Jeanne Chastel-Péron*, sa femme, rendit foi et hommage de la forteresse de Javerdon à Édouard, seigneur de Beaujeu, en 1336.

§ 2.

Fils naturel de Pierre Ier, duc de Bourbon.

1. Jean, bâtard de Bourbon, chevalier, seigneur de Rochefort, des Breulles et de Bellenaux. Il servait avec deux écuyers sur les frontières de Picardie et de Normandie en 1352, fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356 : en 1358, il se qualifie chambellan de Jean de France, comte de Poitiers, qui le fit son lieutenant en

* Voyez 9e et 10e livraison, 1875, page 406.

Languedoc. Il fut chargé par le duc de Bourbon, conjointement avec trois autres chevaliers, du gouvernement du Bourbonnais, et servit sous ses ordres dans l'expédition de Belleperche, avec quatre chevaliers et deux écuyers. Il avait épousé, le dimanche avant la Saint-Michel 1372, *Agnès Chaleu,* fille de Pépin Chaleu, seigneur du Croset en Bourbonnais : en faveur de ce mariage, le duc, son frère, lui donna la maison de Bocis et la seigneurie de Champ-Fromental. Il était mort en 1375, et fut enterré dans le prieuré de Souvigny, ainsi que sa femme.

2. Jeannette, bâtarde de Bourbon, femme de *Guichard de Chastellus*, seigneur de Châteaumorand.

§ 3.

Enfants naturels de Louis II, duc de Bourbon.

1. Hector, bâtard de Bourbon, né d'une demoiselle noble, fut fait chevalier en 1409, en accompagnant le maréchal Boucicault à Gênes : il embrassa le parti du duc d'Orléans, se signala au siége de Dun-le-Roi et à celui de Bourges, en 1412. Étant au siége de Soissons, il y fut blessé d'une flèche, qui lui traversa la gorge, le 10 mai 1414, et il mourut le lendemain. Il avait reçu ce coup en parlementant avec Enguerrand de Bournonville qui défendait la place, et, en représailles, le duc de Bourbon, son frère, fit saccager la ville.

2. Perceval de Bourbon, chevalier. A une quittance de lui, datée du 6 septembre 1415, se trouve son sceau portant les armes ci-contre ; *d'argent à la bande semée de France, brisé de trois filets de gueules mis en barre.*

§ 4.

Enfants naturels de Jean I, duc de Bourbon.

(Armes communes à eux quatre) : *de France au bâton d'argent, mis en barre.*

1. Jean, bâtard de Bourbon, abbé régulier de Saint-André-lez-Avignon, en 1439, postulé évêque du Puy, le 2 décembre 1443, puis abbé de Cluny en 1454, archevêque de Lyon; résigna ce poste en faveur de Charles de Bourbon, son neveu ; lieutenant général

pour le duc Jean II de tous les fiefs de son domaine, présida en cette qualité, en 1466, l'assemblée des États de cette province ; sur une quittance du 14 mars 1466, on voit son sceau qui porte *trois fleurs de lys à une barre*, soutenu par un ange placé derrière l'écusson. Il mourut au prieuré de Saint-Rambert en Forez, le 2 décembre 1485 et fut inhumé à Cluny.

2. Alexandre, bâtard de Bourbon, d'abord destiné à l'Église et chanoine de Beaujeu, mais il jeta le froc aux orties, devint le chef redouté des écorcheurs, et fut noyé à Bar-sur-Aube par ordre du roi, en 1440.

3. Guy, bâtard de Bourbon, écuyer, était en 1438, à l'armée de Guyenne. Le 6 juin 1439, Raulin Bertran, capitaine de gens d'armes et de trait, fondé de pouvoir de « noble Guy, bâtard de Bourbon, écuyer, donna quittance de 1,000 livres aux capitouls de Toulouse pour un sauf-conduit et pour faire sortir ses gens de la sénéchaussée de Toulouse. Charles, duc de Bourbon, son frère, le nomma capitaine et châtelain du pays et baronnie de Roannois, le 24 août 1440. Il mourut avant le 18 juin 1442.

4. Marguerite, bâtarde de Bourbon, alliée le 2 août 1436 à *Rodrigue de Villandrado*, comte de Ribadeo, seigneur d'Ussel, conseiller et chambellan du roi Charles VII.

5. Edmée, bâtarde de Bourbon, sans alliance.

§ 5.

Enfant naturel de Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon.

Isabelle de Bourbon, née de Gabrielle Bartine, légitimée par lettres de Louis XI, données aux Montils-les-Tours, en juillet 1491, et mariée à *Gilbert de Chantelot*, seigneur de la Chaise, maître d'hôtel du cardinal de Bourbon, en 1484; elle mourut le 4 septembre 1497.

§ 6.

Enfants naturels de Charles Ier, duc de Bourbon.

1. Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon et de Ligny, seigneur de Valognes, Usson, Crémieu, Beauregard, Vizil, Moras,

Commisson, Montpensier, etc..., chevalier de l'ordre du roi, amiral de France, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, capitaine de Verneuil, capitaine de quatre-vingt-quinze hommes d'armes des ordonnances, né de Jeanne de Bournan, légitimé par lettres datées de Pontoise, en septembre 1463; mort le 19 janvier 1487, et inhumé dans l'église de Saint-François de Valognes. — D'après ses sceaux, on voit qu'il portait pour armes : *de France au bâton noueux de gueules mis en barre*. Il avait épousé, en février 1466, *Jeanne de France*, fille bâtarde du roi Louis XI et de Marguerite de Sassenage, de laquelle il eut :

A. Charles de Bourbon, comte de Roussillon, mort sans enfants et enterré auprès de sa mère, aux Cordeliers de Mirebeau. Il avait épousé en 1506 *Anne de La Tour*, fille de Godefroy de la Tour, seigneur de Montgascon, et d'Antoinette de Polignac;

B. Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, alliée : 1° à *Jean de Chabannes*, comte de Dammartin, dont elle était veuve en 1503; 2° à *Charles de Boulainvilliers*, seigneur de Beaumont-sur-Oise et Verneuil, mort en 1529, sans enfants,

C. Anne de Bourbon, dame de Mirebeau, La Roche-Clermont, et Parnon, en Touraine, femme de *Jean, baron d'Arpajon.*

Fils naturel de Louis, bâtard de Bourbon.

D. Jean, bâtard de Bourbon, protonotaire apostolique, abbé commendataire de Seuilly, près Chinon.

2. Renaud, bâtard de Bourbon, prieur commendataire de Montverdun en Forez, en 1467, évêque de Laon, archevêque de Narbonne le 16 décembre 1472. D'après plusieurs exemplaires de son sceau, conservés dans la collection de Clairembault, Bibl. imp., ses armes étaient *d'argent à la bande d'azur fleurdelisée d'or, chargée d'un filet de gueules*. Il mourut au prieuré de Saint-Pierre, diocèse de Lyon, le 7 juin 1483, laissant deux enfants naturels, qui suivent :

A. Charles, bâtard de Bourbon, protonotaire apostolique, chantre de l'église de Narbonne puis évêque de Clermont. Il mourut au château de Beauregard le 22 février 1504, à l'âge

de quarante-trois ans. — D'après son sceau, on voit qu'il portait pour armes : *d'argent à une barre d'azur semée de fleurs de lys d'or, chargée d'un filet de gueules, à la bordure engrelée de gueules*;

B. Suzanne, bâtarde de Bourbon, née avant que son père ne fût dans les ordres. Elle obtint de Pierre, duc de Bourbon, son oncle, la permission de porter le nom de Bourbon et les mêmes armes que son frère, l'évêque de Clermont.

3. Pierre, bâtard de Bourbon, seigneur de Bois-d'Yoin, en Lyonnais, par donation de son frère, Jean II, duc de Bourbon, du 9 octobre 1475, capitaine et châtelain de Billy, par lettres du 18 octobre 1471, puis de Montmorant et de Saint-Bonnet, par lettres du 18 octobre 1478. Il prit depuis l'état ecclésiastique, devint protonotaire apostolique en 1488, et mourut avant 1492. Il laissa deux filles naturelles :

A. Antoinette de Bourbon, mariée à *Pierre d'Yenne*, écuyer, en 1492 ;

B. Catherine de Bourbon, mariée en 1492 à *Pierre Oliflant*, archer de la garde du corps du duc de Bourbon.

4. Jeanne, bâtarde de Bourbon, née de Jeanne de Souldet, femme mariée; fut légitimée en octobre 1492. Elle avait obtenu l'autorisation, par lettres du 22 janvier 1490, de porter pour armoiries : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'argent à une barre d'azur chargée de six fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules brochant sur la barre, aux* 2 *et* 3 *échiqueté d'or et de sable.* — Elle épousa *Jean*, seigneur du Fau, en Touraine, maître d'hôtel du roi.

5. Sidoine, bâtarde de Bourbon, femme de *René*, seigneur du *Bus* et de Cantiers, en Vexin, écuyer, le 15 mars 1460.

6. Charlotte, bâtarde de Bourbon, était mariée en 1488, à *Odille de Senay*, écuyer, fils de Martin de Senay, chevalier.

7. Catherine, bâtarde de Bourbon, légitimée en juillet 1452, abbesse de Sainte-Claire d'Aigueperse.

§ 7.

Enfants naturels de Jean II, duc de Bourbon.

1. Mathieu, bâtard de Bourbon, seigneur de Bothéon, en Forez, baron de la Roche-en-Renier, par donation de son père, le 2 juillet et le 16 octobre 1486, conseiller et chambellan du roi, amiral et gouverneur de Guyenne et de Picardie, surnommé le grand Bâtard de Bourbon. Il fit avec honneur toutes les guerres de Louis XI et de Charles VII, et fut fait prisonnier à la bataille de Fornoue; il fut nommé maréchal et sénéchal de Bourbonnais le 29 novembre 1503 et était mort avant le mois de septembre 1505. On ne voit nulle part qu'il ait laissé d'enfants. D'après son sceau, ses armes étaient *d'argent à la bande d'azur semée de fleurs de lys d'or, et brisée d'une cotice de gueules sur la bande.*

2. Charles, bâtard de Bourbon, auteur des seigneurs de Lavedan et de Malause, qui suivront plus loin (chapitre XIX).

3. Hector, bâtard de Bourbon, évêque de Lavaur, archevêque de Toulouse en 1492, chancelier du Bourbonnais, par lettres du 9 août 1500; mort en 1502 et inhumé dans l'église de Saint-Étienne de Toulouse.

4. Marie, bâtarde de Bourbon, mariée le 27 janvier 1470 à *Jacques de Sainte-Colombe*, écuyer, seigneur de Thil en Beaujolais.

5. Marguerite, bâtarde de Bourbon, légitimée le 4 décembre 1462, mariée le 4 octobre 1462 à *Jean de Ferrières*, écuyer, seigneur de Presle.

6. Pierre, bâtard de Bourbon, chanoine de l'église collégiale de Montbrison, mort jeune.

CHAPITRE XIV.

COMTES DE MONTPENSIER

Issus de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, troisième fils de Jean Ier, duc de Bourbon, et de Marie de Berry.

§ 1.

Fille naturelle de Charles III, comte de Montpensier.

Catherine, bâtarde de Bourbon, mariée à *Bertrand de Sallemart*, chevalier, seigneur de Ressis, le 21 mai 1469.

CHAPITRE XV.

COMTES DE LA MARCHE

Issus de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu, troisième fils de Louis I, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut.

§ 1.

Fils naturel de Jean de Bourbon, comte de La Marche.

Jean, bâtard de La Marche : il est mentionné dans le testament de Jacques de Bourbon, comte de La Marche, son frère.

§ 2.

Fils naturel de Jacques de Bourbon, deuxième du nom, comte de La Marche.

Claude d'Aix, mort novice aux Cordeliers de Dôle, en Franche-Comté, après avoir longtemps porté les armes.

CHAPITRE XVI.

COMTES DE VENDÔME

Issus de Louis de Bourbon, deuxième fils de Jean de Bourbon, comte de La Marche, et de Catherine, comtesse de Vendôme.

Armes : *de France à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.*

§ 1.

Enfant naturel de Louis de Bourbon, comte de Vendôme.

Jean de Bourbon, bâtard de Vendôme, seigneur de Préaux, Vanssay et Bonneval, né en Angleterre, de Sybille Bostum, anglaise, légitimé par lettres de mai 1449, et du 2 février 1469. Il assista à la prise du château de Fronsac, en 1451 et y fut fait chevalier. Il obtint, en août 1469, des lettres de naturalité, mais à la condition de ne pouvoir disposer de ses biens, parce qu'ils lui venaient de la maison de Vendôme, qu'au profit de Louis de Bourbon, prince de

La Roche-sur-Yon. Il portait les armes de Vendôme, brisées d'une *cotice d'argent en barre*.

Il avait épousé : 1° *Jeanne d'Illiers*, fille de Jean d'Illiers, seigneur des Radets, en Vendômois, et de Catherine de Mailly; 2° *Gillette Perdriel,* de Sens, laquelle lui donna six enfants :

1° Jean de Vendôme, curé de Lunay, conseiller au Parlement, exécuteur du testament de Mathurine, sa sœur, le 5 mars 1483;

2° François de Vendôme, curé de Lunay, après son frère, chanoine et prévôt de la collégiale de Vendôme, mort avant 1540;

3° Jacques de Vendôme, écuyer, mort sans enfants;

4° Louise de Vendôme, femme de *Jean des Loges*, seigneur de Toucheronde, capitaine du château de Lavardin;

5° Mathurine de Vendôme, mariée en 1479 à *Pierre de Montigny*, écuyer, seigneur de La Boisse;

6° Marie de Vendôme, femme de *N...*, *seigneur de La Valette*, en Limousin.

§ 2.

Enfants naturels de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme.

1. Jacques, bâtard de Vendôme, auteur des seigneurs de Ligny, qui suivront (chapitre xx).

2. Louis de Bourbon, bâtard de Vendôme, né de Guyonne Peignée, dite de Vieuxville, fut successivement licencié ès-lois, chantre de l'église de Saint-Georges de Vendôme, le 3 novembre 1481, prieur d'Epernon, conseiller-clerc au Parlement de Paris, (18 février 1483), évêque d'Avranches le 17 septembre 1485. Il avait 400 livres de pension du roi. Aux quittances qu'il donnait pour ce motif se trouve son sceau qui porte : *de France à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.* (Collection Clairembault.)

§ 3.

Fils naturel de François de Bourbon, comte de Vendôme.

Jacques de Bourbon, né d'Isabeau de Grigny, fille de Jacques de Grigny, et de N... de Longueval.

§ 4.

Fils naturel de Charles, cardinal de Bourbon (Charles X).

N... Poullain. — Le roi Henri IV le dénomme « Le sieur Poullain, fils naturel de feu M. le cardinal de Bourbon, » son oncle, en lui faisant ordonnancer le paiement d'une somme de 1,000 écus, dont il lui avait fait don le 16 mars 1595.

§ 5.

Fils naturel de Jean de Bourbon, comte de Soissons et d'Enghien.

N... de Valency, tué au siége de Bourges en 1562, ainsi que le mentionne une lettre écrite le 22 août 1562, de Bourges en Berry, par le sieur de Voisinlieu à M. de Gonor, surintendant des finances.

§ 6.

Fils naturel de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

Nicolas-Charles de Bourbon et de Board, né de Nicole de Board, de la ville de Gand, vivait en 1565. De *Jeanne de Bordeix* et de Rahers, il eut : 1° Jacques; 2° Michel-Charles; 3° Christophe; 4° Marguerite; 5° Jeanne de Bourbon et de Board.

CHAPITRE XVII.

SEIGNEURS DE CARENCY

Issus de Jean de Bourbon, troisième fils de Jean de Bourbon, comte de La Marche, et de Catherine, comtesse de Vendôme.

Armes : *de France, au bâton de gueules chargé de trois lionceaux d'argent, à la bordure de gueules.*

§ 1.

Fille naturelle de Pierre de Bourbon, seigneur de Carency.

Catherine de Bourbon de Carency, mariée en 1469 à *Bertrand de Salemard*, seigneur de Ressis.

CHAPITRE XVIII.

PRINCES DE LA ROCHE-SUR-YON

Issus de Louis de Bourbon, deuxième fils de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, et d'Isabeau de Beauvau.

Armes : *de France, au bâton péri de gueules en bande, chargé d'un croissant d'argent en chef.*

§ 1.

Fils naturel de Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon.

Jacques de La Roche-sur-Yon, dit Helvis, évêque, duc de Langres, pair de France.

CHAPITRE XIX.

VICOMTES DE LAVEDAN ET MARQUIS DE MALAUSE.

Armes : *d'argent à la bande semée de France, au filet de gueules sur le tout, aussi en bande.*

§ 1.

VICOMTES DE LAVEDAN.

1. Charles, bâtard de Bourbon, baron de Caudes-Aigues et de Malause, seigneur de La Chaussée, Étain et Bouconville, conseiller et chambellan du roi, sénechal de Toulouse et du Bourbonnais, était fils naturel de Jean II, duc de Bourbon, et de Louise d'Albret, dame d'Estouteville (voir chap. XIII, § 8). Il mourut le 8 septembre 1502. Avait épousé, en 1489, *Louise de Léon*, vicomtesse de Lavedan, dame de Malause, fille de Gaston de Léon, seigneur de Malause, sénéchal de Toulouse, et de Jeanne, vicomtesse de Lavedan, en Bigorre. Il eut d'elle :

1° Hector de Bourbon, vicomte de Lavedan, capitaine de trente lances des ordonnances, mort avant le 26 juin 1525, sans enfants de sa femme, *Renée d'Anjou*, fille de René d'Anjou, seigneur de Mézières, et d'Antoinette de Chabannes ;

2° Jean, qui suit ;

3° Jacques de Bourbon, mort sans postérité ;

4° Gaston de Bourbon, auteur de la branche des seigneurs de Basian, qui suivra.

2. Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan, baron de Malause et de Barbazan, gouverneur de la princesse de Navarre en 1542, mort en 1549. — Allié en 1529 à *Antoinette d'Anjou*, fille de René d'Anjou, seigneur de Mézières, et d'Antoinette de Chabannes ; puis en 1539 à *Françoise de Silly*, dame du Puy, Cerisay, etc., fils de François de Silly, seigneur de Lonray, et d'Aimée de La Fayette. du premier mariage sont nés :

1° Anne, qui suit ;

2° Manaud de Bourbon, seigneur de Barbazan, marié à *Anne de Castelnau-Couras*, fille d'Antoine de Castelnau, seigneur de La Loubère, et de Catherine de Barzilhac, de laquelle il eut :

A. Annet de Bourbon, baron de Barbazan, né vers 1557, marié à *Andrée d'Autin*, fille d'Arnaud, baron d'Autin, sénéchal et gouverneur de Bigorre, et d'Anne d'Ornezan. Il n'en eut que quatre filles :

1° Catherine de Bourbon, femme de *Roger de Comminge*, seigneur dé Péguilhem ;

2° Jeanne de Bourbon, femme de *N... de Doulhac* ;

3° Madeleine de Bourbon, femme de *N... de Saint-Paul*, seigneur de Lesponey en Bigorre ;

4° Anne de Bourbon, femme de *N..., seigneur de Gonnez.*

Du second mariage de Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan, avec *Françoise de Silly*, sont nés :

3° Henri de Bourbon, auteur des marquis de Malause, qui vont suivre ;

4° Marie de Bourbon, alliée en 1568 à *Jean Guichard*, seigneur du Peré ou du Péraset, en Vendômois ;

5° Louise de Bourbon, née à Moulins, le 21 octobre 1548, abbesse de Fontevrault, morte le 11 janvier 1637 ;

6° Jeanne de Bourbon, abbesse de La Règle, en Limousin,

puis de la Trinité de Poitiers ; morte le 15 mars 1610, âgée de soixante-un ans ;

7° Françoise de Bourbon, femme de *Bertrand de Larmaudie*, seigneur de Longa ;

8° Aimée de Bourbon, sans alliance.

3. Anne de Bourbon, vicomte de Lavedan, baron de Beaucen, Malause et Barbazan, mort en novembre 1594. Il avait épousé : 1° le 27 décembre 1551, *Jeanne d'Abzac*, fille de Pierre d'Abzac, seigneur de La Douze en Périgord, et de Jeanne de Bourdeille ; 2° *Catherine de Tersac-Montbéraut.* — Du premier mariage seulement, sont nés :

1° Jean-Jacques, qui suit ;

2° Jeanne de Bourbon, femme d'*Antoine, seigneur de Bégole ;*

3° Jeanne de Bourbon, la jeune, mariée, le 22 septembre 1586, *à Guillaume de Montvalat ;*

4° Madeleine de Bourbon, femme de *Louis, seigneur de la Corne*, près de Randan.

Enfant naturel.

5° Anne de Lavedan, que son père déclare, dans son testament, avoir eu de sa chambrière, pendant son veuvage ; il lui lègue 1,000 livres, et chargea Henri de Bourbon, son frère, de son éducation.

4. Jean-Jacques de Bourbon, vicomte de Lavedan, mort après le 25 août 1610 ; allié : 1° le 16 octobre 1600, à *Catherine de Bourbon*, fille de Jean de Bourbon, baron de Basian ; 2° à *Marie de Gontaut*, fille d'Arnaud de Gontaut, seigneur de Saint-Geniez, et de Jeanne de Foix, et veuve de Philippe de Montaut-Bénac. — Se voyant sans enfant, il lui fit don de la vicomté de Lavedan.

§ 2.

MARQUIS DE MALAUSE

Issus des vicomtes de Lavedan.

(Mêmes armoiries que les vicomtes de Lavedan).

3. Henri de Bourbon, baron de Malause, conseiller et chambel-

lan du roi, lieutenant de sa compagnie de gens d'armes; né en 1544, mort à Miramont en 1611. Allié le 19 mai 1572 à *Françoise de Saint-Exupéry*, dame de Miramont, fille de Guy de Saint-Exupéry, seigneur de Miramont, et de Madelaine de Saint-Nectaire. D'eux naquirent :

1° Elie de Bourbon, né en 1572, vivant encore en 1584, mais mort peu après;

2° Henri, qui suit;

3° Jacques de Bourbon, mort jeune;

4° Madeleine de Bourbon, mariée le 15 août 1595 à *Gilbert-François de Cardaillac,* baron de la Capelle-Marival ;

5° Françoise de Bourbon, alliée le 3 août 1605 à *Bertrand de Peyronenc*, seigneur de Sanchemarans en Quercy.

4. Henri de Bourbon, marquis de Malause (par érection de Henri IV), capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de camp; il était le filleul de Henri IV et protestant comme lui. Il abjura le protestantisme, le 3 octobre 1647 et mourut le 31 décembre suivant âgé de 70 ans, au château de Sanchemarans en Quercy. — Il avait épousé *Marie de Chalon*, dame de La Case en Albigeois, fille de Antoine de Chalon, seigneur de La Case et d'Anne de Lannoy-La-Boissière, qui lui donna :

1° Louis, qui suit;

2° Madeleine, alliée : 1° à *Jacques d'Escars*, marquis de Merville; 2° le 26 janvier 1636 à *Jean de Thubières de Pestels de Grimoard de Lévis*, comte de Caylus; elle mourut à Montal en Auvergne, en septembre 1638 ;

3° Victoire de Bourbon, mariée à *Armand d'Escodéca*, marquis de Mirambeau et de Pardaillan, morte en août 1644.

5. Louis de Bourbon, marquis de Malause, mort à Paris, à l'hôtel d'Orléans, le 1er septembre 1667, âgé de 59 ans et trois mois, et inhumé à La Case, en Albigeois, Il avait épousé : 1° en l'église Saint-Sulpice de Paris, le 23 avril 1638 *Charlotte de Kerveno*, fille de François, marquis de Kerveno, et de Marie de Lannoy-La-Boissière, dont il eut :

1° Henri de Bourbon, né le 14 juillet 1644 et mort jeune;

2° Madeleine de Bourbon, née en 1644, morte jeune.

En secondes noces, il épousa, en 1653, *Henriette de Durfort*, fille de Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras et de Elisabeth de La Tour de Bouillon, dont il eut :

3° Guy-Henri, qui suit;

4° Armand de Bourbon, marquis de Miremont, né le 12 juillet 1655, se réfugia en Angleterre où il se fit appeler le comte de Bourbon, à cause de sa religion réformée, et y servit, d'abord en Angleterre, puis en Hollande en qualité de lieutenant général. Il y vivait encore le 26 mai 1713, et y mourut le 23 février 1732;

5° Louis de Bourbon, comte de La Case, né le 10 mars 1667, enseigne des gardes du corps de Guillaume III, roi d'Angleterre, tué à la bataille de La Boyne, le 22 juillet 1690 sans alliance;

6° Charlotte de Bourbon, Mademoiselle de Malause, née le 4 avril 1659, réfugiée en Angleterre; morte à Londres, le 25 octobre 1732;

7° Henriette de Bourbon, Mademoiselle de La Case, née en 1661, morte à Paris en 1668.

Enfant naturel.

8° Louis, bâtard de Bourbon-Malause, né de Françoise de Birgand, baptisé à Saint-Sulpice de Paris, le 17 février 1641.

6. Guy-Henri de Bourbon, marquis de Malause, colonel du régiment de Rouergue, brigadier des armées du roi, né le 23 juin 1654, servit sous le maréchal de Turenne dans plusieurs campagnes et ne quitta le service que pour ses infirmités. Il fit abjuration à Paris, de la religion réformée, le 12 août 1678, et mourut le 18 août 1706, au château de La Case en Albigeois. — Marié : 1° à *Marie-Hyacinthe Mitte de Chevrières de Saint-Chaumont*, fille d'Armand Jean Mitte, marquis de Saint-Chaumont, comte de Miolans, et de Gasparde de La Porte-d'Ossun : elle mourut en mai 1694, en couches de sa fille unique :

1° Marie-Geneviève-Henriette-Gertrude de Bourbon, mariée à Paris, le 31 janvier 1715 à *Ferdinand-Joseph de Poi-*

tiers, de Rye et d'Anglure, comte de Vadans; elle fut dame pour accompagner la duchesse d'Orléans, veuve du Régent, et mourut le 7 mars 1778.

En secondes noces, le marquis de Malause épousa, en 1692, *Marie-Louise-Françoise de Bérenger de Montmouton*, fille de Charles de Bérenger, marquis de Montmouton, et de Louise de Castelnau-Clermont-Lodève. — De cette union sont issus :

2° Louis-Auguste qui suit ;

3° Armand qui suivra après son frère ;

4° Arnaud de Bourbon, chevalier de Malte, commandeur de Condat en Périgord où il mourut.

7. Louis-Auguste de Bourbon, marquis de Malause, vicomte de Lavedan, comte de La Case, baron de Caudes-Aigues, colonel du régiment d'Agénois le 1er février 1719, brigadier des armées du Roi le 15 mars 1740. — Né en 1694, marié à Paris, le 15 mars 1719 à *Marie-Christine de Maniban*, fille de Gaspard-Joseph de Maniban, marquis de Maniban et de Campagne, premier président au parlement de Toulouse, et de Jeanne-Christine de Lamoignon de Baville : il mourut sans postérité au château de La Case, près Castres, le 27 décembre 1741.

8. Armand de Bourbon, comte de Malause, puis marquis de Malause après la mort de son frère aîné, brigadier des armées du Roi. Né en 1696, mort à Villefranche, en Italie, le 26 avril 1744, à l'âge de 48 ans, des blessures qu'il avait reçues à l'attaque des retranchements de Villefranche et de Montalban. — Il ne se maria pas et la branche de Malause s'éteignit avec lui.

§ 3.

BRANCHE DES BARONS DE BASIAN

Issue de celle de Lavedan.

Armes : *de Bourbon, c'est-à-dire de France, à la bande de gueules, à une barre d'or.*

2. Gaston de Bourbon, seigneur de Basian, était le quatrième fils de Charles, bâtard de Bourbon, vicomte de Lavedan, et de Louise de Léon. Il fut guidon de la compagnie de cent lances du

Roi de Navarre de 1545 à 1550, et capitaine du Château-Trompette. Dans une ordonnance du 17 juin 1547, Henri de Bourbon, roi de Navarre, l'appelle « *son très-cher et bien-aimé cousin* ». Il épousa, le 25 février 1534, en présence du roi François Ier et de la reine de Navarre, *Suzanne du Puy*, dame de Parentis et d'Audagence, et en eut :

1° Jean, qui suit ;

2° D'autres enfants, qui ne sont connus que parce que leur mère en les mariant, appelle Jean de Bourbon, son fils aîné.

3. Jean de Bourbon, baron de Basian, seigneur d'Audagence, se fit calviniste, et tous ses descendants conservèrent cette religion, qui fut, sans doute, cause de l'obscurité dans laquelle cette branche vécut et s'éteignit. — Il fit son testament le 22 avril 1604. — Allié le 6 juin 1564 à *Françoise de Saint-Martin*, fille de Jean, seigneur de Saint-Martin, vicomte de Vicarosse — leurs enfants :

1° Samuel, qui suit ;

2° Catherine de Bourbon, alliée le 16 octobre 1600 à *Jean-Jacques de Bourbon*, vicomte de Lavedan, son cousin.

4. Samuel de Bourbon, baron de Basian, baptisé en 1583 ; marié, le 23 août 1599 à *Elizabeth d'Astarac*, fille de Michel d'Astarac, seigneur de Fontrailles, sénéchal d'Armagnac, et d'Isabelle de Gontaut-Cabrerez.

Leur fils unique fut :

5. Gédéon de Bourbon, baron de Basian et d'Audagence, seigneur de La Canau, Parentis, Saint-Aulaye et Saint-Paul, né en 1608, produisit ses titres de noblesse et ses armoiries devant l'intendant de Guyenne, le 29 octobre 1666 : allié, le 28 juin 1648 à *Anne-Louise d'Alba*, dont :

1° Louis, qui suit ;

2° Benjamin de Bourbon, mousquetaire du Roi, première compagnie, mort à Paris le 21 février 1680, âgé d'environ 26 ans, et inhumé à Saint-Sulpice ;

3° Anne de Bourbon, femme de *Paul de Polastron*, seigneur de Maurens ;

4° Anne-Louise de Bourbon, alliée le 12 août 1672 à *Phinées de Sariac*, seigneur de Pontchentut;

5° Catherine de Bourbon, mariée à *Jean de Boulouse*.

6. Louis de Bourbon, baron de Basian, présenta à l'intendant de Montauban, en 1697, l'écusson de ses armes. Il mourut en 1720. Il avait épousé, le 4 juillet 1721, *Anne de Garisson*. — On pense qu'il avait contracté un premier mariage duquel serait issu le suivant :

7. N..... de Bourbon, baron de Basian, vivant marié au diocèse d'Auch, à la fin d'août 1725.

CHAPITRE XX.

BRANCHE DE BOURBON-VENDOME, SEIGNEURS DE LIGNY ET DE RUBEMPRÉ,

Issue de Jean de Bourbon, comte de Vendôme (Chapitre XVI, § 2).

Armes : *de Bourbon-Vendôme, brisé d'un filet en barre d'argent.*

1. Jacques, bâtard de Vendôme, dénommé, après sa légitimation, sous le nom de Jacques de Bourbon-Vendôme, chevalier, seigneur et baron de Ligny, seigneur de Bonneval, Vançay, Fortel, Heux en Ternois, La Vacquerie et Vierge, chambellan du roi François Ier, gouverneur du Valois et du Vendômois, capitaine d'Arques, bailli du Vermandois et du Valois. Il touchait, en 1511, 400 livres de pension de Louis XII; le roi François Ier le légitima en décembre 1518, et lui donna en 1522 le château et le parc de Villers-Cotterets et 1250 livres de rente sur les greniers à sel et domaine du duché de Valois. — Il mourut le 1er octobre 1524 et fut inhumé dans l'abbaye de Longpont, près de Soissons. — Il avait épousé, le 7 décembre 1505, *Jeanne de Rubempré*, fille de Charles, seigneur de Rubempré, et de Françoise de Mailly. De ce mariage sont nés :

1° Claude, qui suit;

2° André de Bourbon, chevalier, seigneur de Rubempré, Rieux, Bellehart, Saint-Rémy-en-Rivière, Dancourt, Nullemont, Froideville et Cumontville, capitaine de cinquante

hommes d'armes des ordonnances (le 11 janvier 1563), député de la noblesse du Ponthieu aux États de Blois (en 1576), chevalier de l'ordre du Roi (26 janvier 1563), gouverneur et lieutenant général des ville et château d'Abbeville (le 5 avril 1577); il avait épousé, 1° *Anne de Bensserade*, fille de Louis de Bensserade, seigneur de Rieux, et de Marguerite de Boufflers; 2° le 18 septembre 1560 *Anne de Roncherolles*, fille de Philippe de Roncherolles, baron du Pont-Saint-Pierre, et de Suzanne de Guisencourt. Du premier mariage naquit :

A. Jean de Bourbon-Vendôme, seigneur de Rubempré, mort sans alliance au château de Cagny;

Du second mariage :

B. Charles de Bourbon-Vendôme, seigneur de Rubempré, gouverneur de Rue, mort sans alliance, en 1595;

C. Louis de Bourbon-Vendôme, seigneur de Grainville et de Rubempré, né en 1574, mort sans alliance en 1598;

D. Marguerite de Bourbon-Vendôme, dame de Rubempré, mariée le 29 novembre 1596 à *Jean de Monchy*, seigneur de Montcavrel;

E. Madeleine de Bourbon-Vendôme, femme de *Jean, seigneur de Gonnelieu*;

F. Jeanne de Bourbon-Vendôme, abbesse de Saint-Etienne de Reims;

G. Marguerite de Bourbon-Vendôme, religieuse à l'abbaye du Trésor, en Vexin.

3° Jean de Bourbon-Vendôme, abbé de Cuissy, au diocèse de Laon, y mourut, le 9 novembre 1571, et y fut enterré;

4° Jacques de Bourbon-Vendôme, grand archidiacre de Rouen;

5° Catherine de Bourbon-Vendôme, femme de *Jean d'Estrées*, seigneur de Cœuvres, grand-maître de l'artillerie;

6° Jeanne de Bourbon-Vendôme, abbesse de Saint-Etienne de Reims;

7° Madeleine de Bourbon-Vendôme, abbesse de Saint-Etienne de Reims après sa sœur, morte le 25 août 1588 et inhumée dans l'église de Notre-Dame de Soissons.

2. Claude de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny, gouverneur de Doullens, mort en 1595, âgé d'environ 80 ans et inhumé dans l'église de Notre-Dame du Châtel, à Abbeville. — Il avait épousé, le 20 juin 1542, *Antoinette de Bours*, vicomtesse de Lambercourt, dame de Saint-Michel, fille de Claude de Bours, seigneur d'Onival, et de Jeanne de Vaudricourt, dont :

1° Antoine de Bourbon-Vendôme, vicomte de Lambercourt, seigneur de Ligny, guidon de la compagnie de cinquante lances des ordonnances du comte de Chaulnes, en 1568 et 1570, gouverneur de Doullens, tué en duel à Paris, en 1594, sans alliance;

2° Claude de Bourbon-Vendôme, dame de Lambercourt, mariée le 24 juin 1571 à *Jean de Rambures*, seigneur dudit lieu; morte en 1620, et inhumée à Lambercourt;

3° Anne de Bourbon-Vendôme, dame de Ligny, femme de *Claude de Créquy,* seigneur de Hémond.

Fils naturel.

4° Jacques, bâtard de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny et de Courcelles, né de N... de Courcelles, dame dudit lieu, mort en 1632, allié : 1° à *Marie de Bommy ;* 2° à *Louise de Gouy*, fille de Jacques de Gouy, chevalier, seigneur de Cournehaut, et de Marguerite de La Chaussée; de cette dernière naquirent :

A. François-Claude de Bourbon-Vendôme, appelé Monsieur de Bourbon-Vendôme, chevalier, seigneur de Lévigny, major de la ville de Doullens; il partagea avec son frère François la succession de leur père, le 14 janvier 1644. Il avait épousé *Louise de Belleval*, fille de Paul de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval en Vimeu et de La Neuville, maréchal héréditaire de Ponthieu, et de Barbe du Hamel. Il fit son testament le 3 septembre 1658, devant Semichon, notaire à Aumale, et, comme il n'avait pas d'enfants, il légua la plus grande partie de ses biens,

et notamment son fief de Courcelles, au neveu de sa femme, François de Belleval, seigneur de Bois-Robin, en exprimant le vœu formel que ledit de Belleval relèverait, pour lui et pour ses descendants, les armes de Bourbon-Vendôme.

B. François de Bourbon-Vendôme, seigneur de Brétencourt et d'Abrancourt, capitaine au régiment de Saint-Preuil, infanterie, en 1642. Il était connu sous le nom de M. de Brétencourt; étant assigné pour sa noblesse en 1667, il produisit devant l'intendant de Picardie, afin de couvrir la bâtardise de son père, de faux titres en vertu desquels il se disait issu de Jean de Vendôme, seigneur de Treffontaines, vivant en 1529, dont il portait les armes qui étaient celles de Vendôme, et non pas de Bourbon : quoique cette indigne supercherie ait été découverte et réfutée par le procureur du roi le 1^er^ août 1667 ; le 3 août, l'intendant ne laissa pas que de les approuver et confirmer. Il avait épousé, le 18 février 1649, *Jacqueline Tillette d'Achery*, et en eut un fils dont on ignore le nom et la destinée. Devenu veuf, il épousa sa servante dont il eut deux filles, l'une desquelles épousa le *sieur des Lyons*, et l'autre *M. de Fortel des Essarts*, et deux fils que l'on croit être passés en Espagne ;

C. Charles de Bourbon-Vendôme, lieutenant de cavalerie en 1644 ;

D. Marguerite de Bourbon-Vendôme, femme de *Jacques de Monchy*, écuyer, seigneur de Lamberval, elle était morte ainsi que son frère Charles, avant 1658 ;

E. Marie-Gabrielle de Bourbon-Vendôme, morte en 1629 ;

F. Antoinette de Bourbon-Vendôme, mariée en 1626 à *Alexandre de Touzin*, chevau-léger de la garde du roi, dont elle était veuve en 1658.

CHAPITRE XXI.

MAISON ROYALE DE BOURBON (*suite*).

LA FAMILLE ROYALE

Issue d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, duc de Vendôme, fils aîné de Charles de Bourbon, duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon.

§ 1.

Enfant naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

1. Charles, bâtard de Bourbon, évêque de Comminges, de Lectoure et de Soissons, archevêque de Rouen, commandeur du Saint-Esprit, né de Louise de La Béraudière, demoiselle de Rouët, fille d'honneur de la reine, fille de Louis de La Béraudière, seigneur de l'Ile-Rouët, eu Poitou, et de Madeleine du Fou du Vigean, suivit de bonne heure le parti des armes, et à peine âgé de 15 ans fut fait prisonnier à la bataille de Jarnac; évêque de Lectoure en 1590, archevêque de Rouen, le 5 novembre 1594, mort à Marmoutiers, dont il était abbé, en 1610.

§ 2.

Enfants naturels de Henri IV, roi de France.

1° César, duc de Vendôme, dont la branche suivra plus loin (chapitre XXVI);

2° Alexandre de-Bourbon, chevalier de Vendôme, né de Gabrielle d'Estrées, fille d'Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, grand-maitre de l'artillerie de France, et de Françoise Babou de La Bourdaisière. Légitimé par lettres d'avril 1599; reçu chevalier de Malte, en 1604 : Grand-Prieur de France et général des galères de Malte, enfermé au château de Vincennes, le 3 juin 1626, il y mourut le 8 février 1629. — Né à Nantes, le 19 avril 1598, inhumé à Vendôme, dans l'église des Pères de l'Oratoire.

Il porta pour armes : *de France, au bâton de gueules péri en bande, chargé de trois lionceaux d'argent.*

3° Catherine-Henriette de Bourbon, Mademoiselle de Vendôme,

née également de Gabrielle d'Estrées, à Rouen le 11 novembre 1596 ; légitimée en mars 1597 ; mariée le 20 janvier1619 à *Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf*, morte à Paris, le 20 juin 1663. — Mêmes armes que le précédent, c'est-à-dire les pleines armes de Bourbon-Vendôme.

(— Tous les autres enfants naturels de Henri IV, autres que les trois qui précèdent, ont porté pour armoiries les suivantes : *de France, au bâton de gueules péri en barre.*)

4° Henri de Bourbon, duc de Verneuil, gouverneur de Languedoc, chevalier des ordres du roi, né au château de Verneuil, le 3 novembre 1601, de Catherine-Henriette de Balsac d'Entragues, marquise de Verneuil, fille de François de Balsac, seigneur d'Entragues, chevalier des ordres du Roi, et de Marie Touchet, dame de Belleville, ancienne maîtresse du roi Charles IX, sa deuxième femme. Baptisé dans la chapelle du château de Saint-Germain, le 9 décembre 1607, tenu par le dauphin et par Madame Elisabeth, sa sœur. — Légitimé de France en janvier 1603, mort au château de Verneuil, le 28 mai 1682, inhumé aux Carmélites de Pontoise, et son cœur dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il avait épousé à Paris, le 29 octobre 1668 *Charlotte Séguier*, veuve de Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, et fille de Pierre Séguier, chancelier de France. — Ils n'eurent pas d'enfants ;

5° Gabrielle-Angélique de Bourbon, Mademoiselle de Verneuil, née de Catherine-Henriette de Balsac d'Entragues, à Paris le 21 janvier 1603, baptisée à Saint-Germain-en-Laye, et tenue par César, duc de Vendôme, et Mademoiselle de Vendôme sa sœur, le 9 décembre 1607 : morte à Metz, le 29 avril 1629, et inhumée à Cadillac. — Mariée à Lyon, le 12 décembre 1622 à *Bernard de La Valette*, duc d'Épernon, Foix, Candale ;

6° Antoine de Bourbon, comte de Moret, né au château de Moret, le 9 mai 1607 de Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret, fille de Claude de Beuil, seigneur de Courcillon, et de Catherine de Montecler. — Légitimé de France en janvier 1608, tué d'un coup de mousquet à la bataille de Castelnaudary, le 1er septembre 1632, sans alliance ;

7° Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault, née avant le 11 janvier 1608, de Charlotte des Essarts, comtesse de Ro-

morantin, fille de François des Essarts, seigneur de Sautour, écuyer d'écurie du Roi, et de Charlotte de Harlay-Chanvallon. Légitimée de France en mars 1608 : morte à Fontevrault, le 16 janvier 1670 et y fut inhumée.

8° Marie-Henriette de Bourbon, née également de la comtesse de Romorantin; abbesse de Chelles en 1627; y mourut le 10 février 1629 et y fut inhumée dans l'église.

§ 3.

Enfants naturels de Gaston, duc d'Orléans, troisième fils de Henri IV.

1° Louis, bâtard d'Orléans, comte de Charny, gouverneur d'Oran, né à Tours, de Louise Roger de la Marbelière en 1638. Ne fut pas légitimé : il entra au service de l'Espagne, et y devint général. Il mourut en Espagne, en 1692, laissant un fils naturel :

A. Louis, comte de Charny, puis duc de Castellamare en 1736, grand d'Espagne de première classe en 1740, gouverneur de Jacca, puis de Ceuta, lieutenant général du royaume de Naples en 1734, commandeur de l'ordre de Calatrava et chevalier de l'ordre de Saint-Janvier : mort à Naples, le 14 mai 1740, âgé d'environ soixante ans; sans enfants de ses deux femmes, N..., comtesse de Charny, et N... fille du prince della Scalea Spinelli, épousée le 2 février 1739.

2° Marie, bâtarde d'Orléans, née à Paris de Marie Porcher le 1er janvier 1631, baptisée le 5 à Saint-Sulpice. — Ne fut pas légitimée.

§ 4.

Enfants naturels de Louis XIV.

1° Saint-Simon affirme que le premier enfant naturel de Louis XIV fut une fille qu'il eut de la fille d'un jardinier de Versailles, vers 1660, et qu'on la maria à *M. de la Queue*, maréchal de camp;

2° Charles, né à Paris à l'hôtel Brion, le 19 décembre 1663, de Louise-Françoise de La Baume-le-Blanc, duchesse de La Vallière,

fille de Laurent, lieutenant pour le roi des ville et château d'Amboise, et de Françoise Le Prévost ; dans l'acte de baptême, il fut déclaré fils de M. de Lincourt, et de demoiselle Élisabeth Dubeux. Il mourut jeune ;

3° Philippe, né à Paris à l'hôtel Brion, le 7 janvier 1665, de la duchesse de la Vallière : dans son acte de baptême, il fut déclaré fils de François Dersy, bourgeois, et de Madeleine Bernard, sa femme. Il mourut enfant ;

4° Louis, né à Paris le 27 décembre 1663, mort le 15 juillet 1666, et inhumé à Saint-Eustache. Non légitimé ;

5° Une fille, née de la duchesse de La Vallière, et morte enfant ;

6° Louis de Bourbon, comte de Vermandois, amiral de France, né de la duchesse de La Vallière au vieux château de Saint-Germain, le 2 octobre 1667 ; légitimé de France le 20 février 1669 ; mort d'une fièvre maligne à Courtrai, au retour de sa première campagne, le 18 novembre 1683, inhumé le 26 dans le chœur de la cathédrale d'Arras. — Sans alliance ;

7° Marie-Anne de Bourbon, duchesse de La Vallière, appelée Mademoiselle de Blois, née de la duchesse de La Vallière au château de Vincennes, le 2 octobre 1666, légitimée de France en mars 1667, mariée le 16 janvier 1680 à *Louis-Armand de Bourbon*, prince de Conty, morte à Paris, le 3 mai 1739, et inhumée dans l'église de Saint-Roch ;

(*Enfants nés de Françoise Athénaïs de Rochechouart, marquise de Montespan*, fille de Gabrielle de Rochechouart, duc de Mortemart, et femme d'Henri-Louis de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan.)

8° N..., né en 1669, mort jeune ;

9° Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, dont la postérité sera rapportée plus loin (chapitre XXVII) ;

10° Louis-César de Bourbon, comte du Vexin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, né au Génitoy, près de Lagny, le 20 juin 1672 ; légitimé de France, le 20 décembre 1673 ; mort à Paris, le 10 janvier 1683, inhumé dans le chœur de l'église Saint-Germain des Prés ;

11° Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, auteur de la Branche des Bourbons-Toulouse, rapportée plus loin (chapitre XXVIII).

12° N... fille, née en 1669, morte âgée de trois ans;

13° Louise-Françoise de Bourbon, *Mademoiselle de Nantes*, née à Tournay, le 1er juin 1673, baptisée à Saint-Sulpice le 18 décembre suivant; légitimée de France le 20 décembre 1673, mariée à Versailles, le 24 juillet 1685 à *Louis III, duc de Bourbon.* — Morte à Paris, au Palais-Bourbon, le 16 juin 1743; inhumée aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques;

14° Louise-Marie-Anne de Bourbon, *Mademoiselle de Tours*, née et baptisée à Saint-Germain, le 18 novembre 1674, tenue par Nicolas le Grand, pauvre homme, et Anne Dupont, femme de Louis Delespine; légitimée de France en janvier 1676, morte le 15 septembre 1681 aux eaux de Bourbon, inhumée au prieuré de Souvigny;

15° Françoise-Marie de Bourbon, *Mademoiselle de Blois*, née au château de Maintenon, le 9 février 1677, légitimée de France en novembre 1681, mariée à Versailles, le 18 février 1692, à *Philippe d'Orléans, duc de Chartres*, depuis duc d'Orléans et régent de France; morte à Paris, le 1er février 1749, inhumée dans l'église de la Madeleine du Tresnel, et son cœur au Val-de-Grâce.

16° N... fils, né de Marie-Angélique d'Escorailles, duchesse de Fontanges, mort en 1681, peu après sa mère.

Tous les enfants naturels de Louis XIV, *légitimés de France*, portaient pour armes : *de France, au bâton de gueules péri en barre.*

§ 5.

Enfant naturel de Louis de France, grand-dauphin, fils aîné de Louis XIV.

Mademoiselle de Fleury, née de Mademoiselle Raisin, comédienne. Elle ne fut pas reconnue : elle fut mariée, en juin 1715 à *M. Dubois d'Avaucourt*, et mourut en août 1716, près de Tours.

§ 6.

Enfants naturels de Louis XV.

1° Louis-Aimé, appelé l'abbé de Bourbon, né le 13 janvier 1762, de demoiselle Anne Couppier de Romans : Son acte de baptême, en date du lendemain, porte « fils de *Louis Bourbon* et de demoiselle Anne Couppier de Romans, dame de Meilly-Coulange, demeurant à Passy. » Il mourut à Naples, le 18 février 1787. Il fut le seul des enfants de Louis XV à qui, par son acte de naissance, il ait été permis de revendiquer son origine. Mais, néanmoins, il ne fut jamais légitimé ;

2° M. de Bourbon-Créquy, cité dans la correspondance secrète inédite, publiée par M. de Lescure, t. II, p. 560. — En 1791, Louis XVI ne peut lui payer sa pension. — Il était sans doute né d'une dame ou d'une demoiselle de Créquy ;

3° Benoît le Duc, abbé de Saint-Martin de Paris (cité par M. Dussieux, dans son *Hist. généal. de la maison de Bourbon*, p. 108, mais sans indication de source) ;

4° Emmanuel-Jean-Marie Langlois de Villepaille, écuyer cavalcadour du roi. Même observation que pour le précédent ;

5° D'Orvigny, comédien et auteur, né à Versailles en 1743, baptisé à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 22 avril 1743, mort à Paris, le 4 janvier 1812. — Cité également par Dussieux. — On dit que sa ressemblance avec Louis XV était prodigieuse ;

6° N... née le 10 juillet 1754 de mademoiselle O'Murphy, dite Morphise, fille de Daniel O'Murphy, irlandais, officier dans l'armée française. Elle épousa, dit-on, un personnage important et mourut quelques mois après Louis XV ;

7° Mademoiselle de Saint-André, née de mademoiselle de Vaumartel, et mariée au *marquis de Turpin-la-Charce ;*

8° On donne encore au roi Louis XV quelques enfants naturels, mais ces allégations ne reposent sur aucunes preuves, elles sont issues de pamphlets contemporains. En tout cas, Louis XV n'affichait pas ses erreurs comme le roi Louis XIV qui, mettant de la grandeur en toutes choses, légitimait tous ses bâtards, leur donnant

une situation princière, tandis que Louis XV, l'amant de maîtresses stériles, laissait à la charge de leurs mères, et sous des noms de fantaisie, ceux et celles qui avaient eu le malheur de lui devoir le jour.

§ 7.

Enfants naturels de Charles-Ferdinand de France, duc de Berry, deuxième fils de Charles X.

1° Charlotte-Marie-Augustine de Bourbon, comtesse d'Issoudun (par création du 10 juin 1820), née à Londres d'Amy Brown, le 13 juillet 1808; mariée le 8 octobre 1823 à *Ferdinand-Victor-Amédée de Faucigny, prince de Lucinge.* — Encore vivante;

2° Louise-Marie-Charlotte de Bourbon, comtesse de Vierzon (par création du 19 décembre 1809), née à Londres d'Amy Brown, le 19 décembre 1809; mariée le 16 juin 1827 à *Charles-Athanase Charette, baron de la Contrie,* pair de France, chef d'escadrons aux chasseurs de la Garde Royale. Elle mourut en 1848.

CHAPITRE XXII.

BRANCHE D'ORLÉANS

Issue de Philippe de France, deuxième fils de Louis XIII.

§ 1er.

Enfants naturels de Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, régent de France.

1° N... fille, née vers 1688 de la petite Léonore, fille du concierge du garde-meubles du Palais-Royal, mariée à *M. de Charencey,* fils d'un conseiller à Riom;

2° Charles de Saint-Albin, bâtard d'Orléans, appelé l'abbé de Saint-Albin et l'abbé d'Orléans, né le 5 avril 1698 de mademoiselle Florence, danseuse à l'Opéra. Il fut baptisé à Saint-Eustache comme fils du sieur Coche, premier valet de chambre du duc d'Orléans, et de madame Coche; mais il fut légitimé en juillet 1706. Il fut abbé de Saint-Ouen, puis évêque de Laon en 1722, et archevêque de Cambrai en 1723 : il mourut à Paris le 9 mai 1764, et fut inhumé sous le chœur de l'église de Saint-Sulpice;

3° Jean-Philippe, bâtard d'Orléans, dit le chevalier d'Orléans, chevalier de Malte, grand prieur de France le 28 septembre 1719, général des galères, abbé d'Hautvillers, grand d'Espagne de première classe, né à Paris le 1702, de Marie-Louise-Madeleine-Victoire le Bel de la Boissière de Sery, comtesse d'Argenton, fille de Daniel le Bel, seigneur de la Boissière, et d'Anne de Masparaut, légitimé en juillet 1706, mort à Paris, le 16 juin 1748. — Lui et son frère portaient pour armes : *d'Orléans brisé d'un bâton d'argent péri en barre;*

4° Philippe-Angélique de Froissy, née vers 1702 de mademoiselle Desmares, célèbre tragédienne; morte le 15 octobre 1785, et inhumée dans l'église Saint-Eustache, à Paris. Elle ne fut ni légitimée ni reconnue. Elle épousa, le 12 septembre 1718, *Henri-François, comte de Ségur*, lieutenant général des armées du Roi.

§ 2.

Enfants naturels de Louis-Philippe Ier, duc d'Orléans.

1° L'abbé Louis-Étienne de Saint-Farre, ou Saint-Phar, né en 1750 de mademoiselle le Marquis, dite mademoiselle Marquise, danseuse, légitimé par Louis XVIII, autorisé à prendre le titre de comte et les armes de la maison d'Orléans. — Mort le 24 juillet 1825 et inhumé au cimetière du Père-Lachaise;

2° L'abbé Louis-Philippe de Saint-Albin, frère jumeau du précédent, légitimé comme lui par Louis XVIII, autorisé à prendre le titre de comte et à porter les armes de la maison d'Orléans; mort à Paris, le 13 juin 1829; inhumé au cimetière du Père-Lachaise;

3° Mademoiselle de Villemonble, née aussi de mademoiselle Florence : Elle épousa le *comte de Brossard*, maréchal de camp.

Tous trois portaient : *d'Orléans, brisé d'un bâton péri en barre, d'argent.*

CHAPITRE XXIII.

PRINCES DE CONDÉ.

Issus de Louis de Bourbon, prince de Condé, septième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

§ 1er.

Enfant naturel de François de Bourbon, prince de Conty.

Nicolas, dit de Gramont, prieur de Gramont, bâtard de Conty, abbé de la Couture, au Mans, et de Bassac en Xaintonge; mort à Paris, le 25 mars 1648; inhumé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

§ 2.

Enfant naturel de Henri Ier de Bourbon, prince de Condé.

Hélène d'Enghien, abbesse de la Périgne, au Mans; encore en fonctions en 1626; d'après une inscription que l'on voyait au XVIIIe siècle dans l'église des Cordeliers du Mans, elle portait pour armes : *de France, au bâton de gueules péri en barre.*

§ 3.

Enfant naturel de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, duc de Bourbon.

Armes : *De Bourbon-Condé, au bâton d'argent, péri en barre.*

Julie de Bourbon, née de Françoise de Montalais, veuve de Jean de Bueil, comte de Marans, appelée d'abord mademoiselle de Génani, anagramme d'Enghien, puis mademoiselle de Châteaubriand. Née en 1668, légitimée en juin 1692; mariée à Paris, le 5 mars 1696 à *Armand de Lesparre de Madaillan*, marquis de Lassay; morte à Paris, le 10 mars 1710; inhumée au prieuré de Lassay, diocèse du Mans.

§ 4.

Enfants naturels de Charles de Bourbon, comte de Charolais.

1° Marie-Marguerite de Bourbon-Charolais, née de Marguerite Caron de Rancurel, dame de Lassone, le 17 août 1752 et baptisée

le 18 à Saint-Roch, à Paris; mariée en 1769, le 16 décembre, à *Denis-Nicolas, comte du Puget*, lieutenant-colonel des grenadiers royaux; morte après 1830;

2° Charlotte-Marguerite-Elizabeth de Bourbon-Charolais, née de la même mère, le 1er août 1754, mariée le 5 février 1772 à *François-Xavier-Joseph-Waldemar, comte de Lowendahl*, brigadier des armées du roi; morte après 1830;

3° N... fils, né de demoiselle Delisle, danseuse de l'Opéra : il mourut à Versailles, en 1753, âgé de 6 à 8 mois.

Armes : *de Bourbon à une fleur de lys d'argent sur le bâton, à la barre d'argent périe brochante.*

§ 5.

Enfants naturels de Louis de Bourbon, comte de Clermont.

Deux fils, nés de mademoiselle Leduc, surnommée la marquise de Tourvoie. L'un d'eux, l'abbé Leduc obtint, en novembre 1785 la permission de porter le nom d'abbé de Vendôme.

§ 6.

Enfant naturel de Louis III, de Bourbon, prince de Condé.

Louise-Charlotte de Bourbon, mademoiselle de Dampierre, née de madame de Blanchefort, le 19 août 1700, à Paris, et baptisée le jour même à l'église Saint-Sauveur ; légitimée en juillet 1726; mariée le 29 août 1726 à *Nicolas-Etienne de Changy, comte de Roussillon*, maréchal de camp; morte à Paris, le 5 octobre 1754, inhumée à Saint-Sulpice le 6.

Armes : *de Bourbon, brisé d'une barre d'argent.*

§ 7.

Enfant naturel de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé.

Henriette de Bourbon, mademoiselle de Verneuil, née d'Armande-Félicie de la Porte-Mazarin, femme de Louis de Mailly-Nesle, en 1725; légitimée en octobre 1739; mariée le 16 novembre 1740 à *Jean, comte de la Guiche*, colonel du régiment de Condé-cavalerie.

Mêmes armes que la précédente.

§ 8.

Enfant naturel de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé.

Madame de Saint-Roman, religieuse de Meaux; en 1806 au couvent de Breslau, en Silésie. — Le prince de Condé la nomme dans son testament. — Elle ne fut pas légitimée.

§ 9.

Enfants naturels de Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé.

1° Adélaïde-Charlotte-Louise, née le 10 novembre 1780, de mademoiselle Michelot, mariée à *Patrice-Gabriel de Bernard de Montessus, comte de Rully*, premier gentilhomme du prince de Condé;

2° Louise-Charlotte-Aglaé, née le 10 septembre 1782.

Ni l'une ni l'autre ne furent légitimées.

CHAPITRE XXIV.

COMTES DE SOISSONS

Issus de Charles de Bourbon, comte de Soissons, quatrième fils de Louis Ier, prince de Condé.

§ 1er.

Filles naturelles de Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux.

1° Charlotte, bâtarde de Soissons, née d'Anne-Marie Bohier, fille d'Antoine Bohier, seigneur de la Rochebourdet, et d'Isabelle de Miremont : religieuse à Fontevrault, le 3 juillet 1603, âgée de sept ans et demi, puis abbesse de Maubuisson-lès-Pontoise, morte le 28 décembre 1626, inhumée dans le chœur de l'église de Maubuisson;

2° Catherine, bâtarde de Soissons, née de la même mère que la

précédente, prit le voile à Fontevrault, le 5 avril 1610, puis fut abbesse de la Périgne, au Mans, et y mourut le 10 décembre 1651.

§ 2.

Fils naturel de Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué à la Marfée, et le dernier du nom.

Armes : de Bourbon-Soissons, c'est-à-dire *de France à la bordure de gueules, au bâton de gueules péri en barre.*

Louis-Henri de Bourbon-Soissons, comte de Noyers, dit le bâtard de Soissons et le chevalier de Soissons, d'abord chevalier de Malte, puis se maria et prit le nom de prince de Neufchâtel. — Né à Sedan, en août 1640, d'Elisabeth des Hayes, veuve de N... la Tour, pasteur protestant, et fille de N... des Hayes, et de N... Couart. Il fut légitimé par lettres de Louis XIV en décembre 1643. — Mort à Paris, le 8 février 1703, inhumé dans la Chartreuse de Gaillon, et son cœur dans l'abbaye de Saint-Paul de Beauvais. — Marié le 7 octobre 1694 à *Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg*, fille de François de Montmorency, duc de Luxembourg, et de Madeleine-Bonne-Thérèse de Clermont. — D'eux naquirent seulement deux filles :

1° Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, princesse de Neufchâtel et de Valengin, comtesse de Dunois, Chaumont et Noyer, baronne de Lucheux, dame d'Airaines, etc..., appelée mademoiselle de Neufchâtel; née à Paris, le 24 octobre 1696, baptisée le lendemain à Saint-Eustache; mariée à Saint-Sulpice, à Paris, le 24 février 1710, *à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes ;* morte le 11 janvier 1721, inhumée à Saint-Sulpice, chapelle de Luynes;

2° Marie-Anne-Charlotte de Bourbon-Soissons, mademoiselle d'Estouteville, née le 26 septembre 1701, morte le 23 août 1711, inhumée dans l'abbaye de Saint-Paul-lez-Beauvais.

CHAPITRE XXV.

PRINCES DE CONTY

Issus d'Armand de Bourbon, deuxième fils de Henri II de Bourbon, prince de Condé.

Enfants naturels de Louis-François de Bourbon, prince de Conty.

Armes : *de Bourbon-Conty, de France à la bordure de gueules, au bâton de gueules péri en barre.*

1° François-Claude-Fauste de Bourbon, appelé d'abord le marquis de Bourbon-Rémoville, puis le marquis de Bourbon-Conty, par suite des lettres patentes de Louis XVIII, en date du 17 novembre 1815 registrées à la cour royale, le 11 décembre suivant, qui le confirmèrent, lui et son frère, dans le droit de porter le nom et les armes de Conty. — Né le 21 mars 1771, mort sans alliance, le 8 juin 1833;

2° Marie-François-Félix de Bourbon, appelé d'abord le chevalier de Bourbon-Hattonville, puis le comte de Bourbon-Conty; né le 22 décembre 1772; marié le 20 avril 1828 à *Herminie de la Brousse de Verteillac;* mort le 6 juin 1840, sans postérité;

3° Louis-François, chevalier de Vauréal, chevalier de Malte, mort en août 1785. La correspondance secrète inédite, publiée par M. de Lescure, t. II, p. 105, note à la date du 28 octobre 1777, l'entrée dans le monde du chevalier de Vauréal, fils naturel du prince de Conty, élevé sous les yeux de son père qui vient de lui donner la terre de Vauréal.

CHAPITRE XXVI.

BRANCHE DE BOURBON-VENDÔME

Issue de Henri IV.

1. Henri IV, roi de France et de Navarre, eut de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, sa maîtresse, les suivants :

1° César, qui suit;

2° Alexandre de Bourbon, chevalier de Vendôme, chevalier

de Malte, grand prieur de France et général des galères de la Religion, né à Nantes, le 19 avril 1598, légitimé par lettres d'avril 1599, enfermé au château de Vincennes le 3 juin 1626, y mourut le 8 février 1629 — inhumé à Vendôme dans l'église des Pères de l'Oratoire;

3° Catherine-Henriette de Bourbon, mademoiselle de Vendôme, née à Rouen le 11 novembre 1596, légitimée en mars 1597, mariée le 20 janvier 1619 à *Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf;* morte à Paris, le 20 juin 1663.

Armes : *de France, au bâton de gueules péri en bande, chargé de trois lionceaux d'argent.*

2. César de Bourbon, duc de Vendôme, d'Etampes, de Mercœur, de Beaufort et de Penthièvre, prince de Martigues, comte de Buzançais, seigneur d'Anet, pair et amiral de France, gouverneur de Bretagne, chevalier des ordres du roi; né au château de Coucy en Picardie, en juin 1594; légitimé de France en janvier 1595; mort à Paris le 22 octobre 1665, âgé de 72 ans et 4 mois, inhumé dans l'église des Pères de l'Oratoire, à Vendôme; son cœur et ses entrailles dans l'église des Capucines, à Paris. — Marié à Fontainebleau, le 7 juillet 1609 à *Françoise de Lorraine*, duchesse de Mercœur, d'Etampes et de Penthièvre, princesse de Martigues, fille unique de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, duchesse d'Etampes et de Penthièvre. — De cette union sont issus :

1° Louis qui suit;

2° François de Vendôme, duc de Beaufort, célèbre par le rôle qu'il joua dans les troubles de la Fronde; pair et amiral de France, chevalier des ordres du roi; né à Paris, en janvier 1616 : tué au siége de Candie, le 25 juin 1669, sans avoir été marié;

3° Elizabeth de Vendôme, mademoiselle de Vendôme, mariée le 11 juillet 1643 à *Charles-Amedée de Savoie, duc de Nemours;* morte à Paris, de la petite vérole, le 19 mai 1664, âgée de 50 ans, et inhumée aux filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine.

3° Louis de Bourbon, duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes

et de Penthièvre, prince de Martigues, seigneur d'Anet, pair de France, gouverneur de Provence, chevalier des ordres du roi. — Après la mort de sa femme, il entra dans les ordres, fut nommé cardinal le 7 mars 1667, et connu désormais sous le nom de cardinal de Vendôme. Il naquit à Paris, en octobre 1612, mourut à Aix, en Provence, le 6 août 1669 et fut inhumé à Vendôme, dans l'église collégiale de Saint-Georges. — Il avait épousé en juillet 1651, à Brühl, *Laure Mancini*, fille de Michel-Laurent Mancini, gentilhomme romain, et de Jéronime Mazarin. — D'eux sont issus :

1° Louis-Joseph, qui suit :

2° Philippe de Bourbon-Vendôme, appelé le chevalier de Vendôme, puis M. le Grand-Prieur, chevalier de Malte, grand-prieur de France, lieutenant général des armées du roi, abbé de la Trinité de Vendôme, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Vigor de Cerisy, de Saint-Honorat de Lérins. — Né à Paris, à l'hôtel de Vendôme, le 23 août 1655, baptisé dans la chapelle du château de Vincennes, et tenu par Monsieur et par la princesse de Conty, le 27 octobre 1656 : mort à Paris, en son hôtel, rue de Varennes, le 24 janvier 1727, inhumé au Temple;

3° Jules-César de Bourbon-Vendôme, né à Paris le 27 janvier 1657, baptisé dans la chapelle de l'hôtel de Vendôme, le 18 mars 1657, tenu par le cardinal Mazarin et la duchesse de Nemours, mort à Paris le 28 juillet 1660, et inhumé dans l'église des Capucines de la rue Saint-Honoré, à Paris;

4° Fille naturelle non légitimée : Françoise d'Anet, mariée à *N. Arquier*, morte le 7 juin 1696.

4. Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes et de Penthièvre, prince de Martigues, pair de France, général des galères, grand sénéchal et gouverneur de Provence, vice-roi de Catalogne, chevalier des ordres du roi, de la Toison-d'Or et chevalier de Saint-Louis. — Illustre général, connu par ses nombreuses victoires. — Né à Paris le 1er juillet 1654, baptisé dans la chapelle du château de Vincennes, le 27 octobre 1656, et tenu par le roi et la reine Anne d'Autriche. Mort à Vinaros, en Espagne, le 11 juin 1712 sans postérité. — Marié dans la chapelle du château de Sceaux, le 15 mai 1710, à *Marie-Anne de Bourbon, ma-*

demoiselle d'Enghien, fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et d'Anne, Palatine de Bavière.

CHAPITRE XXVII.

BRANCHE DE BOURBON DU MAINE

Issue de Louis XIV.

Armes : *de France au bâton de gueules péri en barre.*

1. Louis XIV eut de la marquise de Montespan, Françoise-Athénaïs de Rochechouart, le suivant :

2. Louis-Auguste de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine, et d'Aumale, comte d'Eu, prince souverain de Dombes, pair de France, lieutenant général des armées du roi, colonel général des Suisses et Grisons, gouverneur et lieutenant général en Languedoc, grand-maître de l'artillerie, chevalier des ordres du roi. — Né le 31 mars 1670, à Saint-Germain, légitimé de France le 20 décembre 1673 : par édit de juillet 1714, enregistré le 2 août suivant, lui et sa postérité sont déclarés vrais princes du sang, et capables de succéder à la couronne. — Mort le 14 mai 1736 au château de Sceaux. — Marié à Versailles le 19 mars 1692, à *Louise-Bénédicte de Bourbon*, mademoiselle de Charolais, fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé et d'Anne, Palatine de Bavière. D'eux sont issus :

1° Louis-Constantin de Bourbon, prince souverain de Dombes, né au château de Versailles, le 27 novembre 1695, baptisé dans la chapelle du château le 21 juillet 1697, tenu par le roi et Madame; mort à Versailles le 20 septembre 1698, inhumé au milieu du chœur de l'église Notre-Dame de Versailles;

2° Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, né à Versailles, le 4 mars 1700; baptisé dans la chapelle du château le 16 mai suivant; tenu par le dauphin et la duchesse de Bourgogne, mort sans alliance à Fontainebleau, le 1er octobre 1755, inhumé dans l'église d'Eu;

3° Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, gouverneur de Guyenne, né au château de Sceaux, le 15 octobre 1701, baptisé

dans la chapelle de Versailles le 15 juin 1705, tenu par le duc de Bourgogne et Madame, duchesse douairière d'Orléans, mort à Sceaux, sans alliance, le 13 juillet 1775, inhumé dans l'église de Sceaux;

4° N... de Bourbon, duc d'Aumale, né à Versailles le 31 mars 1704; mort à Sceaux le 2 septembre 1708, inhumé dans l'église d'Eu;

5° N... de Bourbon, mademoiselle du Maine, née à Versailles, le 11 septembre 1694, morte le 26 septembre suivant, et inhumée dans le chœur de l'église Notre-Dame de Versailles;

6° N... de Bourbon, mademoiselle d'Aumale, née le 21 décembre 1697, morte à Versailles le 22 août 1699, et inhumée dans l'église d'Aumale, Seine-Inférieure;

7° Louise-Françoise de Bourbon, mademoiselle du Maine, née à Versailles, le 4 septembre 1707, baptisée dans la chapelle du château, le 9 avril 1714, tenue par le dauphin et la duchesse d'Orléans; morte au château d'Anet, le 19 août 1743.

CHAPITRE XXVIII.

BRANCHE DE BOURBON-TOULOUSE

Issue de Louis XIV.

Armes : *de France au bâton de gueules, péri en barre.*

1. Le roi Louis XIV eut de la marquise de Montespan, Françoise-Athénaïs de Rochechouart, un fils naturel, qui suit :

2. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Damville, Penthièvre, Châteauvillain et Rambouillet, pair, amiral et grand-veneur de France, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Guyenne et de Bretagne, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or. — Né à Versailles le 6 juin 1678; légitimé en novembre 1681; déclaré lui et les siens vrais princes du sang et capables de succéder à la couronne, par un édit de Louis XIV, de juillet 1714. — Mort au château de Rambouillet, le 1er décembre 1737; inhumé dans l'église de Dreux. — Marié à Paris le 2 février 1723, à *Marie-Victoire-Sophie de Noailles*, fille d'Anne-Jules,

duc de Noailles et de Marie-Françoise de Bournonville, veuve de Louis de Pardaillan d'Antin, marquis de Gondrin. — Dont un seul fils :

Louis-Jean-Marie, qui suit;

Enfant naturel :

Le chevalier d'Arc, né vers 1718, marié à *mademoiselle Ruiter*,. chanteuse à l'opéra.

3. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, Château-villain et Rambouillet, amiral et grand veneur de France : appelé le duc de Penthièvre, chevalier des ordres du roi; né au château de Rambouillet le 16 novembre 1725; baptisé dans la chapelle du château de Versailles, le 5 juillet 1732, tenu par le roi et la reine; mort au château de Bizy, près Vernon, le 4 mars 1793; inhumé dans l'église de Dreux. Marié dans la chapelle du château de Versailles, le 29 décembre 1744, à *Marie-Thérèse-Félicité d'Este et de Bourbon*, princesse de Modène, fille de François III, duc de Modène, et de Charlotte-Aglaé d'Orléans. D'eux sont nés :

1° Louis-Marie de Bourbon, duc de Rambouillet, né à Versailles le 2 janvier 1746, baptisé à Versailles le 2 janvier 1749 et mort le même jour : inhumé à Dreux;

2° Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas, qui suit;

3° Jean-Marie de Bourbon, duc de Châteauvillain, né à Paris le 17 novembre 1748, y mourut le 19 mai 1755, et fut inhumé à Dreux;

4° Vincent-Marie-Louis de Bourbon, comte de Guingamp, né à Paris le 22 juin 1750; baptisé à Versailles le 12 mars 1752; y mourut le surlendemain 14 mars; fut inhumé à Dreux;

5° Louis-Marie-Félicité de Bourbon, né à Paris le 29 avril 1754, et mort le lendemain; inhumé à Dreux;

6° Marie-Louise de Bourbon, née à Paris le 18 octobre 1751, morte à Versailles le 29 septembre 1753; inhumée à Dreux;

7° Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, mademoiselle de Penthièvre, née à Paris le 13 mars 1753, mariée à Versailles

le 5 avril 1769 à *Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres*, depuis duc d'Orléans, et Philippe-Egalité, morte au château d'Ivry-sur-Seine le 23 juin 1821, et inhumée à Dreux.

4. Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, né à Paris le 6 septembre 1747, baptisé dans la chapelle du château de Versailles le 20 avril 1756, tenu par le roi et la reine; marié le 31 janvier 1767 à *Marie-Thérèse-Louise de Savoie, princesse de Carignan*, fille de Louis-Victor-Amédée-Joseph de Savoie, prince de Carignan, et de Christine-Henriette de Hesse-Rhinfeld-Rothembourg. — Il mourut, sans laisser de postérité, au château de Luciennes le 6 mai 1768 et fut inhumé à Dreux.

Bien que les comtes de Dreux, les ducs de Bretagne et les sires de Courtenay aient abandonné les armes de France, et qu'ils aient cessé d'être, par ce fait, des *princes des Fleurs de Lys*, il n'en est pas moins constant qu'ils appartenaient à la maison de France, qu'ils en étaient issus directement et légitimement. Aussi le père Anselme, qui fait autorité, n'hésite-t-il pas, dans son *Histoire généalogique de la Maison de France*, à les classer parmi les branches de la maison de France, au même titre que les ducs de Bourgogne et les rois de Navarre. Nous imiterons son exemple, et, pour compléter notre travail sur *les bâtards de la maison de France*, il nous paraît indispensable de faire figurer ici, ceux de ces trois branches princières, devenues des familles indépendantes, mais qui, pour s'être séparées de bonne heure du glorieux tronc, n'ont pas cessé pour cela d'en être des branches.

COMTES DE DREUX.

Ils étaient issus de Robert de France, comte de Dreux, du Perche et de Braine, cinquième fils de Louis VI, dit le Gros, roi de France, et d'Adélaïde de Savoie. Il se maria trois fois et adopta pour lui les armes de sa troisième femme, Agnès de Baudement, dame de Braine-sur-Velle, fille unique de Gui de Baudement, seigneur de Braine, et les transmit ainsi à ses descendants : *échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules*. Les comtes de Dreux, outre la branche aînée, formèrent celles des seigneurs de Beu, des seigneurs de Beaussart et des seigneurs de Marinville, qui toutes conservèrent

le nom et les armes de Dreux. On ne trouve dans cette longue succession qu'un seul bâtard, dans la personne du fils naturel de Jean de Dreux, seigneur de Martinville, mort en février 1590. Cet enfant, nommé François, né de Marguerite Le Roy, fut légitimé et anobli par lettres royales du mois de mars 1606, vérifiées à la chambre des comptes de Rouen, le 27 juin 1613, à la charge de porter les armes de Dreux Marainville *barrées*, c'est-à-dire *échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules chargée de dix roses d'or, au bâton d'argent mis en barre sur le tout.* — De lui vint François de Dreux, appelé le marquis de Marainville, qui fut tué au combat de Sénef, en 1674, sans alliance ou du moins sans laisser de postérité.

DUCS DE BRETAGNE.

Issus de Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne, comte de Richemont, deuxième fils de Robert II, comte de Dreux et d'Yolande de Coucy, sa deuxième femme. Il épousa Alix, comtesse de Bretagne et ajouta à ses armes patronymiques l'écusson d'*hermines* en *franc-quartier*. Un de ses successeurs, Jean III, duc de Bretagne, abandonna définitivement les armes de Dreux et ne porta plus que l'écusson d'*hermines* : ses descendants imitèrent son exemple.

Tous les bâtards des ducs de Bretagne, qui suivent, portèrent pour armoiries, d'*hermines au bâton de gueules mis en barre.*

Fils naturel de Jean III, duc de Bretagne.

Jean, bâtard de Bretagne : le duc Jean, son père, lui donne, en novembre 1333, la paroisse de Lignent, avec les villes de Rospredent et de Vielmarché, en échange du château de Tronchateau qu'il lui avait précédemment donné.

Enfants naturels de Gilles de Bretagne,

Seigneur de Chantocé, étranglé au château de la Hardouinaie, le 25 avril 1450, par ordre de François I^er^, duc de Bretagne, son frère aîné.

1° Edouard, bâtard de Bretagne, fut un des commandants de la flotte que le duc François II, équipa en 1475, contre les gens de

Fanwick. On prétend que Pierre Landais, favori de ce prince, le fit décapiter ou assassiner secrètement.

2° Guillaume, bâtard de Bretagne, fut un des chefs de la flotte de dix vaisseaux que le duc François II envoya en 1460 sur les côtes anglaises.

Fils naturel du duc Jean VI de Bretagne.

Tanneguy, bâtard de Bretagne, seigneur de Hède, gouverneur de Dôle, où il eut de longs démêlés avec l'évêque, que son père eut beaucoup de peine à apaiser. Il fut fait chevalier au siége d'Avranches par les Français, en 1439 et assista aux états de Bretagne tenus à Vannes, en 1451 et 1455. Il mourut avant 1472, sans enfants de *Jeanne Turpin*, fille d'Antoine Turpin, seigneur de Crissé et de Villers, et d'Anne de la Grésille.

Fille naturelle de François Ier, duc de Bretagne.

Jeanne, bâtarde de Bretagne, nommée dans le testament du duc Pierre II, du 5 septembre 1457 : épousa en 1458 *Jean Morhier*, chevalier, seigneur de Villiers-le-Morhier, et de Liffermeau en Brie.

Fille naturelle de Pierre II, duc de Bretagne.

Jeanne, bâtarde de Bretagne, mentionnée en 1513 dans un procès avec Moricette, bâtarde du feu seigneur de Derval.

Fille naturelle d'Artus III, duc de Bretagne.

Jacquette, bâtarde de Richemont, dame de Brehat, par donation de son père du 9 janvier 1451, légitimée par lettres patentes du roi données à Saumur, sans finances, en septembre 1443, mariée, le 15 janvier 1438 à *Artus Brécart, écuyer*.

Enfants naturels de François II, duc de Bretagne.

1° François, bâtard de Bretagne, auteur des comtes de Vertus, qui vont suivre ;

2° Antoine, bâtard de Bretagne, dit *dolus*, seigneur de Châteaufromont, seigneur d'Hédé par donation de son père du 10 décembre

1481. Substitué à la baronnie d'Avaugour, par lettres du 24 septembre 1481, pour le cas où son frère François mourrait sans enfants. Il mourut jeune et sans alliance ;

3° N... et N..., filles, bâtardes de Bretagne, mentionnées par D. Lobineau.

COMTES DE VERTUS

Bâtards de Bretagne.

Armes : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'hermines, aux* 2 *et* 3 *contre-écartelé, aux* 1 *et* 4 *de France au lambel d'argent, aux* 2 *et* 3 *de Milan, et sur le tout d'argent au chef de gueules, qui est Avaugour.*

1. François, bâtard de Bretagne, comte de Vertus, et de Goëllo, baron d'Avaugour, seigneur de Clisson, Châteaulodron, Landolon et Paimpoul, lieutenant général du duc, son père, en Bretagne, puis de Charles VIII en 1494, gouverneur de Saint-Malo. — Fils naturel de François II, duc de Bretagne, et d'Antoinette de Maignelers, dame de Cholet, veuve d'André, seigneur de Villequier, et fille de Jean, seigneur de Maignelers, dit Tristan, et de Marie de Jouy. — Allié à *Madeleine de Brosse, dite de Bretagne,* fille de Jean de Brosse, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, et de Louise de Laval, et veuve de Jean de Savoie, comte de Genève. — Il reçut de son père le comté de Vertus, en 1485, et la baronnie d'Avaugour le 24 septembre 1480. — Ses enfants furent :

1° François, qui suit ;

2° N..., mort jeune ;

3° N..., prieur de la Trinité de Clisson ;

4° Anne de Bretagne, vivant en 1523.

2. François de Bretagne, comte de Vertus, et de Goëllo, baron d'Avaugour, seigneur de Clisson. — Allié à *Madeleine d'Astarac,* fille de Jean III, comte d'Astarac en Guyenne, et de Jeanne de Chambes-Montsoreau. Il eut d'elle :

1° François de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, baron d'Avaugour, seigneur de Chantocé et de Clisson, marié en 1537 à *Charlotte de Pisseleu,* fille de Guillaume de Pisseleu,

seigneur de Heilly, et de Madeleine de Laval. Il mourut sans postérité ;

2° Odet, qui suit ;

3° François, abbé de Cadouin, au diocèse de Sarlat.

4° Louise de Bretagne, mariée à Bar-sur-Seine, le 10 mai 1542, à *Guy, baron de Castelnau et de Clermont-Lodève.*

5° Madeleine de Bretagne, femme de *Paul, seigneur d'Andouïns et de Lescun,* premier baron et sénéchal de Béarn.

3. Odet de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, vicomte de Saint-Nazaire, baron d'Avaugour et d'Ingrandes, seigneur de Chantocé, Clisson et Montfaucon, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi. — Allié à *Renée de Coësme,* fille de Charles de Coësme, seigneur de Lucé, et de Gabrielle d'Harcourt. D'eux sont issus :

1° Charles, qui suit ;

2° François de Bretagne, comte de Goëllo, tué à la bataille de Coutras, en 1587, ne laissant qu'une fille naturelle, née de Renée de Chatellier, dame de Saint-Denis, nommée Françoise d'Avaugour, et légitimée en novembre 1592 ;

3° Renée de Bretagne, alliée en juin 1577, à *François Le Roi, seigneur de Chavigny,* capitaine des gardes du corps, chevalier des ordres du roi ;

4° Françoise de Bretagne, femme de *Gabriel de Goulaines.*

4. Charles de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, vicomte de Saint-Nazaire, baron d'Avaugour et d'Ingrandes, premier baron de Bretagne, seigneur de Clisson, Chantocé et Montfaucon, mort en 1608 et inhumé à Clisson. — Allié à *Philippe de Saint-Amadour,* vicomtesse de Guiguen, fille de Claude de Saint-Amadour, vicomte de Guiguen, et de Claude de La Tousche. Leurs enfants sont :

1° Claude, qui suit ;

2° Antoinette de Bretagne, alliée : 1° à *Pierre de Rohan, prince de Guémenée;* 2° en 1624, à *René du Bellay,* roi d'Yvetot ; 3° à *Pierre d'Escoubleau,* marquis de Sourdis.

5. Claude de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, vicomte de Saint-Nazaire, baron d'Avaugour et d'Ingrandes, seigneur de Clisson, premier baron de Bretagne, gouverneur de Rennes, de Saint-Malo et de Vannes, conseiller d'Etat, mort à Paris, le 6 août 1637, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé à Clisson. Epousa, en mai 1609 *Catherine Fouquet*, fille de Guillaume Fouquet, marquis de La Varenne, gouverneur d'Angers et de la Flèche, et de Catherine Poussart. Ils ont eu :

1° Louis de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour, mestre de camp du régiment de Navarre en 1635; allié 1° en 1642, à *Françoise de Daillon*, fille de Timoléon de Daillon, comte du Lude, et de Marie Feydeau; 2° en 1647, à *Françoise-Louise de Balsac*, fille d'Henri de Balsac, comte d'Entragues, et de Louise Luillier-Boullencourt : il mourut à Clisson, sans enfants, le 2 octobre 1669;

2° Claude, qui suit;

3° N..., mort jeune;

4° Marie de Bretagne, mariée en 1628, à *Hercule de Rohan, duc de Montbazon*, morte le 28 avril 1657;

5° Catherine Françoise de Bretagne, mademoiselle de Vertus, morte sans alliance, le 21 novembre 1692, âgée de soixante-quinze ans.

6° Françoise-Philippe de Bretagne, abbesse de Nidoiseau;

7° Constance de Bretagne, mademoiselle de Clisson, morte sans alliance, le 19 décembre 1695, âgée de soixante-dix-huit ans;

8° Marguerite-Angélique de Bretagne, mademoiselle de Chantocé, morte sans alliance, en août 1694, âgée de soixante-douze ans;

9° Madeleine de Bretagne, religieuse;

10° Anne de Bretagne, mademoiselle de Goëllo, morte sans alliance, le 10 février 1707, âgée de quatre-vingts ans;

11° Marie-Claire de Bretagne, abbesse de Malnoue, morte le 31 mai 1711, âgée de quatre-vingt-trois ans;

Enfant naturel.

12° Charles d'Avaugour, né d'Anne de Lureau, légitimé en mars 1615.

6. Claude de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, baron d'Avaugour, premier baron de Bretagne, seigneur de Clisson ; né en 1629, mort à Paris, le 7 mars 1699 et inhumé dans l'église de Saint-Sulpice. — Allié le 13 avril 1673, à *Anne-Judith Le Lièvre*, fille de Thomas Le Lièvre, marquis de La Grange et de Fourilles, président au Grand-Conseil, et d'Anne Faure de Berlize. Ils ont eu pour enfants :

1° Armand-François, qui suit ;

2° Henri-François de Bretagne, comte de Goëllo, colonel d'infanterie, né le 17 juin 1685 ;

3° N..., morte en naissant ;

4° Anne-Agathe de Bretagne, mademoiselle d'Avaugour, née le 5 avril 1676, morte sans alliance, le 12 janvier 1720, inhumée à Saint-Sulpice.

5° Marie-Claire-Geneviève de Bretagne, mariée ; 1° le 9 août 1694, à *Gonzalès-Joseph Carvalho-Patalin*, grand maître des bâtiments royaux de Portugal ; 2° le 17 novembre 1704, à *Charles-Roger, prince de Courtenay*.

6° Angélique de Bretagne, mademoiselle de Goëllo et de Vertus, née le 5 juillet 1679, morte à Paris, sans alliance, le 29 décembre 1719, et inhumée à Saint-Sulpice.

7° Catherine-Barthélemy-Simone de Bretagne, demoiselle de Châteaulin, morte à Paris, sans alliance, le 13 janvier 1720, et inhumée à Saint-Sulpice.

7. Armand-François de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, baron d'Avaugour, premier baron de Bretagne, seigneur de Clisson, enseigne des gendarmes de la garde du roi, maréchal de camp (le 1er février 1719) ; né le 14 octobre 1682.

SEIGNEURS DE COURTENAY.

La maison de Courtenay est bien authentiquement une branche de la maison royale de France, puisqu'elle a pour auteur Pierre de

France, septième et dernier fils de Louis Le Gros, roi de France, et d'Adélaïde de Savoie : il épousa, après 1150, Elisabeth, dame et héritière de Courtenay et de Montargis, la dernière de son nom : Celle-ci portait pour armes *d'or à trois tourteaux de gueules,* qui devinrent à l'exclusion des armes de France, celles de la maison de Courtenay. — Les princes de Courtenay, représentant la seule des nombreuses branches de leur maison qui se soit prolongée jusqu'au XVIII^e^ siècle, et qui s'éteignit dans la maison de Bauffremont, reprit les armes de France, brisées d'une bordure engrelée de gueules, en souvenir de son origine incontestable, et les plaça aux 1^er^ et 4^e^ quartiers de son écu, les armes de Courtenay occupant les 2^e^ et 3^e^ quartiers.

Quoique les bâtards de la maison de Courtenay ne soient pas absolument au même titre que ceux qui précèdent, des bâtards de la maison de France, ils y sont du moins rattachés par les mêmes liens que les bâtards de Dreux et de Bretagne : C'est pourquoi il nous a paru légitime de les faire figurer ici, à l'imitation du père Anselme.

La branche aînée de Courtenay, s'illustra en donnant quatre empereurs à Constantinople, de 1217 à 1285, et se termina avec Catherine de Courtenay, impératrice titulaire de Constantinople, mariée en 1300, à Charles de France, comte de Valois, son cousin.

SEIGNEURS DU CHESNE ET DE CHANGY

Bâtards de Courtenay.

1. Jean de Courtenay, seigneur de Champignelles, Saint-Briçon, Saint-Maurice-sur-Laveron, Dannemarie-en-Puissaye, Melleroy-de Courcelles, issu en ligne directe, et au sixième degré de Robert de Courtenay, seigneur de Champignelles, lequel était le deuxième fils de Pierre de France, seigneur de Courtenay, eut de *Jeanne de La Brosse* deux enfants naturels qui sont :

1° Pierre, qui suit ;

2° Laurence, bâtarde de Courtenay, légitimée par lettres de Charles VIII, de janvier 1496, femme de *Louis Renard,*

seigneur du Chêne, seigneurie qu'elle donna à son neveu le 17 juillet 1510.

Armes : *de Courtenay, brisé d'une cotice d'azur en barre.*

2. Pierre, bâtard de Courtenay, seigneur des Esves, archer des ordonnances du roi, dans la compagnie de Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne en 1485, de Mathieu, bâtard de Bourbon en 1490, de François de Bourbon, comte de Vendôme en 1491. — Epousa *Denise Charnier*, fille de Louis Charnier, seigneur de Chanulon et de la Chapponnière, et de Marguerite de Barres, dame de Changy. D'eux naquirent :

1° Jacques, qui suit ;

2° Léon de Courtenay, seigneur de la Chapponnière, maître d'hôtel de Suzanne de Bourbon, comtesse de Dammartin, mort sans alliance, vers 1567 ;

3° Aimée de Courtenay, sans alliance.

3. Jacques de Courtenay, seigneur des Esves, du Chêne, Changy, La Chapponnière et Moulaines, allié à *Christine de Ville-Blanche*, dame de Cernoy et d'Autry, fille de Pierre de Ville-Blanche, seigneur de Cernoy et Autry, et de Jeanne de Maumont. Dont :

1° François de Courtenay, mort sans enfants, après 1575 ;

2° Jacques, qui suit ;

3° Françoise de Courtenay, alliée en 1563, à *Bertrand de Voves*, seigneur de Malesherbes et de Senen ;

4° Lucrèce de Courtenay, mariée le 4 juillet 1574, à *Louis d'Orléans*, seigneur de Froisseau ;

5° Marguerite de Courtenay, mariée à *Maximilien de Sallazart*, seigneur de Ferrières et Vendeuvre ;

6° Jeanne de Courtenay, mariée à *Paul de Coste*, seigneur de Champ-Festu.

4. Jacques de Courtenay, seigneur du Chêne, Formarville et de Montcelart, gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou, tué près de Villiers-Saint-Benoît, le 21 août 1589. — Marié le 19 décembre 1577, à *Marie de Gauville*, dame de Formarville, fille de Jean de Gauville, et de Marie d'Etampes. D'eux sont nés :

1° Jacques, qui suit;

2° Joseph, chevalier de Malte, le 11 juillet 1603;

3° Claude de Courtenay, mariée le 13 février 1605 à *Charles de Loron*, baron de Limanton;

4° Agnès de Courtenay, religieuse de Sainte-Claire à Gien.

5. Jacques de Courtenay, seigneur du Chêne, Changy, Moulaines, Formarville et Montcelart, mort le 10 août 1642. — Marié; 1° le 13 février 1606, à *Françoise de Loron*, fille de François de Loron, baron de Limanton, et de Marie Elisabeth de Courtenay; 2° le 25 mai 1632, à *Jacqueline de Paviot*, fille de Charles de Paviot, chevalier, seigneur de Boisy-le-Sec, près Etampes, et de Marie de Rochechouart. Il n'eut d'enfants que de son premier mariage :

1° François, qui suit;

2° Jacques de Courtenay, chevalier de Malte, le 17 avril 1628;

3° Joseph, qui suivra après son frère;

4° Geneviève de Courtenay, religieuse à Sainte-Claire de Dezise;

5° Marie de Courtenay, religieuse à Corbie;

6° Léonor de Courtenay, religieuse à Sainte-Claire de Gien;

7° Angélique de Courtenay, religieuse à Faresmoutier.

6. François de Courtenay, seigneur de Changy, Vaux, la Fleurière, Montgelu, Formarville, colonel du régiment de Fossez, mort en 1671. — Marié: 1° à *Marie de Crépy*, veuve de Henry de Bernard, chevalier, seigneur de Montgermont, et fille de Jacques de Crépy, seigneur de Beauregard, et de Marguerite Fraguier, le 22 janvier 1649. — Il n'en eut pas d'enfants, et épousa : 2° le 28 octobre 1653, *Marie-Louise de Rochechouart*, fille de Louis de Rochechouart et de Louise Lamy. D'eux naquirent :

1° Louis de Courtenay, seigneur de Changy, mort jeune;

2° Louise-Marie de Courtenay, dame de Changy, mariée à

Charles le Coigneux, chevalier, seigneur de Besonville, conseiller au Châtelet;

3° Marie de Courtenay, morte jeune;

Fils naturel.

4° Charles, bâtard de Courtenay, dit de Montgelon, né à Nancy, de Louise de Vaubecourt.

7. Joseph de Courtenay, seigneur de Montcelart et de Moulaines, mort en octobre 1674. — Marié le 28 avril 1646 à *Catherine Guyon*, fille de Georges Guyon, seigneur de La Mothe, gentilhomme du duc d'Orléans, et de Catherine de L'Hoste. D'eux sont issus :

1° Jean-Marie, qui suit;

2° Catherine de Courtenay, mariée le 20 février 1686, à *Charles de Gauville*, seigneur de Javercy;

3° Jeanne de Courtenay, alliée; 1° le 25 juillet 1692, à *Jacques du Grouchet*, seigneur de Soquens, président en l'élection de Montivilliers; 2° en mai 1702, à *Louis-Gilles de Barville, marquis de Boissy*, capitaine au corps royal d'artillerie; 3° à *N.... Mélian;*

4° Marguerite de Courtenay, religieuse de la Madeleine d'Orléans.

5° Marie-Anne, Geneviève et Françoise de Courtenay.

8. Jean-Marie de Courtenay, seigneur de Moncelart, page de la chambre du roi, mort en 1692. — Marié le 7 janvier 1677, à *Marie de La Marre*, veuve de Jacques de Grouchet, conseiller au parlement de Rouen; et il n'en eut pas d'enfants. Avec lui finit cette branche.

Enfants naturels de Gaspard de Courtenay, seigneur de Bléneau.

1° Gaspard, bâtard de Courtenay, seigneur du Coudray, né de Marguerite de Courmelin, major du régiment royal des vaisseaux, lieutenant de roi à la citadelle de Cazal, lieutenant au gouvernement

de Dunkerque, chevalier de Saint-Louis, mort le 26 décembre 1708, laissant de Madeleine Frouart, une fille naturelle :

A. Marguerite-Madeleine de Courtenay, légitimée par lettres-patentes de juin 1694, mariée le 25 mars 1697, à *Robert-Jean Guérin*, seigneur de Brulart, major de la ville de Dunkerque.

2° Edme, bâtard de Courtenay, né de Barbe Guichard, baptisé à Saint-Jean-en-Grève, à Paris, le 27 janvier 1652.

Marquis DE BELLEVAL.

Lettre inédite de Pierre d'Hozier à François du Chesne [1].

Ce samedy 22 *novembre* (1657), *jour de la feste de Madame Sainte-Musique* (*Sainte-Cécile*).

Je prie Mᵉ François *Quercetanus,* de me mander verbalement ou par escrit, s'il veut que demain, qui sera dimanche 23 de ce mois, nous allions de compagnie rendre visite au prince des Tourteaux, son bon compère. Mais il faudroit qu'il fut un peu plus matinal qu'il n'a accoustumé d'estre, afin de ne le pas manquer comme l'autre fois; auquel cas je me rendray à la rue de la Harpe entre sept et huit; et si par hazard ce billet ne le rencontroit pas chez luy lorsque Le Maistre le portera, il m'envoiera dire ce soir ses intentions par son pédisèque Le Brun, pour prendre mes mesures là-dessus. Nous pourrons aussi voir le brave abbé avec qui il engloutit hier tant d'huitres à l'escale, si nous le rencontrons encore chez luy.

Je luy présente le bon soir et suis tout à luy.

DON PEDRO.

[1] Bibl. nat. mss., F. Du Chesne, tome X.

ENQUÊTE DE 1666

SUR

LA NOBLESSE

DE

LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS

*(Fin *).*

ÉLECTION DE CLERMONT [1].

Antoine de la Pème (Saint-Félix).

Condamné par défaut à 200 livres d'amende par M. Dorieux. C'est un misérable que l'on a tenu longtemps prisonnier à Clermont, n'ayant rien trouvé chez lui ; élargi par charité.

César Fortier, sieur des Tournelles (Brulessecq).

Il a justifié qu'il était mineur lorsqu'il a pris la qualité ; renvoyé de l'assignation sans amende.

Pierre de Cœurly, sieur de Coutancez (Neuilly).

Condamné par défaut à 300 livres d'amende par M. Dorieux ; il est mort depuis la condamnation. Le rôle est déclaré exécutoire sur la veuve et héritiers.

Le sieur de Curly, écuyer, exempt des gardes du corps, est porté sur la liste des nobles du bailliage et élection de Beauvais, taxés pour l'enregistrement de leurs armoiries le 8 septembre 1699.

* Voyez année 1875, page 137.
Annotations de M. le comte de Merlemont.

Jean Vattelin (Saint-Aubin).

Condamné sur désistement à 200 livres d'amende par M. Dorieux ; on n'a pas été payé, attendu son décès sans héritier.

Charles et Nicolas *de la Neuve Verue* (Saint-Félix).

Condamnés par défaut chacun à 200 livres d'amende par M. Dorieux ; on les a mis prisonniers, faute d'avoir rien trouvé chez eux, et ensuite on a été obligé de donner main-levée de leur personne, n'ayant pas moyen de payer.

Nom inconnu et probablement mal écrit.

Louis Limozin (Cipres-lez-Melles).

Condamné à 200 livres par M. Dorieux, dont il a été déchargé par S. M., suivant l'arrêt du Conseil.

Pierre Crestien, sieur de Sainte-Berte (Clermont).

Condamné par défaut et faute de justifier sa prétendue minorité, à 600 livres d'amende. Il est appelant au Conseil, où il a produit.

Des représentants de cette famille ont comparu en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Senlis.

Crestien : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules, accompagnée de trois fleurs de lys au pied coupé d'or.*

Louis Bouin, sieur de Ligny (Houquerolles).

Condamné par M. Dorieux à 100 livres d'amende sur son désistement, qu'il a payé.

Plusieurs gentilshommes, du nom de Bouin, Boin ou Bovin, ont été maintenus dans leur noblesse en 1667, dans le bailliage de Senlis et dans la prévôté de Montdidier.

Bouin : *d'argent, à l'arbre de sinople, ondé de même en pointe, en forme de terrasse.*

Adrien de Villepoix, sieur de Saint-Félix.

N'est point encore jugé.

Il appartenait à une fort ancienne famille, tirant son nom du village de Villepoix, en Beauvaisis; tombée dans la pauvreté, elle a disparu du pays depuis un siècle environ.

De Villepoix : *d'azur, à la croix ancrée d'or, cantonnée de quatre ancres d'argent.*

Paul de Voltaus, sieur de Berville (Lesglantier).

Il a produit des titres de quatre races; son bisaïeul a été secré-

taire du roi, et son aïeul conseiller au Parlement de Rouen; il y a eu contestation, parce qu'il ne justifiait pas que l'un et l'autre étaient vétérans ni morts revêtus de leur charge; néanmoins jugé bon par M. Dorieux.

François Le Vasseur, sieur de Monstrelet (Agnès).

Il a produit des titres en bonnes formes de cinq races, depuis 1540; jugés bons par M. Dorieux.

Cette famille, ancienne et originaire du Ponthieu, avait encore naguères un représentant dans la personne de Charles Le Vasseur d'Armanville, ancien lieutenant-colonel du 22e régiment de chasseurs, mort à Agnez le 9 octobre 1859, âgé de quatre-vingt-trois ans, sans enfants.

Le Vasseur porte : *de sable, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un lion naissant de même, et en pointe de trois croissants, aussi d'argent.*

Louis Le Ver, sieur de Moissons (Le Quesnel-Aubry).

A produit des titres en bonne forme de cinq races depuis 1542; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

La famille Le Ver, la plus ancienne des familles municipales du Ponthieu, s'est éteinte le 8 octobre 1840 par la mort de Louis-Augustin Le Ver, marquis de Chantraine, dit le marquis Le Ver, décédé en son château de Roquefort, près d'Yvetot. Il avait recueilli un grand nombre de manuscrits et de documents intéressants sur l'histoire de la noblesse et de la province de Picardie; cette belle et précieuse bibliothèque a été vendue et dispersée au mois de novembre 1866.

Le Ver : *d'argent, semé de trèfles de sable, à trois verrats ou porcelets de même.* Alias : *d'argent, à trois verrats, ou sangliers passants de sable, 2 et 1, accompagnés de neuf trèfles de même : trois en chef, trois en fasce, trois en pointe.*

Philippe du Remy, sieur de La Motte.

Il a arrêt du Conseil qui le maintient en l'ennoblissement de feu son père, *Médéric Remy*, greffier des insinuations au Châtelet de Paris, rendu au rapport de M. d'Aligre, du 20 octobre 1667.

Il existait en Beauvaisis une ancienne famille du nom de Remy, qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci.

Remy : *d'azur, au chevron d'or, chargé de trois étoiles de sable,*

accompagné en chef d'un croissant, accosté de deux croix d'or, en pointe d'une tête de lion de même.

Adrien Léonard, seigneur de Letterie (Estrées Saint-Denis).

A produit des titres de quatre races depuis 1530; il y a eu contestation, parce que la plupart étaient copiés en 1599; jugé bon par M. Dorieux.

Léonard : *d'or, au lion de gueules, rampant sur un rocher de sable.*

Charles Dupuis, sieur d'Angest (Agnès).

Il tire son origine de son bisaïeul, ennobli pour services en 1567; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Il a été maintenu dans sa noblesse en 1700, le 19 juin; sa famille était originaire de Picardie.

Du Puis : *d'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, posées en sautoir, accompagnées en chef et en fasce de trois molettes d'éperon d'argent, et en pointe d'un croissant de même.*

François d'Homblières, sieur de Malvoisine (Warignies).

Charles d'Homblières, sieur d'Herly (La Neufville).

Ils ont produit des titres en bonne forme de six races depuis 1500, avec des services. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Famille d'ancienne chevalerie du Beauvaisis, aujourd'hui éteinte.

Homblières : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de douze croix recroisettées de même, posées 2 et 1 à chaque canton.*

Jérôme de Homblières, commandeur de Chantereine en 1525, portait : *d'azur, au sautoir d'or, cantonné de douze billettes de même*, preuves de Malte.

François de Gouy, marquis de Cartigny (Arey).

Charles de Gouy, sieur de Pont-Saint-Mard (Vergny).

Alphonse et Antoine de Gouy frères (Remy).

Ils ont produit des titres très-authentiques de six races, depuis 1480, portant qualité de chevalier, surchargés de l'aïeul, ayant été fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1571. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette ancienne maison a encore des représentants.

De Gouy : *d'argent, à l'aigle éployée de sable, couronnée, lam-*

passée et armée de gueules ; écartelé de gueules, à la bande d'or, qui est de Villers.

Jean Forget, sieur de Bruslevert.

François, son fils, sieur de Rotelu.

Ils tirent leur origine de leur aïeul, échevin de Tours, et du père dudit Jean Forget, conseiller au Parlement de Paris; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux, et depuis maintenu par arrêt du Conseil du 11 avril 1668.

Cette famille, sortie de l'échevinage de Tours, a encore des représentants dans cette province.

Forget : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même, la pointe du chevron chargée d'un écusson d'azur, surchargé d'une fleur de lys d'or.*

Isaye du Cormier, sieur de La Haye (Circamp).

Condamné, faute de titres suffisants, à 2,000 livres d'amende par M. Dorieux ; il a donné son placet au roi qui lui a donné arrêt de maintenue, en considération de services, avec restitution d'amende.

Laurent de La Chaussée d'Eu, baron de Bogy (Angiviliers).

Il est cadet du comte Darrest, et originaire de Normandie. Il a produit des titres de six races, depuis 1480, qui justifient une noblesse très-illustre. Les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

Joséphine de la Chaussée d'Eu, femme de Gabriel-Louis de Caulaincourt, lieutenant général et sénateur sous le premier empire, et mère d'Armand de Caulaincourt, duc de Vicence, paraît avoir été le dernier rejeton de cette maison, qui tirait son nom du faubourg et seigneurie de La Chaussée, sis à la ville d'Eu.

La Chaussée-d'Eu : *d'azur, semé de croissants d'argent naissants, à trois besans d'or.*

Elle avait porté antérieurement les armes des anciens comtes d'Eu, dont cette famille paraît être sortie, savoir : *de gueules, au léopard d'or.*

François-Marie de Conty, sieur d'Argicourt (La Rue-Prevôt).

Il demeure dans la généralité d'Amiens, où il a justifié sa noblesse et produit jugement. Renvoyé de l'assignation.

De Conty : *d'or, au lion de gueules, à trois chevrons de vair alaisés, brochant sur le tout.*

Jean de Chabert, sieur de Tiverny.

Il a produit des titres de quatre races depuis 1543 ; les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux. — Depuis, plusieurs personnes de considération ont assuré qu'il n'est point gentilhomme, et qu'il faut que ce soit un ensouchement, ou faux titres.

On trouve Simon Chabert, capitaine du château de Mello, le 15 février 1579; et Antoine Chabert, capitaine du même château, le 10 juin 1633.

Chabert : *d'azur à la bande d'argent, chargée de trois rais de sable, cotoyée de potences d'argent, à l'orle de potences de même, brisé en chef d'une molette à huit pointes d'argent.*

Charles d'Autray (Nointel).

Jugé bon par M. Desmarest, au commencement de la recherche.

D'Autray : *de gueules, à trois chevrons d'or.*

Antoine Raimbault (Braslevert).

Est mort sans veuve et héritiers avant le jugement.

Pierre de Clermets, sieur Dauvillé (Saint-Aubin).

Condamné faute de titres suffisants à 400 livres d'amende par M. Dorieux; sa famille est depuis jugée noble par arrêt du Conseil du mois de mai 1669.

Famille d'ancienne extraction, éteinte en 1810, dans la personne d'un ancien chanoine de Beauvais, frère puîné de Louis de Clermetz, sieur de Saint-Lubin, qui comparut en 1789 parmi les nobles du bailliage de Senlis.

De Clermetz : *d'argent, à une bande de cinq losanges de gueules.*

Henri de Criset (Quesnel).

Condamné faute de titres suffisants, à 300 livres d'amende par M. Dorieux. C'est un misérable, de qui l'on n'a pu tirer payement.

Pierre Tricot, sieur de Turet (Remy).

Il a produit ses certificats de services en qualité de chevau-léger de la garde du roi ; renvoyé de l'assignation, n'ayant point d'extrait contre lui, et ayant été assigné comme exempt sur les rôles à cause de sa charge de chevau-léger et non comme gentilhomme ou noble.

Robert de Bouchart, sieur de Valescourt (Cambronne).

A produit ses titres en bonne forme de six races depuis 1453, les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Bouchart : *d'or, à la tour de gueules, massonnée de sable, surmontée en chef de deux croissants d'azur.*

Le sieur de Lonchamps (Catenoy).

Il demeure à présent au pays du Maine, où il a été renvoyé pour produire.

Louis Carondas le Caron de Canty (Clermont).

A produit au Conseil, qui l'a maintenu par arrest du mois d'août 1667.

Il descendait de Charondas, qui quitta la Grèce, sa patrie, en 1439, et s'établit en France, et dont le fils fut anobli en 1497, et francisa son nom en celui de Caron.

Carondas : *d'azur; à trois besans d'or, au chef denché de même.*

Claude Damiette, sieur de Bellancourt Rivière (Saint-Remy-en-l'Eau).

Il est mort depuis qu'il a été assigné, sans héritiers et auparavant le jugement; a justifié sa noblesse depuis le 14 septembre 1478.

Famille originaire de la bourgeoisie d'Abbeville; elle existait encore en 1723.

Damiette : *d'argent, à une épée de gueules, surmontée d'un chevron de même.*

Martin Gensfrin (Gournay sur Aronde).

A produit ses provisions de l'un des vingt-cinq gentilhommes de la garde du roi, et n'a pris la qualité que depuis; renvoyé de l'assignation.

Jean-Georges de Crustel (Cressonsacq).

Déchargé de la recherche, par arrêt du Conseil du 26 août 1666; il est un gentilhomme allemand qui a servi la France.

François de Saquespée, seigneur de Moinville.

A produit des titres en bonne forme de quatre races depuis 1540; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille a encore des représentants en Picardie.

Saquespée : *de sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'une épée d'argent en bande, qu'elle*

tient par la poignée avec son bec, la tirant du fourreau de sable, le bout d'or et la garde de même.

Nicolas de Presseneux, sieur de Coudray (Bruslé).

Condamné faute de titres suffisants à 100 livres d'amende, par M. Dorieux.

Famille inconnue.

Claude Chasal, sieur de Chassagère (Choisy).

Il demeure actuellement à Paris; sa femme est sous-gouvernante des filles de la reine.

Claude de Verny, sieur de Faverolles (Trois-États).

Il demeure à Faverolles, généralité d'Amiens, où il a produit et été maintenu en justifiant depuis 1509.

Famille éteinte dans le cours du XVIII^e^ siècle.

Verny : *d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé et couronné d'or.*

Pierre Robillard, sieur de la Cour du Bois (Vuarty).

Condamné par forclusion à 500 livres d'amende par M. Dorieux; il a payé.

Jean le Moyne, garde de la Prévôté de l'hôtel (Nully).

Est déchargé de toutes poursuites par arrêt du Conseil du 17 avril 1665, avec défense de prendre la qualité à l'avenir.

Les gardes de la prévôté de l'hôtel du roi achetaient leurs charges.

Roland-François de Pertuis (Chambly).

A produit des titres en bonne forme de cinq races depuis 1546. Les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille a encore des représentants.

Perthuis : *d'azur, à trois écussons d'argent,*

Une autre famille de Perthuis en Beauvaisis porte : *d'azur, à la croix ancrée et déjointe d'argent.*

La veuve le Clercq, sieur d'Atteville (Cambronne).

Elle a produit de son chef; l'affaire n'est point jugée; son frère a obtenu arrêt du Conseil.

Marie de Montguiot, veuve de Charles Caignet, sieur de Friaucort (Angicourt).

Condamnée faute de titres suffisants à 100 livres d'amende, elle a appelé de cette condamnation au Conseil où elle a produit, et a fait maintenir Philippe et Waast Caignet, ses enfants, dans leur noblesse, par arrest du Conseil du mois de may 1670.

Cette famille anoblie par Louis XI, au mois de juillet 1497, était encore représentée en 1830.

Caignet : *d'argent, à trois aigles de sable,* 2 *et* 1.

Jacques de Fontaine, héritier de Jacques Dubois, sieur de Villers (Erquery).

L'affaire n'est point encore jugée; il a justifié et a été maintenu.

Famille d'origine chevaleresque, éteinte, comme il a été dit déjà.

Fontaines : *d'or, à trois écussons de vair, bordés de gueules.*

Gabriel de Monceaux, sieur de Fay-sous-Bois (Ydeard).

A produit des titres très-authentiques de six races, depuis 1480, portant qualité de chevalier. Les préposés ont donné désistement. Jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille d'ancienne chevalerie s'est éteinte dans les mâles par la mort de Jacques de Monceaux d'Auxy, arrivée le 2 mai 1745. Sa fille unique, Anne-Marie-Madeleine-Françoise, épousa, le 6 juin 1736, André Hercules Rosset de Rouzel, duc de Fleury, et mourut vers la fin du siècle.

De Monceaux d'Auxy : *échiqueté d'or et de gueules*, qui est d'Auxy, *à un écusson d'azur, chargé d'un autre écusson d'argent posé en cœur*, qui est Monceaux.

Thomas Lefebure (Bettancourt).

Il a produit les provisions de sa charge de garde du corps du roi, et n'a pris la qualité que depuis qu'il en est pourvu; renvoyé de l'assignation.

Louis de la Viefville, seigneur de Rouvillers.

Il a produit à Amiens, où il a obtenu jugement de M. Colbert, et en conséquence renvoyé de l'assignation par M. Dorieux.

C'est une illustre famille, à présent éteinte.

La Viefville : *fascé d'or et d'azur de huit pièces, à trois annelets de gueules en chef, brochant sur les première et deuxième fasces.*

Alexandre de Monchy, sieur de Blin (Grecourt).

Condamné par forclusion à 200 livres d'amende par M. Dorieux. Son père François de Monchy produisit à Amiens et fut maintenu au mois de novembre 1666.

Cette famille, originaire d'Amiens, avait encore des représentants, il y a peu d'années.

Monchy-Blin : *d'azur, à la rose d'or, surmonté de deux têtes de licorne d'argent.*

Olivier de Longueval, comte de Beaumont, sieur de Lieuvillé.

N'a point encore produit.

Famille illustre de Picardie, dont il existe encore une branche établie dans la province du Maine; des fermiers du nom de Longueval existent aussi en Artois et en Beauvaisis, et se disent de cette famille.

Longueval : *bandé de vair et de gueules de six pièces.*

Les princes de Buquoy, en Autriche, sont de la maison de Longueval, et portent les mêmes armes.

Charles Bocquillon, sieur Daucourt (Clermont).

Il n'y a point d'extrait contre lui; il a été asssigné, s'étant trouvé exempt sur les rôles.

La famille Bocquillon est originaire de Montdidier, et a exercé les principales magistratures des bailliages de cette ville et de Clermont, qui l'ont anoblie. Elle est encore représentée par plusieurs branches.

Bocquillon ou Bosquillon, avait primitivement pour armes : *une hache en pal, adossée à deux serpes.*

Les Bosquillon de Montdidier portent : *de sable, à une mouchéture d'hermines d'argent;* alias *d'or, à une fasce écartelée d'azur et d'argent.*

Jean de Mouchy, écuyer de cuisine chez le roi (Argenlieu).

Il n'y a point d'extrait contre lui ; il a été assigné, s'étant trouvé exempt sur les rôles.

Toutes ces places des maisons du roi et des princes donnaient les priviléges de la noblesse en partie, et exemptaient de la taille; ce qui les faisait rechercher et acheter par les bourgeois, surtout par ceux qui étaient voisins de la cour.

Jacques Boitet (Vuarty).

Il n'y a point d'extrait, il a été assigné.

François de Rebergues, valet de pied chez la reine (Chaudeville).

Il n'y a pas d'extrait contre lui; il a été assigné, s'étant trouvé exempt sur les rôles des tailles.

Il était probablement de la même famille que l'huissier du cabinet du roi, ci-après, anobli en février 1654.

Rebergues : *d'azur, à l'ancre d'argent mise en pal, le hap d'or, à la fasce d'argent, chargée d'un cœur de gueules accosté de deux molettes de sable.*

Pierre Lefèvre, concierge du château de Liancourt; l'extrait représenté était d'un autre.

Pierre Lefèvre, sieur du Bailly, qui est inconnu; renvoyé de l'assignation.

Martin Boitel, écuyer de cuisine (Fresnoy).

Il n'y a point d'extrait; assigné de l'ordre de M. Dorieux, comme exempt sur les rôles.

La veuve Philippes Bucheron (Basle).

Il n'y a point d'extrait contre elle ; assignée.

Antoine de la Mothe-Houdancourt, marquis de Houdancourt.

Il a arrêt du Conseil du 11 septembre 1666, qui exempte cette maison de la recherche, attendu son illustration.

Elle est aujourd'hui éteinte.

De la Mothe-Houdancourt : *d'azur, à la tour d'argent.*

François-Gilbert de Vieubourg (Neuilly).

N'a point produit, parce qu'il n'y demeure pas.

Vieuxbourg : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée à dextre d'un T de sable, et à senestre d'une molette de même.*

Thimoléon de L'Epinay, sieur de Brache (Audeville).

Il a représenté un jugement rendu à son profit par M. Colbert, en justifiant du 10 octobre 1476; renvoyé de l'assignation par M. Dorieux.

Voir à l'élection de Noyon la note sur cette famille.

Lespinay : *d'argent, à trois lozanges de gueules.*

Charles de Bligny, sieur de Loyaucourt.

Il n'y a point d'extrait; assigné comme exempt sur les rôles.

Bligny ; *palé d'or et de gueules, au chef d'azur.*

Pierre Allet, valet de pied de S. A. R.

Monsieur de Clermont.
Il n'y a point d'extrait; assigné comme exempt sur les rôles.

Jacques de Berny (Méry).
Il n'y a point d'extrait; assigné.

Pierre de Belleau, sieur du dit lieu (Fournival).
Condamné par forclusion à 200 livres d'amende par M. Dorieux.
François de Belleau, seigneur de Cantigny, a justifié dans le bailliage d'Amiens.

Belleau : *d'argent, au chevron de gneules, accompagné de trois trèfles de sinople.*

Le sieur du Chalat (Frenoy).
N'a point produit; on dit qu'il demeure à Paris et est oncle de madame de La Vallière.

Michel-Emmanuel, et Jean-Baptiste de Bernetz (Clermont).
Ils ont produit des titres très-authentiques d'une très-ancienne noblesse; jugés bons par M. des Marest.
Famille originaire du Piémont, établie en France, au comté de Clermont en Beauvaisis, depuis la fin du xv[e] siècle; elle a encore des représentants.

Bernetz : *d'or, à trois chevrons de gueules;* devise : *col tempo.*

Jean-Guy Biet (Cires-lez-Mello).
Condamné faute de titres suffisants à 2,000 livres par M. Dorieux; il est appelant au Conseil, où il a fait une production nouvelle; ne paraît pas avoir justifié.

Louis de Viele-Chastel, sieur de Montalan (Vallecourt).
Suzanne de Billy, dame d'Hemevillers, veuve de Jean de Vielchastel, seigneur de Montalan (Cressonsacq).
N'ont point encore produit; leur noblesse est jugée bonne au Conseil en faveur de leur cousin.
Cette famille fort ancienne s'est éteinte, au moins pour la branche des seigneurs d'Hemevillers, par le mariage de Marie-Madeleine-Françoise de Vielchâtel, seule héritière de cette terre, le 23 septembre 1721, avec Louis-Autoine de Gaudechart.

Vielchâtel : *d'azur, à trois lions d'or rampants, deux en chef et*

un en pointe. De Billy : *vairé contrevairé d'azur et d'or, à deux fasces de gueules.*

Eloy de la Hoche (Eraine).

Il n'y a point d'extrait; assigné comme exempt.

Louis Limosin, le fils (Cires–lez–Mello).

N'est point encore jugé; c'est un jeune garçon qui est dans le service dans la maison du roi.

Marthe de Menout, veuve de Gressach, sieur de Fontaine-le-Comte.

Elle a produit au Conseil; l'affaire est prête à juger.

Nicolas du Pins (Courcelles).

Il y a extrait contre son père; il a déclaré qu'il n'entendoit pas soutenir la qualité; renvoyé de l'assignation par M. de Machault.

Louis de Viel–Chastel, sieur de Mardilly (Esmeville).

Condamné par forclusion à 1,000 livres d'amende.

Ce Louis de Viel-Chastel était frère puîné de celui ci-dessus.

Vielchastel : *d'azur, à trois lions d'or rampants, deux en chef et un en pointe.*

Marguerite Dautray, veuve de Louis Paucellier, vivant sieur du Pré (Nointel).

Elle a déclaré ne vouloir soutenir la qualité prise par son mari, qui est mort chevau-léger.

Elle était sœur de Charles ci-dessus.

Dautray : *de gueules, à trois chevrons d'or.*

Pierre Fortier, sieur des Fossez, de l'élection de Clermont.

Le sieur de Sarly (Cambronne).

Est mort dans les dernières campagnes de Flandres avant le jugement.

Amicie de Courtenay, veuve de Jean de Belloy sieur de Catillon.

A produit au Conseil de forts bons titres; les préposés ont donné leur désistement.

La maison de Belloy a encore des représentants; les Courtenay, sortis de la maison royale de France, sont éteints au commencement du XVIII^e^ siècle.

Courtenay : *d'or, à trois tourteaux de gueules.*

Belloy en Beauvaisis : *d'azur, à quatre bandes de gueules.*

Le sieur de Rebergue, huissier du cabinet du roi (Clermont).

Est ennobli du mois de février 1654; confirmé en janvier 1665; les préposés ont donné désistemént.

Rebergues : *d'azur, à l'ancre d'argent mis en pal, le hap d'or, à la fasce d'argent, chargé d'un cœur de gueules, accosté de deux molettes de sable.*

Claude-Charles de Gomer, sieur de Cugnière.

A produit des titres en bonnes formes depuis 1505, de six races; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

La famille de Gomer a encore des représentants en Picardie et en Artois.

Gomer : *d'or, au lambel d'azur, accompagné de sept merlettes de gueules, quatre en chef et trois en pointe.*

Anne de La Val, veuve de Nicolas Thibault, sieur de Baurain et ses enfants (Courcelles).

Elle tire la noblesse de son défunt mari, de la robe; son bisaïeul étant mort revêtu de la charge de procureur général du Parlement, son aïeul et son père, morts maîtres des Comptes à Paris; les préposés ont donné leur désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette famille n'a plus de représentants en Beauvaisis; une branche transportée dans le Nivernais y existe peut-être encore.

Thibault ou Thibaud : *de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois merlettes de sable.* Alias : *de gueules, à trois tours d'or.*

Louis de Saint-Sauflieu, seigneur d'Erquery.

Charles et Robert, ses frères (Erquery).

Magdeleine Balet, veuve de Louis (Warty).

Ils ont produit des titres très-authentiques de sept races depuis 1462; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

La famille de Saint-Sauflieu, d'ancienne chevalerie du Beauvaisis, s'est éteinte dans cette province pendant le cours du XVIII^e^ siècle; on ignore si la branche de Champagne a encore des rejetons.

Saint-Sauflieu : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.*

Une branche maintenue en Champagne portait : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatorze croisettes de même, quatre dans chaque canton supérieur et trois dans chaque canton de la pointe.*

Louis de Hangest, vicomte d'Argenlieu.

Il a produit des titres authentiques de cinq races depuis 1489, et de beaux services; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

La maison de Hangest-Argenlieu s'est éteinte dans les maisons de Mornai et de Carvoisin, par les mariages de Charlotte-Apolline de Hangest, dernière héritière de la branche d'Argenlieu, avec François de Mornai, le 20 mars 1713, et de Marie-Anne de Hangest, dernière héritière de la branche de Glagnes, avec César de Carvoisin, le 2 avril 1731; cette maison était originaire d'Artois.

Hangest d'Argenlieu : *Echiqueté d'argent et d'azur, à la croix de gueules.*

Charles d'Estourmelles, sieur de Thieux; n'a point encore produit. (Voir à ce nom la note ci-dessus.)

D'Estourmelles : *de gueules, à la croix ancrée d'argent, et pour cimier un cygne couvant.*

Charles de Fouilleuse, marquis de Flavacourt (Plessisprépont).

Capitaine aux gardes; n'a point encore produit; a été maintenu.

Une des plus illustres familles du Beauvaisis, éteinte le 2 mars 1762 par le décès de Auguste-Frédéric de Fouilleuse, mort de ses blessures. Son père, François-Marie de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, lui survécut quelques années. Sa mère était Hortense-Félicité de Mailly, sœur de la duchesse de Châteauroux.

Il paraît qu'une branche cadette sortie d'un chevalier de Malte, mais légitimée en 1627, ne se serait éteinte dans les mâles que le 22 septembre 1797, et dans les femmes en 1851. — Cette branche habitait Saints près de Coulommiers.

Fouilleuse : *d'argent, papelonné de gueules, à trois trèfles renversés de même.*

Adolphe de Vignacourt, marquis de Thouy, a produit des titres authentiques depuis 1504; les préposés ont donné désistement; jugé bon par M. Dorieux.

Cette illustre maison a encore des représentants.

Wignacourt : *d'argent, à trois fleurs de lys, au pied coupé de gueules.*

Antoine de Bettancourt, sieur du Bascq (Remy).

Condamné faute de titres suffisants à 300 livres d'amende; il est

appelant au Conseil, où il a obtenu arrêt de maintenue, avec la restitution d'amende.

Cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec une autre plus illustre du même nom en Normandie, est éteinte.

Béthancourt : *de gueules, à trois fasces d'argent.*

Madeleine d'Esturbe, veuve de Pierre Vautier, sieur de Villeneuve (Erquery).

Elle a produit; l'affaire est contestée, prête à juger.

Jacques de Fontaine, sieur du Fourdenhaut (Erquery).

A produit des titres en très-bonnes formes de sept races depuis 1559 ; les préposés ont donné désistement ; jugé bon par M. Dorieux.

(Voir plus haut le même nom.)

LA REVUE HISTORIQUE-NOBILIAIRE va terminer sa douzième année d'existence. Un recueil aussi vaste et aussi varié a besoin d'une *Table générale,* qui serve à faciliter les recherches, aussi bien qu'à faire connaître d'un seul coup d'œil les nombreuses et précieuses ressources qu'il renferme pour l'histoire de la noblesse et des maisons nobles. Cette *Table générale* va paraître. Elle se composera de trois tables différentes : 1° Table des articles par ordre de matières; 2° Table des articles selon l'ordre alphabétique des provinces ou localités qu'ils concernent; enfin, 3° Table des noms des familles qui ont un article ou dont les armoiries sont décrites dans chacun des douze volumes de la *Revue.*

Nous commençons dans cette présente livraison la publication de cette *Table générale*, qui continuera de paraître, avec une pagination spéciale, dans les livraisons suivantes.

L. S.

BIBLIOGRAPHIE

LA CHANSON DE ROLAND

Texte critique. Traduction et commentaire, grammaire et glossaire, par LÉON GAUTIER, professeur à l'École des Chartes; ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Édition classique.

La France, à bon droit si fière de sa littérature, a cependant toujours reconnu avec regret qu'elle n'avait pas d'épopée. Ce n'est pas que le bon vouloir pour lui en donner ait fait défaut; depuis la *Franciade* de Ronsard, jusqu'aux *martyrs* de Châteaubriand, jusqu'à la *divine épopée* de M. A. Soumet, que de poèmes épiques ont surgi; mais que d'espérances aussi ont été déçues! La *Henriade* a surnagé quelque temps, grâce à la célébrité de l'auteur, et à quelques vers heureux, et aussi parce qu'elle se liait, on pourrait dire, à certains intérêts dynastiques. Néanmoins, elle a fini par ne plus avoir de lecteurs. De ce grand nombre d'œuvres, non sans mérite, celle qui maintenant encore se soutient le mieux, c'est le *Télémaque* de Fénelon, ce livre écrit si simplement, dans une intention si modeste, mais qui renferme tant de choses, et qui se recommande par tant d'aimables et de nobles qualités.

Des hommes de lettres, de ceux qui jugent et commentent plutôt qu'ils ne créent, ont entrepris plusieurs fois, avec des succès divers, de démontrer au public français qu'il possédait, à son insu, ce qu'il regrettait de ne pas avoir. Ainsi, au commencement de ce siècle, Ch. Nodier a voulu faire connaître et apprécier une conception étrange, et remarquable, *Le dernier Homme*, par Cousin de Grainville[1]; poëme dans lequel l'auteur chantait la fin de ce globe et du

[1] Cousin de Grainville se trouvait allié à la famille de Bernardin de Saint-Pierre, qui eut connaissance du poëme du *dernier Homme* après la mort de l'auteur, et remit le manuscrit à un libraire, en l'engageant à le publier, ce qui fut fait. M. Creuzé de Lessert a mis en vers le poëme de Grainville, que celui-ci n'avait encore rédigé qu'en prose.

genre humain, de même que Milton avait chanté les premiers jours du monde et de l'humanité. Des efforts ont eu lieu et jusque dans ces derniers temps, pour remettre à flot cette publication qui avait échoué dès le début; mais tout ce zèle s'est perdu au milieu de l'indifférence générale, bien qu'un critique anglais même, M. Croft, l'ait acclamée avec un véritable enthousiasme.

Il y a plus de quarante ans, une tentative du même genre était faite en faveur d'une création bien différente, *La Chanson de Roland;* dont le nom maintenant n'est plus ignoré, mais qui était alors complétement vouée à l'oubli, après avoir joui d'une grande popularité durant tout le moyen âge. Un élève de l'école normale, M. Monin, a le premier, en 1832, attiré l'attention des savants sur ce poëme, écrit au XI^e^ siècle en langue vulgaire par un franco-normand. Cinq ans après, un érudit, M. Fr. Michel, en donna une première édition. Mais ces travaux bien qu'estimables, n'intéressaient encore que le monde très restreint des paléographes. Enfin en 1850, M. F. Genin traduisit complétement le poëme, et déclarait que la France pouvait l'opposer aux productions épiques de l'antiquité et des peuples modernes.

M. Genin avait cru devoir employer un langage qui se rapprochât un peu du style de l'original par ses archaïsmes. D'autres écrivains, après lui, traduisirent *La Chanson de Roland,* soit en prose, soit en vers blancs, mais dans un langage moderne. De plus, un homme justement estimé à plusieurs titres, M. Vitet, en donna une analyse faite avec un goût rare, et qui acheva d'attirer au moins la curiosité sur l'œuvre du poëte normand.

Nous sommes de ceux (qu'on nous pardonne de parler ici de nous), qui, d'après le précis de M. Vitet, conçurent une haute idée du vieux poëme. Nous voulûmes donc le lire en entier, dans une des traductions un peu postérieures à cette analyse. Mais notre attente fut déçue, et nous fermâmes le livre, en nous disant que nous avions sans doute été induit en erreur, relativement au mérite de l'original, par l'habileté de M. Vitet. C'était une injuste prévention, sur laquelle M. Léon Gautier devait nous faire revenir.

Le public lettré n'ignore ni la haute estime de ce savant pour *La Chanson de Roland*, ni ses longues études sur cette production, ni ses commentaires, ses publications du texte si remarquables au point de vue de la science et de la perfection topographique. M. Léon Gautier vient de compléter son œuvre en publiant un

volume qui résume tout ce qu'il a écrit touchant ce poëme ; dissertation sur l'auteur, texte, notes historiques et philosophiques, glossaire. Il y a joint, ce qui était désiré et indispensable, une traduction presque littérale, mais claire, bien française, et grâce à laquelle, nous avons retrouvé en lisant *La chanson de Roland*, l'intérêt que nous avait fait éprouver l'analyse de M. Vitet.

Ce livre si complet, si consciencieux, a reçu déjà une des récompenses qu'il mérite. Il a été couronné par l'Académie française, et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Léon Gautier nous excusera, si, n'en disant pas plus long sur ses travaux d'éditeur et d'érudit, nous nous occupons maintenant du poëme auquel il a consacré tant de soins et de savoir.

La Chanson de Roland, composée en vers décasyllabiques et *assonancés*, a pour sujet la défaite de l'arrière-garde de Charlemagne revenant de son expédition aux bords de l'Ebre, et la mort du paladin Roland. L'histoire donnait peu de détails ; mais la légende ajouta beaucoup au récit de l'histoire. Elle remplaça les Vascons, nos perfides ennemis, par les Sarrasins ; grandit le désastre, supposa une revanche, imagina un lien de parenté entre le héros et Charlemagne, inventa des personnages, entre autres le traître Ganelon, dont elle raconta scrupuleusement la félonie, le jugement, et le supplice. C'est de la légende, et non du sobre récit de l'histoire, que le poëte franco-normand s'est inspiré.

Cette exquisse du sujet montre que, pour nous, français du XIX^e^ siècle, il réunit toutes les conditions que demande l'épopée.

D'abord les événements se prêtent au travail de l'imagination ; car ils se sont accomplis à une époque reculée, héroïque, ennoblie par le vague de la tradition et l'obscurité des temps. Et c'est là une première condition essentielle. On nous dira que le Tasse, chantant la délivrance de Jérusalem par les croisés, célébrait un fait d'une époque tout historique, dont il n'était séparé que par quatre siècles, que le Camoëns avait chanté une action encore bien plus rapprochée de lui. C'est vrai ; mais ces événements s'étaient passés dans des régions très-lointaines, et, comme le remarque Racine dans sa préface de *Bajazet*, la distance de lieux, équivaut, pour la poésie, à la distance de temps, et laisse subsister le sentiment que Tacite a caractérisé par ces mots : *major e longinque reverentia*.

De plus, le fait célébré par le poëte franco-normand, est essen-

tiellement national. Ce sont toujours les Français, dont il parle; c'est toujours la terre de France, la *Dulz France* qu'il s'agit de défendre et de venger. Or, c'est encore là une qualité indispensable; car tout grand poëme doit être national, comme l'étaient les chants d'Homère pour les Grecs, ceux de Virgile pour les Romains, et les *Nibelüngen*, pour les Allemands, ou bien, il doit, par son objet, intéresser l'humanité tout entière. Ainsi font la *Divine Comédie* du Dante, et le *Paradis perdu* de Milton.

Enfin, comme on a pu en juger par la courte analyse du sujet, les personnages et leurs rôles ont ce caractère de grandeur ou d'importance que réclame aussi l'épopée.

Ainsi la *mort de Roland* répond à toutes les exigences du genre épique; mieux même, disons-nous, que l'histoire de Jeanne d'Arc, prise tant de fois et si naturellement pour thème de notre grande poésie. Jeanne d'Arc, la tâche qu'elle exécute, les hommes qui l'environnent, appartiennent déjà à une époque trop précise, avec laquelle nous sommes trop familiers. L'imagination n'a plus un champ assez libre pour son essor; puis oserons-nous le déclarer? En chantant Jeanne d'Arc et sa mission, on court le risque de toucher certaines questions d'où peuvent jaillir d'aigres polémiques, et des divisions de sentiments. Il n'en est pas ainsi du sujet de la *Chanson de Roland*, grâce à tant de siècles qui le séparent de nous, et le fondent en quelque sorte dans la partie héroïque et légendaire de nos annales. Or, il faut pour les épopées comme pour les drames, des événements et des héros que la critique et les passions, de quelque nature qu'elles soient, respectent toujours; car ces productions doivent charmer et réunir les esprits, et non les aigrir et les partager.

Examinons maintenant la valeur du poëme au point de vue littéraire, et sous le rapport du parti que l'auteur a tiré de son thème.

M. L. Gautier dit que cette composition est notre Iliade, et se demande pourquoi on ne l'admirerait pas à l'égal de celle-ci et de l'Enéïde. Oui, sans doute, elle peut être appelée notre Iliade. Mais s'ensuit-il qu'elle égale l'Iliade et l'Énéïde? Nous ne le pensons pas, Le sujet a été traité de manière à rester un peu étroit. Si le poëme nous présente, comme l'Iliade et l'Enéïde, deux peuples en lutte, il ne les montre pas avec leurs origines, leurs chefs, leurs ancêtres, leurs traditions, leurs géographies, leurs usages, largement et naturellement exposés et expliqués. Il n'embrasse pas, et ne développe

pas une époque tout entière, ce que doit faire une épopée, ainsi que l'a très–bien dit Châteaubriand. Les faits, les épisodes, les personnages, y sont bien moins nombreux que chez Homère et Virgile, les caractères moins fortement tracés. Sans doute, il y a beaucoup de mouvement, des passages très–pathétiques, des sentiments très–élevés, et des mots saisissants. Mais on n'y trouve pas cette diversité de passions, cette richesse de sentiments et d'émotions qui abondent dans le poëte grec et dans le poëte latin.

La Chanson de Roland a contre elle la langue du siècle où elle a été écrite; langue claire, mais encore bien imparfaite, sans mélodie, sans charme; et l'auteur ne paraît pas l'avoir perfectionnée en s'en servant comme l'a fait Dante en employant l'italien de son siècle. Cette langue ne peut être comprise que des érudits. A la vérité, elle se prête admirablement à la traduction; et, entre les mains d'un homme de talent, elle peut être interprétée de manière à ne rien faire perdre à l'original. M. L. Gautier en a donné la preuve.

Malgré ses imperfections *La Chanson de Roland* nous paraît une création importante, une véritable épopée, que la France est heureuse d'avoir reconquise, et de posséder; que désormais elle ne devra plus délaisser et perdre de vue. Ne vaut-elle pas, sinon par la forme au moins par le fond, *les Lusiades* de Camoëns, suivant nous trop vantées? Elle est certainement plus originale. Ne vaut-elle pas les *Nibelüngen*, dont les Allemands sont fiers et avec raison, auxquels ils ont eu recours, en 1813, pour animer le patriotisme de la jeune Allemagne contre l'intolérable tyrannie de Napoléon? Notre poëme aussi, nous le croyons comme son savant traducteur, est de nature à faire vibrer en nous la corde patriotique, froissée par tant de récents désastres, et de rudes épreuves.

M. L. Gautier espère que ce livre pourra prendre place parmi les classiques, dans nos colléges, à côté de Virgile et d'Homère. Nous en doutons; car nos habitudes accordent peu d'années à notre éducation primaire et secondaire. Mais il peut avoir son rang dans les leçons du haut enseignement, et dans les cours publics. Et pourquoi, après tout, dans les classes de rhétorique de nos lycées, n'y consacrerait–on pas quelques heures?

Enfin, un de ses vœux, est de le voir un jour circuler parmi nos ouvriers, nos soldats, nos paysans. Car, dit il avec raison, rien de

plus sain que cette lecture de la plus ancienne de nos chansons de gestes.

Nous désirerions comme lui, et vivement, qu'il en fût ainsi. Mais nos paysans ne lisent guère ; et nos ouvriers ont trop souvent le goût de lectures tout autres et moins bonnes à tous les points de vue.

Mais ce que nous espérons, ce que nous croyons, c'est que la *Chanson de Roland* figurera désormais parmi les livres, non-seulement des érudits, mais parmi ceux de tous les lettrés, et même de toutes les personnes qui aiment les bons ouvrages, quels que soient du reste leur degré d'instruction ou leur fortune.

Et sous tous les rapports, l'édition et la traduction de M. Léon Gautier ont droit à l'honneur de faire connaître et de faire goûter ce précieux monument de notre vieille littérature nationale.

H. GOMONT.

Aux nombreux mérites de cette publication, si bien exposés dans le compte-rendu qu'on vient de lire, nous croyons devoir ajouter celui-ci, qui intéresse de plus près l'histoire nobiliaire. Les lecteurs trouveront, dans le texte de *La Chanson de Roland*, et surtout dans les notes savantes qui le suivent, des renseignements précieux, non sur les familles nobles qu'il est impossible de distinguer à une époque si reculée, mais sur les mœurs, les coutumes, les institutions militaires de ces preux qui ont précédé nos chevaliers français.

L. S.

CORRESPONDANCE

Lettre sur GODET DE SOUDÉ, adressée au Directeur de la Revue.

CHER MONSIEUR,

Puisque vous venez de publier le manuscrit attribué à Godet de Soudé, permettez-moi, en qualité de proche parent de ce Maître des Comptes, de rectifier quelques-unes des erreurs qui ont eu cours au sujet de ce manuscrit. Originairement il appartint à Mme de Maintenon ; d'elle il passa au régent, ancêtre du roi Louis-Philippe, à la chute duquel il fut vendu et acquis par le marquis de Séguins-Vallieux, mon oncle, lequel le céda à M. Schlesinger, libraire, qui le vendit au détenteur actuel.

Si j'interviens ici, c'est que je ne veux pas que M. de Soudé puisse passer pour un pamphlétaire du genre de Dulaure, cherchant à semer la division dans les rangs de la noblesse en faisant supposer qu'un certain nombre de gentilshommes acquirent l'honneur d'être agrégés à son corps, moyennant finance.

A l'époque de ce travail de M. de Soudé, le roi Louis XIV, besoigneux d'argent, songea à vendre des lettres de noblesse, et même en vendit ; mais celles-ci furent révoquées sur la présentation par l'intendant de Paris d'un travail qu'il fit établir par M. de Soudé, en prouvant la modicité des droits de francs-fiefs produits par le don de lettres de noblesse, tandis que le nombre des francs de Tailles et Aides s'accroissait énormément. En d'autres termes il démontra à Louis XIV que c'était manger son bien en herbe.

C'est ce travail que vous avez publié. La *colonne finance est très-exacte;* mais les dates des lettres de noblesse sont peu sûres ; car elles sont applicables aussi bien à des lettres de confirmation, qu'à des arrêts du Conseil, même à des lettres de rémission. Il en est de même des noms et prénoms qui, souvent, sont complétement dénaturés ; ces noms et ces dates n'étaient dans le travail de Godet de Soudé qu'un accessoire, si je puis ainsi parler, et non le but principal.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de ma considération.

Marquis DE CARBONNEL D'HIERVILLY.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Fonds A. du Chesne, tome CXXI.

Nous avons publié dans cette Revue (tome I de la 2e série, année 1865), le dépouillement des volumes du fonds des manuscrits d'André du Chesne, qui sont relatifs aux matières généalogiques et héraldiques. Depuis cette date, un certain nombre de volumes ont été ajoutés à cette collection ; nous y trouvons, entr'autres, le Tome CXXI, entièrement composé de Généalogies ou de notes généalogiques. Nous en donnons ici l'Inventaire.

Adhémar de Grignan, 40.
Agoult, comtes de Sault, 40 v.
Aigreville, 117.
Ailly, vidames d'Amiens, 19.
Albret, 69 v.
Albon, branches de St-Forgeul et de St-André, 41.
Allègre, ancien, 41 v.
Allègre-Tourzel, 41 v. et 113.
Allemagne, ou Castellane, 223 v.
Amboise, 117.
Amboise et Beaumont Ste-Suzanne, 285.
Angennes, 22.
Anglure, 20.
Anjou-Sicile, 139.
Apcher, 94.
Archevêque (l'). V. Parthenay.
Argenton, 56 v.
Armagnac (comtes d'), 42 v.
Arpajon, 43 et 112 v.
Aspremont, 16.
Aubert (St-) Haynault, 13 v.
Aumont, 48, 192, 208 v., 267.
Auneau, 72.
Aunoy, 225.
Authun, 116.
Auve, V. Vendosme.
Auxy, 24.
Avaugour, 104 v.
Avesnes et Guise, 268.
Babou de la Bourdaisière, 195 v.
Baïf, 103 v.
Baillet, 232 v.
Bailleul, 308 v.
Balsac d'Entragues, 43 v.

Barbançon, 44.
Batarnay, 44 v.
Bauçay, 159.
Baudoche, 193 v.
Baufremont et Joinville, 206.
Baume (la)-Montrevel, 45 et 104 v.
Baussay et Thouars, 150 v.
Baux, Forcalquier et Agoult, 138.
Beaujeu, 117 et 269.
Beaumanoir, 71 et 73 v.
Beaumont, 239.
Beaumont-Bressuire, 136 v.
Beaumont-Ste-Suzanne, V. Amboise.
Beauvais, 74.
Beauxoncles, 206 v.
Bellay, V. Isle-Bouchard.
Bessay ou Bessey, 157.
Béthune, 70.
Beuil, 46, 98, 212.
Blanchefort, 182.
Blois (comtes de), et de Chartres, 72 v. et 284.
Blot, V. Chauvigny.
Bologne ou Boulogne (comtes de), 118 v., 215, 280.
Bouchard-d'Aubeterre, 45 v.
Bouflers, 207 v.
Bouville, 282.
Bourdeille, V. Montbrun.
Bournel, 140 v.
Bournonville, 218.
Bracque, 76.
Brichanteau, 73 et 141.
Brillac, 65 v.
Briquebec, Harcourt, Estouteville et Clisson, 216 v.
Brueil, 208.
Bueil-Sancerre, V. Beuil.
Builes, 313 v.
Carbonnel. — Normandie, 51 et 205 v.
Carinthie (ducs de), 8.
Carmain ou Caraman, 46 v.
Castellane, V. Allemagne.
Castelnau de Bretenoux, 47.
Chabannes, 72, 95.
Chabanois, 46.
Chabot, V. Isle-Bouchard, 90.
Chalon, 83.
Chambre (la), 47 v.
Champagne (comtes de), V. Blois.
Champagne-la-Suze, 25, 46, 87.
Chartres (comtes de), V. Blois.
Chastaigner, 123, 126.
Chasteauvillain, 104 v.
Chastelleraud, 137.
Chastre (la), 48.
Chaumont-Quitry, 49.
Chaumont-Trie, 228.
Chauvigny-Blot, 82, 287.
Chauvigny-Déolz, 286.
Chazeron, 91.
Choiseul, 112 v., 117.
Chourses, 97.
Clairmont-en-Beauvaisis, 312.
Clary, 18.
Clérembault, 89.
Clermont-Gallerande, 108.
Clermont-Nesle, 140.
Clermont-Tallard, 51 v.
Clisson, 296.
Coesmes, 100.
Coëtivy, 49 v.
Conflans, 80, 290.
Contay, 218.
Cossé, 50.
Créquy, 1.
Crevecœur, 135 v.
Crussol d'Usez, 50 v., 78.
Daillon, 99.
Damas, barons de Marcilly, 105.

Dammartin, 257.
Dammartin ancien, 230.
Déolz, V. Chauvigny.
Dinteville, 84, 207.
Durfort-Bajaumont, 52.
Durfort-Duras, 52 v.
Enghien (seigneurs d'), 11 v., 28.
Escars, V. Pérusse.
Escoubleau-Sourdis, 54 v.
Espagne-Montespan, 52.
Espernon, 151.
Estaing, 112.
Estissac, 111.
Estouteville, 141 v., 207 v.
Eu (comtes d'), 118, 291.
Ferrière et Livarot, 55.
Foix-Grailly, 103.
Foix-Ravat, 68, 194 v.
Foix-Lautrec, 68 v.
Foix-Candale, 69.
Fonsecques-Surgères, 55 v.
Fontaines, 213.
Forcalquier, V. Baux.
France-Berry, 136.
Gamaches, 122 v., 191.
Gasselin, 130.
Gelays (St-), 122.
Ghistelle ou Guistelle, 12 v., 128.
Gillier, 103 v.
Gimel, 104.
Goudy, 54.
Gontaud ou Gontaut Biron, 56, 103, 216.
Gouffier, 109, 129.
Gournaix, 194.
Gournay, 204 v.
Goth ou Gouts-Rouillac, 211 v.
Grandpré, 293.
Grange (la), 191.
Graville, *alias* Malet, 55 v., 304.
Grouches, 103.
Guise, V. Avesnes.
Guistelle, V. Ghistelle.
Halwin, marquis de Piennes, 56 v.
Hangert, 297.
Harcourt, 53, 217, 299.
Harcourt et Melun, 149.
Harville-Palaiseau, 57, 151, 199.
Hautemer, 104.
Haye (la), 93.
Haynaut (comtes de), 11, 13.
Hermite du Solier (l'), 131.
Hospital (l'), 67.
Humières, 92.
Illier et Vendôme, 146.
Isle-Adam (l'), 142, 233, 236.
Isle-Bouchard (l'), 208.
Isle-Goussainville (l'), 234 v.
Issoudun, V. Chauvigny.
Jallais, 195.
Jancourt-Ville-Arnoul, 143.
Joinville, V. Baufremont.
Joyeuse, 144, 151.
Lary (St-), 195.
Laval, 72.
Lenoncourt, 179.
Levis, 75, 241.
Lisignes, 301.
Longueval, 134.
Loup (le), 147.
Lur, 150.
Luxembourg, V. Enghien.
Magdeleine (la), 57 v.
Maillé, 158-160.
Maillé-la-Tour-Landry, 156.
Mailly, 27, 161, 164.
Malain, barons de Lux, 113 v., 150 v.
Malet, V. Graville.
Mareuil, 58.
Marle, 154.
Marly-le-Châtel, 254 v.
Marsilly de Chalmazel, 207.

Martel, 150.
Marthe (Ste-), 101.
Maubec, V. Montlor.
Mauléon ou Montléon, 100 v., 166 v.
Maure (Ste-), 165.
Mello, 256, 302.
Melun, 218 v.
Mesnil-Aubry, 253 v.
Miolans (comtes de), 58.
Mitte de Chevrières, V. Miolans.
Mouchy, 134 v.
Monluc, 59 v.
Montal, 115.
Montbrun, 152.
Montferrand, 148.
Montgommery, 59.
Montléon, V. Mauléon.
Montlor, 60 v.
Montmorency, 261.
Montpezat, 60.
Moreuil, 71.
Moulin, 305.
Namur (comtes de), 13 v.
Nesle, 314.
Neuville, 61.
Noailles, comtes d'Ayen, 61 v.
Nogaret, 206 v.
Noyers, 296 v., 306.
Odard de Cursay, 148 v., 150 v.
Offemont, 246 et suiv.
Oiron, 149.
Orgemont, 191 v.
Ornano, 148 v.
Parthenay-Soubise, 66.
Paynel, 217.
Périgord, V. Talerand.
Personne (la), 149.
Pérusse d"Escars, 53 v.
Pisseleu, 62.
Plessis (le), V. Dinteville.
Poitiers, 193 v.
Pons, 171 et suiv.
Ponthieu (comtes de), 119, 308 v.
Porcean, ou Châteauporcien, 309 v.
Préaux (barons de), 266.
Prie, 180.
Preuilly, 166.
Puy (du), 127.
Queuille ou Queille (la), 114.
Rabutin, 193.
Raillart, 296 v.
Rambures, 206.
Ravenel, 194.
Rays, 90.
Rochebaron (barons de), 62 v., 112 v.
Rochechouart, 73.
Rodemach, 295.
Roquelaure, 112 v.
Rosoy, 309 v.
Rouen (baillis de), 126 v.
Roye, 183 et suiv.
Sanguin-Meudon, 191, 213.
Sanzay, 189.
Sarrebruche, 18, 296 v.
Sarcelles, 253.
Saulx-Tavannes, 63.
Saveuses, 190.
Savoye-Tende, 193.
Severac, 48 v.
Silly de la Rocheguyon, 63 v.
Simon-Rouvroy (St-), 149 v.
Sempy, V. Clermont.
Souvré, 320.
Surgères, 218 v.
Talérand-Périgord, 167 et suiv.
Téligny, 58.
Thomassin, 192.
Thorote, 316.
Thouars, 46, 101 v.
Tournon, 64.
Tourzel, V. Allègre.

Trainel, 318.
Trémouille (la), 102, 146 v., 151 v.
Trie, 151 v., 227, 229, 231.
Turpin, 130.
Turpin-Crissé, 181, 196 et suiv.
Valliquerville, 205, 209.
Vassé, 135.
Vendosme, 71, 211.
Veneur (le), 65.
Vernon, 150 v.
Vesc, V. Montlor.
Vienne, 116 v.
Vieuxpont, 204.
Villeneuve-Trans, 219 et suiv.
Villequier, 203, 215, 320 v.
Villiers, 234.
Villiers-l'Isle-Adam, 235 et suiv.
Volvire, 210, 218.
Vy, 194.

L. SANDRET.

Lettre du Cardinal de Richelieu à M. de Saint-Georges, gouverneur du Pont-de-l'Arche [1].

De Ruel, ce 26e aoust 1636.

M. de Saint-Georges, ayant eu avis que le sieur de Saucourt qui commandoit dans Corbie, et qui a si laschement rendu ceste place aux ennemis du Roy, se retire du costé de Normandie, pour de la essayer de passer en Angleterre, et éviter, s'il peut, par ce moyen, le juste chastiment que mérite sa perfidie et sa lascheté, je vous fais ce mot pour vous dire que vous preniez soigneusement garde à ceux qui passeront au Pont-de-Larche, afin que sy ledit sieur de Saucourt s'y présentoit, vous ne manquiez pas de l'arrester et le garder seurement, jusques à ce que vous ayez autre ordre de Sa Majesté. Cependant asseurez-vous que je suis le meilleur de vos amis.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

[1] Bibl. nat., mss. F. Français, 11905, fol. 160.

TABLETTES CONTEMPORAINES

Nous invitons de la manière la plus pressante les familles nobles à nous communiquer, par Lettres de faire part, *les mariages et les décès des personnes qui les intéressent ; autrement nous sommes exposés à puiser dans les journaux des renseignements inexacts ou incomplets.*

Année 1875.

MARIAGES :

Aout. — M. le baron Pierre de Lichy, lieutenant au 10e hussards, a épousé Mlle Marguerite de Cauna.

M. le comte Raoul du Plessis de Grenedan, — Mme Courte de la Goupillière, née Denis de Senneville.

M. le comte de Bonneval, — Mlle de Bouteillier.

Septembre. — M. Louis de Lafanlotte, auditeur au Conseil d'État, — Mlle Jeanne Martin du Nord.

M. le vicomte Gustave Walsh de Serrant, — Mlle Caroline de la Jaille.

Octobre. — M. le comte de Jouffroy-Gonsans, — Mlle Marie de Chabrillan.

M. Florent Boutillier du Retail, — Mlle Berthe de la Cretaz.

DÉCÈS.

Septembre. — *Courbon* (Louis), baron de Saint-Genest, membre du Conseil général de la Loire, décédé le 8, au château de Saint-Genest (Loire), à l'âge de 51 ans.

Ursel (comte Henri d'), décédé à l'Ile de Madère le 9, à l'âge de 35 ans.

Potocka (Mme la comtesse Caroline), dame de la Croix-Étoilée, décédée le 27 à Tours, à l'âge de 77 ans.

OCTOBRE. — *Chabrol-Crousol* (Mme la comtesse de), née Lecouteulx du Molay, décédée le 2, au château du Molay, à l'âge de 68 ans.

Tromelin (comte de), ancien député, ancien capitaine d'état-major, décédé le 5 au château de Coatserho (Finistère), à l'âge de 77 ans.

Vezins (Mme la baronne de), née Hector, décédée le 7 au château de Vezins, à l'âge de 66 ans.

Lavigerie (Antoine de), décédé le 7 à Ciron (Indre), à l'âge de 28 ans.

Villiers de la Noue (vicomte de), ancien ministre de France en Toscane, décédé le 17 au château du Petit-Mesnil, à l'âge de 76 ans.

Avout (comte d'), ancien maire d'Alençon, décédé à Pacé (Orne), le 20, à l'âge de 85 ans.

Biron (comte Armand de), brigadier au 4e hussards, décédé à Paris le 31, à l'âge de 20 ans.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DES FAMILLES

Qui ont une Notice ou dont les Armoiries sont décrites dans ce volume

---

A

Alençon (comtes d'), 434.
Ambly (d'), 170.
Amerval (d'), 440.
Andigné (d'), 16.
Angoulême (duc d') 415.
Angoulême (bâtards d'), 454.
Anjou (d'), rois de Naples, 436.
Arcy (d'), 276.
Argy ou Argies (d'), 158.
Armes (d'), 201.
Arrel (d'), 291.
Assignies, 103.
Aubigné (d'), 125.
Aumale (d'), 148.
Autray (d'), 536, 543.

B

Bacouel (de), 155.
Bardin, 236.
Barenton (de), 138.
Barolet, 235.
Basian (de), 495.
Beauvais (de), 164, 170.
Belin, 237.
Belleau (de), 542.
Belloy (de), 543.
Berne (de), 143.
Bernes (de), 104.
Bernetz (de), 542.
Berthier, 205.
Bertin (de), 149.
Béthancourt (de), 158, 546.
Béthencourt (de), 159.
Beures (de), 445, 446.
Bidault, 139.
Billy (de), 156.
Blandin, 154.
Bligny (de), 541.
Bocquillon, 540.
Bonnaire (de), 164.
Bosfle (de), 138.
Bosquillon, 540.
Bouchart, 537.
Bouëlles ou Bovelles, 144.
Bouin, 532.
Bourbon (ducs de), 481.
Bourbon (bâtards de), 482, 483, 484, 485, 486, 501, 502, 505, 510, 514.
Bourbon-Condé (de), 509.
Bourbon-Conty (de), 513.
Bourbon du Maine (de), 516.
Bourbon-Soissons (de), 512.
Bourbon-Toulouse (de), 517.
Bourbon-Vendôme (de), 497.
Bourdin, 167.
Bourgoing, 198.
Boussard, 237.
Brabant (duc de), 452.
Bredam (de), 451.
Bretagne (bâtards de), 520.
Brion (de), 169.
Briqueville (de), 166.
Briqueville de Bretteville (de), 166.
Broc (du), 195.
Brouilly (de), 152.
Brunet, 233.
Brulart, 148.

C

Caignet, 539.
Cappendu (de), 169.
Carency (de), 489.
Carondas, 537.
Carpentier de Villecholle, 144.
Carvoisin (de), 150.
Chabert (de), 536.
Charmolue (de), 140.
Châteaubriand (de), 297.
Chaumont-Quitry (de), 175.
Chrétien, 161.
Clermetz (de), 536.
Clozel (de), 138.
Coetmen (de), 298.
Condren (de), 169.
Contay (de), 162.
Contes, 103.
Conty (de), 535.
Coquerel, 160.
Corguilleray (de), 207.
Cortez (marquis de), 431.
Courcelles (de), 139.
Courtenay (de), 526, 543.
Courtenay (bâtards de), 527.
Crestien, 532.
Creuset (de), 200.
Croisettes (des), 163.

D

Damiette, 537.
Dangeu (de), 277.
Danzel, 162.
Desmarest, 139.
Dion, 103.
Donon, 158.
Dreux (comtes de), 519.
Dupuis, 534.

E

Espinay (de l'), 144, 152.
Espineuse (d'), 154.
Estourmel (d'), 151.
Estourmelles (d'), 545.
Estutt (d'), 208.
Eu (bâtards d'), 429.
Evreux (comtes d'), 431.

F

Falais (de), 449.
Festart (de), 140.
Flavigny (de), 141.
Fontaine (de), 147.
Fontaines (de), 539.
Forget, 535.
Forgues (de), 206.
Fossés (des), 140, 157.
Fossez (du), 161.
Fouilleuse (de), 545.
Fransure (de), 151.
Fresne (du), 153.

G

Garges (de), 156.
Gavinet, 236.
Godet (de), 252.
Gomer (de), 544.
Gouy (de), 534.
Gresle (de), 156.
Grivel, 199.
Grouchet (de), 149.
Gueldrop (de), 150.
Guibert, 167.
Guigne (de), 141.

H

Hangest (de), 545.
Harbouville ou Herbouville (de), 147.
Hénault (de), 139, 157.
Hervilly (de), 142.
Hesselin (de), 142, 159.
Hestomesnil (de), 276.
Homblières, 534.
Houdetot (de), 99, 102.

J

Juigné, 104.

L

Labot, 236.
La Chaussée d'Eu, 535.
La Cropte, 104.
La Fons (de), 138.
La Grange (de), 169.
Lamoignon (de), 201.
Langlois, 141.
Lancy (de), 153.
La Pasture, 104.
La Personne (de), 160.
La Roche-sur-Yon (princes de), 490.
La Trémoille (de), 164, 285.
Laumosnier, 150.
Lavedan (de), 470.
La Vespierre, 150.
La Viefville (de), 539.
Le Breton, 277.
Le Cat, 142.
Le Cirier, 162.
Le Comte, 162.
Le Conte de Blanchuisson, 84.
Le Court, 160.
Le Lieur, 168.
Léonard, 534.
Le Père, 169.
Lérin (comtes de), 432.
Le Roy, 154.
Lespinasse (de), 211.
Lespinay (de), 541.
Le Vasseur, 533.
Le Ver, 533.
Lignières (de), 140.
Ligny (de), 163.
Longueval (de), 540.
Longueville (ducs de), 419.
Luze (de), 159.

M

Malause (marquis de), 492.
Malet de Coupigny, 103.
Maquerel (de), 137.
Marafin, 210.
Mascrany, 169.
Maulde, 104.
Mesveillers (de), 152.
Mézières (marquis de), 438.
Millin, 193.
Monceaux d'Auxy (de), 539.
Mouchy-Blin (de), 540.
Montafilant (de), 297.
Montagu d'O, 166.
Montguyot (de), 147.
Montigny (de), 157.
Mormot, 207.
Moullart, 104.
Moussac (de), 163.
Mozancourt (de), 157.

N

Nevers (bâtards de), 454.
Noyelle (de), 147.

O

Olivier, 195.
Origny (d'), 320.
Orléans (bâtards d'), 508.

P

Pacy (de), 276.
Parc (du), 291.
Parizot, 234.
Passage (du), 142.
Patras de Campaigno, 104.
Penthièvre (de), 297.
Pernay (de), 297.
Perrier, 238.
Perthuis (de), 538.
Pestivien (de), 149.
Picquet, 141.
Poignant, 156, 170.
Porte-Goudelin (de), 298.

Prat (du), 148.
Prouville (de), 144.

R

Rangueil, 167.
Rebergues (de), 541, 544.
Remy, 533.
Renard (de), 164.
Rochesuart (de), 298.
Rogué ou Rogues (de), 143.
Rosmadec (de), 22.
Rothelin (marquis de), 426.
Rouault de Gamaches, 166.
Rouvroy (de), 151.
Royer, 235.
Royer (du), 141.

S

Saint-Remy (de), 413.
Saint-Saufflieu (de), 544.
Salins (de), 234.
Saquespée (de), 537.
Scarron, 165.
Sorel, 153.
Sorel (de), 149.

T

Thibault, 155, 197, 544.
Thouars (de), 161.

V

Varlet, 152.
Vassan (de), 159.
Voudetar (de), 170.
Vendôme (comtes de), 487.
Verny (de), 538.
Vertus (comtes de), 522.
Verzure (de), 209.
Vielchâtel (de), 542, 543.
Vienne (de), 159.
Vieuxbourg (de), 541.
Vieux-Pont (de), 147, 165.
Villepoix (de), 532.

W

Wacquen (de), 447.
Watigny (de), 143.
Wez (du), 165.
Wignacourt (de), 545.

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

ÉTUDES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES.

Les réformations de la noblesse au XVII^e siècle. (M. DU CHATELLIER), 1.

Le château du Blanc-Buisson. (M. le comte DE BEAUREPAIRE), 82.

Une chanoinesse de Bourbourg. (M. le marquis DE BELLEVAL), 97.

Un chapitre inédit de l'histoire de M^me de Maintenon. (M. L. SANDRET), 125.

Études héraldiques. (M. A. DE BARTHÉLEMY), 289.

Le hérault de la noblesse de France, par Pierre d'Origny, 319.

Un grand seigneur académicien. (M. L. SANDRET), 385.

Les bâtards de la maison de France. (M. le marquis DE BELLEVAL), 406, 481.

ARMORIAUX ET CATALOGUES DE MAISONS ET DE PERSONNES NOBLES.

Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris (fin). (M. le comte DE CHASTELLUX), 25.

Liste des chevaliers de Saint-Lazare et du Mont-Carmel (suite et fin). (M. A. DE MARSY), 105, 212.

Enquête sur la noblesse de la généralité de Soissons. — Élection de Noyon; — de Crespy, 137; — de Clermont, 531.

Épigraphe héraldique de la Nièvre (suite). (M. le comte DE SORNAY), 193.

Armorial des apothicaires de Beaune. (M. C. BIGARNE), 232.

Dictionnaire des anoblissements, par Godet de Soudé, 252, 301.

Les fiefs de la Bresse (suite). (M. C. GUIGUE), 357, 456.

VARIÉTÉS.

Note sur le *Trésor généalogique* de Dom Villevieille, 81.

La redevance de l'épervier au sire de Pons. (M. DE LA MORINERIE), 171.

Notes sur la famille de Chaumont-Quitry. (M. A. TISSOT), 175.

Extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris. (M. L. SANDRET), 246.

Lettre sur Godet de Soudé. (M. le marquis de CARBONNEL), 553.

RÉPERTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE.

Nobiliaire historique, t. V. — Règne de Louis VII (suite). (M. L. SANDRET), 87, 181, 230, 277, 470.

Inventaire des généalogies contenues dans le tome 121 de la collection du Chesne. (M. L. SANDRET), 554.

BIBLIOGRAPHIE.

Armorial de la Chambre des comptes, par Coustant d'Yanville, 86, 275.

Correspondance de Charles VIII, publiée par le duc de la Trémoille, 174.

Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, Boulogne, Guines, par L. de la Gorgue-Rosny, 278.

Essais généalogiques sur les anciennes familles de Berry, par P. Rifle. (M. le comte DE SOULTRAIT), 279.

La Chanson de Roland, édition classique, par Léon Gautier. (M. H. GOMONT), 547.

LETTRES INÉDITES.

Lettre de Riquet à Colbert, 445.

Lettre de Pierre d'Hozier à Fr. du Chesne, 530.

Lettre du cardinal de Richelieu à M. de Saint-Georges, 558.

TABLETTES CONTEMPORAINES.

Mariages : 1874. Juin-décembre, 98; Supplément, 189. — 1875. Janvier-février, 189; Mars-mai, 287; Juin, 384; Juillet, 480; Août-septembre-octobre, 558.

Décès : 1874. Juin-décembre, 93; Supplément, 190. — 1875. Janvier-février, 191; Mars-mai, 288; Juin, 384; Juillet, 480; Août-septembre-octobre, 558.